

COMPTES 2024

RAPPORT DE GESTION
FINANCIÈRE

**Tome 2 : Vision par
département et entité**



*Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil
du 29 avril 2025*

Présentation en deux tomes

Le rapport de gestion financière est présenté en deux tomes. Le tome 1 présente les comptes globaux audités de l'État avec pour objectif de fournir une image fidèle de la situation financière agrégée de l'État et des entités qu'il contrôle. Le tome 2 présente une vision plus fine de la gestion de l'État et des comptes détaillés (financiers et analytiques), par entité et département.

Abréviations et symboles

Tout au long du présent rapport, les abréviations et symboles suivants peuvent être utilisés :

MCH2	Modèle comptable harmonisé pour les cantons et communes
NC	Nature comptable
Mio(s)	Million(s)
CHF	Francs suisses
EPT	Équivalent plein temps
B	Budget
C	Comptes
PFT	Plan financier et des tâches
--	Donnée équivalente à 0 ou aucune valeur
AUJU	Autorités judiciaires
AULE	Autorités législatives
CHAN	Chancellerie d'État
DSRS	Département de la santé, des régions et des sports
DESC	Département de l'économie, de la sécurité et de la culture
DFFD	Département de la formation, des finances et de la digitalisation
DDTE	Département du développement territorial et de l'environnement
DECS	Département de l'emploi et de la cohésion sociale

Signes dans les tableaux

Les charges et les revenus figurant dans les tableaux du présent rapport apparaissent en valeur absolue. Un résultat d'exercice négatif correspond à un excédent de charges tandis qu'un résultat d'exercice positif exprime un excédent de revenus. Une variation négative traduit une diminution alors qu'une variation positive traduit une augmentation. Dans les tableaux présentant des charges nettes, les charges et les revenus sont considérés conjointement pour une catégorie donnée (charges moins revenus). Un signe négatif traduit ainsi une situation où il y a davantage de revenus que de charges et on parle de « charges nettes négatives » ou « revenus nets ».

Par ailleurs, il convient de relever que des données financières présentées dans certains tableaux de ce rapport ont été arrondies au franc pour simplifier la présentation. Elles ne prennent donc pas en compte les centimes. La reconstitution du total d'un tableau à partir des éléments arrondis qui le constituent peut donc naturellement faire apparaître certains biais de minime importance.

Table des matières

1.	Introduction	4
1.1.	Dimension managériale	4
1.2.	Dimension financière.....	4
1.3.	Dimension analytique.....	4
1.3.1.	Groupes de prestations.....	4
1.3.2.	Charges et revenus non incorporables aux prestations	5
1.3.3.	Projets gérés par crédits d'engagement	5
1.3.4.	Forfaits des services centraux	5
2.	Fiches par département et entité.....	7
2.1.	Autorités législatives (AULE).....	7
2.1.1.	Compte de résultats et effectif des AULE	7
2.1.2.	Grand Conseil (GCNE)	8
2.1.3.	Secrétariat général du Grand Conseil (SGGC).....	14
2.2.	Chancellerie d'État (CHAN)	18
2.2.1.	Synthèse de la CHAN	18
2.2.2.	Compte de résultats et effectif de la CHAN.....	19
2.2.3.	Chancellerie (SCHA).....	20
2.2.4.	Service d'achat, logistique et imprimés (SALI).....	26
2.3.	Autorités protection des données et transparence (PPDT)	32
2.4.	Contrôle cantonal des finances (CCFI)	36
2.5.	Autorités judiciaires (AUJU)	40
2.5.1.	Compte de résultats et effectif des AUJU	40
2.5.2.	Secrétariat général des autorités judiciaires (SGAJ).....	44
2.5.3.	Tribunal d'instance (TINS)	48
2.5.4.	Tribunal cantonal (TCAN)	53
2.5.5.	Ministère public (MP)	56
2.6.	Département de la santé, des régions et des sports (DSRS).....	61
2.6.1.	Synthèse du DSRS	61
2.6.2.	Compte de résultats et effectif du DSRS	63
2.6.3.	Secrétariat général DSRS (SSRS).....	65
2.6.4.	Office d'organisation (OORG)	70
2.6.5.	Service de la santé publique (SCSP).....	73
2.6.6.	Service protection de l'adulte et jeunesse (SPAJ).....	81
2.6.7.	Service des bâtiments (SBAT)	87
2.6.8.	Service des sports (SSPO)	96
2.6.9.	Service des communes (SCOM).....	101
2.6.10.	Service de statistique (STAT)	105
2.6.11.	Fonds structures d'accueil extra-familial	109
2.6.12.	Fonds d'aide aux communes	112
2.7.	Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC)	116
2.7.1.	Synthèse du DESC	116
2.7.2.	Compte de résultats et effectif du DESC	120
2.7.3.	Secrétariat général DESC (SESC).....	122
2.7.4.	Service de l'économie (NECO)	126
2.7.5.	Service des poursuites et faillites (SEPF)	133
2.7.6.	Service cantonal de la population (SCPO).....	139
2.7.7.	Service pénitentiaire (SPNE)	145
2.7.8.	Police neuchâteloise (PONE).....	150
2.7.9.	Centre interrégional de formation de police (CIFPol).....	161
2.7.10.	Service sécurité civile et militaire (SSCM).....	164
2.7.11.	Service de la culture (SCNE)	170
2.7.12.	Service des ressources humaines (SRHE).....	178
2.7.13.	Service juridique (SJEN).....	182
2.7.14.	Fonds de la protection civile régionale.....	187
2.7.15.	Fonds contribution remplacement abris PC	189
2.7.16.	Fonds d'attributions cantonales Loterie romande	191
2.8.	Département de la formation, des finances et de la digitalisation (DFFD)	194
2.8.1.	Synthèse du DFFD	194
2.8.2.	Compte de résultats et effectif du DFFD	196

2.8.3.	Secrétariat général DFFD (SFFD)	198
2.8.4.	Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)	203
2.8.5.	Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE)	209
2.8.6.	Service formation postobligatoire et orientation (SFPO)	212
2.8.7.	Lycée Jean-Piaget, Lycée Denis-de-Rougemont et Lycée Blaise-Cendrars.....	219
2.8.8.	Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE)	226
2.8.9.	Service financier (SFIN)	235
2.8.10.	Service des contributions (SCCO)	242
2.8.11.	Service informatique entité neuchâteloise (SIEN)	248
2.8.12.	Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual	255
2.9.	Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE)	259
2.9.1.	Synthèse du DDTE	259
2.9.2.	Compte de résultats et effectif du DDTE	261
2.9.3.	Secrétariat général DDTE (SDTE)	263
2.9.4.	Service de l'aménagement du territoire (SCAT)	269
2.9.5.	Service des transports (SCTR)	277
2.9.6.	Service des ponts et chaussées (SPCH)	282
2.9.7.	Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)	292
2.9.8.	Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN)	300
2.9.9.	Service de l'agriculture (SAGR)	308
2.9.10.	Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)	317
2.9.11.	Service de la géomatique et du registre foncier (SGRF)	325
2.9.12.	Fonds d'aménagement du territoire	333
2.9.13.	Fonds cantonal de l'énergie	336
2.9.14.	Fonds des eaux	339
2.9.15.	Fonds forestier de réserve	342
2.9.16.	Fonds de conservation de la forêt	345
2.9.17.	Fonds agricole et viticole	347
2.9.18.	Fonds des mensurations officielles	350
2.10.	Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS)	355
2.10.1.	Synthèse du DECS	355
2.10.2.	Compte de résultats et effectif du DECS	358
2.10.3.	Secrétariat général DECS (SECS)	360
2.10.4.	Service de l'emploi (SEMP)	368
2.10.5.	Service des migrations (SMIG)	375
2.10.6.	Service de la cohésion multiculturelle (COSM)	384
2.10.7.	Service de l'action sociale (SASO)	391
2.10.8.	Service d'accompagnement et hébergement de l'adulte (SAHA)	400

1. Introduction

Alors que le tome 1 offre une vision globale des comptes de l'État, le tome 2 présente une vision plus fine de la gestion de l'État et des comptes détaillés par département et entité. Ainsi, il présente le résultat financier et analytique par entité au travers de fiches standardisées qui s'organisent autour de trois volets : la dimension managériale, la dimension financière ainsi que la dimension analytique permettant d'appréhender le coût des différentes prestations fournies par les services de l'État. Les fonds sont considérés dans cette publication comme des entités à part entière, même si ceux-ci sont gérés administrativement par les services de l'État.

Des synthèses des événements marquants par département sont présentées en introduction de chaque département ainsi qu'un compte de résultats global commenté et un tableau comprenant le nombre d'emplois équivalents plein temps (EPT) de chaque service. Les apprenti-e-s, stagiaires, rentiers et rentières ainsi que les enseignant-e-s et les personnes au bénéfice d'un contrat de travail occasionnel à l'heure ne sont pas comptés. À noter que les autorités qui disposent de leur propre rapport de gestion (Contrôle cantonal des finances, Autorités de protection des données et de la transparence, Autorités judiciaires et Autorités législatives) ne font pas l'objet d'une synthèse.

1.1. Dimension managériale

Les explications reprennent en grande partie les missions, l'organisation et les accords de prestations (MOP) définies au sein des services, notamment au travers du projet GestionNE. La description du contexte actuel et futur ainsi que les activités, les réalisations et faits marquants de l'année permettent de fournir des informations relatives aux enjeux propres à certains domaines d'activités.

1.2. Dimension financière

Les données financières du compte de résultats sont présentées de manière agrégée par groupes de natures comptables à deux positions conformément à la définition des crédits dans la LFinEC et au plan comptable MCH2. Des explications complémentaires des services sur les principales charges et principaux revenus figurant dans les comptes, ainsi que leurs variations significatives par rapport au passé (comptes de l'année précédente et budget), figurent en regard de ce tableau de synthèse.

1.3. Dimension analytique

Les fiches comprennent également une présentation des données financières sous l'angle analytique avec :

- les coûts et revenus des groupes de prestations ;
- les charges et revenus non incorporables aux prestations ;
- les projets gérés par crédit d'engagement ;
- pour les services concernés, les charges et revenus relatifs aux différentes composantes de la facture sociale.

1.3.1. Groupes de prestations

Le tableau suivant présente les composantes (coûts et revenus) des différents groupes de prestations tels que définis par les services et départements. Chaque groupe est ainsi découpé selon le détail décrit ci-dessous :

<i>Charges directes</i>	Charges qui sont directement imputables à un groupe de prestations.
<i>Coûts salariaux et de structure</i>	Charges salariales et charges de fonctionnement du service non-imputables directement à un groupe de prestations en particulier mais nécessaires à la réalisation de celles-ci. Elles sont ventilées du centre de coût de l'entité dans les groupes de prestations en fonction des heures prestées par les services (déversements analytiques). Outre les charges de personnel, il peut s'agir de BSM, d'amortissements, etc.
<i>Coûts des services centraux</i>	Charges provenant de la facturation des forfaits par les services centraux. Ces charges sont également ventilées dans les groupes de prestations en fonction des heures prestées par les services (déversements analytiques).
<i>Revenus</i>	Revenus découlant de la vente des prestations fournies.

Les coûts nets présentés constituent donc des coûts complets. À noter qu'un total négatif dans ces tableaux doit être interprété comme un revenu net, c'est-à-dire un groupe de prestation bénéficiaire. En outre, lorsqu'un groupe de prestation ne présente aucune donnée dans l'une ou l'autre colonne (comptes 2023, budget 2024, comptes 2024) cela signifie qu'un changement de structure analytique a été effectué et que le groupe de prestation mentionné n'existe plus ou n'existait pas jusqu'à lors.

1.3.2. Charges et revenus non incorporables aux prestations

La partie présentant les charges et revenus non incorporable aux prestations est composée de deux tableaux distincts :

- Les charges nettes de transfert non incorporables aux prestations, à savoir les charges de transfert moins les revenus de transfert (un signe négatif traduit donc un revenu net). On citera à titre d'exemple les charges relatives aux prestations hospitalières, au subventionnement des cycles 1, 2 et 3 ou encore au contentieux LAMal ;
- Les autres charges nettes non incorporables aux prestations, à savoir les autres charges moins les autres revenus qui ne sont pas utiles à la délivrance d'une prestation (un signe négatif traduit donc un revenu net). On citera en particulier les charges et revenus financiers ainsi que les impôts ou les parts à des recettes fédérales par exemple.

1.3.3. Projets gérés par crédits d'engagement

Le tableau permet de présenter de manière synthétique, pour les entités concernées, les projets gérés par le biais de crédits d'engagement. Ces projets occasionnent des dépenses et des recettes au niveau du compte des investissements et/ou des charges et revenus du compte de résultats.

1.3.4. Forfaits des services centraux

Afin d'obtenir un coût net des prestations dit « complet », il est nécessaire de tenir compte des coûts provenant des services centraux pour les prestations transverses qu'ils fournissent. L'utilisation de forfait pour répartir les coûts des services centraux permet ainsi d'obtenir un coût des prestations qui tient compte non seulement des charges propres aux services métiers mais également des coûts transversaux de structure. Nous rappelons que ces coûts n'ont par contre aucun impact sur le résultat global de l'État car ces derniers sont contrebalancés par des recettes d'un montant équivalent au niveau des services centraux.

En 2024, six services centraux facturent des forfaits qui sont présentés de manière synthétique ci-dessous :

Service	Type de forfait	Unité d'œuvre	Composition du forfait
Service d'achat, logistique et imprimés	Centre éditique		Coût de la consommation effective majorée des coûts des charges directs du service
	Matériel scolaire		
	Matériel de bureau		
	Votations et élections		
Service des bâtiments	Forfait de base m2	Mètres carrés	Prix du mètre carré comprenant l'ensemble des charges (électricité, chauffage, loyers, amortissements, etc.)
	Énergie		
	Concergerie		
Service de l'informatique	Postes de travail informatique	Postes de travail	Prix par poste de travail comprenant l'achat des PC, les licences bureautiques, etc.
	Imprimantes multifonctions		Coût de la consommation effective majorée des coûts des charges directs du service
	Solutions informatiques		Prix en fonction des logiciels utilisés.
Garages de l'État	Par typologie de véhicules	Nombre de véhicules par type	Prix par typologie de véhicules comprenant les amortissements, l'entretien, les carburants, etc.
Service de la statistique	Heures de travail	Heures	Heures effectives valorisées au taux horaire du budget
Service des ressources humaines	Gestion salariale et administrative	Dossier de collaborateur	Le coûts du dossier comprend les charges directes (essentiellement des salaires) et indirectes (charges des structures)
	Conseils, expertises et évaluation		
	Recrutement et mobilité		
	Formation et développement		
	Apprentis et stagiaires		

Autorités législatives (AULE)

Compte de résultats et effectif des AULE

GCNE	Grand Conseil
SGGC	Secrétariat général du Grand Conseil

2. Fiches par département et entité

2.1. Autorités législatives (AULE)

2.1.1. Compte de résultats et effectif des AULE

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024 CHF	%	Écart C2024 - C2023 CHF	%
Revenus d'exploitation	0	0	1'054	+1'054	--	+1'054	--
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	1'054	+1'054	--	+1'054	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	2'708'093	2'849'234	3'032'154	+182'921	+6.4%	+324'062	+12.0%
30 Charges de personnel	2'321'464	2'440'204	2'584'134	+143'930	+5.9%	+262'670	+11.3%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	191'755	252'000	276'500	+24'500	+9.7%	+84'745	+44.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	194'873	157'030	171'520	+14'491	+9.2%	-23'353	-12.0%
Résultat d'exploitation	-2'708'093	-2'849'234	-3'031'101	-181'867	-6.4%	-323'008	-11.9%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat financier	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-2'708'093	-2'849'234	-3'031'101	-181'867	-6.4%	-323'008	-11.9%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-2'708'093	-2'849'234	-3'031'101	-181'867	-6.4%	-323'008	-11.9%

Effectif du personnel AULE (EPT)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024 CHF	%	Écart C2024 - C2023 CHF	%
Secrétariat général Grand Conseil (SGGC)	7.25	8.20	7.65	-0.55	-6.7%	+0.40	+5.5%
Total	7.25	8.20	7.65	-0.55	-6.7%	+0.48	+87.8%

Commentaires

Voir commentaires aux pages suivantes.

S'agissant du personnel des AULE (SGGC), l'écart de -0,55 EPT s'explique principalement par une mutation au sein de l'effectif. À la suite de ce changement, une part du poste correspondant à 0,2 EPT, dédiée essentiellement à des tâches comptables, a été supprimée, ces tâches ayant pu être reprises par le SFIN. Par ailleurs, une partie des EPT vacants n'a pas encore été repourvue.

2.1.2. Grand Conseil (GCNE)

Missions principales

Ne s'applique pas.

Évolution de l'environnement et des tâches

Ne s'applique pas.

Activités et réalisations

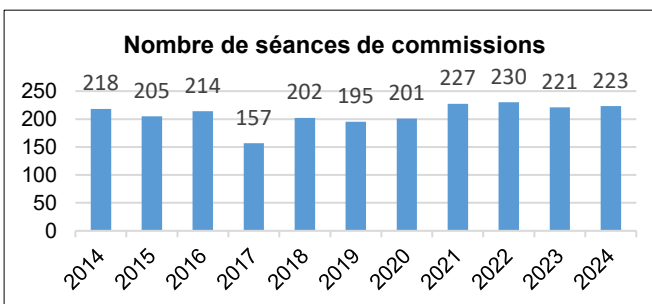
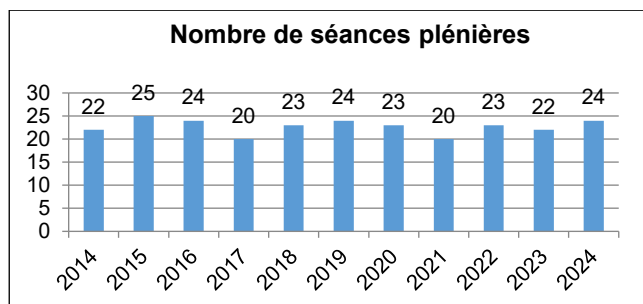
Présidence du Grand Conseil

La présidence a été assumée, jusqu'au 28 mai, par Mme Martine Docourt (Parti socialiste neuchâtelois), domiciliée à Neuchâtel, puis par Mme Mary-Claude Fallet (Parti libéral-radical neuchâtelois), domiciliée à Savagnier.

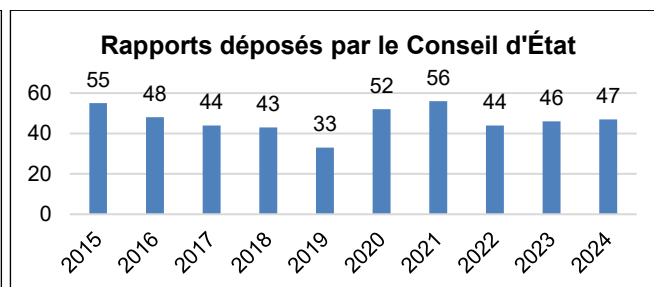
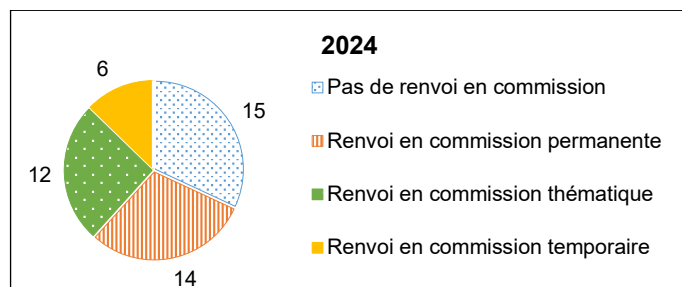
Chiffres clés de l'année 2024

- **10 sessions** réparties sur 24 séances (année précédente 22), totalisant 90h35 de débats.
- **223 séances d'organes du Grand Conseil** (année précédente 221), dont :
 - 142 séances (année précédente 137) d'organes permanents (bureau du Grand Conseil, commissions et sous-commissions et groupes de travail), la commission la plus active ayant été la commission des finances, avec 22 séances ;
 - 52 séances (année précédente 46) de commissions thématiques ;
 - 29 séances (année précédente 38) de commissions temporaires.

Historique

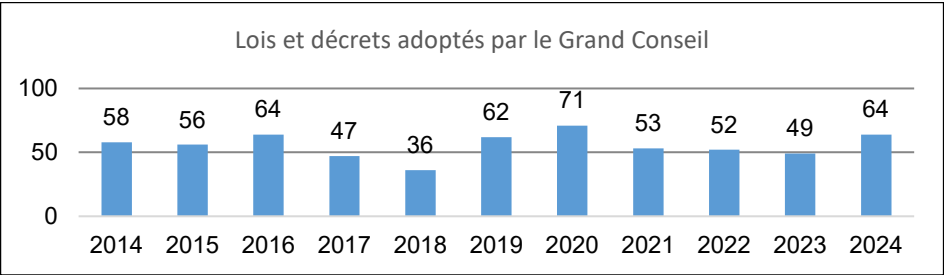


- **25 mutations au sein du Grand Conseil** : 12 remplacements de député-e-s démissionnaires ; 13 remplacements de député-e-s suppléant-e-s, dont 11 ayant accédé à la fonction de député-e et 2 démissionnaires.
- **47 rapports déposés par le Conseil d'État** (année précédente 46), examinés par le Grand Conseil selon la procédure suivante :



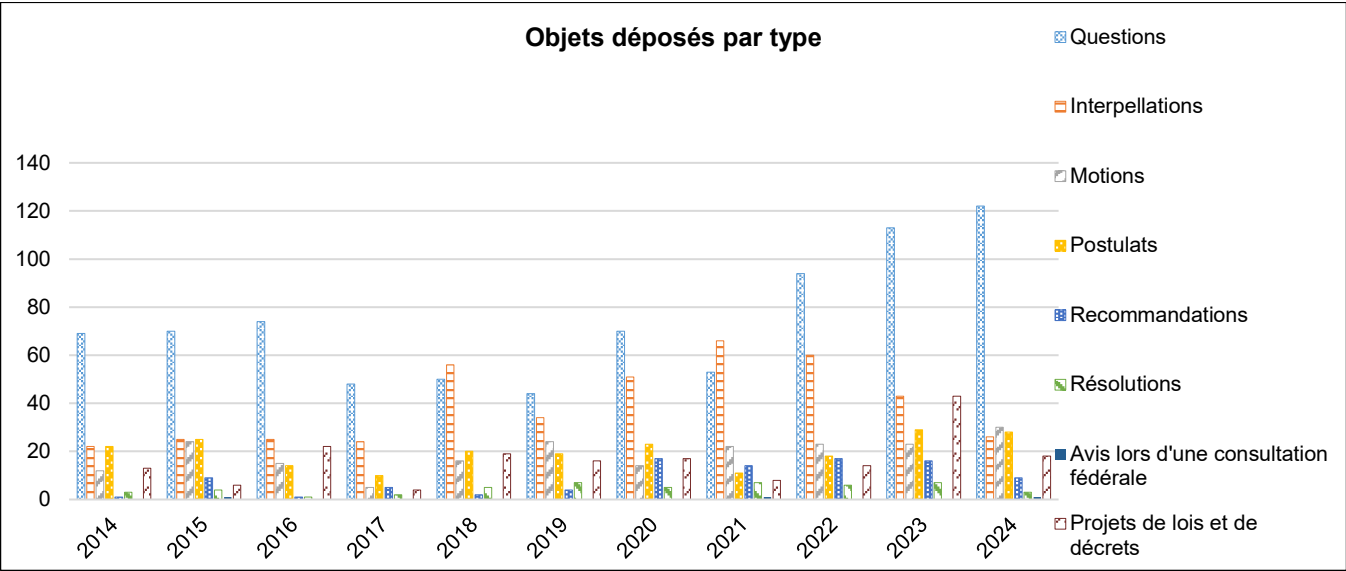
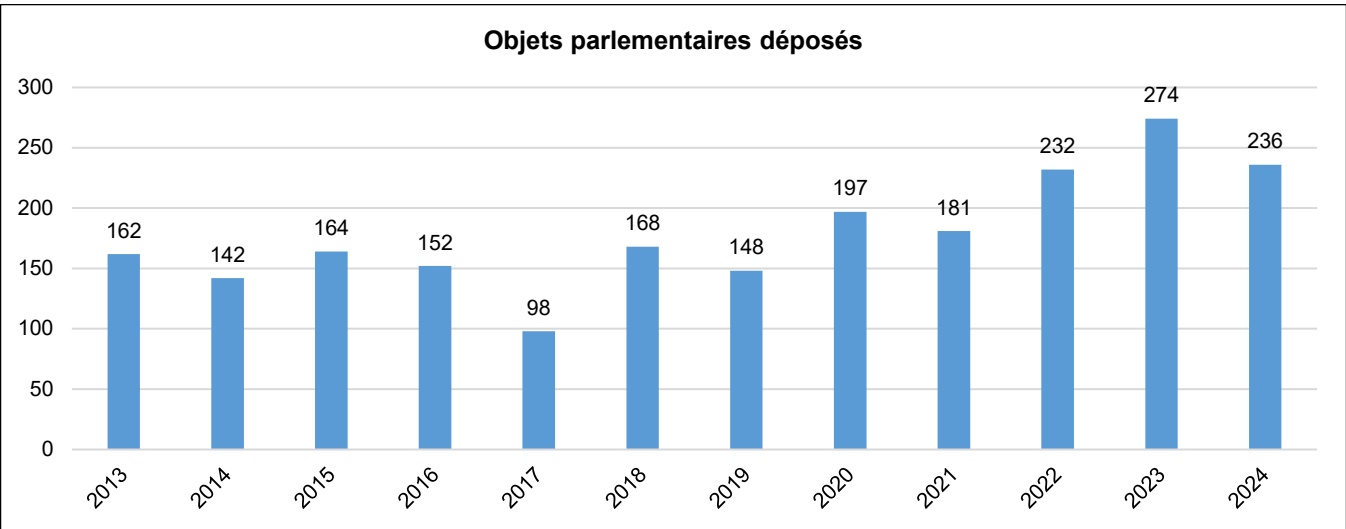
- **55 rapports déposés par des commissions parlementaires**, dont 31 à la suite de l'examen de rapports du Conseil d'État et 24 sur d'autres objets.

- 64 projets de lois et de décrets adoptés par le Grand Conseil.

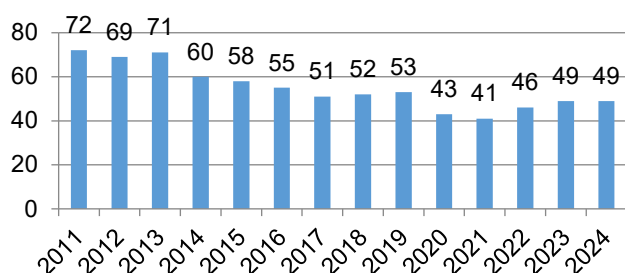


– 236 interventions déposées – 50 interventions acceptées – 209 interventions classées.

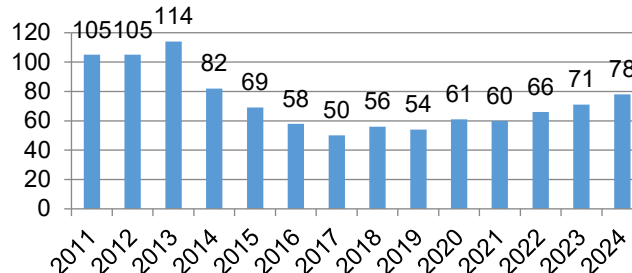
Types d'objets	Déposés	Acceptés	Refusés ou retirés	Traités ou classés
Questions	122		2	124
Interpellations	26		1	30
Motions et motions populaires	30	15	4	11
Postulats	28	28	5	19
Recommandations	9	4	2	6
Résolutions	3	3	3	3
Projets de lois et de décrets	18		5	16
TOTAL	236 (274)	50 (41)	22 (34)	209 (183)
			231 (217)	



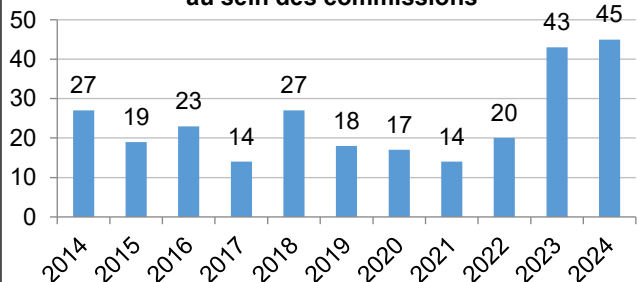
**Nombre de motions en attente
d'une réponse du Conseil d'État**



**Nombre de postulats en attente
d'une réponse du Conseil d'État**



**Nombre de projets de lois et décrets
en cours de traitement
au sein des commissions**



Liens utiles

Composition du parlement :

<https://www.ne.ch/autorites/GC/composition/Pages/accueil.aspx>

Sessions :

<https://www.ne.ch/autorites/GC/sessions/Pages/oj-rapports.aspx>

Objets :

<https://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Pages/accueil.aspx>

Lois et décrets adoptés :

https://www.ne.ch/autorites/GC/sessions/Pages/Lois_decrets_adoptes.aspx

NB : Les statistiques présentées ci-dessus font état de la situation au 31 décembre.

ÉVÈNEMENTIEL

Session inclusive pour les droits des personnes vivant avec un handicap

Une session inclusive a été organisée le 13 juin au Grand Conseil pour clôturer les Journées nationales d'action pour les droits des personnes vivant avec un handicap. Le but de cette séance inédite était de sensibiliser et de promouvoir une réflexion collaborative sur les droits politiques et leur accessibilité. Sur inscription, une trentaine de personnes vivant avec un handicap ont ainsi formé un binôme avec des membres du Grand Conseil en vue de préparer la session, au cours de laquelle deux pétitions ont été débattues et adoptées. Ces dernières ont ensuite été transmises à la commission des pétitions et des grâces du Grand Conseil, pour traitement. Le rapport de la commission et ses conclusions devraient être livrés dans le courant de l'année 2025.

Réunion des bureaux des Grands Conseils de la Suisse romande, de Berne et du Tessin, à Neuchâtel

Traditionnellement depuis plus de soixante ans déjà, les bureaux des Grands Conseils de la Suisse romande, de Berne et du Tessin organisent une réunion annuelle, successivement dans chacun des cantons concernés. Cette année, le canton de Neuchâtel a eu l'honneur d'organiser cette manifestation, qui s'est tenue les vendredi 20 et samedi 21 septembre, sur le thème « Les impacts de l'intelligence artificielle sur l'évolution de l'activité parlementaire ». Les présentations faites à cette occasion n'ont pas manqué de susciter l'intérêt des parlementaires, et l'évolution des possibilités offertes par ce biais sera suivie avec attention durant les années à venir.

Autres manifestations

Le séminaire de printemps de la Conférence législative intercantonale (CLI) s'est tenu le 24 mai, à Bâle, sur le thème « Tournant de la mobilité - le rôle des cantons ».

Une délégation du Grand Conseil a pris part au tournoi amical de football des parlements de Suisse, qui s'est tenu les 23 et 24 août à Baden, en Argovie.

Le séminaire d'automne de la Conférence législative intercantonale (CLI) s'est tenu le 13 septembre, à Berne, sur le thème « Les cantons dans la politique étrangère de la Suisse ».

Le 30 octobre s'est tenu, à Boudry, le premier forum des autorités politiques neuchâteloises. Organisé par Objectif:ne, cette rencontre sur le thème « Abstentionnisme : apathie citoyenne ou défiance envers le politique ? » avait par ailleurs l'ambition de stimuler les échanges entre les autorités cantonales et communales, tout en favorisant la collaboration entre les différents niveaux de pouvoir du canton de Neuchâtel.

Une soirée parlementaire a été organisée par la CLI le 7 novembre, à Liestal, sur le thème « Le parlement numérique – désir et réalité ».

L'assemblée annuelle 2024 de la Société suisse pour les questions parlementaires s'est quant à elle tenue les 8 et 9 novembre à Genève, pour débattre de la question « Les parlements à l'ère du numérique : enjeux et risques démocratiques ».

Pour honorer la pratique instaurée depuis 2021, cette année encore, la présidente du Grand Conseil et les représentant-e-s des groupes politiques ont été invité-e-s à participer au séminaire intensif d'automne proposé aux étudiant-e-s de 2e année de Bachelor en droit de l'Université de Neuchâtel, visant à permettre aux participant-e-s de vivre et appréhender un processus législatif concret, avec une session fictive du parlement au terme de la semaine.

Tradition récemment instaurée depuis 2022 également, le 29 novembre, les étudiant-e-s de 1e année de Bachelor en droit de l'Université de Neuchâtel sont venu-e-s « À la rencontre du législateur cantonal » pour une matinée au cours de laquelle le parlement et son fonctionnement leur ont été présentés, et une session fictive a été organisée sur le thème « Salaire minimum à Neuchâtel : un besoin de repenser et d'affiner le système ? », en présence de la présidente du Grand Conseil et de représentant-e-s des groupes politiques.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
	2023	2024	2024	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	0	0	1'054	+1'054	--	+1'054	--
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	1'054	+1'054	--	+1'054	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	1'490'888	1'618'764	1'785'976	+167'213	+10.3%	+295'088	+19.8%
30 Charges de personnel	1'273'498	1'360'000	1'501'656	+141'656	+10.4%	+228'159	+17.9%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	185'384	238'000	261'916	+23'916	+10.0%	+76'531	+41.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	32'006	20'764	22'404	+1'641	+7.9%	-9'602	-30.0%
Résultat d'exploitation	-1'490'888	-1'618'764	-1'784'923	-166'159	-10.3%	-294'034	-19.7%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-1'490'888	-1'618'764	-1'784'923	-166'159	-10.3%	-294'034	-19.7%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'490'888	-1'618'764	-1'784'923	-166'159	-10.3%	-294'034	-19.7%

Commentaires

Groupe de natures comptables 30 : ce dépassement résulte d'une activité parlementaire soutenue durant l'année 2024, ainsi que de l'introduction du tarif horaire depuis le mois de septembre.

Groupe de natures comptables 31 : le dépassement est principalement dû à un investissement prévu dans le cadre de l'amélioration du système relatif aux sessions du Grand Conseil et des travaux de rénovation y relatifs, au soutien octroyé à la rencontre Forum 2024 organisée par Objectif:ne et à l'organisation d'événements exceptionnels tels que la Session inclusive pour le droit des personnes vivant avec un handicap.

Groupe de natures comptables 39 : il s'agit des forfaits du service informatique et du service d'achat, de logistique et des imprimés.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Députation (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	11'009	28'000	41'734
Coûts salariaux et de structure	54'951	95'007	102'172
Coûts des services centraux	2'593	1'598	1'598
Revenus	0	0	1'054
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	68'553	124'605	144'450

Commentaires

Le montant figurant dans le groupe de prestations « Députation » est constitué de dépenses qui ne concernent directement ni les sessions, ni les commissions parlementaires. Il s'agit pour l'essentiel :

- de frais divers, déplacements et nuitées, et cotisations (charges directes) ;
- des indemnités informatiques et de représentation de la présidence (coûts salariaux et de structure).

La hausse de coût par rapport au budget, pour les charges directes, est en lien avec les éléments mentionnés plus haut dans le commentaire du groupe de natures comptables 31.

Sessions (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	136'241	134'000	157'021
Coûts salariaux et de structure	825'063	855'497	970'177
Coûts des services centraux	19'802	12'857	12'857
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	981'107	1'002'354	1'140'055

Commentaires

Frais relatifs aux sessions :

- indemnités de déplacement versées aux membres du Grand Conseil pour les séances des groupes et les sessions, régie et entretien du système informatique de la salle du Grand Conseil, diffusion et archives audiovisuelles des sessions, frais divers (charges directes) ;
- indemnités de présence pour les séances des groupes et les sessions (coûts salariaux et de structure) ;
- coûts des services centraux relatifs aux sessions ;
- À noter que les charges directes englobent également les frais liés à la garde d'enfants de membres de la députation durant les séances du Grand Conseil.
- La hausse de coût relative à l'introduction du tarif horaire est notamment démontrée dans le tableau de présentation.

Commissions (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	38'661	76'000	64'801
Coûts salariaux et de structure	393'484	409'496	429'308
Coûts des services centraux	9'084	6'308	6'308
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	441'229	491'804	500'418

Commentaires

Frais relatifs aux organes du Grand Conseil (bureau, commissions, sous-commissions) :

- indemnités de déplacement, boissons, collations, repas et mandats confiés à des tiers (charges directes) ;
- indemnités de présence (coûts salariaux et de structure) ;
- ici également, la hausse de coût observée dans la rubrique « Coûts salariaux et de structure » est à mettre en lien avec l'intensité de l'activité parlementaire et l'introduction du tarif horaire.

2.1.3. Secrétariat général du Grand Conseil (SGGC)

Missions principales

Le secrétariat général du Grand Conseil constitue l'état-major du parlement. Il l'assiste dans l'exercice de ses missions, en assurant au plénum et à ses différents organes un soutien logistique, en renseignant ses membres sur les aspects procéduraux de l'activité parlementaire et en assumant les autres tâches qui lui sont attribuées par la loi ou les missions qui lui sont confiées par le bureau.

Il est chargé notamment de planifier et d'organiser les sessions ainsi que les séances de ses organes, d'en exécuter les travaux de secrétariat et la rédaction des procès-verbaux, d'informer le public sur les travaux du parlement, de pourvoir à l'enregistrement audiovisuel des sessions et de publier le Bulletin des délibérations du Grand Conseil, d'assurer le soutien de la présidence du Grand Conseil lors de manifestations et de représentations, de préparer le projet de budget, de produire les comptes, de gérer, conserver et archiver les actes et la documentation du Grand Conseil et de ses organes, ainsi que de fournir différentes expertises.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le secrétariat général du Grand Conseil fournit en faveur du Grand Conseil, de ses organes et de ses membres les prestations inscrites aux articles 47, 48, 103 à 116 de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC). Ces dernières sont, par essence, générées par les activités et réalisations du parlement neuchâtelois, relatées au chapitre « Grand Conseil (GCNE) », en pages précédentes du présent rapport

Activités et réalisations

L'année 2024 a été marquée par une dynamique intense, mêlant la consolidation d'innovations récemment mises en place et l'aboutissement de plusieurs projets d'envergure. Entre le déploiement de nouvelles initiatives et la concrétisation d'objectifs stratégiques, cette année a permis d'ancrer certaines évolutions majeures et de poser des bases solides pour l'avenir, notamment dans la perspective du changement de législature à venir au printemps 2025.

Ainsi, outre l'activité courante, un travail s'est poursuivi pour optimiser certains processus et outils métiers, ainsi que pour développer certaines prestations. On peut citer, à titre d'exemples et de manière non exhaustive :

- la révision technique de la salle du Grand Conseil (achevée au premier trimestre 2024) ;
- l'introduction du nouveau système de paiement des indemnités, de calcul de l'AVS et de génération des certificats de salaire pour les député-e-s (intégration du système de paie du SRHE) ;
- l'introduction du tarif horaire ;
- l'organisation d'événements tels que la Session inclusive pour les droits des personnes vivant avec un handicap, ou encore la 61^e édition de la Réunion des bureaux des Grands Conseils de la Suisse romande, de Berne et du Tessin, à Neuchâtel ;
- la poursuite du renforcement du rôle des assistantes parlementaires dans la préparation des rapports et le soutien apporté aux commissions parlementaires ;
- l'ancrage des rencontres organisées avec de nombreuses classes scolaires, ainsi que la poursuite de la collaboration avec l'Université de Neuchâtel ;
- l'initiation des travaux relatifs au changement de législature.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
	2023	2024	2024	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	1'217'204	1'230'470	1'246'178	+15'708	+1.3%	+28'974	+2.4%
30 Charges de personnel	1'047'966	1'080'204	1'082'478	+2'274	+0.2%	+34'512	+3.3%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	6'371	14'000	14'584	+584	+4.2%	+8'213	+128.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	162'867	136'266	149'116	+12'850	+9.4%	-13'751	-8.4%
Résultat d'exploitation	-1'217'204	-1'230'470	-1'246'178	-15'708	-1.3%	-28'974	-2.4%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-1'217'204	-1'230'470	-1'246'178	-15'708	-1.3%	-28'974	-2.4%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'217'204	-1'230'470	-1'246'178	-15'708	-1.3%	-28'974	-2.4%

Commentaires

Aucune remarque particulière n'est à signaler s'agissant du compte de résultats.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Députation (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	160'686	177'217	109'816
Coûts des services centraux	25'425	24'789	14'835
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	186'111	202'006	124'651

Commentaires

Pour l'essentiel, les coûts se composent des heures de travail effectuées par le personnel du secrétariat général pour toutes les prestations à l'intention des membres du Grand Conseil ne se rapportant pas directement aux sessions et aux commissions parlementaires (coûts salariaux et de structure).

Sessions (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	298'016	323'319	289'298
Coûts des services centraux	45'935	45'226	39'383
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	343'950	368'545	328'681

Commentaires

Les heures de travail effectuées par le personnel du secrétariat général concernant les sessions du Grand Conseil sous cette rubrique concernent les séances du Grand Conseil, le traitement et le suivi des initiatives parlementaires déposées, ainsi que d'autres projets plus ponctuels, tels que l'organisation d'événements.

Commissions (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	595'636	578'938	698'139
Coûts des services centraux	91'507	80'981	94'708
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	687'142	659'919	792'846

Commentaires

La plus grande partie des coûts se compose des heures de travail des personnes en charge de l'assistance et du secrétariat des organes du Grand Conseil : bureau et commissions parlementaires (coûts salariaux et de structure). Les heures de travail effectuées par le personnel du secrétariat général concernant cette prestation ont été plus nombreuses, notamment en raison de la hausse conséquente de l'activité des commissions parlementaires, mais également en raison de l'évolution des prestations fournies aux commissions, aux rapporteur-e-s et à la présidence en particulier.

Chancellerie d'État (CHAN)

Synthèse de la CHAN

Compte de résultats et effectif de la CHAN

SCHA Chancellerie

SALI Service d'achat, logistique et imprimés

2.2. Chancellerie d'État (CHAN)

2.2.1. Synthèse de la CHAN

Les élections communales ont occupé le service de la chancellerie durant le printemps. Sur le plan technique, de nombreux tests ont été réalisés avec les communes pour s'assurer du bon fonctionnement de la solution informatique de dépouillement et tester la conception des carnets et bulletins de vote. En outre, un plan de formation à l'outil informatique et aux directives de saisie des résultats a été mis sur pied avec les communes. Ces travaux préparatoires ont permis un bon déroulement des opérations le jour du scrutin.

L'accueil du public dans le nouveau centre administratif de l'État à Tivoli (site Vitamine) a débuté progressivement dès le 21 mai. Deux collaboratrices à 70% ont été engagées pour cette fonction. Elles sont soutenues par une employée d'une agence de sécurité. Leurs missions consistent à orienter les quelques 90'000 visiteuses et visiteurs attendus par année qui viennent aux guichets pour obtenir des prestations, participer à des séances ou suivre des formations, par exemple. Les réceptionnistes ont, par ailleurs, la mission de coordonner les activités dans l'espace d'accueil (secours, prise en charge du public difficile, soutien aux services qui ont des guichets, etc.).

Le domaine de la communication a connu en 2024 une nouvelle année d'activités soutenues et diversifiées, au service du Conseil d'État et de l'administration cantonale. Le lancement de la refonte du site internet www.ne.ch, ainsi que la révision de la stratégie des réseaux sociaux ont permis de renforcer la présence digitale de l'État. Une base cantonale d'images a également été amorcée. Le service a en outre mené une campagne sur la participation, avec la création de supports destinés à encourager le vote. Le service a aussi été fortement mobilisé dans le domaine de l'accueil et des événements.

Dans le domaine des relations extérieures, le service a apporté un soutien en matière de lobbying fédéral, notamment pour le projet Capitale culturelle suisse. Sur ce thème ont été organisés une réception à l'intention de membres d'une commission parlementaire fédérale en janvier à Neuchâtel, ainsi qu'un événement de relations publiques en mars au Palais fédéral, en présence d'une conseillère fédérale et de près de deux cents parlementaires et hauts fonctionnaires fédéraux. L'événement a mis en avant le savoir-faire horloger des Montagnes neuchâteloises, l'architecture unique des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, ainsi que l'écosystème d'innovation du Littoral neuchâtelois. Un travail important sur la thématique de l'aide aux médias a également occupé le domaine des relations extérieures durant l'année sous revue.

Quant au service d'achat, de logistique et des imprimés (SALI), une nouvelle cheffe de service est entrée en fonction à fin octobre. Son arrivée a mis fin à un long intérim occupé par le vice-chancelier. Cette période transitoire aura permis de redéfinir les missions et objectifs principaux du service. La nouvelle direction a ainsi pris ses fonctions dans un service avec des bases stables et solides, lui permettant de travailler à la définition et la mise en œuvre des différentes stratégies sectorielles, en lien avec les achats, l'approvisionnement, la logistique et l'édition.

Dans un contexte économique marqué par des années successives de hausse de l'inflation et des coûts de l'énergie, les secteurs achats et approvisionnement ont pu contenir les hausses de prix, notamment grâce à la mutualisation des achats de matériel scolaire avec les autres cantons romands et à la mise en place de contrats-cadres. À titre d'exemple, le secteur des achats a représenté les intérêts du canton dans le cadre du renouvellement du contrat trisannuel qui couvre la consommation de papier de bureau. Cette renégociation en collaboration avec d'autres cantons romands a amené un gain économique de 30%.

En termes d'organisation, le SALI a apporté un support logistique aux 13 entités de l'administration cantonale qui ont emménagé dans les nouveaux locaux administratifs de Tivoli, notamment pour assurer la mise à disposition du matériel de bureau et effectuer les changements d'adresses, participant ainsi à la continuité opérationnelle des activités administratives.

En collaboration avec le service des contributions et le service informatique de l'Entité neuchâteloise, le centre éditique a initié un projet destiné à améliorer la traçabilité des opérations de mise sous pli des documents de l'administration, ainsi qu'à la transformation et la modernisation de l'architecture des données d'impression.

2.2.2. Compte de résultats et effectif de la CHAN

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	8'182'284	7'708'694	8'116'808	+408'114	+5.3%	-65'476	-0.8%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'494'384	1'610'000	1'686'452	+76'452	+4.7%	+192'068	+12.9%
43 Revenus divers	175'966	80'000	94'573	+14'573	+18.2%	-81'393	-46.3%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	6'511'934	6'018'694	6'335'784	+317'090	+5.3%	-176'150	-2.7%
Charges d'exploitation	21'304'382	21'355'229	22'254'815	+899'586	+4.2%	+950'433	+4.5%
30 Charges de personnel	7'444'881	8'383'302	8'224'541	-158'761	-1.9%	+779'660	+10.5%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	10'165'556	9'790'640	10'209'042	+418'402	+4.3%	+43'487	+0.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	45'691	45'691	45'691	0	0.0%	0	0.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	576'388	580'500	571'803	-8'698	-1.5%	-4'585	-0.8%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	3'071'866	2'555'096	3'203'738	+648'642	+25.4%	+131'872	+4.3%
Résultat d'exploitation	-13'122'098	-13'646'535	-14'138'007	-491'471	-3.6%	-1'015'909	-7.7%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	-0	-100.0%
34 Charges financières	0	0	349	+349	--	+349	--
Résultat financier	0	0	-349	-349	--	-349	-232'786.7%
Résultat opérationnel	-13'122'097	-13'646'535	-14'138'356	-491'820	-3.6%	-1'016'258	-7.7%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-13'122'097	-13'646'535	-14'138'356	-491'820	-3.6%	-1'016'258	-7.7%

Effectif du personnel CHAN (EPT)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Service de la chancellerie d'État (SCHA)	13.60	17.00	16.30	-0.70	-4.1%	+2.70	+19.9%
Service d'achat, de logistiques et des imprimés (SALI)	15.80	21.00	16.80	-4.20	-20.0%	+1.00	+6.3%
Total personnel administratif	29.40	38.00	33.10	-4.90	-12.9%	+4.77	+97.4%
Membre du Conseil d'État	5.00	5.00	5.00	0.00	0.0%	0.00	0.0%
Total	34.40	43.00	38.10	-4.90	-11.4%	+4.79	+97.7%

Commentaires

Le résultat global de la chancellerie d'État est supérieur au budget de 491'820 francs, soit 3,6%. Les facteurs principaux sont liés à l'augmentation de la provision liée aux rentes des anciennes et anciens membres du Conseil d'État (charges de personnel au SCHA), ainsi qu'à la hausse des tarifs d'affranchissement et de la prise en charge par l'État du retour des votes par correspondance (biens, services et autres charges d'exploitation du SCHA). Les coûts supplémentaires relatifs aux tarifs postaux et aux scrutins ont fait l'objet d'un dépassement de crédit compensé à l'interne du département.

Concernant l'effectif, l'écart de -4,9 EPT par rapport au budget provient essentiellement de postes restés vacants dans l'attente de la mise en œuvre complète de la réorganisation du service d'achat, de logistique et des imprimés.

2.2.3. Chancellerie (SCHA)

Missions principales

Le service de la chancellerie remplit les fonctions d'état-major du Conseil d'État et assume les tâches dévolues à l'État dans les domaines des droits politiques, des relations extérieures et de la communication, de l'accueil aux usagères et usagers, ainsi que des publications officielles. Il a notamment pour missions :

- la planification des travaux du Conseil d'État ;
- la gestion des décisions du Conseil d'État et leur archivage ;
- la surveillance de l'application des dispositions ayant trait aux droits politiques ;
- l'organisation des scrutins fédéraux et cantonaux ;
- la gestion du vote électronique, ainsi que des autres applications informatiques liées à l'organisation des scrutins fédéraux et cantonaux ;
- les vérifications prévues par la législation sur les droits politiques et sur l'organisation du Grand Conseil en matière d'initiative et de motion populaires, ainsi que de demande de référendum ;
- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des stratégies en matière de relations extérieures et de communication ;
- la coordination et la gestion de l'information du Conseil d'État et des départements ;
- le conseil et le soutien au Conseil d'État, aux départements et aux services en matière de politique extérieure, de communication, de rédaction et de diffusion des informations aux médias ;
- la systématisation de la défense des intérêts du canton ;
- l'organisation d'un système de veille des dossiers stratégiques ;
- l'organisation des réceptions et manifestations officielles ;
- la gestion des relations avec les médias ;
- la responsabilité de l'identité visuelle ;
- la publication de la Feuille officielle ;
- la gestion du registre des partenariats enregistrés ;
- l'accueil des usagères et usagers ;
- la gestion administrative liée au Guichet unique ;
- la légalisation des signatures des officières et officiers publics.

Évolution de l'environnement et des tâches

État-major du Conseil d'État, le service de la chancellerie assiste le gouvernement dans l'accomplissement de ses fonctions exécutives et de conduite de l'administration. L'environnement actuel se caractérise par de nombreux défis dans des domaines très divers : la pression constante sur le coût des prestations, la transition numérique et son impact sur le domaine des relations extérieures et de la communication mais également sur d'autres domaines de l'administration, l'évolution complexe du développement du vote électronique, la réforme des institutions et son impact sur les processus d'élections et de votations, ainsi que l'élaboration d'instruments dans le cadre de la conduite stratégique de l'État.

Activités et réalisations

Droits politiques

Organisation des scrutins

Le service de la chancellerie a organisé quatre votations fédérales les 3 mars, 9 juin, 22 septembre et 24 novembre. Une votation cantonale a également eu lieu le 24 novembre. Pour la première fois pour une votation cantonale, une brochure FALC (facile à lire et à comprendre) a été éditée, dans un format numérique (PDF), en complément du *Vot'Info*. Elle a été envoyée aux communes et associations concernées pour diffusion et publiée sur le site Internet de l'État. Enfin, une votation communale a eu lieu le 9 juin à La Chaux-de-Fonds.

Les élections communales se sont tenues les 21 avril et 12 mai. Les travaux préparatoires ont commencé dès l'automne 2023, juste après les élections fédérales. Un premier test a été effectué les 6 et 7 février 2024. Les communes ont pu s'assurer de la qualité de leur papier et du fonctionnement de l'outil de dépouillement. Un second test de fonctionnement a encore été effectué la semaine précédant le scrutin. En outre, un plan de formation à l'outil informatique et aux directives de saisie des résultats a été mis sur pied avec les communes. Ces travaux préparatoires ont permis un bon déroulement des opérations le jour du scrutin. Le taux de participation s'est élevé à 30.75% (32.63% en 2020). Un recours contre les résultats de l'élection au Conseil général de Val-de-Ruz a été déposé à la chancellerie d'État. Il concernait l'application erronée des instructions de dépouillement des suffrages complémentaires de liste. Le recours a été accepté et les bulletins mis en cause ont été recomptés et les résultats ainsi corrigés.

Les résultats détaillés des scrutins sont disponibles sur le [site Internet](#).

Vote électronique

Les Cantons de Saint-Gall, Bâle-Ville, Thurgovie et des Grisons ont procédé à des essais de vote électronique pour une part de leur électorat en 2024. Les Cantons de Genève et de Lucerne ont également annoncé leur intention de reprendre le vote électronique. En ce qui concerne le Canton de Neuchâtel, à la suite de la décision du Grand Conseil, du 25 juin 2024, d'octroyer un montant pour le développement du vote électronique dans le cadre du schéma directeur des systèmes d'information pour les années 2024-2029, la chancellerie d'État a, en collaboration avec le SIEN, planifié la reprise du vote électronique en vue de la votation fédérale du 29 novembre 2026.

Initiatives et référendums

Ci-après, le tableau faisant état du traitement des initiatives en cours au 31 décembre 2024 :

Intitulé	Publication dans la FO	Date du dépôt	Publication des résultats dans la FO	Décret recevabilité matérielle	Date d'adoption du rapport du Conseil d'État au Grand Conseil
Pour augmenter les déductions fiscales pour l'assurance maladie	09.06.2023	11.12.2023	23.02.2024	18.02.2025	
Pour la suppression de l'impôt sur les successions et sur les donations entre vifs concernant les héritiers de la 1ère parentèle	28.04.2023	30.10.2023	08.12.2023	26.03.2024	
Primes maladie : Stop à la hausse !	28.04.2023	26.09.2023	20.10.2023	26.03.2024	
Plus de protection pour les apprenti-e-s	09.09.2022	07.03.2023	17.03.2023	23.01.2024	
1% pour la culture	23.10.2020	30.07.2021	17.09.2021	24.01.2023	12.06.2024

Aucun référendum n'a été déposé en 2024.

Relations extérieures et communication

En matière de communication, le SCHA a poursuivi ses missions de soutien aux départements et au Conseil d'État, tout en adaptant ses pratiques aux évolutions technologiques et à la manière dont l'information est consommée aujourd'hui par le public. L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des stratégies de communication ont permis de renforcer la cohérence des messages diffusés et d'assurer une coordination optimale entre les entités de l'administration cantonale. Le service a également veillé à diversifier les canaux d'information, tant digitaux que traditionnels, pour atteindre efficacement les publics-cibles.

L'année 2024 a été marquée par le lancement des travaux pour la refonte complète du site internet www.ne.ch, dont la mise en ligne est prévue pour la fin de l'année 2025. Une actualisation de la stratégie des réseaux sociaux de l'État de Neuchâtel, datant de 2018, a également été réalisée pour renforcer la présence digitale et optimiser les interactions avec les citoyennes et citoyens, ainsi que les partenaires institutionnels.

Au niveau opérationnel, 44 conférences de presse (+12 par rapport à 2023) ont été organisées pour le Conseil d'État et les services, 234 communiqués de presse (+14 par rapport à 2023) ont été préparés et diffusés aux médias. Quant aux réseaux sociaux, il faut relever une croissance continue du nombre d'abonné-e-s Facebook 22'702 (+1'248), LinkedIn 29'242 (+3'660) et Instagram 28'146 (+1'492), et une stabilisation des abonnés X/Twitter 3'847 (+16). Nous comptons encore 2'908'108 visites du site internet www.ne.ch pour 5'939'454 pages vues.

En matière de communication visuelle, outre les nombreuses productions opérationnelles, il faut notamment relever une réflexion pour l'extension de la charte graphique sur les aspects digitaux, dans le cadre de la création du nouveau site internet www.ne.ch et un soutien apporté à la création d'une marque employeur. À cet égard, un important travail de production photographique des services cantonaux a été effectué en collaboration avec le service des ressources humaines, prémices de la première base de données photos libres de droit du canton.

L'agenda des rencontres et réceptions du Conseil d'État in corpore a comptabilisé 46 échéances, auxquelles il faut ajouter des appuis aux services de l'État en matière d'organisation de réceptions.

Dans le domaine des relations extérieures, outre le suivi ordinaire des organismes de coopération au niveau intercantonal et transfrontalier (CGSO, CdC, Région capitale suisse, Arcjurassien), le SCHA a apporté un soutien en matière de lobbying fédéral, notamment pour le projet Capitale culturelle suisse et l'organisation d'un événement de relations publiques à Berne en mars 2024, ainsi que dans le domaine de l'aide aux médias.

Guichet unique

La chancellerie a enregistré 7'495 nouveaux contrats privés et 759 nouveaux contrats professionnels. Ainsi, au 31 décembre 2024, ce sont 82'113 (74'618 en 2023) contrats au Guichet unique qui ont été conclus par des personnes privées. Par ailleurs, on dénombre au total 5'967 (5208 en 2023) contrats pour des entreprises.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	621'934	624'000	639'920	+15'920	+2.6%	+17'986	+2.9%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	301'488	370'000	402'622	+32'622	+8.8%	+101'134	+33.5%
43 Revenus divers	175'469	80'000	93'944	+13'944	+17.4%	-81'525	-46.5%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	144'977	174'000	143'354	-30'646	-17.6%	-1'623	-1.1%
Charges d'exploitation	12'106'721	11'778'038	13'208'413	+1'430'375	+12.1%	+1'101'691	+9.1%
30 Charges de personnel	5'542'660	5'695'560	6'232'410	+536'850	+9.4%	+689'750	+12.4%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	4'263'874	4'204'140	4'644'116	+439'976	+10.5%	+380'242	+8.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	576'388	580'500	571'803	-8'698	-1.5%	-4'585	-0.8%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'723'800	1'297'838	1'760'085	+462'247	+35.6%	+36'285	+2.1%
Résultat d'exploitation	-11'484'787	-11'154'038	-12'568'493	-1'414'455	-12.7%	-1'083'705	-9.4%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	349	+349	--	+349	--
Résultat de financement	0	0	-349	-349	--	-349	--
Résultat opérationnel	-11'484'787	-11'154'038	-12'568'842	-1'414'804	-12.7%	-1'084'054	-9.4%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-11'484'787	-11'154'038	-12'568'842	-1'414'804	-12.7%	-1'084'054	-9.4%

Commentaires

Le résultat global du service est supérieur au budget de 1'414'804 francs, soit 12.7%. Les charges de personnel sont influencées, tout comme en 2023, par une augmentation de la provision liée aux rentes des anciennes et anciens membres du Conseil d'État, essentiellement due au renchérissement. L'augmentation des charges d'exploitation est expliquée par la répercussion de la hausse des tarifs d'affranchissement, ainsi que par la prise en charge par l'État du retour des votes par correspondance. Les imputations internes augmentent également par la refacturation du SALI des travaux éditiques liés aux élections communales et cantonales.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Traitements du Conseil d'État (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	3'871'668	3'608'200	4'312'710
Coûts des services centraux	163'662	153'154	156'569
Revenus	87'016	80'000	93'364
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	3'948'314	3'681'354	4'375'915

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les traitements des membres du Conseil d'État, ainsi que les rentes des anciennes et anciens membres du gouvernement. Les revenus correspondent aux jetons de présence reversés par les membres du Conseil d'État pour leur participation à des Conseils d'administration, comités ou commissions.

L'augmentation de la provision des rentes des anciennes et anciens membres du Conseil d'État due au renchérissement représente en grande partie la charge supplémentaire dans ce groupe de prestations.

Secrétariat et administration (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	25'030	23'886	19'170
Coûts des services centraux	19'347	16'326	12'540
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	44'378	40'211	31'709

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut le secrétariat de la chancellerie d'État.

Stratégie et politique (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	136'562	107'290	279'716
Coûts des services centraux	95'774	73'353	162'805
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	232'335	180'643	442'521

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut le conseil, le suivi et la préparation des séances du Conseil d'État, ainsi que des sessions du Grand Conseil. Il contient également les travaux de coordination et de planification avec les autres départements, ainsi qu'au sein de la chancellerie d'État.

L'augmentation représente l'implication du vice-chancelier dans la conduite ad interim du SALI, ainsi que la gestion de projets interdépartementaux.

Finances et gestion (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	48'646	43'703	15'756
Coûts des services centraux	34'142	29'880	9'155
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	82'788	73'583	24'912

Commentaires

Ce groupe de prestations concerne l'administration au sens large des entités rattachées à la chancellerie d'État (gestion financière et budgétaire, conduite, planification et suivi des objectifs, ressources humaines, suivi administratif).

La diminution provient des tâches du secrétariat liées à la comptabilité dont les heures sont désormais prestées dans les prestations d'administration.

Affaires du Conseil d'Etat (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	284'414	82'000	87'201
Coûts salariaux et de structure	253'881	182'730	211'712
Coûts des services centraux	183'715	124'937	131'808
Revenus	87'604	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	634'406	389'667	430'721

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut la gestion du courrier adressé au Conseil d'État, la préparation des décisions, ainsi que l'établissement des ordres du jour des séances du Conseil d'État. Il comprend également l'organisation des réceptions officielles, rencontres et manifestations diverses.

Par rapport aux comptes 2023, la diminution des charges directes et des revenus est en lien avec l'organisation des manifestations du 175e anniversaire du canton.

Prestations chancellerie (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	3'878'961	3'872'200	4'385'866
Coûts salariaux et de structure	426'046	499'271	429'723
Coûts des services centraux	575'356	617'198	769'069
Revenus	446'703	544'000	545'985
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	4'433'661	4'444'669	5'038'674

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut toutes les prestations spécifiques du service de la chancellerie, soit notamment celles relevant des droits politiques, de l'accueil au Château, de la gestion administrative du Guichet unique, des légalisations, de la gestion du registre des partenariats enregistrés (PACS), de la Feuille officielle et de la centralisation des frais de port de l'État.

L'augmentation de ce groupe provient de la hausse des tarifs d'affranchissement, ainsi que de la prise en charge par l'État du retour des votes par correspondance.

Relations extérieures et communication (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	77'123	208'000	125'285
Coûts salariaux et de structure	832'796	746'973	804'551
Coûts des services centraux	623'211	510'705	501'943
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'533'130	1'465'678	1'431'779

Commentaires

Ce groupe de prestations concerne la mise en œuvre de la stratégie des relations extérieures et de la communication, la coordination des relations extérieures du canton, ainsi que la gestion de la communication interne, externe et de crise.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Collab. intercant.	188'265	190'500	182'716
Partis politiques	300'000	300'000	300'000
Réseau Urbain Neuchâtelois	88'123	90'000	89'087
Total charges (+) / revenus (-) nets	576'388	580'500	571'803

Commentaires

Aucun commentaire.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Frais de rappel	-612	0	-571
Total charges (+) / revenus (-) nets	-612	0	-571

Commentaires

Aucun commentaire.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2023			Budget 2024			Comptes 2024		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*PI-Réformes	En cours	0	0	0	297'732	0	297'732	160'840	0	160'840
Total		0	0	0	297'732	0	297'732	160'840	0	160'840

Commentaires

La charge de 1.4 EPT pour la gestion de l'accueil du bâtiment situé à Tivoli (site Vitamine) a été neutralisée en 2024 par l'utilisation de la réserve PI-Réformes.

2.2.4. Service d'achat, logistique et imprimés (SALI)

Missions principales

Le SALI est un service central de l'État, responsable des achats, de la gestion et de la livraison des commandes dans les domaines du matériel administratif et scolaire, ainsi que de l'impression centralisée des documents de l'administration. Il joue un rôle important dans les achats de l'administration par les activités de conseil et de suivi des appels d'offres. Le service fournit également des prestations aux communes, aux écoles, à certaines entités paraétatiques et à des tiers.

Le SALI a notamment pour missions :

Domaine des achats

- Définition et mise en œuvre des processus achats et logistique ;
- Soutien et accompagnement dans les processus achats ;
- Gain d'efficacité sur les achats centralisés de l'État ;
- Support SAP de SIGE pour les services de l'administration cantonale.

Domaine de l'approvisionnement et de la logistique

- Gestion de l'approvisionnement du matériel de bureau pour l'administration cantonale ;
- Gestion de l'approvisionnement et coordination de la distribution du matériel scolaire ;
- Gestion du stock de matériel de bureau et du matériel scolaire ;
- Réalisation de diverses missions de logistique pour l'administration cantonale ;
- Gestion de la logistique du matériel des élections et des votations fédérales et cantonales.

Centre éditique de l'État de Neuchâtel (CEEN)

- Conception, impression, mise sous pli et distribution aux entités de l'administration cantonale de l'ensemble des documents nécessaires à leur fonctionnement et réalisation de travaux pour les communes, les entités paraétatiques et les clients externes ;
- Édition et réalisation de documents administratifs et de divers manuels d'enseignement.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement influençant la marche du service sont les suivants :

Impacts externes

Environnement économique

- L'évolution du chiffre d'affaires et des équipements dépendent de la demande des clients et du déploiement de la stratégie de digitalisation du canton.
- Les liens établis avec le tissu d'acteurs locaux pour la fourniture de la plupart des biens, la mutualisation des achats avec les autres cantons romands et la mise en place de contrats-cadres permettent de contenir l'évolution des prix, liée à des années successives de hausse de l'inflation, des coûts de l'énergie et des tensions d'approvisionnement sur certaines matières.

Environnement de l'imprimerie

- Pour les prestations externes, le marché des imprimeurs est resté stable en 2024 (fournisseurs, équipements, technologies, chiffre d'affaires).

Marchés publics

- Le service est dépendant de la loi sur les marchés publics et se doit d'assurer la transparence des achats, de respecter la législation, de baisser les coûts d'achat, tout en préservant une qualité de service et de privilégier les fournisseurs orientés sur le développement durable.

Technologie

- Le service poursuit la veille technologique en lien avec ses fournisseurs, notamment pour dématérialiser les processus, améliorer l'efficacité opérationnelle et diminuer l'empreinte environnementale, tout en garantissant un bon niveau de satisfaction client.

Impacts internes

- Le service joue un rôle central dans le cadre des prestations liées à SIGE, notamment avec la centralisation des achats et des factures.
- L'arrivée de la nouvelle cheffe de service seulement en fin d'année et la vacance de certains postes ont pu retarder la mise en œuvre de projets.

Activités et réalisations

Domaine des achats

Les économies générées se montent à 1'159'000 francs en comptabilisant les contrats-cadres dont bénéficient également les partenaires externes. Les familles d'achats concernées sont principalement les équipements et solutions informatiques, produits de nettoyage, articles sanitaires, livres, toners, enveloppes, machines à café et distributeurs de nourriture, et mandats.

En collaboration avec les membres du groupement intercantonal, un appel d'offres marchés publics a été lancé en 2024 pour le papier. Le critère du développement durable a été pris en considération avec l'exigence du label Ange bleu et l'économie financière sur une année est de plus de 30%. Ce nouveau marché débute en 2025 pour une durée de 4 ans maximum.

Dans le cadre du Plan Climat et pour assurer l'exemplarité de l'État de Neuchâtel, le SALI contribue à l'objectif d'atteindre la neutralité carbone de l'administration cantonale d'ici 2040 dans le domaine des achats et de la logistique.

Domaine de l'approvisionnement et de la logistique

Le service a passé 1'713 commandes auprès de fournisseurs (1'831 en 2023, 2'004 en 2022) et a enregistré 4'573 commandes de l'administration cantonale, ainsi que des écoles cantonales (5'102 en 2023, 5'222 en 2022). Ces commandes ont généré des livraisons de 26'933 colis (30'898 en 2023, 28'930 en 2022). Le regroupement de l'administration sur le site de Tivoli explique en partie la diminution du nombre de commandes et de livraisons.

En outre, le domaine de l'approvisionnement a participé à l'élaboration de 5 marchés Cataro (fournitures intercantionales de matériel pédagogique) attribués à des entreprises neuchâteloises.

Dans ce secteur d'activités, le service a encore assuré la formation de sept apprenti-e-s et de trois personnes en stage de réinsertion. Il collabore ainsi activement au projet +30.

Centre éditique de l'État de Neuchâtel (CEEN)

Le CEEN a traité 14 millions d'impressions (14.5 millions en 2023, 14 millions en 2022), ainsi que mis sous pli et expédié 3.2 millions d'enveloppes (2.5 millions en 2023, 2.6 millions en 2022). 68'129 e-factures ont été générées (61'216 en 2023, 52'994 en 2022).

Par ailleurs, le CEEN a travaillé activement à l'amélioration de ses équipements de production et à la transition écologique en orientant ses clients externes sur le papier recyclé. Il a également travaillé en étroite collaboration avec le service des contributions et le service informatique de l'Entité neuchâteloise sur l'architecture de la transmission des données en vue de leur impression dans le cadre du projet « Inov » et plus spécifiquement sur le projet « Impôt 4.0 ».

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
	2023	2024	2024	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	7'560'350	7'084'694	7'476'888	+392'194	+5.5%	-83'462	-1.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'192'896	1'240'000	1'283'830	+43'830	+3.5%	+90'934	+7.6%
43 Revenus divers	497	0	628	+628	--	+131	+26.4%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	6'366'957	5'844'694	6'192'430	+347'736	+5.9%	-174'528	-2.7%
Charges d'exploitation	9'197'660	9'577'191	9'046'402	-530'789	-5.5%	-151'258	-1.6%
30 Charges de personnel	1'902'221	2'687'742	1'992'131	-695'611	-25.9%	+89'910	+4.7%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	5'901'682	5'586'500	5'564'927	-21'573	-0.4%	-336'755	-5.7%
33 Amortissements du patrimoine administratif	45'691	45'691	45'691	0	0.0%	0	0.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'348'066	1'257'258	1'443'654	+186'395	+14.8%	+95'587	+7.1%
Résultat d'exploitation	-1'637'310	-2'492'497	-1'569'514	+922'984	+37.0%	+67'796	+4.1%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	-0	-100.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	-0	-100.0%
Résultat opérationnel	-1'637'310	-2'492'497	-1'569'514	+922'984	+37.0%	+67'796	+4.1%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'637'310	-2'492'497	-1'569'514	+922'984	+37.0%	+67'796	+4.1%

Commentaires

Le résultat global du service présente une différence positive de 922'000 francs par rapport au budget. D'une part, la réorganisation du service avec plusieurs départs non remplacés, pour l'instant, a eu un impact important sur les charges de personnel (groupe 30). D'autre part, les prestations en lien avec les votations et élections ont été plus conséquentes que planifiées et se reflètent dans une augmentation de revenus (groupe 49).

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Approvisionnement (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	497'530	0	0
Coûts salariaux et de structure	597'943	873'539	628'945
Coûts des services centraux	214'427	217'797	218'062
Revenus	5'948	0	0
Revenus de la facturation des services centraux	1'069'658	541'358	606'767
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	234'293	549'979	240'241

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les coûts d'approvisionnement en fournitures de bureau pour l'administration, matériel scolaire et matériel des élections et votations fédérales et cantonales.

Par rapport à 2023, la différence au niveau des charges directes et des revenus des services centraux s'explique par le transfert au SIEN des coûts et de la refacturation liée aux imprimantes multifonctions. Par rapport au budget 2024, l'écart se trouve dans les coûts salariaux, ceci en raison d'une ressource pour l'instant non remplacée, ainsi que de ressources manquantes au sein de la direction et des achats qui se répercutent dans les groupes de prestations.

Logistique (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	4'112'517	4'188'300	4'105'881
Coûts salariaux et de structure	387'156	725'953	549'191
Coûts des services centraux	490'119	504'297	504'419
Revenus	733'892	752'000	747'578
Revenus de la facturation des services centraux	3'531'783	3'792'288	3'900'212
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	724'117	874'261	511'701

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend la distribution du matériel administratif et scolaire. Les charges directes correspondent à la sortie de stock du matériel susmentionné.

La différence se trouve principalement dans les coûts salariaux, provenant des ressources non remplacées au sein de la direction et des achats. Dans les revenus des services centraux, la principale différence s'explique par la facturation du matériel scolaire, légèrement plus élevée que prévu.

CEEN (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	1'386'532	1'334'200	1'425'342
Coûts salariaux et de structure	861'506	1'013'247	887'104
Coûts des services centraux	642'471	719'858	720'123
Revenus	472'938	503'000	542'616
Revenus de la facturation des services centraux	1'745'574	1'496'048	1'679'088
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	671'997	1'068'257	810'865

Commentaires

Ce groupe de prestations se compose des coûts informatiques pour les solutions logicielles et de la maintenance des équipements, ainsi que des revenus générés par la vente des prestations du CEEN. Il comprend également la conception et la distribution aux entités de l'administration cantonale de l'ensemble des documents nécessaires à leur fonctionnement.

Tout comme les autres prestations, les coûts salariaux ont diminué en raison des ressources non remplacées au sein de la direction et des achats. Les revenus supplémentaires proviennent de la facturation des activités liées aux votations et élections qui ont été plus conséquentes que prévu, principalement dues à la réalisation de tests pour les élections.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Frais de rappel	-557	0	-628
Total charges (+) / revenus (-) nets	-557	0	-628

Commentaires

Aucun commentaire.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2023			Budget 2024			Comptes 2024		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Sécurisation des productions-expéditions	Clôturé	0	0	0	300'000	0	300'000	272'563	0	272'563
Total		0	0	0	300'000	0	300'000	272'563	0	272'563

Commentaires

Cet investissement concerne la mise en place d'une solution au CEEN, destinée à améliorer le suivi et la traçabilité des opérations d'impression, de mise sous pli et d'expédition, et permettant également aux services émetteurs ou aux clients externes de suivre l'avancement de leurs travaux.

Autorités protection des données et transparence (PPDT)

PPDT Autorités protection des données et transparence

2.3. Autorités protection des données et transparence (PPDT)

Missions principales

Le PPDT s'occupe non seulement de la protection des données personnelles traitées par les autorités cantonales et communales, mais aussi de la transparence de ces dernières.

Il est principalement chargé dans ces deux domaines de :

- Promouvoir la protection des données et la transparence, en informant et sensibilisant le public et les entités soumises à la CPDT-JUNE au sujet des principes inscrits dans cette dernière.
- Assister et conseiller le public et les entités soumises à la CPDT-JUNE à propos des sujets régis par cette dernière.
- Se prononcer sur les projets d'actes législatifs ayant un impact sur la protection des données et la transparence.
- Se prononcer sur les projets de vidéosurveillance des entités soumises à la CPDT-JUNE.
- Concilier les parties lorsqu'il est saisi d'une requête parce qu'une entité soumise à la CPDT-JUNE n'a pas pleinement accepté une demande fondée sur cette dernière.
- Surveiller activement les entités soumises à la CPDT-JUNE pour vérifier qu'elles appliquent correctement la convention, et émettre des recommandations lorsqu'un manquement est constaté (exclusivement en matière de protection des données).
- Saisir la CPDT lorsque la CPDT-JUNE le lui permet.
- Tenir le registre public des fichiers.
- Rendre un rapport annuel d'activité aux gouvernements et parlements des deux cantons

Évolution de l'environnement et des tâches

Depuis le 1er janvier 2013, le préposé intercantonal à la protection des données et à la transparence (PPDT) s'efforce notamment de sensibiliser et s'assurer que les entités soumises à la Convention intercantonale relative à la protection des données et à la transparence dans les cantons du Jura et de Neuchâtel (CPDT-JUNE) respectent les règles. Pour ce faire des surveillances sont mises en œuvre, mais surtout les entités sont encouragées à poser toutes les questions qu'elles souhaitent. Un site internet (www.ppdt-june.ch) est régulièrement enrichi d'informations destinées à répondre aux interrogations les plus courantes. Plus les entités sont sensibilisées, plus les questions affluent.

En 2024, il y a eu une légère augmentation des sollicitations par rapport à l'année 2023.

Activités et réalisations

Les activités et les réalisations du PPDT font l'objet d'un rapport séparé, conformément à [l'article 13 CPDT-JUNE](#).

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	738	1'160	0	-1'160	-100.0%	-738	-100.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	738	1'160	0	-1'160	-100.0%	-738	-100.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	194'889	227'000	227'411	+411	+0.2%	+32'523	+16.7%
30 Charges de personnel	2'544	4'000	0	-4'000	-100.0%	-2'544	-100.0%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	0	0	0	0	--	0	--
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	192'345	223'000	227'411	+4'411	+2.0%	+35'067	+18.2%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	-194'151	-225'840	-227'411	-1'571	-0.7%	-33'260	-17.1%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-194'151	-225'840	-227'411	-1'571	-0.7%	-33'260	-17.1%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-194'151	-225'840	-227'411	-1'571	-0.7%	-33'260	-17.1%

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Prestations PPDT (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	2'544	4'000	0
Coûts des services centraux	0	0	0
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'544	4'000	0

Commentaires

Coûts imputables à la Commission, celle-ci n'a pas siégé en 2024.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Contrib. des cantons	-738	-1'160	0
Contrib. préposé	192'345	223'000	227'411
Total charges (+) / revenus (-) nets	191'607	221'840	227'411

Commentaires

La CPDT-JUNE qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2013 prévoit que le financement du PPDT intercantonal s'effectue au prorata des populations des deux cantons. Ainsi, le 71 % du budget total est à la charge du Canton de Neuchâtel. Le détail des postes figure dans le budget jurassien.

Contrôle cantonal des finances (CCFI)

CCFI Contrôle cantonal des finances

2.4. Contrôle cantonal des finances (CCFI)

Missions principales

Le CCFI est l'organe indépendant et autonome chargé de la surveillance financière de l'État de Neuchâtel, au sens large. Il exerce également ses missions auprès d'établissements de droit public ou d'entités subventionnées. Il ne dépend hiérarchiquement ni du Conseil d'État, ni d'un département mais uniquement du comité d'audit, pour lequel il gère le secrétariat. L'activité du CCFI n'est régie que par la Loi sur le contrôle des finances (LCCFI) et son règlement. Le CCFI traite directement avec les entités et les personnes soumises à sa surveillance, dispose de tout pouvoir d'investigation et peut intervenir en tout temps, sans en référer à quiconque. Le secret de fonction ne peut pas lui être opposé. Le CCFI bénéficie d'un agrément d'expert-réviseur octroyé par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR), renouvelé en 2024.

Missions d'audit interne

- Contrôler la gestion financière de l'administration cantonale (notamment respect des principes d'économie, d'efficacité et d'efficience), y compris la gestion des subventions et les investissements ;
- Contrôler la fiabilité des systèmes de contrôle interne (SCI) et des applications informatiques.

Missions d'organe de révision (audit externe)

- Auditer les comptes annuels de l'État (contrôle ordinaire) ;
- Auditer les comptes annuels d'entités autonomes proches de l'État (UniNE, SCAN, CNIP, NEVIA, etc.).

Autres missions

- Effectuer des mandats spéciaux pour le compte du Conseil d'État, de la Commission de gestion et d'évaluation du Grand Conseil (COGES), de la Commission des finances du Grand Conseil (COFI), du Conseil de la magistrature ou de toute autre entité habilitée à le faire ;
- Effectuer des audits de gestion des établissements de droit public ;
- Effectuer des mandats pour les communes, à leur demande ;
- Attester des décomptes de subventions, notamment en vertu d'exigences fédérales ;
- Conseiller les départements et les unités administratives de l'État ;
- Assister la COGES dans son rôle d'évaluation des politiques publiques.

Évolution de l'environnement et des tâches

Réformes

La réforme de l'administration cantonale implique sur plusieurs années, pour le CCFI, une augmentation des travaux à exécuter dans le cadre des audits internes des unités administratives de l'État. En effet, les réformes induisent des modifications significatives des processus opérationnels tant des services centraux que des services métiers.

Audits informatiques et analyses de données

Des audits informatiques plus nombreux doivent être réalisés avec le soutien de mandataires externes en raison de l'automatisation, de la dématérialisation des processus mais également de la prise en compte de risques liés à la cybersécurité. L'intégration de ces nouveaux développements implique aussi pour les auditeurs et auditrices une évolution vers des analyses de données au moyen d'outils dédiés ainsi que d'un élargissement des compétences.

Activités et réalisations

Rapports et observations

Le CCFI a émis 40 rapports d'audit en 2024, qui se répartissent ainsi :

- 12 rapports d'audit interne ;
- 25 rapports d'audit en tant qu'organe de révision ;
- 3 autres rapports.

Le CCFI vérifie la mise en œuvre ultérieure des demandes et recommandations qu'il émet.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
	2023	2024	2024	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	249'163	284'000	207'674	-76'326	-26.9%	-41'488	-16.7%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	249'163	284'000	207'674	-76'326	-26.9%	-41'488	-16.7%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	1'427'374	1'949'655	1'674'280	-275'375	-14.1%	+246'906	+17.3%
30 Charges de personnel	1'139'842	1'757'856	1'438'676	-319'180	-18.2%	+298'834	+26.2%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	132'300	126'300	106'439	-19'861	-15.7%	-25'861	-19.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	155'232	65'499	129'165	+63'666	+97.2%	-26'067	-16.8%
Résultat d'exploitation	-1'178'211	-1'665'655	-1'466'606	+199'049	+12.0%	-288'395	-24.5%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-1'178'211	-1'665'655	-1'466'606	+199'049	+12.0%	-288'395	-24.5%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'178'211	-1'665'655	-1'466'606	+199'049	+12.0%	-288'395	-24.5%

Effectif du personnel CCFI (EPT)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
	2023	2024	2024	CHF	%	CHF	%
Contrôle cantonal des finances (CCFI)	9.95	11.45	10.85	-0.60	-5.2%	+0.90	+9.0%
Total	9.95	11.45	10.85	-0.60	-5.2%	+0.90	+9.0%

Commentaires

Les revenus divers ont diminué car l'année 2023 a été particulièrement impactée par des mandats spéciaux ponctuels. De plus, le CCFI n'a pas effectué de mandat pour des communes durant l'année 2024, expliquant une partie des écarts au budget.

Les charges de personnel s'affichent inférieures au budget en raison notamment de postes restés vacants sur la première partie de 2024. Toutefois, elles sont plus élevées en comparaison avec 2023 en lien avec l'augmentation des effectifs en cours d'année afin de répondre à la hausse du volume d'activité.

Les charges de biens, services et autres charges d'exploitation ont diminué en raison d'honoraires plus faibles versés à des consultants informatiques pour le soutien apporté aux audits du CCFI. Le dépassement constaté au niveau des imputations internes concerne essentiellement l'écart statistique RH dont le montant figure au budget mais pas aux comptes.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Audit interne (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	45'234	100'000	17'106
Coûts salariaux et de structure	597'833	1'272'217	756'807
Coûts des services centraux	76'531	96'257	66'883
Revenus	0	84'000	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	719'597	1'384'475	840'796

Commentaires

La prestation d'audit interne concerne les audits effectués au sein de l'administration cantonale (audit de gestion des unités administratives, audits transversaux, audits informatiques, mandats spéciaux, etc.). Ces activités sont tendanciellément à la hausse mais pour 2024, le budget n'a pas été atteint en raison d'une situation de sous-effectif sur la première partie de l'année. Cette situation a en effet entraîné une hausse des charges de personnel ainsi que des heures prestées mais plus faible qu'escomptée. En 2024, le CCFI a recouru aux services de consultants et d'experts externes pour des tâches requérant des compétences et connaissances spécifiques.

Hors audit (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	661
Coûts salariaux et de structure	33'705	86'435	44'619
Coûts des services centraux	4'346	6'540	3'971
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	38'051	92'975	49'251

Commentaires

Les activités hors audit sont les prestations de conseils, de surveillance financière hors administration (p. ex. HE-Arc, HEP-BEJUNE) ou de participation à des groupes de travail. Ces activités varient essentiellement en fonction de facteurs externes peu prévisibles.

Audit externe (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	79'886
Coûts salariaux et de structure	595'371	360'899	646'035
Coûts des services centraux	74'355	27'306	58'311
Revenus	249'143	200'000	207'694
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	420'583	188'205	576'538

Commentaires

La prestation d'audit externe concerne les audits d'états financiers annuels que le CCFI effectue en tant qu'organe de révision indépendant (le CCFI dispose d'un agrément d'expert-réviseur délivré par l'ASR). À l'exception de l'audit des comptes de l'État, ces prestations, qui sont fournies en dehors de l'administration cantonale pour des entités autonomes (UniNE, SCAN, CNIP, NEVIA, etc.), sont facturées. Les charges directes concernent les honoraires d'experts externes ayant intervenu sur un sujet spécifique. La hausse des coûts salariaux s'expliquent par la complexité toujours plus accrue des normes d'audit.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Frais de rappel	-20	0	20
Total charges (+) / revenus (-) nets	-20	0	20

Autorités judiciaires (AUJU)

Compte de résultats et effectif des AUJU

SGAJ	Secrétariat général des AUJU
TINS	Tribunal d'instance
TCAN	Tribunal cantonal
MP	Ministère public

2.5. Autorités judiciaires (AUJU)

2.5.1. Compte de résultats et effectif des AUJU

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024 CHF	Écart C2024 - B2024 %	Écart C2024 - C2023 CHF	Écart C2024 - C2023 %
Revenus d'exploitation	2'737'407	2'815'555	2'882'577	+67'022	+2.4%	+145'170	+5.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	2'733'489	2'815'555	2'875'826	+60'271	+2.1%	+142'337	+5.2%
43 Revenus divers	3'919	0	6'751	+6'751	--	+2'833	+72.3%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	26'864'368	29'587'222	28'962'706	-624'516	-2.1%	+2'098'339	+7.8%
30 Charges de personnel	22'404'804	24'318'112	23'666'734	-651'378	-2.7%	+1'261'930	+5.6%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1'626'244	2'387'338	2'003'515	-383'823	-16.1%	+377'271	+23.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'042	48'577	3'042	-45'535	-93.7%	0	0.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	192'289	287'500	441'208	+153'708	+53.5%	+248'919	+129.5%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	2'637'989	2'545'695	2'848'208	+302'513	+11.9%	+210'219	+8.0%
Résultat d'exploitation	-24'126'961	-26'771'667	-26'080'130	+691'538	+2.6%	-1'953'169	-8.1%
44 Revenus financiers	0	0	8'793	+8'793	--	+8'793	--
34 Charges financières	0	0	23	+23	--	+23	--
Résultat financier	0	0	8'770	+8'770	--	+8'770	--
Résultat opérationnel	-24'126'961	-26'771'667	-26'071'360	+700'307	+2.6%	-1'944'399	-8.1%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-24'126'961	-26'771'667	-26'071'360	+700'307	+2.6%	-1'944'399	-8.1%

Effectif du personnel AUJU (EPT)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024 CHF	Écart C2024 - B2024 %	Écart C2024 - C2023 CHF	Écart C2024 - C2023 %
Secrétariat général (SGAJ)	3.70	4.10	4.50	+0.40	+9.8%	+0.80	+21.6%
Tribunal d'instance (TINS)	46.00	48.00	47.60	-0.40	-0.8%	+1.60	+3.5%
Tribunal cantonal (TCAN)	18.85	18.85	18.65	-0.20	-1.1%	-0.20	-1.1%
Ministère public (MP)	27.80	29.00	29.40	+0.40	+1.4%	+1.60	+5.8%
Total personnel administratif	96.35	99.95	100.15	+0.20	+0.2%	+3.80	+3.9%
Magistrats de l'ordre judiciaire	41.70	43.50	43.50	0.00	0.0%	+1.80	+4.3%
Total	138.05	143.45	143.65	+0.20	+0.1%	+5.60	+4.1%

Commentaires

Le compte de résultats boucle en 2024 avec un excédent de charges de CHF 26'071'360, inférieur au budget 2024 de CHF 700'307 (-2.6%) et en augmentation par rapport aux comptes 2023 de CHF 1'944'399 (+8.1%). Hors imputations internes, les comptes 2024 des autorités judiciaires présentent un excédent de charges de CHF 23'223'152, inférieur au budget 2024 de CHF 1'002'820 (-4.1%) et en hausse par rapport aux comptes 2023 de CHF 1'734'181 (+8.1%).

Charges de personnel

L'écart favorable par rapport au budget s'explique par :

- Un nouveau EPT de procureur obtenu suite à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions du CPP (audition obligatoire en cas de prononcé d'une peine privative de liberté ferme) afin de faire face à la charge attendue des auditions supplémentaires rendues obligatoires et porté au budget 2024 sur l'année entière. Dans le cadre d'une suppléance extraordinaire, une procureure en fonction a augmenté son taux de travail de 50% à 100% du 1er janvier 2024 au 30 septembre 2024 afin de pallier le report de l'entrée en fonction de la nouvelle magistrate, compte tenu de la nécessité préalable de modifier l'art. 51 de la loi d'organisation judiciaire neuchâteloise (OJN). La nouvelle procureure est entrée en fonction le 1^{er} octobre 2024 ;
- La non consommation d'enveloppes de suppléance au secrétariat général ;
- Le non engagement du chargé de projet à 50%, porté au secrétariat général, dont l'utilisation s'est concrétisée sous forme de mandat en faveur d'un consultant externe au SIEN ;
- Les délais de carence lors de remplacements ou de recrutements de nouveaux postes budgétisés en 2024 ;
- L'effet noria ;
- Les frais de formation et de perfectionnement inférieurs au budget.

La hausse par rapport à l'année précédente provient de :

- La création, au Ministère public, d'un nouvel EPT de procureur et d'un nouvel EPT de secrétaire pour accompagner l'augmentation du nombre de procureurs ;
- La création, au secrétariat général, d'un nouveau poste de chargée de mission, dévolu à la gestion de projet de refonte du site internet des autorités judiciaires, porté au budget 2024 à 40% et occupé seulement à 30% ;
- La création, au Tribunal d'instance, de nouveaux postes de greffiers-rédacteurs (0.5 EPT au TRLV Boudry, 0.5 EPT au TRLV Neuchâtel et 1 EPT au TRMV) portés au budget 2024 ;
- L'augmentation des honoraires des juges assesseurs APEA au Tribunal d'instance, suite à l'arrêt du Tribunal fédéral qui exclut qu'un juge titulaire puisse désormais décider de mesures provisionnelles seul, sans assesseurs ;
- Le renchérissement salarial ;
- La variation des provisions heures supplémentaires et vacances.

Ces hausses sont partiellement compensées par l'effet noria.

Il est par ailleurs à relever que des magistrats et du personnel des greffes interviennent auprès de 24 commissions externes et autorités nommées par le Conseil d'État, dont les coûts ne sont pas refacturés aux services concernés. Celles-ci mobilisent 13 magistrats en qualité de président ou vice-président, 24 magistrats en qualité de membre, 14 magistrats en qualité de suppléant, 1 magistrat en qualité de secrétaire et 11 collaborateurs des greffes en qualité de secrétaire.

Biens, services et autres charges d'exploitation

L'écart favorable au budget résulte essentiellement des honoraires et prestations de services liés aux procédures, des pertes sur débiteur, des frais de recours au Tribunal fédéral et des frais de déplacement inférieurs au budget. Ces économies sont partiellement réduites par les frais relatifs aux indemnités et à la réparation du tort moral selon les articles 429 et suivants du CPP supérieurs au budget. L'augmentation par rapport à l'année précédente s'explique principalement par les honoraires et prestations de services liés aux procédures ainsi que par les frais relatifs aux indemnités et à la réparation du tort moral selon les articles 429 et suivants du CPP.

Il est à noter que les autorités judiciaires assument la totalité du coût de l'abonnement Swisslex alors que les autorités judiciaires représentent 57% des utilisateurs en 2024. Le solde concerne d'autres services de l'Etat auxquels l'utilisation de Swisslex n'est pas refacturée.

Amortissements

L'amortissement dans les comptes 2024 concerne l'achat d'une machine à café suite au regroupement du Ministère public à La Chaux-de-Fonds. L'amortissement au budget 2024 inclut également l'amortissement du crédit d'étude relatif aux regroupement et déménagement du Ministère public à La Chaux-de-Fonds.

Charges de transfert

Le dépassement budgétaire ainsi que l'augmentation par rapport à l'année précédente s'expliquent par les frais relatifs aux écoutes téléphoniques facturés par la Confédération. Jusqu'en 2023, cette dernière finançait pour moitié ces coûts et facturait l'autre moitié aux cantons pour leurs dépenses effectives. À partir du 1^{er} janvier 2024, la Confédération a décidé, d'une part, de mettre fin au co-financement, d'autre part, de facturer désormais un montant forfaitaire par canton, établi au prorata de la population résidente permanente.

Un dépassement de crédit de CHF 152'200 a été établi en date du 26 novembre 2024, entièrement compensé par l'enveloppe budgétaire dédiée aux honoraires et prestations de services du Ministère public.

Imputations internes

Les imputations internes incluent :

- Les imputations internes des services centraux, soit la part des coûts du Service des bâtiments (SBAT), du Service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN), du Service d'achat, de logistique et des imprimés (SALI), du Service des statistiques (STAT) et du Service des ressources humaines de l'Etat (SRHE) allouée aux autorités judiciaires
- Les imputations internes relatives à des prestations d'autres services de l'Etat facturées aux autorités judiciaires
- Uniquement pour le budget, l'effet noria calculé pour tout l'Etat par le Service financier (SFIN) et alloué pour partie aux autorités judiciaires sous forme d'un écart statistique RH négatif.

Le dépassement du budget s'explique par l'écart statistique RH qui se trouve dans les comptes réels au niveau des charges de personnel. L'augmentation par rapport à l'année précédente résulte essentiellement des forfaits du SBAT et du SIEN.

Taxes

Les taxes concernent principalement les émoluments en matière civile et administrative. Ceux-ci sont supérieurs au budget et proviennent du Tribunal cantonal, tandis que le Tribunal d'instance enregistre des émoluments inférieurs au budget, et sont en augmentation par rapport à l'année précédente tant au Tribunal d'instance qu'au Tribunal cantonal résultant des émoluments exceptionnellement élevés.

Magistrats

Le nombre de juges de 1^{ère} instance est fixé dans la loi (art. 98b OJN) de même que le nombre de juges de 2^{ème} instance (art. 38 OJN) et celui de procureurs du Ministère public (art. 51 OJN). L'écart de 1,8 EPT par rapport au 31 décembre 2023 s'explique par :

- Un nouvel EPT de procureur a été obtenu suite à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions du CPP (audition obligatoire en cas de prononcé d'une peine privative de liberté ferme) afin de faire face à la charge attendue des auditions supplémentaires rendues obligatoires et porté au budget 2024 sur l'année entière. Dans le cadre d'une suppléance extraordinaire, une procureure en fonction a augmenté son taux de travail de 50% à 100% du 1er janvier 2024 au 30 septembre 2024 afin de pallier le report de l'entrée en fonction de la nouvelle magistrate, compte tenu de la nécessité préalable de modifier l'art. 51 de la loi d'organisation judiciaire neuchâteloise (OJN). La nouvelle procureure est entrée en fonction le 1er octobre 2024 ;
- Une juge de 1^{ère} instance a pris, du 24 novembre 2023 au 31 décembre 2023, un congé non payé dans la suite de son congé maternité.

Personnel administratif

L'écart de +0,2 EPT par rapport au budget s'explique comme suit :

+0,4 EPT au secrétariat général :

- +0,5 EPT : secrétaire comptable engagée pour pallier l'absence longue durée de la secrétaire à 50% ;
- -0,5 EPT : non-engagement du poste de 0,5 EPT de chargé de projet, mais utilisation de l'enveloppe financière correspondante sous forme de mandat en faveur d'un consultant externe au SIEN ;
- +0,5 EPT : poste de collaborateur administratif à 50% occupé par un stagiaire (en formation auprès de la HES-SO) au Tribunal d'instance, dont le traitement était budgétisé depuis son engagement et encore en 2024 dans l'enveloppe dédiée aux stagiaires. Or, pour faire suite à la demande du SRHE en août 2023, ce poste a dû être colloqué en collaborateur administratif et apparaît désormais dans les effectifs du secrétariat général ;
- -0,1 EPT : nouveau poste de 0,4 EPT de chargé de mission, dévolu à la gestion de projet de refonte du site internet et intranet des AUJU occupé seulement à 30% ;

-0,4 EPT au Tribunal d'instance :

- -0,8 EPT : au TRLV, site de Boudry, poste vacant de secrétaire suite au départ de la titulaire ;
- +0,4 EPT : au TRLV, site de Neuchâtel, erreur du SRHE qui a comptabilisé la fin d'une augmentation temporaire du taux d'activité d'une secrétaire (pour palier des absences pour maladie et maternité au sein du greffe) au 31 décembre en lieu et place du 13 décembre 2024 ;

-0,2 EPT au Tribunal cantonal :

- -0,6 EPT : poste vacant de greffier-rédacteur suite au départ de la titulaire ;
- +0,4 EPT : engagement temporaire d'une juriste auxiliaire à 40% dans l'attente du repourvoiement du poste vacant ci-dessus ;

+0,4 EPT au Ministère public :

- Engagement temporaire d'une secrétaire afin de palier des absences au sein du greffe.

L'augmentation de +3,8 EPT par rapport au 31 décembre 2023 s'explique comme suit :

+0,8 EPT au secrétariat général :

- +0,5 EPT : secrétaire comptable engagée pour pallier l'absence longue durée de la secrétaire à 50% ;
- +0,3 EPT : nouveau poste de 0,4 EPT de chargé de mission, dévolu à la gestion de projet de refonte du site internet et intranet des AUJU occupé seulement à 30% ;

+1,6 EPT au Tribunal d'instance :

- +2,0 EPT : création de nouveaux postes de greffiers-rédacteurs (0,5 EPT au TRLV Boudry, 0,5 EPT au TRLV Neuchâtel et 1 EPT au TRMV) portés au budget 2024 ;
- -0,8 EPT : au TRLV, site de Boudry, poste vacant de secrétaire suite au départ de la titulaire ;
- +0,4 EPT : au TRLV, site de Neuchâtel, erreur du SRHE qui a comptabilisé la fin d'une augmentation temporaire du taux d'activité d'une secrétaire (pour palier des absences pour maladie et maternité au sein du greffe) au 31 décembre en lieu et place du 13 décembre 2024 ;

-0,2 EPT au Tribunal cantonal :

- -0,6 EPT : poste vacant de greffier-rédacteur suite au départ de la titulaire ;
- +0,4 EPT : engagement temporaire d'une juriste auxiliaire à 40% dans l'attente du repourvoiement du poste vacant ci-dessus ;

+1,6 EPT au Ministère public :

- +0,2 EPT : en 2023, poste vacant de procureur assistant relatif au soutien en faveur du procureur membre de la CAAJ ;
- +1,0 EPT : création d'un nouveau poste de secrétaire pour accompagner l'augmentation du nombre de procureurs ;
- +0,4 EPT : engagement temporaire d'une secrétaire afin de palier des absences au sein du greffe.

2.5.2. Secrétariat général des autorités judiciaires (SGAJ)

Missions principales

Les missions du Secrétariat général sont, de par la loi (78 OJN) :

- Direction de l'administration des autorités judiciaires ;
- Exécution des décisions de la commission administrative ;
- Conduite du personnel judiciaire ;
- Gestion des finances.

De par l'évolution de l'environnement des autorités judiciaires, les missions du SGAJ se développent ainsi que se spécialisent. En plus des activités mentionnées dans l'OJN, le SGAJ assume également les activités suivantes :

- Gestion des ressources humaines ;
- Gestion du portefeuille de projets (tant internes que transversaux) et accompagnement au changement ;
- Appui juridique en faveur des organes de gouvernance, notamment en matière de consultations et d'évolutions législatives ;
- Contrôle de gestion sur processus financiers, RH et métier / Système de contrôle interne et gestion des risques ;
- Développement et tenue des indicateurs ;
- Représentation des autorités judiciaires et communication ;
- Soutien à la gestion de la logistique (locaux et outils informatiques).

Les objectifs stratégiques du Secrétariat général sont, sur mandat de la CAAJ, de :

- Contribuer à la mise en place d'une gouvernance efficiente et pérenne des autorités judiciaires ;
- Doter les autorités judiciaires des ressources financières, RH et logistiques adaptées aux besoins ;
- Mener une politique RH globale et durable favorisant le développement ;
- Assurer la transition digitale des autorités judiciaires ;

Accompagner les tribunaux régionaux dans les projets de relocalisation.

Évolution de l'environnement et des tâches

Voir supra. On rappellera, pour le surplus, les enjeux majeurs pour lesquels le SGAJ joue un rôle pivot au sein des autorités judiciaires et voit ses ressources être fortement mobilisées :

- Le projet de digitalisation de la Justice (participation de la secrétaire générale, d'une part, au projet fédéral Justitia 4.0 en tant que membre du COPROJ, d'autre part, au programme cantonal eProcédures en tant que présidente du COPROJ)
- La migration de l'application métier Juris (participation de la secrétaire générale au programme cantonal eProcédures)
- Le déménagement du Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz, qui devrait intervenir en 2026 (Pour le projet TRMV : participation de la secrétaire générale aux séances du groupe des utilisateurs ; Pour le projet PLAJ, participation de la secrétaire générale à la commission de planification en tant que présidente et au COPIL en tant que membre)
- Le projet de regroupement des sites de Neuchâtel et de Boudry composant le Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers qui a démarré en 2024 et qui ne devrait pas se concrétiser avant 2031 (Pour le projet TRLV : pilotage par la secrétaire générale des séances du groupe des utilisateurs ; Pour le projet PLAJ : voir supra)
- Le projet de refonte des sites internet et intranet des autorités judiciaires (la secrétaire générale est mandante de ce projet ; elle est soutenue par une chargée de mission occupée en poste temporaire à 30%)
- Le déploiement d'un SCI, outre financier, également métier, RH et logistique (projet mené par les deux responsables Finances et RH conjointement, avec le support du manager des risques du SFIN)
- Le déploiement d'un concept de formation et de développement en faveur du personnel et des magistrats (la secrétaire générale et la responsable RH sont à ce titre membres du Conseil de l'ERAJ - École romande de l'administration judiciaire)

Ces projets, pour lesquels les autorités judiciaires n'ont d'autre choix que de s'engager pleinement, s'additionnent aux activités dites purement opérationnelles du SGAJ et impactent dès lors fortement les ressources (3,2 EPT) de celui-ci, en sus de mobiliser également directement ou indirectement les trois membres de la CAAJ et les représentants des juridictions et du Ministère public.

Activités et réalisations

Les faits les plus marquants en 2024 sont :

Ressources humaines

- La situation RH du SGAJ, ce dernier ayant subi l'absence sur toute l'année d'une des deux secrétaires occupée à 50%, cumulée à d'autres absences de moyennes durées de la seconde secrétaire (0,5 EPT) et de la responsable RH (0.6 EPT) ;
- L'essor de l'activité RH, découlant notamment de l'engagement des 5 nouveaux postes portés au BU24 ainsi que des nombreuses mutations au sein du personnel judiciaire.

Projets

- L'initialisation du programme eProcédures (dont le périmètre couvre, pour les autorités judiciaires, la migration de l'application métier Juris et le déploiement des outils de Justitia 4.0 - plateforme de communication et application eDossier) ;
- Le lancement du projet de refonte du site internet des autorités judiciaires ;
- L'extension du SCI aux processus métiers et RH ;
- L'optimisation, de concert avec les greffes et le SIEN, des processus de traitement des indemnités 429 CPP et des salaires occasionnels ;
- Le lancement de l'analyse d'impact de la révision du Code de procédure civile suisse (CPC) entrée en vigueur au 1er janvier 2025 ;
- L'étude, de concert avec le SFIN et les greffes, de la mise en œuvre dans les tribunaux du concept du cash pooling déployé au sein de l'Etat avec un démarrage au 1er janvier 2025.

Les principales consultations

- Le processus consultatif sur le projet de loi sur la Justice ;
- Le processus législatif sur la loi sur la procédure administrative.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	3'919	0	6'751	+6'751	--	+2'833	+72.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	3'919	0	6'751	+6'751	--	+2'833	+72.3%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	3'017'140	3'446'313	3'485'366	+39'052	+1.1%	+468'226	+15.5%
30 Charges de personnel	768'579	1'033'347	803'373	-229'975	-22.3%	+34'794	+4.5%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	66'532	79'737	49'282	-30'455	-38.2%	-17'250	-25.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	192'289	287'500	441'208	+153'708	+53.5%	+248'919	+129.5%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'989'741	2'045'729	2'191'503	+145'773	+7.1%	+201'762	+10.1%
Résultat d'exploitation	-3'013'222	-3'446'313	-3'478'615	-32'301	-0.9%	-465'393	-15.4%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-3'013'222	-3'446'313	-3'478'615	-32'301	-0.9%	-465'393	-15.4%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-3'013'222	-3'446'313	-3'478'615	-32'301	-0.9%	-465'393	-15.4%

Commentaires

Charges de personnel

L'écart favorable par rapport au budget s'explique principalement par :

- La non consommation d'enveloppes de suppléance ;
- Le non engagement du chargé de projet à 50%, porté au secrétariat général, dont l'utilisation s'est concrétisée sous forme de mandat en faveur d'un consultant externe au SIEN.

L'augmentation par rapport à l'année précédente résulte de la création d'un nouveau poste de chargée de mission, dévolu à la gestion de projet de refonte du site internet des AUJU, porté au budget 2024 à 40% et occupé seulement à 30%, et du renchérissement salarial, partiellement compensé par la diminution des frais inhérents à la suppléance de magistrats.

Biens, services et autres charges d'exploitation

L'écart favorable par rapport au budget résulte essentiellement des frais de recours au Tribunal fédéral inférieurs au budget. La diminution par rapport à l'année précédente s'explique par les frais d'abonnement à Legalis et Swisslex reportés à partir de 2024 sur les entités pour la part qui les concerne.

Charges de transfert

Le dépassement budgétaire ainsi que l'augmentation par rapport à l'année précédente s'expliquent par les frais relatifs aux écoutes téléphoniques facturés par la Confédération. Jusqu'en 2023, cette dernière finançait pour moitié ces coûts et facturait l'autre moitié aux cantons pour leurs dépenses effectives. À partir du 1er janvier 2024, la Confédération a décidé, d'une part, de mettre fin au co-financement, d'autre part, de facturer désormais un montant forfaitaire par canton, établi au prorata de la population résidente permanente.

Un dépassement de crédit de CHF 152'200 a été établi en date du 26 novembre 2024, entièrement compensé par l'enveloppe budgétaire dédiée aux honoraires et prestations de services du Ministère public.

Imputations internes

Les imputations internes incluent :

- Les imputations internes des services centraux, soit la part des coûts du Service des bâtiments (SBAT) hors Ministère public, du Service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN), du Service d'achat, de logistique et des imprimés (SALI), du Service des statistiques (STAT) allouée aux autorités judiciaires ainsi que la part des coûts du Service des ressources humaines de l'Etat (SRHE) allouée au secrétariat général
- Uniquement pour le budget, l'effet noria calculé pour tout l'Etat par le Service financier (SFIN) et alloué pour partie au secrétariat général sous forme d'un écart statistique RH négatif.

Le dépassement du budget s'explique par l'écart statistique RH qui se trouve dans les comptes réels au niveau des charges de personnel. L'augmentation par rapport à l'année précédente résulte essentiellement des forfaits du SBAT et du SIEN.

Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Dédom. div. Confédération	192'289	287'500	441'208
Total charges (+) / revenus (-) nets	192'289	287'500	441'208

Commentaires

Le dépassement budgétaire ainsi que l'augmentation par rapport à l'année précédente s'expliquent par les frais relatifs aux écoutes téléphoniques facturés par la Confédération. Jusqu'en 2023, cette dernière finançait pour moitié ces coûts et facturait l'autre moitié aux cantons pour leurs dépenses effectives. À partir du 1er janvier 2024, la Confédération a décidé, d'une part, de mettre fin au co-financement, d'autre part, de facturer désormais un montant forfaitaire par canton, établi au prorata de la population résidente permanente.

Un dépassement de crédit de CHF 152'200 a été établi en date du 26 novembre 2024, entièrement compensé par l'enveloppe budgétaire dédiée aux honoraires et prestations de services du Ministère public.

2.5.3. Tribunal d'instance (TINS)

Missions principales

Le Tribunal d'instance est composé de deux tribunaux régionaux, le Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers réparti sur deux sites (Neuchâtel et Boudry) et le Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz à La Chaux-de-Fonds. Il est compétent pour traiter de l'ensemble du contentieux civil et pénal de première instance, sauf exceptions prévues par le droit fédéral. Chaque tribunal régional est composé des sections suivantes (art. 7 OJN) : chambre de conciliation, tribunal civil, autorité de protection de l'enfant et de l'adulte, tribunal pénal des mineurs, tribunal de police, tribunal criminel, tribunal des mesures de contrainte. Chaque tribunal régional est libre de s'organiser comme il le souhaite pour assumer la marche des affaires.

Les objectifs stratégiques du Tribunal d'instance sont :

- Gouvernance et organisation des tribunaux régionaux ;
- Relations avec les autres entités de l'Etat et les différents partenaires ;
- Déploiement des nouvelles dispositions législatives (CPP, CPC, Loi sur les faillites) ;
- Relocalisation de l'ensemble des sites des tribunaux régionaux ;
- Participation active au pilote sur le consensus parental ;
- Réflexions sur les APEA ;
- Implémentation de Justitia 4.0 et accompagnement au changement ;
- Migration de l'application métier Juris ;
- Refonte des sites internet et intranet ;
- Monitoring et polyvalence des greffiers-rédacteurs ;
- Gestion dynamique et prospective des ressources humaines.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les révisions législatives ainsi que plusieurs jurisprudences pénales et civiles sont la cause de complexifications du travail et d'une augmentation considérable de la charge supportée par le Tribunal d'instance, il en va ainsi pour le civil, en matière de droit de la famille s'agissant des modalités de calcul des contributions d'entretien. Outre les évolutions légales et jurisprudentielles, certaines sections ont été confrontées à des augmentations massives de leur charge de travail. Ainsi le nombre de dossiers a-t-il augmenté de 50% en APEA depuis 2011, sans que l'effectif en magistrats n'ait connu d'évolution. Sur le plan budgétaire, la jurisprudence fédérale exige depuis quelques années que les décisions de mesures provisionnelles soient prises par l'APEA en plénum, et plus par le juge seul, de sorte que l'enveloppe dévolue aux assesseurs a dû être augmentée. Le contentieux pénal (tribunaux de police, tribunaux criminels et tribunaux pénaux des mineurs) a quant à lui augmenté de 55% depuis 2011. Cette augmentation s'est cumulée avec les complexifications de la matière induites par la jurisprudence fédérale (fixation de la peine, etc.), ce qui induit un accroissement supplémentaire de la charge.

Le Tribunal d'instance connaît par ailleurs d'importants changements à venir s'agissant de ses locaux. Le projet de planification de ces derniers (projet PLAJ) a en effet pour prochains objectifs, d'une part, d'assurer le déménagement du TRMV, qui devrait intervenir en 2026, d'autre part, de permettre le regroupement des sites de Neuchâtel et de Boudry du TRLV sur un seul site, a priori le site de Tivoli en 2031. Ce sont ainsi l'ensemble des sites du Tribunal d'instance qui sont concernés par de tels changements.

Par ailleurs, les différents projets auxquels les autorités judiciaires se doivent de participer ont un impact direct et concret sur la charge de travail des juges et du personnel. On évoquera en particulier le programme eProcédures qui couvre la migration de l'application métier Juris et les enjeux liés au projet fédéral Justitia 4.0 (déploiement de la plateforme d'échanges par la voie électronique et instauration du dossier judiciaire numérique). Les tribunaux régionaux s'attellent à anticiper au mieux cette transition en scannant déjà actuellement certains de leurs dossiers. Ce projet et les nouvelles pratiques qu'il induit se répercutent par conséquent dès maintenant sur la charge de travail du personnel du greffe. À noter également qu'en lien avec Justitia 4.0, le Tribunal d'instance est mobilisé activement à mesure qu'un de ses juges et trois de ses secrétaires, à raison d'un-e par site, ont rejoint le cercle des ambassadeurs de ce projet fédéral afin de participer activement à l'accompagnement au changement. Comme l'ensemble des autorités judiciaires, le Tribunal d'instance est également impacté par le projet de refonte des sites internet et intranet.

Enfin, le Tribunal d'instance est également mobilisé pour mener, de concours avec les services étatiques compétents, certains projets transversaux tels que le pilote sur le consensus parental. Les évolutions conjoncturelles que constituent la modification de la loi sur les poursuites et faillites au 1er janvier 2025 ou les effets des nouveaux codes de procédure, tant pénale (CPP) que civile (CPC) auront également des impacts sur la mobilisation des ressources des autorités judiciaires qu'il s'agisse des magistrats ou du personnel.

Activités et réalisations

Les faits marquants en 2024 sont :

- La poursuite des réflexions sur la relocalisation des tribunaux régionaux (préparation du déménagement du TRMV en 2026 et regroupement du TRLV en 2031) ;
- Les autres différents projets, soit en particulier l'initialisation du programme eProcédures, le lancement de l'extension du SCI aux processus métier, le démarrage du projet de refonte du site internet des autorités judiciaires et enfin la participation aux groupes de travail initiés par la Conférence judiciaire de 2023 sur, d'une part, les procédures matrimoniales, d'autre part, sur le développement d'outils informatiques ;
- L'initialisation, par le Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS) du projet en lien avec la motion 23.185 Consensus parental, dit modèle de Cochem désormais sous la responsabilité du Département de la santé, des régions et des sports (DSRS) ;
- La participation au pilote eCourt (test d'un matériel informatique pour la tenue des audiences dans un environnement digital).

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
	2023	2024		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	2'218'020	2'330'000	2'319'809	-10'191	-0.4%	+101'789	+4.6%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	2'218'020	2'330'000	2'319'809	-10'191	-0.4%	+101'789	+4.6%
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	11'220'964	12'081'968	11'921'041	-160'927	-1.3%	+700'077	+6.2%
30 Charges de personnel	10'423'494	11'159'927	10'975'225	-184'702	-1.7%	+551'731	+5.3%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	634'937	811'488	800'391	-11'097	-1.4%	+165'454	+26.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	162'533	110'553	145'426	+34'873	+31.5%	-17'107	-10.5%
Résultat d'exploitation	-9'002'944	-9'751'968	-9'601'232	+150'736	+1.5%	-598'289	-6.6%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-9'002'944	-9'751'968	-9'601'232	+150'736	+1.5%	-598'289	-6.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-9'002'944	-9'751'968	-9'601'232	+150'736	+1.5%	-598'289	-6.6%

Commentaires

Charges de personnel

L'écart favorable par rapport au budget s'explique principalement par les délais de carence lors de remplacements et de recrutements de nouveaux postes budgétisés en 2024, l'effet noria et les frais de formation et de perfectionnement inférieurs au budget. La hausse par rapport à l'année précédente provient de :

- La création de nouveaux postes de greffiers-rédacteurs (0.5 EPT au TRLV Boudry, 0.5 EPT au TRLV Neuchâtel et 1 EPT au TRMV) portés au budget 2024 ;
- L'augmentation des honoraires des juges assesseurs APEA, suite à l'arrêt du Tribunal fédéral qui exclut qu'un juge titulaire puisse désormais décider de mesures provisionnelles seul, sans assesseurs ;
- Le renchérissement salarial.

Ces hausses sont partiellement compensées par l'effet noria ainsi que par la variation des provisions vacances et heures supplémentaires.

Biens, services et autres charges d'exploitation

L'écart favorable par rapport au budget s'explique principalement par les pertes sur débiteurs, partiellement réduit par les frais relatifs aux indemnités et à la réparation du tort moral selon les articles 429 et suivants du CPP supérieurs au budget. L'augmentation par rapport à l'année précédente s'explique par frais relatifs aux indemnités et à la réparation du tort moral selon les articles 429 et suivants du CPP ainsi que par les honoraires et prestations de services liés aux procédures.

Imputations internes

Les imputations internes incluent :

- Les imputations internes du Service des ressources humaines de l'Etat (SRHE) en sa qualité de service central, soit la part des coûts allouée au Tribunal d'instance ;
- Les imputations internes relatives à des prestations d'autres services de l'Etat facturées au Tribunal d'instance ;
- Uniquement pour le budget, l'effet noria calculé pour tout l'Etat par le Service financier (SFIN) et alloué pour partie au Tribunal d'instance sous forme d'un écart statistique RH négatif.

L'écart au budget provient de l'écart statistique RH qui se trouve dans les comptes réels au niveau des charges de personnel. La diminution par rapport à l'année précédente résulte principalement des émoluments facturés par des services de l'Etat dans le cadre de procédures.

Taxes

Les taxes concernent essentiellement les émoluments en matière civile et administrative (attestations, légalisations, copies certifiées conformes, etc.). Ces émoluments sont légèrement inférieurs au budget et en augmentation par rapport à l'année précédente résultant des émoluments exceptionnellement élevés.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Tribunal régional Boudry (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	212'591	233'536	236'602
Coûts salariaux et de structure	2'979'471	3'219'153	3'128'297
Coûts des services centraux	297'744	322'047	324'013
Revenus	588'473	675'000	672'476
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'901'333	3'099'735	3'016'436

Commentaires

Le léger dépassement budgétaire des charges directes résulte des honoraires et prestations de services liés aux procédures, compensés par les frais relatifs aux indemnités et à la réparation du tort moral selon les articles 429 et suivants du CPP inférieurs au budget. L'augmentation par rapport à l'année précédente des charges directes s'explique par les frais relatifs aux indemnités et à la réparation du tort moral selon les articles 429 et suivants du CPP.

L'écart favorable par rapport au budget en terme de coûts salariaux et de structure s'explique par les délais de carence lors de remplacements et du recrutement du nouveau poste budgétisé en 2024, l'effet noria et les frais de formation et de perfectionnement inférieurs au budget ainsi que par la répartition analytique de l'écart favorable par rapport au budget du centre de coût du secrétariat général sur les groupes de prestations. La hausse par rapport à l'année précédente des coûts salariaux et de structure provient de :

- La création d'un nouveau poste de 0.5 EPT de greffier-rédacteur portés au budget 2024 ;
- L'augmentation des honoraires des juges assesseurs APEA, suite à l'arrêt du Tribunal fédéral qui exclut qu'un juge titulaire puisse désormais décider de mesures provisionnelles seul, sans assesseurs ;
- Le renchérissement salarial.

Ces hausses sont partiellement compensées par l'effet noria ainsi que par la variation des provisions vacances et heures supplémentaires.

Les revenus concernent essentiellement les émoluments en matière civile et administrative (attestations, légalisations, copies certifiées conformes, etc.). Ces émoluments sont en ligne avec le budget et en augmentation par rapport à l'année précédente résultant principalement des émoluments exceptionnellement élevés.

Tribunal régional Neuchâtel (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	193'710	215'747	230'510
Coûts salariaux et de structure	3'322'239	3'519'029	3'488'642
Coûts des services centraux	295'747	319'806	321'791
Revenus	798'333	755'000	781'107
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	3'013'363	3'299'582	3'259'836

Commentaires

Le dépassement budgétaire ainsi que la hausse par rapport à l'année précédente en terme de charges directes résultent des frais relatifs aux indemnités et à la réparation du tort moral selon les articles 429 et suivants du CPP, partiellement compensé par les honoraires et prestations de services liés aux procédures inférieures au budget et en diminution par rapport à l'année précédente.

L'écart favorable par rapport au budget en terme de coûts salariaux et de structure s'explique par les délais de carence lors de remplacements et du recrutement du nouveau poste budgétisé en 2024, l'effet noria et les frais de formation et de perfectionnement inférieurs au budget ainsi que par la répartition analytique de l'écart favorable par rapport au budget du centre de coût du secrétariat général sur les groupes de prestations.

La hausse par rapport à l'année précédente des coûts salariaux et de structure provient de :

- La création d'un nouveau poste de 0.5 EPT de greffier-rédacteur portés au budget 2024 ;
- L'augmentation des honoraires des juges assesseurs APEA, suite à l'arrêt du Tribunal fédéral qui exclut qu'un juge titulaire puisse désormais décider de mesures provisionnelles seul, sans assesseurs ;
- Le renchérissement salarial.

Ces hausses sont partiellement compensées par l'effet noria ainsi que par la variation des provisions vacances et heures supplémentaires.

Les revenus concernent essentiellement les émoluments en matière civile et administrative (attestations, légalisations, copies certifiées conformes, etc.). Ces émoluments sont supérieurs au budget et en légère diminution par rapport à l'année précédente.

Tribunal régional La Chaux-de-Fonds (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	245'861	374'205	334'761
Coûts salariaux et de structure	4'547'496	4'868'256	4'784'233
Coûts des services centraux	469'141	512'460	514'570
Revenus	831'214	900'000	866'226
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	4'431'284	4'854'921	4'767'339

Commentaires

L'écart favorable par rapport au budget en terme de charges directes s'explique par les pertes sur débiteurs.

La hausse par rapport à l'année précédente des charges directes provient des honoraires et prestations de services liés aux procédures ainsi que des frais relatifs aux indemnités et à la réparation du tort moral selon les articles 429 et suivants du CPP.

L'écart favorable par rapport au budget en terme de coûts salariaux et de structure s'explique par les délais de carence lors du recrutement du nouveau poste budgétisé en 2024, l'effet noria et les frais de formation et de perfectionnement inférieurs au budget ainsi que par la répartition analytique de l'écart favorable par rapport au budget du centre de coût du secrétariat général sur les groupes de prestations. La hausse par rapport à l'année précédente des coûts salariaux et de structure provient de :

- La création d'un nouveau poste de 1 EPT de greffier-rédacteur portés au budget 2024 ;
- L'augmentation des honoraires des juges assesseurs APEA, suite à l'arrêt du Tribunal fédéral qui exclut qu'un juge titulaire puisse désormais décider de mesures provisionnelles seul, sans assesseurs ;
- Le renchérissement salarial
- La variation des provisions vacances et heures supplémentaires.

Ces hausses sont partiellement compensées par l'effet noria.

Les revenus concernent essentiellement les émoluments en matière civile et administrative (attestations, légalisations, copies certifiées conformes, etc.). Ces émoluments sont inférieurs au budget et en augmentation par rapport à l'année précédente résultant des émoluments exceptionnellement élevés.

2.5.4. Tribunal cantonal (TCAN)

Missions principales

Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire cantonale supérieure. Il est composé des cours suivantes : Cour civile, Cour des mesures de protection de l'enfant et de l'adulte, Autorité de recours en matière pénale, Cour pénale, Cour de droit public et Tribunal arbitral de l'assurance-maladie. Ces dernières exercent des compétences juridictionnelles en matière civile, pénale et administrative et statuent essentiellement sur recours ou appel.

Les objectifs stratégiques du Tribunal cantonal sont :

- Gouvernance et organisation du Tribunal cantonal ;
- Intégration des nouvelles dispositions législatives, en particulier les nouveaux codes de procédure en matière pénale et civile (CPP et CPC) et la Loi sur les faillites ;
- Implémentation de Justitia 4.0 et accompagnement au changement ;
- Migration de l'application métier Juris ;
- Refonte des sites internet et intranet ;
- Gestion dynamique et prospective des ressources humaines.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les révisions législatives ainsi que plusieurs jurisprudences pénales et civiles continuent de complexifier le travail du Tribunal cantonal, respectivement de peser sur la charge supportée par ses juges et son personnel. Il en va ainsi pour le civil en matière de droit de la famille, s'agissant des modalités de calcul des contributions d'entretien. Mais également pour le pénal où les interrogatoires doivent désormais reprendre obligatoirement l'ensemble des faits alors que la motivation de la peine est plus compliquée, ce qui induit un rallongement de la durée des audiences ainsi que des développements juridiques plus importants et complexes. Par ailleurs, la jurisprudence du Tribunal fédéral a réduit les possibilités de statuer selon la procédure écrite, avec comme corolaire l'augmentation sensible des audiences orales occupant obligatoirement trois juges cantonaux, ceci indépendamment des enjeux inhérents à ce type de dossiers. Ainsi, le nombre d'audiences tenues par la Cour pénale est passé de 29 pour 109 affaires liquidées en 2017 à 56 pour 83 affaires liquidées en 2024, sans compter que le temps dévolu aux audiences par les juges de cette cour est lui passé d'environ 70 heures en 2017 à presque 280 heures en 2024. En parallèle, l'entrée en vigueur au 1er janvier 2024 des nouvelles dispositions du Code de procédure pénale (CPP) impose aux autorités pénales de statuer toujours plus rapidement, prévoyant ainsi que l'Autorité de recours en matière pénale statue dans les 6 mois et la Cour pénale dans les 12 mois. À noter que le contentieux de ces instances a augmenté de plus de +50% pour l'ARMP et de près de +10% pour la CPEN, sans que les effectifs en juge n'aient quant à eux évolué.

En outre, les différents projets auxquels les autorités se doivent de participer ont un impact direct et concret sur la charge de travail des juges et du personnel du Tribunal cantonal. Pour ne citer que les plus importants, on évoquera le programme eProcédures qui couvre la migration de l'application métier Juris et les enjeux liés au projet fédéral Justitia 4.0 (déploiement de la plateforme d'échanges par la voie électronique et instauration du dossier judiciaire numérique). Le Tribunal cantonal s'attelle à anticiper au mieux cette transition en scannant déjà actuellement certains de ses dossiers. Ce projet et les nouvelles pratiques qu'il induit se répercutent par conséquent dès maintenant sur la charge de travail du personnel du greffe. À noter également qu'en lien avec Justitia 4.0, le Tribunal cantonal est mobilisé activement à mesure que deux de ses juges, le greffier de site, la responsable BDJ et une secrétaire participent en tant qu'experts ou ambassadeurs à différents groupes de réflexions. Comme l'ensemble des autorités judiciaires, le Tribunal cantonal est également impacté par le projet de refonte des sites internet et intranet.

Les évolutions législatives que constituent la modification de la loi sur les poursuites et faillites au 1er janvier 2025 ou les effets des révisions des codes de procédure, tant pénale (CPP) que civile (CPC), auront également des impacts sur la mobilisation des ressources du Tribunal cantonal, à l'instar des autres entités des autorités judiciaires.

Activités et réalisations

Les faits marquants en 2024 sont :

- Les mutations au sein de la magistrature et du personnel, en particulier l'arrivée au 1er juillet 2024 d'un nouveau juge à la Cour de droit public suite au départ à la retraite de la titulaire de cette charge, et de nombreux départs parmi les greffiers-rédacteurs ;
- Un nombre élevé d'absences au sein du greffe, des suites de maladie notamment ;
- La participation au groupe de travail relatif au processus législatif sur la loi de procédure administrative ;
- Les différents projets, soit en particulier l'initialisation du programme eProcédures, le lancement de l'extension du SCI aux processus métier, le démarrage du projet de refonte du site internet des autorités judiciaires et la participation au groupe de travail initié par la Conférence judiciaire de 2023 sur le développement d'outils informatiques ;
- Le pilotage du Groupe de travail sur les procédures du domaine matrimonial, ayant abouti à la publication de recommandations pour le traitement des mesures protectrices de l'union conjugale et des mesures provisionnelles en divorce ;
- La participation au pilote eCourt (test d'un matériel informatique pour la tenue des audiences dans un environnement digital).

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	493'009	470'000	536'668	+66'668	+14.2%	+43'659	+8.9%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	493'009	470'000	536'668	+66'668	+14.2%	+43'659	+8.9%
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	5'472'909	5'852'749	5'631'473	-221'275	-3.8%	+158'564	+2.9%
30 Charges de personnel	5'227'956	5'502'650	5'425'477	-77'173	-1.4%	+197'520	+3.8%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	184'187	290'052	144'900	-145'152	-50.0%	-39'287	-21.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	60'766	60'047	61'096	+1'050	+1.7%	+330	+0.5%
Résultat d'exploitation	-4'979'900	-5'382'749	-5'094'805	+287'943	+5.3%	-114'905	-2.3%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-4'979'900	-5'382'749	-5'094'805	+287'943	+5.3%	-114'905	-2.3%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-4'979'900	-5'382'749	-5'094'805	+287'943	+5.3%	-114'905	-2.3%

Commentaires

Charges de personnel

L'écart favorable par rapport au budget s'explique par les délais de carence lors de remplacement de personnel, l'effet noria ainsi que par les frais de formation et perfectionnement inférieurs au budget. La hausse par rapport à l'année précédente provient du renchérissement salarial, partiellement compensé par l'effet noria.

Biens, services et autres charges d'exploitation

L'écart favorable par rapport au budget ainsi que la diminution par rapport à l'année précédente s'expliquent principalement par les frais relatifs aux indemnités de dépens et aux indemnités et à la réparation du tort moral selon les articles 429 et suivants du CPP ainsi que par les pertes sur débiteurs.

Imputations internes

Les imputations internes incluent :

- Les imputations internes du Service des ressources humaines de l'Etat (SRHE) en sa qualité de service central, soit la part des coûts allouée au Tribunal cantonal
- Les imputations internes relatives à des prestations d'autres services de l'Etat facturées au Tribunal cantonal

Le dépassement budgétaire provient de prestations facturées par d'autres services de l'Etat.

Taxes

Les taxes concernent les émoluments en matière civile et administrative. Ceux-ci sont supérieurs au budget et en augmentation par rapport à l'année précédente résultant des émoluments exceptionnellement élevés.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Tribunal Cantonal (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	184'434	290'052	144'978
Coûts salariaux et de structure	5'427'515	5'730'419	5'623'391
Coûts des services centraux	566'686	625'867	628'519
Revenus	493'009	470'000	536'668
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	5'685'627	6'176'338	5'860'219

Commentaires

L'écart favorable par rapport au budget ainsi que la diminution par rapport à l'année précédente des charges directes s'expliquent principalement par les frais relatifs aux indemnités de dépens et aux indemnités et à la réparation du tort moral selon les articles 429 et suivants du CPP ainsi que par les pertes sur débiteurs.

L'écart favorable par rapport au budget en terme de coûts salariaux et de structure provient des délais de carence lors de remplacement, de l'effet noria ainsi que des frais de formation et perfectionnement inférieurs au budget ainsi que de la répartition analytique de l'écart favorable par rapport au budget du centre de coût du secrétariat général sur les groupes de prestations. La hausse par rapport à l'année précédente des coûts salariaux et de structure provient du renchérissement salarial, partiellement compensé par l'effet noria.

Les revenus concernent les émoluments en matière civile et administrative. Ceux-ci sont supérieurs au budget et en augmentation par rapport à l'année précédente résultant des émoluments exceptionnellement élevés.

2.5.5. Ministère public (MP)

Missions principales

Le Ministère public dispose des compétences qui lui sont attribuées par le code de procédure pénale et les autres lois fédérales ou cantonales. Le procureur général le dirige. À ce titre notamment, il édicte les règlements et directives et définit la politique criminelle. Par ailleurs, de manière générale, chaque procureur dirige les investigations de la police, conduit l'instruction à charge et à décharge avant de décider de rendre une ordonnance de classement ou, au contraire, de rendre une ordonnance pénale, de renvoyer la cause devant un tribunal de police ou devant le tribunal criminel, selon la gravité des cas. Lorsqu'il requiert une peine privative de liberté de plus d'une année, le procureur doit soutenir l'accusation en personne ; dans les autres cas, il prend ses réquisitions par écrit. Les procureurs assument enfin, à tour de rôle, un service de permanence 24h/24, 7j/7. Les affaires dites "de masse" qui ont trait à des infractions de moindre gravité, sont en principe traitées directement par des procureur-e-s assistant-e-s qui ont la faculté de prononcer des peines pécuniaires ou privatives de liberté jusqu'à 120 jours.

Les objectifs stratégiques du Ministère public sont :

- Gouvernance et organisation du Ministère public ;
- Relations avec les autres entités de l'État (PONE, SPNE, SCPO, SMIG, etc.), les partenaires externes et les médias ;
- Déploiement des nouveautés du CPP entrées en vigueur au 1er janvier 2024 ;
- Implémentation de Justitia 4.0 et accompagnement au changement ;
- Migration de l'application métier Juris ;
- Refonte des sites internet et intranet ;
- Polyvalence des procureurs-assistants ;
- Gestion dynamique et prospective des ressources humaines.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les révisions législatives, l'évolution de la jurisprudence et la complexification de certaines affaires (par exemple cybercriminalité, criminalité économique) ont conduit, ces dernières années, à une augmentation importante de la charge supportée par le Ministère public. On rappellera ainsi que les cas d'ouverture d'instruction avec des défenses obligatoires se sont élargis depuis la réintroduction des expulsions pénales, que les procureurs doivent amener, par leurs instructions et réquisitoires, les éléments permettant aux juges de fixer les peines selon des critères de plus en plus complexes, ou encore que l'entrée en vigueur au 1er janvier 2024 des nouvelles dispositions du CPP entraîne une hausse du nombre des auditions obligatoires. Dans ces conditions, l'OJN a été modifiée pour permettre une augmentation du nombre de postes de procureurs courant 2024 et le Ministère public compte depuis le 1er octobre 2024 une nouvelle procureure.

Par ailleurs, les différents projets auxquels les autorités judiciaires se doivent de participer ont un impact direct et concret sur la charge de travail des procureur-e-s et du personnel du Ministère public. On évoquera en particulier le programme eProcédures qui couvre la migration de l'application métier Juris et les enjeux liés au projet fédéral Justitia 4.0 (déploiement de la plateforme d'échanges par la voie électronique et instauration du dossier judiciaire numérique). Le Ministère public s'attelle, depuis plusieurs années dorénavant, à anticiper cette transition en scannant la quasi-totalité de ses dossiers et en les transmettant sous cette forme aux avocats par courriels sécurisés. Ce projet et les nouvelles pratiques qu'il induit se répercutent par conséquent sur la charge de travail du personnel du greffe. À noter également qu'en lien avec Justitia 4.0, un procureur-assistant, une secrétaire spécialisée et le greffier de site sont devenus ambassadeurs de ce projet afin de participer activement à l'accompagnement au changement.

Activités et réalisations

Les faits marquants en 2024 sont :

- Les mutations enregistrées au sein de la magistrature, en particulier l'arrivée au 1^{er} octobre 2024 d'une nouvelle procureure ;
- Les mouvements de personnel, en particulier le changement à la direction du greffe ;
- Les différents projets, soit en particulier l'initialisation du programme eProcédures, le lancement de l'extension du SCI aux processus métier, le démarrage du projet de refonte du site internet des autorités judiciaires et enfin la participation au groupe de travail initié par la Conférence judiciaire de 2023 sur le développement d'outils informatiques ;
- La consolidation des nouveaux horaires d'accueil du public permettant d'optimiser le travail de back-office du greffe ;
- La participation au pilote eCourt (test d'un matériel informatique pour la tenue des audiences dans un environnement digital) ;
- L'ouverture du Centre neuchâtelois de médecine des violences (CNMV) soutenu financièrement et dans son pilotage (groupe de travail) par les autorités judiciaires.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	22'460	15'555	19'349	+3'794	+24.4%	-3'111	-13.9%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	22'460	15'555	19'349	+3'794	+24.4%	-3'111	-13.9%
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	7'153'355	8'206'192	7'924'826	-281'366	-3.4%	+771'471	+10.8%
30 Charges de personnel	5'984'775	6'622'188	6'462'660	-159'528	-2.4%	+477'885	+8.0%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	740'589	1'206'061	1'008'941	-197'120	-16.3%	+268'353	+36.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'042	48'577	3'042	-45'535	-93.7%	0	0.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	424'949	329'366	450'183	+120'817	+36.7%	+25'234	+5.9%
Résultat d'exploitation	-7'130'895	-8'190'637	-7'905'478	+285'159	+3.5%	-774'583	-10.9%
44 Revenus financiers	0	0	8'793	+8'793	--	+8'793	--
34 Charges financières	0	0	23	+23	--	+23	--
Résultat de financement	0	0	8'770	+8'770	--	+8'770	--
Résultat opérationnel	-7'130'895	-8'190'637	-7'896'708	+293'929	+3.6%	-765'813	-10.7%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-7'130'895	-8'190'637	-7'896'708	+293'929	+3.6%	-765'813	-10.7%

Commentaires

Charges de personnel

L'écart favorable par rapport au budget s'explique principalement par un nouvel EPT de procureur obtenu suite à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions du CPP (audition obligatoire en cas de prononcé d'une peine privative de liberté ferme) afin de faire face à la charge attendue des auditions supplémentaires rendues obligatoires et porté au budget 2024 sur l'année entière. Dans le cadre d'une suppléance extraordinaire, une procureure en fonction a augmenté son taux de travail de 50% à 100% du 1er janvier 2024 au 30 septembre 2024 afin de pallier le report de l'entrée en fonction de la nouvelle magistrate, compte tenu de la nécessité préalable de modifier l'art. 51 de la loi d'organisation judiciaire neuchâteloise (OJN). La nouvelle procureure est entrée en fonction le 1er octobre 2024.

La hausse par rapport à l'année précédente provient de :

- La création d'un nouvel EPT de procureur ;
- La création d'un nouvel EPT de secrétaire pour accompagner l'augmentation du nombre de procureurs ;
- Le renchérissement salarial ;

Ces hausses sont partiellement compensées par l'effet noria.

Biens, services et autres charges d'exploitation

L'écart favorable au budget résulte principalement des honoraires et prestations de services liés aux procédures, partiellement réduit par les frais relatifs aux indemnités et à la réparation du tort moral selon les articles 429 et suivants du CPP supérieurs au budget.

L'augmentation par rapport à l'année précédente s'explique par les honoraires et prestations de services liés aux procédures ainsi que par les frais relatifs aux indemnités et à la réparation du tort moral selon les articles 429 et suivants du CPP.

Amortissements

L'amortissement dans les comptes 2024 concerne l'achat d'une machine à café suite au regroupement du Ministère public à La Chaux-de-Fonds. L'amortissement au budget 2024 inclut également l'amortissement du crédit d'étude relatif aux regroupement et déménagement du Ministère public à La Chaux-de-Fonds.

Imputations internes

Les imputations internes incluent :

- Les imputations internes des services centraux, soit la part des coûts du Service des bâtiments (SBAT) et du Service des ressources humaines de l'Etat (SRHE) allouée au Ministère public ;
- Les imputations internes relatives à des prestations d'autres services de l'Etat facturées au Ministère public ;
- Uniquement pour le budget, l'effet noria calculé pour tout l'Etat par le Service financier (SFIN) et alloué pour partie au Ministère public sous forme d'un écart statistique RH négatif.

L'écart au budget provient de l'écart statistique RH qui se trouve dans les comptes réels au niveau des charges de personnel. L'augmentation par rapport à l'année précédente provient des forfaits du SBAT.

Taxes

Les taxes concernent des forfaits de photocopies facturés aux assurances ainsi que les intérêts du compte courant bancaire à partir de 2024.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Ministère public (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	724'690	1'226'061	992'635
Coûts salariaux et de structure	6'242'345	6'804'514	6'719'875
Coûts des services centraux	958'490	1'038'570	1'041'954
Revenus	22'460	15'555	28'141
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	7'903'065	9'053'590	8'726'322

Commentaires

L'écart favorable par rapport au budget des charges directes résulte principalement des honoraires et prestations de services liés aux procédures, partiellement réduit par les frais relatifs aux indemnités et à la réparation du tort moral selon les articles 429 et suivants du CPP supérieurs au budget. L'augmentation par rapport à l'année précédente s'explique par les honoraires et prestations de services liés aux procédures ainsi que par les frais relatifs aux indemnités et à la réparation du tort moral selon les articles 429 et suivants du CPP.

L'écart favorable par rapport au budget en terme de coûts salariaux et de structure s'explique par :

- La création d'un nouveau poste de 1 EPT de procureur porté au budget 2024 sur l'année entière et occupé à 50% du 1er janvier 2024 au 30 septembre 2024 par une magistrate en poste jusqu'à l'entrée en fonction de la nouvelle magistrate le 1er octobre 2024;
- Les amortissements inférieurs au budget ;
- La répartition analytique de l'écart favorable par rapport au budget du centre de coût du secrétariat général sur les groupes de prestations.

La hausse par rapport à l'année précédente de coûts salariaux et de structure provient de :

- La création d'un nouveau poste de 1 EPT de procureur ;
- La création d'un nouveau poste de 1 EPT de secrétaire pour accompagner l'augmentation du nombre de procureur ;
- Le renchérissement salarial.

Ces hausses sont partiellement compensées par l'effet noria.

Les revenus concernent des forfaits de photocopies facturés aux assurances ainsi que les intérêts du compte courant bancaire à partir de 2024.

Département de la santé, des régions et des sports (DSRS)

Synthèse du DSRS

Compte de résultats et effectif du DSRS

SSRS	Secrétariat général DSRS
OORG	Office d'organisation
SCSP	Service de la santé publique
SPAJ	Service protection de l'adulte et de la jeunesse
SBAT	Service des bâtiments
SSPO	Service des sports
SCOM	Service des communes
STAT	Service de statistique

Fonds structures d'accueil extra-familial

Fonds d'aide aux communes

2.6. Département de la santé, des régions et des sports (DSRS)

2.6.1. Synthèse du DSRS

L'année 2024 a été marquée pour le **secrétariat général** par des changements majeurs au sein du département, avec le départ du chef de département Laurent Kurth à fin février 2024, la réorganisation des départements décidée par le Conseil d'État à la suite de l'élection complémentaire et l'arrivée de Frédéric Mairy à la tête du nouveau département (DSRS). Cette transition a impliqué l'organisation du transfert de deux entités vers un autre département et l'accueil de deux services au sein du DSRS, nécessitant une collaboration étroite entre les secrétariats généraux concernés. Une réorganisation interne a été mise en place pour équilibrer la charge de travail. Parallèlement, des outils ont été développés pour faciliter le suivi des dossiers et assurer la transmission d'informations au sein de l'équipe. Au niveau opérationnel, le SSRS a maintenu son suivi des dossiers techniques et politiques, avec une attention particulière portée aux réformes dans les domaines de la santé et de la protection de l'enfant et de la jeunesse, ainsi qu'aux projets transversaux tels que l'optimisation du logement de l'administration.

L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du SSRS a fourni, avec l'aide des services, un appui marqué au chef de département dans ses relations et travaux avec le parlement ainsi qu'avec les commissions qui le composent. Dix rapports en provenance du DFS-DSRS ont été adoptés par le Conseil d'État en 2024 et 8 objets parlementaires classés. Au cours de l'année, 45 questions et 6 interpellations ont été traitées, auxquelles s'ajoutent 2 motions, 6 postulats et 4 recommandations (2 acceptées) qui ont été déposés. À relever encore l'accompagnement du chef de département aux différentes séances de commissions et sous-commissions parlementaires, soit 43 séances au total sur l'année.

Dans le cadre du programme vitamine, deux tiers des ressources de l'**office d'organisation** ont été mobilisés pour regrouper 13 services sur le site de Tivoli. L'OORG a supervisé la fin des travaux, les emménagements ainsi que le déploiement des infrastructures et organisations (accueil, réception, facility management, sécurité). Le déploiement du plan d'accompagnement du changement a contribué au succès de cette première étape.

Trois projets structurants menés par l'OORG sont devenus des activités opérationnelles de l'État : PartenariatsNE a défini un système d'audit des subventions adopté par le CE ; RisquesNE a accompagné tous les services dans la gestion des risques et la mise en place de leur système de contrôle interne ; GestionNE a poursuivi ses activités, notamment les enquêtes. Afin d'harmoniser les pratiques en gestion de projet, des outils ont été mis à disposition des services. Une cinquantaine de projets ont bénéficié d'un soutien dans leur phase d'initialisation.

En 2024, le **service de la santé publique** a principalement œuvré à l'élaboration de la politique de santé publique 2025-2030 du Conseil d'État qui fera l'objet d'un rapport d'information au Grand Conseil. Il a en outre contribué à la rédaction de plusieurs autres rapports, à l'appui notamment : d'un projet de modification de la loi de santé portant sur les conditions-cadre pour figurer dans la planification hospitalière neuchâteloise (24.053), de l'offensive de formation dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative pour des soins infirmiers forts (24.012), d'un projet de décret portant octroi d'un crédit-cadre d'engagement destiné au cautionnement des emprunts dans le cadre de la modernisation et l'agrandissement des EMS et pensions (24.011), d'un projet de la loi de santé prévoyant des allègements administratifs (24.054).

Par ailleurs, le service a mené en 2024 des travaux d'élaboration d'un projet de stratégie et de règlement de mise en œuvre de la loi sur l'accompagnement et le soutien à domicile (LASDom). En sus, et dans le contexte de l'octroi par le Grand Conseil d'un crédit complémentaire au budget 2023 (rapport 23.009), il a accompagné la réalisation par une société spécialisée des audits organisationnels et financiers du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe), du Centre Neuchâtelois de Psychiatrie (CNP) et de NOMAD. Il a en outre élaboré différents programmes cantonaux (2025-2028) dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention (plan d'action cantonal concernant les enfants et les jeunes, prévention du tabagisme) permettant l'obtention d'aides financières sur le plan national. Enfin, il a contribué activement, avec le soutien d'autres entités étatiques, à la création du Centre neuchâtelois de médecine des violences (CNMV), géré sur mandat par le RHNe sur son site de Pourtalès.

En 2024, le Grand Conseil a adopté le rapport 24.603 de la Commission de gestion (COGES) sur le fonctionnement du **service de la protection de l'adulte et de la jeunesse** comportant, notamment, deux injonctions relatives à la structure fonctionnelle du service et à ses outils de pilotage, d'évaluation et de contrôle. En réponse, une réévaluation approfondie de la gouvernance du service a été menée en concertation avec l'ensemble de la direction, portant sur des aspects clés tels que les missions, l'organigramme et les indicateurs de performance. Parallèlement, un rapport sur le bilan de la réforme du dispositif de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse, répondant au postulat 22.138, a été élaboré afin de soumettre les deux documents au Grand Conseil dans une même temporalité en 2025.

En parallèle à ses missions qui incluent les consultations, les enquêtes et l'exécution de mandats en matière de protection de l'enfance, l'Office de protection de l'enfant (OPE) a renforcé son organisation. Cette réorganisation s'est traduite par la création d'un poste de formateur dédié à l'amélioration des compétences des équipes et par le développement de l'antenne des Montagnes, permettant ainsi de doubler le nombre de responsables d'équipe pour mieux encadrer les interventions sur le terrain. De son côté, l'Office de protection de l'adulte (OPA) a dû composer avec un manque de places en institutions sociales adaptées pour les personnes sous curatelle, entraînant des placements hors canton souvent coûteux, voire dans certains cas, l'absence de solutions adaptées.

L'Unité des prestations socio-éducatives a poursuivi son travail d'encadrement auprès des familles d'accueil et des institutions d'éducation spécialisée. L'Unité de l'accueil extrafamilial a maintenu ses missions de surveillance et d'accompagnement et a pris acte de la révision de la loi sur l'accueil des enfants adoptée en décembre par le Grand Conseil. Enfin, l'Unité de promotion de la jeunesse a renforcé ses actions de sensibilisation auprès des parents et des jeunes, soutenu plusieurs projets et publié un guide de bonnes pratiques pour l'organisation de camps extrascolaires.

L'année 2024 a à nouveau été très dense pour **le service des bâtiments**, notamment par la mise à disposition des locaux de Tivoli Nord dans le cadre du programme Vitamine ; par la finalisation des études de grands projets comme le centre des archives et patrimoine (CAP), l'assainissement du Lycée Denis-de-Rougemont (LDDR), le nouveau bâtiment universitaire (Univers) et les centres d'entretien routier ; par les inaugurations de l'infirmerie de l'établissement pénitentiaire de la Promenade (EDPR) à La Chaux-de-Fonds et du data center à Neuchâtel ; enfin par les travaux d'assainissement et de regroupement du Lycée Jean Piaget toujours en cours.

L'entretien du patrimoine immobilier de l'Etat a été assuré en fonction des moyens mis à disposition. En sus de l'entretien courant, le domaine Entretien a pu mener à bien des travaux d'entretien lourd grâce au crédit quadriennal, notamment la rénovation des façades de la cour du Château de Neuchâtel, le remplacement des centrales incendie du site de Perreux, d'importants travaux d'entretien à l'hôpital de Couvet et l'assainissement de la verrière extérieure et le raccordement au CAD du bâtiment Prévoyance 80 à La Chaux-de-Fonds (CPNE-2S). Dans le cadre de l'assainissement du patrimoine, plusieurs centrales photovoltaïques ont été réalisées, notamment deux sur le site de Perreux ainsi que sur les toitures des bâtiments CPNE Maladière à Neuchâtel. L'année a également été marquée par l'assainissement des toitures du bâtiment de Breguet 2, à Neuchâtel, avec l'intégration innovante de tuiles solaires photovoltaïques.

Le domaine immobilier a finalisé la vente de l'ancien hôpital de La Béroche, l'acquisition du bâtiment administratif des Poudrières 14 (BAP), les travaux de rénovation des salles Philippe de Hochberg et Raymonde Schweizer du Château de Neuchâtel. Avec la mise à disposition des nouveaux locaux de Tivoli Nord dans le cadre du programme Vitamine, ce sont 500 personnes représentant 13 services qui ont déménagé en 2024.

Les nouvelles prestations de facility management (FM) liées au programme Vitamine sont opérationnelles depuis l'été 2024 avec une équipe dédiée sur le site de Tivoli.

Des portes ouvertes d'appartements avec encadrement ont été organisées pour les projets « Bellavista » à Neuchâtel et Technicum 11 au Locle, afin de faire connaître ces nouveaux logements qui visent à repousser, voire éviter l'institutionnalisation des personnes âgées. Les travaux préparatoires du programme d'encouragement à la modernisation du parc immobilier des cœurs de localités se sont poursuivis durant l'année.

2024 a été l'occasion pour **le service des sports** d'affiner et de préciser sa stratégie cantonale au travers de l'élaboration de son plan d'action. Celui-ci s'est déjà concrétisé par de premières mesures, notamment la mise en place d'un projet-pilote avec la commune de La Grande Béroche avec l'installation de trois stations BoxUp, permettant d'emprunter gratuitement du matériel de sport et de loisirs. L'instauration d'un nouveau Prix « Club coup de cœur » dans le cadre du Mérite du sport neuchâtelois et la thématisation du sport-santé lors de la 2ème édition du Forum du sport neuchâtelois réunissant les clubs, les associations sportives et les communes ont aussi concrétisé ce déploiement. Le traitement de l'initiative 1% pour le sport s'est achevé sur un compromis adopté par le Grand Conseil lors de sa session du 3 décembre 2024. Un montant total de 36 millions sur 8 ans été ainsi octroyé au SSPO. En collaboration avec le service de l'accompagnement et l'hébergement de l'adulte (SAHA), le SSPO a poursuivi le programme Unified pour la promotion de l'inclusion dans le sport.

En 2024, **le service des communes** a mené les travaux d'élaboration du projet de révision totale de la loi sur les communes. Il a également participé activement aux travaux d'élaboration d'une proposition de réforme de la répartition de la part communale de l'impôt sur les personnes morales menés sous la conduite du SCCO. Il a participé au projet relatif au réexamen des flux financiers entre l'Etat et les communes lancé par l'ex-DFS. Enfin, le chef de service s'est penché sur la réorganisation du service et a mené des réflexions avec le DSRS et le DFFD, ainsi qu'avec les autres services concernés. Le SCOM a aussi tout au long de l'année apporté son soutien constant en matière juridique, financière et comptable aux communes et syndicats intercommunaux.

Concernant la péréquation financière, la dotation versée par l'Etat aux communes s'est accrue de plus de CHF 9 millions en 2024, comme effet de l'entrée en vigueur de la redistribution par l'Etat aux communes d'altitude de la moitié de la part qu'il a perçue de la part de la Confédération pour le volet altitude de la compensation des charges géotopographiques. La dotation totale accordée par l'Etat aux communes au titre des volets de la péréquation s'élève à CHF 25,6 millions.

Les statistiques fiscales, financières et les indicateurs financiers des communes font l'objet de fiches communales qui peuvent être consultées sur le site internet de l'Etat, en parallèle à la présentation des graphiques relatifs aux comptes cantonaux.

Dans son rôle central et transversal, **le service de statistique** (STAT) a fourni en 2024 de nombreuses prestations à l'interne de l'administration en termes de conseil et d'appui. Il a en outre apporté ses compétences et son expertise dans le cadre de plusieurs projets de diffusion de statistiques publiques. En 2024, le STAT a numérisé l'annuaire statistique papier, qui est désormais devenu un portail statistique interactif ; entièrement réalisé à l'interne du service, il propose une nouvelle expérience de navigation à travers les données statistiques du canton et des communes.

De plus, le STAT réalise différentes prestations externes sur mandat, notamment pour arcjurassien.ch, le canton du Jura, les communes ainsi que d'autres mandants. En 2024, dans le cadre de sa fonction de membre de la commission de la statistique fédérale, le chef de service du STAT a pu prendre part aux discussions stratégiques et aux décisions des organes faîtières de la statistique suisse.

2.6.2. Compte de résultats et effectif du DSRS

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024 CHF	Écart C2024 - B2024 %	Écart C2024 - C2023 CHF	Écart C2024 - C2023 %
Revenus d'exploitation	92'738'910	117'839'960	94'648'540	-23'191'421	-19.7%	+1'909'630	+2.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	11'857'461	14'658'725	12'218'917	-2'439'808	-16.6%	+361'456	+3.0%
43 Revenus divers	6'564'452	4'747'784	6'207'566	+1'459'782	+30.7%	-356'885	-5.4%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	1'500'000	11'086'139	0	-11'086'139	-100.0%	-1'500'000	-100.0%
46 Revenus de transfert	13'456'275	14'880'700	14'272'068	-608'632	-4.1%	+815'793	+6.1%
47 Subventions à redistribuer	3'615'677	3'594'000	3'616'695	+22'695	+0.6%	+1'018	+0.0%
49 Imputations internes	55'745'046	68'872'612	58'333'294	-10'539'318	-15.3%	+2'588'248	+4.6%
Charges d'exploitation	621'830'564	652'753'604	630'572'940	-22'180'664	-3.4%	+8'742'376	+1.4%
30 Charges de personnel	36'413'321	39'560'920	38'119'170	-1'441'750	-3.6%	+1'705'849	+4.7%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	44'549'114	50'000'227	45'884'118	-4'116'109	-8.2%	+1'335'004	+3.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	24'527'509	25'835'378	25'229'787	-605'591	-2.3%	+702'278	+2.9%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	440'361	+440'361	--	+440'361	--
36 Charges de transfert	493'831'171	505'388'052	497'821'662	-7'566'390	-1.5%	+3'990'491	+0.8%
37 Subventions redistribuées	3'615'677	3'594'000	3'616'695	+22'695	+0.6%	+1'018	+0.0%
39 Imputations internes	18'893'772	28'375'027	19'461'147	-8'913'880	-31.4%	+567'375	+3.0%
Résultat d'exploitation	-529'091'654	-534'913'643	-535'924'400	-1'010'757	-0.2%	-6'832'747	-1.3%
44 Revenus financiers	34'764'122	19'924'897	19'571'372	-353'524	-1.8%	-15'192'749	-43.7%
34 Charges financières	19'850'394	300'000	446'642	+146'642	+48.9%	-19'403'752	-97.7%
Résultat financier	14'913'727	19'624'897	19'124'730	-500'166	-2.5%	+4'211'003	+28.2%
Résultat opérationnel	-514'177'926	-515'288'747	-516'799'670	-1'510'923	-0.3%	-2'621'743	-0.5%
48 Revenus extraordinaires	5'286'134	0	733'217	+733'217	--	-4'552'917	-86.1%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	5'286'134	0	733'217	+733'217	--	-4'552'917	-86.1%
Résultat total	-508'891'793	-515'288'747	-516'066'453	-777'706	-0.2%	-7'174'660	-1.4%

Effectif du personnel DSRS (EPT)	Comptes 2023 ¹⁾	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024 CHF	Écart C2024 - B2024 %	Écart C2024 - C2023 CHF	Écart C2024 - C2023 %
Secrétariat général (SSRS)	6.60	7.40	4.80	-2.60	-35.1%	-1.80	-27.3%
Office d'organisation (OORG)	6.30	9.50	5.80	-3.70	-38.9%	-0.50	-7.9%
Service de la santé publique (SCSP)	33.50	43.30	44.00	+0.70	+1.6%	+10.50	+31.3%
Service de protec. de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ)	94.30	98.40	97.10	-1.30	-1.3%	+2.80	+3.0%
Service des bâtiments (SBAT)	94.62	104.26	97.79	-6.47	-6.2%	+3.18	+3.4%
Service des sports (SSPO)	3.90	4.40	3.90	-0.50	-11.4%	0.00	0.0%
Service des communes (SCOM)	2.60	2.80	1.80	-1.00	-35.7%	-0.80	-30.8%
Service de statistique (STAT)	9.80	10.30	10.30	0.00	0.0%	+0.50	+5.1%
Total	251.62	280.36	265.49	-14.87	-5.3%	+13.88	+5.5%

¹⁾ Effectif reconstitué suite à la réorganisation des départements au 1^{er} mars 2024.

Commentaires

En excluant les imputations internes (gr. 39/49) qui représentent des revenus nets de CHF 38,9 millions aux comptes contre CHF 40,5 millions au budget 2024, le DSRS présente un résultat total négatif de CHF 554,9 millions représentant un écart au budget de CHF 0,8 million (favorable).

Les **charges salariales (gr. 30)**, légèrement en dessus de 2023, sont inférieures au budget de CHF 1,4 million, principalement expliquée par le SCSP (CHF 0,9 million), le SBAT (CHF 0,7 million), l'OORG (CHF 0,5 million) partiellement compensé par un dépassement au SPAJ (+CHF 0,8 million).

L'écart favorable de CHF 4,1 millions dans les **biens, services et autres charges d'exploitation (gr. 31)** provient essentiellement du SBAT (CHF 2,5 millions), avec des charges d'énergie et de loyer inférieures aux prévisions, et du SCSP (CHF 1,6 millions), dont les activités en lien avec la promotion de la santé ont été priorisée sur la conception d'actions qui seront déployées ensuite.

Les **charges d'amortissements (gr. 33)** sont inférieures au budget de CHF 0,6 million, s'expliquant principalement par l'adaptation des dates de mise en œuvre de certains projets d'investissements au SBAT (CHF 1 million) et à l'OORG (CHF -0,4 million).

L'écart de CHF 0,4 millions dans la rubrique « **Attribution aux fonds et fin. spéciaux** » (gr. 35) provient du produit de la liquidation de Sport Toto attribué au SSPO.

Charges de transfert (gr. 36), dont l'écart favorable de CHF 7,6 millions, s'explique principalement par CHF 6,8 millions au SCSP (prestations hospitalières), CHF 1,2 million au fonds STAE (report de la révision LAE), CHF 0,9 million au SSRS (APS), CHF 0,5 million au FAC partiellement compensé par CHF 2 millions au SPAJ (placements hors canton).

Les **Taxes (gr. 42)** sont inférieures au budget de CHF 2,4 millions. Les recettes en lien avec la participation financière parentale liée aux placements des enfants ont été surestimées de CHF 3,2 millions (SPAJ), ceci partiellement compensées par des remboursements d'assurances de CHF 0,8 millions (SBAT).

L'écart favorable de CHF 1,5 million dans les **revenus divers (gr. 43)** est essentiellement lié une dissolution de provisions au SCSP (CHF 0,7 million) ainsi qu'au produit de la liquidation de Sport Toto au SSPO (CHF 0,4 million). A cela s'ajoute un écart de (CHF 0,4 million) au SBAT.

L'écart de CHF 11,1 millions dans le **groupe 45 « Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux »** est lié au fait que l'utilisation du Fonds d'aide aux communes pour le paiement des charges géotopographiques n'a pas été nécessaire et à l'absence de subventions versées aux communes en difficulté financière.

Dans les **revenus de transfert (gr. 46)**, l'écart de CHF 0,6 million s'explique principalement par une participation inférieure de CHF 1 million des milieux économiques au fonds STAE, légèrement compensée par diverses subventions de CHF 0,3 million au SBAT.

Les écarts dans le résultat financier sont en lien avec les revenus et charges financières générés par la gestion des loyers au SBAT. Le revenu extraordinaire de CHF 0,7 million provient de la correction d'un compte de bilan effectuée au SCSP.

Effectifs

Les effectifs du DSRS étaient de 265.5 EPT au 31.12.2024, inférieur de 14.9 EPT par rapport au budget 2024 :

SSRS : (-2.6 EPT)

- (-1.1 EPT) Transfert des effectifs de la Cellule Foncière au SCAT lors de la réorganisation des départements en mars 2024.
- (-0.8 EPT) Absence de plus de six mois liée à un congé maternité suivi d'un congé parental.
- (-0.7 EPT) Poste vacant, utilisé pour compenser des engagements anticipés au sein du département. Ce poste sera repourvu en 2025.

OORG : (-3.7 EPT)

- (-1.2 EPT) vacant, supprimé au Budget 2025, en lien avec la fin du programme NE2.0.
- (-2.5 EPT) vacants, supprimés au Budget 2025, le périmètre actuel des prestations de l'office ne nécessitant pas de moyens.
- (-0.8 EPT) vacant, pour le poste de chef d'office qui n'a pas été remplacé.
- +0.8 EPT, conversion d'un contrat « salaire occasionnel » en contrat à durée déterminée pour un poste de stagiaire.

SCSP : (+0.7 EPT)

- (+3 EPT) Transfert des effectifs du CAPPES au SCSP lors de la réorganisation des départements en mars 2024.
- (-1 EPT) Recrutement en suspens en lien avec la stratégie cybersanté cantonale qui sera présentée en 2025.
- (-1.3 EPT) Postes vacants à repourvoir (collaborateur spécialisé à l'OMDH et collaborateur scientifique à la direction).

SPAJ : (-1.3 EPT)

- Au 31 décembre 2024, l'effectif réel du SPAJ s'élève à 97.1 EPT, comprenant 95.9 EPT de postes réguliers et 1.2 EPT de postes temporaires occupés grâce à des dérogations accordées par le Conseil d'État. Le budget validé pour 2024 étant de 98.4 EPT, cela représente un écart de 2.5 EPT correspondant à des postes en cours de recrutement, soit 0.5 EPT pour un-e collaborateur-trice administratif-ve et 2 EPT pour des intervenant-e-s en protection de l'enfance.

SBAT : (-6.5 EPT)

- 5.8 EPT vacants dans le personnel d'exploitation en raison de la rotation du personnel (maladies, départs volontaires ou retraites) et des variations temporelles entre le budget et les engagements.
- 0.7 EPT vacants dans le personnel administratif.

SSPO : (-0.5 EPT)

- Poste prévu au budget en lien avec le contre-projet à l'initiative « 1% pour le sport » qui a été voté par le Grand Conseil le 4 décembre 2024.

SCOM : (-1 EPT)

- Transfert au SFIN en mai 2024.

2.6.3. Secrétariat général DSRS (SSRS)

Missions principales

Le secrétariat général est chargé des tâches de coordination, de planification, de conseil et d'information. Il a notamment pour mission :

- le conseil et l'assistance de la cheffe ou du chef du département ;
- la gestion et l'administration du secrétariat de la cheffe ou du chef du département ;
- la coordination des activités internes au département ;
- la coordination interdépartementale ;
- les tâches incombant au département en matière de ressources humaines ;
- la communication et l'information interne et externe en collaboration avec la chancellerie d'État.

Il assume également à son niveau les compétences du département en matière de coopération et d'aide humanitaire, de politique régionale ainsi que d'affaires religieuses.

Évolution de l'environnement et des tâches

Sur le plan organisationnel, l'année 2024 a été marquée par le départ du chef de département du Département des finances et de la santé (DFS), la réorganisation des départements et l'arrivée du chef de département du Département de la santé, des régions et des sports (DSRS). Le service des contributions (SCCO) et le service financier (SFIN) ont quitté le département, tout comme la cellule foncière, tandis que le service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) et le service cantonal des sports (SSPO) ont intégré le nouveau département. Les secrétariats généraux des départements principalement concernés par cette transition ont collaboré étroitement pour faciliter ces transferts. De plus, la fin du mandat de Laurent Kurth a également fortement impliqué les équipes du département, désireuses de finaliser les rapports déjà entamés.

Suite aux changements de l'organisation intervenus au sein du département, à l'arrivée de nouvelles missions et dans le but d'équilibrer la charge de l'équipe, une nouvelle répartition des tâches a été établie. Cette dernière pourrait par ailleurs être confrontée à de nouvelles modifications au vu des élections du printemps 2025.

De plus, l'année 2024 a été une année de changement pour l'office d'organisation rattaché au secrétariat général. En effet, le chef d'office a démissionné pour fin mai et la direction de l'office a été confié à deux de ses collaboratrices et collaborateurs jusqu'à la fin de la législature ayant reçu le mandat du secrétariat général de réfléchir au positionnement et missions futures de l'office en examinant les prestations offertes aux services.

Le secrétariat a également continué d'appuyer les différents projets en assurant une cohérence d'ensemble et en définissant les priorités. Cela implique un travail de planification et de coordination, ainsi que la conduite de nombreux dossiers stratégiques.

Au niveau de l'activité courante, le secrétariat général du département de la santé, des régions et des sports (SSRS) assure le suivi de nombreux dossiers techniques et politiques, comme présenté dans le chapitre suivant. Il accompagne notamment les réformes en cours dans les domaines de la santé, de la protection de l'adulte et de la jeunesse, ainsi que le développement de différents programmes, en assurant une cohérence d'ensemble. De plus, la forte mobilisation autour de projets transversaux ou organisationnels, tels que l'optimisation du logement de l'administration (Vitamine) et l'assainissement du patrimoine bâti de l'État, ainsi que l'importance croissante des enjeux de communication publique et des affaires intercantionales et fédérales, nécessitent du SSRS un travail de planification et de coordination, ainsi que la conduite de nombreux dossiers stratégiques pour le département et pour l'État en général.

Activités et réalisations

Malgré ce contexte particulièrement exigeant, conformément à ses missions et en collaboration avec les services, le SSRS a assuré de manière constante un appui et une coordination pour le chef de département dans la conduite de nombreux dossiers. L'organisation mise en place a permis de maintenir la capacité du SSRS à remplir sa mission de coordination, contribuant ainsi à la poursuite de la plupart des activités et dossiers courants du département, tout en intégrant au mieux les enjeux inhérents aux services qui l'ont rejoint.

En 2024, nous pouvons relever l'élaboration et le suivi des dossiers suivants :

- Poursuite de la mise en œuvre de l'optimisation et regroupement du logement de l'administration (Vitamine) et du programme d'assainissement du patrimoine immobilier de l'État de Neuchâtel ;
- Poursuite de la mise en œuvre du premier crédit-cadre quadriennal de 28,5 millions de francs pour l'entretien du patrimoine immobilier et du crédit de 44 millions de francs relatif à la première étape du programme d'assainissement de ce même patrimoine ;

- Grands projets immobiliers notamment dans les domaines de la formation professionnelle et du secondaire II, des archives, de l'entretien des routes, du logement de l'administration et des autorités judiciaires ;
- Deuxième étape de la planification hospitalière neuchâteloise ;
- Mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers – phase I ;
- Cautionnement des établissements médico-sociaux ;
- Options stratégiques et financières en matière d'aide humanitaire et de coopération au développement ;
- Finalisation de la loi sur l'accueil des enfants (LAE-3) ;
- Traitement de l'initiative 1% pour le sport.

L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du SSRS a également fourni, avec l'aide des services, un appui marqué au chef de département dans ses relations et travaux avec le parlement, ainsi qu'avec les commissions qui le composent. 10 rapports en provenance du DSRS ont été adoptés par le Conseil d'État en 2024, puis transmis au Grand Conseil, et 8 objets parlementaires classés. Au cours de l'année, 45 questions (contre 24 en 2023) et 6 interpellations ont été traitées, dont une majeure partie concernait le domaine de la santé, auxquelles s'ajoutent 2 motions, 6 postulats et 4 recommandations (2 acceptées) déposés par les députées et députés pour des domaines ayant trait au DSRS. Enfin, l'appui du secrétariat général a également été important dans la préparation et l'accompagnement du chef de département aux différentes séances de commissions et sous-commissions parlementaires, soit 43 séances au total sur l'année (8 commission de gestion et d'évaluation, 11 commission des finances, 1 commission fiscalité, 8 commission santé, 7 commission temporaire Accueil des enfants, 6 sous-commission de gestion et d'évaluation, 2 sous-commission des finances).

Le SSRS a assuré la coordination de la communication et des relations aux médias pour le département. En outre, il a continué de coordonner le travail consultatif au sein du département et d'assurer une représentation du département au sein des groupes de travail et comités de pilotage interdépartementaux permanents et ad hoc. Finalement, il a collaboré avec les différents départements pour les mesures prévues dans les accords de positionnement stratégique des régions, en lien avec la politique régionale et tous les dossiers transversaux.

En 2024, le SSRS a également soutenu l'activité du chef du DSRS dans le cadre des conférences intercantionales auxquelles il participe, soit la Conférence suisse des directeurs cantonaux de la santé (CDS) et la Conférence latine des affaires sociales et sanitaires (CLASS).

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	36'673	12'500	31'064	+18'564	+148.5%	-5'609	-15.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	12'650	2'500	5'850	+3'350	+134.0%	-6'800	-53.8%
43 Revenus divers	24'023	10'000	25'214	+15'214	+152.1%	+1'191	+5.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	1'901'335	4'131'955	3'223'162	-908'793	-22.0%	+1'321'827	+69.5%
30 Charges de personnel	1'049'872	1'003'744	885'383	-118'360	-11.8%	-164'489	-15.7%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	75'447	82'640	83'455	+815	+1.0%	+8'008	+10.6%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	530'179	2'918'100	2'060'977	-857'123	-29.4%	+1'530'798	+288.7%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	245'836	127'472	193'347	+65'875	+51.7%	-52'489	-21.4%
Résultat d'exploitation	-1'864'662	-4'119'455	-3'192'098	+927'357	+22.5%	-1'327'436	-71.2%
44 Revenus financiers	249	0	0	0	--	-249	-100.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	249	0	0	0	--	-249	-100.0%
Résultat opérationnel	-1'864'413	-4'119'455	-3'192'098	+927'357	+22.5%	-1'327'685	-71.2%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'864'413	-4'119'455	-3'192'098	+927'357	+22.5%	-1'327'685	-71.2%

Commentaires

Le résultat d'exploitation du secrétariat général révèle un écart positif de CHF 927'000 entre le budget et les comptes 2024, principalement expliqué par les éléments suivants:

Le groupe 30 « **Charges de personnel** », dont l'écart total de (CHF 118'000) s'explique par une absence de 0.8 EPT supérieure à six mois liée à un congé maternité suivi d'un congé parental. À cela s'ajoute 0.7 EPT vacant utilisé pour compenser des engagements anticipés au sein du département. Ce poste sera repourvu en 2025.

Le groupe 36 « **Charges de transferts** », dont l'écart de (CHF 857'000) est principalement lié aux APS dont le budget de (CHF 822'000) est centralisé au SSRS, alors que les dépenses effectives sont comptabilisées dans les services métiers.

Le groupe 42 « **Taxes** » enregistre l'émolument lié à la délivrance des laissez-passer pour cadavres pour leur transfert et inhumation à l'étranger. Cette recette est difficilement planifiable.

Le groupe 43 « **Revenus divers** », dont l'écart total de (CHF 15'000) provient du remboursement d'une part de la cotisation 2023 en faveur de la CLASS.

Le groupe 39 « **Imputations internes** », dont l'écart total de (CHF 66'000) provient essentiellement de l'écart statistique RH et des prestations du service de la statistique qui sont supérieurs au budget.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Secrétariat et administration (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	154'440	144'447	161'602
Coûts des services centraux	34'729	27'273	33'101
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	189'169	171'719	194'703

Commentaires

Cette prestation concerne la gestion administrative du secrétariat du chef de département. Les écarts sont essentiellement liés à l'adoption d'une nouvelle clé de répartition suite à la réorganisation des départements en 2024.

Stratégie et politique (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	40'000	20'000	30'000
Coûts salariaux et de structure	484'725	505'550	557'849
Coûts des services centraux	108'813	95'451	114'769
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	633'538	621'002	702'617

Commentaires

La prestation "stratégie et politique" (Conseil d'Etat, Grand Conseil, représentations externes, coordination interdépartementale, affaires extérieures, communication) a présenté moins d'heures que budgétées. La variation des charges directes provient du mandat confié à objectifs.ne. Les autres écarts sont essentiellement liés à l'adoption d'une nouvelle clé de répartition suite à la réorganisation des départements en 2024.

Finances et gestion (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	208'215	337'426	219'878
Coûts des services centraux	47'265	63'708	44'987
Revenus	36'673	12'500	31'064
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	218'807	388'634	233'801

Commentaires

Finances et gestion en lien avec les prestations des services du DSRS (gestion financière, appui à la conduite, ressources humaines). Les produits concernent la gestion des "laisser-passer pour cadavres", la gestion de la comptabilité CLASS et le remboursement d'une part de la cotisation 2023 de la CLASS. Les écarts sont essentiellement liés à l'adoption d'une nouvelle clé de répartition suite à la réorganisation des départements en 2024.

Prestations de département DFS (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	5'239	20'000	0
Coûts salariaux et de structure	235'450	0	0
Coûts des services centraux	52'280	0	0
Revenus	249	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	292'720	20'000	0

Commentaires

La prestation "Cellule Foncière" a été transférée au DDTE à la suite de la réorganisation des départements.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Arcjurassien	15'057	16'300	13'444
Conférences intercantionales	205'122	200'000	197'533
Coopération au développement	310'000	320'000	290'000
Transfert aux églises	0	1'560'000	1'560'000
Total charges (+) / revenus (-) nets	530'179	2'096'300	2'060'977

Commentaires

Pas de commentaire spécifique.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2023			Budget 2024			Comptes 2024		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*PI-accord position. Strat. (APS)	En cours	0	0	0	1'721'800	0	1'721'800	0	0	0
Total		0	0	0	1'721'800	0	1'721'800	0	0	0

Commentaires

Bien que le budget des APS soit centralisé au SSRS, les paiements effectifs se font au travers des services métiers.
Le budget 2024 est réparti en subventions à l'investissement (CHF 900'000) et en subventions de fonctionnement (CHF 821'800).

En 2024, les services métiers ont versés CHF 545'000 de subventions de fonctionnement. La part non utilisée du budget 2024 pourrait être allouée aux budgets 2025.

2.6.4. Office d'organisation (OORG)

Missions principales

L'Office d'organisation (OORG) est un organe transversal qui collabore étroitement avec le Conseil d'État, les départements et les services de l'administration cantonale. En tant que centre de compétences en organisation, gestion de projets, mandats de prestations et gestion des risques, il soutient le Conseil d'État dans la conduite de l'État.

L'OORG accompagne les unités administratives dans l'amélioration de leur efficacité et agit comme un moteur d'innovation en développant, testant et mettant en œuvre des solutions pour optimiser l'organisation des services, le fonctionnement administratif et les nouvelles méthodes de travail. Ses missions incluent notamment la direction du programme Vitamine, la conduite de projets transversaux (PartenariatsNE, RisquesNE, GestionNE) ainsi que le soutien en gestion de projet et en accompagnement du changement.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'année 2024 a été une année de changement pour l'office. En effet, le chef d'office a démissionné pour fin mai et la direction de l'office a été confiée à deux de ses collaboratrices et collaborateurs jusqu'à la fin de la législature ayant reçu le mandat du département de réfléchir au positionnement et missions futures de l'office en examinant les prestations offertes aux services. En parallèle, l'OORG évolue dans un contexte marqué par la poursuite du programme vitamine sous sa responsabilité et dont le site de Tivoli a été inauguré en 2024.

Mobilisé sur la poursuite du programme vitamine avec les Docks, planifiée de 2025 à 2028, l'OORG assurera la coordination des services mandatés, la conduite des projets connexes (accueil, plan de mobilité, facility management, sécurité) ainsi que l'accompagnement du changement.

Les réflexions menées en lien avec le département par les co-responsables de l'OORG quant à l'avenir de celui-ci seront présentées au printemps 2025 au Conseil d'État.

Activités et réalisations

Dans le cadre du programme vitamine, deux tiers des ressources de l'OORG ont été mobilisés pour regrouper 13 services sur le site de Tivoli. L'OORG a supervisé la fin des travaux, les emménagements ainsi que le déploiement des infrastructures et organisations (accueil, réception, facility management, sécurité). Le déploiement du plan d'accompagnement du changement a contribué au succès de cette première étape.

Trois projets structurants menés par l'OORG sont devenus des activités opérationnelles de l'État : PartenariatsNE a défini un système d'audit des subventions adopté par le CE ; RisquesNE a accompagné tous les services dans la gestion des risques et la mise en place de leur système de contrôle interne ; GestionNE a poursuivi ses activités, notamment les enquêtes.

Afin d'harmoniser les pratiques en gestion de projet, des outils ont été mis à disposition des services. Une cinquantaine de projets ont bénéficié d'un soutien dans leur phase d'initialisation. Un outil collaboratif de gestion de projet a été présélectionné.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	329'440	394'297	279'633	-114'664	-29.1%	-49'806	-15.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	329'440	394'297	279'633	-114'664	-29.1%	-49'806	-15.1%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	1'227'516	1'644'802	1'579'452	-65'350	-4.0%	+351'936	+28.7%
30 Charges de personnel	1'022'164	1'417'324	943'085	-474'239	-33.5%	-79'079	-7.7%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	122'751	499'250	142'767	-356'483	-71.4%	+20'016	+16.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	416'528	+416'528	--	+416'528	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	82'601	-271'772	77'072	+348'844	+128.4%	-5'530	-6.7%
Résultat d'exploitation	-898'076	-1'250'504	-1'299'819	-49'314	-3.9%	-401'743	-44.7%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	+0	--	+0	--
Résultat de financement	0	0	0	-0	--	-0	--
Résultat opérationnel	-898'076	-1'250'504	-1'299'819	-49'315	-3.9%	-401'743	-44.7%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-898'076	-1'250'504	-1'299'819	-49'315	-3.9%	-401'743	-44.7%

Commentaires

Les variations des **revenus divers** (groupe 43) sont dues aux fluctuations des heures valorisées sur le projet d'investissement vitamine.

L'écart sur **charges salariales** (groupe 30) provient essentiellement de 0.8 EPT pour le poste de chef d'office qui n'a pas été remplacé ainsi que de 3.7 EPT vacants qui n'ont pas été pourvus et qui ont été supprimés au Budget 2025.

Les charges des **biens, services et autres charges d'exploitation** (groupe 31) sont inférieures au budget principalement en raison de la fin du programme NE 2.0.

Les **charges d'amortissements** (groupe 33) ont été engendrées par la mise en service de plusieurs projets d'investissements, dont notamment vitamine.

L'écart dans les **imputations internes** (groupe 39) provient essentiellement de l'écart statistique RH.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Gestion de projet (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	382'631	252'324	660'891
Coûts des services centraux	44'700	39'771	47'232
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	427'331	292'095	708'123

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les heures saisies relevant du centre de compétences Gestion de projet ainsi que les salaires occasionnels. La forte augmentation des coûts salariaux et de structure est due à l'augmentation des coûts indirects (amortissements), ventilés sur les groupes de prestations.

Standard de gest. et sout. aux services (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	274'772	212'048	352'326
Coûts des services centraux	32'118	33'421	24'563
Revenus	0	1'000	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	306'891	244'468	376'889

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les heures saisies sur les projets GestionNE, RisquesNE et PartenariatsNE, ainsi que les salaires occasionnels. La forte augmentation des coûts salariaux et de structure est due à l'augmentation des coûts indirects (amortissements), ventilés sur les groupes de prestations.

Mobilité (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	2'663	3'000	2'587
Coûts salariaux et de structure	47'368	20'690	68'152
Coûts des services centraux	5'672	3'260	4'931
Revenus	8'337	5'500	-55
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	47'365	21'449	75'724

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les heures saisies en lien avec les prestations de mobilité (CFF, Mobility, JobAbo). La forte augmentation des coûts salariaux et de structure est due à l'augmentation des coûts indirects (amortissements), ventilés sur les groupes de prestations. Dès janvier 2024, les rabais CFF sont octroyés directement aux services, ce qui explique la baisse de revenus.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2023			Budget 2024			Comptes 2024		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*PI-Réformes	En cours	109'169	0	109'169	663'492	0	663'492	123'809	0	123'809
*Vitamine	En cours	401'052	0	401'052	483'148	0	483'148	307'578	0	307'578
Total		510'221	0	510'221	1'146'639	0	1'146'639	431'387	0	431'387

Commentaires

Pour NE 2.0, Les écarts s'expliquent par des charges salariales nulles (les postes prévus n'ont pas été pourvus) ainsi que des honoraires moindres. Ce programme, financé par un crédit d'engagement de CHF 5 millions, a pris fin en 2024.

Depuis 2020, l'office d'organisation pilote le programme vitamine, financé par un crédit d'investissement de CHF 38,95 millions. Les écarts s'expliquent principalement par un nombre d'heures inférieur au budget ainsi que des honoraires moindres. Il est à relever que sur un tel projet, les fluctuations de planning et des besoins en évolution impactent la planification financière.

2.6.5. Service de la santé publique (SCSP)

Missions principales

Le service de la santé publique (SCSP) répond aux missions principales suivantes :

- Promouvoir l'aménagement et le maintien de conditions de vie favorables à la santé en tant qu'état de bien-être et d'équilibre physique, psychique et social.
- Protéger la population et garantir la sécurité sanitaire par des mesures appropriées contre des risques ou des atteintes à la santé de tout ou partie de ses individus.
- Assurer un accès aux prestations de soins et d'accueil sans discrimination aux personnes atteintes dans leur intégralité physique ou psychique et veiller au respect de leurs droits.
- Veiller à une adéquation entre les ressources, les besoins et les offres de santé.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'environnement dans lequel évolue le SCSP est en constante et rapide évolution et se complexifie toujours plus, ce qui a un impact sur ses tâches.

Dans ce contexte, le SCSP se doit de proposer aux autorités politiques des adaptations constantes du cadre législatif et stratégique cantonal. Il lui incombe également d'anticiper et de veiller à la mise en œuvre sur le plan cantonal de projets législatifs et stratégiques décidés ou en cours de discussion à l'échelon fédéral et intercantonal, qui sont en constante augmentation depuis quelques années. Sur le plan fédéral, on pense en particulier à la révision de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) concernant l'admission des fournisseurs de prestations, aux différents projets de révision de la LAMal visant à freiner la hausse des coûts de la santé la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS), à la révision de la loi sur les produits thérapeutiques (LPTh), à la législation relative à l'encouragement de la formation dans le domaine des soins infirmiers suite à l'adoption par le peuple suisse de l'initiative pour des soins infirmiers forts, à la réforme visant au financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires (projet EFAS), aux projets de modifications de la loi sur le dossier électronique du patient (LDEP) ou encore au projet visant à l'adoption d'un instrument unique pour l'évaluation des soins en établissement médico-social (EMS).

Le fonctionnement du SCSP s'oriente toujours plus vers de la gestion de projets complexes dans le contexte décrit plus haut. Il n'en demeure pas moins que le SCSP continue d'assumer un nombre important de tâches régaliennes usuelles à ce type de service. On pense notamment au contrôle (par le biais des procédures d'octroi des autorisations de pratiquer et d'exploiter) et à la surveillance (par le biais de procédures administratives et/ou disciplinaires) des institutions de soins, des professionnel·les du domaine de la santé et des services d'urgences médico-sanitaires (ambulances et SMUR), au contrôle du subventionnement des institutions de santé (notamment dans le cadre du suivi des contrats de prestations), à la surveillance et à la lutte contre certaines maladies transmissibles à l'humain, ainsi qu'au contrôle de l'accès aux médicaments psychotropes et stimulants.

Sur le plan organisationnel, l'année 2024 a notamment été marquée par l'intégration du Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPEs) au SCSP le 1er mars 2024 (3 EPT, 5 personnes). Le SCSP a vu l'entrée en fonction, dans l'équipe de direction, d'une responsable des ressources humaines et du support administratif ainsi que l'intégration du domaine préhospitalier dans l'office des hôpitaux et des institutions psychiatriques (OHIP), avec l'engagement d'une personne pour s'occuper de ce domaine notamment. La fin de l'année 2024 a été marquée par un changement de responsable à la tête de l'office du maintien à domicile et de l'hébergement (OMDH).

Activités et réalisations

Rapports du Conseil d'État au Grand Conseil

Le Grand Conseil a adopté en 2024 les rapports et projets de lois suivants élaborés par le SCSP, en collaboration souvent étroite avec le SJEN.

- Adoption le 20.02.2024 d'une modification de la loi sur le financement des EMS (LFinEMS), visant à adapter celui-ci au droit fédéral (art. 25a LAMal) (23.039)
- Adoption le 20.02.2024 du rapport du Conseil d'État sur les options stratégiques du CNP 2023 – 2030 (23.032)
- Adoption le 26.06.2024 d'une loi cantonale d'exécution de la loi fédérale relative à l'encouragement de la formation dans le domaine des soins infirmiers, et d'un décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 21'100'000 francs destiné à la mise en œuvre de l'encouragement des prestations fournies par les acteurs de la formation pratique de l'offensive de formation prévue par l'initiative sur les soins infirmiers pour la période 2024-2032 et à de premières mesures d'accompagnement (24.012)
- Adoption le 26.06.2024 d'un décret portant octroi d'un crédit-cadre d'engagement d'un montant de 65'000'000 francs, destiné au cautionnement d'emprunts pour la modernisation et le développement des infrastructures des établissements spécialisés (EMS et pensions) (24.011).
- Élaboration d'un rapport concernant la deuxième étape de la planification hospitalière neuchâteloise (conditions-cadres) et à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi de santé (planification hospitalière), adopté par le Conseil d'État le 18 décembre 2024 (24.053)
- Élaboration d'un projet de modification de la loi de santé portant des allègements administratifs en matière de levée de secret professionnel et de contrôle des médecins en formation, adopté par le Conseil d'État le 18 décembre 2024 (24.054).

Direction

Projets divers

- Finalisation du projet de rapport de politique de santé publique cantonale 2025-2030 pour une adoption du rapport par le Conseil d'État prévue durant la premier trimestre 2025.
- Concrétisation du projet né d'une initiative transversale impliquant la Police neuchâteloise (PONE), les Autorités judiciaires (AUJU) et l'Office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE) de création du Centre neuchâtelois de médecine des violences (CNMV), offrant une consultation gratuite aux personnes âgées de 16 ans et plus, victimes de tous types de violence, dont le mandat de gestion a été confié au RHNe sur son site de Pourtalès.
- Développement et mise en production d'une plateforme numérique pour trouver un médecin disponible près de chez soi, dans le cadre d'un partenariat avec le Système d'information du territoire neuchâtelois (SITN), ainsi que la Société neuchâteloise de médecine (SNM).

Affaires du Grand Conseil

- Traitement de 17 objets politiques du Grand Conseil (lois, recommandations, motions, postulats).
- Préparation de réponses pour une trentaine de questions et interpellations du Grand Conseil, non compris les questions posées dans le cadre des sessions des comptes et du budget.
- Rédaction d'un appel d'offres ouvert sur les marchés publics pour la réalisation d'un audit organisationnel et financier du RHNe, du CNP et de NOMAD par une société spécialisée, examen de la recevabilité, ainsi que traitement des offres et sélection de l'offre la plus avantageuse, accompagnement et suivi de l'audit (contexte : adoption par le Grand Conseil d'un décret portant octroi d'un crédit supplémentaire de 34'500'000 francs au budget 2023 devant permettre à ces établissements de faire face aux conséquences de l'inflation et de sortir de la crise sanitaire, rapport 23.009).

Affaires extérieures

- Préparation de projets de prise de position pour le Conseil d'État dans le cadre des consultations fédérales suivantes: 2^{ème} étape mise en œuvre de l'initiative populaire « pour des soins hospitaliers forts », élaboration d'une loi fédérale sur les conditions de travail dans les soins et modification de la loi sur les professions de la santé ; ordonnance fédérale sur les transplantations.
- Nomination du chef du SCSP à la présidence du comité directeur de la nouvelle association intercantonale Réorganisation de la formation médicale postgraduée en Suisse romande (RÉFORMER).

Santé numérique

- Poursuite des travaux en lien avec le dossier électronique du patient (DEP) ; ouverture à fin 2024 de près de 7'000 DEP ; initiation de campagnes de recrutement auprès des personnes ayant initié leur inscription via le guichet unique et l'ayant abandonnée ainsi qu'auprès du personnel de l'État avec le soutien du service des ressources humaines (SRHE).
- Initiation de premiers ateliers de travail en lien avec le programme national Digisanté.

Médecin cantonal

Prévention et surveillance des maladies transmissibles

- Traitement par l'équipe de surveillance épidémiologique de 7000 déclarations de maladies transmissibles, déclarations de laboratoire et déclarations cliniques, ainsi que de 23 flambées. Priorités : gestion de flambées de coqueluche en crèches, mise en place d'une plateforme transversale « MPOX » suite à l'annonce d'urgence sanitaire de portée internationale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la coordination de la mise à disposition d'un nouveau traitement contre le Virus Respiratoire Syncytial.

Surveillance des institutions de soins et des professionnel-le-s de la santé

- Réalisation par l'équipe de surveillance des institutions de soins de 23 inspections dans des EMS, des appartements avec encadrement et des organisations d'aide et de soins à domicile (OSAD) (Contexte : visites régulières de surveillance ou de suivi des points d'amélioration, visites liées à des signalements ou des plaintes).
- Réception de 156 plaintes, dont 55 concernaient des institutions de soins et 111 des médecin-e-s et autres professionnel-le-s de la santé ; prise de 22 décisions administratives et/ou disciplinaires, investigation de 20 procédures au 31 décembre 2024 ; clôture de 114 plaintes sans ouverture de procédure administrative ou disciplinaire.

Contrôle du respect du droit des patient-e-s

- Réalisation de 5 visites en milieu psychiatrique par la commission de contrôle psychiatrique, présidée par le médecin cantonal.
- Préavis par le médecin cantonal de 116 demandes de levée du secret professionnel, à l'attention du chef du département en charge de la santé.

Garantie de paiement pour les hospitalisations hors canton :

- Traitement de 5248 demandes de garantie de paiement.

Pharmacienne cantonale

- Activités de surveillance dans le domaine des produits thérapeutiques :
 - 4 inspections de laboratoires d'analyses ;
 - 12 inspections de pharmacies publiques ;
 - 19 inspections de pharmacies d'institutions ;
 - 14 inspections dans le cadre de la campagne Swissmedic filler 2024 (cabinets médicaux et esthéticien-ne-s ; dispositifs médicaux)
 - 2 inspections Swissmedic et 2 inspections ISOPTh.

- Traitement des demandes d'autorisation de pratiquer de pharmacien-ne-s, d'exploiter de pharmacies, ainsi que de laboratoires d'analyses :
 - Délivrance de 37 autorisations de pratiquer à des pharmacien-ne-s et des droguistes.
 - Délivrance de 49 autorisations d'exploiter des pharmacies, des drogueries, des banques de sang et des laboratoires d'analyses.
- Élaboration, en collaboration avec le service juridique (SJEN), du nouveau règlement sur les produits thérapeutiques, les pharmacies et les drogueries adopté le 11 décembre 2024 par le Conseil d'État.
- Procédures administratives et disciplinaires : ouverture de 11 procédures à l'encontre de professionnel-le-s et d'une procédure à l'encontre d'un établissement de santé.

Promotion de la santé et prévention

- Conception du Programme d'action cantonal 2025-2028 concernant les enfants et les jeunes ainsi que les personnes 65+ sur les thématiques alimentation, activité physique et santé mentale, soumission d'une demande et obtention du soutien financier de Promotion santé suisse.
- Conception du Programme cantonal de prévention du tabagisme 2025-2028, soumission d'une demande et obtention du soutien financier du Fond national de prévention du tabagisme.
- Mise sur pied et vernissage d'une exposition itinérante consacrée à la santé psychique des adolescentes et adolescents, intitulée « C'est pas tabou d'être à bout ! ».
- Développement des activités et poursuite de la mise en œuvre des objectifs et projets liés à la Stratégie cantonale de promotion de la santé.

Prestataires ambulatoires

- Traitement des demandes d'autorisation de pratiquer et d'admission à pratiquer à charge de l'AOS :
- Délivrance de 250 autorisations de pratiquer sous propre responsabilité professionnelle à des professionnel-le-s de santé (sous réserve pharmacien-ne-s) ;
- Délivrance de 250 autorisations de pratiquer sous surveillance (médecin ou chiropraticien-assistant).
- Délivrance de 175 autorisations de facturer à charge de l'assurance obligatoire des soins.

Poursuite des démarches visant à favoriser l'installation de médecins de famille dans le canton (démarches auprès des communes et soutien à projets, projet d'aide à l'installation).

Préhospitalier et hospitalier

- Élaboration de la convention pour une collaboration intercantonale en matière de centrales d'appels sanitaires entre l'État de Vaud et l'État de Neuchâtel (en cours de finalisation).
- Traitement de trois demandes d'approbation ou de fixation (provisoire) de tarifs à charge de l'assurance obligatoire des soins.

Accompagnement et soutien à domicile/hébergement médico-social

- Examen des plans quinquennaux des EMS du canton et élaboration de préavis y relatifs.
- Démarches liées au développement du parc des EMS.
- Accompagnement de la fermeture abrupte d'un EMS afin d'assurer une continuité de la prise en charge de ses résident-e-s.
- Démarches en vue de réduire le nombre de lits C (attente de placement) au sein du RHNE, respectivement développement de solutions alternatives.
- Élaboration d'une proposition de stratégie et d'un projet de règlement pour la mise en œuvre de la loi sur l'accompagnement et le soutien à domicile (LASDom).
- Élaboration d'un projet de modification règlement sur l'autorisation d'exploitation et la surveillance des institutions (RASI) s'agissant des conditions d'octroi des autorisations d'exploitation pour les organisations d'aide et de soins à domicile (OSAD) et consultation des milieux intéressés.
- Élaboration d'un projet de modification du règlement sur le financement résiduel des soins en cas de maladie (RFRS).
- Élaboration d'un projet de révision de l'arrêté fixant les modalités de l'entretien d'orientation dans le réseau de santé (AMEORS).
- Élaboration d'un projet de modification de la liste LAMal des établissements médico-sociaux, autorisés à pratiquer à charge de l'assurance-maladie.

Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPEs)

- Poursuite de ses actions entre prévention, accompagnement et gestion de situations de crise.
- Nombre de demandes : environ 220 (30 en prévention, 130 en accompagnement, 60 en gestion de situations de crise).
- Prévention : projets d'établissements, formation continue dans les domaines du vivre ensemble, programme cantonal de prévention.
- Accompagnement : lutte contre l'épuisement professionnel, gestion de classe et climat scolaire, accompagnements individuels et collectifs.
- Gestion de situation de crise : constitution et formation des cellules de crise et des cellules AMOK, accompagnements des équipes en cas de situation avérée.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	3'132'279	2'213'511	3'018'516	+805'005	+36.4%	-113'763	-3.6%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	542'847	668'000	642'642	-25'358	-3.8%	+99'795	+18.4%
43 Revenus divers	1'393'224	205'511	902'896	+697'384	+339.3%	-490'328	-35.2%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	996'208	1'222'000	1'272'979	+50'979	+4.2%	+276'770	+27.8%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	200'000	118'000	200'000	+82'000	+69.5%	0	0.0%
Charges d'exploitation	418'657'631	416'769'210	407'606'313	-9'162'897	-2.2%	-11'051'318	-2.6%
30 Charges de personnel	5'928'480	7'185'781	6'334'516	-851'265	-11.8%	+406'036	+6.8%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'682'296	2'827'825	1'239'523	-1'588'302	-56.2%	-442'773	-26.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	437'136	331'674	331'674	0	0.0%	-105'462	-24.1%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	409'586'958	405'525'000	398'755'516	-6'769'484	-1.7%	-10'831'441	-2.6%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'022'762	898'930	945'083	+46'153	+5.1%	-77'678	-7.6%
Résultat d'exploitation	-415'525'352	-414'555'699	-404'587'796	+9'967'902	+2.4%	+10'937'555	+2.6%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	10	+10	--	+10	--
Résultat de financement	0	0	-10	-10	--	-10	--
Résultat opérationnel	-415'525'352	-414'555'699	-404'587'806	+9'967'892	+2.4%	+10'937'545	+2.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	683'162	+683'162	--	+683'162	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	683'162	+683'162	--	+683'162	--
Résultat total	-415'525'352	-414'555'699	-403'904'645	+10'651'054	+2.6%	+11'620'707	+2.8%

Commentaires

Les revenus d'exploitation sont supérieurs au budget pour CHF 800'000 environ, essentiellement grâce à la dissolution d'une provision.

Les effectifs du service ont été renforcés durant l'année pour répondre à l'environnement évolutif du domaine de la santé. Des vacances de postes (échelonnement des recrutements pour les nouveaux postes et délais de recrutements pour les remplacements) expliquent l'écart avec le budget.

Les dépenses dans le domaine des biens, services et autres charges d'exploitation sont maîtrisées (CHF -1,5 million). Certaines charges en lien avec des projets d'investissement n'ont pas été activées (CHF -250'000) et dans le domaine de la promotion de la santé (CHF -800'000), la priorité a été donnée à la conception d'actions qui seront déployées ensuite.

Les charges de transfert sont inférieures au budget de près de CHF 6,8 millions, essentiellement en lien avec les dépenses pour les prestations hospitalières (CHF 6,4 millions). Les autres variations de cette rubrique sont détaillées dans le chapitre "Charges et revenus de transfert".

Le revenu extraordinaire de CHF 0,7 million provient de la correction d'un compte de bilan.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Programmes de santé publique (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	387'776	1'349'000	640'561
Coûts salariaux et de structure	968'892	1'138'503	1'192'726
Coûts des services centraux	185'112	125'905	158'153
Revenus	426'823	454'000	341'366
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'114'957	2'159'407	1'650'073

Commentaires

Ce groupe concerne le développement de la stratégie cantonale pour la promotion de la santé et la prévention des maladies. Ces prestations sont cofinancées par la Confédération. Les activités dans le domaine de la prévention et promotion de la santé sont renforcés chaque année et sont déployés dans le temps.

Autorisation, renouvel. et refus d'auto. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	5'313	0	1'510
Coûts salariaux et de structure	648'316	1'207'790	1'030'687
Coûts des services centraux	125'059	133'572	139'467
Revenus	298'831	240'000	221'067
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	479'858	1'101'362	950'597

Commentaires

Le service a la charge de délivrer des autorisations de pratiquer pour les professionnels de santé ou d'exploiter pour les institutions ainsi que de les renouveler ou de les refuser. L'activité est en augmentation dans ce domaine depuis plusieurs années.

Surveillance (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	118'487	140'000	186'882
Coûts salariaux et de structure	1'392'956	1'625'699	2'085'674
Coûts des services centraux	269'688	179'786	281'138
Revenus	194'240	423'000	413'975
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'586'891	1'522'485	2'139'720

Commentaires

Dans le domaine de la surveillance, les coûts du service proviennent de l'organisation de formations pour la prévention et le contrôle des infections, ainsi que de l'inspection des cabinets dentaires par délégation. Certains coûts (mandats) ont été budgétés de manière globale, sur un centre de coûts et dépensés de manière spécifique et donc affectés à une prestation. Les revenus correspondent aux remboursements de la part cantonale aux hospitalisations qui a été payée par erreur.

Planification (LAMal) (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	808	0	15'264
Coûts salariaux et de structure	131'049	295'550	90'626
Coûts des services centraux	24'940	32'685	12'133
Revenus	0	0	500
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	156'797	328'234	117'523

Commentaires

L'État a un rôle de planificateur dans le domaine hospitalier et médico-social au sens de la LAMal (liste hospitalière et liste des EMS autorisés à pratiquer à charge de l'assurance obligatoire des soins). En 2024, les travaux se sont poursuivis pour la planification hospitalière.

Contrat et financement (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	45'508	10'000	46'000
Coûts salariaux et de structure	727'046	695'432	483'538
Coûts des services centraux	143'831	76'906	67'270
Revenus	500	0	2'000
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	915'885	782'338	594'808

Commentaires

Dans le cadre du suivi des contrats et le financement des institutions de santé, le service mobilise essentiellement des ressources humaines. Les charges directes sont des mandats dans le domaine des urgences et des aides individuelles pour les résidents en EMS.

Tarification (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	44'940	121'513	22'378
Coûts des services centraux	8'677	13'440	2'936
Revenus	13'000	0	1'500
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	40'616	134'953	23'814

Commentaires

Le service est chargé de vérifier l'équité, l'économicité et la conformité à la loi des conventions tarifaires entre les assureurs-maladie et les prestataires de soins. Ces prestations sont facturées aux partenaires.

Pilotage Système Santé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	641'263	359'000	132'088
Coûts salariaux et de structure	1'285'252	2'277'347	1'284'040
Coûts des services centraux	247'252	251'853	174'117
Revenus	24'654	4'000	106'955
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'149'114	2'884'200	1'483'290

Commentaires

Le SCSP pilote de nombreux projets dans le domaine sanitaire, notamment dans la mise en œuvre de la planification médico-sociale et du dossier électronique du patient. Il s'appuie notamment sur des commissions techniques et mandate des spécialistes des domaines concernés. Certains coûts salariaux ont été budgétés dans cette rubrique, notamment dans la continuité de la gestion du COVID mais affectés à la rubrique surveillance dans la réalité.

Médias (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	11'229	43'482	985
Coûts des services centraux	2'005	4'810	136
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	13'235	48'291	1'121

Commentaires

Le service est amené à communiquer auprès de la population.

CAPPES (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	35'000	19'195
Coûts salariaux et de structure	0	730'775	688'533
Coûts des services centraux	0	91'653	95'586
Revenus	0	0	3'090
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	0	857'429	800'224

Commentaires

Les coûts et produits directement imputables dans ce groupe de prestations correspondent à ceux liés à la gestion courante des activités du CAPPES.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Actions prévention	0	50'000	42'332
Amort subventions à l'invest - SCSP	0	50'000	0
Cybersanté	500'000	600'000	-83'162
EMS - autres subventions	-5'039	60'000	11'400
EMS - part aux soins	45'741'847	48'710'000	52'327'252
EMS - subventions à l'activité	22'002'221	25'440'000	22'356'478
Formation santé	172'082	400'000	393'831
Maintien à domicile - part aux soins	17'428'900	19'620'000	22'358'270
Maintien à domicile - subventions	3'470'133	4'585'000	2'437'587
Prestation hosp.	184'643'218	185'050'000	178'652'432
Prestations d'intérêt général	128'267'381	112'385'000	110'828'055
Prévention et promotion santé	3'124'275	3'049'000	2'626'686
Soins palliatifs	552'334	540'000	540'000
Urgences	2'407'068	3'798'000	3'655'192
Total charges (+) / revenus (-) nets	408'304'420	404'337'000	396'146'355

Commentaires

Dans le domaine de la cybersanté, une correction comptable rend le résultat bénéficiaire mais la subvention budgétée a bien été versée au DEP. Pour les EMS, la part aux soins est supérieure au budget de CHF + 3,5 millions, la compensation de l'inflation est budgétée dans la rubrique PIG. Les autres charges en EMS sont globalement maîtrisées et compensent la part aux soins, notamment les aides individuelles qui étaient probablement trop pessimistes dans le budget. La formation des médecins en cabinet privé est globalement stable et appelée à se développer à l'avenir. Les prestations de soins à domicile continuent de se développer, mais moins vite que les dernières années. La participation aux prestations hospitalières est inférieure de CHF 6,5 millions. Les enveloppes PIG ont globalement été respectées. Dans le domaine de la prévention et promotion de la santé, le développement des prestations se poursuit. Les charges dans le domaine des urgences sont maîtrisées et conformes au budget.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Frais de rappel	-720	0	-880
Total charges (+) / revenus (-) nets	-720	0	-880

Commentaires

Ce groupe de prestations n'inclut pas de coûts ou produits directement imputables.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2023			Budget 2024			Comptes 2024		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*Coronavirus	En cours	1'528'776	245'071	1'283'705	0	0	0	-491	1'295	-1'786
*COVID - Aides aux partenaires	Clôturé	728'031	1'250'525	-522'494	0	0	0	0	0	0
Mise en œuvre initiative soins inf.	En cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0
*PI-études invest. futurs	En cours	165'626	0	165'626	200'000	0	200'000	-137	0	-137
*PI-Réformes	En cours	0	0	0	300'000	0	300'000	-6'288	0	-6'288
Total		2'422'434	1'495'596	926'838	500'000	0	500'000	-6'916	1'295	-8'211

Commentaires

Le crédit "Coronavirus" a permis au SCSP de renforcer ses effectifs, acheter du matériel médical, mettre en place des campagnes de vaccination et mettre en place la surveillance épidémiologique ou encore émettre des certificats COVID durant la crise. En 2024, quelques factures et écritures concernant les années précédentes ont été réglées. Les autres projets n'ont pas été activés ou utilisés en 2024.

2.6.6. Service protection de l'adulte et jeunesse (SPAJ)

Missions principales

Le service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) assure l'encouragement aux activités de jeunesse, le soutien à la parentalité ainsi que la protection des enfants, des adolescents et des adultes en difficulté.

Cette mission consiste à soutenir l'enfance, la jeunesse, l'adulte et la parentalité tout en assurant la promotion des activités de jeunesse et en organisant de la prévention afin de garantir le bien-être des enfants, des jeunes et des familles à travers des dispositifs adaptés de protection, d'accompagnement et d'accueil.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement qui ont influencé la marche du service en 2024 sont multiples et touchent différents aspects de la protection de l'enfance de la jeunesse et des adultes.

Le 26 mars 2024, le Grand Conseil a adopté le rapport 24.603 de la commission de gestion et d'évaluation (COGES) sur le fonctionnement du SPAJ. Ce rapport s'accompagnait de deux injonctions : l'une concernant la structure fonctionnelle du service, l'autre portant sur ses outils de pilotage. Ce rapport faisait suite au premier audit qui avait été mandaté en 2023 par le département. Une réflexion importante a donc démarré afin d'améliorer l'organisation interne du service et différentes pistes d'amélioration ont ainsi pu être proposées.

En parallèle, un effort considérable a été consacré au pilotage et à la coordination du dispositif socio-éducatif. Cette démarche inclut une analyse des besoins des enfants garantissant ainsi une prise en charge adaptée et cohérente.

Ensuite, la gestion des dossiers de protection de l'enfant est toujours confrontée à une surcharge de travail importante. En effet, alors que les normes de la Conférence des autorités de protection des mineurs et des adultes (COPMA) préconisent un maximum de 60 dossiers courants par intervenant-e en protection de l'enfance (IPE), la réalité montre qu'un-e IPE à plein temps (1 EPT) assume actuellement plus de 100 dossiers, ce qui impacte la qualité du suivi et l'efficacité des interventions.

Par ailleurs, une réflexion s'est poursuivie sur la mise en place d'un concept de suivi des jeunes adultes âgé-e-s de 16 à 25 ans. Cette initiative vise à mieux accompagner cette tranche d'âge en transition vers l'autonomie et à répondre aux besoins spécifiques qui peuvent émerger après la majorité.

Les curateurs-trices professionnel-le-s (CP) sont également confronté-e-s à d'importantes difficultés dans la recherche de solutions d'hébergement pour les personnes concernées nécessitant une prise en charge institutionnelle. Cette situation est due à une offre structurellement limitée dans le canton, tant en termes de places disponibles que d'encadrement spécialisé adapté aux profils les plus complexes.

De plus, le travail de pilotage et de coordination du concept cantonal de soutien à la parentalité s'est poursuivi. Ce dispositif vise à renforcer les compétences parentales et à soutenir les familles confrontées à des défis éducatifs et sociaux.

Enfin, les travaux liés à la mise en œuvre de la loi sur l'accueil des enfants (LAE-3), validée en décembre dernier par le Grand Conseil, avec une intégration des réflexions sur les projets pilotes Ma journée à l'École (MAE), se sont poursuivis.

L'ensemble de ces éléments souligne les défis majeurs rencontrés en 2024 et met en lumière la nécessité d'une adaptation constante du service pour répondre efficacement aux besoins croissants des enfants, des jeunes et de leurs familles ainsi qu'à ceux des adultes en difficulté sociale.

Activités et réalisations

Le SPAJ a été largement mobilisé en 2024 dans les travaux visant à répondre aux demandes de la COGES. Une réévaluation complète des mécanismes de gouvernance du service a été menée. Celle-ci a porté sur plusieurs aspects clés : missions et valeurs du service, organigramme, fonctionnement du conseil de direction, répartition des responsabilités, cartographie des séances, projets et processus, ainsi que développement des indicateurs de performance. Ces travaux, menés en collaboration avec la direction du service, ont permis de partager les réflexions et de parvenir à un consensus garantissant l'adhésion des cadres. Ils ont fait l'objet d'un audit externe, ainsi que le demandait la COGES, seront présentés dans un rapport du Conseil d'État au Grand Conseil en 2025.

Dans le même temps, vu le lien étroit entre ces problématiques, il a semblé pertinent au Conseil d'État de présenter un second rapport répondant au postulat 22.138 de la commission réforme SPEJ demandant au Conseil d'État de faire un bilan sur la réforme du dispositif de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse.

En parallèle à ces travaux, le nouvel état-major de direction validé en septembre 2023 par le Conseil d'État a vu son effectif se compléter au cours de l'année 2024 avec l'arrivée en mai 2024 du chef de service adjoint responsable RH & Accueil extrafamilial, en août 2024, de la spécialiste finance et contrôles internes et finalement, en septembre 2024, de la chargée de communication. Nouveau secteur transversal au niveau du service, le secteur communication a connu de nombreux développements en ce qui concerne la politique de communication interne du service. La chargée de communication a rapidement été intégrée à de nombreux projets, dont la refonte du site internet du service et la définition de ses valeurs.

Pour l'Office de protection de l'enfant (OPE), l'année 2024 a été marquée par plusieurs départs au sein des équipes. Ces départs ont donné lieu à de nouveaux engagements et des entrées en fonction progressives au long de l'année. En outre, un poste de formateur en protection de l'enfant a été créé au sein de l'office afin d'améliorer la transmission des savoirs entre les différentes générations d'intervenant-e-s en protection de l'enfant. Ce poste vise également à permettre un accompagnement harmonisé en faveur des nouveaux-elles intervenant-e-s au sein de l'office, en leur permettant de bénéficier de coaching et d'accompagnement dans le cadre de leurs situations. La deuxième moitié de l'année a été marquée par un travail de réorganisation de l'antenne des montagnes neuchâteloises, qui s'est concrétisé par le partage de l'équipe en deux pour des questions de taille et qui a découlé sur l'engagement d'un second responsable d'équipe. Sur le plan des suivis, l'année 2024 a vu une augmentation des demandes d'enquêtes sociales par les autorités judiciaires, de même qu'une augmentation du nombre de mandats judiciaires mis en place. Cette évolution reflète celle du contexte socioéconomique évoquée déjà en 2023, marquée par un nombre important de familles particulièrement paupérisées.

Les CP de l'Office de protection de l'adulte (OPA) continuent d'être confronté-e-s régulièrement à la question de la prise en charge institutionnelle des personnes sous curatelle. L'adéquation entre l'offre des institutions existantes dans le canton et les besoins de prise en charge de personnes présentant un profil avec problématiques multiples (problèmes de santé physique/psychiatrique associés à des problèmes d'addiction et/ou des handicaps intellectuels) complexifie la gestion de la curatelle. Ainsi, pour les profils les plus complexes et face à l'absence de solutions, les CP sont régulièrement contraint-e-s de trouver un hébergement institutionnel hors du canton, plus coûteux ; certaines situations restent malheureusement sans solution. Il est constaté pour ces profils que les possibilités actuelles en termes d'accompagnement par le biais de mesures ambulatoires ne permettent pas de couvrir leurs besoins. Sur cette base, des discussions ont été engagées, en fin d'année, avec les principaux partenaires concernés, à savoir le Service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA) et le Service cantonal de la santé publique (SCSP). Ces échanges ont permis de constater que cette problématique est partagée et qu'une réflexion commune est nécessaire s'agissant en particulier du concept d'accueil des personnes concernées et des compétences professionnelles requises des équipes sollicitées. Par ailleurs, la forte demande envers l'office de la part des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), tant dans le cadre des mandats de curatelles que des enquêtes sociales, met celui-ci sous forte pression dans sa capacité à absorber ces demandes en termes de ressources humaines tout en maintenant un travail social de proximité de qualité. Des rencontres ont été organisées avec l'APEA permettant de faire le point sur la collaboration en cours. Les consultations sociales se sont maintenues à un rythme soutenu tout au long de l'année, enregistrant une légère hausse par rapport à l'année précédente. Pour finir, une enquête externe de satisfaction a été menée auprès des partenaires réguliers de l'OPA dans le courant de l'année.

L'Unité de l'accueil extrafamilial de jour (UAEJ), constituée suite à la dissolution de l'ex OSAE, a été placée sous la responsabilité directe du chef de service jusqu'à l'arrivée de son nouveau responsable, le chef de service adjoint RH & Accueil extrafamilial. Elle a mené à bien ses missions de surveillance et de conseil des structures d'accueil et réalisé de nombreuses améliorations de ses outils de travail, de suivi, et de soutien aux structures d'accueil. L'acceptation par le Grand Conseil, en décembre, de la révision de la loi sur l'accueil des enfants a conclu une longue période de travail pour mettre ce projet sur pied avec les nombreux partenaires du domaine. Dès la rentrée scolaire 2024-2025, la Ville de Neuchâtel a mis à disposition des places MAE au sein de deux collèges qui bénéficieront des subventions spécifiques MAE en plus des subventions ordinaires prévues dans le cadre du dispositif prévu par la loi sur l'accueil des enfants (LAE).

Au sein de l'Unité des prestations socio-éducatives (UPSE), les travaux relatifs à l'autorisation et à la surveillance des familles d'accueil et des institutions d'éducation spécialisée (IES) se sont poursuivis de manière continue et aboutiront en 2025. L'unité a également consolidé sa collaboration avec la Croix-Rouge neuchâteloise afin de soutenir et former les familles d'accueil. Des séances de coordination ont été organisées régulièrement avec les partenaires du secteur pour échanger et discuter de diverses thématiques en lien avec ce domaine. En outre, un suivi a été mis en place concernant les annonces d'événements particuliers communiquées par les directions des IES, afin de garantir l'intégrité physique et psychique des jeunes accueillis.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	13'335'075	16'722'600	13'640'736	-3'081'864	-18.4%	+305'661	+2.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	9'725'218	13'126'925	9'968'446	-3'158'479	-24.1%	+243'228	+2.5%
43 Revenus divers	35'510	0	29'899	+29'899	--	-5'611	-15.8%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	42	6'000	8'071	+2'071	+34.5%	+8'029	+19'071.4%
47 Subventions à redistribuer	3'574'305	3'550'000	3'594'645	+44'645	+1.3%	+20'340	+0.6%
49 Imputations internes	0	39'675	39'675	0	0.0%	+39'675	--
Charges d'exploitation	78'835'179	80'651'817	84'126'073	+3'474'256	+4.3%	+5'290'894	+6.7%
30 Charges de personnel	15'277'263	14'993'690	15'826'975	+833'285	+5.6%	+549'712	+3.6%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'554'215	2'025'829	2'502'262	+476'433	+23.5%	+948'046	+61.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	53'260	53'260	53'260	0	0.0%	0	0.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	42'599'708	43'720'000	45'684'506	+1'964'506	+4.5%	+3'084'798	+7.2%
37 Subventions redistribuées	3'574'305	3'550'000	3'594'645	+44'645	+1.3%	+20'340	+0.6%
39 Imputations internes	15'776'428	16'309'038	16'464'425	+155'387	+1.0%	+687'998	+4.4%
Résultat d'exploitation	-65'500'104	-63'929'217	-70'485'337	-6'556'120	-10.3%	-4'985'233	-7.6%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-65'500'104	-63'929'217	-70'485'337	-6'556'120	-10.3%	-4'985'233	-7.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-65'500'104	-63'929'217	-70'485'337	-6'556'120	-10.3%	-4'985'233	-7.6%

Commentaires

Les différences marquantes entre le budget 2024 et les comptes 2024 s'expliquent de la manière suivante :

- **Rubriques 30** : augmentation des charges de personnel liée aux honoraires décidés par les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) en faveur des curateurs et curatrices privé-e-s considéré-e-s comme salarié-e-s de l'État, partiellement compensée par une augmentation des produits concernant les honoraires pour les dossiers des personnes concernées avec fortune.
- **Rubrique 31** : augmentation des charges liée aux honoraires en faveur des curateurs et curatrices décidés par les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) en faveur des curateurs et curatrices indépendant-e-s.
- **Rubrique 36** : l'écart entre les subventions budgétées et les subventions effectivement versées est lié principalement à une augmentation des placements de jeunes neuchâtelois hors canton qui a fait l'objet d'une demande de dépassement de crédit
- **Rubrique 42** : l'écart entre le montant budgété et les recettes réelles est dû à une estimation trop optimiste du budget en lien avec la mise en application de l'arrêté sur la participation financière des parents d'enfants placés en institution d'éducation spécialisée.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Protéger les mineurs (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	9'398	0	7'066
Coûts salariaux et de structure	7'127'482	7'264'681	7'221'330
Coûts des services centraux	572'348	566'919	565'126
Revenus	15'990	60'000	15'761
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	7'693'239	7'771'600	7'777'761

Commentaires

Ce groupe de prestations enregistre les coûts directs et de structures liés à la gestion et aux suivis des mesures de protection des enfants.

Assurer l'accueil des enfant (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	270'691	268'760	0
Coûts salariaux et de structure	1'157'796	1'147'261	0
Coûts des services centraux	194'572	199'101	0
Revenus	335'037	366'925	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'288'022	1'248'197	0

Commentaires

Suite à la scission de l'Office des structures d'accueil extrafamilial, deux nouveaux groupes de prestations ont été définis à partir de 2024 : "Assurer l'accueil extrafamilial de jour" et "Assurer les prestations socio-éducatives". Les éléments liés aux coûts directs et aux coûts de structure ont été répartis entre ces deux nouveaux groupes de prestations (voir ci-dessous).

Prise en charge adultes en diff. sociale (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	1'217'467	1'670'000	2'042'901
Coûts salariaux et de structure	6'764'473	6'000'394	7'175'136
Coûts des services centraux	297'165	296'439	295'523
Revenus	1'406'966	1'330'000	1'656'277
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	6'872'139	6'636'833	7'857'283

Commentaires

Ce groupe de prestations enregistre les coûts directs et de structures liés aux suivis et la gestion des curatelles d'adultes. Il tient notamment compte des honoraires des curateurs-trices indépendant-e-s, des salaires des curateurs-trices professionnel-l-es (CP) du SPAJ et des curateurs-trices privé-e-s considéré-e-s comme salarié-e-s de l'État. Les produits concernent les honoraires des CP (CHF 560'655) et les honoraires des curateurs-trices privé-e-s considéré-e-s comme salarié-e-s de l'État (CHF 1'091'076) pour les dossiers des personnes concernées avec fortune.

L'augmentation des charges directes et des coûts salariaux et de structures concernent les honoraires versés aux curateurs-trices indépendant-e-s et privé-e-s considéré-e-s comme salarié-e-s de l'État décidés par les autorités judiciaires et pour lesquels le SPAJ n'a pas la maîtrise.

Promouvoir les activités jeunesse (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	5'888	126'020	2'794
Coûts salariaux et de structure	473'111	435'513	490'235
Coûts des services centraux	141'386	147'194	146'637
Revenus	3'722	0	1'579
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	616'663	708'727	638'086

Commentaires

Ce groupe de prestations enregistre les coûts directs et de structures du secteur de la déléguée à la jeunesse.

Assurer l'accueil extra-familial de jour (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	271'373
Coûts salariaux et de structure	0	0	666'709
Coûts des services centraux	0	0	112'201
Revenus	0	0	341'479
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	0	0	708'804

Commentaires

Ce groupe de prestations enregistre les coûts liés au travail de surveillance et d'autorisation des structures d'accueil extrafamilial de jour mais aussi celui concernant les coûts directs concernant la plateforme informatique ETIC-AEF. Les produits sont essentiellement issus du montant refacturé par le SPAJ aux structures d'accueil extrafamilial subventionnées pour le travail du service en lien avec la plateforme informatique ETIC-AEF comprenant également la facture liée à son application.

Assurer les prestations socio-éducatives (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	181
Coûts salariaux et de structure	0	0	542'137
Coûts des services centraux	0	0	86'183
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	0	0	628'501

Commentaires

Ce groupe de prestations enregistre les coûts salariaux et de structure liés au travail de surveillance et d'autorisation des institutions d'éducation spécialisée et des familles d'accueil avec hébergement.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Forfaits enfants et facturation parents	-7'173'806	-10'650'000	-7'123'553
Inst. dans canton mineurs	30'418'694	31'200'000	31'323'842
Inst. hors canton mineurs	2'427'835	1'324'000	3'500'759
Parts cant. fonds accueil extra-familial	14'274'475	15'219'860	14'988'246
Subvention div. inst. privées	9'078'335	10'470'000	10'150'766
Total charges (+) / revenus (-) nets	49'025'532	47'563'860	52'840'060

Commentaires

- La première ligne correspond aux recettes en lien avec la participation financière des parents dont les enfants sont placés en institution d'éducation spécialisée ou en familles d'accueil conformément à l'arrêté entré en vigueur au 1er juillet 2020; la différence est liée à une surestimation des recettes lors du processus budgétaire 2024.

- La deuxième ligne correspond aux montants alloués aux institutions d'éducation spécialisée (IES) dans le canton.
- La troisième ligne correspond aux placements d'enfants neuchâtelois hors canton dont le montant a augmenté de manière significative en 2024. Cette augmentation de charge a fait l'objet d'une demande de dépassement de crédit qui a pu être compensée. Cette augmentation est liée aux problématiques suivantes:
 - nombre de placements des mineurs en institution hors-canton qui a augmenté de manière significative avec pour certains des besoins nécessitant une prise en charge particulière hors des frontières cantonales avec des montants importants;
 - cinq enfants dont le for a été déplacé dans notre canton et pour lesquels les frais de placements doivent être assumés par le canton ;
 - le nombre de placements pénaux de courte et de moyenne durée a augmenté entre 2023 et 2024 ;
 - le nombre de séjours à courte durée en institution semi-fermée a également augmenté;
 - un placement a nécessité un accompagnement spécifique avec une dotation supplémentaire. De par la nature même de ces placements, souvent urgents, non-prévisibles (situations particulières pour lesquelles le dispositif cantonal ne propose pas de places, transfert de for ou placements pénaux), ce surcoût n'a pu être prévu lors de l'élaboration du budget 2024. Ces différentes mesures sont représentatives de la croissance des besoins dans ce domaine.
- La quatrième rubrique enregistre la part cantonale en faveur du fonds pour les structures d'accueil extrafamilial, qui vient équilibrer les comptes du fonds pour les structures d'accueil extrafamilial. Le report de la révision de la LAE d'août 2024 à août 2025 explique en grande partie la différence positive constatée aux comptes. Celle-ci a permis de compenser l'augmentation des subventions pour les placements hors canton.
- La dernière ligne correspondant principalement aux subventions en faveur des services d'action éducative en milieu ouvert, les indemnités des familles d'accueil avec hébergement et les subventions des organismes privés de jeunesse; le montant a été légèrement moins important que prévu ; ceci est notamment lié au fait que le développement souhaité dans le secteur des familles d'accueil a été moins important qu'escompté.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Autres revenus non incorporables	-488	0	0
Frais de rappel	-6'080	0	-6'340
Participation parents aux frais de plac.	2'392	0	21'648
Redistr. subv. OFJ	3'574'305	3'550'000	3'594'645
Subventions OFJ	-3'574'305	-3'550'000	-3'594'645
Total charges (+) / revenus (-) nets	-4'176	0	15'308

Commentaires

Le montant figurant dans les comptes correspond aux pertes sur débiteurs non recouvrables et représente une part négligeable du total facturé. Les deux dernières rubriques enregistrent la subvention fédérale pour les coûts d'exploitation versée par l'OFJ en faveur des institutions d'éducation spécialisée. Le service est ensuite chargé de reverser cette subvention aux institutions d'éducation spécialisée concernées.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2023			Budget 2024			Comptes 2024		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*PI-Réformes	En cours	-34'450	0	-34'450	0	0	0	0	0	0
Total		-34'450	0	-34'450	0	0	0	0	0	0

Commentaires

Le tableau présente les éléments en lien avec le programme d'impulsion "Réformes" et le financement de formation du personnel des institutions impactées par la réforme du dispositif de soutien protection de l'enfance et de la jeunesse. Le projet s'est terminé en 2023. Aucun montant n'est enregistré dans cette rubrique depuis lors.

2.6.7. Service des bâtiments (SBAT)

Missions principales

Le service des bâtiments de l'État (SBAT) est chargé d'assurer la gestion globale du patrimoine immobilier de l'État. Il assure l'entretien des bâtiments, la maintenance des installations techniques, le service de conciergerie, et depuis cette année, des nouvelles prestations de facility management. Il procède à l'acquisition et aux réparations du mobilier de bureau. Il garantit la gestion financière et administrative des baux à loyer (pour les objets propriété de l'État et les objets loués à des tiers).

Au niveau des projets immobiliers, le service est responsable du pilotage et de l'appui logistique. Cela concerne les rénovations, transformations ou constructions de bâtiments.

Le service est le référent de l'État en matière de gestion et constructions immobilières. Il conseille le gouvernement dans ses décisions et répond aux besoins des services. Il est également responsable de la gestion du registre neuchâtelois des architectes et ingénieurs.

Le service, par l'office du logement, est chargé de la mise en œuvre des lois fédérales et cantonales en lien avec la politique du logement.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement qui influencent la marche du service ont été les suivants :

- projet Vitamine impacts au SBAT en tant que service central et transverse
- enveloppe financière nécessaire au niveau d'entretien minimum ;
- organisation toujours plus intégrée et plus transversale pour l'ensemble de l'État ;
- administration dispersée sur de nombreux sites en cours de rationalisation (Vitamine) ;
- mouvements importants de services au sein de l'ACN impliquant une évolution du portefeuille immobilier ;
- difficultés en lien avec la situation géopolitique (renchérissement, prix de l'énergie et disponibilités des entreprises) ;
- préoccupations environnementales (énergie, polluants, sismique, etc) dans les réalisations immobilières ;
- changement d'échelle du service (multiplication des projets et dossiers) ;
- impacts des politiques de santé en lien avec l'évolution démographique (PMS) et de la modification de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT)

Les défis auxquels le service des bâtiments a été confronté en 2024 peuvent être divisés en deux catégories, à savoir :

À court et moyen terme, liés au compte de résultats :

- amélioration de l'entretien courant des bâtiments grâce à l'intégration de l'entretien lourd via un crédit quadriennal ;
- mise en place d'une stratégie en cas de délestage pour les installations critiques (énergie électrique) ;
- poursuite et renouvellement de la politique du logement ;
- mise en œuvre d'une offensive pour la modernisation du parc immobilier dans le cœur des localités (en coordination avec le SENE) ;
- mise en place de la gestion liée au regroupement de services sur le site de Tivoli Nord

Stratégiques à long terme, liés aux investissements :

- réalisation des travaux d'optimisation et de regroupement de l'administration cantonale : rapport 19.003 ;
- poursuite des opérations d'assainissement du patrimoine immobilier de l'État (rapport 19.019) pour les bâtiments du Lycée Denis-de-Rougemont à Neuchâtel, de l'Hôtel-de-Ville 7 au Locle et des anciennes prisons à Neuchâtel, des façades du bâtiment SISPOL à La Chaux-de-Fonds et initialisation des études pour l'assainissement du Lycée Blaise-Cendrars à La Chaux-de-Fonds ;
- planification de plusieurs grands projets (centres d'entretien des routes à La Chaux-de-Fonds, Boudry et Cressier, centre des archives et du patrimoine à La Chaux-de-Fonds, nouveau bâtiment Univers à Neuchâtel) ;
- fin des travaux pour l'assainissement et le regroupement du Lycée Jean-Piaget à Neuchâtel, l'infirmerie de l'Établissement pénitentiaire de la Promenade à la Chaux-de-Fonds et le Data Center à Neuchâtel
- soutien aux maîtres d'ouvrages d'utilité publique en particulier sur les projets comprenant des appartements avec encadrement pour répondre aux objectifs des politiques de santé (PMS) ;
- respect du plan climat dans le domaine des projets et des réalisations immobilières ;
- réponses aux nouvelles exigences liées à l'adoption de la loi sur l'énergie (LCEN), notamment une économie de 20% de la consommation énergétique d'ici 2030 au plus tard (LCEN art 5, al. 5) ;
- intégration de la nouvelle loi sur les marchés publics (LCMP).

Activités et réalisations

Au niveau des projets, l'année 2024 a à nouveau été très dense notamment par la mise à disposition des locaux de Tivoli Nord dans le cadre du programme Vitamine ; par la finalisation des études et la préparation des rapports de demandes de crédits pour de grands projets comme le centre des archives et patrimoine, l'assainissement du Lycée Denis-de-Rougemont, le nouveau bâtiment universitaire (Univers) et les centres d'entretien routier; par la finalisation des travaux et l'inauguration des projets de l'infirmerie de l'établissement pénitencier de la Promenade à La Chaux-de-Fonds ainsi que du data center à Neuchâtel ; par les travaux d'assainissement et de regroupement du Lycée Jean-Piaget à Neuchâtel qui se termineront en 2025. Quant au regroupement et à l'optimisation du logement des autorités judiciaires, les travaux du Tribunal régional à La Chaux-de-Fonds sont en cours. Un certain nombre d'autres opérations encore au stade préliminaire ont été poursuivies ou initiées durant l'année.

L'entretien du patrimoine immobilier de l'État a été assuré en fonction des moyens mis à disposition. En sus de l'entretien courant, le domaine Entretien a pu mener à bien des travaux d'entretien lourd grâce au crédit quadriennal, notamment la rénovation des façades de la cour du Château de Neuchâtel, le remplacement des centrales incendie du site de Perreux, d'importants travaux d'entretien à l'hôpital de Couvet et l'assainissement de la verrière extérieur et le raccordement au CAD du bâtiment Prévoyance 80 à La Chaux-de-Fonds (CPNE-2S). Dans le cadre de l'assainissement du patrimoine, plusieurs centrales photovoltaïques ont été réalisées, notamment deux sur le site de Perreux ainsi que sur les toitures des bâtiments CPNE Maladière à Neuchâtel. L'année a également été marquée par l'assainissement des toitures du bâtiment de Breguet 2, à Neuchâtel, avec l'intégration innovante de tuiles solaires photovoltaïques.

Le domaine immobilier a finalisé la vente de l'ancien hôpital de La Béroche, l'acquisition du bâtiment administratif des Poudrières 14 (BAP), ainsi que les travaux de rénovation des salles Philippe de Hochberg et Raymonde Schweizer du Château de Neuchâtel. Avec la mise à disposition des nouveaux locaux de Tivoli Nord dans le cadre du programme Vitamine, ce sont 500 personnes représentant 13 services qui ont déménagé en 2024. La commission du logement de l'administration (CLA) a traité une quinzaine de demandes pour le logement de l'administration dont en particulier le regroupement du Service des achats, de la logistique et des imprimés (SALI) sur le site de Plan 30 à Neuchâtel et le déménagement du Service de l'économie (NECO) à Europe 2-4 à Neuchâtel.

Les nouvelles prestations de facility management liées au programme Vitamine sont opérationnelles depuis l'été 2024 avec une équipe dédiée sur le site de Tivoli. Ce nouveau domaine d'activité gère notamment les questions énergétiques, le suivi des consommations et les analyses y relatives ainsi que l'exploitation des infrastructures de recharge des véhicules électriques.

Des portes ouvertes d'appartements avec encadrement ont été organisées pour les projets « Bellavista » à Neuchâtel et Technicum 11 au Locle, afin de faire connaître ces nouveaux logements qui visent à repousser, voire éviter l'institutionnalisation des personnes âgées. Le Conseil d'État a octroyé un prêt de 2 millions pour soutenir la construction d'un immeuble au label Minergie de 11 appartements avec encadrement ainsi que la rénovation progressive des 3 immeubles existants au Châtelot à La Chaux-de-Fonds. Les travaux préparatoires du programme d'encouragement à la modernisation du parc immobilier des cœurs de localités se sont poursuivis durant l'année. Plusieurs conférences ont été données par la cheffe de l'office du logement dans d'autres cantons au sujet de la politique neuchâteloise du logement, notamment en matière d'appartements avec encadrements et de logements d'utilité publique

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	46'524'585	46'773'120	48'326'771	+1'553'650	+3.3%	+1'802'185	+3.9%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'148'769	400'000	1'177'317	+777'317	+194.3%	+28'548	+2.5%
43 Revenus divers	4'751'052	4'104'775	4'491'869	+387'094	+9.4%	-259'183	-5.5%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	326'253	0	346'409	+346'409	--	+20'157	+6.2%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	40'298'511	42'268'345	42'311'175	+42'830	+0.1%	+2'012'664	+5.0%
Charges d'exploitation	76'455'164	81'720'455	78'357'800	-3'362'655	-4.1%	+1'902'635	+2.5%
30 Charges de personnel	10'563'065	12'118'985	11'421'199	-697'786	-5.8%	+858'135	+8.1%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	40'255'796	43'420'553	40'925'616	-2'494'937	-5.7%	+669'820	+1.7%
33 Amortissements du patrimoine administratif	24'037'113	25'450'444	24'428'325	-1'022'119	-4.0%	+391'212	+1.6%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	241'080	321'000	234'188	-86'812	-27.0%	-6'892	-2.9%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'358'110	409'473	1'348'471	+938'998	+229.3%	-9'639	-0.7%
Résultat d'exploitation	-29'930'579	-34'947'334	-30'031'029	+4'916'305	+14.1%	-100'450	-0.3%
44 Revenus financiers	34'610'475	19'771'497	19'417'957	-353'539	-1.8%	-15'192'517	-43.9%
34 Charges financières	20'057'278	300'000	446'631	+146'631	+48.9%	-19'610'647	-97.8%
Résultat de financement	14'553'196	19'471'497	18'971'326	-500'170	-2.6%	+4'418'130	+30.4%
Résultat opérationnel	-15'377'383	-15'475'838	-11'059'703	+4'416'135	+28.5%	+4'317'680	+28.1%
48 Revenus extraordinaires	5'286'134	0	50'055	+50'055	--	-5'236'079	-99.1%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	5'286'134	0	50'055	+50'055	--	-5'236'079	-99.1%
Résultat total	-10'091'249	-15'475'838	-11'009'648	+4'466'190	+28.9%	-918'399	-9.1%

Commentaires

Avec un résultat de CHF -11 millions, le résultat 2024 présente un écart favorable de CHF 4,5 millions par rapport au budget.

Revenus d'exploitation

Les revenus sont supérieurs au budget 2024 pour un montant de CHF 1,5 million et s'expliquent comme suit :

Groupe 42 - Taxes

Les revenus des taxes sont globalement en augmentation pour un montant de CHF 777'000. D'une part par les remboursements de l'établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) qui ne sont pas prévus au budget pour un montant de CHF 690'000, principalement liés aux cas de sinistres de la tempête de juillet 2023 à la Chaux-de-Fonds. D'une autre part par les revenus des places de parc plus élevé que prévu pour un montant de CHF 87'000.

Groupe 43 - Revenus divers

Les revenus divers sont globalement en augmentation pour un montant de CHF 387'000. D'une part par les refacturations rétroactives 2021 à 2023 des charges du site de Perreux plus élevées que prévues pour un montant de CHF 820'000 ainsi que des refacturations notamment celles liées aux interventions des pompiers qui ne sont pas prévisibles au budget pour un montant de CHF 107'000. D'une autre part par les heures valorisées en investissement inférieures au budget en raison de l'évolution de la planification des projets pour un montant de CHF 540'000.

Groupe 46 - Revenus de transfert

Les revenus de transfert sont en augmentation de CHF 346'000. Les contributions de la HE-Arc (convention BEJUNE) sont considérées comme de la subvention selon la décision du service financier en 2023 après l'établissement du budget.

Charges d'exploitation

Les charges sont globalement inférieures au budget pour un montant de CHF 3,4 millions et s'expliquent comme suit :

Groupe 30 - Charges salariales

Les charges salariales sont globalement inférieures au budget pour un montant de CHF 698'000.

Cet écart est notamment lié aux variations temporelles entre le budget et les engagements réels et aux vacances de postes (délai de carence) en raison d'une forte rotation du personnel d'exploitation pour un montant de CHF 623'000 ainsi que les provisions, les salaires occasionnels, les remboursements d'assurances pour un montant de CHF 75'000.

Groupe 31 - Biens, services et autres charges d'exploitation

Les charges des BSM sont globalement inférieures au budget pour un montant de CHF 2,5 millions.

D'une part par la diminution

- des charges d'énergie, principalement pour l'électricité en raison de l'augmentation tarifaire réelle moins élevée que prévue pour un montant de CHF 1,4 million,
- des achats de mobilier et des aménagements CLA et des vêtements de travail pour un montant de CHF 542'000,
- des prestations de service telles que les frais de courtage et les déménagements ainsi que les primes ECAP pour un montant de CHF 413'000,
- des charges d'exploitation suite au regroupement sur le site de Tivoli pour un montant de CHF 263'000
- des loyers, charges et droits de superficie pour un montant de CHF 644'000

D'une autre part par l'augmentation

- des charges de loyers liée à l'IPC et de la variation des surfaces louées pour un montant de CHF 167'000
- de la consommation d'eau y compris épuration pour un montant de CHF 400'000
- des frais de conciergerie externe liés à la rotation importante du personnel de conciergerie ainsi que des absences (maladies et accidents) pour un montant de CHF 188'000

Groupe 33 - Amortissements

Les charges d'amortissements sont globalement inférieures au budget pour un montant de CHF 1 million.

En raison du report des dates de mises en œuvre des projets d'investissements pour un montant de CHF 858'000 et d'une adaptation de deux immobilisations de bâtiment pour un montant de CHF 164'000.

Groupe 39 - Imputations internes

L'écart est globalement supérieur au budget pour un montant de CHF 937'000.

D'une part par la budgétisation de l'écart statistique RH (délai de carence) pour un montant de CHF 1,1 million.

Et d'une autre part par la diminution des charges d'intérêts de Microcity pour un montant de CHF 132'000.

Résultat de financement

Le résultat de financement est globalement inférieur au budget pour un montant de CHF 500'000 et s'explique comme suit :

Groupe 44 - Revenus financiers

L'écart des revenus financiers est globalement inférieur au budget pour un montant de CHF 354'000.

- D'une part, par la diminution liée au transfert de propriété de bâtiments du site de Perreux et par les réductions des locations à des tiers pour un montant de CHF 1,65 million.
- D'une autre part, par l'augmentation des loyers reçus liée à la hausse de l'IPC et des charges pour les locataires de Jardinière 157 à la Chaux-de-Fonds, d'Hôpital 4 à Couvet, du Premier-Mars 26 (UniNE) et de l'espace de l'Europe 21 (HE-Arc) à Neuchâtel ; par le loyer en lien avec le report de la vente du bâtiment Le Devens à Saint-Aubin ; par la prolongation des locations du bâtiment des Thuyas sur le site de Perreux pour un montant de CHF 1,3 million.

Groupe 34 - Charges financières

L'écart des charges financières est globalement supérieur au budget pour un montant de CHF 146'000.

Cette augmentation s'explique par la mise au rebut des bien-fonds liés au chantier du tunnel du Locle pour un montant de CHF 46'000 ; par l'attribution au domaine public de 290m2 du bien-fonds de la Maladière à Neuchâtel (cf. groupe 48) pour un montant de CHF 50'000 ainsi que des charges d'entretien PF qui ont été plus importantes que prévues pour un montant de CHF 50'000.

Résultat extraordinaire

Le résultat extraordinaire est de CHF 50'000 et s'explique comme suit :

Groupe 48 - Revenus extraordinaires

Dans le cadre de l'attribution au domaine public de 290m2 pour le bien-fonds de la Maladière à Neuchâtel (cf. groupe 34), un prélèvement à la réserve du patrimoine administratif (PA) a été effectué.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Stratégie et Projet (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	8'386	20'000	89'813
Coûts salariaux et de structure	1'796'864	1'860'269	2'051'012
Coûts des services centraux	131'705	128'029	132'057
Revenus	750	0	42
Revenus de la facturation des services centraux	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'936'204	2'008'298	2'272'841

Commentaires

Le domaine stratégie et projets planifie la stratégie générale des constructions de l'Etat, conduit les réalisations et optimise les solutions pour répondre aux besoins en locaux. L'écart des coûts salariaux et de structure est supérieur au budget pour un montant de CHF 191'000 et s'explique par :

- l'augmentation liée à la valorisation des heures sur prestations pour un montant de CHF 345'000 ainsi qu'à la budgétisation de l'écart statistique RH (délai de carence) pour un montant de CHF 218'000 ;
- la diminution liée à l'adaptation des amortissements pour un montant de CHF 372'00.

Entretien (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	9'373'723	8'438'300	9'227'223
Coûts salariaux et de structure	1'840'408	2'661'185	2'500'394
Coûts des services centraux	121'568	122'086	126'114
Revenus	256'404	0	730'504
Revenus de la facturation des services centraux	4'447'540	5'143'377	5'407'630
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	6'631'755	6'078'194	5'715'597

Commentaires

Le domaine entretien assure le maintien de la valeur du parc immobilier de l'Etat en appliquant une stratégie et des mesures d'entretien optimisées à court, moyen et à long terme. L'écart des charges directes est supérieur au budget pour un montant de CHF 788'000 qui s'explique par :

- l'augmentation liée aux charges d'entretien notamment les cas de sinistres en raison de la tempête de 2023 à la Chaux-de-Fonds ; à l'entretien des bâtiments ainsi qu'aux prestations de service pour un montant de CHF 1 million
- la diminution liée aux contrats pour un montant de CHF 212'000

L'écart des coûts salariaux et de structure est inférieur au budget pour un montant de CHF 161'000 et s'explique par :

- la diminution liée à l'adaptation des amortissements pour un montant de CHF 285'000
- l'augmentation liée à la budgétisation de l'écart statistique RH (délai de carence) de CHF 83'000 ainsi qu'à la valorisation des heures pour un montant de CHF 41'000

L'écart des revenus est de CHF 730'000 qui s'explique par les remboursements des assurances notamment les cas de sinistres en raison de la tempête de 2023 à la Chaux-de-Fonds ainsi que par des refacturations diverses. L'écart des revenus de la facturation des services centraux est supérieur au budget pour un montant de CHF 264'000 en raison de l'adaptation des forfaits.

Exploitation (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	12'445'042	14'507'000	13'348'618
Coûts salariaux et de structure	5'604'525	5'722'248	5'944'994
Coûts des services centraux	237'170	229'429	231'443
Revenus	5'181'760	2'102'250	3'287'750
Revenus de la facturation des services centraux	10'811'621	12'381'082	11'468'493
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'293'355	5'975'345	4'768'813

Commentaires

Le domaine exploitation assure le fonctionnement quotidien des bâtiments et des locaux et s'occupe de la mise en place et de la gestion du facility management dans le cadre du programme vitamine. Il assure en outre le suivi des contrats d'approvisionnement en énergie et en eau.

L'écart des charges directes est inférieur au budget pour un montant de CHF 1,1 million et s'explique par :

- la diminution des charges d'énergie pour un montant de CHF 1,4 million
- l'augmentation des charges d'exploitation et des frais de conciergerie externe liés à la rotation importante du personnel de conciergerie ainsi qu'aux absences (maladies et accidents) pour un montant de CHF 300'000.

L'écart des coûts salariaux et de structure est supérieur au budget pour un montant de CHF 223'000 et s'explique par :

- l'augmentation liée à la budgétisation de l'écart statistique RH (délai de carence) pour un montant de CHF 700'000
- la diminution liée à la valorisation des heures pour un montant de CHF 415'000 ainsi qu'à l'adaptation des amortissements pour un montant de CHF 62'000

L'écart des revenus est supérieur au budget pour un montant de CHF 1,2 million qui s'explique par la refacturation rétroactive 2021 à 2023 des charges sur le site de Perreux. L'écart des revenus de la facturation des services centraux est supérieur au budget pour un montant de CHF 913'000 en raison de l'adaptation des forfaits.

Immobilier (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	18'257'653	19'775'623	17'928'736
Coûts salariaux et de structure	40'992'820	22'786'506	22'430'930
Coûts des services centraux	77'666	77'429	80'114
Revenus	32'783'261	17'824'497	17'428'876
Revenus de la facturation des services centraux	23'841'739	23'747'636	24'395'964
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'703'140	1'067'424	-1'385'060

Commentaires

Le domaine immobilier gère les contrats immobiliers. En outre il étudie, planifie et gère les projets d'aménagement de locaux pour les besoins de l'administration. L'écart des charges directes est inférieur au budget pour un montant de CHF 1,9 million qui s'explique par la diminution :

- des achats de mobilier et des aménagements CLA notamment pour un montant de CHF 542'000 ;
- des loyers, des charges et des droits de superficie pour un montant de CHF 477'000 ;
- des prestations de services dont des déménagements, des frais de courtage et diverses charges d'exploitation telles que l'entretien de biens meubles et des appareils de bureau pour un montant de CHF 828'000.

L'écart des coûts salariaux et de structure est inférieur au budget pour un montant de CHF 355'000 et s'explique par :

- l'adaptation en continu des dates de mise en service des investissements en fonction de l'avancement des projets pour un montant de CHF 300'000
- la valorisation des heures pour un montant de CHF 55'000

L'écart des revenus est inférieur au budget pour un montant de CHF 400'000. Ce qui correspond principalement aux variations des surfaces louées ainsi qu'aux adaptations des loyers et des charges. L'écart des revenus de la facturation des services centraux est supérieur au budget pour un montant de CHF 648'000 en raison de l'adaptation des forfaits.

Logement (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	11'426	30'000	19'327
Coûts salariaux et de structure	381'078	371'006	368'684
Coûts des services centraux	22'965	22'329	23'000
Revenus	992	300	896
Revenus de la facturation des services centraux	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	414'477	423'035	410'115

Commentaires

- Pas de commentaires.
-

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Amort subventions à l'invest - SBAT	15'000	15'000	15'000
Subventions aide à la personne	0	0	-51'500
Total charges (+) / revenus (-) nets	15'000	15'000	-36'500

Commentaires

- Le revenu de CHF 51'500 correspond à un droit de superficie.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Frais de rappel	995	0	329
Inscript. aux registres des arch. & ing.	-16'250	-20'000	-15'000
Intérêts sur créances	-82'412	0	-78'994
Intérêts sur créances La Riveraine	-40'940	-40'000	-34'161
Job Abo	-14'864	0	-15'743
Microcity	-687'415	-747'612	-813'624
Places de parcs	-382'770	-295'000	-383'327
Plus/moins-values immobilisations SBAT	-3'001'137	0	9'416
Total charges (+) / revenus (-) nets	-4'224'792	-1'102'612	-1'331'104

Commentaires

- Les intérêts sur créances correspondent aux remboursements des prêts ainsi qu'aux droits de superficie ;
- Dans le cadre du dossier de Microcity l'écart s'explique par des charges d'intérêts inférieures au budget qui ont été mises à jour par le service financier dès les comptes 2023 après l'établissement du budget 2024 ainsi que par l'augmentation des frais d'entretien ;
- Les places de parcs concernent la refacturation au personnel de l'administration. Le revenu est supérieur au budget.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2023			Budget 2024			Comptes 2024		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Achat BAP	Clôturé	14'700'000	0	14'700'000	14'700'000	0	14'700'000	0	0	0
Aménagements BAP	En cours	0	0	0	0	0	0	297'831	0	297'831
*Assain. et regroup. Lycée Jean-Piaget	En cours	5'130'736	0	5'130'736	9'000'000	0	9'000'000	9'796'737	0	9'796'737
Assainissement bât. d'entr. des RC	A solliciter	0	0	0	100'000	0	100'000	0	0	0
BAP - crédit étude amén. zone accueil	Clôturé	85	0	85	0	0	0	0	0	0
Breguet 2 - Assainissement des toitures	Clôturé	1'410'721	0	1'410'721	0	0	0	928'029	0	928'029
*Centre des archives et du patrimoine	En cours	726'845	545'000	181'845	1'067'500	67'500	1'000'000	1'404'450	117'500	1'286'950
CentreEntr.Routes RC+RN Montagnes/Etudes	En cours	527'178	0	527'178	1'905'000	405'000	1'500'000	2'314'380	892'401	1'421'979
Chauffage Abbaye de Bevaix	Clôturé	0	0	0	0	0	0	253'097	0	253'097
Créd.d'étude ctr.Montmollin g.fores.2020	Clôturé	35'347	7'472	27'875	0	0	0	34'879	500	34'379
Ctre.collect.cadav.animau.Montmo.CrE+BAT	Clôturé	78'384	0	78'384	0	0	0	40'207	0	40'207
Entretien constructif 2023-2026	En cours	3'467'041	0	3'467'041	4'500'000	0	4'500'000	4'066'318	0	4'066'318
Entretien équipements et install. tech.	Clôturé	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Evolgia - crédit d'études valorisation	En cours	0	0	0	100'000	0	100'000	270'848	0	270'848
Groupe électrogène de secours Château NE	Clôturé	102'401	0	102'401	0	0	0	-1'385	0	-1'385
*Infirmerie EDPR	En cours	1'974'935	0	1'974'935	1'146'000	146'000	1'000'000	3'339'952	755'915	2'584'037
LDDR - salles de physique	Clôturé	556'332	0	556'332	0	0	0	0	0	0
Lycée DDR assain. façades étude	Clôturé	17'000	0	17'000	0	0	0	0	0	0
Parts sociales crédit cadre POLOG 8 ans	En cours	0	0	0	250'000	0	250'000	0	0	0
Perreux-Assain. toiture Pavillon Thuyas	Clôturé	5'808	0	5'808	0	0	0	0	0	0
*PI-accord position. Strat. (APS)	En cours	0	0	0	49'023	0	49'023	0	0	0
*PI-études invest. futurs	En cours	25'384	0	25'384	0	0	0	67'899	0	67'899
PONE-Polyexpo	A solliciter	0	0	0	150'000	0	150'000	0	0	0
Portail EDPR	Clôturé	231'110	0	231'110	0	0	0	0	0	0
Prêts crédit cadre POLOG 8 ans	En cours	0	119'200	-119'200	2'800'000	0	2'800'000	2'000'000	157'600	1'842'400
*Progr. d'assainiss. du patrimoine immob	En cours	1'088'618	0	1'088'618	4'800'000	0	4'800'000	3'440'585	0	3'440'585
Projet du logem. des AUJU (AUJU)	A solliciter	0	0	0	100'000	0	100'000	0	0	0
regroupement ACN Tivoli EST	A solliciter	0	0	0	200'000	0	200'000	0	0	0
Regroup. sites entr. RC Boudry Etudes	En cours	33'450	0	33'450	100'000	0	100'000	210'469	214'502	-4'033
Regroup. sites entr. RC Cressier Etudes	En cours	0	0	0	100'000	0	100'000	99'843	187'690	-87'847
Remb. charges d'intérêts POLOG	En cours	226'080	0	226'080	306'000	0	306'000	219'188	0	219'188
Rénovation des prisons (EEPB et EDPR)	En cours	700'607	0	700'607	0	0	0	0	0	0
*Sécurisation de l'outil de prod. info.	En cours	3'488'402	0	3'488'402	2'000'000	0	2'000'000	1'822'664	0	1'822'664
Structure en hébergement collectif	A solliciter	0	0	0	100'000	0	100'000	0	0	0
UNIHub-constr.bât.uni.à Neuchâtel	En cours	1'336'072	19'157	1'316'916	2'000'000	0	2'000'000	2'601'501	0	2'601'501
Valorisation des anciennes prisons Ntl.	Clôturé	0	0	0	2'600'000	0	2'600'000	0	0	0
Valorisation prisons NE - crédit d'étude	Clôturé	38'823	0	38'823	0	0	0	194'906	0	194'906
*Vitamine	En cours	6'210'169	76'869	6'133'300	6'525'522	0	6'525'522	7'923'728	0	7'923'728
Total		42'111'526	767'697	41'343'828	54'599'045	618'500	53'980'545	41'326'127	2'326'108	39'000'019

Commentaires

En considérant que l'acquisition du bâtiment administratif de la police (BAP), aux Poudrières 14 à Neuchâtel, a été comptabilisée en 2023 alors que le budget prévoyait la dépense en 2024 pour un montant de CHF 14,7 millions, le budget global des projets gérés par crédits d'engagements a été atteint.

De manière individuelle, les principaux écarts par projet s'expliquent comme suit :

- Les travaux du projet d'assainissement et de regroupement du Lycée Jean-Piaget (LJP) à Neuchâtel ont été adaptés et concentrés sur le dernier trimestre 2024 afin que les espaces des combles puissent être remis à l'enseignement pour début janvier. Ce qui a impliqué un dépassement de la tranche budgétaire pour un montant de CHF 800'000.
- À la suite d'imprévus en 2023 (tempête de juillet 23, etc.) ainsi que de la complexité liée à la sécurité d'un établissement pénitentiaire occupé, certains travaux de l'infirmerie de l'EDPR ont été reportés et réalisés en 2024 avec un montant supplémentaire de CHF 1.6 million.

- Le projet de valorisation des anciennes prisons à Neuchâtel a été repris dans le programme d'assainissement du patrimoine en cours d'année 2024
- Dans le programme d'assainissement du patrimoine, l'écart inférieur au budget est lié au décalage dans le calendrier des projets du Lycée Denis-de-Rougemont (LDDR) à Neuchâtel, des bâtiments sis rue de l'Hôtel-de-ville 7 (HDV7) au Locle, du Lycée Blaise-Cendrars (LBC) à la Chaux-de-Fonds, du service d'intervention de secours et police (SISPOL) à la Chaux-de-Fonds ainsi que de la Tour du Fantastique à Neuchâtel pour un montant de CHF 1,4 million
- Pour le projet Univers, la finalisation du développement du projet académique (phase SIA 32) et l'établissement du devis général par les mandataires ont permis de déposer la demande de crédit de construction encore en 2024. Ce qui explique un montant supplémentaire de CHF 600'000
- Dans le programme VitamiNE, l'écart avec le budget est lié aux travaux d'aménagement de certains espaces du Pôle de Tivoli Nord prolongés sur 2024 pour un montant supplémentaire de CHF 1,8 million.
- Les prêts accordés par l'Office du Logement (OCNL) en 2024 ainsi que la prise de participations sont inférieurs au budget en raison de retard dans le démarrage de certains projets dont celui de "Bel-Maison" pour un montant de CHF 1,2 million.
- Certaines opérations de l'entretien constructif ont été reportées en raison de délais d'approvisionnement retardés, ce qui explique un montant inférieur au budget de CHF 400'000
- Les travaux d'assainissement des toitures avec intégration de panneaux solaires photovoltaïques à la faculté des sciences économiques situé à la rue Abram-Louis Breguet 2 à Neuchâtel ont été reportés en 2024 en raison notamment de retard de livraison des tuiles solaires. Ce qui explique un montant supérieur au budget de CHF 930'000 francs

2.6.8. Service des sports (SSPO)

Missions principales

Le service des sports a pour mission de promouvoir le sport sous toutes ses formes et à tous les niveaux de pratique en tant que vecteur d'une meilleure santé physique et mentale, du développement de la personnalité, et de favoriser l'intégration et la cohésion sociale. Il assure la coordination entre les divers acteurs du sport, notamment les relations entre la Confédération, l'État, les communes, les écoles, les associations, les offices fédéraux et cantonaux. Il gère également toutes les tâches du canton en relation avec Jeunesse et Sport et représente l'organe de référence en matière de politique sportive.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les objectifs généraux, issus de l'application de la loi sur le sport (LSport) du 1er octobre 2013, ainsi que les objectifs spécifiques fixés ci-dessous ont été partiellement atteints ou sont en cours de développement.

- Mise en œuvre du concept cantonal du sport, adopté par le Conseil d'État en octobre 2023 ;
- Élaboration et validation du plan d'action découlant du concept cantonal du sport ;
- Suivi du rapport en réponse à l'initiative 1% du budget de l'État dédié au sport ;
- Changement de département au 1er mars 2024.

Activités et réalisations

Concept cantonal du sport

Le concept cantonal des sports a été validé par le Conseil d'État en octobre 2023. La mise en œuvre de cette stratégie cantonale pour le sport et l'activité physique se fait au travers du plan d'action en cours d'élaboration au sein du SSPO en collaboration avec les acteurs des milieux sportifs, dont les communes et la commission cantonale du sport comme partenaires privilégiés.

Initiative 1% pour le sport et contre-projet

Le traitement de l'initiative 1% pour le sport s'est achevé sur un compromis adopté par le Grand Conseil lors de sa session du 3 décembre 2024. Un montant total de 36 millions sur 8 ans a été ainsi octroyé, réparti à raison de 32 millions de francs dédiés au soutien des projets d'infrastructures sportives d'importance cantonale et régionale, et de 4 millions de francs permettant le déploiement des autres axes stratégiques du concept cantonal du sport. Le comité d'initiative a ensuite décidé du retrait de son texte.

Commission cantonale du sport (CCS)

La CCS, composée de 16 membres représentant les différentes régions du canton, des communes et des milieux politiques, professionnels, scolaires et sportifs s'est réunie à 3 reprises en 2024. Elle est consultée sur les questions importantes touchant les domaines du sport et de l'éducation physique et sportive qui lui sont soumises, comme notamment la stratégie cantonale.

LoRo-Sport NE

Une saine collaboration est maintenue, notamment au travers de la Commission LoRo-Sport au sein de laquelle le chef du SSPO siège avec une voix consultative.

Jeunesse+Sport (J+S)

Jeunesse+Sport (J+S) conçoit et vise à promouvoir un sport adapté aux enfants et aux jeunes en leur permettant de vivre pleinement le sport et de participer à la mise en place des activités sportives. Il contribue également, dans les domaines de la pédagogie, de l'intégration sociale et de la santé, au développement et à l'épanouissement des enfants et des jeunes.

Dans ce cadre, les cantons sont, avec leurs services cantonaux J+S, les partenaires qui collaborent le plus étroitement avec J+S. Ils assument différentes tâches dans la formation des cadres, s'occupent de l'administration de la formation des jeunes et veillent au respect des règles adoptées.

Soutien aux clubs et associations, 2ème édition du Forum du sport neuchâtelois et poursuite du programme Unified

Le service encourage les clubs et associations du canton pour des candidatures de manifestations sportives internationales. Le Forum du sport neuchâtelois a rencontré un franc succès sur le thème du sport santé. La poursuite du programme Unified de Special Olympics s'est notamment concrétisée par la première étape du BCN Tour accessible pour toutes et tous, et labellisée Unified. Pour rappel, ce programme visant à promouvoir l'inclusion dans le sport est mis en œuvre dans le canton sous la forme d'un projet pilote soutenu par le service de l'accompagnement et de l'hébergement de l'adulte (SAHA) et le SSPO.

Manifestations

De nombreuses manifestations sportives ont été organisées en 2024 dans le canton de Neuchâtel. Certaines manifestations d'importance faisant rayonner le canton de Neuchâtel sont soutenues de manière récurrente par le FAC LoRo : Swiss Canyon Trail, XTerra ou le Resisprint international ont notamment été organisés avec un nombre grandissant de participant-e-s.

Le SSPO a organisé un concours interne à l'administration publique, permettant de gagner des dossards pour une étape du BCN Tour (course à pied ou nordic walking) ou de la Raiffeisen Trans. Le service collabore également étroitement avec le service de relations extérieures et communication (REC) afin de promouvoir certaines manifestations sportives sur les réseaux sociaux de la République et Canton de Neuchâtel.

Mérite du sport neuchâtelois 2024

La cérémonie du Mérite du sport neuchâtelois s'est tenue le mercredi 6 décembre. Pour la première fois, le podium de la catégorie « Athlète de l'année » a été entièrement féminin. Par ailleurs, un nouveau prix « Club de l'année » a fait son apparition lors de cette soirée et mettant en lumière le Unihockey Corcelles-Cormondrèche. Cet événement rencontre toujours une belle dynamique et représente une très belle opportunité de mettre en évidence des athlètes et clubs neuchâtelois, mais aussi d'échanger lors de la partie dinatoire.

Bilan J+S

Le canton de Neuchâtel a organisé 43 cours de formation et de formation continue en 2024, auxquels 919 personnes ont participé, contre 40 cours et 858 personnes en 2023. À ce jour, le canton compte 103 experts J+S 2'101 moniteurs J+S, 255 coachs J+S.

En 2024, les clubs, associations et écoles du canton de Neuchâtel ont pu bénéficier d'un soutien financier versé par la Confédération de CHF 2'259'337, soit une augmentation de CHF 228'837 par rapport à 2023. Ce soutien permet l'organisation de 1'968 cours et camps répartis en 478 offres, soit 86 offres de plus qu'en 2023. Au total, 24'177 jeunes neuchâtelois ont pu bénéficier de ces subventions.

En 2024, les 3 camps de ski/snowboard organisés en mars, en avril et en décembre ont pu avoir lieu avec succès. 155 jeunes y ont participé.

Sport à l'école

Une étroite collaboration perdure avec les services de l'enseignement obligatoire et postobligatoire, au travers de commissions, de rencontres et d'échanges informels.

Le service assure avec les services d'enseignement (obligatoire et postobligatoire) l'organisation, la promotion et le fonctionnement du concept Sports-Arts-Études-Apprentissage (SAE-SAA) destinés aux sportifs d'élite. Il élabore, met à jour et valide les critères sportifs que doivent remplir les élèves. Toutes les demandes de formation SAE hors canton sont validées par le service. Celui-ci soutient également le développement du SAA destiné aux apprenti-e-s. 2024 a vu le nombre de dossiers SAA augmenté de manière significative avec 21 dossiers contre 9 en 2022.

De plus, le projet d'accréditation des écoles artistiques a suivi son cours et 5 écoles de danse ont été accréditées.

Le sport scolaire facultatif comprend les branches sportives et les manifestations ou compétitions sportives organisées par les écoles en dehors de l'horaire normal pour approfondir et compléter le programme ordinaire d'éducation physique. Pour l'année scolaire 2023-2024, sept écoles et une commune ont sollicité un subventionnement pour un montant global de CHF 32'604.

Par ailleurs, le SSPO accompagne le projet pilote Ma journée à l'école (MAÉ) de la ville de Neuchâtel pour ce qui concerne les activités extrascolaires de nature sportive.

Le service soutient la Journée Suisse du Sport Scolaire (JSSS) depuis de nombreuses années. Cette compétition d'envergure nationale donne l'occasion aux équipes neuchâteloises de se confronter aux élèves des autres cantons. En 2024, la JSSS a eu lieu le 24 mai dans le canton du Tessin. Cette édition a, une nouvelle fois été couronnée de succès, avec la participation de plus de 100 élèves neuchâtelois-es et de nombreuses médailles à la clé.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
	2023	2024	2024	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	356'866	429'900	821'584	+391'684	+91.1%	+464'719	+130.2%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	196'877	220'000	189'362	-30'638	-13.9%	-7'515	-3.8%
43 Revenus divers	10'058	13'200	459'900	+446'700	+3'384.1%	+449'842	+4'472.5%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	108'559	152'700	150'272	-2'428	-1.6%	+41'713	+38.4%
47 Subventions à redistribuer	41'372	44'000	22'050	-21'950	-49.9%	-19'322	-46.7%
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	1'592'865	1'901'955	2'164'840	+262'886	+13.8%	+571'976	+35.9%
30 Charges de personnel	706'552	778'300	745'622	-32'678	-4.2%	+39'071	+5.5%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	274'109	505'000	386'094	-118'906	-23.5%	+111'985	+40.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	440'344	+440'344	--	+440'344	--
36 Charges de transfert	407'423	475'553	406'204	-69'349	-14.6%	-1'219	-0.3%
37 Subventions redistribuées	41'372	44'000	22'050	-21'950	-49.9%	-19'322	-46.7%
39 Imputations internes	163'409	99'102	164'526	+65'424	+66.0%	+1'117	+0.7%
Résultat d'exploitation	-1'235'999	-1'472'055	-1'343'256	+128'799	+8.7%	-107'257	-8.7%
44 Revenus financiers	153'398	153'400	153'398	-2	-0.0%	0	0.0%
34 Charges financières	-206'884	0	1	+1	--	+206'885	-100.0%
Résultat de financement	360'282	153'400	153'397	-3	-0.0%	-206'885	-57.4%
Résultat opérationnel	-875'717	-1'318'655	-1'189'859	+128'796	+9.8%	-314'142	-35.9%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-875'717	-1'318'655	-1'189'859	+128'796	+9.8%	-314'142	-35.9%

Commentaires

Groupe 30, Le service compte 5 collaborateurs, représentant 3.9 EPT. Il a pu compter sur la collaboration d'une apprentie pour assurer les prestations.

Groupe 31, les travaux de mise en œuvre du concept cantonal du sport et son déploiement au travers du plan d'action ont démarré de manière progressive.

Groupe 36, écart lié aux nombres de camps organisés.

Groupes 42, 37 et 47, la différence s'explique par le nombre de cours et de participants effectifs pour le programme J+S.

Groupe 43, le SSPO a bénéficié d'un montant forfaitaire unique suite à la dissolution du fonds Sport-Toto. Son utilisation sera définie ultérieurement.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Promotion du Sport (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	80'302	223'200	122'834
Coûts salariaux et de structure	45'580	243'406	175'150
Coûts des services centraux	46'973	48'681	48'998
Revenus	157'361	154'600	155'898
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	15'494	360'687	191'084

Commentaires

Le groupe de prestations inclut les manifestations sportives du canton, comme le Mérite du sport neuchâtelois, ainsi que des projets visant à promouvoir le sport à tout âge (sport des adultes, sport handicap). La mise en œuvre du plan d'action a pu démarrer progressivement en 2024, ceci parallèlement au traitement de l'initiative "1% pour le sport" qui lui est intimement lié. Les travaux intenses en lien avec les événements politiques, le changement de département ont également impacté d'autres projets comme le développement du Mérite du sport neuchâtelois.

Jeunesse & sport (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	198'250	274'300	265'207
Coûts salariaux et de structure	456'881	498'349	573'085
Coûts des services centraux	58'746	69'466	69'905
Revenus	190'748	232'000	207'812
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	523'130	610'115	700'386

Commentaires

Il comprend toutes les prestations fournies par Jeunesse+Sport dont la formation des moniteurs et des experts, ainsi que les camps de jeunes (10 - 20 ans). Les différences s'expliquent par le nombre de cours et de participants effectifs pour le programme J+S.

Commission Loro Sport (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	32	0	0
Coûts salariaux et de structure	3'262	0	5'284
Coûts des services centraux	14'378	0	0
Revenus	11'364	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	6'309	0	5'284

Commentaires

Dès le 1er avril 2023, le secrétariat de la commission LoRo-Sport n'est plus rattaché au SSPO. Il dépend directement de la commission LoRo-Sport. Le SSPO est représenté au sein de la commission LoRo-Sport qui se réunit plusieurs fois par an.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Amort subventions à l'invest - SSPO	192'489	182'853	182'853
Sport scolaire fac.	30'936	35'000	32'604
Subv. + dédomm. cantons/Confédération	-93'452	-132'000	-132'588
Subventions camps de ski écoles	201'672	262'000	211'576
Total charges (+) / revenus (-) nets	331'644	347'853	294'445

Commentaires

Pour la prestation Jeunesse+Sport, l'écart de subventions s'explique notamment par l'offre et la demande en matière de sport scolaire facultatif et des camps de ski. La répartition des prestations internes impacte également ce groupe de prestations. Le montant budgétisé en 2024 était trop important et il a été adapté pour le budget 2025.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Frais de rappel	-860	0	-1'340
Total charges (+) / revenus (-) nets	-860	0	-1'340

Commentaires

Revenus liés aux frais de rappels pour les cours et camps J+S.

2.6.9. Service des communes (SCOM)

Missions principales

Le service des communes est en charge des relations entre l'État et les communes.

Le service contrôle la gestion financière des communes et des syndicats intercommunaux, établit des statistiques financières et fiscales qui sont contenues dans les rapports de gestion annuels des communes et calcule la péréquation financière intercommunale.

Il contrôle, en vue de la sanction par le Conseil d'État, la légalité, voire l'opportunité dans certains cas, de la réglementation des communes et des syndicats. Il fournit des conseils, notamment pour l'application de la législation financière, de l'aide, des modèles de règlements ou d'arrêtés, des directives, des données chiffrées et autres documents explicatifs aux communes. Il apporte également un soutien technique pour les fusions de communes.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le mouvement de réduction du nombre de communes se poursuit avec l'avènement du projet de fusion de la Commune de Laténa, entre les Communes d'Enges, d'Hauterive, de Saint-Blaise et de La Tène, qui fera passer le nombre de communes le 1^{er} janvier 2025 à 24. L'évolution observée depuis quinze ans est fulgurante, si l'on se remémore que le canton comptait alors encore 62 communes. Sur le plan financier, les communes présentent toutes un excédent de bilan, tout en devant faire face pour nombre d'elles à un endettement qui demeure élevé. De nombreuses communes présentent un résultat opérationnel dans les chiffres rouges. Les charges scolaires, sociales et de trafic sont les trois domaines de charges les plus importants. Au cours des dernières années, le domaine de l'accueil extrafamilial est celui qui a généré les augmentations de charges les plus fortes.

En 2024, le service a mené les travaux d'élaboration d'un projet de révision totale de la loi sur les communes. Ces travaux seront poursuivis afin d'établir un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil en 2025. Il a également participé activement aux travaux d'élaboration d'une proposition de réforme de la répartition de la part communale de l'impôt sur les personnes morales menés sous la conduite du SCCO. Ce dossier sera également poursuivi en 2025 en vue d'aboutir à un projet de loi. Il a participé au projet relatif au réexamen des flux financiers entre l'État et les communes lancé par l'ex-DFS. Le service s'est enfin penché sur la réorganisation du service et a mené des réflexions avec le DSRS et le DFFD et les autres services concernés.

Activités et réalisations

Surveillance financière des communes

Après l'introduction et la pleine application des normes MCH2 dans toutes les communes, le service a effectué de nombreuses interventions auprès des communes, en particulier pour les reclassifications, les retraitements du bilan et les modalités de prélèvement aux fonds et réserves.

Le groupe de travail MCH2, qui regroupe les responsables financiers des plus grandes communes, s'est réuni sous l'égide du SCOM pour évaluer les aspects pratiques des nouvelles normes.

Statistiques financières des communes

Le résultat cumulé de l'ensemble des communes a affiché en 2023 une perte de quelque de CHF 920'000, ce qui représente une amélioration de plus de CHF 35.1 millions par rapport aux prévisions budgétaires. L'impact positif de la conjoncture favorable sur les finances communales, notamment sur les revenus fiscaux, explique grandement cette évolution.

Le nombre des communes bouclant leur compte de résultats dans les chiffres noirs est de 16 (19 en 2022) ; 11 sont déficitaires (8 en 2022) et aucune équilibrée (0).

Données consolidées de l'ensemble des communes

Résultat et bilan	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat annuel	-2'014'436	80'034'226	-22'972'418	-10'575'818	75'890'896	-921'088
Excédent net (fortune)	493'623'764	648'353'525	623'699'990	611'690'375	701'224'7955	701'120'881
Résultat opérationnel	-12'153'281	-37'214'558	-57'307'581	-54'857'808	58'615'740	-19'569'997
Réserve de retraitement PA	656'113964	552'490'982	530'521'374	504'976'358	476'196'751	449'661'119
Réserve de retraitement PF	154'119'010	159'460'507	151'564'140	141'001'081	127'804'572	61'227'050
Réserve politique conjonct.	194'561'693	198'880'159	187'917'210	171'178'942	168'897'615	167'216'615
Investissements nets	86'459'006	90'769'515	99'523'028	105'799'210	112'221'039	124'443'700

Concernant le résultat annuel, il faut rappeler que le bénéfice extraordinaire en 2019 s'explique par la dissolution des excédents de provisions pour prévoyance.ne. Quant à celui de 2022, il était dû majoritairement au résultat de la ville de Neuchâtel, conséquence de la réévaluation des bâtiments de son patrimoine financier. Le montant global des réserves de politique conjoncturelle au 31 décembre 2023 est de CHF 167.2 millions, soit 14,2% des charges brutes des communes. Les prélèvements en 2023 se montent à 2.1 millions et concernent trois communes.

Dettes	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dettes à court et long terme	1'500'184'389	1'571'732'351	1'623'781'753	1'619'432'882	1'672'617'736	1'752'435'961
Taux d'intérêt moyen	1.65%	1.49%	1.30%	1.37%	1.10%	1.31%
Population au 31 décembre	176'720	176'328	175'757	175'967	176'245	178'173
Dettes brutes par habitant	8'489.-	8'914.-	9'239.-	9'203.-	9'490.-	9'836.-
Dettes nettes par habitant	3'458.-	3'078.-	3'777.-	4'672.-	4'428.-	4'604.-

Les classeurs regroupant par thèmes les informations comptables détaillées de chaque commune sont disponibles sur le site Internet du Service des communes, www.ne.ch/scom. Une fiche pour chacune des 27 communes neuchâteloises – état au 31 décembre 2023 - est également disponible sur le site du service de statistique (www.ne.ch/stat). Ces fiches constituent un outil de pilotage financier pour les autorités exécutives et législatives des communes.

Péréquation financière intercommunale

Les transferts totaux de la péréquation financière intercommunale intervenus en 2024 présentent une grande stabilité, puisqu'ils passent de CHF 21.3 millions en 2023 à CHF 21.9 millions en 2024. La péréquation des ressources a transféré CHF 17.7 millions des communes financièrement fortes vers les communes financièrement faibles, soit un montant légèrement plus élevé qu'en 2022 (CHF 17.4 millions). Il est à noter que seules 7 communes contribuent à la péréquation des ressources.

Quant aux charges, les compensations intercommunales au titre des charges scolaires, préscolaires et parascolaires se sont élevées en 2024, en valeurs brutes, à CHF 4.2 millions, à comparer aux CHF 3.9 millions transférés à ce titre entre les communes en 2023.

Concernant la péréquation verticale, l'État a versé CHF 13 millions aux trois villes en compensation des charges de centre. A ces montants, il faut ajouter CHF 10.6 millions versés aux communes en fonction de leur altitude au titre de la redistribution de la moitié de la part perçue par l'État de Neuchâtel de la part de la Confédération pour le volet altitude de la compensation des charges géotopographiques.

Fusions de communes et collaborations intercommunales

En 2024, les travaux se sont poursuivis au sein du comité de fusion et des nouvelles autorités élues de la nouvelle Commune de Laténa aux fins de préparer l'entrée en fonction de la nouvelle commune le 1er janvier 2025. Le service a été appelé à accompagner ces projets en répondant à diverses questions et demandes.

Autres activités du SCOM

Le service des communes a participé à de nombreux groupes de travail et aux travaux de diverses commissions chargées d'élaborer des textes légaux ou réglementaires, des projets ou des instructions dans les divers domaines qui concernent le service public communal. Parmi ceux-ci, on peut citer :

- La Commission cantonale de gestion des déchets (CCGD) ;
- Le comité de pilotage des pôles de développement économique, le comité de pilotage chargé du dossier relatif aux gens du voyage ou encore la commission cantonale des marchés publics (CCMP).

Enfin le SCOM a accompagné le Conseil d'État lors de ses rencontres avec le comité de l'association des communes neuchâteloises (ACN), l'Assemblée générale de l'ACN ainsi que celle de la Société des administrateurs et fonctionnaires communaux du canton de Neuchâtel (SAFCN)

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
	2023	2024	2024	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	0	10'586'139	0	-10'586'139	-100.0%	0	--
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	10'586'139	0	-10'586'139	-100.0%	0	--
Charges d'exploitation	13'520'251	24'115'578	24'023'823	-91'756	-0.4%	+10'503'572	+77.7%
30 Charges de personnel	454'881	488'016	370'867	-117'149	-24.0%	-84'013	-18.5%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	11'135	25'240	17'946	-7'294	-28.9%	+6'811	+61.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	13'000'000	23'556'139	23'556'139	0	0.0%	+10'556'139	+81.2%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	54'235	46'183	78'870	+32'687	+70.8%	+24'635	+45.4%
Résultat d'exploitation	-13'520'251	-13'529'439	-24'023'823	-10'494'383	-77.6%	-10'503'572	-77.7%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-13'520'251	-13'529'439	-24'023'823	-10'494'383	-77.6%	-10'503'572	-77.7%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-13'520'251	-13'529'439	-24'023'823	-10'494'383	-77.6%	-10'503'572	-77.7%

Commentaires

Le résultat d'exploitation du service des communes révèle un écart négatif d'environ CHF 10'494'000 entre le budget et les comptes 2024, principalement expliqué par les éléments suivants:

Le groupe **30 « Charges de personnel »**, dont l'écart de CHF 117'000 provient essentiellement du transfert de 1 EPT au SFIN en mai 2024.

Le groupe **31 « Biens, services et autres charges d'exploitation »**, dont l'écart de CHF 7'000 provient de mandats qui n'ont pas été utilisés en 2024.

Le groupe **39 « Imputations internes »**, dont l'écart total de (CHF 33'000) provient essentiellement de l'écart statistique RH et des prestations du service de statistique supérieures au budget.

Le groupe **49 « Imputations internes »**, avec un écart de CHF 10'586'000; Le budget prévoyait de couvrir le versement aux communes au titre de charges géotopographiques par un prélèvement au fond d'aide aux communes.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Conseil, appui et expertise (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	4'060	20'000	12'950
Coûts salariaux et de structure	193'764	231'388	176'397
Coûts des services centraux	23'367	29'663	35'869
Revenus	0	30'000	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	221'191	251'051	225'215

Commentaires

L'évolution des coûts et revenus de ce groupe de prestations n'appelle pas de commentaires. La baisse dans les coûts salariaux et de structure est essentiellement expliqué par le transfert de 1 EPT au SFIN en mai 2024.

Contrôles (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	264'757	246'755	199'346
Coûts des services centraux	30'868	31'633	43'002
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	295'625	278'388	242'347

Commentaires

L'évolution des coûts et revenus de ce groupe de prestations n'appelle pas de commentaires. La baisse dans les coûts salariaux et de structure est essentiellement expliqué par le transfert de 1 EPT au SFIN en mai 2024.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges géo-topo	0	0	10'556'139
Péréquation	13'000'000	13'000'000	13'000'000
Total charges (+) / revenus (-) nets	13'000'000	13'000'000	23'556'139

Commentaires

L'écart dans les charges "géo-topo" est lié à l'absence de compensation par le Fonds d'aide aux communes.

2.6.10. Service de statistique (STAT)

Missions principales

Les missions du service de statistique (STAT), listées dans la loi sur la statistique cantonale (LStat), sont les suivantes :

- Fournir aux autorités cantonales et communales ainsi qu'à la collectivité des informations statistiques pertinentes, significatives, fiables et cohérentes ;
- Collecter, produire, traiter, analyser et stocker des données à but statistique sur la base de principes scientifiques choisis en toute indépendance, dans le respect de la charte de la statistique publique suisse ;
- Contribuer au développement du système suisse d'information statistique en collaborant avec la Confédération, les autres cantons, les communes, les organismes régionaux, les milieux scientifiques, les milieux économiques, les partenaires sociaux et la corporation statistique internationale.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le STAT participe activement au système statistique suisse, en étroite collaboration avec les services de statistique des autres cantons et villes, ainsi qu'avec l'Office fédéral de la statistique (OFS). L'environnement statistique national et régional se transforme et évolue afin de tenir compte des projets de digitalisation et des innovations en matière de science des données, en particulier l'intelligence artificielle, et en matière de gestion des données.

Ainsi, le service veille à adapter ses méthodes de travail aux réalités et aux nouveaux modes de traitement et d'exploitation des données, quelles qu'en soient les sources. En plus de la mise à disposition de statistiques publiques, il développe des compétences de plus en plus pointues dans de nombreux domaines du traitement de données statistiques, notamment : exploitation de données issues de registres administratifs ou de bases de données complexes (y compris le recours à des techniques d'intelligence artificielle), expertise et conseil sur le traitement de données et la création d'indicateurs statistiques, visualisation synthétique et dynamique d'indicateurs statistiques, ou encore méthodologie statistique en général (échantillonnage et sondage, représentativité, principes de dénombrement).

En tant que service transversal, le STAT est non seulement à la disposition du Conseil d'État et des services de l'administration, mais aussi d'autres entités publiques, d'associations et d'entreprises privées ainsi que du public en général. Grâce à sa vision transversale, le service recherche des solutions, tant scientifiques que méthodologiques ou informatiques, qui puissent répondre efficacement à l'ensemble des demandes statistiques.

En respectant la loi cantonale sur la statistique, le STAT offre des prestations externes, sous la forme de mandats. Les principaux se sont concrétisés par des contrats de prestations, notamment avec arcjurassien.ch et le canton du Jura. Différents projets, de dimension et d'intensité variables, se réalisent également, notamment avec quelques communes neuchâteloises.

Activités et réalisations

Analyse et conseil

Dans son rôle de service central et transversal, le STAT fournit de nombreuses prestations à l'interne de l'administration, notamment en termes de conseil et d'appui. Ainsi, en 2024, parmi les 154 jours consacrés à cette prestation, 118 ont concerné divers services de l'administration cantonale. Ce sont par exemple des conseils dans le domaine de l'action sociale, de la statistique financière, de la démographie ou encore du marché du travail et de la méthodologie statistique.

Le STAT a également conseillé et renseigné des entités externes à l'administration, notamment des communes du canton pour différentes analyses statistiques. En tant que service de coordination entre la Confédération, le canton et les établissements de formation pour les travaux en lien avec la statistique de l'éducation (élèves, enseignants, diplômés), le STAT a joué son rôle de support, d'accompagnement et de livraison des données à la Confédération (OFS). Le service veille en particulier à assurer la qualité et la comparabilité des données. En outre, diverses demandes sont régulièrement formulées par la presse, par des étudiant-e-s et autres entreprises afin de disposer d'informations statistiques officielles pour le canton de Neuchâtel. Le STAT est également répondant pour la statistique officielle du canton du Jura.

Le STAT est intervenu dans de nombreux projets, en tant que leader ou en tant qu'expert statistique. En 2024, ces prestations d'analyses statistiques ont occupé 1637 jours de travail. C'est d'ailleurs la prestation principale du service, qui concerne les trois quarts des jours prestés. Parmi les principaux projets de l'année 2024, on peut citer :

- La réalisation du rapport social 2023, en collaboration avec le service de l'action sociale ; cette édition contient notamment une actualisation des indicateurs de pauvreté ;
- Les travaux pour l'observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ), avec la production de deux analyses principales, l'une dans le domaine de la santé et l'autre dans celui de la filière forêt et bois ;
- Des traitements et des analyses de données dans le domaine de la santé, grâce à des techniques d'intelligence artificielle (machine learning) ;
- La production de statistiques conjoncturelles et de statistiques du marché du travail (emploi, chômage, salaires) ;

- La réalisation et la mise en ligne du nouveau portail statistique digital, en remplacement de l'ancien annuaire statistique en papier ; ce portail interactif a été entièrement réalisé en interne du service de statistique et a fait l'objet d'une communication dédiée, en décembre 2024 ;
- La réalisation de prestations pour le canton du Jura, en particulier la mise à jour de son site internet, la diffusion de six infolettres statistiques, la production d'un mémento statistique en format de poche, ainsi que les réponses aux diverses demandes statistiques ;
- La production et la mise à jour de tableaux de bord pour l'administration cantonale et les directions des services en particulier ; un visuel a été développé spécifiquement pour le Conseil d'État ;
- La production et l'analyse des statistiques de l'éducation et de la formation, non seulement pour les services de l'administration cantonale, mais également pour l'Office fédéral de la statistique (OFS) ;
- La production du rapport annuel de la statistique financière et des fiches financières des communes neuchâteloises ;
- La réalisation et la production de statistiques sur les mouvements migratoires ;
- La production, l'analyse et la diffusion des résultats du recensement de la population, basé sur des extractions des registres des habitants ; ces extractions permettent non seulement de dénombrer la population du canton en fin d'année, mais également d'étudier les flux entrants et sortants du canton.

Coordination et représentation

Le STAT participe régulièrement aux conférences fédérales et intercantionales de la statistique publique. En tant que signataire de la Charte de la statistique publique suisse, le STAT fait partie du système statistique suisse. En 2024, dans le cadre de sa fonction de membre de la commission de la statistique fédérale, le chef de service du STAT a pu prendre part aux discussions stratégiques et aux décisions des organes faîtières de la statistique suisse. Les échanges ont notamment porté sur les missions de la statistique fédérale (OFS), leur financement et leurs implications pour les cantons et les régions. En 2024, 29 jours ont été consacrés à cette prestation.

Administration et management

Le STAT compte 10.3 EPT à fin décembre 2024. Le vaste projet de regroupement des services de l'administration (vitamine) a généré des travaux de planification en interne du service, ainsi qu'une collaboration avec l'office d'organisation et le service des bâtiments. Le déménagement du service sur le site de Tivoli a été réalisé le 27 mai 2024.

Le STAT continue de travailler en étroite collaboration avec plusieurs services de l'administration cantonale en mutualisant des ressources, notamment ceux de la santé publique, de l'enseignement obligatoire et des formations postobligatoires et de l'orientation.

En 2024, grâce à son rôle central et transversal, le STAT a assumé ses différentes tâches au service de l'administration cantonale. Le STAT tient à rester toujours performant et efficient dans le traitement et l'analyse des données, qui sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus complexes. Le potentiel d'analyses, basées sur des données issues de registres administratifs, est énorme et nécessite des connaissances approfondies ainsi que des outils informatiques de pointe. C'est pourquoi le service améliore continuellement ses prestations en termes de traitement des données et de visualisation, et se dote de divers outils informatiques pour optimiser la réalisation et le rendu de ses travaux. De constantes adaptations des outils de visualisation et de diffusion des statistiques cantonales (comme le nouveau portail statistique) permettent au STAT de rester très performant dans ce domaine.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'224'305	901'893	1'047'653	+145'760	+16.2%	-176'652	-14.4%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	231'100	241'300	235'300	-6'000	-2.5%	+4'200	+1.8%
43 Revenus divers	21'145	20'000	18'155	-1'845	-9.2%	-2'990	-14.1%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	972'060	640'593	794'198	+153'605	+24.0%	-177'862	-18.3%
Charges d'exploitation	1'840'937	2'011'833	2'008'878	-2'955	-0.1%	+167'942	+9.1%
30 Charges de personnel	1'409'997	1'573'680	1'590'524	+16'844	+1.1%	+180'527	+12.8%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	181'749	208'890	170'202	-38'688	-18.5%	-11'547	-6.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	58'800	58'800	58'800	0	0.0%	0	0.0%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	190'391	170'463	189'353	+18'890	+11.1%	-1'038	-0.5%
Résultat d'exploitation	-616'632	-1'109'940	-961'225	+148'715	+13.4%	-344'593	-55.9%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-616'632	-1'109'940	-961'225	+148'715	+13.4%	-344'593	-55.9%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-616'632	-1'109'940	-961'225	+148'715	+13.4%	-344'593	-55.9%

Commentaires

La **rubrique 42** regroupe les différentes recettes des contrats de prestations de STAT avec des partenaires externes comme arcjurassien.ch ou le canton du Jura. Le contrat de prestation signé avec arcjurassien.ch comprend un montant de CHF 58'800 qui est une prestation en nature du service de statistique; elle est comptabilisée comme subvention dans la rubrique 36.

La **rubrique 49** regroupe les prestations internes effectuées pour les autres services de l'État.

Le montant de la **rubrique 30** est supérieur à l'année précédente, essentiellement en raison d'un poste de chef de projet qui a été transféré du service de la santé publique (SCSP) au STAT en 2023. Suite à ce transfert de ressources interne, l'effectif du personnel de STAT est de 10.3 EPT en fin d'année. Par contre, cette opération est neutre au niveau de l'administration cantonale. L'écart par rapport au budget est expliqué par les provisions vacances et heures supplémentaires.

Les dépenses de la **rubrique 31** ont été globalement bien maîtrisées (stables par rapport aux comptes 2023) et réduites de 18% par rapport au budget.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Analyse et conseil (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	175'447	201'400	163'253
Coûts salariaux et de structure	1'377'094	1'498'487	1'569'234
Coûts des services centraux	185'433	181'503	186'339
Revenus	277'413	287'420	272'463
Revenus de la facturation des services centraux	948'872	614'473	775'131
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	513'689	979'497	871'233

Commentaires

Les coûts liés à ce groupe de prestations sont essentiellement constitués de frais d'acquisition de données afin de disposer de résultats représentatifs à l'échelle cantonale. Les prestations (charges et produits) liées aux travaux de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ) et du mandat pour le canton du Jura font également partie de ce groupe de prestations.

Coordination et relais (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	2'316	2'750	2'331
Coûts salariaux et de structure	36'913	61'514	25'946
Coûts des services centraux	4'934	7'380	2'975
Revenus	0	0	0
Revenus de la facturation des services centraux	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	44'163	71'643	31'252

Commentaires

Les coûts et les produits directs de ce groupe sont générés par les prestations de coordination intercantonale ainsi que les frais de représentation auprès de la Confédération.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Financement OSTAJ	58'800	58'800	58'800
Total charges (+) / revenus (-) nets	58'800	58'800	58'800

Commentaires

Le contrat de prestation signé avec arcjurassien.ch comprend un montant de CHF 58'800 qui constitue une subvention en nature qui a dû être comptabilisé comme telle dans la rubrique 36 Charges de transfert, sur demande du CCFI.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Frais de rappel	-20	0	-60
Total charges (+) / revenus (-) nets	-20	0	-60

Commentaires

Le montant de CHF 60 correspond à des frais de rappel pour l'encaissement de l'annuaire statistique, version papier.

2.6.11.Fonds structures d'accueil extra-familial

Missions principales

La loi sur l'accueil des enfants (LAE), entrée en vigueur en 2012, intègre les employeurs au financement du dispositif. À cette fin, un fonds cantonal pour les structures d'accueil extrafamilial a été créé. Ce fonds encaisse les contributions des employeurs ainsi que la subvention de l'État avant de verser sa participation financière aux structures d'accueil subventionnées au sens de la LAE.

Le fonds pour les structures d'accueil est géré par un conseil de gestion nommé par le Conseil d'État. Ce conseil de gestion est composé, selon la LAE, de 7 membres représentant :

- l'État (une personne) ;
- les communes (2 personnes) ;
- les employeurs (4 personnes dont un représentant des employeurs institutionnels).

Il a également pour mission de proposer annuellement au Conseil d'État le taux de la contribution à charge des employeurs, la réduction de la contribution des employeurs au fonds pour les structures d'accueil extrafamilial et d'établir un rapport annuel de gestion à l'intention du Conseil d'État.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les objectifs fixés dans la LAE en matière de création de nouvelles places d'accueil extrafamilial sont largement atteints (30% pour le préscolaire et 20% pour le parascolaire). À fin 2024, le taux de couverture préscolaire se monte à 31.6% et le taux de couverture parascolaire à 27%.

Les travaux en lien avec la révision de la loi sur l'accueil des enfants se sont poursuivis tout au long de l'année 2024 en étroite collaboration avec tous les partenaires du domaine et l'acceptation en décembre dernier par le Grand Conseil permettra au dispositif de se développer tout en améliorant la qualité de la prise en charge des enfants. La nouvelle loi sur l'accueil des enfants entrera en vigueur à la rentrée scolaire 2025. En parallèle, le projet "Ma journée à l'école" (MAÉ) a continué son développement.

Activités et réalisations

En 2024, ce sont 126 places d'accueil extrafamilial parascolaire et 12 places d'accueil extrafamilial préscolaire qui se sont ouvertes et ont intégré le dispositif LAE. 2 places d'accueil parascolaire ont été modifiées en places d'accueil préscolaire dans une structure et 9 places d'accueil parascolaire ont été transférées d'une structure communale à une structure privée.

Deux collèges de la Ville de Neuchâtel ont intégré la structure MAE. Au niveau des statistiques, la mise en place de MAÉ induit une réduction de 170 places d'accueil parascolaire converties en 179 places MAÉ occupées à 100%.

Structures d'accueil subventionnées au sens de la LAE	31 décembre 2023		Evolution de l'offre		Transfert	31 décembre 2024	
	Nombre de places	Nombre de structures	Places en plus	Places en moins	Places entrées subv.	Nombres de places	Nombres de structures
Structures d'accueil préscolaire	2191	58	14	0	14	2205	58
Structures d'accueil parascolaire	3672	53	126	181	-55	3617	53
Structures d'accueil MAE	0	2	179	0	179	179	2
Places d'accueil préscolaire (AFJ)	101	1	0	0	0	101	1
Places d'accueil parascolaire (AFJ)	160	1	0	0	0	160	1
Totaux	6124	115	319	181	138	6262	115

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	26'299'687	28'719'860	27'482'582	-1'237'278	-4.3%	+1'182'895	+4.5%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	12'025'212	13'500'000	12'494'337	-1'005'663	-7.4%	+469'124	+3.9%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	14'274'475	15'219'860	14'988'246	-231'614	-1.5%	+713'771	+5.0%
Charges d'exploitation	26'299'687	28'719'860	27'482'582	-1'237'278	-4.3%	+1'182'895	+4.5%
30 Charges de personnel	1'048	1'400	998	-402	-28.7%	-50	-4.8%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	391'616	405'000	416'253	+11'253	+2.8%	+24'637	+6.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	25'907'023	28'313'460	27'065'332	-1'248'128	-4.4%	+1'158'309	+4.5%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Au niveau des charges de transfert, la différence entre le montant inscrit au budget et celui figurant aux comptes annuels (diminution de CHF 1'248'128) est liée au report de l'entrée en vigueur de la révision de la Loi sur l'accueil des enfants du 1^{er} août 2024 au 1^{er} août 2025.

- L'offre en places d'accueil extrafamilial s'est étoffée de quelques 138 places, principalement en parascolaire, ouvertes à la rentrée d'août 2024.
- Deux collèges de la Ville de Neuchâtel ont mis en place le concept MAÉ en répondant à l'ensemble des demandes des parents. Le nombre de places occupées à 100% se montent à 179 places.
- La part cantonale (49) vient, quant à elle, équilibrer les comptes du fonds, alimenté à hauteur de CHF 12'494'337 par les contributions employeurs.

Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Organismes communaux - Subventions EBS	1'234'884	0	1'550'201
Organismes privés - Subventions EBS	1'020'890	0	956'733
Subv. accor. struct. d'accueil extrafam.	23'651'249	28'313'460	24'558'398
Total charges (+) / revenus (-) nets	25'907'023	28'313'460	27'065'332

Commentaires

Il s'agit des subventions accordées au sens de la LAE en faveur des structures d'accueil extrafamilial réparties à raison de CHF 24'558'398 de subventions d'exploitation, de CHF 1'550'201 en faveur d'enfants à besoins spécifiques accueillis au sein des structures d'accueil extrafamilial communales et de CHF 956'733 en faveur d'enfants à besoins spécifiques accueillis au sein des structures d'accueil extrafamilial privées. À noter qu'au niveau du budget 2024, les subventions en faveur des enfants à besoins spécifiques étaient intégrées aux subventions globales accordées aux structures d'accueil extrafamilial.

Le nombre de demandes de soutien financier pour des enfants à besoins spécifiques augmente légèrement pour passer de 114 demandes en 2023 à 133 en 2024, structures d'accueil extrafamilial communales et privées confondues. En termes financiers, l'augmentation est de CHF 251'160 représentant une hausse de 11%.

2.6.12.Fonds d'aide aux communes

Missions principales

Le fonds d'aide aux communes a comme objectif principal de financer les aides aux fusions de communes, de manière subsidiaire la péréquation verticale et l'aide aux communes en situation précaire et financièrement faibles. Depuis l'introduction de la péréquation verticale, l'aide d'investissement aux communes financièrement faibles a perdu de son importance. Par ailleurs, depuis la réforme de la péréquation des ressources, les montants versés au titre de la péréquation verticale ont également fortement diminué. À titre temporaire (jusqu'en 2024), le fonds d'aide aux communes a financé la contribution versée aux communes situées en altitude.

Évolution de l'environnement et des tâches

Après l'aide ponctuelle accordée à titre transitoire pour absorber la bascule d'un point d'impôt des communes à l'État introduite en 2018 jusqu'à l'avènement de la réforme du volet des charges de la péréquation financière intercommunale, puis l'allocation prévue à titre transitoire également en faveur des communes situées en altitude dans le cadre de la réforme du volet des charges de la péréquation financière intercommunale, le fonds d'aide aux communes retrouve le régime ordinaire. L'année 2024, tout comme les années précédentes du reste, a vu l'absence de requêtes d'aides financières déposées par des communes en difficulté financière.

Activités et réalisations

En 2024, aucun projet de fusion de communes n'est entré en vigueur. Il en résulte une absence de sollicitation du fonds au cours de cet exercice.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
	2023	2024	2024	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'500'000	11'086'139	0	-11'086'139	-100.0%	-1'500'000	-100.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	1'500'000	11'086'139	0	-11'086'139	-100.0%	-1'500'000	-100.0%
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	1'500'000	11'086'139	17	-11'086'122	-100.0%	-1'499'983	-100.0%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'expl.	0	0	0	0	--	0	--
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	17	+17	--	+17	--
36 Charges de transfert	1'500'000	500'000	0	-500'000	-100.0%	-1'500'000	-100.0%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	10'586'139	0	-10'586'139	-100.0%	0	--
Résultat d'exploitation	0	0	-17	-17	--	-17	--
44 Revenus financiers	0	0	17	+17	--	+17	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	17	+17	--	+17	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

L'écart de CHF 500'000 dans le groupe 36 « Charges de transfert » provient de l'absence de subventions versées à des communes en difficulté financière. L'écart de CHF 10'566'000 dans le groupe 39 « Imputations internes » est lié au fait que l'utilisation du Fonds d'aide aux communes pour le paiement des charges géotopographiques prévu au budget n'a finalement pas été nécessaire.

Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Péréquation	1'500'000	0	-17
Subsides com. divers	0	500'000	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	1'500'000	500'000	-17

Commentaires

L'écart de CHF 500'000 dans les subsides communaux divers provient de l'absence de subventions versées à des communes en difficulté financière

Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC)

Synthèse du DESC

Compte de résultats et effectif du DESC

SESC	Secrétariat général DESC
NECO	Service de l'économie
SEPF	Service des poursuites et faillites
SCPO	Service cantonal de la population
SPNE	Service pénitentiaire
PONE	Police neuchâteloise
CIFPol	Centre interrégional de formation de police
SSCM	Service sécurité civile et militaire
SCNE	Service de la culture
SRHE	Service des ressources humaines
SJEN	Service juridique
	Fonds de la protection civile régionale
	Fonds contribution remplacement abris PC
	Fonds d'attributions cantonales Loterie romande

2.7. Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC)

2.7.1. Synthèse du DESC

Durant l'année 2024, le **secrétariat général** (SESC) a notamment participé à la préparation du projet de nouvelle loi sur la culture, appuyé le projet de Capitale Culturelle Suisse 2027 à La Chaux-de-Fonds et celui de construction du nouveau Centre Archives et Patrimoine (CAP) à La Chaux-de-Fonds. Le SESC a en outre servi les prestations inhérentes aux dossiers liés aux jeux d'argent. Durant l'année sous revue, le SESC a enregistré le départ à la retraite de son responsable financier et de gestion et l'arrivée de sa successeuse.

Membre de la Conférence des chef-fe-s des départements cantonaux de l'Économie publique (CDEP), de la Conférence des chef-fe-s des départements cantonaux de l'Économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO), de la Conférence spécialisée des membres des gouvernements concernés par les jeux d'argent (CSJA), de la Conférence romande des membres de gouvernements concernés par les jeux d'argent (CRJA), de la Conférence latine des Chefs des Départements de justice et police (CLDJP), de la Conférence latine des directrices et directeurs des affaires militaires et de la protection de la population (CLAMPP), le chef de département a également assuré la co-présidence de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP). Enfin, il est membre de plusieurs Commissions et Conseils d'administration.

En 2024, le Grand Conseil s'est penché sur plusieurs rapports du Conseil d'État relevant du champ de compétences du DESC, dont :

- un rapport relatif au projet « La Chaux-de-Fonds-Capitale Culturelle Suisse 2027 »,
- un rapport relatif à l'encouragement des activités culturelles et artistiques,
- un rapport relatif au coût de la sécurité dans le canton,
- un rapport proposant la modification de la loi sur l'organisation du Conseil d'État et de l'administration cantonale « Exécutif cantonal – prévoyance professionnelle »,
- un rapport relatif au Concordat sur les entreprises de sécurité,
- un rapport relatif à l'harmonisation de l'informatique dans la justice pénale,
- un rapport relatif au Bureau de contrôle des métaux précieux,
- un rapport relatif au Centre Archives et Patrimoine,
- un rapport proposant la modification de code de procédure pénale/assistance judiciaire.

En 2024, la **police neuchâteloise** (PONE) a globalement atteint ses objectifs. Elle a assuré une visibilité dans les gares et les transports en commun, contribuant ainsi à renforcer le sentiment de sécurité de la population. 9'145 heures ont été consacrées à la prévention en mobilité douce alors que le dispositif police secours est intervenu à 16'764 reprises, soit en moyenne 46 fois par jour. 25 campagnes de prévention ont été mises sur pied. 36 millions de véhicules ont été contrôlés aux radars fixes.

En 2024, le nombre d'infractions au code pénal est en hausse de 6% par rapport à 2023, confirmant l'augmentation depuis 2021. Les infractions de criminalité numérique continuent leur hausse marquée, avec +21%. Dans le monde physique, les escroqueries aux faux policiers touchent régulièrement le canton, avec une quarantaine de cas en 2024, dont un peu moins de la moitié qui restent des tentatives. Certains requérants d'asile hébergés au CFA de Boudry génèrent toujours un nombre important d'infractions au code pénal sur le Littoral neuchâtelois. Le phénomène des attaques de distributeurs automatiques de billets n'a pas épargné le canton, conduisant plusieurs banques à réduire la disponibilité des automates.

De manière générale, la situation au niveau des ultras de Neuchâtel Xamax et des matches de football à La Maladière, est relativement calme. La montée du FC Sion en ligue supérieure et la descente du FC Baden ont permis un allègement des dispositifs. Au niveau du HC La Chaux-de-Fonds, la situation en Swiss League est globalement calme.

Malgré une baisse d'exploitation due à d'importants travaux, les établissements du **service pénitentiaire** (SPNE) ont connu une occupation de 89% proche de la moyenne suisse (91%). Un accent particulier a été mis sur l'élaboration du processus latin d'exécution orientée vers le risque et les ressources (PLESORR), qui entre en vigueur en 2025.

Une personne détenue est décédée. Aucun établissement n'a connu d'évasion ou d'incendie.

À l'Établissement de détention de la Promenade (EDPR), la nouvelle infirmerie a été inaugurée et des travaux de modernisation réalisés. De nouvelles prestations ont été développées pour les détenus. L'établissement a accueilli la lauréate de l'enquête photographique neuchâteloise pour son travail, ainsi que la rédactrice d'une thèse sur le travail social. L'Établissement d'exécution des peines de Bellevue (EPPB) a connu davantage d'entrées de matériel illicite que les années précédentes. Il a poursuivi le développement des ateliers pour proposer du travail permettant aux détenus de se former en vue de leur sortie. L'office d'exécution des sanctions et de probation (OESP) a traité la totalité des amendes converties en privation de liberté transmises en 2023, les cas de 2024 étant en cours. Une première pose de bracelet électronique a été effectuée dans le cadre civil et un processus d'analyse de risque lors de violences domestiques dans la procédure pénale a été développé.

Au 31 décembre 2024, le service comptait 138 personnes pour 125.8 EPT et une apprentie. Le taux d'absentéisme de 6.7%, légèrement plus élevé que l'année précédente, est dû à des absences longue durée suite à des maladies ou accidents non professionnels, d'opérations ou de traitements de réadaptation. L'année a été jalonnée de six mutations internes, divers changements de taux d'activité, 10 nominations et 13 départs, dont deux en retraite anticipée et un licenciement.

Le **service des ressources humaines** (SRHE) évolue dans un environnement en perpétuelle mutation, influencé par des facteurs économiques, politiques, sociologiques et techniques. Il concilie les attentes des titulaires, les besoins institutionnels et les contraintes budgétaires, tout en faisant face aux mutations législatives et générationnelles. L'administration cantonale poursuit ses réformes organisationnelles, sollicitant fortement le service en tant qu'expert en gestion RH du changement.

La complexité du marché du travail et les difficultés de recrutement, accentuées par les départs massifs des baby-boomers, ont rendu impératif le renforcement de la marque employeur de l'État. Une stratégie a ainsi été développée pour renforcer l'attractivité de l'État sur un marché de plus en plus concurrentiel. En 2024, 410 engagements ont été réalisés et plus de 14'000 candidatures traitées. La visibilité des offres d'emploi de l'État a fortement augmenté (près de 690'000 vues). Le recours à la mobilité interne et aux ORP reste importante puisque 60% des postes ont été repourvus par ces canaux.

En 2024, le SRHE a joué un rôle clé dans le projet Vitamine, notamment pour l'accompagnement des services installés à Tivoli. Le déménagement du service en ce lieu a d'ailleurs nécessité une préparation minutieuse, impliquant des enjeux de santé-sécurité et de coordination interservices. Un espace d'échange a été instauré entre les services hébergés à Tivoli, favorisant la coopération et la mise en place d'initiatives transversales, telles que des campagnes de sensibilisation et un don du sang.

Le SRHE ajuste continuellement ses processus internes pour répondre aux exigences évolutives de son environnement. L'optimisation de la gestion des accès et ressources informatiques s'est poursuivie en partenariat avec le SIEN (SODA). Sur le plan stratégique, la direction du service a préparé des réponses aux objets parlementaires et a proposé régulièrement des adaptations légales et réglementaires pour garantir une gestion RH efficace et adaptée aux défis actuels et futurs.

Le **service juridique** de l'État (SJEN) fournit des prestations juridiques à l'ensemble de l'administration cantonale neuchâteloise. Il travaille pour le Conseil d'État, les départements et la chancellerie d'État et fournit un soutien juridique et légistique au Grand Conseil et ses organes (commissions, bureau, secrétariat général).

Les activités principales du SJEN sont réparties dans les domaines du contentieux (instruction de recours, de réclamations, d'oppositions et de plaintes ; préparation de décisions à la signature des chef-fe-s de départements ou du Conseil d'État), du conseil et de la législation. Il assume également la tenue du Recueil systématique de la législation neuchâteloise (RSN).

Le SJEN occupe 28 personnes représentant une dotation de 21,3 EPT. Les activités se répartissent entre le personnel de formation juridique (16 EPT) et le secrétariat (5,3 EPT, incluant une collaboratrice spécialisée en charge de la tenue du RSN). Depuis le 1er janvier 2024, l'effectif a été augmenté d'un 0,4 poste de juriste et 0,2 de secrétaire afin de créer une nouvelle fonction de responsable administrative adjointe.

Durant l'année sous revue, le service a enregistré une baisse des dossiers de contentieux, soit 367 (415 pour 2023 et 358 pour 2022). Il a émis 303 avis de droit ou conseils juridiques (contre 348 pour 2023 et 330 en 2022) et 198 préavis relatifs aux objets soumis au Conseil d'État (158 en 2023 et 167 en 2022). Il a également ouvert 53 nouveaux dossiers de législation (65 en 2023 et 71 en 2022) et accompagné l'État de Neuchâtel dans quatre (27 en 2023 et 16 en 2022) nouvelles procédures judiciaires.

Enfin, le SJEN arrive à bout touchant de l'important projet du toilettage du RSN. La nouvelle loi sur la procédure administrative (LPA) sera traitée par le Grand Conseil au printemps 2025. Le SJEN a également organisé deux conférences adressées à l'ensemble des juristes de l'État.

En 2024, le **service des poursuites et faillites** (SEPF) a connu une évolution organisationnelle importante avec le déménagement sur le site de Tivoli et, surtout, le regroupement des offices de poursuites et de faillites sur un site unique. Parallèlement à cette opération de grande envergure en termes de préparation et de mise en œuvre, ces offices ont affronté une hausse importante des affaires à traiter. L'ensemble du personnel a été mis à forte contribution durant cette période.

Ainsi, concernant les volumes, le total des réquisitions de poursuites a, après une hausse de 10% en 2023, encore augmenté d'environ 7% pour atteindre 194'355 actes en 2024. Le record historique de 2018 (191'468) a ainsi été battu. Les fluctuations exceptionnelles constatées durant la période Covid sont révolues et le rattrapage attendu s'est réalisé.

Le domaine des faillites a également connu une année très chargée avec une augmentation de 12% par rapport à l'exercice précédent avec 464 dossiers à traiter et a, lui aussi, battu son record historique de 2022 (430). Si l'on prend en compte uniquement les banqueroutes commerciales (personnes morales ou physiques inscrites au registre du commerce), la situation s'est sensiblement dégradée avec 163 entreprises en faillite (149 en 2023). Le taux de répudiation des successions augmente encore et atteint maintenant 19% des décès enregistrés dans le canton.

Le déménagement, les changements organisationnels et la forte pression engendrée par les volumes à traiter ont entraîné une augmentation du tournus de personnel. Un inversement de cette tendance est espéré afin de toujours fournir des prestations de qualité et d'éviter d'accumuler des retards, même si les incertitudes conjoncturelles continuent de préoccuper.

Pour la première fois depuis janvier 2020, aucun événement majeur n'a nécessité la mobilisation de l'état-major cantonal de conduite (EMCC) de l'Organisation de gestion de crise ORCCAN.

Cette accalmie a permis au **service de la sécurité civile et militaire** (SSCM) de prioriser et de relancer de nombreux projets mis en suspens en raison des crises successives, notamment le projet PROTOP 2030, qui vise une révision complète du cadre législatif régissant le système coordonné de la protection de la population et la gestion de crise. Une première étape, consistant en une analyse de l'existant et à l'élaboration de pistes d'amélioration, a été réalisée en concertation avec les différents partenaires concernés.

Dans le domaine des affaires militaires, l'implémentation du programme DIMILAR a débuté. Il s'agit d'un système de gestion des données qui vise à fluidifier et faciliter la communication avec les militaires de milice, leur permettant d'accéder à des informations personnalisées et d'interagir avec l'administration par voie numérique. D'autre part, des réflexions ont été lancées visant à définir une vision globale des travaux à réaliser ces prochaines années sur le site de Colombier dans une optique d'assainissement et de développement durable.

Enfin, le SSCM a poursuivi le renouvellement du parc des véhicules de l'État, dans le respect des objectifs environnementaux présentés au Grand Conseil. L'achat de 18 véhicules électriques, dont un camion, porte leur nombre à 62 au total, en augmentation de 37% par rapport à 2023.

Le **service cantonal de la population** (SCPO) a déménagé ses locaux à Tivoli, ce qui a engendré beaucoup de travail dans le but d'assurer la communication par Internet et proposer un accueil tant sur site que téléphonique performant pour les usagers et usagers. Des efforts conséquents ont par ailleurs été consentis afin de préparer l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la médiation. Il a fallu en outre remplacer le support informatique de l'assistance judiciaire. 34'048 personnes ont été accueillies dans les locaux de saisie des données biométriques pour l'établissement de 14'562 passeports, 19'109 cartes d'identité, 152 passeports provisoires, 17'065 titres de séjour et permis de frontalier ainsi que 619 titres de voyages (passeports pour étrangers) et 411 visas pour étrangers d'États hors UE/AELE. Bien que le secteur des créances judiciaires ait installé une nouvelle version de son programme informatique, il a émis 251'754 amendes d'ordre et dénonciations simplifiées alors que le secteur des frais de justice qui a également installé une nouvelle version de son support informatique a facturé 35'111 jugements et ordonnances pénales. Le secteur des naturalisations a enregistré 477 demandes de naturalisation ordinaire et le Conseil d'État en a accepté 360 pour 590 personnes alors que le Secrétariat d'État aux migrations a saisi le service pour 162 enquêtes d'intégration de naturalisations facilitées. L'Autorité de surveillance de l'état civil a assumé l'introduction du nouveau support informatique fédéral et a accordé 1'163 autorisations de transcrire des faits d'état civil survenus à l'étranger aux arrondissements d'état civil alors qu'il a préparé 57 décisions de changement de nom. Il a été enregistré 263 extraits de jugement et 2'557 ordonnances pénales dans le casier judiciaire alors que 482 mandats de saisie des données ADN ont été traités. De surcroît, 1'201 dossiers d'assistance judiciaire ont également été enregistrés dont 806 civils, 367 pénaux et 28 administratifs.

Les conflits armés, au Moyen-Orient et en Ukraine notamment, accentuent les incertitudes commerciales, poussant les grandes puissances à privilégier une certaine sécurité économique au détriment de l'ouverture des marchés. Ce contexte changeant au niveau des marchés mondiaux a présenté des défis importants pour l'économie du canton. Le **service de l'économie** (NECO) est resté mobilisé afin d'orienter et appuyer les entrepreneurs, les start-ups, les PME et les plus grandes entreprises.

Depuis le 1^{er} mars 2024, l'équipe du NECO a accueilli le délégué à la domiciliation dont la fonction a été transférée du secrétariat général du DDTE au service de l'économie. Ce transfert doit notamment permettre au délégué à la domiciliation de pouvoir bénéficier d'un soutien administratif et de favoriser des liens avec les spécialistes en contact constant avec les entreprises. Au 31 décembre 2024, l'effectif du NECO s'élevait à 21.55 EPT.

Par ailleurs, en novembre 2024, le service de l'économie a quitté les locaux qu'il occupait à l'Avenue de la Gare 2 à Neuchâtel pour établir ses bureaux à l'Espace de l'Europe 4, dans le même bâtiment que Microcity SA. Un grand travail en lien avec les archives du service a été effectué dans le cadres du déménagement.

Le NECO a atteint une grande partie de ses objectifs pour l'année 2024. Il a soutenu 33 nouveaux projets LADE. Durant la même période, huit projets ont fait l'objet d'un contrat de prêt sans intérêt dans le cadre du programme d'impulsion. Concernant la politique régionale fédérale (NPR), quatre projets ont fait l'objet d'une décision pour le volet cantonal sous forme d'aides à fonds perdu et deux projets sous forme de prêt sans intérêt. Enfin le service a accompagné l'implantation de 17 nouvelles sociétés.

Les cas de rigueur liés au COVID ont par ailleurs continué d'occuper les collaboratrices et les collaborateurs du NECO pendant l'année 2024, mais dans une moindre mesure par rapport aux années précédentes.

La planification du pôle de développement économique Littoral Est (La Tène) est en cours de procédure suite aux recours déposés contre la décision de levée d'oppositions du Conseil d'État. La prospection foncière dans les pôles cantonaux et régionaux suit son cours, en bonne collaboration avec les autorités communales. Le service met tout en œuvre afin d'identifier des solutions concrètes pour les entreprises dans leurs projets d'extension ou d'implantation sur le territoire cantonal. En 2024, le canton n'a toutefois pas pu attirer certaines entreprises en raison d'un manque de terrains disponibles.

Du côté du registre du commerce, l'activité est restée soutenue.

Au niveau de la direction du **service de la culture** (SCNE), l'année a été marquée par l'adoption en septembre de la nouvelle loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles et artistiques (LEAC) et un engagement significatif dans la phase préparatoire du projet "La Chaux-de-Fonds Capitale Culturelle Suisse 2027". En réponse à l'initiative populaire "1% pour la culture", un rapport a été soumis au Grand Conseil. Au niveau extra-cantonal, la cheffe de service a assuré la vice-présidence de la conférence des chef-fe-s des services de la culture cantonaux.

L'office des archives de l'État (OAEN) a conduit à son terme la phase d'étude du futur Centre Archives et Patrimoine (CAP), qui s'est conclue avec le vote des crédits de construction du bâtiment et de sécurisation des archives par le Grand Conseil le 1er octobre 2024.

Afin d'accroître la lisibilité de son fonctionnement, le SCNE a connu une réorganisation avec le remplacement de l'office du patrimoine et de l'archéologie (OPAN) par trois offices distincts : l'office de l'archéologie cantonale (OARC), l'office du patrimoine bâti et immatériel (OCPI) et le Laténium.

Au sein de l'OARC, de nombreux projets ont été déployés en grande partie avec le concours de partenaires institutionnels et associatifs, ainsi que de bénévoles neuchâtelois. Il faut mentionner la découverte de deux nouvelles épaves – respectivement datées de la fin de l'époque celtique et de l'Antiquité tardive – dans le cadre du monitoring sanitaire du patrimoine immergé. En outre, le suivi archéologique de travaux de construction a révélé les premiers témoins d'habitat de la fin du Premier âge du Fer (vers 600 av. J.-C.) dans la commune du Landeron.

L'OCPI a traité un volume de demandes en augmentation, notamment dans le cadre des permis de construire, des consultations en lien avec l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale et de la révision des plans d'aménagement locaux. L'office a poursuivi la mise à jour du recensement architectural cantonal. Il a en parallèle accompagné plusieurs chantiers de restauration et participé aux travaux de groupes de travail et de commissions. Il a répondu à des demandes d'informations, mené des recherches sur divers édifices et contribué à la valorisation de sites patrimoniaux par des publications, présentations, visites commentées et interviews.

Au Laténium, l'exposition « Dans les camps : Archéologie de l'enfermement » a permis de gagner de nouveaux publics tout en renforçant la reconnaissance régionale et internationale du musée comme un laboratoire d'innovation scientifique et culturelle au service de la société.

2.7.2. Compte de résultats et effectif du DESC

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	91'935'956	70'685'269	91'868'491	+21'183'222	+30.0%	-67'465	-0.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	1'841'038	1'800'000	1'807'321	+7'321	+0.4%	-33'717	-1.8%
42 Taxes	55'952'172	49'301'692	55'191'398	+5'889'706	+11.9%	-760'774	-1.4%
43 Revenus divers	2'018'127	3'450'612	2'063'560	-1'387'052	-40.2%	+45'432	+2.3%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	180'608	317'000	0	-317'000	-100.0%	-180'608	-100.0%
46 Revenus de transfert	15'832'498	16'210'747	17'539'394	+1'328'647	+8.2%	+1'706'895	+10.8%
47 Subventions à redistribuer	3'160'372	2'730'000	2'148'204	-581'796	-21.3%	-1'012'168	-32.0%
49 Imputations internes	12'951'140	-3'124'782	13'118'615	+16'243'397	+519.8%	+167'475	+1.3%
Charges d'exploitation	208'092'601	204'957'530	219'089'939	+14'132'409	+6.9%	+10'997'338	+5.3%
30 Charges de personnel	111'583'344	106'127'866	116'405'441	+10'277'575	+9.7%	+4'822'096	+4.3%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	26'184'671	28'685'182	32'240'665	+3'555'483	+12.4%	+6'055'994	+23.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'873'871	5'693'000	4'485'179	-1'207'821	-21.2%	+611'308	+15.8%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	1'678'830	174'600	1'334'628	+1'160'028	+664.4%	-344'202	-20.5%
36 Charges de transfert	43'310'217	45'135'832	42'983'961	-2'151'871	-4.8%	-326'257	-0.8%
37 Subventions redistribuées	3'160'372	2'730'000	2'148'204	-581'796	-21.3%	-1'012'168	-32.0%
39 Imputations internes	18'301'295	16'411'050	19'491'862	+3'080'812	+18.8%	+1'190'567	+6.5%
Résultat d'exploitation	-116'156'646	-134'272'261	-127'221'448	+7'050'813	+5.3%	-11'064'802	-9.5%
44 Revenus financiers	3'625'206	3'601'185	3'553'774	-47'411	-1.3%	-71'432	-2.0%
34 Charges financières	84'585	3'000	197'893	+194'893	+6'496.4%	+113'308	+134.0%
Résultat financier	3'540'620	3'598'185	3'355'881	-242'304	-6.7%	-184'740	-5.2%
Résultat opérationnel	-112'616'025	-130'674'077	-123'865'567	+6'808'510	+5.2%	-11'249'542	-10.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-112'616'025	-130'674'077	-123'865'567	+6'808'510	+5.2%	-11'249'542	-10.0%

Effectif du personnel DESC (EPT)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Secrétariat général (SESC)	4.00	4.00	4.00	0.00	0.0%	0.00	0.0%
Service de l'économie (NECO)	20.50	20.60	21.55	+0.95	+4.6%	+1.05	+5.1%
Service des poursuites et faillites (SEPF)	57.70	57.80	57.40	-0.40	-0.7%	-0.30	-0.5%
Service de la population (SCPO)	27.60	30.50	29.90	-0.60	-2.0%	+2.30	+8.3%
Service pénitentiaire (SPNE)	126.50	128.95	125.80	-3.15	-2.4%	-0.70	-0.6%
Police neuchâteloise (PONE)	459.70	482.80	466.70	-16.10	-3.3%	+7.00	+1.5%
Service sécurité civile et militaire (SSCM)	40.50	44.90	42.10	-2.80	-6.2%	+1.60	+4.0%
Service de la culture (SCNE)	40.85	42.00	42.40	+0.40	+1.0%	+1.55	+3.8%
Service des ressources humaines (SRHE)	23.65	23.85	23.60	-0.25	-1.0%	-0.05	-0.2%
Service juridique (SJEN)	20.80	21.30	21.30	0.00	0.0%	+0.50	+2.4%
Total	821.80	856.70	834.75	-21.95	-2.6%	+12.95	+1.6%

Commentaires

Par rapport au budget, les comptes 2024 sont favorables à hauteur de CHF 6,8 millions. Les charges augmentent de CHF 14,1 millions. Les revenus augmentent de CHF 21,2 millions.

Groupe 30, déduction faite de l'écart statistique (CHF 16,3 millions), le delta entre le budget et les comptes est favorable à hauteur de CHF 6 millions. Plusieurs services contribuent à ce résultat. Un écart de -21,95 EPT qui concerne pour l'essentiel la PONE (-16,1 EPT), le SPNE (-3,15 EPT) et le SSCM (-2,80 EPT). La PONE en raison de difficultés de recrutement dans le milieu policier mais surtout en vue de l'arrivée au 01.01.2025 des aspirants qui ont terminé leur 1^{ère} année de formation. Pour le SPNE et le SSCM, il s'agit de postes vacants en cours de recrutement.

Groupe 31, l'augmentation entre le budget et les comptes provient essentiellement d'un changement de pratique comptable. Une rubrique "Frais de débours récupérables" a été transférée des comptes du SFIN à ceux du SEPF. Ces frais représentent CHF 3,4 millions et concernent des débours payés par l'office des poursuites qui sont ensuite récupérés avec la facturation des émoluments (rubrique 42 du SEPF). Hormis cet impact, d'autres variations s'expliquent par : au NECO, une augmentation suite

à la constitution d'un ducroire pour un dossier de prêt NPR en difficulté dont le canton doit assumer le 75% ; au SCPO, une augmentation provient des pertes sur créances de l'Office du recouvrement et de l'augmentation du ducroire "assistance judiciaire" ; au SPNE, une augmentation des frais de surveillance ; au SRHE une augmentation d'honoraires en lien avec Vitamine et le portail mobilité ; une amélioration à la PONE, en raison notamment de frais d'analyses criminelles inférieurs et de frais de maintenance et d'entretien non utilisés suite à une réévaluation des projets d'investissements ; au SSCM, il y a eu moins de dépenses de carburant pour le parc des véhicules de l'Etat ; finalement au SCNE une baisse des honoraires en lien avec l'abandon de projets de fouille.

Groupe 33, la baisse de charges provient, de la PONE, suite à une replanification des projets d'investissements et du SSCM suite aux retards de livraison de véhicules.

Groupe 35, versement à la fortune du Fonds d'attributions cantonales Loterie romande en raison de dépenses moins importantes que prévues.

Groupe 36, la baisse de ces charges est composée d'augmentations et de diminutions ; au SPNE une augmentation provient des journées de détention exécutées hors canton ; au SCPO une augmentation des émoluments dus à la Confédération en lien avec les documents d'identité. En parallèle, au NECO les charges sont inférieures en raison de décalages temporels dans la réalisation des projets tant au niveau du développement économique (LADE) que de la politique régionale, et au Fonds d'attributions cantonales Loterie romande les dépenses liées à des projets ont été moins importantes que prévu.

Groupe 39, cette différence provient essentiellement du fait que lors de l'établissement du budget, l'écart statistique global est réparti dans les services de l'Etat via des charges négatives dans le groupe 39. Aux comptes, ledit écart se concrétise, dans le groupe 30 et non pas dans le groupe 39.

Groupe 42, les recettes supplémentaires hors le changement de comptabilisation des "Frais de débours récupérables" au SEPF, se chiffrent à CHF 2,5 millions. Cette augmentation découle des poursuites et faillites qui continuent de progresser en 2024 et du SCPO pour des remboursements d'assistance judiciaire et des amendes d'ordres. En parallèle, au SPNE, une diminution des remboursements des caisses maladies est constaté.

Groupe 43, le résultat négatif résulte essentiellement de l'abandon de projets de fouilles au SCNE.

Groupe 45, il n'y a pas eu de prélèvements sur la fortune au Fonds PCi et au Fonds LORO.

Groupe 49, écart positif au SRHE lié à la répartition des écarts statistiques dans les services de l'Etat (CHF 16,3 millions).

2.7.3. Secrétariat général DESC (SESC)

Missions principales

Les missions principales du secrétariat général du DESC se caractérisent par :

- Conseiller et assister le chef du département ;
- Conseiller et appuyer les services dans les affaires courantes ;
- Gérer et administrer le secrétariat du chef du département ;
- Assurer la coordination des activités internes au département ;
- Assurer la coordination interdépartementale ;
- Assumer les tâches qui incombent au département en matière de ressources humaines ;
- Coordonner et contrôler les procédures financières ;
- Veiller à la communication et à l'information interne et externe ;
- Assurer les tâches relevant du domaine des jeux d'argent.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'environnement de travail du secrétariat général est par essence constamment en mouvement. Cela nécessite une capacité d'adaptation importante de la part des collaborateurs-trices du SESC dans l'exercice des tâches de coordination, de planification, de surveillance, de conseil et d'information.

Activités et réalisations

Le SESC a poursuivi ses tâches régulières couvrant l'entier des domaines du département, ainsi que son implication dans des projets particuliers. Il a notamment participé à la préparation du projet de nouvelle loi sur la culture, appuyé le projet de Capitale Culturelle Suisse 2027 à La Chaux-de-Fonds et celui de construction du nouveau Centre Archives et Patrimoine (CAP) à La Chaux-de-Fonds.

Le SESC a en outre servi les prestations inhérentes aux dossiers liés aux jeux d'argent. Durant l'année sous revue, le SESC a enregistré le départ à la retraite de son responsable financier et de gestion et l'arrivée de sa successeure.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	22'000	30'000	38'000	+8'000	+26.7%	+16'000	+72.7%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	8'000	+8'000	--	+8'000	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	22'000	30'000	30'000	0	0.0%	+8'000	+36.4%
Charges d'exploitation	890'182	966'692	947'347	-19'345	-2.0%	+57'165	+6.4%
30 Charges de personnel	691'035	751'908	738'954	-12'954	-1.7%	+47'919	+6.9%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	11'758	24'480	24'364	-116	-0.5%	+12'607	+107.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	96'278	100'000	96'311	-3'689	-3.7%	+33	+0.0%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	91'111	90'304	87'717	-2'586	-2.9%	-3'394	-3.7%
Résultat d'exploitation	-868'182	-936'692	-909'347	+27'345	+2.9%	-41'165	-4.7%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-868'182	-936'692	-909'347	+27'345	+2.9%	-41'165	-4.7%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-868'182	-936'692	-909'347	+27'345	+2.9%	-41'165	-4.7%

Commentaires

Groupe 42, le montant correspond à de nouveaux émoluments facturés aux commissions de répartition de la Loterie romande. Ils couvrent l'activité de surveillance menée par le SESC.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Secrétariat et administration (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	152'487	161'028	165'224
Coûts des services centraux	19'509	18'338	18'967
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	171'996	179'366	184'191

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Stratégie et politique (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	237'227	320'497	252'967
Coûts des services centraux	30'698	36'490	29'183
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	267'925	356'987	282'151

Commentaires

Moins d'heures prestées sur cette prestation.

Finances et gestion (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	273'134	295'214	293'342
Coûts des services centraux	35'600	33'622	33'892
Revenus	22'000	30'000	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	286'733	298'836	327'234

Commentaires

Le montant sous les revenus concerne la prestation liée à la gestion du Fonds Loterie et a été comptabilisé sous prestations de département.

Prestations de département DESC (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	39'987	1'349	51'785
Coûts des services centraux	5'262	154	5'675
Revenus	0	0	38'000
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	45'250	1'503	19'460

Commentaires

Les heures consacrées à la gestion du Fonds Loterie (CHF 30'000) ont été budgétées sur la prestation finances et gestion. Le delta de CHF 8'000 concerne les nouveaux émoluments introduits.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Conférences intercantionales	96'278	100'000	96'311
Total charges (+) / revenus (-) nets	96'278	100'000	96'311

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

2.7.4. Service de l'économie (NECO)

Missions principales

Le service de l'économie (NECO) est chargé de la mise en œuvre de la stratégie d'appui au développement économique en lien avec les nombreux organismes qui contribuent plus ou moins directement à créer des conditions favorables au développement économique. Il est chargé des missions suivantes :

- Favoriser le développement économique durable du canton en participant à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de ses politiques économique, touristique et régionale ;
- Appuyer les entreprises innovatrices ;
- Promouvoir l'image de la place économique neuchâteloise ;
- Prospecter et implanter des entreprises ;
- Intégrer et faciliter les procédures en lien avec les entreprises ;
- Assurer des collaborations et partenariats dans le domaine de la promotion économique au plan international, national, intercantonal ou cantonal, aussi bien avec les acteurs publics ou parapublics qu'avec les acteurs privés ;
- Accorder des aides ciblées ;
- Apporter un soutien sélectif, incitatif et subsidiaire à tout projet économique éligible dans le but de maintenir, compléter ou créer des postes de travail diversifiés dans les domaines d'activités stratégiques retenus et en évaluer régulièrement les résultats.

Le registre du commerce (OCRC) relève administrativement du service de l'économie. Il est chargé des missions suivantes :

- Tenir le registre du commerce selon les exigences du droit fédéral ;
- Conserver les registres des régimes matrimoniaux.

Évolution de l'environnement et des tâches

En 2024, l'économie mondiale a été marquée par l'intensification des tensions géopolitiques, un protectionnisme croissant et des disparités de croissance. Les conflits armés au Moyen-Orient et en Ukraine, notamment, accentuent les incertitudes commerciales, poussant les grandes puissances à privilégier une certaine sécurité économique au détriment de l'ouverture des marchés.

Au niveau national, les exportations ont affiché un niveau record, avec une hausse de 3,2%. Cette performance est presque uniquement attribuable à la chimie-pharma. À l'importation, si la baisse de l'année précédente s'est poursuivie, elle s'est néanmoins atténuée (-1,6%). L'évolution de la balance commerciale a débouché sur un excédent record de 60,6 milliards de francs. Les exportations neuchâteloises ont quant à elles atteint 14,8 milliards de francs, marquant une baisse significative de 11% par rapport à 2023.

Au niveau national, entre les mois de décembre 2023 et 2024, le taux de chômage a augmenté de 0,5 pt. Sur la même période, le taux neuchâtelois a quant à lui augmenté de 1,1 pt. Alors qu'en 2023, celui-ci avait atteint des niveaux historiquement bas, une hausse progressive a été relevée durant l'année 2024. Le taux de chômage s'est élevé en moyenne annuelle à 3,6% (alors qu'il s'élevait à 2,7% en 2023, 3,0% en 2022 et 4,4% en 2021).

Les événements cités ci-dessus et les besoins changeants du marché mondial présentent des défis importants pour l'économie du canton. Pourtant, l'écosystème neuchâtelois est d'un dynamisme que l'on peut aisément qualifier d'exceptionnel notamment grâce à sa résilience. L'équipe du service de l'économie reste mobilisée pour orienter et appuyer les entrepreneuses et les entrepreneurs, les grandes entreprises, les PME et les start-ups.

Le service de l'économie a poursuivi sa vocation consistant à :

- Favoriser le développement d'un tissu économique vivant caractérisé par un savoir-faire dans les technologies de haute précision, en renforçant les filières présentant un potentiel avéré, en soutenant les acteurs locaux et en accueillant de nouvelles sociétés apportant de la complémentarité au tissu endogène ;
- Contribuer au développement économique du canton en participant à la structuration de l'offre territoriale (conditions-cadres et coordination des acteurs économiques) et en mettant en œuvre la nouvelle politique régionale ;
- Contribuer au rayonnement du canton et à la défense de ses intérêts en collaborant à la définition d'une politique extérieure et en participant à sa mise en œuvre ;
- Collaborer à la définition de la stratégie touristique, à sa mise en œuvre et aux actions de promotion dans le but d'accroître l'attractivité du canton.

Activités et réalisations

Stratégie et conditions-cadres

Depuis le 1er mars 2024, l'équipe du NECO a accueilli le délégué à la domiciliation dont la fonction a été transférée du secrétariat général du DDTE au service de l'économie. Ce transfert doit notamment permettre au délégué à la domiciliation de favoriser des liens avec les chef-fe-s de projet du NECO qui sont en contact constant avec les entreprises.

Par ailleurs, en novembre 2024, le service de l'économie a quitté les locaux qu'il occupait à l'Avenue de la Gare 2 à Neuchâtel pour établir ses bureaux à l'Espace de l'Europe 4, dans le même bâtiment que Microcity SA.

En matière de politique des pôles économiques, le plan d'affectation cantonal prévoyant l'affectation du pôle de développement économique cantonal Littoral Est (La Tène) est depuis fin 2023 au Tribunal cantonal suite à des recours. Le jugement n'a pas été rendu en 2024. Le plan d'affectation cantonal prévoyant de finaliser l'affectation du pôle de développement économique cantonal Littoral Ouest (Boudry-Bevaix) a lui été élaboré courant 2024. Le dossier pourra suivre la procédure ad hoc dès début 2025. Par ailleurs, des études préalables en matière d'affectation ont été menées en 2024 sur le pôle de développement économique cantonal du Crêt-du-Loche. Enfin, la prospection foncière dans les pôles cantonaux et régionaux suit son cours, en collaboration avec les autorités communales tout comme l'accompagnement des communes dans la planification et l'opérationnalisation des pôles régionaux.

Les communes ont continué en 2024 à déposer leurs plans d'aménagement locaux (PAL), pour lesquels le service rend un, voire plusieurs, préavis. Des demandes importantes sont déposées auprès du service pour des terrains ou des locaux, dans un contexte de disponibilité foncière faible. Le service est mis sous pression afin d'identifier des solutions concrètes pour les entreprises, dans leurs projets d'extension ou d'implantation sur le territoire cantonal.

Partenariat, gouvernance et représentation

Dans le cadre de ses activités, le service de l'économie est notamment chargé d'assurer des collaborations et partenariats dans le domaine de la promotion économique au plan international, national, intercantonal ou cantonal, aussi bien avec des acteurs publics ou parapublics que privés. Cela comprend entre autres les partenariats avec des institutions intercantionales telles que GGBa, S-GE, SIP-West, CDEP-SO, Cautionnement Romand et ARI-SO. Les contrats de prestations conclus avec le CSEM, Microcity SA, Finergence et la FSRM ont été renouvelés.

Au Cautionnement Neuchâtel, le niveau d'activité est resté stable par rapport à 2023 en termes de demandes, de dossiers analysés et de nombre de cautionnements approuvés en faveur des entreprises neuchâteloises. Par contre, les montants sollicités et octroyés sont en baisse par rapport à 2023. 18 nouveaux dossiers ont été analysés et présentés au conseil d'administration de l'antenne et 15 demandes de modification de dossiers en cours ont été traitées.

Le TalentsLAB, destiné à accompagner (coaching) les porteurs de projets touristiques dans le développement de leur produit, a continué ses activités. Sept nouveaux projets sur le territoire cantonal ont pu profiter de ses prestations. Des formations et cours (en ligne et en présentiel) sur des thématiques en lien avec la gestion de projets touristiques ont été dispensées par le TalentsLAB central au fil de l'année.

L'antenne neuchâteloise de platinn a organisé, à l'attention de dirigeant-e-s d'entreprises neuchâteloises, cinq conférences-ateliers et a lancé le concept de learning-lunch avec une première session. Ces événements ont réuni en moyenne une quinzaine de participant-e-s. Plusieurs conférences-ateliers ont abouti à des actions de coaching en collectif. Enfin, en automne, l'antenne a réédité la rencontre annuelle des bénéficiaires neuchâtelois des prestations. Cet événement a été un succès en réunissant plus de 70 participant-e-s heureux d'échanger entre eux et avec les coachs sur leurs expériences platinn. Le succès de cette deuxième édition motive l'antenne à en faire une véritable rencontre annuelle. En 2024, l'antenne platinn a aussi réalisé 41 analyses de besoin, créé 36 nouveaux cas en coaching individuel et 3 en coaching collectif, elle a ainsi apporté son soutien à plus de 80 entreprises.

En juin 2024, une importante délégation chinoise a été reçue au château par les autorités neuchâteloises. Lors de cette visite, un protocole d'accord a été signé afin d'encourager et de formaliser les échanges en particulier économiques entre le canton et la ville de Changzhou (« Memorandum of understanding »). Cette visite a permis de renforcer les liens entre les deux régions et d'explorer de nouvelles opportunités de coopération. Les représentants chinois ont rencontré des acteurs économiques neuchâtelois pour discuter d'investissements et d'échanges commerciaux. Changzhou, reconnue pour son dynamisme industriel et technologique, offre un marché attractif pour les entreprises suisses. Cette alliance stratégique vise à favoriser les collaborations dans des secteurs clés comme l'innovation et les technologies de pointe. Par ailleurs, le service de l'économie a effectué 14 déplacements à l'étranger (France, Espagne, Belgique, Allemagne, Chine, Canada, Finlande, Japon) pour se rendre notamment sur des salons.

Gestion de projets

En 2024, le NECO a soutenu 33 nouveaux projets LADE pour un montant total de CHF 5'948'563 d'aides à fonds perdus. En matière de répartition, les appuis consentis se concentrent majoritairement dans les domaines d'activités stratégiques (DAS) de l'horlogerie et de la sous-traitance (onze projets), de l'informatique et télécommunications (six projets), de l'industrie des machines (cinq projets), des dispositifs médicaux et de l'électronique et microélectronique (trois projets par DAS), de l'industrie agroalimentaire (deux projets), de l'industrie pharmaceutique et des énergies renouvelables (un projet par DAS) et finalement un projet pilote hors DAS dans le domaine de l'industrie audiovisuelle.

Durant la même période, 8 projets ont fait l'objet d'un contrat de prêt sans intérêt dans le cadre du programme d'impulsion 2019-2025, pour un montant total de CHF 5'298'000.-.

Concernant la politique régionale (NPR) période 2024-2027, au cours de l'année, 4 projets ont fait l'objet d'une décision pour le volet cantonal sous forme d'aides à fonds perdu et deux projets sous forme de prêt sans intérêt.

Le service de l'économie a accompagné 17 implantations d'entreprises dans le canton, dont 10 venant de l'étranger. Ces implantations représentent à trois ans un potentiel de 140 emplois hautement qualifiés, en particulier dans les domaines porteurs

de la blockchain, des dispositifs médicaux, de la microélectronique et des services stratégiques aux entreprises. Les résultats renforcent la place de Neuchâtel dans les technologies d'avenir. L'année 2024 a également permis d'établir des contacts confirmés avec des entreprises étrangères, qui tendent à démontrer que la Suisse et le canton restent attractifs pour de la production à haute valeur ajoutée.

Le service de l'économie a suivi les remboursements d'arrangement des prêts COVID-19 cantonaux. Le suivi des sociétés qui ont touché des cas de rigueur s'est poursuivi. À noter qu'une partie des sociétés n'a plus d'obligations dès la fin de l'année 2024.

En ce qui concerne la domiciliation, l'année a été marquée par le lancement d'un site portail sous la marque « Neuchâtel, un canton à vivre ». Ce portail constitue une porte d'entrée unique pour trouver toutes les informations nécessaires à une prise d'information et une installation facilitée dans le canton. En même temps, une plateforme permettant aux entreprises et aux employés de contacter le délégué à la domiciliation a été ouverte afin d'être rapidement mis en relation avec des entreprises partenaires facilitant l'installation (recherche d'appartement, soutien pour le/la partenaire, fiduciaires, banques, assurances, etc.). L'amélioration de l'accueil a été concrétisée par une série de cadeaux et d'avantages à disposition des nouveaux arrivants via un flyer distribué par tous les contrôles des habitants du canton. Une démarche de présentation en entreprise a été démarrée avec la Commune de Val-de-Travers visant à favoriser la domiciliation des pendulaires transcantonaux et frontaliers. Par ailleurs, l'attraction de médecins (généralistes et pédiatres) et l'implication dans des projets facilitant l'implantation de médecins de 1er recours s'est poursuivie avec intensité et succès. La population neuchâteloise a connu sa meilleure croissance depuis 2013 (hors permis S).

Registre du commerce

Le nombre d'inscriptions publiées dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) s'est élevé à 4'807, ce qui représente l'inscription d'environ 33'500 faits. Plus de 115'000 pages de pièces justificatives et de correspondance ont été étiquetées, scannées et classées.

Le nombre d'inscriptions de nouvelles entités juridiques s'est élevé à 997 (973 en 2023) et celui des radiations à 614. Le taux de croissance global des entités s'est élevé à 3,08% (3,4% en 2023).

Le tableau ci-dessous renseigne sur les inscriptions et radiations des entités, par nature juridique.

Nature juridique	Inscriptions	Radiations	Total 31.12.2024	Différence
Entreprises individuelles	257	296	3'174	-39
Sociétés en nom collectif	32	22	286	+10
Sociétés en commandite	1	0	13	+1
Sociétés à responsabilité limitée	480	152	4'928	+328
Sociétés anonymes	184	110	3'546	+74
Sociétés coopératives	2	5	149	-3
Associations	16	5	223	+11
Fondations	5	1	368	+4
Établissements de droit public	0	0	10	0
SICAV	0	0	1	0
Succursales d'entreprises suisses	18	19	337	-1
Succursales d'entreprises étrangères	2	4	32	-2
Totaux	997	614	13'067	+383

Prestations transversales

Au 31 décembre 2024, l'effectif du NECO s'élevait à 21.55 équivalents plein-temps (EPT), suite à l'intégration de la domiciliation au NECO.

Le service de l'économie a par ailleurs mené une communication dynamique et variée pour mettre en valeur son activité et promouvoir le dynamisme du tissu économique cantonal. Il a organisé 3 conférences de presse, 13 événements et géré 7 sponsorings stratégiques. Une campagne de promotion et de visibilité concernant la plateforme « Industrial Smart Map » a également été menée auprès de la presse spécialisée.

Afin de valoriser les entreprises du canton, 11 témoignages ont été publiés sur le site neuchateleconomie.ch, tandis que 9 newsletters ont été envoyées aux abonnés. Sur LinkedIn, 102 publications ont renforcé la visibilité du service de manière significative. La production de six capsules vidéo est également venue enrichir cette stratégie de communication.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
	2023	2024	2024	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	3'723'610	3'095'022	3'633'308	+538'286	+17.4%	-90'302	-2.4%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'320'416	900'000	1'207'275	+307'275	+34.1%	-113'141	-8.6%
43 Revenus divers	258'967	28'000	543'068	+515'068	+1'839.5%	+284'101	+109.7%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	38'022	31'622	29'780	-1'842	-5.8%	-8'242	-21.7%
47 Subventions à redistribuer	2'100'842	2'130'000	1'836'361	-293'639	-13.8%	-264'481	-12.6%
49 Imputations internes	5'363	5'400	16'824	+11'424	+211.6%	+11'461	+213.7%
Charges d'exploitation	17'774'764	20'825'596	19'498'683	-1'326'913	-6.4%	+1'723'919	+9.7%
30 Charges de personnel	2'998'068	3'380'832	3'327'601	-53'231	-1.6%	+329'533	+11.0%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	663'677	1'446'260	1'748'871	+302'611	+20.9%	+1'085'193	+163.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	11'537'679	13'435'325	12'145'602	-1'289'723	-9.6%	+607'923	+5.3%
37 Subventions redistribuées	2'100'842	2'130'000	1'836'361	-293'639	-13.8%	-264'481	-12.6%
39 Imputations internes	474'498	433'179	440'247	+7'069	+1.6%	-34'250	-7.2%
Résultat d'exploitation	-14'051'154	-17'730'574	-15'865'375	+1'865'199	+10.5%	-1'814'220	-12.9%
44 Revenus financiers	128'685	128'685	130'421	+1'736	+1.3%	+1'736	+1.3%
34 Charges financières	3'400	0	467	+467	--	-2'933	-86.3%
Résultat de financement	125'285	128'685	129'954	+1'270	+1.0%	+4'669	+3.7%
Résultat opérationnel	-13'925'869	-17'601'889	-15'735'420	+1'866'469	+10.6%	-1'809'551	-13.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-13'925'869	-17'601'889	-15'735'420	+1'866'469	+10.6%	-1'809'551	-13.0%

Commentaires

Groupe 31

Un important du croire a dû être comptabilisé pour un dossier de prêt NPR en difficulté, raison pour laquelle ce groupe de nature comptable dépasse le budget annuel.

Groupe 36

Des décalages temporels dans la réalisation des projets tant au niveau développement économique (LADE) que de politique régionale expliquent un boucllement légèrement en-dessous du budget.

Groupes 42-43

L'augmentation des revenus est notamment liée aux émoluments du registre du commerce qui sont en hausse et à des dissolutions de provisions liées aux dossiers « Covid ».

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Stratégie et conditions-cadres (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	76'120	105'100	85'705
Coûts salariaux et de structure	201'884	280'800	204'859
Coûts des services centraux	21'858	27'773	20'152
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	299'863	413'673	310'716

Commentaires

Ce groupe comprend principalement les frais liés aux terrains industriels, ainsi que les honoraires de consultants externes.

Partenariats, gouvern. et représent. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	315'567	415'020	375'912
Coûts des services centraux	34'460	41'049	36'179
Revenus	65'228	59'622	58'986
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	284'799	396'447	353'105

Commentaires

Ce groupe comprend notamment les recettes liées au service " coopération platinn ", le dédommagement pour les prestations fournies au RIS-SO (Réseau Innovation de Suisse Occidentale), ainsi que les jetons de présence.

Gestion des projets (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	402'538	846'500	559'765
Coûts salariaux et de structure	1'870'873	1'818'878	2'028'863
Coûts des services centraux	203'623	179'903	198'199
Revenus	0	0	7'133
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'477'034	2'845'281	2'779'694

Commentaires

L'écart significatif constaté au niveau des charges directes provient principalement du fait que certaines tâches opérationnelles n'ont pu être démarrées et sont reportée à 2025. Il s'agit notamment du déploiement de l'identité visuelle (promotion de l'image), du site internet et de la campagne de communication de la domiciliation. Quant aux mesures du plan climat, ces dernières ont été ajustées et affectées sous forme de subventions plutôt que de mandats. Cela permet de profiter des synergies entre le programme NPR du canton soutenu à 50% par la Confédération et le plan climat. La gestion de projets étant portée par des groupements d'intérêts concernés garantit une plus grande appropriation et diffusion des effets des projets et des mesures.

Registre du commerce (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	7'466	10'500	9'154
Coûts salariaux et de structure	635'600	604'424	624'889
Coûts des services centraux	214'177	182'454	185'493
Revenus	926'559	900'000	980'763
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-69'315	-102'622	-161'227

Commentaires

L'émolument fédéral lié aux inscriptions s'est élevé à 720'737 francs, alors que l'émolument cantonal lié aux autres prestations (extraits, établissements de réquisitions, légalisations, examens de projets, sommations, etc.) représente le solde des revenus. Les charges directes représentent les frais bancaires liés à l'encaissement par carte de crédit et les pertes sur débiteurs.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Amort subventions à l'invest - NECO	35'390	75'390	38'894
Appui dév. Économique	9'830'417	11'302'285	10'542'420
Appui politique régionale	241'633	953'500	487'682
Rétrocession à la Confédération	66'509	60'000	72'074
Total charges (+) / revenus (-) nets	10'173'948	12'391'175	11'141'070

Commentaires

Les décalages temporels dans la réalisation des projets tant au niveau développement économique (LADE) que de politique régionale font que les comptes des charges de transferts sont inférieurs au budget. La ligne « rétrocession à la Confédération » constitue la taxe calculée en fonction des dossiers déposés au registre du commerce et par conséquent en lien avec les émoluments en légère augmentation.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Ducroire prêts NECO	0	0	750'000
Fermages	-5'363	-5'400	-5'363
Frais de rappel	-4'411	0	-4'562
Revenus locatifs	-128'685	-128'685	-130'421
Total charges (+) / revenus (-) nets	-138'458	-134'085	609'654

Commentaires

Les données financières liées aux charges ci-dessus sont :

- La comptabilisation d'un ducroire lié à un prêt d'un projet de politique régionale en difficulté.
- Les revenus locatifs proviennent de la location de terrains à Noiraigue, au Locle et à Marin-Epagnier.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2023			Budget 2024			Comptes 2024		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
COVID19 NECO - Cas de rigueur	En cours	44'231	33'330	10'900	0	0	0	91'357	488'664	-397'307
*COVID - Aides aux partenaires	Clôturé	109	0	109	0	0	0	0	0	0
**Parcs régionaux - période 2020 -2024	En cours	256'961	0	256'961	0	0	0	0	0	0
*PI-accord position. Strat. (APS)	En cours	183'351	7'372	175'980	631'660	0	631'660	593'243	11'461	581'782
*PI-Développement économique	En cours	3'163'000	290'500	2'872'500	5'000'000	1'002'700	3'997'300	4'281'000	917'700	3'363'300
*PI-soutien innovation	En cours	70'077	0	70'077	492'199	0	492'199	148'310	0	148'310
*Plan climat	En cours	0	0	0	100'000	0	100'000	10'434	0	10'434
Politique régionale 2020-2023	En cours	13'046'766	6'980'359	6'066'406	4'700'000	2'626'250	2'073'750	2'001'502	1'404'742	596'759
Prêts COVID19	En cours	0	199'619	-199'619	0	131'725	-131'725	0	70'780	-70'780
Prêts NPR 2008-2011	En cours	26'000	52'000	-26'000	0	52'000	-52'000	26'000	52'000	-26'000
Prêts NPR 2012-2015	En cours	779'371	1'533'242	-753'871	0	1'604'742	-1'604'742	779'371	1'558'742	-779'371
Prêts NPR 2016-2019	En cours	19'230'011	9'690'756	9'539'256	0	157'000	-157'000	50'500	291'500	-241'000
Prog. Intercant. Arcjura. (PR 2020-2023)	En cours	52'435	0	52'435	86'000	0	86'000	75'187	0	75'187
Prog. Intercant. Ari-SO (PR 2020-2023)	En cours	178'837	0	178'837	0	0	0	0	0	0
Usinnove SA	En cours	400'000	0	400'000	0	0	0	0	0	0
Total		37'431'148	18'787'178	18'643'970	11'009'859	5'574'417	5'435'442	8'056'904	4'795'590	3'261'314

Commentaires

Politique régionale

- Le service de l'économie gère quatre crédits d'engagement d'investissement liés à l'octroi de prêts pour la réalisation de projets de politique régionale.
- Les périodes quadriennales 2008-2011, 2012-2015 et 2016-2019 sont en phase de remboursement des prêts accordés. Vingt projets sont concernés et s'étaleront jusqu'en 2048.
- Les crédits d'engagement accordés en 2020, notamment en matière de politique régionale pour la période quadriennale 2020-2023 comprennent les aides à fonds perdus (AFP), ainsi que des prêts au niveau cantonal et des AFP au niveau intercantonal. La période de programmation étant arrivée à son terme à fin 2023, il en résulte un total de onze soutiens sous la forme de prêts (cinq dossiers dont les versements interviendront d'ici fin 2027) et trente-cinq soutiens sous forme d'aides à fonds perdu (quatorze dossiers dont les versements s'échelonneront jusqu'à fin 2027).

Autres projets

Les prêts COVID accordés aux indépendants et à de très petites entreprises, sont en cours de remboursement. À fin 2024, il restait un montant d'un peu plus de 216'000 francs. Il est relevé que compte tenu des difficultés rencontrées par quelques entreprises, des aménagements de remboursement ont été accordés pour leur permettre d'honorer leur créance.

Dans le cadre du programme d'impulsion, par son outil de prêts en faveur de projets de développement, 8 contrats de prêts ont été finalisés. Au total, ce sont 23 dossiers qui sont en cours, pour un total de près de 13,7 millions de francs par rapport à 45 millions de francs d'investissements. Il est relevé qu'un prêt a été totalement remboursé à fin 2024. La différence entre les revenus du budget et des comptes 2024, résulte de l'adaptation de plans de remboursements des prêts.

2.7.5. Service des poursuites et faillites (SEPF)

Missions principales

Le service des poursuites et faillites (SEPF) coordonne les activités de l'office des poursuites (OFPO) et de l'office des faillites (OFFA) en matière de gestion financière ainsi que des ressources humaines. Tant l'OFPO que l'OFFA fournissent des prestations prévues par le droit fédéral et appliquent le tarif prévu par l'ordonnance sur les émoluments perçus en application de la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (OELP). Le SEPF définit les modalités de contrôle pour gérer les risques inhérents à l'activité de ces entités. Il veille à la bonne application du droit et exerce la surveillance des offices et des auxiliaires. Il met en œuvre et applique une politique de formation spécifique aux besoins du personnel en privilégiant les collaborations intercantionales. Il veille à une répartition équitable des ressources en fonction du volume d'activité et favorise la polyvalence des collaborateurs. Il est également appelé à exercer, pour le compte de l'Autorité cantonale inférieure de surveillance (AISLP), l'inspection de l'OFPO et de l'OFFA, ainsi qu'à gérer administrativement et financièrement les divers centres de coûts.

Plus particulièrement et en résumé, le SEPF a comme objectifs stratégiques :

- Fournir les prestations de l'exécution forcée prévues par le droit fédéral de manière professionnelle, efficiente et adaptée aux besoins des usagers.
- Encourager la formation continue sur le cœur de métier, ainsi que dans le domaine du développement personnel en lien avec ses missions.
- Observer et contribuer à la lutte contre le surendettement et à la prévention de l'endettement.
- Assurer les relations extérieures (autorités, administrations et acteurs du recouvrement) dans le domaine de l'exécution forcée.

À court terme, il doit également :

- Consolider la structure du service désormais implanté sur un site unique à la suite du projet VitamiNe.
- Développer des nouveaux outils électroniques afin de faciliter l'accès à ses prestations pour, potentiellement, réduire la nécessité des usagers de se déplacer et ainsi limiter les flux aux guichets.
- Rechercher des solutions pour affronter les hausses des volumes tant de l'OFPO que de l'OFFA en lien avec la conjoncture, mais aussi en raison de nouvelles dispositions légales récemment entrées en vigueur.
- Maintenir la qualité des prestations malgré les augmentations attendues et garantir des conditions de travail adéquates aux collaborateurs.

Évolution de l'environnement et des tâches

Pour cet exercice 2024, le SEPF a connu une évolution organisationnelle importante avec le déménagement sur le site de Tivoli et le regroupement des offices de poursuites et de faillites sur un site unique. Nonobstant cette opération de grande envergure en termes de préparation et de mise en œuvre, ces offices ont affronté une hausse importante des affaires à traiter. L'ensemble du personnel a été mis à forte contribution durant cette période. Le site Internet du service a été mis à jour avec les informations pratiques et renseigne sur les procédures ainsi que sur les ventes mobilières et immobilières.

Dans le domaine des poursuites, le total des réquisitions a, après une hausse de 10% en 2023, encore augmenté d'environ 7% pour atteindre 194'355 actes en 2024. Le record historique de 2018 (191'468) a ainsi été battu. Le rattrapage post-Covid attendu s'est ainsi réalisé.

Le domaine des faillites a également connu une année très chargée avec une augmentation de 12% par rapport à l'exercice précédent avec 464 dossiers à traiter et a, lui aussi, battu son record historique de 2022 (430). Les banqueroutes commerciales (personnes morales ou physiques inscrites au registre du commerce) sont en hausse avec 163 entreprises en faillite (149 en 2023). Le taux de répudiation des successions continue d'augmenter et atteint maintenant 19% des décès enregistrés dans le canton.

Activités et réalisations

OFFICE DES POURSUITES

2024 est une année de référence qui restera en mémoire pour l'OFPO. En juin, le siège situé à La Chaux-de-Fonds et son agence de Neuchâtel ont fusionné. Cet événement met fin au processus de réunification et de fusion commencé en 2001, ayant pour résultat, la création d'un office des poursuites cantonal pour un arrondissement unique.

Cette année 2024 a marqué le record historique, toutes années confondues, des réquisitions reçues. Le tableau ci-dessous précise les différents actes traités.

Du point de vue du personnel, la dotation (42.3 EPT) est restée stable. Par contre 9 collaborateurs ont quitté l'OFPO. Ce « turn over » peut s'expliquer par la surcharge de travail liée à l'augmentation des volumes entrants qui est en corrélation avec ces postes restés vacants durant de nombreuses semaines (délai de carence), ainsi que par le choix de centraliser l'OFPO à Neuchâtel.

L'office a effectué ses tâches d'une manière conventionnelle par un important engagement de tous les collaborateurs et des 17 apprentis et stagiaires, ceci dans un contexte toujours difficile avec des procédures qui se complexifient, ainsi que des usagers de plus en plus querulents.

Le tableau ci-dessous présente l'activité de l'OFPO en chiffres détaillés :

Rubriques	2023	2024	Variation
Total des réquisitions enregistrées	181'726	194'355	+6,94%
- dont réquisitions de poursuite – commandements de payer (CDP)	99'490	104'588	+5,12%
- dont réquisitions de continuer la poursuite – saisies	79'103	86'331	+9,13%
- dont comminations de faillites	1'931	2'244	+16,20%
- dont réquisitions de vente	1'202	1'192	-0,83%

Pour les actes de défaut de biens, 59'537 procédures de défaut de paiement (CHF 2'806'553.52) ont été envoyées aux créanciers, soit +7934 unités (+13.33%) par rapport à 2023 (51'603).

Concernant les extraits du registre des poursuites prévus à l'article 8a LP, l'office en a délivré un total de 59'181 en 2024 (contre 55'989 en 2023), dont 7'510 l'ont été via le Guichet Unique (12,7%). Nous continuons d'observer une hausse constante de l'utilisation de ce moyen électronique (+300% sur dix ans).

En ce qui concerne spécifiquement les réalisations immobilières, voici les données détaillées en observant que les ventes aux enchères ont été plutôt fructueuses puisqu'aucune insuffisance de gage n'a été constatée en 2024 :

Rubriques	2023	2024	Variation (unité)
Dossiers ouverts au 1er janvier (réalisations)	55	58	+3
Dossiers ouverts au 1er janvier (CDP – gérance)	6	10	+4
Dossiers ouverts au 1er janvier (CDP – sans gérance)	51	43	-8
Nombre de dossiers constitués (réalisations)	23	23	=
Nombre de dossiers constitués (CDP – gérance)	4	8	+4
Nombre de dossiers constitués (CDP – sans gérance)	40	189	+149
Total des dossiers clôturés	68	96	+28
- dont dossiers réalisations	20	22	+2
- dont dossiers CDP – gérance	0	13	+13
- dont dossiers CDP – sans gérance	48	61	+13
Solde des dossiers en traitement au 31 décembre (réalisations)	58	59	+1
Solde des dossiers en traitement au 31 décembre (CDP – gérance)	10	5	-5
Solde des dossiers en traitement au 31 décembre (CDP – sans gérance)	43	171	+128
Ventes aux enchères effectuées	4	5	+1
Certificats d'insuffisance de gage et attestations délivrés (en francs)	1'381'486.-	0.00	

L'OFPO a transmis 150 dénonciations pénales au Ministère public, notamment pour des infractions aux articles 159, 166, 169 et 323 CP, en augmentation de 80% par rapport à 2023 (83).

OFFICE DES FAILLITES

En 2024, l'activité de l'OFFA a été très soutenue avec un nouveau record de nouveaux dossiers. Ainsi, 464 procédures ont été ouvertes, dont 286 successions répudiées et 14 commissions rogatoires. Cette situation a nécessité un investissement constant de la part de l'ensemble du personnel et des cadres. La complexification des affaires se confirme également avec des interlocuteurs peu enclins à répondre aux convocations et à coopérer. Le nombre de faillites comprenant des immeubles dans le canton, en Suisse ou à l'étranger a aussi augmenté. Le montant des pertes constatées par des actes de défaut de bien a baissé et est comparable à celui des trois années qui ont précédé la crise sanitaire due au Covid-19.

La nouvelle application informatique OF-4, introduite en 2023, fonctionne bien et permet de procéder plus rapidement à la liquidation de la plupart des dossiers. La migration des anciens dossiers ouverts dans l'ancien logiciel requiert cependant une vigilance accrue et un traitement très minutieux.

Le 5 juin 2024, l'OFFA a déménagé. Après plus de 23 ans à la rue de l'Épervier 4, à Cernier, l'office a pris ses quartiers à Neuchâtel, sur un plateau qu'il partage avec le SEPF et l'OFPO. À moyen terme, ce regroupement devrait permettre une meilleure répartition des forces et des moyens disponibles et une meilleure synergie entre offices/service.

Durant cet exercice, le personnel de l'OFFA est resté stable (13,9 EPT) et aucun départ n'a été enregistré durant l'année. Des formations continues internes et externes sont régulièrement suivies par les collaborateurs.

Le tableau ci-dessous présente l'activité de l'OFFA en chiffres détaillés :

Rubriques	2023	2024	Variation
Dossiers ouverts au 1er janvier	214	269	+25,70%
Procédures enregistrées durant l'année	414	464	+12,07%
- dont personnes morales	116	118	+1,73%
- dont personnes physiques inscrites au Registre du commerce (RC)	32	45	+40,63%
- dont personnes physiques non inscrites au RC	4	1	-75%
- dont successions répudiées	250	286	+14,40%
- dont commissions rogatoires	12	14	+16,66%
Total des dossiers ouverts	628	733	+16,71%
Dossiers clôturés y.c. rogatoires	359	508	+41,50%
Solde en traitement au 31 décembre	269	225	-16,35%
Nombre des actes de défaut de biens délivrés après faillite	1'914	2'170	+13,37%
Montant des actes de défaut de biens délivrés après faillite (en francs)	53'362'574.-	21'492'304.-	-59,72%

Les dénonciations pénales de l'OFFA sont restées stables avec 17 cas annoncés contre 18 en 2023.

Dès le 1^{er} janvier 2025, l'exception de la poursuite par voie de faillite pour les créances de droit public est abrogée. Toutes les personnes physiques ou morales inscrites au registre du commerce qui ne s'acquittent pas régulièrement de leurs impôts, TVA, amendes, assurances sociales obligatoires, cotisations AVS, etc. sont concernées. Il conviendra donc de suivre attentivement l'évolution du nombre de faillites prononcées en raison de cette modification.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	18'249'460	14'650'000	20'262'550	+5'612'550	+38.3%	+2'013'090	+11.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	18'249'320	14'650'000	20'262'390	+5'612'390	+38.3%	+2'013'070	+11.0%
43 Revenus divers	140	0	160	+160	--	+20	+14.3%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	7'839'034	8'178'871	11'614'321	+3'435'450	+42.0%	+3'775'286	+48.2%
30 Charges de personnel	6'226'471	6'621'481	6'463'050	-158'431	-2.4%	+236'579	+3.8%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	153'104	222'960	3'558'475	+3'335'515	+1'496.0%	+3'405'371	+2'224.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	198'024	181'058	209'343	+28'285	+15.6%	+11'319	+5.7%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	63'954	70'000	74'026	+4'026	+5.8%	+10'072	+15.7%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'197'481	1'083'372	1'309'427	+226'055	+20.9%	+111'946	+9.3%
Résultat d'exploitation	10'410'426	6'471'129	8'648'230	+2'177'101	+33.6%	-1'762'196	-16.9%
44 Revenus financiers	0	0	273	+273	--	+273	--
34 Charges financières	0	0	7'216	+7'216	--	+7'216	--
Résultat de financement	0	0	-6'943	-6'943	--	-6'943	--
Résultat opérationnel	10'410'426	6'471'129	8'641'286	+2'170'157	+33.5%	-1'769'139	-17.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	10'410'426	6'471'129	8'641'286	+2'170'157	+33.5%	-1'769'139	-17.0%

Commentaires

Dans les charges d'exploitation, le groupe des natures comptables 31 a subi une importante augmentation de CHF 3,4 millions non prévue au budget. En effet, suite à un changement de pratique comptable, une nature comptable "Frais de débours récupérables" a été transférée des comptes du SFIN à ceux du SEPF durant l'exercice. Ce changement a provoqué cette augmentation imprévue qui est toutefois entièrement compensée par la forte hausse des émoluments perçus par cet office (voir ci-dessous). La dépense imputée concerne des débours payés par l'OFPO qui sont ensuite récupérés avec la facturation des émoluments.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Exécution forcée domaine poursuite (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	26'629	52'380	10'614
Coûts salariaux et de structure	4'588'620	4'775'154	8'092'693
Coûts des services centraux	854'187	819'754	929'096
Revenus	16'847'572	13'537'000	18'899'092
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-11'378'136	-7'889'712	-9'866'690

Commentaires

Les poursuites ont encore sensiblement augmenté en 2024 et, même, battu le record historique de 2018. Ces volumes en forte hausse ont ainsi influencé positivement les émoluments encaissés et permis cet important excédent de revenus réel de CHF 2,5 millions abstraction faite de l'impact des " Frais de débours récupérables " expliqué ci-dessus.

Les résultats positifs réalisés par les offices de poursuites font actuellement l'objet d'une attention particulière par les autorités fédérales. Un projet visant à réduire ces émoluments est actuellement étudié par le Parlement.

Exécution forcée domaine faillite (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	103'332	166'900	148'992
Coûts salariaux et de structure	1'860'068	1'969'877	1'986'836
Coûts des services centraux	342'243	324'806	379'280
Revenus	1'401'708	1'113'000	1'363'571
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	903'935	1'348'583	1'151'537

Commentaires

Malgré un record du nombre des faillites traitées en 2024, le résultat net reste déficitaire pour l'OFFA. Ce problème est bien identifié et, dans le cadre du projet évoqué ci-dessus, le Conseil fédéral a reconnu que les émoluments perçus dans ce domaine ne permettent en général pas de couvrir les coûts. Ainsi, si le tarif des poursuites devait être adapté à la baisse, les chambres devraient, en contrepartie, réviser celui des faillites.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Dédom. div. Confédération	63'954	70'000	74'026
Total charges (+) / revenus (-) nets	63'954	70'000	74'026

Commentaires

Cette charge représente les frais d'utilisation du réseau e-LP géré par l'Office fédéral de la justice pour la gestion des réquisitions électroniques adressées à l'OFPO par la plupart des créanciers institutionnels ou privés importants. Le tarif est proportionnel au nombre de documents traités avec, pour cet exercice, une facture en augmentation de 15,75% par rapport à celle de 2023.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2023	2024	2024
Frais de rappel	-180	0	-160
Total charges (+) / revenus (-) nets	-180	0	-160

Commentaires

Aucun commentaire à formuler.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2023			Budget 2024			Comptes 2024		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Rempl. du logiciel informatique de l'Of.F	Clôturé	-6'460	0	-6'460	0	0	0	0	0	0
Rempl. logiciel informatique de l'OP	Clôturé	105'603	0	105'603	0	0	0	0	0	0
Total		99'143	0	99'143	0	0	0	0	0	0

Commentaires

Ces deux projets sont clôturés.

2.7.6. Service cantonal de la population (SCPO)

Missions principales

Le SCPO est composé de 6 entités dont le secrétariat, les secteurs des créances judiciaires, des frais de justice, des documents d'identité, des naturalisations ainsi que de l'Autorité de surveillance de l'état civil, du contrôle des habitants et de la gestion de la base de données cantonale des personnes physiques (BDP).

Le secrétariat s'occupe de la tenue du casier judiciaire ainsi que du fichier ADN suisses, des registres neuchâtelois des avocats stagiaires, des avocats actifs au barreau, des notaires et des médiateurs, de la logistique des examens du barreau et du notariat, du paiement de l'assistance judiciaire et de la médiation, des comptabilités générale et analytique ainsi que de l'élaboration du budget du SCPO.

Au-delà du contrôle, de la formation et du soutien aux arrondissements d'état civil, l'autorité de surveillance de l'état civil traite des actes étrangers, des changements de nom, des désaveux et des reconnaissances en paternité, de la procédure de préparation au mariage, de la réintégration ou de la libération du droit de cité, des corrections au registre suisse de l'état civil, des sanctions de nominations des officiers, de l'autorisation de transcrire des déclarations sur l'honneur ainsi que de la conduite des projets informatiques des arrondissements d'état civil. L'autorité de surveillance du contrôle des habitants émet des directives, des avis, assure la formation et le soutien des préposés, gère l'accès à la BDP et conduit les projets informatiques des contrôles des habitants communaux.

L'entité des naturalisations assume le processus complet de gestion des dossiers, de la réception de la requête de l'administré à la décision finale prise par le Conseil d'État.

Le secteur des documents d'identité établit les passeports biométriques, les passeports provisoires et les cartes d'identité des ressortissants suisses. Il effectue aussi les saisies biométriques pour les visas Schengen, les titres de voyage et les permis de séjour pour les étrangers. Enfin, il certifie conforme les documents d'identité suisses.

La cellule des créances judiciaires procède au recouvrement des amendes d'ordre de la Police cantonale et des services des domaines publics des communes neuchâteloises.

Le domaine des frais de justice œuvre au recouvrement des avances d'assistance judiciaire et de médiation. Il perçoit également les montants des amendes et frais des ordonnances pénales du Ministère public ainsi que des jugements des tribunaux.

Évolution de l'environnement et des tâches

En 2024, le projet "VITAMINE" a encore nécessité un investissement important de la part de tous les collaborateurs du service avec le déménagement de la totalité des entités sur le site de Tivoli au mois d'août. Les questions principales ont porté sur les mises à jour des documents émis, du site Internet, de la téléphonie, de l'accueil au guichet et de la programmation des nouveaux outils informatiques. Le travail de refonte du site Internet du service continue, afin d'être compatible avec la future mouture du site Internet de l'État.

Le secteur des documents d'identité a connu de fortes demandes de documents d'identité suisses, de titres de séjour pour étrangers et de permis de travail pour frontaliers. Le responsable du secteur participe régulièrement aux séances de travail de la Confédération en vue de l'introduction des cartes d'identité biométriques et des identités électroniques.

Le domaine de l'état civil a bénéficié de la mise à disposition du nouveau support informatique fédéral de gestion des actes d'état civil. Cette nouvelle version du programme "Infostar" modifie profondément la procédure de rectification des données d'état civil en augmentant la responsabilité des Autorités de surveillance de l'état civil. L'évolution future correspondra à l'introduction des actes authentiques électroniques des documents d'état civil. Afin d'améliorer l'efficacité de nos activités, un travail de recherche d'un nouveau support informatique plus performant est mené car un accroissement constant de la complication et du nombre de dossiers soumis à l'Autorité de surveillance est constaté. Enfin, ce secteur est fortement sollicité car un grand nombre de projets nationaux sont en cours de développement tels que : "eDéménagement", "Swisseldex", "BDP nationale" ou l'harmonisation des caractères spéciaux.

Le nombre de dossiers de naturalisation déposés est en forte augmentation. Nous retrouvons une quantité de demandes d'avant 2018 donc d'avant le durcissement des bases légales fédérales. De plus, les travaux fédéraux de digitalisation des processus de naturalisation en cours à la Confédération sont suivis activement avec l'objectif d'adapter les processus cantonaux. Le projet fédéral de numérisation impliquera l'utilisation d'un nouveau programme cantonal de gestion des dossiers de naturalisation.

Pour le domaine des créances judiciaires, l'année 2024 a permis d'une part de préparer l'introduction en 2025 de l'application "BussenApp" d'émission des amendes d'ordre par code QR au sein de la Police cantonale (PONE) et d'autre part l'installation du programme informatique "MACS" au sein des services des domaines publics des communes.

Les collaborateurs des secteurs des créances judiciaires et des frais de justice ont été associés au projet "Hélium" de la PONE en vue du changement futur du logiciel "Infopol".

Concernant le secteur des frais de justice, une nouvelle version du logiciel métier de traitement des ordonnances pénales "Epsipour" a été installée. Notre service doit remplacer le programme "Juris" de traitement de l'assistance judiciaire et de la médiation qui cessera d'être fonctionnel à la fin de l'année 2027. Son remplacement fera partie du programme "eProcédures" auquel participent les autorités judiciaires, le service juridique, le service pénitentiaire et le service informatique.

L'entrée en vigueur au 1er janvier 2025 de la nouvelle loi sur la médiation civile et pénale a nécessité une grande implication des collaborateurs des frais de justice et du secrétariat afin de définir et mettre en place les procédures métiers.

Un travail soutenu a été mené suite à l'introduction de la nouvelle loi fédérale sur la numérisation du notariat (LNN) avec l'inscription des notaires au Registre fédéral des officiers publics (RegOP). Cet enregistrement permettra le passage aux actes authentiques et aux réquisitions électroniques. Il a également été question de moderniser la pratique du notariat en adaptant le règlement d'exécution de la LNN au nouveau droit de la SA entré en vigueur en 2023. Cette modification rendra possible l'instrumentation par les notaires neuchâtelois des procès-verbaux d'assemblées générales virtuelles et multisites.

Enfin, un cockpit des principaux chiffres du service a été construit. Cet instrument permet de suivre l'évolution annuelle des amendes d'ordre, des documents d'identité, des naturalisations et de l'assistance judiciaire.

Activités et réalisations

Le secteur des documents d'identité se maintient à un haut niveau d'activité. 34'048 personnes se sont rendues dans ses locaux pour des saisies de données biométriques. Il a traité 21'892 demandes de particuliers par Internet, 4'265 par téléphone, 1'178 au guichet et 6'459 demandes électroniques de cartes d'identité transmises par les communes. Il a émis 14'562 passeports biométriques, 152 passeports provisoires ainsi que 19'109 cartes d'identité. Les saisies biométriques pour les représentants étrangers ont été de 17'065 titres de séjours, 619 titres de voyage et 411 visas.

Le secteur des naturalisations a réceptionné 477 demandes et a enregistré des décisions positives du Conseil d'Etat pour 360 dossiers, pour 590 personnes. 12 demandes ont été refusées pour 19 personnes. Le Secrétariat d'Etat aux migrations a saisi ce secteur de 162 demandes d'enquête concernant des procédures de naturalisation facilitée.

L'Autorité de surveillance de l'état civil a autorisé les arrondissements d'état civil à transcrire dans le programme informatique fédéral (Infostar) 1'163 autorisations de faits d'état civil survenus à l'étranger (mariages, partenariats, divorces, changements de nom, adoptions, reconnaissance en paternité, naissances, décès) ainsi que 1'100 décisions judiciaires et administratives suisses (constatations d'identité, adoptions, désaveux en paternité, jugements en paternité, naturalisations). Elle a également préparé 57 décisions de changement de nom à l'intention du chef de département. Les arrondissements d'état civil ont enregistré 1'191 naissances, 639 reconnaissances en paternité, 548 mariages et 1'550 décès.

Les secteurs des créances judiciaires et des frais de justice ont enregistré 251'754 amendes d'ordre et dénonciations simplifiées, 31'781 ordonnances pénales ainsi que 3'330 extraits de jugement des tribunaux et dossiers d'assistance judiciaire.

Le secrétariat a enregistré 263 extraits de jugement des tribunaux neuchâtelois, 2'557 ordonnances pénales du Ministère public et 482 mandats de saisie des données ADN. Il a assuré la logistique de 5 sessions d'examens du barreau pour l'obtention de 25 brevets d'avocat et 2 sessions d'examens du notariat pour 1 brevet de notaire. Le secrétariat a aussi enregistré 1'201 dossiers d'assistance judiciaire dont 806 en droit civil, 367 en droit pénal et 28 en droit administratif.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
	2023	2024	2024	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	32'498'613	29'530'000	30'988'326	+1'458'326	+4.9%	-1'510'287	-4.6%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	29'177'627	26'620'000	27'587'819	+967'819	+3.6%	-1'589'808	-5.4%
43 Revenus divers	743'477	600'000	820'281	+220'281	+36.7%	+76'804	+10.3%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	2'254'959	1'950'000	2'304'531	+354'531	+18.2%	+49'571	+2.2%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	322'550	360'000	275'695	-84'305	-23.4%	-46'855	-14.5%
Charges d'exploitation	17'901'802	19'101'271	20'465'556	+1'364'285	+7.1%	+2'563'754	+14.3%
30 Charges de personnel	3'160'937	3'591'004	3'360'812	-230'192	-6.4%	+199'875	+6.3%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	9'388'861	10'092'720	11'204'010	+1'111'290	+11.0%	+1'815'149	+19.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	65'961	86'574	79'784	-6'790	-7.8%	+13'823	+21.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	4'018'936	4'000'000	4'247'648	+247'648	+6.2%	+228'712	+5.7%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'267'108	1'330'973	1'573'303	+242'330	+18.2%	+306'195	+24.2%
Résultat d'exploitation	14'596'811	10'428'729	10'522'770	+94'040	+0.9%	-4'074'041	-27.9%
44 Revenus financiers	1'027	3'000	937	-2'064	-68.8%	-90	-8.8%
34 Charges financières	5'307	3'000	19'665	+16'665	+555.5%	+14'358	+270.5%
Résultat de financement	-4'280	0	-18'728	-18'728	--	-14'448	-337.5%
Résultat opérationnel	14'592'531	10'428'729	10'504'041	+75'312	+0.7%	-4'088'489	-28.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	14'592'531	10'428'729	10'504'041	+75'312	+0.7%	-4'088'489	-28.0%

Commentaires

Les revenus d'exploitation sont supérieurs au budget pour CHF 1,46 million. Cet écart s'explique principalement par la rubrique budgétaire des taxes, laquelle est composée de recettes des amendes d'ordre et du remboursement de l'assistance judiciaire. En ce qui concerne les amendes d'ordre, l'évolution tient en l'accroissement du nombre d'amendes émises par les sécurités publiques des communes alors que pour l'assistance judiciaire, il s'agit de l'augmentation du ducreire inhérent à une révision conséquente de dossiers incomplets. L'augmentation des revenus divers correspond à une forte demande en naturalisations et en documents d'identité.

Les charges d'exploitation sont supérieures au budget pour CHF 1,37 million. Une augmentation de CHF 1,1 million des biens, services et autres charges d'exploitation s'explique par des pertes conséquentes enregistrées à l'Office du contentieux général de l'Etat ainsi que par l'augmentation du ducreire de l'assistance judiciaire. Les charges de transfert représentent l'augmentation de la part fédérale à l'émission des documents d'identité.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Justice (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	11'776	20'000	6'233
Coûts salariaux et de structure	354'413	416'745	517'805
Coûts des services centraux	205'199	240'915	243'429
Revenus	215'505	90'000	213'780
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	355'883	587'659	553'687

Commentaires

Ce secteur qui compte dorénavant 3,1 EPT avec l'engagement d'une "business analyst" dès 2024 a la charge du courrier, du site Internet et du paiement des factures du service dont celles de l'assistance judiciaire et de la médiation. Il s'occupe également de la tenue des registres des médiateurs et des avocats inscrits au barreau, de la logistique des examens du barreau et du notariat et des inscriptions au fichier ADN voire au casier judiciaire. Il gère les dossiers de ressources humaines, le budget et la comptabilité du service. Les charges directes représentent les indemnités de dépens alors que les revenus sont composés d'un tiers d'émoluments pour les examens du barreau ou du notariat et de deux tiers de biens dévolus à l'État par le Pouvoir judiciaire.

Créances judiciaires (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	80'452	202'500	112'064
Coûts salariaux et de structure	688'260	771'462	677'434
Coûts des services centraux	155'804	179'491	181'502
Revenus	16'105'323	13'220'000	14'024'470
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-15'180'807	-12'066'547	-13'053'470

Commentaires

Ce secteur est composé de 5 EPT. Les coûts salariaux et de structure sont inférieurs au budget car moins d'heures ont été prestées sur cette prestation. Les charges directes sont stables et représentent les achats de carnets d'amendes d'ordre. En comparaison avec le budget, les revenus enregistrent une augmentation due à l'accroissement du nombre d'amendes émises par les communes.

Frais de justice (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	9'178'396	9'806'500	10'966'273
Coûts salariaux et de structure	974'638	1'086'315	1'064'143
Coûts des services centraux	163'914	191'377	193'388
Revenus	12'945'270	13'300'000	13'372'635
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-2'628'321	-2'215'808	-1'148'831

Commentaires

Ce secteur compte 10.20 EPT. Les charges directes représentent une augmentation de CHF 1,16 million par rapport au budget. Cet écart s'explique par des pertes du Contentieux général de l'État et par l'augmentation du ducroire de l'assistance judiciaire.

Documents d'identité (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	12'816	0	14'206
Coûts salariaux et de structure	818'727	876'049	895'139
Coûts des services centraux	157'832	183'453	185'464
Revenus	20	0	10
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	989'355	1'059'502	1'094'799

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Naturalisations (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	211'350	210'000	231'800
Coûts salariaux et de structure	272'336	265'035	292'030
Coûts des services centraux	147'695	173'548	175'559
Revenus	548'800	480'000	692'668
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	82'580	168'582	6'721

Commentaires

Ce secteur composé de 2 EPT enregistre une substantielle hausse des revenus expliquée principalement par une augmentation de 20% du nombre de demandes de naturalisation en procédure ordinaire.

Surveillance de l'état civil (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	281
Coûts salariaux et de structure	299'235	302'354	297'288
Coûts des services centraux	149'722	175'529	177'540
Revenus	48'260	70'000	43'547
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	400'697	407'883	431'562

Commentaires

Ce secteur, qui compte 2.3 EPT, enregistre une légère baisse des revenus liée à la diminution du nombre de déclarations sur l'honneur et de vérifications de documents étrangers.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Émoluments doc. Identité	-1'397'991	-1'310'000	-1'356'473
Part com. amendes	2'839'418	3'000'000	3'023'895
Total charges (+) / revenus (-) nets	1'441'427	1'690'000	1'667'422

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Frais de rappel	-57'931	-60'000	-61'007
Pertes changes	4'280	0	4'486
Total charges (+) / revenus (-) nets	-53'651	-60'000	-56'521

Commentaires

Les frais de rappel représentent les frais de sommations des factures du pouvoir judiciaire.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2023			Budget 2024			Comptes 2024		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Acquisition de l'application Geststar	Clôturé	0	0	0	64'000	0	64'000	0	0	0
Crédit d'étude Numérisation notariat	A solliciter	0	0	0	50'000	0	50'000	0	0	0
Plateforme saisie données biométr. ESYSP	Clôturé	192'912	0	192'912	0	0	0	0	0	0
Supports bés cabines biométriques	Clôturé	0	0	0	24'000	0	24'000	0	0	0
Total		192'912	0	192'912	138'000	0	138'000	0	0	0

Commentaires

- Il a été renoncé à l'acquisition du support informatique "Geststar" pour le secteur de la surveillance de l'Etat civil afin de trouver un autre programme informatique plus adapté à nos besoins.
- Le projet de numérisation du notariat a démarré finalement en novembre 2024.
- Actuellement, il n'y a plus de supports bés sur le marché pour les cabines biométriques du secteur des documents d'identité, la Confédération négocie avec le fournisseur pour passer une nouvelle commande dès 2026.

2.7.7. Service pénitentiaire (SPNE)

Missions principales

Le service pénitentiaire a pour principales tâches :

- de mettre en œuvre la politique pénitentiaire cantonale et d'administrer les établissements de détention cantonaux ;
- d'être, dans le domaine de l'exécution des peines et mesures, l'"autorité compétente" ou l'"autorité d'exécution" selon le droit fédéral, sauf disposition contraire du droit fédéral ou cantonal ;
- d'assurer l'exécution de la détention provisoire, de la détention pour des motifs de sûreté et des peines et des mesures privatives de liberté prononcées à l'encontre des personnes adultes ;
- d'accomplir les tâches prévues par le code pénal suisse dans le cadre de la probation et de l'assistance sociale ;
- d'assumer le secrétariat de la commission de dangerosité.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement qui influencent la marche du service sont :

- Profils des personnes détenues régulièrement difficiles (agressions, troubles psychiques, hospitalisations d'urgence, etc.) et forte sollicitation du personnel qui en découle ;
- Importants travaux de maintenance prévus (numérisation de l'interphonie, amélioration de la sécurité périmétrique, ...) ;
- HIJP/Justitia 4.0 : stratégie nationale de digitalisation du domaine pénitentiaire jusqu'en 2030 ;
- Surveillance électronique : développements attendus dans le domaine de la prévention des violences ;
- PLESORR : projet concordataire déployé dès 2025 avec des incidences notamment sur l'organisation de l'OESP et les prestations de l'office et des établissements ;
- Affaires entrantes demeurant à un niveau élevé, occupation constante des régimes d'exécution, durée des condamnations non prévisible, besoin en places de détention avant jugement parfois fluctuant ; impact sur la prévisibilité des comptes ;
- Dotation en personnel en progression constante mais encore en dessous des valeurs préconisées ;
- Fatigabilité des métiers pénitentiaires.

Activités et réalisations

Malgré une baisse d'exploitation due à d'importants travaux, les établissements du service pénitentiaire ont connu un taux d'occupation de 89% proche de la moyenne suisse (91%). Si le nombre de dossiers gérés est resté stable, un accent particulier a été mis sur l'élaboration du processus latin d'exécution orientée vers le risque et les ressources, en vigueur dès 2025 (PLESORR).

Aucun établissement n'a connu d'évasion ou d'incendie, tout en hébergeant des personnes présentant d'importantes vulnérabilités comportementales, psychiatriques, sociales, médicales ou éducatives, parfois peu investies dans la préparation de leur libération et nécessitant des prises en charge très spécifiques.

A l'EDPR, la nouvelle infirmerie a été inaugurée et des travaux de modernisation ont été réalisés. De nouvelles prestations ont été développées pour les personnes détenues. L'EEPB a poursuivi le développement des ateliers pour proposer du travail permettant aux personnes détenues de se former en vue de leur sortie. L'OESP a traité la totalité des amendes converties en privation de liberté transmises en 2023, les cas de 2024 étant en cours. Une première pose de bracelet électronique a été effectuée dans le cadre civil et un processus d'analyse de risque lors de violences domestiques dans la procédure pénale a été développé.

Au 31 décembre 2024, le service comptait 138 personnes pour 125.8 EPT. Le taux d'absentéisme de 6.7%, légèrement plus élevé que l'année précédente, est dû à des absences longue durée suite à des maladies ou accidents non professionnels assortis d'opérations ou de traitements de réadaptation. L'année a été jalonnée de 6 mutations internes, divers changements de taux d'activité, 10 nominations et 13 départs, dont 2 en retraite anticipée et 1 licenciement.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	8'402'725	7'727'031	8'048'237	+321'206	+4.2%	-354'488	-4.2%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'219'827	1'443'000	845'850	-597'150	-41.4%	-373'977	-30.7%
43 Revenus divers	128'356	35'031	126'302	+91'271	+260.5%	-2'053	-1.6%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	7'040'617	6'245'000	7'068'855	+823'855	+13.2%	+28'238	+0.4%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	13'926	4'000	7'230	+3'230	+80.7%	-6'697	-48.1%
Charges d'exploitation	36'659'957	36'280'122	37'328'917	+1'048'795	+2.9%	+668'961	+1.8%
30 Charges de personnel	14'645'150	15'819'109	15'379'605	-439'504	-2.8%	+734'454	+5.0%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	4'392'869	4'123'300	4'252'534	+129'234	+3.1%	-140'334	-3.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	113'010	189'294	162'412	-26'882	-14.2%	+49'402	+43.7%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	15'290'982	14'480'000	15'296'243	+816'243	+5.6%	+5'261	+0.0%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	2'217'946	1'668'419	2'238'123	+569'705	+34.1%	+20'177	+0.9%
Résultat d'exploitation	-28'257'231	-28'553'090	-29'280'680	-727'590	-2.5%	-1'023'449	-3.6%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	761	+761	--	+761	--
Résultat de financement	0	0	-761	-761	--	-761	--
Résultat opérationnel	-28'257'231	-28'553'090	-29'281'441	-728'350	-2.6%	-1'024'210	-3.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-28'257'231	-28'553'090	-29'281'441	-728'350	-2.6%	-1'024'210	-3.6%

Commentaires

Comme anticipé et annoncé durant l'exercice, les comptes présentent un léger écart défavorable par rapport au résultat budgété. Ce phénomène s'explique principalement par un dépassement des charges de transfert (groupe 36) qui a fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire accordé par le Conseil d'État. Par ailleurs, les frais de placement ont fortement augmenté en 2022 et 2023 mais semblent s'être stabilisés, ce qui limite l'écart entre les exercices 2023 et 2024. Sinon :

- Le gain par rapport au budget sur le groupe 30 s'explique par l'effet noria et par des postes restés vacants plusieurs mois, notamment des postes de cadres.
- À l'inverse, l'écart budgétaire du groupe 31 est défavorable. Ce dépassement résulte principalement des frais de surveillance lors d'hospitalisations, en particulier pour des personnes détenues placées hors canton, qui constituent des coûts difficiles à anticiper.
- L'augmentation des revenus provient essentiellement d'un plus grand nombre de personnes détenues placées par d'autres cantons dans nos établissements (groupe 46). Cette tendance a été particulièrement marquée à l'EDPR, bien que la situation reste volatile en fonction des profils des personnes accueillies. À l'EEPb, les quotas de personnes détenues sous autorité d'exécution extra-cantonale ont été atteints. En revanche, le groupe 42 n'a pas atteint ses objectifs budgétaires en raison notamment d'un taux de récupération plus faible auprès des caisses-maladie. Cela s'explique notamment par une hausse du nombre de personnes non affiliées à la LaMal et par une augmentation des refus de prise en charge des frais médicaux de la part des États de l'UE/AELE.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

OESP (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	586'437	564'000	771'796
Coûts salariaux et de structure	2'640'958	2'767'881	2'764'100
Coûts des services centraux	396'586	399'832	400'068
Revenus	1'019'485	829'000	744'117
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'604'496	2'902'713	3'191'847

Commentaires

L'augmentation des charges directes s'explique principalement par la hausse des frais de surveillance lors des hospitalisations de personnes détenues placées dans d'autres cantons. Par ailleurs, l'autorité d'exécution a dû solliciter un nombre plus important de rapports d'expertise psychiatrique que prévu.

En ce qui concerne les revenus, cette prestation est impactée négativement par la diminution de la facturation des délégations de compétence (condamnations mises à exécution pour le compte d'autres cantons), qui s'est révélée moins importante que prévu.

EDPR (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	2'349'120	2'254'225	2'058'687
Coûts salariaux et de structure	6'425'079	6'907'202	6'867'889
Coûts des services centraux	969'434	999'580	996'483
Revenus	3'312'236	2'815'000	3'288'016
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	6'431'397	7'346'007	6'635'043

Commentaires

La diminution des charges directes, dont les frais médicaux, s'explique en partie par la modification des processus qui permettent désormais d'envoyer directement aux caisses-maladie les demandes de remboursement via le système "tiers payant". En contrepartie, cela impacte directement les revenus liés aux remboursements des caisses-maladie, qui sont plus faibles que prévu.

Globalement, l'écart favorable s'explique par les revenus de facturation des journées de détention. Grâce à un nombre de placements de personnes détenues sous l'autorité d'autres cantons qui a été nettement supérieur aux prévisions.

EEPB (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	1'495'818	1'372'294	1'506'231
Coûts salariaux et de structure	5'564'964	5'678'699	5'716'947
Coûts des services centraux	837'238	821'877	826'050
Revenus	3'966'106	4'049'000	3'890'001
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	3'931'914	3'823'870	4'159'227

Commentaires

Les charges directes, dont les frais de surveillance qui sont difficilement prévisibles, présentent un dépassement budgétaire. Ces frais sont impactés par les mesures de sécurité requises lors des hospitalisations de personnes détenues. De plus, l'EEPB a dû faire face à des dépenses imprévues liées à des dégradations causées par des personnes détenues.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Contributions	16'902	15'000	19'554
Dédomagements prestations CNP	1'220'000	1'320'000	1'320'000
Part fr. form. CSPP	368'513	410'000	425'829
Plac. cant. pénal	1'469'577	1'000'000	1'440'077
Plac. hors canton	12'215'989	11'735'000	12'090'782
Total charges (+) / revenus (-) nets	15'290'982	14'480'000	15'296'243

Commentaires

Les coûts liés aux prestations de soins fournies par le CNP sont conformes à la convention et à la planification budgétaire. La participation aux coûts de formation, basée sur les journées de détention exécutées, a été plus élevée que prévu.

Un crédit supplémentaire a été accordé par le Conseil d'État pour les charges de transfert, qui sont partiellement compensées par les revenus du groupe 46, qui comptabilise les recettes des placements par d'autres cantons au sein de nos établissements. Cela résulte principalement des frais de placement qui suivent la tendance haussière observée depuis 2022 pour le nombre de jours exécutés hors de nos établissements. Le SPNE a été contraint de faire exécuter un nombre plus élevé que prévu de journées dans des établissements situés hors du canton pour de la détention avant jugement, principalement afin de prévenir la collusion ou de détenir des femmes. Toutefois, cette tendance semble s'être stabilisée en 2024, à un niveau comparable à celui des comptes de l'exercice 2023.

D'autres éléments viennent amplifier l'écart défavorable, tels que l'adaptation tardive des tarifs journaliers de certaines institutions et foyers hors concordat, ou la réduction de la capacité d'accueil de l'EDPR en raison des travaux de construction de l'infirmierie. Enfin, les frais de placements (compte d'intensité) restent par essence difficiles à anticiper.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Frais de rappel	-1'558	500	-919
Total charges (+) / revenus (-) nets	-1'558	500	-919

Commentaires

Il s'agit des frais de rappel qui sont facturés aux débiteurs.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2023			Budget 2024			Comptes 2024		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Centrale effraction EEPB	Clôturé	159'349	0	159'349	0	0	0	0	0	0
Création sas ateliers EEPB	Clôturé	18'047	0	18'047	0	0	0	0	0	0
Développement des ateliers EEPB	En cours	0	0	0	160'000	0	160'000	141'047	0	141'047
Fenêtres EDPR	En cours	0	0	0	0	0	0	21'469	0	21'469
Filet anti parachutage EEPB	Clôturé	0	0	0	0	0	0	38'977	0	38'977
Génératrice EDPR	Clôturé	20'000	0	20'000	0	0	0	51'947	0	51'947
*Infirmerie EDPR	En cours	103'341	0	103'341	23'300	0	23'300	86'065	0	86'065
Interphonie EDPR	En cours	0	0	0	450'000	0	450'000	259'883	0	259'883
Laser buanderie	Clôturé	0	0	0	0	0	0	12'229	0	12'229
Modernisation centrale effraction EDPR	Clôturé	63'853	0	63'853	0	0	0	0	0	0
Portes EDPR	Clôturé	0	0	0	20'000	0	20'000	20'000	0	20'000
Portiques sécurité EDPR	Clôturé	0	0	0	90'000	0	90'000	87'304	0	87'304
Remplacement boueuse EEPB	Clôturé	11'829	0	11'829	0	0	0	0	0	0
Remplacement combisteamer EDPR	Clôturé	12'571	0	12'571	0	0	0	0	0	0
Remplacement détecteurs métaux	Clôturé	0	0	0	70'000	0	70'000	46'915	0	46'915
Remplacement lave-vaisselle EDPR	Clôturé	27'349	0	27'349	0	0	0	0	0	0
Rempl. robot mélangeur-mixeur EEPB	Clôturé	15'607	0	15'607	0	0	0	0	0	0
Sécurisation cour EEPB	Clôturé	14'634	0	14'634	0	0	0	0	0	0
Sécurisation flux visiteurs EEPB	Clôturé	41'126	0	41'126	0	0	0	0	0	0
Total		487'706	0	487'706	813'300	0	813'300	765'836	0	765'836

Commentaires

Neuf demandes d'ouverture de crédits d'engagement ont été faites pour l'ensemble du service, principalement liés à des aspects sécuritaires. C'est le cas en particulier à l'EDPR.

Pour l'EEPB les investissements consentis ont eu essentiellement pour but d'améliorer la réinsertion des personnes détenues via le développement et la sécurisation des ateliers.

2.7.8. Police neuchâteloise (PONE)

Missions principales

La police neuchâteloise a pour mission générale d'assurer la sécurité publique, le maintien de l'ordre et l'observation des lois. Elle a pour missions principales :

- de veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois ;
- de prévenir et de réprimer les atteintes à la sécurité, à la tranquillité et à l'ordre publics ;
- de prendre des mesures d'urgence et de prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes ;
- d'assurer la réception et la transmission des appels d'urgence, des messages d'alarme et des avis de sinistre ;
- de constater les infractions, d'en rassembler les preuves, d'en découvrir les auteurs et de les dénoncer aux autorités compétentes, conformément aux dispositions de la procédure pénale ;
- d'assurer la protection des personnes et des biens ;
- d'exercer des tâches dans le domaine de la protection de l'État et dans celui de la gestion de crises et de catastrophes du canton (ORCCAN) ;
- de mener des actions de prévention et d'information, ainsi que de veiller à l'entretien du lien social ;
- d'exercer des tâches de police administrative ;
- d'assurer la formation de base et continue de son personnel ainsi que d'offrir des prestations de formation dans le domaine de la sécurité aux services de l'État, aux communes et aux institutions privées ou publiques.

Évolution de l'environnement et des tâches

Conduite du service

Attentes en matière de pilotage des projets transverses, de système de contrôle interne, de sécurité de l'information et de protection des données, de la gestion de la relève, du remplacement des systèmes d'information (Infopol), du changement d'uniformes. Maintien des activités malgré la rénovation du BAP et le déménagement de la police de proximité de Neuchâtel pour les deux prochaines années. Présidence de la Commission logistique de la CLCPC (Conférence Latine des Commandantes et Commandants de police), de la Commission des chefs de police judiciaire RBT, de la commission informatique et télécommunication de la CLCPC.

Sécurité de proximité

Accent sur une plus grande visibilité. Effort saisonnier sur le littoral neuchâtelois, particulièrement dans la zone de Boudry en lien avec le CFA et au centre-ville de Neuchâtel.

Interventions d'urgence

Stabilité des interventions d'urgence dans les délais de priorité établis. Modification des horaires des services de police secours à l'étude.

Enquêtes judiciaires

Augmentation constante des plaintes en matière de cybercriminalité. Forte numérisation des enquêtes (augmentation des sources numériques et des données et de leur complexité).

Présidence pour trois ans, de la nouvelle commission latine en gestion des menaces (CGM) de la CLCPC. Les équipes communes d'enquête, projets et GT hors frontières neuchâteloises croissent également. Stabilité (à un niveau élevé) des engagements en termes d'observation et d'enquêtes en lien avec les mineurs.

Sécurité routière

Stabilité de l'activité liée à la sécurité routière générale (contrôles et prévention). Nombre d'accidents de circulation avec lésions corporelles stable.

Sécurité et ordre public

Stagnation des engagements liés à Xamax FCS et au HCC. Maintien des préoccupations sécuritaires liées aux manifestations et rassemblements en lien avec le climat et les autres sujets d'actualité. Augmentation des activités concordataires en lien avec la sécurité et l'ordre public (IKAPOL, Bürgerstock, GMO, etc.).

Sécurité de l'État et missions CCDJP

Augmentation du nombre d'engagements de protection rapprochée (visites officielles, risques terroristes, etc.).

Police administrative

Stabilisation de l'activité du bureau des armes et des activités en lien avec le Concordat des entreprises de sécurité privée.

Administration / Relations publiques :

Stabilisation des demandes médias. Maintien de l'investissement dans les réseaux sociaux.

Activités et réalisations

CONDUITE DU SERVICE

Effectif

La PONE respecte les 482.80 EPT (+0.5 provenant de l'ORCT) prévus au budget, malgré la variation courante du personnel policier entre janvier et décembre. Le turn-over avoisine les 5%, ce qui est considéré comme normal vu le domaine d'activité. L'effectif est réparti entre 75.2% hommes et 24.8% femmes. 53 (+14) collaborateur-trice-s ont bénéficié de mesures d'accompagnement ou de reclassement professionnels à la suite de problèmes de santé. 11 (-5) policier-ère-s ont été blessé-e-s dans l'exercice de leurs fonctions qui ont engendré 35 (+13) jours d'absence au total. Le taux d'absentéisme s'élève à 4.4%, ce qui peut être considéré comme bon et à la baisse de 1.2% par rapport à 2023. Les heures supplémentaires ont augmenté avec une moyenne de 37.51 (+1.47) heures/personne.

Relations avec les citoyen-ne-s et plaintes contre la police

22 (+8) citoyen-ne-s ont manifesté leur mécontentement par courrier/courriel, à la suite d'une intervention de police jugée inappropriée. 10 (+2) affaires concernant des policiers neuchâtelois ont été traitées par le Ministère public. Neuf ont fait l'objet d'une non-entrée en matière et une a été classée.

Relations publiques

Le secteur information et prévention (SIP) a traité des événements avec un fort impact médiatique, dont par exemple : le double homicide à La Chaux-de-Fonds ou les explosions de distributeurs automatiques de billets (DAB) au Locle et à la Brévine. À noter que 288 (-168) communiqués de presse de police ont été diffusés. Cette baisse s'explique par l'abandon des communiqués brefs pour les accidents de circulation avec dégâts matériels et sans blessés. Le SIP a répondu à près de 312 (-97) sollicitations de médias et la PONE poursuit sa politique de communication sur les réseaux sociaux. Soit, pour [Facebook](#) 28'138 abonné-e-s (+1'645), [Instagram](#) 15'700 abonné-e-s (+2'263) et [Twitter](#) 3'957 abonné-e-s (-2).

Réalisations

En plus des prestations usuelles, les développements suivants sont relevés en 2024:

- Le projet de réforme salariale à la PONE visant à rejoindre les règles salariales de l'État ;
- La participation active à plusieurs projets, tels que des réorganisations internes au sein de la police de circulation, la création de la brigade menaces et prévention de la violence (MPV) au sein de la police judiciaire, la mise en place d'un nouveau statut pour le personnel de la centrale d'urgence neuchâteloise (CNU), l'harmonisation des spécialisations au sein de la police ;
- L'amélioration de la gestion prévisionnelle des effectifs ;
- La gestion et la participation des RH à 38 recrutements comportant 25 promotions internes.

Concernant la mission « sport et santé », diverses activités regroupent plusieurs dizaines de personnes hebdomadairement. Les tests de sport prévus en novembre 2024 ont dû être déplacés à janvier 2025 pour des raisons logistiques.

L'entité psychologique a apporté un accompagnement en répondant systématiquement aux sollicitations d'entretiens ainsi qu'en supervisant l'unité de débriefing (UDEP). À la suite de 39 (+8) interventions critiques, l'UDEP a pris en charge le suivi des collègues en établissant 144 (+57) contacts via son service de piquet. De plus, sa participation systématique aux recrutements des aspirant-e-s (4 processus par année) et aux diverses formations (aspirant-e-s, cadres, intervenant-e-s MPV, Institut suisse de police) s'élève à plus de 300 heures.

SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ

Relations avec les communes

Deux séances du conseil de pilotage de la sécurité publique (CPSP) se sont tenues en 2024. Les incivilités et délits commis par une minorité de personnes hébergées au Centre fédéral pour requérants d'asile à Boudry (CFA) ou y gravitant, ont été stabilisés, notamment par l'augmentation des heures de patrouilles pédestres et cyclistes des unités uniformées de la PONE. Ont aussi été évoqués, les problèmes de circulation causés par le trafic frontalier dans le secteur du Locle et des Montagnes, le site provisoire de Pré-Raguel pour les gens du voyage, l'application des nouvelles règles de dénonciation de la mendicité, principalement en ville de Neuchâtel, ainsi que l'arrivée du nouvel uniforme KEP en suisse romande dès 2026 pour les polices et les services de sécurité des communes. La collaboration entre la PONE et les communes est de bonne qualité.

Prévention de la criminalité

Dans le cadre de la sensibilisation aux médias sociaux, le responsable de la prévention de la criminalité a dispensé 62 (+2) formations au profit de 95 (+2) classes de 9e Harmos, soit 1'892 élèves (+52) y compris les classes de Terminal et d'Accueil. Il est intervenu de façon ciblée à 16 (+1) reprises dans des classes du secondaire I et II, en lien avec de la pornographie, du harcèlement ou des comportements inadéquats. 26 (+1) formations ont été dispensées au sein du secondaire II. 15 (-1) procédures de « rappel à la loi » ont été traitées. La PONE a participé à plusieurs campagnes de prévention de la criminalité : 13 (+2) séances pour les personnes âgées, y compris dans des résidences avec appartements protégés, ont été organisées, ainsi que des conférences lors de réunions de parents ou d'enseignant-e-s. 11 (+3) informations ont été données dans les écoles spécialisées et institutions et 2 (-3) dans les milieux sportifs. En 2024, 4 séances d'informations ont été dispensées aux

personnes migrantes. Des informations ont également été données aux 7ème et 11ème Harmos dans le cadre de journées santé. 9 capsules de prévention ont été diffusées dans le cadre de directs sur la radio RTN.

Menaces et prévention de la violence (MPV)

En 2024, 91 (+10) nouvelles situations ont été signalées à la brigade MPV, dont 61 (+8) ont fait l'objet d'un suivi après une première évaluation. 40 (-12) suivis ont pu être clôturés. L'équipe MPV a mené 81 (-20) entretiens, dont 59 (-3) avec des personnes préoccupantes, 16 (-21) avec des personnes cibles et 6 (+4) avec des proches.

Au 31.12.2024, 178 (+21) personnes étaient suivies par la brigade MPV, sur un total de 587 (+91) situations signalées au groupe depuis sa création, dont 80% (-2%) ont fait l'objet d'un suivi. Sur l'ensemble de ces suivis, 23% (-2%) relèvent d'auteurs avec des troubles mentaux. Les principales catégories sont : 40% (-3%) violences domestiques, dont 73% (+3%) ont agi envers leur partenaire intime ; 22% (+6%) menaces* ; 16% (+1%) voies de fait* ; 13% (=) lésions corporelles* ; 9% (+1%) quérulence. Ces catégories se chevauchent partiellement. Notons également que le nombre de situations d'extrémisme idéologique est passé de 1 en 2023 à 10 en 2024, s'expliquant par la nouvelle mission attribuée à MPV.

*hors violences domestiques.

INTERVENTION D'URGENCE

Police secours

Le dispositif police secours (PS) est intervenu 16'764 (-250) fois en 2024, soit en moyenne 46 (=) fois par jour. Les urgences prioritaires ont présenté des temps d'intervention de moins de 15' dans plus de 95% des cas. L'unité canine a réalisé 538 (-8) engagements/sollicitations dans différents domaines avec 72 succès à la clef.

Transport des détenu-e-s

Pour l'année 2024, 2870 conduites (+289) ont été réalisées au profit des procureurs, prisons, offices des poursuites, etc. 90% (=) de ces conduites sont effectuées par Securitas et le service de transport « Jail Transport System ».

Centrale neuchâteloise d'urgence (CNU)

Durant l'année 2024, 146'067 (-8'933) appels téléphoniques sont parvenus à la CNU. Ils se répartissent ainsi :

Lignes	112	117	118	144 ¹	Police neuchâteloise	Police partenaires	Police interne	Pompiers interne	Bornes SOS
	15'372 (-5'059)	31'804 (-1'743)	4'337 (-1'422)	2'050 (-183)	46'958 (+693)	8'619 (+220)	32'353 (-785)	4'258 (-538)	316 (-111)

ENQUÊTE JUDICIAIRE

En 2024 dans le canton de Neuchâtel, la statistique policière de la criminalité a recensé 14'963 infractions (+693, +5%) en tenant compte de toutes les lois pénales. Le nombre d'infractions au code pénal enregistré en 2024 est supérieur de 6% à celui de l'année précédente, soit 13'032 (+790). Le taux d'élucidation global des infractions au code pénal reste stable à 45.1% (+0.4%). Les infractions de violence sont par exemple élucidées à 86.3% alors que les vols par effraction à 27.9%.

29.2% des 2'870 prévenus d'infractions (+98) au code pénal enregistrés par la police ont moins de 25 ans, alors qu'ils représentent 26.4% de la population. 10.7% des prévenus sont mineurs (+0.5%), 21.4% sont des femmes (-0.1%). Au total, 306 mineurs (-4) ont été dénoncés par la PONE pour avoir commis au moins une infraction au code pénal. 49.8% (+2.4%) des adultes prévenus d'infractions au code pénal (55.2% des mineurs (+2.5%)) ont commis au moins 2 infractions. 2.4% des adultes (-0.2%), respectivement 5.9% (+1.7%) des mineurs, ont commis plus de 10 infractions, à savoir 62 (-1) adultes (dont 15 Suisses (-10)) et 18 (+5) mineurs (dont 4 Suisses (-4)), auteurs que l'on peut considérer comme pénalement prolifiques et à caractère sériel.

Pour les infractions au code pénal, la part des prévenus étrangers est de 60% (-1%). 67.9% (+2.9%) des prévenus du canton de Neuchâtel sont des résidents permanents, de nationalité suisse ou titulaire d'un permis d'établissement. Les auteurs relevant de l'asile représentent 14% (-2%) des auteurs, et les autres étrangers non-résidents (permis G et L, NEM, illégaux, etc.) en représentent 18% (-1%). En 2024, 402 prévenus ont relevé de l'asile (-32 prévenus).

Au chapitre des violences, les violences graves (homicides, lésions corporelles graves, viols et brigandages) sont en augmentation marquée avec 67 infractions (+32). Cette augmentation est surtout associée au doublement du nombre de viols (+25), due notamment à des annonces de cas en 2024 commis antérieurement, ainsi qu'à l'extension de la définition du viol dans le code pénal. Trois homicides sont à relever pour 2024 (+2) et 6 tentatives (+6). 92.5% (-1.8%) des infractions de violence grave sont élucidées.

Les infractions de violence domestique ont fortement augmenté à 700 (+199, +40%), évolution qui contraste clairement avec la baisse continue qui s'était installée depuis plus de cinq ans. Cette hausse est vraisemblablement associée, du moins en partie, à une libération de la parole, résultat des nombreux efforts de prévention et de sensibilisation menés durant 2023 et 2024.

¹ Ligne téléphonique dédiée aux demandes entre la PONE et la centrale sanitaire CASU-VD.

Le même phénomène semble être responsable de la hausse du nombre de viols. Les violences d'intensité moyenne sont en augmentation de 4% et le 89.4% (-0.4%) sont élucidées.

Les infractions contre le patrimoine représentent de loin la plus grande partie des infractions au code pénal enregistrées par la police (68.5% (-2.2%)). En 2024, bien que les brigandages (58, -13) soient en recul, on recense pour l'ensemble des infractions au patrimoine une faible augmentation à 8'928 (+275, +3%) et des vols par effraction à 535 (+5, +1%).

Les infractions de criminalité numérique ont augmenté de 21% en 2024 (-29%) avec 1'403 infractions (+243). Les cyberescroqueries représentent 83.4% de la criminalité numérique (+2.4%). Le taux d'élucidation pour l'ensemble de la criminalité numérique s'établit à 15.3% (-4.7%).

1'008 infractions contre la loi sur les stupéfiants ont été enregistrées (-87, -8.0%). Les stupéfiants les plus consommés restent les produits cannabiques et les stimulants, dont principalement la cocaïne. La consommation d'héroïne est restée stable.

Secteur de documentation et de signalement (SDS)

Le SDS a publié dans RIPOL 6'147 (+587) recherches de personnes et en a révoqué autant. 3'855 (+118) objets recherchés ont été diffusés et environ 4'500 (+300) diffusions nationales ont été traitées. 13'938 (+236) affaires ont été enregistrées pour 18'815 (+855) infractions. 1'201 (-16) annonces ePolice ont été validées, 15'930 (+1'096) dossiers de personnes ont été mis à jour et 4'504 (+1'154) réquisitions ont été enregistrées.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Accidents

La statistique 2024 des accidents de circulation se résume à 518 (-7) accidents avec dégâts matériels ayant donné lieu à un rapport de police, 397 (-1) accidents avec des blessé-e-s, 6 (+1) accidents avec suites mortelles (6 personnes tuées).

Contrôles de vitesse

La PONE a contrôlé, par le biais d'installations fixes et mobiles 36'991'731 véhicules. Les taux d'infractions constatées se répartissent de la manière suivante : Neuchâtel 0.19% (0.28%), La Chaux-de-Fonds 0.44% (0.56%), Val-de-Ruz 0.14% (0.14%), Valangin village 0.33% (0.34%), Pont-Noir et AR N20 0.12% (0.12%), Radar semi-stationnaire 0.58% (0.49%), Radar mobile 6.17% (5.47%). Le taux d'infraction du radar fixe sur la bretelle d'entrée à Thielle est de 0.49% (0.55%). Notons que pour ce dernier, lors de son installation en novembre 2021, le taux d'infraction avoisinait les 4.00%.

Ivresses

12'374 (-1'014) conducteur-trice-s ont été soumis-e-s à des tests d'alcoolémie, avec ou sans accidents. 145 (-61) conducteur-trice-s ont été dénoncé-e-s pour ivresse non qualifiée (0,25 à 0,39 mg/l) et 338 (+32) pour ivresse qualifiée (0,40 mg/l et plus).

Éducation et prévention routière

22'916 (-2'604) élèves réparti-e-s dans 1'373 (-88) classes ou groupes de la scolarité obligatoire ont bénéficié d'éducation et de prévention routière. La PONE a organisé 4 (=) séances de 2 à 4 heures d'éducation routière à l'intention de 47 (+20) jeunes sanctionnés par le Tribunal pénal des mineurs, à la suite de la commission d'infractions. Elle a organisé 21 (+1) campagnes de prévention routière dont notamment 7 (=) campagnes internationales (ceintures de sécurité, autocars, poids-lourds, alcool et drogue) et 2 (=) campagnes radar à l'occasion des rentrées scolaires au printemps et en été.

Police du lac

En 2024, la police cantonale fribourgeoise et la police cantonale vaudoise ont assuré la surveillance des eaux neuchâteloises du lac en effectuant 185 (+71) heures de patrouille. Ce sont 52 (+5) dénonciations pour des infractions aux normes de sécurité qui ont été prononcées. Les polices du lac sont intervenues à 17 reprises pour un total de 91 heures d'intervention, notamment pour 1 accident de plongée sans gravité, 2 noyades mortelles et 1 noyade d'un jeune garçon qui par chance s'en est sorti indemne. Les polices du lac sont également intervenues pour 1 levée de corps suite à un suicide ainsi que pour 1 accident grave de navigation.

SÉCURITÉ ET ORDRE PUBLICS

Les rassemblements à caractère politique et les visites d'autorités politiques ou de diplomates ont nécessité des mesures particulières de sécurité à 10 reprises (+0) à hauteur de 67 (+20) journées de travail pour un total de 679 (+236) heures. Relevons que 15 déplacements (de conseillers fédéraux, chef de l'armée, ambassadeur) ont eu lieu dans le canton sans qu'un dispositif de sécurité ne soit demandé.

Rencontres sportives

Les problèmes de violence en lien avec les matchs de football ou de hockey sur glace n'ont globalement pas diminué au niveau suisse. À Neuchâtel, la situation est plutôt calme.

Neuchâtel Xamax FCS

Au 2ème tour 2023-2024, les supporters du FC Sion ont dessiné une soixantaine de tags sur le chemin du cortège. Pour le 1er tour 2024-2025, les ultras du FC Thonon ont peint un graffiti massif sur une façade de la ruelle Vaucher. Une tentative de rixe à la gare CFF de Neuchâtel en août entre ultras de Xamax et du LS a nécessité une enquête. De manière globale, les fans de Xamax ont un comportement correct et, pour certains, entretiennent des discussions avec les spotters.

Le match de coupe de suisse au Locle qui s'est tenu en septembre, avec un afflux massif de supporters zurichois, s'est déroulé sans aucun souci, mais a nécessité de longs préparatifs avec le club receveur et les autorités communales. Pour l'année 2024, huit interdictions de périmètre et une obligation de se présenter au poste ont été décernées par la PONE.

HC La Chaux-de-Fonds

Les playoffs 2024 n'ont engendré aucun problème sécuritaire à La Chaux-de-Fonds. À noter uniquement une bagarre à la gare CFF à la sortie d'un match contre Olten en octobre, impliquant des supporters des deux camps. Le comportement des supporters-trices du HCC est généralement bon et les échanges d'informations avec les spotters sont réguliers. Pour l'année 2024, huit interdictions de périmètre ont été prononcées.

Engagements intercantonaux et internationaux

La PONE a fourni à 4 reprises (=) du personnel au profit d'autres polices suisse ou française, selon la répartition suivante : GR (1), NW (1), VD (1) et République Française (0) pour un total de 505 jours (+197) journées. Il s'agissait de renforcer des dispositifs visant à assurer la sécurité lors du WEF à Davos, le sommet sur la paix en Ukraine au Bürgenstock, les Jeux Olympiques de Paris et la conférence sur le déminage en Ukraine à Lausanne.

Rapatriements

La PONE a été sollicitée pour 50 (+3) missions au total, soit pour 27 (+0) rapatriements par avion, 3 renvois terrestres (+3) pour le compte du canton de Neuchâtel, 4 (+3) extraditions, 6 (+ 0) entraides inter cantonales et 10 renvois annulés in fine (-3) représentant l'engagement de 150 agents d'escorte et/ou personnel au sol pour 70 jours de mission (+15) au total. Cela a généré un total de 2596 heures travaillées, entraides intercantionales comprises, dont 770.5 heures supplémentaires.

Le travail administratif pour la gestion du groupe d'agents d'escorte, ainsi que la préparation des missions par les 4 cadres, ont généré environ 600 heures de travail.

POLICE ADMINISTRATIVE

Bureau des armes, des entreprises de sécurité et des explosifs

995 (-21) permis d'acquisition d'armes et autorisations exceptionnelles ont été délivrés, dont 109 (-13) pour des tireurs-euses sportifs et 101 (+4) pour les collectionneurs-euses. 82 (+11) armes ont été récupérées dans les différents postes de police. 17 (=) commerces ont fait l'objet d'une inspection dans le cadre de la vente d'objets pyrotechniques. 16 (-9) autorisations de mise à feu pyrotechnique et 5 (-4) permis pour acquérir des explosifs ont été délivrés.

Concordat sur les entreprises de sécurité (CES)

Dans le cadre des activités liées au Concordat sur les entreprises de sécurité (CES), il a été procédé à la délivrance de 668 (-140) autorisations neuchâteloises et 206 (-16) à des entreprises, dont le siège se situe hors de l'espace concordataire. Actuellement, le service gère quelques 2'145 (+189) agents de sécurité privée, dont 8 chiens (+2), en fonction dans le canton.

Interdictions de survol pour les drones

La PONE a traité 28 demandes (-3) de dérogation aux zones d'interdictions cantonales de survol pour les drones et a délivré 24 autorisations (+3).

FORMATION POLICIÈRE

Formation de base – École de Colombier du CIFPol

La volée 2024 comptabilisait 35 aspirant-e-s (+12) des polices NE 20 (+2), JU 10 (+7) et, pour le valais 5 (+1), des polices communales de Martigny 2 (+2), Crans Montana 2 (+2) et régionales des villes du centre 1 (0), cet ensemble complété par une inspectrice scientifique PONE en formation modulaire. Il s'agit d'une augmentation de 50%, tous corps confondus. 3 aspirant-e-s (2 PONE et 1 PCJU) ont quitté volontairement le cursus de formation durant le 1er trimestre. Au terme de l'année 2024, 32 aspirant-e-s ont été présentés à l'examen préliminaire et l'ont réussi.

Recrutement 2024 des aspirant-e-s neuchâtelois-e-s (école 2025)

Le recrutement des aspirants pour l'EA2025 s'est déroulé de septembre 2023 à septembre 2024. Quatre sessions ont été nécessaires pour sélectionner 24 (+4) aspirants-es, 17 hommes et 7 femmes. Parmi eux, une aspirante inspectrice et un aspirant inspecteur (+2), suivront leur formation à Granges-Paccot/FR.

Formation continue

La formation continue du personnel de la PONE a totalisé 27'513 heures effectives (3'355 jours / -999), soit une moyenne de 7.37 jours par collaborateur-trice policier et administratif. Cela représente : 1202 (-90) jours de formation à l'intervention policière; 144 (=) jours de formation à la conduite automobile (cours TCS) ; 337 (+35) jours de formation au maintien de l'ordre ; 1672 (-944) jours de formation spécifique interne ou en partenariat (ISP, ESC, HEG Arc, SRHE-SFD).

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	5'081'541	5'109'039	5'361'177	+252'138	+4.9%	+279'635	+5.5%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	2'713'868	2'750'000	2'691'987	-58'013	-2.1%	-21'880	-0.8%
43 Revenus divers	254'065	220'647	154'215	-66'432	-30.1%	-99'850	-39.3%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	2'008'961	2'051'292	2'393'057	+341'765	+16.7%	+384'096	+19.1%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	104'648	87'100	121'917	+34'817	+40.0%	+17'270	+16.5%
Charges d'exploitation	78'491'771	82'999'967	80'840'058	-2'159'910	-2.6%	+2'348'287	+3.0%
30 Charges de personnel	64'154'731	68'321'832	66'324'149	-1'997'683	-2.9%	+2'169'417	+3.4%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	6'031'388	6'542'802	5'903'442	-639'360	-9.8%	-127'946	-2.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'117'486	1'855'606	1'380'548	-475'058	-25.6%	+263'062	+23.5%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	465'313	538'985	479'141	-59'844	-11.1%	+13'828	+3.0%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	6'722'852	5'740'743	6'752'779	+1'012'036	+17.6%	+29'926	+0.4%
Résultat d'exploitation	-73'410'229	-77'890'928	-75'478'881	+2'412'048	+3.1%	-2'068'651	-2.8%
44 Revenus financiers	27'000	15'000	45'500	+30'500	+203.3%	+18'500	+68.5%
34 Charges financières	773	0	387	+387	--	-387	-50.0%
Résultat de financement	26'227	15'000	45'113	+30'113	+200.8%	+18'887	+72.0%
Résultat opérationnel	-73'384'003	-77'875'928	-75'433'768	+2'442'161	+3.1%	-2'049'765	-2.8%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-73'384'003	-77'875'928	-75'433'768	+2'442'161	+3.1%	-2'049'765	-2.8%

Commentaires

La charge nette est inférieure de CHF 2'442'161 par rapport au budget, résultant d'une baisse des charges de CHF 2'159'910 millions et une augmentation des revenus de CHF 282'251.

Groupe 30 : La variance se justifie par un effectif moyen pondéré inférieur au budget en raison du rattrapage des départs importants de 2022, qui n'ont pas encore été entièrement compensés. De plus, des difficultés à pourvoir certains postes administratifs et le fait que 2 aspirants n'aient pas terminé leur formation contribuent également à cet écart. À cela s'ajoute la correction du taux LPP qui engendre une baisse des charges du personnel, ainsi que les remboursements d'assurances non budgétées.

Groupe 31 : La variance favorable des BSM résulte de frais d'analyses inférieurs au budget, ainsi que des frais de maintenance et d'entretien non engagés en raison de la réévaluation des projets d'investissements. De plus, des frais d'écologie inférieurs, ont également contribué à cette économie. Cette situation favorable est partiellement compensée par des frais supérieurs d'entretien du stand de tir.

Groupe 33 : La variance, tant par rapport au budget que par rapport à l'année précédente, résulte principalement de la nouvelle planification des projets d'investissement.

Groupe 36 : La variance correspond à des dépenses inférieures en lien avec les réévaluations de projets intercantonaux pilotés par l'organisation Technique Informatique Policière (TIP) au niveau suisse.

Groupe 39 : La différence correspond à l'écart statistique imputé à la PONE par le SRHE.

Groupe 43 : La variance reflète les conséquences de la nouvelle planification des projets d'investissement et les conséquences sur les heures activables.

Groupe 44 : Les revenus financiers sont supérieurs au budget grâce à la location payante des salles de formation à des tiers.

Groupe 46 : Les revenus de transferts sont supérieurs au budget en raison de la mise à disposition de personnel supplémentaire pour le maintien de l'ordre au profit d'entités publiques tierces (ex. : WEF, Bürgenstock). À cela s'ajoute la mise à disposition de personnel en faveur de l'ONU non prévu au budget. Enfin, la facturation de prestations pour le système d'interconnexion Polycom a été plus élevée que prévue.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Sécurité de proximité (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	997	0	1'669
Coûts salariaux et de structure	12'394'343	14'310'851	12'202'032
Coûts des services centraux	1'168'572	1'295'727	1'140'738
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	13'563'912	15'606'578	13'344'439

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches se rapportant à la sécurité de proximité, aux patrouilles pédestres et mobiles, à la visibilité et au contact avec la population (commerçants, entreprises et institutions), à la prévention de la criminalité, à la résolution des problèmes locaux de sécurité, ainsi que les tâches de la police judiciaire de petite et moyenne criminalité.

La différence des coûts salariaux et de structure s'explique par un nombre d'heures réelles (17%) inférieur au budget (19%) pour la prestation "Sécurité de proximité", au profit d'autres prestations, telle que la prestation "Enquête judiciaire".

Intervention d'urgence (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	382'753	471'500	436'123
Coûts salariaux et de structure	21'838'436	24'012'785	22'481'570
Coûts des services centraux	2'328'901	2'425'543	2'335'416
Revenus	1'231'946	1'197'000	1'190'319
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	23'318'144	25'712'828	24'062'790

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches définies à l'article 5 de la LPol, lorsqu'une intervention ne souffre d'aucun délai. Il incombe alors à la PONE d'empêcher la commission imminente d'actes punissables ou d'interrompre la commission de tels actes, interventions d'urgence découlant des appels au 117/118.

Les charges directes sont inférieures au budget du fait de frais d'analyses moindres. La différence des coûts salariaux et de structure s'explique par un nombre d'heures réelles (30%) inférieur au budget (31%) pour la prestation "Intervention d'urgence", au profit d'autres prestations, telles que la prestation "Enquête judiciaire".

Enquête judiciaire (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	881'048	992'840	938'302
Coûts salariaux et de structure	14'573'390	14'302'175	17'117'053
Coûts des services centraux	1'392'087	1'294'941	1'556'779
Revenus	0	20'000	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	16'846'525	16'569'956	19'612'135

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches attribuées à la police par le Code de procédure pénale suisse. Il comprend aussi les charges des investigations ordonnées par le Ministère public, comme les interpellations, les auditions, les arrestations, les perquisitions, les séquestres, requis dans le cadre d'enquêtes d'envergure.

Les coûts salariaux et de structures sont supérieurs en raison de l'augmentation du personnel d'enquête pour lutter contre la cybercriminalité, ainsi que des heures d'enquête en provenance d'autres prestations en matière d'enquête judiciaire. Les charges directes sont inférieures au budget du fait de frais d'analyses forensiques moindres.

Sécurité routière (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	505'220	548'450	496'460
Coûts salariaux et de structure	5'165'157	5'644'119	4'757'175
Coûts des services centraux	499'139	511'027	445'226
Revenus	133'319	146'000	199'840
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	6'036'196	6'557'596	5'499'021

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches spécifiques à la gestion du trafic, aux contrôles routiers, aux relevés techniques des accidents de circulation et à l'éducation et la prévention routière, contrôles radars, guidages du trafic et contrôles des chauffeurs professionnels en étroite collaboration avec l'Office fédéral des routes (OFROU), ainsi que la surveillance du lac (mandat de prestations).

La baisse des charges directes se justifie par la non-réalisation de certains achats de matériel, initialement prévus. La différence des coûts salariaux et de structure s'explique par un nombre d'heures réelles (30%) inférieur au budget (31%) pour la prestation "sécurité routière", au profit d'autres prestations, telles que la prestation "Enquête judiciaire". L'augmentation des revenus reflète la reclassification des prestations en faveur de l'OFROU.

Sécurité et ordre public (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	139'849	110'000	76'462
Coûts salariaux et de structure	2'706'580	1'856'194	1'683'393
Coûts des services centraux	256'763	168'063	156'487
Revenus	124'782	107'000	69'524
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'978'409	2'027'257	1'846'817

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches ayant pour objet d'assurer l'ordre et la sécurité publique. Il recouvre la prévention des risques de dommages aux personnes et aux biens, ainsi que les mesures de MO lors de manifestations.

La réduction des coûts nets résulte d'une baisse des prestations de maintien de l'ordre pour les manifestations sportives dans le canton.

Sécurité de l'Etat et missions CCDJP (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	11'000	5'044
Coûts salariaux et de structure	1'048'984	694'278	1'488'349
Coûts des services centraux	99'182	62'861	131'229
Revenus	357'289	350'000	371'490
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	790'877	418'139	1'253'132

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches de coordination judiciaire et d'investigation au niveau inter-cantonal et/ou international, dans le domaine des enquêtes de sécurité de l'État en collaboration avec le Service de renseignement de la Confédération (SRC), ainsi que la protection rapprochée de personnes. On y trouve aussi les prestations en faveur du SEM.

L'augmentation des coûts correspond à l'augmentation des heures effectuées en faveur de la sécurité nationale et l'augmentation de mise à disposition de personnel pour les rapatriements en faveur du SEM.

Police administrative (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	1'778	3'550	5'317
Coûts salariaux et de structure	746'360	748'609	800'776
Coûts des services centraux	71'603	67'780	73'427
Revenus	472'940	455'000	408'756
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	346'801	364'939	470'764

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches de gestion et de contrôle des agents de sécurité privée, des maisons de jeux, des places de tir communales, des revendeurs de feux d'artifice, des dispositifs de sécurité des manifestations, des sociétés de tir ainsi que le contrôle des locaux de stockage de matières explosives.

L'augmentation des charges salariales et de structure s'explique par le retour à un effectif complet. La baisse des revenus, quant à elle, résulte d'une diminution du nombre d'autorisations accordées aux agences de sécurité privée.

Formation policière (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	1'001'647	1'021'367	766'361
Coûts salariaux et de structure	9'177'802	10'200'920	9'620'205
Coûts des services centraux	855'599	886'531	861'368
Revenus	746'355	759'250	789'071
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	10'288'694	11'349'568	10'458'863

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches de formation de base fournies par le CIFPol aux aspirant-e-s, ainsi que la formation continue des policiers.

Les charges directes sont inférieures en raison de frais d'écologie moindres en lien avec la répartition inter-cantonale favorable à la PONE. L'augmentation des revenus est justifiée par un nombre accru d'heures de formateurs PONE en faveur du CIFPol.

Relations publiques (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	4'331	0	7'912
Coûts salariaux et de structure	477'959	450'153	533'825
Coûts des services centraux	45'811	40'758	48'582
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	528'100	490'911	590'319

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches liées à la communication de la PONE et d'ORCCAN. Il inclut la prévention, l'interaction avec les médias et le suivi des réseaux sociaux. L'augmentation des coûts salariaux et de structure reflète un effectif au complet pour l'entier de l'année.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Dédom. communes	-159'684	-198'015	-187'333
Dédom. div. cantons	24'015	117'400	-231'331
Dédom. div. Confédération	-1'014'689	-1'005'692	-1'098'251
Total charges (+) / revenus (-) nets	-1'150'359	-1'086'307	-1'516'916

Commentaires

La catégorie "Dédom. div. Confédération" enregistre une augmentation en raison des frais de participation au réseau d'interconnexion Polycom refacturé à l'OFDF qui est entré en vigueur dès 2024.

La valeur nette de la catégorie « Dédom. div. Cantons » s'avère favorable, notamment en raison de charges inférieures pour la surveillance du lac, ainsi que des dépenses moindres relatives à l'engagement d'autres corps pour le maintien de l'ordre dans notre canton. De plus, les revenus liés à la mise à disposition de personnel pour des missions de maintien de l'ordre au profit d'entités publiques tierces (ex. : le WEF ou Bürgenstock) se sont avérés supérieurs au budget. À cela s'ajoutent les participations des autres cantons pour la rétribution d'hébergement de banques de données.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Frais de rappel	-3'350	-4'000	-4'212
Recettes de tiers	-160'040	-139'100	-183'384
Total charges (+) / revenus (-) nets	-163'391	-143'100	-187'596

Commentaires

Les charges nettes non incorporables comprennent des éléments difficiles à planifier tels que les revenus divers, comme par exemple, des ventes exceptionnelles d'armes usagées et de matériel informatique ou téléphonique obsolètes.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2023			Budget 2024			Comptes 2024		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Adaptation de la CNU à la norme NG112	Clôturé	32'310	0	32'310	0	0	0	0	0	0
Adaptation tableaux électriques BAP VHC	A solliciter	0	0	0	100'000	0	100'000	0	0	0
Alarme effraction postes périphériques	En cours	0	0	0	150'000	0	150'000	50'583	0	50'583
Amélioration du système Systel	Clôturé	0	0	0	70'000	0	70'000	0	0	0
Augmentation Capacité Réseau Interflex	Clôturé	0	0	0	50'000	0	50'000	0	0	0
Blackout BAP résilience réseau	Clôturé	67'095	0	67'095	0	0	0	0	0	0
Déploiement de tasers à la PONE	A solliciter	0	0	0	110'062	0	110'062	0	0	0
Développement outil analyse ILP	Clôturé	71'803	0	71'803	0	0	0	0	0	0
Évolution du système Polycom	En cours	4'744	0	4'744	300'000	0	300'000	113'167	0	113'167
Infra. technique formation CIFPOL	Clôturé	141'106	0	141'106	0	0	0	0	0	0
Intégration du SAE à Sagamobile	A solliciter	0	0	0	110'100	0	110'100	0	0	0
IT App Tracker geolocalisation	En cours	45'629	0	45'629	0	0	0	31'922	0	31'922
Modernisation Interphonie PONE	En cours	0	0	0	111'300	0	111'300	103'706	0	103'706
Modernis.sys.information Police(Phase 2)	En cours	169'276	0	169'276	250'000	0	250'000	115'541	0	115'541
Monitoring infrastructure IT	Clôturé	73'390	0	73'390	0	0	0	0	0	0
Moyens techniques de surveillance	Clôturé	81'153	0	81'153	87'400	0	87'400	81'341	0	81'341
Nouveau système de visions nocturne GI	Clôturé	45'784	0	45'784	0	0	0	0	0	0
Plateforme formation continue COSMOS	Clôturé	0	0	0	0	0	0	31'349	0	31'349
Réaménagement Cafétérias SISPOL	Clôturé	80'473	0	80'473	0	0	0	0	0	0
Redondance CNU (crédit d'étude)	A solliciter	0	0	0	100'000	0	100'000	0	0	0
Remplacement drones police neuchâteloise	Clôturé	61'398	0	61'398	75'000	0	75'000	0	0	0
Remplacement plan de clés PONE	A solliciter	0	0	0	5'000	0	5'000	0	0	0
Rempl. détection incendie cellules BAP	Clôturé	79'572	0	79'572	0	0	0	0	0	0
Renouvellement appareils CFOR	En cours	64'995	0	64'995	0	0	0	0	0	0
Renouvellement COVERT Polycom	Clôturé	56'960	0	56'960	0	0	0	0	0	0
Renouvellement éthylomètres de la PONE	Clôturé	0	0	0	0	0	0	40'580	0	40'580
Renouvellement radars fixes	En cours	0	0	0	0	0	0	165'026	0	165'026
Renouvellement réseau BAP	En cours	0	0	0	300'100	0	300'100	310'328	0	310'328
Renouvellement serveurs PONE	Clôturé	85'833	0	85'833	0	0	0	0	0	0
Renouvellement terminaux Polycom	A solliciter	0	0	0	500'000	0	500'000	0	0	0
Renovation place de tir de Plan-du-Bois	Clôturé	344'667	0	344'667	0	0	0	0	0	0
Sécurisation feu de l'entrée de la CNU	En cours	0	0	0	30'000	0	30'000	31'291	0	31'291
Sécurisation locaux BAP	Clôturé	99'642	0	99'642	0	0	0	0	0	0
Sécurisation site Champs-Montants	Clôturé	0	0	0	65'000	0	65'000	68'177	0	68'177
*Sécuris. Info. Support CNU (SLA)	Clôturé	0	0	0	164'500	0	164'500	0	0	0
Sécurité informatique 2024-2025	A solliciter	0	0	0	150'600	0	150'600	0	0	0
Système d'information policière POLAP	En cours	56'779	0	56'779	70'000	0	70'000	60'701	0	60'701
Système d'ouverture des garages PONE	Clôturé	0	0	0	0	0	0	63'738	0	63'738
Système radio centrale d'urgence CNU	En cours	0	0	0	0	0	0	411'249	0	411'249
Total		1'662'610	0	1'662'610	2'799'062	0	2'799'062	1'678'699	0	1'678'699

Commentaires

En 2024, la PONE a dépensé 60 % de son budget d'investissement. Certains projets, notamment dans les domaines de l'informatique et des télécommunications (Polycom), ont été reportés ou replanifiés en raison d'un manque de ressources et de réévaluation des besoins. Tandis que d'autres projets comme Helium ont fait l'objet de discussions avec le SIEN. Par ailleurs, l'acquisition de drones avait été anticipée en 2023. En complément, un crédit extraordinaire a été demandé pour compenser le risque associé à un fournisseur du système radio CNU menacé de faillite. Enfin, des projets initialement prévus en 2025, tels que les éthylomètres et radars de la police de la circulation, ainsi que le système d'ouverture des garages de l'INFRA, ont été anticipés en 2024.

2.7.9. Centre interrégional de formation de police (CIFPol)

Missions principales

- Développer et améliorer les compétences policières en appliquant les standards actuels de formation, tout en tenant compte de l'évolution de l'environnement social et technologique.
- Dispenser de la formation de base aux aspirant-e-s de police en répondant aux exigences du concept général de formation (CGF), ceci en vue de leur certification.
- Préparer les aspirant-e-s à leur seconde année de stage dans le corps de police, les appuyer dans l'élaboration d'un rapport portfolio en prévision de leur examen principal et de l'obtention du brevet fédéral de policière et de policier.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les bases légales, la technologie et les attentes de la population se développent et se complexifient continuellement. L'évolution du profil des aspirants et jeunes policiers est également constante et contraint la police à adapter sa réactivité, ses procédures, ses outils et le contenu des formations. Ces changements doivent être analysés et traduits en de nouvelles compétences à acquérir. L'enjeu consiste ainsi à garantir l'acquisition permanente de nombreuses connaissances, tout en maintenant les compétences de base.

Compte tenu du volume important de connaissances et de compétences techniques à maîtriser par les agent-e-s, les centres de formation en Suisse réfléchissent à d'autres modes d'enseignement à distance, numérique, qui permettent de toucher un large public avec efficacité. L'un des enjeux majeurs est de développer la capacité des collaborateur-trice-s à se former en permanence de manière efficiente (développer le savoir-devenir). Compte tenu de ces enjeux, les milieux académiques et l'ISP sont associés aux réflexions.

Activités et réalisations

S'agissant de la quatrième année complète sous le régime du concept général de formation 2020 (CGF 2020), entré en vigueur en 2021 au CIFPol, le modèle est maintenant stabilisé. La seconde année de formation, encadrée par le centre de formation de la PONE, se déroule dans le corps de police et sollicite de nombreuses personnes du front (coaches et mentors) à temps partiel (entre 5 et 20% de leur temps). Des réflexions sont en cours pour alléger le suivi des jeunes policiers, sans péjorer leur formation.

Formation de base

Le CIFPol, qui œuvre sur deux sites (Colombier/NE et Granges-Paccot/FR), a débuté la formation avec 68 (+14) aspirant-e-s dont 35 (+13) à Colombier, en sus de ceux-ci, on comptait une inspectrice scientifique PONE en formation modulaire, et 33 (+1) à Granges-Paccot. En cours d'année, nous nous sommes séparés de 5 (+5) aspirant-e-s, celles/ceux-ci ayant renoncé pour des questions personnelles 3 (+3) ou de santé (blessures) 2 (+2).

Au terme de leur formation, 63 (+9) aspirant-e-s se sont présenté-e-s aux examens et ont toutes et tous réussi l'examen préliminaire leur permettant d'accéder à la seconde année de formation.

Formation continue

Sur le plan romand, le CIFPol a mis en place une formation de spécialistes en vérification des documents d'identité. Cette formation est destinée aux différentes administrations cantonales et communales qui travaillent régulièrement avec les documents afin d'éviter les fraudes. Le CIFPol fait appel aux spécialistes « documents » des corps de police romands pour dispenser cette formation. Ce sont 5 (+0) sessions qui ont été organisées entre Colombier 1 (-1), Granges-Paccot 1 (-2), le Valais 1 (+1) et Genève 2 (+2), réunissant 111 (-10) apprenant-e-s. L'intérêt est grandissant, les cantons et les communes réalisant leurs rôles à jouer dans la fraude documentaire.

La formation continue des collaborateur-trice-s des corps de police NE, FR, JU reste en main des centres de formation des corps.

Assistant-e-s de sécurité publique

Aucune formation d'assistant-e-s de sécurité publique n'a eu lieu au CIFPol, le nombre de candidat-e-s étant insuffisant pour constituer une volée financièrement autoportée. Ils ont ainsi été redirigé-e-s vers le site de l'Académie de police de Savatan. Cette année, ce sont 8 (+3) candidat-e-s assistant-e-s neuchâtelois qui sont allés se former à Savatan, en deux volées distinctes.

Certains corps communaux souhaitent réintégrer la formation des assistant-e-s à Colombier ou à Granges-Paccot. Une variante qui consiste à intégrer partiellement les assistant-e-s dans certains cours de formation destinés aux aspirant-e-s de police, est en phase test à l'école de Granges-Paccot.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	998'227	1'243'300	1'117'175	-126'125	-10.1%	+118'948	+11.9%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	808'456	631'467	579'524	-51'943	-8.2%	-228'932	-28.3%
43 Revenus divers	0	0	30	+30	--	+30	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	189'771	611'833	537'621	-74'212	-12.1%	+347'850	+183.3%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	1'006'357	1'243'300	1'120'355	-122'945	-9.9%	+113'998	+11.3%
30 Charges de personnel	17'667	28'600	24'403	-4'197	-14.7%	+6'736	+38.1%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	988'690	1'214'700	1'095'952	-118'748	-9.8%	+107'262	+10.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	-8'130	0	-3'180	-3'180	--	+4'950	+60.9%
44 Revenus financiers	8'130	0	3'180	+3'180	--	-4'950	-60.9%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	8'130	0	3'180	+3'180	--	-4'950	-60.9%
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	-0	-100.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	-0	-100.0%

Commentaires

Le budget du CIFPol (autoporteur) est toujours pensé avec une capacité d'accueil théorique puisque lors de son établissement, le nombre d'aspirant-e-s inscrit-e-s n'est pas connu. En 2024, le nombre d'aspirant-e (35 dont 20 NE + 10 JU + 5 Externes) ayant financé l'école est supérieur au budget (33), et supérieur de 12 EPT par rapport à 2023 (22).

La diminution des charges d'exploitation résulte principalement de l'optimisation des processus et des dépenses qu'il n'a pas été nécessaire d'engager.

La variance des revenus (42 et 46) est en lien avec la baisse des charges. Les revenus financiers résultent de la location des salles de formation à des tiers, appliquée depuis 2022.

Par rapport à 2023, l'augmentation des coûts s'explique par un nombre plus élevé d'aspirant(e)s, ce qui entraîne des charges variables d'équipement accrues ainsi qu'une hausse des heures dispensées par les formateurs

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Formation de Base (FOBA) (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	78'347	0	92'809
Coûts salariaux et de structure	-80'997	0	-92'779
Coûts des services centraux	0	0	0
Revenus	-2'650	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	0	0	30

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches se rapportant à la formation de base pour l'obtention du brevet fédéral de policier-ère. La prestation est autoporteuse.

Aucun budget n'est planifié au niveau de cette prestation mais uniquement au niveau du centre de profit CIFPol.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Frais de rappel	0	0	-30
Total charges (+) / revenus (-) nets	0	0	-30

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

2.7.10. Service sécurité civile et militaire (SSCM)

Missions principales

Le service de la sécurité civile et militaire (SSCM) a pour mission de mettre en œuvre la politique cantonale en matière de protection de la population et, notamment dans le cadre de l'organisation de gestion de crise et de catastrophe du canton de Neuchâtel (ORCCAN), de coordonner les différents acteurs comprenant des unités de police, de défense incendie, de santé publique, de services techniques et de protection civile (PCi). Le SSCM est également en charge de la formation des membres de la PCi, il gère l'unité neuchâteloise d'intervention psychosociale (Care Team), exerce la haute surveillance sur la défense incendie et assure la gestion du fonds des organisations régionales de protection civile et du fonds de contributions de remplacement des abris de protection civile.

En outre, le SSCM remplit les tâches militaires administratives et logistiques déléguées au canton par la Confédération. Par l'entremise de l'arrondissement militaire, le service assure la liaison entre les personnes astreintes à l'obligation de servir et l'armée, de la séance d'information jusqu'à la libération. Le SSCM est également en charge de la gestion des infrastructures militaires dans le canton.

Enfin, le service accueille les garages de l'État, dont les ateliers sont répartis entre le SSCM et le service des ponts et chaussées (SPCH). Selon les lignes directrices fixées par la commission de gestion des véhicules de l'État (CGVE), le SSCM gère l'ensemble du parc de véhicules de l'État. Il en assure l'entretien, le renouvellement et l'optimisation.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'année 2024 se distingue des précédentes, car aucun événement majeur ni crise n'a nécessité la mobilisation de l'Organisation de gestion de crise et de catastrophe du canton de Neuchâtel (ORCCAN) ni de l'État-major cantonal de conduite (EMCC). Dès lors, le dernier EMCC, maintenu en veille durant les périodes hivernale et printanière 2023-2024 en lien avec les risques de pénurie énergétique, a pu être définitivement démobilisé le 4 juillet 2024.

Ce contexte favorable a permis au SSCM de relancer les travaux mis en veille en raison des crises successives. Le service a procédé à une réorganisation interne afin de se doter d'un nouvel État-major de direction responsable de traiter les dossiers stratégiques ainsi que les activités transversales et permettant, le cas échéant, d'assurer à la fois la conduite du service et celle d'un EMCC.

Cette accalmie a également permis à la section protection de la population de prioriser et de relancer de nombreux projets mis en suspens en raison des crises successives, notamment les projets PROTOP 2030 et ADR 24. Le premier vise une révision complète du cadre législatif régissant la protection de la population et la protection civile. Une première étape, consistant en une analyse de l'existant et l'élaboration de pistes d'amélioration, a été réalisée en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes et a conclu à la nécessité de faire évoluer l'organisation et la gouvernance du système. Quant au deuxième, il consiste en la mise à jour partielle de l'analyse cantonale des dangers et des risques datant de 2014. Le repositionnement de certains risques, sur la base de l'analyse et de l'appréciation des différents experts des services cantonaux, permet de prioriser et de cibler les activités de veille et de planification sur les risques ayant la plus grande probabilité et le plus fort impact.

La Commission de la PCi a mis en place des sous-commissions techniques (instruction, logistique et constructions) composées de représentants du canton et des organisations régionales de la protection civile (OPC). Elles visent à optimiser les échanges au niveau opérationnel et à mener des travaux communs utiles au développement de la PCi neuchâteloise. De plus, le domaine PCi et les OPC, ont entrepris l'élaboration du catalogue de prestations de la PCi neuchâteloise qui a pour objectif d'inventorier et de clarifier les différentes missions de base que les OPC sont en mesure d'assurer en cas de sollicitation. En ce qui concerne le domaine des constructions, il a acquis un nouveau logiciel afin d'optimiser la gestion des ouvrages de protection du canton.

Pour ce qui a trait aux affaires militaires, l'implémentation du programme DIMILAR a débuté. Il s'agit d'un système de gestion des données qui vise à fluidifier et faciliter la communication avec les militaires de milice, leur permettant d'accéder à des informations personnalisées et d'interagir avec l'administration par voie numérique. D'autre part, des réflexions ont été lancées visant à définir une vision globale des investissements à réaliser ces prochaines années sur le site de Colombier dans une optique d'assainissement et de développement durable.

Enfin, le SSCM a poursuivi le renouvellement du parc des véhicules de l'État, dans le respect des objectifs environnementaux présentés au Grand Conseil. L'achat de 18 véhicules électriques, dont un camion, porte leur nombre à 62 au total, en augmentation de 37% par rapport à 2023.

Activités et réalisations

Protection de la population

La section protection de la population a consacré l'entier de son temps à relancer les projets en souffrance lors des années précédentes. En 2024, seul un épisode orageux particulièrement menaçant a nécessité l'intervention du chef EMCC. L'État-major réduit (EMR), organe permanent de veille et de conduite de l'EMCC, s'est réuni à sept reprises pour traiter les affaires courantes ainsi que tous les dossiers en cours concernant l'organisation de gestion de crise et de catastrophe du canton de Neuchâtel.

Une plateforme d'échange avec les organes de conduite régionaux (OCRg), nouvellement créée, s'est réunie à deux reprises. Les objets traités, notamment le dispositif communal lors de canicule et sur la thématique des dangers naturels, permettent de renforcer la collaboration et l'échange entre OCRg et les services de l'État contribuant à l'application de la politique cantonale en matière de protection de la population.

En 2024, 68 recrues PCi ont suivi avec succès leur instruction de base, tandis que 25 astreints ont suivi un cours cadre et 35 un cours de spécialiste, pour un total de 1'222 jours de formation.

Les membres du Care Team sont intervenus sur 21 événements en 2024, afin d'offrir un soutien aux victimes et aux témoins d'expériences traumatisantes.

S'agissant de la gestion des ouvrages de protection, 125 demandes de dispenses ont été acceptées et 35 projets d'abris approuvés. Par ailleurs, 21 nouveaux abris privés ont été réceptionnés en 2024, aboutissant à la création de 939 places protégées supplémentaires sur le territoire cantonal.

Commandement d'arrondissement

Le commandant d'arrondissement a reçu plus de 750 conscrits lors des deux cycles de journées d'orientation sur l'obligation de servir. Chez les femmes, 60 volontaires ont pris part à une journée d'information qui leur était dédiée. En outre, 950 conscrits ont été convoqués au centre de recrutement de Payerne.

Plus de 600 militaires ont sollicité un déplacement de service, sans compter les demandes de déplacement d'école de recrue qui sont transmises par le SSCM au commandement de l'instruction pour décision.

Durant l'année écoulée, 298 sanctions disciplinaires ont été infligées aux conscrits et aux militaires, principalement pour des motifs liés à des absences injustifiées à la journée d'orientation ou au recrutement, ou pour manquements aux tirs obligatoires.

Parvenus à la fin de leurs obligations militaires, 135 soldats, sous-officiers et officiers ont été libérés.

Pour ce qui concerne la taxe d'exemption de l'obligation de servir, 12'031 décisions de taxation ont été rendues pour un montant facturé de CHF 3,8 millions. Sur ce montant, CHF 3,2 millions ont effectivement été encaissés (pour rappel, le canton perçoit une commission de 20% de la somme encaissée).

Infrastructures et prestations

Comme chaque année, le domaine infrastructures et prestations s'est efforcé de remplir les prestations pour lesquelles le SSCM est lié contractuellement à la satisfaction des partenaires concernés (principalement le DDPS, Armasuisse et la Base logistique de l'armée).

En plus d'assurer la gestion et l'entretien courant des bâtiments, dont la valeur immobilière est estimée à CHF 116 millions, plus de 1'100 recrues ont été équipées, 4'000 militaires ont été reçus au magasin d'équipement personnel et plus de 2'000 armes d'ordonnance ont été entretenues.

Divers travaux d'entretien et d'aménagements ont été réalisés, notamment pour répondre aux exigences de sécurité du site de Colombier, qui accueille en moyenne 500 personnes tout au long de l'année. Une étude de faisabilité concernant l'assainissement du centre de subsistance de la place d'arme a été réalisée et un crédit d'étude déposé au Conseil d'état. Les travaux d'agrandissement du PCo ont été achevés ce qui permettra en cas de crise de bénéficier de locaux adéquats pour la conduite en situation particulière.

Garages de l'État

La section des garages de l'État a poursuivi son effort de rationalisation du parc véhicules de l'administration cantonale neuchâteloise (ACN), en mettant à profit la tranche budgétaire 2024 du crédit cadre 2024-2027. Elle a fait l'acquisition de 40 nouveaux véhicules et machines, dont deux camions, pour un montant total de CHF 4'189'000.

Conformément aux planifications réalisées lors de l'élaboration du crédit cadre 2024-2027, le parc automobile de l'État comptait 62 voitures électriques à la fin de l'exercice 2024.

Le service a également pris une part active au développement du plan de mobilité qui se déploie, selon les attentes, exclusivement avec des véhicules électriques.

Enfin, 36 véhicules ont trouvé preneur lors de la vente aux enchères organisée par les garages de l'État.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	7'905'221	8'033'919	8'214'080	+180'160	+2.2%	+308'859	+3.9%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	620'737	530'000	705'466	+175'466	+33.1%	+84'729	+13.6%
43 Revenus divers	19'069	5'000	22'934	+17'934	+358.7%	+3'865	+20.3%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	1'901'579	1'829'000	1'822'352	-6'648	-0.4%	-79'227	-4.2%
47 Subventions à redistribuer	97'800	100'000	102'798	+2'798	+2.8%	+4'998	+5.1%
49 Imputations internes	5'266'035	5'569'919	5'560'530	-9'389	-0.2%	+294'495	+5.6%
Charges d'exploitation	13'047'221	14'825'114	13'455'257	-1'369'857	-9.2%	+408'037	+3.1%
30 Charges de personnel	5'012'333	5'460'480	4'979'871	-480'609	-8.8%	-32'462	-0.6%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	2'920'278	3'287'500	2'866'106	-421'394	-12.8%	-54'172	-1.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'306'689	3'250'906	2'507'150	-743'756	-22.9%	+200'461	+8.7%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	461'880	430'000	421'499	-8'501	-2.0%	-40'381	-8.7%
37 Subventions redistribuées	97'800	100'000	102'798	+2'798	+2.8%	+4'998	+5.1%
39 Imputations internes	2'248'241	2'296'229	2'577'835	+281'606	+12.3%	+329'594	+14.7%
Résultat d'exploitation	-5'142'000	-6'791'195	-5'241'178	+1'550'017	+22.8%	-99'178	-1.9%
44 Revenus financiers	3'460'364	3'454'500	3'331'099	-123'401	-3.6%	-129'265	-3.7%
34 Charges financières	75'105	0	167'655	+167'655	--	+92'551	+123.2%
Résultat de financement	3'385'259	3'454'500	3'163'444	-291'056	-8.4%	-221'816	-6.6%
Résultat opérationnel	-1'756'741	-3'336'695	-2'077'734	+1'258'961	+37.7%	-320'993	-18.3%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'756'741	-3'336'695	-2'077'734	+1'258'961	+37.7%	-320'993	-18.3%

Commentaires

Au niveau des taxes, les garages de l'État ont contribué à cette augmentation grâce à plusieurs facteurs : la vente de deux camions à un prix supérieur aux attentes, le remboursement de l'assurance pour les dommages causés par la grêle de 2023 et une hausse des prestations externes facturées. D'autre part, le montant des amendes disciplinaires pour manquements aux obligations militaires a dépassé les prévisions.

Les charges de personnel ont été inférieures au budget, notamment en raison de deux postes vacants dans le domaine de la protection civile, de délais de carence à la suite de mouvements de personnel et de la diminution de taux de certaines fonctions.

Concernant les biens, services et autres charges d'exploitation, l'écart entre les comptes et le budget s'explique notamment par une baisse des dépenses en carburant pour le parc de véhicules de l'État et la diminution des coûts liés au contrat de prestation pour le centre d'instruction de Couvet. De plus, les dépenses pour les formations et événements dans le cadre d'ORCCAN et du Care Team ont été moins importantes que prévues.

S'agissant de l'amortissement du patrimoine administratif, les retards de livraison des véhicules ont reporté une partie des amortissements prévus.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Protection de la population (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	295'295	508'000	239'474
Coûts salariaux et de structure	1'258'495	1'593'513	1'170'020
Coûts des services centraux	729'646	839'413	838'821
Revenus	274'870	249'000	246'149
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'008'566	2'691'925	2'002'166

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les frais d'instruction PCi, le coût des contrôles périodiques des constructions, les coûts de fonctionnement du Care Team, ainsi que les coûts liés au fonctionnement d'ORCCAN. Au niveau des revenus, il comprend les émoluments encaissés pour l'étude des dossiers SATAC, un forfait pour la gestion administrative de la PCi prélevé sur le fonds de la PCi régionale et, depuis 2023, le montant pouvant être prélevé au fonds des contributions de remplacement pour des tâches en lien avec l'instruction de la PCi.

Les charges directes, inférieures aux prévisions budgétaires, s'expliquent principalement par plusieurs facteurs : la baisse du montant du contrat de prestations lié au centre d'instruction de Couvet ainsi que des dépenses moins importantes que prévues pour les exercices et les formations dans le cadre d'ORCCAN, de la PCi et du Care Team.

Au niveau des coûts salariaux et de structure, deux postes sont restés vacants dans le domaine de la protection civile.

Infrastructure et logistique (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	648'863	677'500	685'607
Coûts salariaux et de structure	2'289'493	2'268'739	2'437'067
Coûts des services centraux	799'363	915'199	914'571
Revenus	3'473'731	3'467'200	3'349'296
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	263'988	394'238	687'950

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts liés à l'entretien des infrastructures du site de Colombier, les indemnités versées par la Confédération pour la location et l'entretien des infrastructures de la Place d'arme de Colombier, ainsi que les différents revenus touchés pour diverses locations.

L'évolution défavorable des coûts salariaux et de structure est liée à l'intégration partielle du poste de chef de section à ce groupe de prestations. S'agissant des revenus, les 140'000 CHF de loyer du CIFPOL n'ont pas été encaissés par le SSCM mais par le SBAT.

Affaires militaires et oblig. servir (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	78'564	61'000	128'377
Coûts salariaux et de structure	463'596	644'441	505'525
Coûts des services centraux	268'275	308'123	307'907
Revenus	877'515	702'000	722'659
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-67'079	311'564	219'150

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts liés aux journées d'information des conscrits ainsi que les frais de support et de maintenance pour le logiciel employé pour la taxation. On enregistre également sur ce groupe les revenus liés aux amendes disciplinaires des astreints au service militaire du canton, ainsi que la commission de perception touchée par le canton pour le prélèvement de la taxe d'exemption de l'obligation de servir.

L'écart entre le budget et les comptes des charges directes provient principalement d'une forte augmentation des pertes sur créances. L'évolution favorable des coûts salariaux et de structure par rapport au budget est essentiellement due à l'intégration partielle du poste de chef de section sur le groupe de prestations « Infrastructure et logistique ».

À noter que la différence de revenus par rapport à 2023 s'explique par un report de 2022 de taxes d'exemption à l'obligation de servir, rendu nécessaire par la mise à jour du logiciel de taxation.

Garages de l'Etat (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	1'857'421	1'980'000	1'776'957
Coûts salariaux et de structure	3'312'594	3'984'989	3'580'451
Coûts des services centraux	447'800	514'198	513'839
Revenus	237'327	394'700	525'776
Revenus de la facturation des services centraux	5'219'568	5'396'519	5'396'518
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	160'921	687'967	-51'047

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts d'entretien et les recettes liés à la gestion du parc véhicules de l'État. Au niveau des charges, la différence entre les comptes et le budget s'explique par un prix du carburant et une quantité utilisée plus faible qu'escompté, ainsi qu'à des coûts d'entretien des véhicules moins importants et un report dans l'achat d'outillage. La différence dans les revenus réalisés, s'explique principalement par la vente de deux camions dépassant les estimations, le remboursement de l'assurance suite à la grêle de 2023 ainsi qu'une augmentation des travaux externes facturés.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Dédom. de Confédération	-1'179'195	-1'179'000	-1'197'964
Part cant. charges OPC	185'380	150'000	144'999
Redevance SIS	276'500	280'000	276'500
Total charges (+) / revenus (-) nets	-717'315	-749'000	-776'465

Commentaires

Sont comprises dans les charges et revenus de transfert non incorporables, les indemnités reçues de la Confédération pour les prestations logistiques, les versements aux organisations régionales de protection civile (OPC) pour les prestations cantonales qui leur sont déléguées, ainsi que les redevances versées pour le sauvetage lac et les missions de secours.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Frais de rappel	-5'580	0	-4'020
Ouvrages PCi	97'800	100'000	102'798
Sub. féd. PC	-97'800	-100'000	-102'798
Total charges (+) / revenus (-) nets	-5'580	0	-4'020

Commentaires

Ces charges comprennent les frais de rappel encaissés par l'arrondissement militaire ainsi que les subventions versées par la Confédération pour les mesures de construction de la protection civile intégralement reversées aux organisations régionales de protection civile.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2023			Budget 2024			Comptes 2024		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Achat de véhicules 2020-2023	Clôturé	2'272'127	0	2'272'127	0	0	0	0	0	0
Achat de véhicules 2024-2027	En cours	0	0	0	3'634'000	0	3'634'000	4'046'218	0	4'046'218
Construction protégée CE et EMCC	A solliciter	0	0	0	80'000	0	80'000	0	0	0
Étude faisabilité centre subsistance	En cours	9'930	0	9'930	0	0	0	23'096	0	23'096
PCO EMCC	Clôturé	158'505	0	158'505	135'000	0	135'000	127'785	0	127'785
*PI-mobilité durable	En cours	95'777	0	95'777	348'000	0	348'000	143'420	0	143'420
Total		2'536'339	0	2'536'339	4'197'000	0	4'197'000	4'340'518	0	4'340'518

Commentaires

La tranche 2024 du crédit d'engagement quadriennal pour l'achat de véhicules a dépassé le montant prévu, en raison de retards de livraison de la part des fournisseurs, entraînant un report entre 2023 et 2024.

2.7.11. Service de la culture (SCNE)

Missions principales

Les missions du service de la culture (SCNE) et des offices qui lui sont rattachés se déclinent en deux volets principaux :

- Encouragement des activités culturelles et artistiques.
- Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine neuchâtelois.

La direction du service assure la gestion générale, l'encadrement des offices, ainsi que le volet d'encouragement des activités culturelles et artistiques. L'accès à la culture, la diffusion des productions artistiques et la rémunération appropriée des actrices et acteurs culturels figurent parmi les priorités du service.

En 2024, afin d'accroître la lisibilité de son fonctionnement, le service de la culture a connu une réorganisation avec le remplacement de l'ancien office du patrimoine et de l'archéologie (OPAN) par trois offices distincts : l'office de l'archéologie cantonale (OARC), l'office cantonal du patrimoine bâti et immatériel (OCPI) et le Parc et musée d'archéologie du Laténium.

Les missions de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine neuchâtelois sont dévolues à l'OARC, à l'OCPI et au Laténium, ainsi qu'à l'Office des archives de l'État de Neuchâtel (OAEN).

L'OAEN a pour tâches de superviser l'archivage dans l'administration cantonale, d'évaluer les documents d'activité lorsque leur durée d'utilité administrative et légale est échue, de constituer, conserver et communiquer les archives ayant un intérêt historique ou juridique permanent. Par ailleurs, il conseille et soutient les communes dans le domaine de l'archivage.

L'OARC veille à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine archéologique neuchâtelois sur l'ensemble du territoire cantonal et en milieu lacustre (patrimoine immergé). Il intervient notamment de manière préventive, par des opérations de diagnostic et des fouilles extensives, lorsque ce patrimoine est exposé à un risque de destruction causé par l'activité humaine (projets de constructions et d'aménagement du territoire) ou par un facteur naturel (par exemple l'érosion).

L'OCPI gère les subventions cantonales et fédérales en matière de patrimoine bâti ainsi que les bases de données architecturales et historiques. Il préavise les dossiers de permis de construire et participe au suivi de chantiers, établit des études et des documentations et mène diverses actions de valorisation du patrimoine bâti, mobilier et immatériel.

Le Laténium assure la conservation des collections archéologiques cantonales (plus d'un demi-million d'objets et plusieurs centaines de milliers de documents scientifiques) et la mise en valeur publique de ces ensembles patrimoniaux, au travers d'expositions, de publications et d'activités de médiation.

Évolution de l'environnement et des tâches

Encouragement des activités culturelles et artistiques

- La loi sur l'encouragement des activités culturelles et artistiques (LEAC) est entrée en vigueur le 1er novembre 2024. Le travail de rédaction de son règlement d'application interviendra en 2025.
- Le Grand Conseil a accepté en 2024 la motion N° 24.179, Développement d'une vision stratégique autour de la médiation culturelle, notamment en lien avec le domaine de la formation. Des travaux exploratoires en vue du développement d'un plan d'action cantonal seront conduits.
- Le traitement en commission parlementaire de l'initiative populaire "1% pour la culture" a débuté et se poursuivra en 2025.
- Les cantons romands, dont celui de Neuchâtel, ont élaboré une stratégie commune pour le développement d'actions convergentes en faveur du secteur culturel romand entre 2024 et 2030.
- La phase préparatoire du projet "La Chaux-de-Fonds: Capitale Culturelle Suisse 2027" s'est terminée en 2024. Le Canton accompagnera désormais la mise en œuvre de la phase opérationnelle du projet.
- La direction du SCNE et les délégué-e-s culturel-le-s des villes et des communes neuchâteloises se concertent désormais régulièrement. Ce dialogue est appelé à se renforcer par l'arrivée de nouveaux et nouvelles délégué-e-s culturel-le-s et à s'inscrire dans la durée.

OAEN – Office des archives de l'État de Neuchâtel

- Les crédits de construction et de sécurisation ont été octroyés par le Grand Conseil pour le nouveau Centre archives et patrimoine (CAP).
- Une étude de faisabilité a été réalisée sur l'archivage pérenne d'archives numériques. Elle permet au projet d'archivage numérique (AENeas) d'aller de l'avant.
- Le déploiement des plans d'archivage dans l'administration cantonale se poursuit.
- Dans le cadre du programme VitamiNE, l'OAEN continue de soutenir les efforts des services concernés pour réduire le volume de leurs archives papier.

OCPI – Office cantonal du patrimoine bâti et immatériel

- Une architecte et un historien de l'art ont été engagés, permettant de faire face à une augmentation constante des demandes à traiter.
- Un important travail de mise à jour de la base de données du Recensement architectural du canton de Neuchâtel (RACN) est effectué avec les communes dans le cadre de la Révision des plans d'aménagement locaux (PAL).
- Tous les PAL font l'objet de plusieurs relectures selon le volet patrimonial et en particulier l'intégration de l'ISOS.
- Des études d'archéologie du bâti et d'histoire monumentale sont conduites dans l'ensemble du canton en fonction des chantiers en cours, avec publication des résultats.
- Le nombre et la complexité des dossiers de permis soumis pour préavis continuent à croître.
- L'office gère administrativement de nombreux dossiers de subventions cantonales et fédérales et assure le suivi des travaux par des visions locales, des soutiens scientifiques et techniques.
- Au sujet du patrimoine culturel immatériel, l'office participe à la mise à jour de la liste des traditions vivantes de la Suisse.
- Il veille à l'intégration des principes de sauvegarde du patrimoine bâti dans les projets de rénovations énergétiques.

OARC – Office de l'archéologie cantonale

- Le volume considérable des opérations d'archéologie préventive (sondages de diagnostic et évaluation du risque archéologique, fouilles extensives, fouille de sauvegarde, suivis de chantiers, etc.) nécessite un engagement renforcé de l'office. Ces prestations pourront par ailleurs générer des recettes, conformément à la Loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel (LSPC).
- Poursuite des activités de sauvegarde et de valorisation du patrimoine archéologique cantonal terrestre et immergé, y compris le monitoring régulier et continu du patrimoine lacustre et des sites palafittiques classés au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Parc et musée d'archéologie du Laténium

- Le Laténium fêtera son 25e anniversaire en 2026 et tirera avantage des manifestations organisées à cette occasion pour renouveler l'image publique du musée. Les activités de médiation seront développées, en vue notamment du renouvellement de la convention de prestation du Laténium avec l'OFC (subvention fédérale).
- Des travaux d'aménagement de longue haleine doivent être poursuivis dans le parc archéologique, pour répondre aux défis liés aux conséquences du dérèglement climatique. L'objectif consiste à tirer avantage de ces nouvelles exigences pour thématiser de manière constructive, à l'attention des visiteurs-euses, les changements environnementaux à l'échelle des quinze derniers millénaires.
- Le prochain grand chantier de rénovation muséographique concerne l'espace « Au pays du Grand Ours », qui sera adapté, en 2027, aux nouveaux enseignements acquis grâce aux recherches de l'OARC dans les grottes néandertaliennes du Val de Travers, à Cotencher (Rocheport) et aux Plaints (Couvet).

Activités et réalisations

Encouragement des activités culturelles et artistiques

Au niveau intercantonal, la cheffe du SCNE est notamment membre de la CDAC romande (Conférence des chef-fe-s de service et délégué-e-s aux affaires culturelles de la Suisse romande) et de la KBK (Conférence des déléguées et délégués cantonaux aux affaires culturelles), au sein de laquelle elle représente la Suisse romande et dont elle assure la vice-présidence depuis 2024. Elle participe ainsi aux travaux d'optimisation des dispositifs de soutien intercantonaux au niveau romand (Livre+, Cinéforum, Musique+, Label+, Corodis) et a contribué au développement d'une stratégie 2024-2030 commune aux cantons romands, pour le développement d'actions convergentes en faveur du secteur culturel.

Au niveau cantonal, le service a accompagné les dernières étapes du processus largement participatif ayant mené à l'adoption et l'entrée en vigueur de la loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles et artistiques (LEAC). Il a également contribué à sécuriser les montants nécessaires au lancement officiel du projet "La Chaux-de-Fonds : Capitale Culturelle Suisse 2027", en préparant un rapport à l'appui de la demande de crédit d'engagement adressée par le Conseil d'État au Grand Conseil et en s'impliquant dans les recherches de fonds effectuées auprès de la Confédération et de sponsors privés. De plus, le suivi du projet de soutien APS pour la création et la pérennisation du Centre de création helvétique des arts de rue (CCHAR) a été assuré. Au lieu-dit de l'ancienne poudrière du Jardin du Prince, à Neuchâtel, un nouvel atelier dédié à la création artistique a été mis à la disposition des artistes professionnel-le-s neuchâtelois-es pour des résidences de trois ans, attribuées par le biais d'appels à candidatures. Enfin, en ce qui concerne la valorisation des châteaux de Valangin, Boudry et Colombier, la piste d'une gouvernance partagée sous l'angle muséal a été explorée mais jugée trop onéreuse par l'État et les communes concernées. Un soutien financier ponctuel de l'État sur 3 ans a donc été formalisé, afin de permettre à chaque château de définir et consolider son mode de fonctionnement.

En parallèle à ces projets, le SCNE s'est tenu à la disposition des actrices et acteurs culturels pour leurs demandes de renseignements. Il a octroyé des subventions ponctuelles ou renouvelables, ainsi que des bourses et mis à disposition des ateliers d'artistes à Berlin, Paris, et Neuchâtel. Un nombre de demandes de soutien comparable à celui des années précédentes a été déposé et traité. Avec l'appui de sous-commissions thématiques, l'examen des dossiers a permis de répondre favorablement à 148 demandes sur les 245 traitées, soit un taux d'acceptation de 60%.

OAEN – Office des archives de l'État de Neuchâtel

En 2024, l'OAEN a procédé à 110 actions de conseil et d'évaluation auprès de 33 entités soumises à la LArch, et plus particulièrement à l'élaboration de 13 plans d'archivage.

L'office a réceptionné 47 versements d'archives administratives et 23 dépôts ou dons d'archives privées pour un total cumulé de 298 mètres-linéaires. Il a également autorisé 115 opérations d'élimination d'archives administratives sans intérêt juridique ni historique pour un total cumulé de 2417 mètres-linéaires. Par ailleurs, 2 formations à l'archivage ont été dispensées.

20 fonds d'archives ont été traités (classement, description, conditionnement) pour un total de 59 mètres-linéaires.

188 lecteurs ont été accueillis en salle de lecture pour un total cumulé de 664 journées de travail. 7'158 unités archivistiques ont été communiquées. L'OAEN a répondu par écrit à 472 demandes de recherche, dont 185 portaient sur des questions historiques, 134 sur des questions administratives, 41 sur des demandes de reproductions, 94 sur des ouvertures de succession, 8 sur des dossiers de victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et 10 sur des dossiers d'adoption. 7 visites de groupes (scolaires, séminaires universitaires, cours interentreprises, passeport vacances) ont été organisées pour un total de 143 visiteurs.

L'office a participé à plusieurs actions de mise en valeur d'archives, notamment dans le cadre du festival "Histoire et Cité", placé en 2024 sous le thème " Dans la rue " et dans le cadre de l'exposition " Le Don de Berthe " aux Galeries de l'Histoire de Neuchâtel. Il a aussi collaboré étroitement avec la Fondation des Sources du droit suisse à l'édition d'un volume de sources portant sur le droit administratif neuchâtelois (gouvernement à distance, 1707-1729).

La phase d'étude du projet de futur Centre archives et patrimoine (CAP) s'est terminée avec la finalisation du projet lauréat et l'adoption par le Grand Conseil des crédits de construction et de sécurisation.

Une étude de faisabilité a été menée portant sur la mise en place d'un dépôt d'archives numériques, prélude au démarrage du projet ArchiPeren.

OCPI – Office cantonal du patrimoine bâti et immatériel

Une nouvelle directive pour la pose d'une installation solaire en toiture au regard des exigences liées à la protection patrimoniale du bâti et des sites, rédigée par le SENE, le SCAT et l'OCPI a été validée par le DESC et le DDTE le 5 février 2025. Celle-ci simplifiera le traitement des permis de construire.

Le projet de « Modernisation du parc des logements » concernant la rénovation énergétique intégrant les principes de sauvegarde du patrimoine bâti, initié par l'Office du logement et le SENE, avec la collaboration de l'OCPI, sera suivi ces prochaines années.

En 2024, le Conseil d'État a adopté trois arrêtés de classement.

Le nombre des dossiers préavisés en 2024 (permis de construire, plans d'aménagement locaux, plans communaux des énergies, ISOS, parcs éoliens, voies historiques, etc.) s'élève à 436 et à 298 préconsultations.

L'office poursuit avec les communes et la Commission cantonale des biens culturels la mise à jour des données du Recensement architectural du canton de Neuchâtel, qui concerne 13'230 objets, parallèlement aux révisions des plans d'aménagement communaux. Des notices continueront d'être complétées au cours des prochaines années afin d'être publiées sur le guichet cartographique du SITN.

En 2024, 21 arrêtés de subvention définitive, représentant un montant total de 446'090 francs et 18 arrêtés de subvention provisoire, représentant un montant de 298'608 francs ont été adoptés par le Conseil d'État ou le DESC. Les subventions cantonales versées en 2024 se sont élevées à 284'053 francs ; les subventions fédérales versées se sont quant à elles élevées à 183'845 francs. Les collaborateurs-trices ont assuré le suivi des travaux de restauration de plusieurs immeubles ; des recherches historiques et des investigations archéologiques ont été menées sur certains d'entre eux.

L'office a contribué à la valorisation de bâtiments et sites patrimoniaux par des publications, présentations publiques et visites commentées. Parmi ces dernières, les Journées européennes du patrimoine les 7 et 8 septembre, sur le thème « Réseaux », ont connu un joli succès avec 1'210 visiteurs et visiteuses. Il a en outre été répondu à de nombreuses demandes d'informations et de conseils de propriétaires, services cantonaux et communaux, étudiants, journalistes, spécialistes ou amateurs.

OARC – Office de l'archéologie cantonale

Plusieurs projets d'aménagement du territoire et de construction ont engendré la réalisation de diagnostics archéologiques, un processus inhérent au traitement des demandes d'autorisation de construire et conditionnant les préavis.

46 sondages à la pelle hydraulique ont ainsi été effectués en 2024 sur une surface de 18 000 m2 dans le cadre d'un vaste projet de construction à Cornaux. Ils ont révélé des témoins d'un habitat rural « terrestre » daté du Bronze récent/final (env. 1300-1100 av. J.-C.) qu'il conviendra de documenter par une fouille extensive, intégrée aux travaux de génie civil en 2025. De même, en prévision de la construction d'un système d'évacuation et de traitement des eaux de chaussée (projet N20), des sondages ont partiellement mis au jour, au lieu-dit « Le Verger » à l'est du Locle, deux structures linéaires empierrées, possiblement liés à l'installation de deux moulins dès le milieu du 16ème siècle. Un suivi archéologique des travaux de terrassement en vue de la construction du bassin prévu permettra de compléter l'agencement de ces empièvements et d'en préciser la fonction et la datation. Enfin, lors de la construction d'un immeuble au Landeron, une surveillance des terrassements a révélé la présence

d'importants vestiges archéologiques datés de la fin du Premier âge du Fer (600-500 av. J.-C.). Une interruption temporaire des travaux a été décrétée pour permettre le déploiement d'une fouille de sauvetage.

Dans le cadre du monitoring sanitaire du patrimoine immergé, des prospections aériennes ont permis de repérer au large d'Hauterive deux épaves. La première, datée entre la fin du 2^{ème} et le début du 1^{er} siècle av. J.-C., serait la plus ancienne embarcation de « type assemblé » connue dans nos régions et, dès lors, la seule de l'époque celtique. La seconde, également unique, est datée de l'Antiquité tardive (4^{ème} siècle de notre ère) et se distingue – par sa datation, ses dimensions et sa forme – des embarcations romaines connues dans les Trois-Lacs.

Enfin, une nouvelle campagne de fouille a été effectuée à la grotte des Plaints (Couvét), en vue de préciser la distribution spatiale des vestiges archéologiques et fauniques au sein de l'archéoséquence et d'en affiner le cadre chronologique. Les données récoltées apportent un éclairage nouveau sur une période spécifique de l'histoire neuchâteloise. Ces recherches sont valorisées dans l'exposition temporaire « Néandertal au Val-de-Travers ! L'archéologie de tous les possibles à la grotte des Plaints », réalisée par le Musée régional du Val-de-Travers en collaboration avec l'OARC, qui restera ouverte au public jusqu'en novembre 2025.

Parc et musée d'archéologie du Laténium

L'exposition « Dans les camps – Archéologie de l'enfermement », qui traite de l'archéologie de la Seconde guerre mondiale, a connu un fort succès et a permis de gagner de nouveaux publics au Laténium. Les audaces et l'originalité de cette exposition pionnière sur l'archéologie du passé récent ont renforcé la reconnaissance nationale et internationale du musée, comme un centre d'innovation scientifique et culturelle.

Les initiatives prises dans le contexte de la pandémie ont été progressivement intégrées dans les routines de la médiation et de la programmation événementielle. En 2024, le tournant est consolidé : il favorise de manière durable les partenariats avec des institutions culturelles régionales pour des interventions artistiques pluridisciplinaires entrant en résonance avec les approches réflexives du musée sur le patrimoine archéologique.

La notoriété croissante des collections du Laténium entraîne une recrudescence des demandes de consultation et d'étude. Afin de traiter ces demandes scientifiques de manière plus efficace, le Laténium a engagé de gros efforts dans la gestion des collections et dans la redéfinition des procédures d'inventaire et d'enregistrement, en concertation avec l'OARC et l'OCPI.

Le musée a renouvelé son identité visuelle, afin d'incarner les valeurs du Laténium : échos, échanges et émotions, dans un langage graphique associant fraîcheur juvénile et préciosité de l'éclat des matières premières.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'832'863	3'584'391	1'409'466	-2'174'925	-60.7%	-423'398	-23.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	18	0	0	0	--	-18	-100.0%
42 Taxes	379'511	346'625	294'945	-51'680	-14.9%	-84'566	-22.3%
43 Revenus divers	341'040	2'387'766	185'677	-2'202'089	-92.2%	-155'363	-45.6%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	148'509	350'000	718'593	+368'593	+105.3%	+570'084	+383.9%
47 Subventions à redistribuer	961'731	500'000	209'045	-290'955	-58.2%	-752'685	-78.3%
49 Imputations internes	2'055	0	1'205	+1'205	--	-850	-41.4%
Charges d'exploitation	18'064'043	18'874'226	16'665'466	-2'208'760	-11.7%	-1'398'577	-7.7%
30 Charges de personnel	5'565'369	7'436'017	6'006'709	-1'429'308	-19.2%	+441'341	+7.9%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'155'218	1'273'060	997'789	-275'271	-21.6%	-157'429	-13.6%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	20'140	+20'140	--	+20'140	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	7'682'608	7'061'522	6'630'652	-430'870	-6.1%	-1'051'956	-13.7%
37 Subventions redistribuées	961'731	500'000	209'045	-290'955	-58.2%	-752'685	-78.3%
39 Imputations internes	2'699'118	2'603'627	2'801'130	+197'503	+7.6%	+102'012	+3.8%
Résultat d'exploitation	-16'231'180	-15'289'835	-15'256'000	+33'834	+0.2%	+975'179	+6.0%
44 Revenus financiers	0	0	2	+2	--	+2	--
34 Charges financières	0	0	1'733	+1'733	--	+1'733	--
Résultat de financement	0	0	-1'730	-1'730	--	-1'730	--
Résultat opérationnel	-16'231'180	-15'289'835	-15'257'731	+32'104	+0.2%	+973'449	+6.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-16'231'180	-15'289'835	-15'257'731	+32'104	+0.2%	+973'449	+6.0%

Commentaires

Le budget prévoyait des dépenses pour un important projet de fouilles archéologiques, qui n'a finalement pas pu être réalisé. Cette situation explique les écarts qui apparaissent dans les groupes 30, 31 et 43.

L'écart favorable dans le groupe 46 provient d'opérations comptables qui ont été effectuées dans le cadre de la clôture du programme d'aides COVID mené avec la Confédération (décompte final).

L'écart dans le groupe 36 découle de la subvention pour le projet "La Chaux-de-Fonds: Capitale Culturelle Suisse 2027", dont le premier versement a été reporté à 2025.

Les subventions fédérales redistribuées au travers des comptes 37/47 sont moins importantes que ce qui avait été prévu, d'une part parce qu'il n'y a pas eu de travaux en lien avec les subventions fédérales acquises à l'OCPI en 2024 et d'autre part, parce que des travaux de conservation-restauration ne se sont pas terminés en 2024 mais se poursuivront ces prochaines années.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Encouragement culturelles (CHF)	activités	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes		111'462	196'700	141'749
Coûts salariaux et de structure		68'019	353'930	148'603
Coûts des services centraux		23'992	119'581	55'034
Revenus		8'330	0	2'176
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)		195'143	670'211	343'210

Commentaires

Les heures prestées dans les comptes sont significativement différentes de celles qui ont été budgétées, notamment en lien avec des projets non réalisés dans les domaines "Archéologie" et "Archives".

Archéologique (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	125'518	227'000	103'752
Coûts salariaux et de structure	1'438'784	1'061'516	1'428'383
Coûts des services centraux	685'714	1'130'875	671'556
Revenus	13'151	95'000	18'956
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'236'865	2'324'391	2'184'737

Commentaires

La baisse des charges directes découle de la non-réalisation d'opérations de terrain de diagnostic archéologique, étroitement liées au calendrier et à la faisabilité des projets de construction (oppositions aux projets, approvisionnement et coût des matériaux de construction, météo défavorable, etc.).

La différence des coûts salariaux et de structure s'explique par un nombre d'heures réelles supérieur au budget pour cette prestation.

Une réduction des recettes provenant du compte de bilan (frais généraux archéologie A5 VD-Areuse) s'explique par la priorisation des ressources et des tâches cantonales au détriment des projets d'élaboration autoroutiers A5.

Patrimoine (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	214'003	88'700	28'714
Coûts salariaux et de structure	954'748	889'577	1'079'885
Coûts des services centraux	467'414	338'317	499'936
Revenus	49'165	0	75
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'587'000	1'316'593	1'608'461

Commentaires

Une partie de l'augmentation des coût salariaux, pas encore prévue au budget 2024, est liée à l'engagement d'une architecte et d'un historien de l'art permettant de faire face à une augmentation constante des demandes à traiter.

Musée (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	477'951	520'250	504'925
Coûts salariaux et de structure	2'118'239	2'039'578	2'196'291
Coûts des services centraux	999'387	757'652	1'027'522
Revenus	309'952	282'625	267'651
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	3'285'625	3'034'854	3'461'088

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Archives (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	61'012	62'400	51'963
Coûts salariaux et de structure	945'557	734'704	1'180'544
Coûts des services centraux	522'169	454'459	543'151
Revenus	14'377	19'300	20'822
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'514'362	1'232'263	1'754'836

Commentaires

La différence des coûts salariaux et de structure s'explique par un nombre d'heures réelles supérieur au budget pour cette prestation.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Accès à la culture	43'244	50'000	30'823
Accès aux savoirs	172'200	213'000	209'200
Amort subventions à l'invest - SCNE	219'571	205'022	196'676
Arts de la scène	1'412'241	1'449'000	1'417'915
Arts visuels	0	0	45'701
Cinéma	332'500	359'000	344'000
Fonds Documentaires	1'920'500	1'920'000	1'945'000
Interdisciplinaire	0	0	91'438
Littérature	141'652	174'000	39'000
Musique	562'292	689'000	601'249
Promotion de la lecture	511'334	612'500	531'898
Sub. féd. diverses	0	-50'000	0
Subs. div. ins. privées	571'330	455'000	166'980
Subsides com. divers	1'380'245	375'000	380'868
Valorisation patrimoine culturel	0	0	129'000
Total charges (+) / revenus (-) nets	7'267'108	6'451'522	6'129'749

Commentaires

En 2024, des modifications ont été apportées aux libellés de certaines rubriques budgétaires, selon l'application de la nouvelle LEAC. L'ancienne rubrique "Arts et lettres" a été remplacée par les rubriques "Arts visuels" et "Littérature"; la rubrique "Interdisciplinaire" a été créée.

Le montant des subventions versé aux institutions privées est moins élevé que le budget car des travaux de conservation-restauration ne se sont pas terminés en 2024 mais se poursuivront ces prochaines années.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Frais de rappel	-120	0	-160
Monuments et sites	118'383	500'000	183'845
Sub. féd. pro. mon. sit.	-118'383	-500'000	-183'846
Total charges (+) / revenus (-) nets	-120	0	-160

Commentaires

Il s'agit des subventions fédérales versées par la Confédération et reversées aux institutions privées et aux communes dans le cadre de conventions-programmes, de subventions au cas par cas et de demandes à l'OFROU concernant les voies de communication historiques (IVS). Les dépenses réelles découlent des projets réalisés inférieurs aux prévisions.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2023			Budget 2024			Comptes 2024		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Aides SCNE Coronavirus	En cours	427'524	569'022	-141'499	0	0	0	25'200	587'794	-562'594
*Centre des archives et du patrimoine	En cours	66'079	0	66'079	58'306	0	58'306	101'355	0	101'355
Création moyens nécessaires LArch	En cours	20'140	0	20'140	300'000	0	300'000	8'108	0	8'108
Fouille de sauvetage archéologique	Clôturé	0	0	0	2'077'081	1'220'285	856'796	0	0	0
La Cdf - Capitale culturelle suisse 2027	En cours	0	0	0	260'000	0	260'000	0	0	0
*PI-accord position. Strat. (APS)	En cours	252'500	0	252'500	0	0	0	307'500	0	307'500
Rest. Collégiale de Neuchâtel 2ème étape	Clôturé	133'074	0	133'074	295'000	0	295'000	0	0	0
Sécurisation & déménagement des archives	En cours	0	0	0	493'680	0	493'680	0	0	0
*Vitamine	En cours	101'173	0	101'173	23'322	0	23'322	14'231	0	14'231
Total		1'000'490	569'022	431'468	3'507'389	1'220'285	2'287'104	456'394	587'794	-131'399

Commentaires

- Le crédit des " Aides SCNE Coronavirus " enregistre dans les charges un dernier versement de subvention et dans les revenus les écritures de clôture du dispositif d'aides mis en place avec la Confédération.
- Du retard a été pris dans les projets relatifs au crédit " Création moyens nécessaires LArch ", ce qui explique que les montants prévus n'ont pas été engagés en 2024.
- Un important projet de " Fouille de sauvetage archéologique " était prévu au budget 2024. Ce projet a finalement dû être abandonné et aucune dépense n'a été engagée.
- Le premier versement des montants prévus au budget pour le projet " La Chaux-de-Fonds: Capitale Culturelle Suisse 2027" a été reporté à 2025.
- Les dépenses relatives à " l'Accord de position stratégique (APS) " ont été budgétées de manière centralisée au SSRS, car elles concernent plusieurs services et départements. Les dépenses réelles relevant du SCNE ont été inscrites dans les comptes du service, après transfert de budget correspondant du SSRS.
- Les travaux de la " Restauration de la Collégiale de Neuchâtel 2ème étape " ont été terminés en 2023, il n'y a donc pas eu de dépenses en 2024.
- Le projet de " Sécurisation et déménagement des archives " a été décalé dans le temps, de sorte que les montants prévus n'ont pas été utilisés en 2024 et seront utilisés à partir de 2025.

2.7.12. Service des ressources humaines (SRHE)

Missions principales

Le service des ressources humaines de l'État est le service transversal chargé du développement et de la mise en œuvre de la politique de gestion du personnel de l'administration cantonale (personnel administratif et technique de l'administration cantonale, ainsi que personnel enseignant des entités du secondaire 2).

Ses principales missions peuvent être déclinées en trois volets :

1. Gestion administrative et salariale du personnel de l'État:

Engagements, dossiers du personnel, traitements, classification des fonctions, assurances sociales, horaires, temps de travail, absentéisme, indicateurs et statistiques, budgétisation des charges de personnel pour l'ensemble de l'administration cantonale, etc.

2. Conseil, accompagnement et expertise RH:

Recrutement, formation, développement, mobilité interne, aide et appui aux cadres, santé et sécurité, appui juridique, légistique, gestion de conflits, surveillance de l'application des dispositions de la loi sur le statut de la fonction publique, implication dans des projets transversaux, organisation des services, support technique SAP RH, intégration sociale et culturelle, égalité et famille, encouragement et gestion des apprentissages, conseil et appui aux communes et aux entités paraétatiques en matière de gestion RH, etc.

3. Appui politique et développement de la politique de gestion des ressources humaines:

Prises de position, veille et anticipation de l'évolution de l'environnement, propositions d'évolution de la législation, développement ou adaptation d'outils de gestion des ressources humaines, interactions régionales, intercantionales ou nationales, représentation de l'Etat au sein d'organes externes, etc.

Évolution de l'environnement et des tâches

La poursuite des importantes réformes organisationnelles de l'administration cantonale continue de fortement solliciter le service en tant que service transversal expert en matière d'accompagnement RH du changement. La remise en question et la fiabilisation des processus transversaux RH fait également partie des priorités du service, lui-même confronté aux risques de pertes de connaissances en lien avec la volatilité croissante du personnel.

Par ailleurs, l'évolution du marché du travail, avec la généralisation des difficultés de recrutement pour certains métiers et la perspective de nombreux départs de la génération des "baby-boomers" justifient l'accélération du développement d'une marque employeur forte, à même d'attirer et de retenir les forces de travail indispensables à l'action de l'État.

Activités et réalisations

En 2024, le SRHE a continué d'être impliqué de manière très importante dans de nombreux volets du projet Vitamine, et plus particulièrement pour l'accompagnement de l'emménagement des services localisés à Tivoli. Le déménagement du SRHE de Peseux à Serrières a également généré un travail préparatoire important, tant sous l'angle organisationnel qu'administratif. Les questions en lien avec la santé-sécurité-sûreté du site ont nécessité une coordination complexe entre différents services de l'administration et des partenaires externes.

Le SRHE s'est fortement investi dans la mise en place d'un espace d'échange et de coordination rassemblant la direction de tous les services hébergés à Tivoli. C'est en effet la première fois que tant d'entités sont rassemblées au même endroit, avec la nécessité de régler de multiples questions de cohabitation. À l'image de ce qui peut se faire dans de grandes entreprises, des opérations transversales de formation, de sensibilisation ou d'entraide peuvent maintenant être envisagées; c'est ainsi qu'un don du sang a pu être organisé.

En 2024 410 engagements ont été réalisés, nécessitant le traitement de plus de 14'000 candidatures, avec un accroissement permanent du nombre de consultations de nos canaux de diffusion d'offres d'emploi (total de près de 690'000 vues sur ne.ch. LinKedIn et JobUp). L'État employeur encourage les carrières internes et l'intégration professionnelle puisque 60% des places vacantes ont pu être repourvues à l'interne ou via les ORP. Sur le plan externe, un important projet d'amélioration de la marque-employeur est mené afin de garantir un positionnement positif de l'État dans un marché du travail de plus en plus concurrentiel.

Les flux et processus de gestion interne, ainsi que l'organisation du SRHE, nécessitent des ajustements permanents aux besoins de plus en plus aigus de l'évolution de notre environnement. Le projet d'optimisation de la gestion des droits, accès et ressources informatiques de l'administration (SODA) poursuit son implémentation en collaboration le SIEN.

Au niveau stratégique, la direction du service reste chargée de la préparation sous diverses formes des réponses adéquates à plusieurs objets parlementaires. Par ailleurs, le SRHE maintient sa veille métier et propose régulièrement au Conseil d'État des adaptations légales, réglementaires ou procédurales garantissant un fonctionnement efficient de l'administration en matière de gestion du personnel.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
	2023	2024	2024	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	8'050'536	-7'331'834	8'185'519	+15'517'352	+211.6%	+134'983	+1.7%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	817'532	986'000	676'131	-309'869	-31.4%	-141'401	-17.3%
43 Revenus divers	159'237	123'368	151'177	+27'809	+22.5%	-8'060	-5.1%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	-129'228	760'000	259'269	-500'731	-65.9%	+388'497	+300.6%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	7'202'995	-9'201'201	7'098'942	+16'300'143	+177.2%	-104'053	-1.4%
Charges d'exploitation	7'691'633	-7'103'256	8'727'208	+15'830'463	+222.9%	+1'035'574	+13.5%
30 Charges de personnel	5'904'214	-8'715'109	6'365'233	+15'080'342	+173.0%	+461'019	+7.8%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	193'512	205'800	349'703	+143'903	+69.9%	+156'191	+80.7%
33 Amortissements du patrimoine administratif	72'701	129'563	125'802	-3'761	-2.9%	+53'101	+73.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	545'863	516'000	574'356	+58'356	+11.3%	+28'493	+5.2%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	975'343	760'490	1'312'114	+551'623	+72.5%	+336'770	+34.5%
Résultat d'exploitation	358'903	-228'578	-541'689	-313'111	-137.0%	-900'592	-250.9%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	358'903	-228'578	-541'689	-313'111	-137.0%	-900'592	-250.9%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	358'903	-228'578	-541'689	-313'111	-137.0%	-900'592	-250.9%

Commentaires

Groupe 42, les recettes liées aux places de parking de Tivoli ont été transférées au SBAT dans les comptes, mais budgétées au SRHE, expliquant ainsi la majeure partie de la variation. De plus, les remboursements de traitement liés à la gestion des apprentissages et à l'ORF-NE, ainsi que les subventions y relatives ont été légèrement inférieures en 2024 et complète la différence.

Groupe 43, la différence provient des recettes liées aux prestations pour investissement sur le projet Vitamine, supérieures à celles budgétées.

Groupe 46, la part au produit de la taxe CO2 varie largement d'année en année, et se trouve être en-dessous des prévisions pour 2024. De plus, le remboursement de 80% des frais liés à la crèche tic-tac se trouvait au budget dans le groupe 46 mais a été imputé dans les comptes dans le groupe 30.

Groupe 30, la variation provient principalement de l'écart statistique centralisé au SRHE (valeur de CHF 16.3 millions). Plusieurs effets viennent expliquer l'écart restant : CHF 442'000.- de remboursement des frais liés à la crèche tic-tac (budgété dans le groupe 46), les salaires globalement inférieurs au budget, la formation et le recrutement de personnel, et finalement, les remboursements d'assurances (non-budgétés car imprévisibles et rares).

Groupe 31, le dépassement est expliqué par, notamment une perte sur créances de CHF 58'000.- et la partie du plan de mobilité du projet Vitamine qui a nécessité plus de dépenses que prévu.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Gestion salariale et financière (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	16'191	35'400	124'252
Coûts salariaux et de structure	1'230'272	1'581'213	1'311'523
Coûts des services centraux	405'902	540'236	543'261
Revenus	89'850	316'150	88'363
Revenus de la facturation des services centraux	1'372'916	1'396'900	1'396'890
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	189'600	443'798	493'784

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut, en plus de la gestion salariale au sens large, la gestion des temps, les remplacements maternité et toutes les activités couvrant la budgétisation des charges de personnel ainsi que la gestion financière du service.

Les charges directes incluent la perte sur créances mentionnée ci-dessus, ainsi que le plan de mobilité qui a nécessité plus de dépenses que prévu. L'écart sur les revenus résulte du transfert des recettes liées aux retenues pour les places de parking au SBAT.

Conseil et expertises (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	49'469	81'000	77'407
Coûts salariaux et de structure	1'426'608	1'546'470	1'556'128
Coûts des services centraux	405'902	540'236	543'261
Revenus	56'019	65'480	64'425
Revenus de la facturation des services centraux	1'638'046	1'755'864	1'755'847
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	187'914	346'362	356'525

Commentaires

Ce groupe de prestations regroupe non seulement les affaires juridiques et le conseil métier, mais également l'évaluation et la classification des fonctions, les frais de fonctionnement du groupe de confiance ainsi que les activités liées à la santé et la sécurité au travail.

Formation et développement (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	105'170	49'200	127'271
Coûts salariaux et de structure	3'990'292	3'992'951	3'983'762
Coûts des services centraux	143'260	190'671	191'739
Revenus	1'402'541	1'325'000	1'245'511
Revenus de la facturation des services centraux	3'449'842	3'225'405	3'225'389
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-613'661	-317'582	-168'128

Commentaires

Ce dernier groupe inclut toutes les activités liées à la formation interne, externe et à l'accompagnement spécifique. Il comprend également la gestion des apprentissages et des stagiaires.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
FFP Planif. territoire et construction	1'468	0	1'750
Part produit taxe CO2	-235'777	-350'000	-252'511
Redistribution contr.enc.for.dual	0	6'000	0
Structure d'accueil pour enfants d'empl.	476'841	100'000	552'549
Total charges (+) / revenus (-) nets	242'532	-244'000	301'787

Commentaires

La part produit taxe CO2 a été moins importante que prévue en 2024. Pour rappel, le produit taxe CO2 est impossible à estimer en avance, le calcul dépendant de nombreux facteurs exogènes imprévisibles. La crèche tic-tac a quant à elle fait l'objet d'une restructuration analytique, et le remboursement du 80% des frais n'est pas visible ci-dessus ; il l'est cependant ci-dessous, sous "Réduction cotisations salariales". La charge réelle pour l'État représente donc les 20% des 552'549.-.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Écart statistique (Sal. et KM)	0	0	0
Frais de rappel	-150	0	-240
Réduction cotisations salariales	-372'026	0	-442'039
Total charges (+) / revenus (-) nets	-372'176	0	-442'279

Commentaires

La réduction des cotisations salariales est liée à la crèche tic-tac (voir commentaires tableau ci-dessus).

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2023			Budget 2024			Comptes 2024		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*Vitamine	En cours	194'378	0	194'378	189'185	0	189'185	219'518	0	219'518
Total		194'378	0	194'378	189'185	0	189'185	219'518	0	219'518

Commentaires

Impact du projet Vitamine sur le SRHE. La majeure partie des dépenses découle d'une activation des heures de travail au bilan. Le reste des dépenses concerne les investissements liés au plan de mobilité, à la gestion des places de parking et de la flotte de véhicules de l'État.

2.7.13. Service juridique (SJEN)

Missions principales

Le service juridique de l'État (SJEN) est le service central qui fournit des prestations juridiques à l'ensemble de l'administration cantonale neuchâteloise. Il travaille pour le Conseil d'État, les départements et la chancellerie d'État et fournit également un soutien juridique et légistique au Grand Conseil et ses organes (commissions, bureau, secrétariat général).

Les activités principales du SJEN sont réparties dans les domaines du contentieux (instruction de recours, d'oppositions et de plaintes ; préparation de décisions à la signature des cheffes ou chefs de départements ou du Conseil d'État), du conseil et de la législation. Il assume également la tenue du Recueil systématique de la législation neuchâteloise (RSN).

Évolution de l'environnement et des tâches

Le SJEN occupe 28 personnes représentant une dotation de 21,3 équivalents plein temps (EPT). Les activités se répartissent entre le personnel de formation juridique (16 EPT, y compris la cheffe de service) et le secrétariat (5,3 EPT, incluant une collaboratrice spécialisée en charge de la tenue du RSN et la responsable administrative). Depuis le 1er janvier 2024, l'effectif a été augmenté d'un 0,4 poste de juriste pour renforcer le service dans le domaine de l'aménagement du territoire et 0,2 de secrétaire afin de pouvoir créer une nouvelle fonction de responsable administrative adjointe.

Depuis plusieurs années, il forme un-e apprenti-e employé-e de commerce et accueille des stagiaires dans le cadre de leur formation à la HEG ou à l'Université. Il a également formé une avocate stagiaire pendant six mois.

L'année 2024 a connu une légère baisse des dossiers de contentieux. Cependant, il a connu une forte sollicitation de ses autres prestations, soit des conseils et avis de droits ainsi qu'une très forte augmentation des préavis, sans compter le soutien aux autorités et à l'administration.

Enfin, le SJEN arrive à bout touchant de l'important projet du toilettage du RSN. La nouvelle loi sur la procédure administrative (LPA) sera traitée par le Grand Conseil au printemps 2025.

Le SJEN est également actif au sein du groupe de suivi cantonal Justitia 4.0 mené par les Autorités judiciaires.

Activités et réalisations

Les prestations du SJEN en matière de contentieux consistent dans l'instruction des recours administratifs et des plaintes en matière de poursuites et faillites (AISLP) - adressés aux départements, au Conseil d'État et à la chancellerie d'État - ainsi que la rédaction de projets de décisions sur recours. Le service prépare également des projets de décisions que le Conseil d'État ou les départements sont appelés à prendre en première instance (LAVI, LResp, aménagement du territoire).

Un autre aspect important et spécifique de l'activité du SJEN, mais plus difficilement mesurable, est constitué du conseil juridique qui prend diverses formes. Cette activité va du simple conseil oral à l'avis de droit écrit solidement argumenté. Ce rôle de conseiller juridique centralisé est essentiel au fonctionnement de l'État dans son ensemble. Le SJEN préavise aussi les objets soumis à validation du Conseil d'État.

Le SJEN s'occupe également de la publication de la jurisprudence en mettant à disposition sur Internet les décisions administratives rendues par le Conseil d'État et les départements de l'administration cantonale en matière de contentieux, par le système FindInfo (application complémentaire au système électronique de gestion des dossiers JURIS, utilisé depuis 2009).

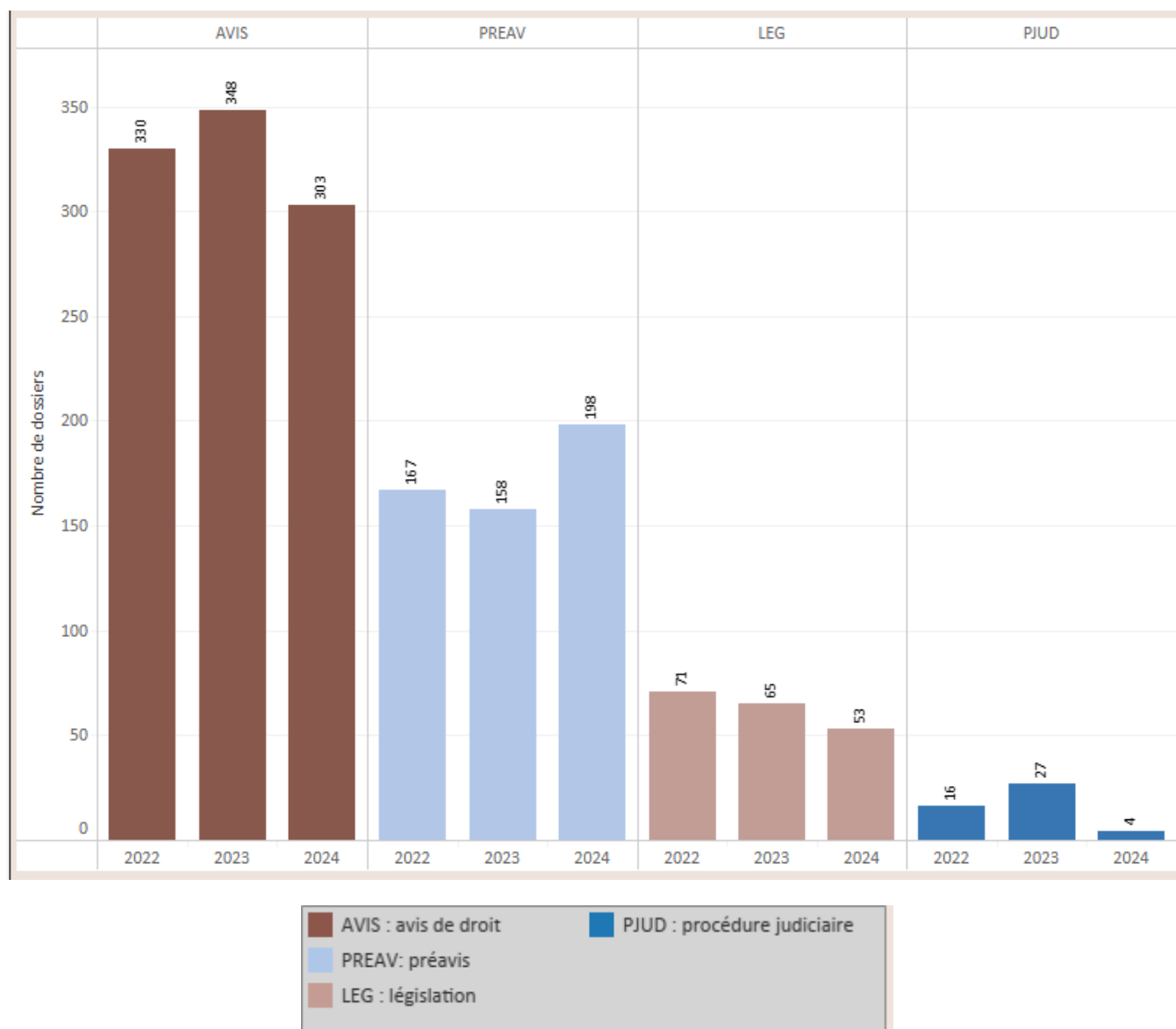
Enfin, le SJEN assume la tenue du Recueil systématique de la législation neuchâteloise, tâche exigeante, nécessitant des connaissances tant juridiques qu'informatiques, à laquelle est affectée une collaboratrice spécialisée. Il a par ailleurs mis à jour de nombreux textes du RSN suite au changement de deux départements au 1er mars 2024.

Durant l'année sous revue, le service a enregistré une baisse des entrées de dossiers de contentieux, soit 367 (415 pour 2023 et 358 pour 2022). Le SJEN a traité 374 dossiers, réduisant le nombre de dossiers en cours de 252 à 245 entre le 1er janvier et le 31 décembre.

Ces chiffres ne tiennent pas compte des décisions incidentes : demandes d'avances de frais, décisions en matière d'assistance judiciaire, ordonnances de suspension et autres décisions procédurales.

Le tableau ci-dessous donne le nombre de dossiers traités s'agissant des prestations hors contentieux.

Statistiques 2024 - autres dossiers



Les projets législatifs les plus importants ont été :

- la finalisation du projet de loi sur la procédure administrative (LPA) ;
- la finalisation du règlement d'exécution de la loi sur la médiation civile et pénale (RLMCP) ;
- la loi sur l'encouragement des activités culturelles et artistiques (LEAC) ;
- la révision de la loi sur l'accueil des enfants (LAE).

Enfin, le SJEN a continué d'organiser deux conférences adressées à l'ensemble des juristes de l'État qui ont à nouveau rencontré un vif succès, démontrant ainsi leur utilité.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
	2023	2024	2024	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	104'405	120'800	91'079	-29'721	-24.6%	-13'326	-12.8%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	88'878	100'000	84'010	-15'990	-16.0%	-4'868	-5.5%
43 Revenus divers	3'959	800	797	-3	-0.3%	-3'161	-79.9%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	11'569	20'000	6'272	-13'728	-68.6%	-5'297	-45.8%
Charges d'exploitation	3'659'084	3'872'028	3'864'835	-7'193	-0.2%	+205'751	+5.6%
30 Charges de personnel	3'203'969	3'429'712	3'432'754	+3'042	+0.1%	+228'785	+7.1%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	69'517	68'600	62'893	-5'707	-8.3%	-6'624	-9.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	385'598	373'716	369'188	-4'528	-1.2%	-16'410	-4.3%
Résultat d'exploitation	-3'554'679	-3'751'228	-3'773'756	-22'528	-0.6%	-219'077	-6.2%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	10	+10	--	+10	--
Résultat de financement	0	0	-10	-10	--	-10	--
Résultat opérationnel	-3'554'679	-3'751'228	-3'773'766	-22'538	-0.6%	-219'087	-6.2%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-3'554'679	-3'751'228	-3'773'766	-22'538	-0.6%	-219'087	-6.2%

Commentaires

Le **groupe 42 - taxes** - est constitué de l'encaissement des émoluments et frais facturés aux recourants dans les dossiers de contentieux administratif (projets de décisions sur recours soumises à la signature des départements ou du Conseil d'État). Le SJEN n'a aucune prise sur le volume des dossiers entrants.

Le **groupe 30 - charges de personnel** - enregistre de l'augmentation de l'effectif à hauteur de 0,4 poste de juriste et 0,2 de secrétaire.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Contentieux (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	5'960	5'000	7'554
Coûts salariaux et de structure	1'627'641	1'828'083	1'711'005
Coûts des services centraux	194'390	198'790	183'446
Revenus	89'196	100'800	84'207
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'738'794	1'931'073	1'817'797

Commentaires

Pas de commentaires particuliers.

Conseils (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	747'378	763'036	705'154
Coûts des services centraux	89'828	82'974	75'589
Revenus	14'369	20'000	6'272
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	822'837	826'010	774'471

Commentaires

Cette prestation concerne les nombreux avis de droits et conseils donnés par le SJEN. Les revenus concernent le soutien juridique apporté au service de l'emploi (SEMP).

Législation (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	612'030	649'667	753'597
Coûts des services centraux	73'664	70'646	80'951
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	685'694	720'313	834'548

Commentaires

Il s'agit des prestations liées aux questions juridiques en matière d'actes législatifs et de rapports, de consultations et de préavis des services centraux.

Autres prestations (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	5'777	8'000	5'613
Coûts salariaux et de structure	117'632	111'449	145'553
Coûts des services centraux	14'060	12'119	15'585
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	137'468	131'568	166'752

Commentaires

Il s'agit du temps consacré aux questions juridiques en lien avec les différentes commissions. Cette rubrique comprend également les frais liés à la tenue de la bibliothèque du SJEN (achats de livres et divers abonnements à des revues juridiques).

Marchés publics (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	50'760	48'600	44'606
Coûts salariaux et de structure	107'209	84'478	123'032
Coûts des services centraux	12'756	9'186	13'161
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	170'725	142'264	180'798

Commentaires

Cette prestation est composée des coûts liés aux cotisations du Canton de Neuchâtel aux associations traitant des marchés publics (MAP) et aux conseils et avis de droit des juristes en charge de la matière. Davantage d'heures prestées en raison des travaux liés au règlement d'exécution de la loi sur les MAP.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Frais de rappel	-840	0	-600
Total charges (+) / revenus (-) nets	-840	0	-600

Commentaires

Pas de commentaires particuliers.

2.7.14.Fonds de la protection civile régionale

Missions principales

Le service de la sécurité civile et militaire gère, pour le compte des communes, le fonds de la protection civile régionale. À ce titre, il garantit l'encaissement des contributions communales, le remboursement des dépenses effectives des organisations de protection civile (OPC), ainsi que l'achat de matériel validé par le comité directeur, sur proposition de la commission de protection civile.

Évolution de l'environnement et des tâches

La redéfinition du catalogue de prestations de la PCi neuchâteloise, commencée en 2024, conduira à terme à l'acquisition de matériel et d'équipements répondant à l'évolution de l'analyse des risques. Dans l'intervalle, l'achat de matériel est limité au strict nécessaire.

Activités et réalisations

Rien n'a signaler.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	2'669'224	2'604'000	2'463'696	-140'304	-5.4%	-205'528	-7.7%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	109'308	50'000	58'360	+8'360	+16.7%	-50'948	-46.6%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	180'608	172'000	0	-172'000	-100.0%	-180'608	-100.0%
46 Revenus de transfert	2'379'308	2'382'000	2'405'336	+23'336	+1.0%	+26'028	+1.1%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	2'669'224	2'604'000	2'479'372	-124'628	-4.8%	-189'852	-7.1%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'expl.	0	0	0	0	--	0	--
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	233'391	+233'391	--	+233'391	--
36 Charges de transfert	2'669'224	2'604'000	2'245'982	-358'018	-13.7%	-423'242	-15.9%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	0	0	-15'677	-15'677	--	-15'677	--
44 Revenus financiers	0	0	15'677	+15'677	--	+15'677	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	15'677	+15'677	--	+15'677	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Les charges de l'exercice 2024 ont été inférieures au montant budgété en raison de la limitation provisoire de l'achat de matériel pour les OPC. Les revenus sont liés à la variation du nombre d'habitants par commune (13,5 CHF par habitant). Les revenus financiers, correspondent aux intérêts 2024 de dépôt du fonds, étaient préalablement comptabilisés au SFIN. En conséquence, il y a eu un versement à la fortune du fonds au lieu d'un prélèvement comme envisagé au budget.

Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Fonds PC régionale	289'916	222'000	-159'354
Total charges (+) / revenus (-) nets	289'916	222'000	-159'354

Commentaires

La différence entre budget et comptes 2024 s'explique par des dépenses à la charge du fonds inférieures aux prévisions, en raison de la limitation provisoire de l'achat de matériel.

2.7.15.Fonds contribution remplacement abris PC

Missions principales

Sous certaines conditions, des propriétaires peuvent être dispensés de l'obligation de construire un abri de protection civile (PCi). Le cas échéant, elles ou ils doivent s'acquitter d'une contribution de remplacement. Le service de la sécurité civile et militaire gère le fonds dans lequel sont versées ces contributions et valide les éventuelles demandes d'utilisation des contributions de remplacement.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'Office fédéral de la protection de la population a mis en consultation auprès des cantons une révision de l'ordonnance sur la protection civile, laquelle envisage, entre autres, que les fonds des contributions de remplacement devront être utilisés pour ce renouvellement. Le canton s'est opposé à cette mesure, car elle aurait pour conséquence de vider le fonds uniquement pour le remplacement des ventilateurs dans des abris déjà existants.

Activités et réalisations

Sur l'exercice 2024, 62 contributions de remplacement ont été facturées.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
	2023	2024		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	556'510	344'600	248'557	-96'043	-27.9%	-307'953	-55.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	556'000	344'600	248'000	-96'600	-28.0%	-308'000	-55.4%
43 Revenus divers	510	0	557	+557	--	+47	+9.3%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	556'510	344'600	275'243	-69'357	-20.1%	-281'267	-50.5%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'expl.	215'800	170'000	176'527	+6'527	+3.8%	-39'273	-18.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	340'710	174'600	98'716	-75'884	-43.5%	-241'994	-71.0%
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	0	0	-26'686	-26'686	--	-26'686	--
44 Revenus financiers	0	0	26'686	+26'686	--	+26'686	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	26'686	+26'686	--	+26'686	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

La diminution des revenus s'explique par une baisse significative du nombre de contributions de remplacement facturées, accompagnée par une augmentation des montants remboursés pour des immeubles non construits. Les revenus financiers, correspondent aux intérêts 2024 de dépôt du fonds, étaient préalablement comptabilisés au SFIN. En définitive, le montant reversé à la fortune du fonds est en diminution comparativement à l'exercice précédent.

Résultat analytique

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Frais de rappel	-510	0	-360
Total charges (+) / revenus (-) nets	-510	0	-360

Commentaires

Les frais de rappel encaissés par le SFIN en lien avec les contributions de remplacement sont reversés sur le fonds.

2.7.16.Fonds d'attributions cantonales Loterie romande

Missions principales

- Préparation des dossiers en vue de leurs passages à la commission consultative du Fonds d'attributions cantonales Loterie Romande (FAC-LoRo) puis au Conseil d'État et versement des contributions.
- Présidence et suivi de la commission.
- Suivi de la mise en œuvre de la politique cantonale et nationale relative aux jeux d'argent.

Évolution de l'environnement et des tâches

Consolidation des processus de mise en œuvre de la politique cantonale sur les jeux d'argent.

Activités et réalisations

Le SESC a réuni à quatre reprises les membres de la commission consultative du FAC-LoRo, en séances de préavis et à deux reprises, en comité réduit, en séances de travail. Il a assuré le suivi des dossiers préavisés des candidats pour décisions par le Conseil d'État puis la communication inhérente aux décisions et la mise en œuvre des versements.

La commission FAC-LoRo a examiné 13 dossiers de candidatures à un soutien par le fonds. Le Conseil d'État a décidé de soutenir neuf manifestations d'envergure pour un montant de CHF 890'000 (six dossiers relevant du domaine du sport, deux dossiers relevant du domaine de la culture, un dossier relevant du domaine de la promotion et du tourisme). Quatre dossiers n'ont pas été acceptés dès lors qu'ils ne correspondaient pas aux critères de la législation en vigueur.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
	2023	2024		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'841'020	1'945'000	1'807'321	-137'679	-7.1%	-33'699	-1.8%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	1'841'020	1'800'000	1'807'321	+7'321	+0.4%	-33'699	-1.8%
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	145'000	0	-145'000	-100.0%	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	1'841'020	1'945'000	1'807'321	-137'679	-7.1%	-33'699	-1.8%
30 Charges de personnel	3'400	2'000	2'300	+300	+15.0%	-1'100	-32.4%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	0	13'000	0	-13'000	-100.0%	0	--
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	1'338'120	0	1'002'521	+1'002'521	--	-335'599	-25.1%
36 Charges de transfert	477'500	1'900'000	772'500	-1'127'500	-59.3%	+295'000	+61.8%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	22'000	30'000	30'000	0	0.0%	+8'000	+36.4%
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Groupe 36 : moins de décisions de soutien qu'imaginées lors de l'établissement du budget.

Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Sub. manifestations but touristique	477'500	1'900'000	772'500
Total charges (+) / revenus (-) nets	477'500	1'900'000	772'500

Commentaires

Moins de décisions de soutien qu'imaginées lors de l'établissement du budget.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Frais de rappel	0	-145'000	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	0	-145'000	0

Commentaires

Le budget prévoyait un prélèvement sur le fonds qui n'a pas été nécessaire.

Département de la formation, des finances et de la digitalisation (DFFD)

Synthèse du DFFD

Compte de résultats et effectif du DFFD

SFFD	Secrétariat général DFFD
SEEO	Service de l'enseignement obligatoire
CMNE	Conservatoire de musique neuchâtelois
SFPO	Service formation postobligatoire et orientation
LYCEES	Lycée Jean-Piaget, Lycée Denis-de-Rougemont et Lycée Blaise-Cendrars
CPNE	Centre de formation professionnelle neuchâtelois
SFIN	Service financiers
SCCO	Service des contributions
SIEN	Service informatique entité neuchâteloise
	Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual

2.8. Département de la formation, des finances et de la digitalisation (DFFD)

2.8.1. Synthèse du DFFD

L'année 2024 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre du programme de législature du gouvernement. Les ambitions de la législature visant un canton uni, attractif et innovant, à la lumière du développement durable, ont été traduites en objectifs stratégiques puis en objectifs opérationnels propres au Département de la formation, des finances et de la digitalisation (DFFD).

D'un point de vue organisationnel, le service des sports, le service de protection de l'adulte et de la jeunesse, le centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnelles et professionnels de l'enseignement (CAPPEs) ont rejoint le nouveau Département de la santé, des régions et des sports (DSRS) au 1^{er} mars 2024. Le service des contributions et le service financier ont rejoint de leur côté le nouveau Département de la formation, des finances et de la digitalisation (DFFD).

Secrétariat général (SFFD)

Durant l'année 2024, le secrétariat général a assumé l'ensemble des activités inhérentes à une fonction d'état-major : préparation et suivi des dossiers traités au Conseil d'État, au Grand Conseil et au niveau intercantonal (CIIP, CDIP, HEP, HE-Arc, HES-SO (présidence de la cheffe de département), CLDN (présidence de la cheffe de département)), coordination des activités liées à la préparation du budget, des comptes, du rapport de gestion, au suivi du programme de législature et du plan financier, à la communication, à la gestion du calendrier et de l'agenda, au suivi des affaires parlementaires, au suivi des dossiers des services (colloques, bilatérales, séances spécifiques), aux travaux confiés à la conférence des secrétaires généraux, aux rapports avec les partenaires (syndicats, communes, fédération des parents d'élèves, institutions, etc.). Certains projets importants, conduits par les services, ont également été suivis, voire portés, par le SFFD : Paquet fiscal, Finances fédérales, Assises de l'école obligatoire neuchâteloise, organisation d'événements majeurs, stratégie de digitalisation, constructions-rénovation des bâtiments du postobligatoire (Univers, Cadolles 9, LJP, LDDR, LBC, etc...), Vitamine et recrutement des cadres supérieur-e-s, etc.

Du côté des ressources humaines, les effectifs ont augmenté de 0.6 EPT pour renforcer les ressources administratives du secrétariat général par suite de la reprise des domaines finances et impôts.

En ce qui concerne les travaux généraux, le secrétariat général a appuyé la cheffe de département dans le traitement des dossiers politiques et stratégiques. Il a accompagné les services, coordonné de nombreux dossiers interdépartementaux, participé à de nombreux copil et plateformes. Il a par ailleurs participé activement aux séances et aux travaux préparatoires des conférences cantonales (CDC-IP), intercantionales de l'instruction publique (CIIP et CDIP), des finances (CLDF, CDF, AS-So, Salines, etc...) ainsi que du numérique (ANS et CLDN) et des comités stratégiques de la HEP et de la HE-Arc.

Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)

L'introduction de l'éducation numérique touche à sa fin, marquant une étape clé du développement du plan d'action numérique. La mise en œuvre du concept cantonal des langues avec notamment le développement du projet PRIMA (extension de l'enseignement de l'allemand par immersion précoce) et du projet ANIMA (ANnée d'Immersion en Allemand) se poursuit avec des résultats encourageants et corroborés par le suivi scientifique mis en place.

Parallèlement, une clarification et une optimisation des mesures particulières destinées aux élèves en difficulté ont été menées à travers l'intégration du module « plan de mesures » dans CLOEE2. Cette amélioration s'appuie également sur un monitoring des mesures de soutien dispensées dans les centres scolaires, garantissant un suivi plus précis et efficace.

Service des formations postobligatoire et de l'orientation (SFPO)

En 2024, il est à relever que le taux de dualisation a ainsi continué d'augmenter pour atteindre 80.8%.

C'est également dans l'esprit d'une orientation réfléchie que sont menés les travaux liés à l'évolution de la maturité gymnasiale (EVMG).

Le 1^{er} septembre 2024, un nouveau dispositif d'insertion en formation professionnelle nommé Restart a vu le jour, pensé spécifiquement pour ce public en décrochage. Ce dispositif doit notamment participer à augmenter le taux de certification des jeunes à 25 ans. Ce taux s'est amélioré cette année et a augmenté de 4.2 points depuis 2019. Il permet au canton de Neuchâtel de se situer pour la première fois dans la moyenne Suisse et témoigne de la pertinence de l'ensemble des travaux menés ces dernières années pour l'orientation.

Par ailleurs en 2024, des améliorations ont été proposées pour le dispositif mis en place dès 2022 pour les adultes concernant la certification professionnelle pour adultes (CPA) ainsi que les compétences de base (rapport 24.036).

Les travaux liés à la mise en œuvre de l'initiative « Pour des soins infirmiers forts » se sont poursuivis en 2024 avec l'acceptation par le Grand Conseil du premier rapport 24.012.

Service financier (SFIN)

En 2024, le SFIN a réorganisé ses activités en supprimant l'OREE et en créant un office dédié au désendettement (Office du contentieux et du désendettement). Cette réorganisation effectuée en même temps que le déménagement du service sur le nouveau site de Tivoli a permis de spécialiser les activités et d'intensifier les interactions dans les différents domaines du service. Une modification du RLFinEC, tel qu'annoncée l'année dernière, a été validée par le Conseil d'Etat. Par ailleurs, les compétences du service sont maintenant partagées par mandats avec des partenaires internes et externes afin de mutualiser la fonction finance. Le SFIN a visité en 2024 l'ensemble des communes neuchâteloises pour améliorer le partage de compétences au sein des administrations publiques, après la reprise des activités financières du service des communes.

Service des contributions (SCCO)

En 2024, le service des contributions a poursuivi son évolution. Il a mis l'accent sur le renouvellement de ses logiciels informatiques.

Sur le front des recettes, nous enregistrons une belle embellie, qui est le fruit d'un travail de plusieurs années dans l'évolution de l'environnement fiscal neuchâtelois. Le travail quotidien dans le suivi des dossiers, ainsi que les réformes fiscales entreprises durant toutes ces années, ont permis d'enregistrer des résultats réjouissants. Nous enregistrons également les premiers effets de l'impôt minimum sur les multinationales.

Au niveau législatif, dans le domaine fiscal, l'abandon de l'imposition de la valeur locative et l'introduction de l'imposition individuelle sont suivis et ont fait l'objet de réponses aux consultations. L'introduction de l'impôt minimum de 15% au 1er janvier 2024, au niveau fédéral entérine les mesures adoptées par l'OCDE.

Comme chaque année, une réforme fiscale a été introduite au 1er janvier 2025. Il s'agit d'une baisse de 1 point du coefficient cantonal pour les personnes physiques. Le 1% linéaire du barème d'impôt introduit en 2024, ainsi que la baisse du coefficient de 1 point pour 2025 sont valables jusqu'à fin 2025.

Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN)

L'année 2024 a constitué la première année d'exécution de ce schéma directeur.

L'évolution des technologies continue d'impacter considérablement l'économie, l'Etat et la société. L'informatique est stratégique pour le bon fonctionnement de notre administration et celle de nos partenaires. Ce patrimoine doit être protégé pour assurer la disponibilité des services, l'intégralité des données traitées et la confidentialité des accès.

Pour faire face à la progression continue des menaces numériques, les collaborations intercantionales ainsi que celles menées avec la Confédération se renforcent, favorisant le partage d'informations et l'échange de bonnes pratiques. Le SIEN s'inscrit pleinement dans cette dynamique en poursuivant l'amélioration de ses dispositifs de sécurité, en développant des partenariats stratégiques et en investissant dans la formation et la sensibilisation des membres du personnel de l'administration cantonale.

Deux projets d'importance ont marqué l'année 2024. D'une part, le déménagement du SIEN et la finalisation du bâtiment de Cadolles 9, incluant le nouveau datacenter du SIEN. D'autre part, l'aménagement de Vitamine à Tivoli, ou plus de 480 places de travail ont été installées a été une étape importante de l'évolution de l'administration cantonale. De plus, des évolutions importantes ont marqué l'année écoulée avec la conduite de projets stratégiques, des migrations techniques d'envergure et l'amélioration continue des solutions déployées. La fusion de la commune de Laténa a représenté un défi majeur, nécessitant des travaux de migration conséquents pour assurer l'intégration harmonieuse des processus et des données au sein des solutions.

2.8.2. Compte de résultats et effectif du DFFD

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024 CHF %		Écart C2024 - C2023 CHF %	
Revenus d'exploitation	1'734'889'006	1'725'767'994	1'843'001'412	+117'233'418	+6.8%	+108'112'406	+6.2%
40 Revenus fiscaux	1'107'608'161	1'079'450'000	1'200'714'586	+121'264'586	+11.2%	+93'106'426	+8.4%
41 Patentes et concessions	19'638	27'020'000	20'204	-26'999'796	-99.9%	+566	+2.9%
42 Taxes	56'749'122	63'978'955	55'519'888	-8'459'067	-13.2%	-1'229'234	-2.2%
43 Revenus divers	4'333'187	5'183'962	2'685'127	-2'498'835	-48.2%	-1'648'060	-38.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	7'040	61'000	11'587	-49'413	-81.0%	+4'547	+64.6%
46 Revenus de transfert	477'696'630	460'293'093	495'854'322	+35'561'229	+7.7%	+18'157'692	+3.8%
47 Subventions à redistribuer	46'584'128	47'410'000	45'158'095	-2'251'905	-4.7%	-1'426'033	-3.1%
49 Imputations internes	41'891'101	42'370'984	43'037'602	+666'618	+1.6%	+1'146'501	+2.7%
Charges d'exploitation	697'919'336	687'918'073	695'033'977	+7'115'904	+1.0%	-2'885'359	-0.4%
30 Charges de personnel	203'803'076	216'696'928	206'760'859	-9'936'069	-4.6%	+2'957'783	+1.5%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	73'271'186	67'904'007	75'053'099	+7'149'092	+10.5%	+1'781'913	+2.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	15'824'348	12'515'466	10'415'530	-2'099'935	-16.8%	-5'408'818	-34.2%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	25'019	+25'019	--	+25'019	--
36 Charges de transfert	300'323'509	293'784'708	300'415'432	+6'630'724	+2.3%	+91'923	+0.0%
37 Subventions redistribuées	46'584'128	47'410'000	45'158'095	-2'251'905	-4.7%	-1'426'033	-3.1%
39 Imputations internes	58'113'089	49'606'964	57'205'943	+7'598'979	+15.3%	-907'146	-1.6%
Résultat d'exploitation	1'036'969'670	1'037'849'922	1'147'967'435	+110'117'513	+10.6%	+110'997'765	+10.7%
44 Revenus financiers	48'668'190	49'936'420	52'734'878	+2'798'458	+5.6%	+4'066'688	+8.4%
34 Charges financières	17'643'423	27'540'000	20'288'618	-7'251'382	-26.3%	+2'645'194	+15.0%
Résultat financier	31'024'767	22'396'420	32'446'261	+10'049'841	+44.9%	+1'421'494	+4.6%
Résultat opérationnel	1'067'994'437	1'060'246'342	1'180'413'696	+120'167'354	+11.3%	+112'419'259	+10.5%
48 Revenus extraordinaires	24'386'941	45'994'829	25'039'665	-20'955'164	-45.6%	+652'725	+2.7%
38 Charges extraordinaires	54'247'824	14'908'644	53'279'196	+38'370'552	+257.4%	-968'628	-1.8%
Résultat extraordinaire	-29'860'883	31'086'185	-28'239'531	-59'325'716	-190.8%	+1'621'353	+5.4%
Résultat total	1'038'133'553	1'091'332'527	1'152'174'165	+60'841'638	+5.6%	+114'040'612	+11.0%

Effectif du personnel DFFD (EPT)	Comptes 2023 ¹⁾	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024 CHF %		Écart C2024 - C2023 CHF %	
Secrétariat général (SFFD)	8.10	8.80	7.00	-1.80	-20.5%	-1.10	-13.6%
Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)	46.70	46.40	45.30	-1.10	-2.4%	-1.40	-3.0%
Conservatoire musique neuchâtelois (CMNE)	6.05	5.85	5.85	0.00	0.0%	-0.20	-3.3%
Service des formations postoblig. et orientation (SFPO)	90.00	96.15	92.70	-3.45	-3.6%	+2.70	+3.0%
Lycées	25.90	25.90	25.15	-0.75	-2.9%	-0.75	-2.9%
Centre de formation prof. neuchâtelois (CPNE)	74.90	77.60	76.60	-1.00	-1.3%	+1.70	+2.3%
Fonds d'encouragement formation prof. initiale en mode dual	1.00	1.00	1.00	0.00	0.0%	0.00	0.0%
Service financier (SFIN)	42.00	49.50	44.20	-5.30	-10.7%	+2.20	+5.2%
Service des contributions (SCCO)	128.90	135.90	131.50	-4.40	-3.2%	+2.60	+2.0%
Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN)	177.00	186.35	185.35	-1.00	-0.5%	+8.35	+4.7%
Total	600.55	633.45	614.65	-18.80	-3.0%	+14.10	+2.3%

¹⁾ Effectif reconstitué suite à la réorganisation des départements au 1^{er} mars 2024.

Commentaires

De manière globale le budget d'exploitation du département a été bien tenu par les services et les écoles cantonales. Concernant les principaux écarts on peut relever les éléments suivants :

L'écart sur les charges de personnel est dû principalement à une budgétisation prudente des charges du personnel enseignant et des effets difficilement prévisibles du conflit en Ukraine sur les effectifs (nb de classes de premier accueil des enfants ukrainiens à l'école obligatoire, nb classes du centre fédéral pour requérants d'asile à Boudry et nb de classes au S2). L'impact démographique ainsi que la variation des provisions pour vacances complètent les effets comptables en faveur de l'exercice 2024.

Concernant les postes administratifs, le report dans le temps de divers engagements, les délais de carence appliqués lors de remplacements de poste ainsi que les déductions pour absences longue durée pour le personnel sont les raisons principales de l'écart constaté.

L'écart sur les charges d'exploitation trouve sa source principalement au travers des impôts irrécouvrables supérieurs aux estimations pour les comptes 2024. L'augmentation des prix à la consommation (inflation) impacte également, en partie, ce groupe de dépenses.

L'écart sur les charges d'amortissement entre le budget et les comptes 2024 concernent principalement le SIEN et est essentiellement dû au fait d'un rattrapage d'amortissement sur des dépenses intervenues ultérieurement à la date de mise en service de l'immobilisation concernée. Jusqu'à présent, la catégorie d'immobilisation concernant les logiciels ne pouvait être créée qu'avec un statut d'immobilisation en service (productive dans le système). Pour certains de ces cas, cela implique que l'amortissement de l'immobilisation a commencé dès la première dépense. Dès lors, pour les dépenses suivantes, comptabilisées à posteriori de la date de mise en service, un rattrapage d'amortissement basé sur la date de mise en service a été calculé. Ce rattrapage d'amortissement charge la même période et exercice comptable que la dépense. Depuis début 2021, une nouvelle catégorie d'immobilisation en cours pour les logiciels a été créée. Cela aura pour conséquence que les amortissements ne commenceront plus à partir de la première dépense mais uniquement à partir de l'annonce de mise en service du logiciel. À ce jour, seuls encore quelques projets sont en cours avec des dépenses occasionnant des rattrapages d'amortissement à leur imputation. Ce phénomène aura tendance à grandement diminuer puis à disparaître à court terme.

L'écart constaté sur les charges de transferts s'explique principalement par la réévaluation globalement à la baisse des participations du patrimoine administratif au SFIN.

Concernant les imputations internes, la variation la plus importante se situe au niveau de l'écart statistique RH inscrit au budget dans cette rubrique qui se matérialise aux comptes dans les charges effectives de personnel.

Les charges financières sont inférieures au budget car les intérêts sur la dette ont été globalement inférieurs aux prévisions. Les revenus financiers sont supérieurs au budget car les intérêts sur placements ont eu un rendement globalement supérieur à celui escompté.

Le résultat extraordinaire est impacté par les prélèvements prévus initialement au budget à la réserve de politique conjoncturelle et à la réserve de développement durable qui n'ont finalement pas été nécessaires. Il faut également tenir compte d'une attribution à la réserve de lissage pour un montant de CHF 50,4 millions alors que le budget prévoyait un prélèvement de CHF 14,9 millions.

En matière de recettes globales nous relevons les effets d'une excellente conjoncture dont le détail des revenus fiscaux figure au SCCO.

Compte tenu de la perte de la banque nationale sur l'exercice 2023, aucun versement n'a pu être effectué aux cantons en 2024. Pour Neuchâtel, cela implique un écart défavorable de CHF 27 millions par rapport au budget qui prévoyait le versement d'une part ordinaire.

Le montant des contributions prélevées sur la masse salariale des employeurs du canton pour alimenter le fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (LFFD) s'est avéré sensiblement plus important que prévu. Il est à noter que, entre 2023 et 2024, le taux de contribution au fonds passe de 0.45% à 0.42% de la masse salariale cantonale.

2.8.3. Secrétariat général DFFD (SFFD)

Missions principales

Le secrétariat général du DFFD a pour principales missions :

- Conseiller et assister la cheffe du département et les services dans les affaires parlementaires, gouvernementales, départementales et autres affaires de nature politique ;
- Mener et coordonner l'information et la communication interne et externe du département ;
- La planification, la direction et la coordination de la gestion financière en application de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;
- Coordonner et contrôler les actions des services du département sur le plan des ressources humaines ainsi qu'en matière financière, organisationnelle et administrative ;
- Conduire et gérer diverses opérations régulières et ponctuelles relevant de la compétence directe du département ;
- Conduire et administrer le secrétariat général.

Évolution de l'environnement et des tâches

Sur le plan organisationnel, l'année 2024 a été marquée par la réorganisation des départements au 1er mars 2024. Le Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS) a été renommé en Département de la formation, des finances et de la digitalisation (DFFD), intégrant désormais le service financier (SFIN) et le service des contributions (SCCO).

Parallèlement, le centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnel-le-s des établissements scolaires (CAPPEs), qui était auparavant rattaché au secrétariat général du DFDS, ainsi que le service de la protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) et le service des sports (SSPO) ont rejoint le Département de la santé, des régions et des sports (DSRS).

Ces changements ont nécessité une réorganisation interne et une nouvelle répartition des tâches au sein de l'équipe pour s'adapter à la nouvelle structure et aux responsabilités qui en découlent.

Dans le cadre des missions légales et des ressources qui lui sont confiées, le SFFD veille à respecter et à soutenir les projets suivants :

- Appui à la conduite de la cheffe du département dans le cadre du programme de législature 2022-2025 ;
- Contrôle et suivi de la feuille de route du département avec la collaboration étroite des services ;
- Poursuite de la mise en œuvre de la conduite des services et entités du DFFD selon le programme de réforme de l'État (PRE) ;
- Coordination des dossiers paquet fiscal et finances fédérales
- Conduite des Assises de l'école obligatoire neuchâteloise ;
- Élaboration et mise en œuvre de la stratégie de digitalisation ;
- Stabilisation des outils de gestion et de conduite financière ;
- Élaboration et suivi des indicateurs du département ;
- Suivi de la mise en œuvre du système de contrôle interne (SCI).

Activités et réalisations

Activités régulières principales :

- Analyse de l'ensemble des dossiers du DFFD avec la cheffe de département ;
- Préparation et suivi des dossiers du DFFD et des autres départements traités au Conseil d'État ;
- Coordination des activités liées à la préparation du programme de législature, du suivi de la feuille de route, du budget, des comptes et du rapport de gestion du département ;
- Préparation et suivi des affaires parlementaires ainsi que des séances de commissions et de sous-commission (commission éducation, COGES, COFI, COFISC, sous-COGES, sous-COFI) ;
- Préparation des colloques du DFFD (réunions regroupant les chef-fe-s de service du département) et des rencontres bilatérales (rencontres mensuelles entre la cheffe de département et les chef-fe-s de service) ;
- Collaboration à la gestion des ressources humaines du DFFD et de la CIIP (entretiens d'engagement finaux pour les postes clés, descriptions de fonctions, entretiens de développement, procédures de nomination et de promotion) ;
- Participation aux travaux de la Conférence cantonale des secrétaires généraux (CSG) ;
- Coordination de consultations diverses sur le plan fédéral et cantonal ;
- Participation aux travaux des CDIP, CIIP, ainsi que préparation et suivi des travaux de la CIIP, de la CDIP, de la CLDN, CLDF, CDF, ANS, CCAP, BCN, AS-So, Salines des comités stratégiques de la HE-Arc, HES-SO et HEP-BEJUNE, ainsi que du CSHE ;
- Conduite, gestion et contrôle des procédures établies dans le cadre de la réforme de l'État (mesures pérennes, demandes de dérogation RH, suivi des contrats GestionNE, règlement GestionNE et de crédits supplémentaires).

Dans les projets particuliers développés en 2024, nous pouvons citer les dossiers suivants :

- Assises de l'école obligatoire neuchâteloise ;
- Mise en place de la nouvelle structure financière et organisationnelle suite à l'intégration du SFIN et du SCCO au DFFD ;
- Planification et coordination de la gestion financière relevant des compétences du département, notamment les processus liés au bouclage des comptes 2024 et au budget 2025 ;
- Divers rapports en lien avec la fiscalité et les finances fédérales/intercantionales ;
- Accompagnement et mise en place du nouveau schéma directeur (SIEN) ;
- Accompagnement et/ou conduite de différents dossiers (contrat formation, école pour toutes et tous, éducation numérique, vitamine, sécurité informatique, digitalisation, plateforme développement durable, plateforme climat, copil alimentation durable, centre de formation professionnelle neuchâtelois – CPNE, etc.) ;
- Appui aux travaux liés à la construction/rénovation des bâtiments du postobligatoire et du SIEN (Univers, Lycée Jean-Piaget, Lycée Blaise-Cendrars, HDV7, Cadolles 9, etc.) ;
- Présidence de la conférence latine de la formation des enseignant-e-s et des cadres (CLFE) de la CIIP ;
- Présidence du Copil des moyens d'enseignement romands français (MER) de la CIIP ;
- Suivi des investissements du département ;
- Présidence du Copil SODA.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	275'283	0	5'800	+5'800	--	-269'483	-97.9%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	5'800	+5'800	--	+5'800	--
43 Revenus divers	12'314	0	0	0	--	-12'314	-100.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	262'969	0	0	0	--	-262'969	-100.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	4'167'442	4'168'483	3'401'857	-766'626	-18.4%	-765'585	-18.4%
30 Charges de personnel	1'415'490	1'023'916	1'115'682	+91'766	+9.0%	-299'808	-21.2%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	343'648	883'960	69'677	-814'283	-92.1%	-273'972	-79.7%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	2'159'885	2'091'338	2'023'843	-67'495	-3.2%	-136'042	-6.3%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	248'419	169'269	192'656	+23'387	+13.8%	-55'763	-22.4%
Résultat d'exploitation	-3'892'159	-4'168'483	-3'396'057	+772'426	+18.5%	+496'102	+12.7%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	7	+7	--	+7	--
Résultat de financement	0	0	-7	-7	--	-7	--
Résultat opérationnel	-3'892'159	-4'168'483	-3'396'064	+772'419	+18.5%	+496'095	+12.7%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-3'892'159	-4'168'483	-3'396'064	+772'419	+18.5%	+496'095	+12.7%

Commentaires

La variation significative des différentes charges d'exploitation entre les comptes 2024, le budget 2024 et les comptes 2023 s'explique par deux principaux facteurs : d'une part, le rattachement du CAPPES au service de la santé publique (DSRS) et, d'autre part, l'enveloppe dédiée aux mandats informatiques dans le cadre de la digitalisation, qui n'a pas été utilisée.

Les écarts constatés au niveau des charges de personnel se justifient ainsi :

- Entre les comptes 2024 et le budget 2024 : création d'un poste de collaborateur-trice administratif-ive (+0.6 EPT) validée par le Conseil d'État courant 2024 et prise en charge du remplacement pour une absence de longue durée d'une de nos collaboratrices (+0.6 EPT).
- Entre les comptes 2023 et les comptes 2024 : à la suite de la réorganisation des départements, transfert du CAPPES (-3 EPT) au service de la santé publique (DSRS).

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Secrétariat et administration (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	131'901	166'116	219'412
Coûts des services centraux	32'107	25'380	36'516
Revenus	64	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	163'945	191'497	255'928

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts salariaux et de structure liés au travail administratif et de secrétariat. L'augmentation de ces coûts, constatée dans les comptes 2024, découle de la création d'un poste de collaborateur-trice administratif-ve (0.6 EPT).

Stratégie et politique (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	67'306	800'000	43'229
Coûts salariaux et de structure	542'359	620'508	569'164
Coûts des services centraux	129'462	94'806	93'880
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	739'127	1'515'314	706'274

Commentaires

Les coûts directement imputables dans ce groupe de prestations correspondent à ceux liés au conseil ainsi qu'à l'assistance politique et stratégique. La baisse constatée dans les charges directes découle de l'enveloppe dédiée à la digitalisation, qui n'a pas été utilisée.

Finances et gestion (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	298'509	321'252	351'694
Coûts des services centraux	71'539	49'083	62'260
Revenus	0	0	5'800
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	370'048	370'335	408'154

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts salariaux et de structure liés à la gestion financière du secrétariat général ainsi qu'à l'appui et à la supervision financière des services du département.

CAPPES (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	59'030	0	0
Coûts salariaux et de structure	460'740	0	0
Coûts des services centraux	10'137	0	0
Revenus	12'250	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	517'658	0	0

Commentaires

Les coûts et produits directement imputables dans ce groupe de prestations correspondent à ceux liés à la gestion courante des activités du CAPPES. Suite à la réorganisation des départements, le CAPPES est désormais rattaché au DSRS.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Actions prévention	24'270	0	0
Amort subventions à l'invest - SFDS	1'043'912	906'338	906'343
CIIP Confér. rom. TI	457'946	490'000	457'946
Conférences intercantionales	0	19'000	17'631
Conf sse. dir. ins. pub.	582'446	622'000	590'616
Enquête PISA	11'311	14'000	11'311
Part. loyer coord. rom.	40'000	40'000	40'000
Total charges (+) / revenus (-) nets	2'159'885	2'091'338	2'023'847

Commentaires

Les charges et revenus de transfert non incorporables aux prestations sont composés des diverses contributions aux organismes et conférences intercantionales dans les domaines de l'instruction publique (CIIP, CDIP notamment) et des finances (CDF, CLDF). On y retrouve également les charges d'amortissement concernant le subventionnement des investissements (constructions scolaires).

2.8.4. Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)

Missions principales

Dans le cadre du pilotage du système scolaire, la responsabilité et l'action du service couvrent les domaines de l'éducation et de la formation durant l'école obligatoire. Les missions principales du service sont :

- la mise en œuvre de la politique scolaire définie par les instances nationales, intercantionales et l'autorité cantonale, en assurant le lien avec les cercles scolaires ;
- l'application du plan d'études et des moyens d'enseignement, en appuyant les directions dans la mise en œuvre et en participant aux travaux romands y relatifs ;
- la définition du cadre de l'évaluation du travail scolaire des élèves ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de la grille horaire ;
- la définition et l'allocation des ressources pédagogiques, de l'équipement et des services informatiques ;
- la définition du cadre garantissant le parcours scolaire ou en pédagogie spécialisée des élèves ainsi que l'encadrement nécessaire à l'organisation de leur affectation ;
- la gestion des ressources humaines qui relèvent de ses compétences, comme la fixation des classes de traitement et du nombre d'échelons ;
- la surveillance de l'enseignement, de la pédagogie spécialisée et des établissements scolaires, des écoles spécialisées et des classes des institutions pour enfants et adolescents ;
- l'appui des autorités régionales dans l'application du cadre cantonal ;
- la surveillance et la coordination des activités du Conservatoire de musique neuchâtelois ;
- la mise en œuvre et le maintien d'outils et de contenus numériques pertinents nécessaires à la digitalisation de l'action pédagogique.

Évolution de l'environnement et des tâches

Développer le projet PRIMA sur l'ensemble de la scolarité obligatoire en étendant le concept à tous les centres avec un ancrage dans la loi. Pour rappel, selon le rapport 19.020, chaque centre scolaire devra avoir démarré le déploiement d'une filière PRIMA en 2027 au plus tard, afin qu'en 2038, une filière bilingue allant de la 1^{ère} à la 11^{ème} année soit en place.

La prévision était de 78.5 classes PRIMA à fin 2024, alors qu'au 31 décembre 2024, 79 classes PRIMA ainsi que 111 classes ANIMA (Année d'Immersion en Allemand) étaient recensées. Ce concept ANIMA est proposé pour permettre à tout-e enseignant-e d'entrer dans l'enseignement par immersion en allemand dans les disciplines dites non linguistiques (DDNL), sans nécessité de verticalité de la 1^{ère} année à la 11^{ème} année.

Favoriser les usages critiques et pratiques des instruments de communication relatifs aux enjeux liés à la digitalisation de la société. Pour cette rentrée scolaire 2024-2025, l'école obligatoire a commencé à enseigner l'éducation numérique en 5^{ème} et en 9^{ème} années. Les enseignant-e-s de 3^{ème}, de 4^{ème}, de 7^{ème} et de 8^{ème} année ont reçu une première formation de base. Dans l'intervalle, le réseau des référent-e-s de centre en éducation numérique se tient prêt à répondre aux questions des uns et des autres.

Activités et réalisations

Durant l'année scolaire 2024-25, 19'398* élèves sont accueilli-e-s dans les classes neuchâteloises par 2'130* enseignants, soit 1'469.5 EPT (* Effectifs au 15 octobre 2024). Dans le canton de Neuchâtel, pour l'année scolaire 2024-2025, 112 postes ont été mis au concours dans la scolarité obligatoire représentant 69.97 EPT. Au terme de l'année scolaire 2023-2024, il y a eu 44 départs à la retraite (34.93 EPT). En 2024, 73 jeunes diplômé-e-s neuchâtelois-es sont sorti-e-s de la HEP-BEJUNE (37 pour les cycles 1 et 2 et 36 pour le cycle 3).

Les efforts engagés par le SEEO dans plusieurs chantiers stratégiques se poursuivent activement. L'introduction de l'éducation numérique touche à sa fin, marquant une étape clé du développement du plan d'action numérique. La mise en œuvre du concept cantonal des langues avec notamment le développement du projet PRIMA (extension de l'enseignement de l'allemand par immersion précoce) et du projet ANIMA (Année d'Immersion en Allemand) se poursuit avec des résultats encourageants et corroborés par le suivi scientifique mis en place.

En 2024, l'Office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO) a poursuivi l'introduction de l'éducation numérique (EDN) dans les écoles. Cette année, l'EDN a été introduite en 5^e et 9^e années, avec des formations pour les enseignants de différents cycles. Au cycle 3, 80 enseignant-e-s ont commencé la formation en éducation numérique (FEN) qui se poursuivra jusqu'en 2026. Une évolution conséquente de CLOEE2 réalisée durant cette année permettra d'assurer le suivi et le monitoring des mesures de soutien pour les élèves.

Pour l'office de l'enseignement spécialisé (OES), l'année 2024 a permis de poursuivre le suivi des nombreux dossiers. La période sous revue a également été marquée par la reprise de la responsabilité des moyens auxiliaires qui, jusqu'au 1^{er} juillet 2024, était exercée par l'office de l'assurance invalidité. Un concept et un cadre juridique ont été adoptés. Au niveau intercantonal, un temps important a été consacré à la présidence de la Conférence latine de la pédagogie spécialisée. L'office

Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)

pu être renforcé au niveau des ressources de nature pédagogique ceci avec l'objectif de renforcer l'appui aux centres scolaires concernant les situations d'élèves à besoins éducatifs particuliers. L'office a été notablement occupé par la gestion des contrats de prestations avec les écoles spécialisées.

Au niveau cantonal, le service de l'enseignement obligatoire a organisé diverses conférences et groupes de pilotage et de travail, tels que le Conseil scolaire, la Conférence de l'enseignement obligatoire, la Conférence des directeurs de l'enseignement obligatoire ainsi que les rencontres avec les associations professionnelles.

En ce qui concerne la collaboration intercantonale, le service de l'enseignement obligatoire a investi du temps et des ressources dans plusieurs instances clés, notamment la Conférence latine de l'enseignement obligatoire (CLEO), la Conférence suisse des services de la scolarité obligatoire (CSSO) et la Conférence latine de la pédagogie spécialisée (CLPS). De plus, il a participé aux travaux des différentes commissions intercantionales, dont la Commission pédagogique romande (COPED), renforçant ainsi son engagement dans l'harmonisation et l'évolution des pratiques éducatives au-delà des frontières cantonales.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
	2023	2024	2024	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	2'167'672	2'101'694	2'217'968	+116'274	+5.5%	+50'296	+2.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	831'746	963'000	899'758	-63'242	-6.6%	+68'012	+8.2%
43 Revenus divers	657'118	569'694	513'546	-56'148	-9.9%	-143'572	-21.8%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	646'107	535'000	774'239	+239'239	+44.7%	+128'132	+19.8%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	32'700	34'000	30'425	-3'575	-10.5%	-2'275	-7.0%
Charges d'exploitation	151'325'741	159'213'707	156'054'448	-3'159'259	-2.0%	+4'728'707	+3.1%
30 Charges de personnel	8'140'576	9'105'054	8'421'699	-683'355	-7.5%	+281'123	+3.5%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	8'623'158	8'588'000	8'469'469	-118'531	-1.4%	-153'689	-1.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	336'063	434'813	444'697	+9'884	+2.3%	+108'634	+32.3%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	127'125'245	134'087'000	131'242'305	-2'844'695	-2.1%	+4'117'060	+3.2%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	7'100'699	6'998'840	7'476'279	+477'439	+6.8%	+375'579	+5.3%
Résultat d'exploitation	-149'158'070	-157'112'013	-153'836'481	+3'275'533	+2.1%	-4'678'411	-3.1%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-149'158'070	-157'112'013	-153'836'481	+3'275'533	+2.1%	-4'678'411	-3.1%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-149'158'070	-157'112'013	-153'836'481	+3'275'533	+2.1%	-4'678'411	-3.1%

Commentaires

30 Charges de personnel

La différence entre les comptes et le budget 2024 provient principalement des salaires du personnel enseignant pour les classes de premier accueil des enfants ukrainiens et les classes du centre fédéral pour requérants d'asile à Boudry. Celles-ci ont un impact difficilement prévisible sur le montant des subventions de l'Etat. Dans une moindre mesure les coûts de la formation pour les enseignants ont également été inférieurs aux prévisions.

36 Charges de transfert

Sur l'enveloppe Ukraine de CHF 2'780'000, seuls CHF 1'425'00 ont été nécessaires pour encadrer les élèves en provenance de ce pays. De plus, une diminution du nombre d'élèves lors de la rentrée 2024-2025 (-225 élèves) a impacté favorablement le montant de la subvention du salaire des enseignants.

Finalement, le montant du salaire des enseignants engagés sous allègement est inférieur aux prévisions en lien notamment avec une diminution des mandats auprès de la CIIP (Conférence Intercantonale de l'Instruction Publique de la Suisse romande et du Tessin).

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Pédagogie et scolarité (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	213'192	282'000	168'409
Coûts salariaux et de structure	2'759'179	3'344'386	2'961'423
Coûts des services centraux	6'037'190	6'287'620	6'357'892
Revenus	757'271	674'000	837'634
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	8'252'290	9'240'005	8'650'091

Commentaires

Au niveau des coûts salariaux, la différence entre les comptes et le budget 2024 provient principalement des salaires du personnel enseignant pour les classes de premier accueil des enfants ukrainiens. Un nombre d'élèves inférieur à celui planifié a pu être observé. Nous relevons des recettes supérieures au budget avec notamment les classes d'accueil de Boudry que la Confédération subventionne selon une méthode forfaitaire en fonction du nombre d'élèves.

Enseignement spécialisé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	7'183'218	6'780'000	7'125'651
Coûts salariaux et de structure	2'219'079	2'231'877	2'267'459
Coûts des services centraux	416'984	468'508	460'457
Revenus	97'609	35'000	102'339
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	9'721'672	9'445'385	9'751'228

Commentaires

Au niveau des charges directes, les coûts d'orthophonie sont en légère baisse par rapport aux comptes 2023 bien que supérieurs au budget 2024.

Informatique scolaire et organisation (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	877'650	907'000	854'647
Coûts salariaux et de structure	1'292'429	1'433'328	1'549'653
Coûts des services centraux	201'384	224'633	219'782
Revenus	377'277	444'000	380'262
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'994'186	2'120'960	2'243'820

Commentaires

Néant.

Thérapies en psychomotricité (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	26'999	31'000	28'268
Coûts salariaux et de structure	1'584'870	1'598'176	1'621'597
Coûts des services centraux	289'335	287'358	277'217
Revenus	483'846	504'000	520'476
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'417'359	1'412'534	1'406'605

Commentaires

Néant.

Droit et ressources humaines (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	443'550	357'666	380'383
Coûts des services centraux	99'051	105'096	102'847
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	542'602	462'761	483'229

Commentaires

Néant.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Ecole obligat., non mentionné ailleurs	2'567'538	2'607'000	2'150'915
Inst. OES dans canton	35'792'249	39'042'000	38'009'537
Pers. ens. institut.	665'111	625'000	680'981
Scolaris. hors canton	1'049'743	715'000	585'056
Subv. cycle 1	22'402'343	23'980'000	23'039'915
Subv. cycle 2	29'937'135	29'480'000	30'706'933
Subv. cycle 3	34'674'908	37'598'000	36'040'483
Total charges (+) / revenus (-) nets	127'089'026	134'047'000	131'213'820

Commentaires

La diminution tant par rapport aux dépenses qu'au budget 2024 des coûts de la rubrique "Ecole obligat. non mentionné ailleurs" provient du montant des charges salariales des enseignants engagés sous allègement qui est inférieur aux prévisions. Nous constatons notamment une diminution des mandats avec la CIIP.

La diminution aux comptes 2024 des scolarisations hors canton est le résultat d'un suivi administratif ainsi que des liens étroits entre l'office de l'enseignement spécialisé (OES) et les écoles spécialisées ayant permis de trouver une place à des enfants dans les écoles spécialisées du canton.

Le subventionnement des salaires des enseignant-e-s montre des dépenses inférieures au budget 2024 de près de CHF 1'300'000.-. Sur l'enveloppe Ukraine pour le subventionnement des salaires de CHF 2'050'000.-, seuls CHF 1'200'000.- ont été nécessaires pour encadrer les élèves en provenance de ce pays. De plus une diminution du nombre d'élèves lors de la rentrée 2024-2025 (-225 élèves) a impacté favorablement le montant de cette rubrique budgétaire.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Frais de rappel	-20	0	-20
Total charges (+) / revenus (-) nets	-20	0	-20

Commentaires

Néant.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2023			Budget 2024			Comptes 2024		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*Programme éducation numérique	En cours	438'181	0	438'181	296'000	0	296'000	296'169	0	296'169
Total		438'181	0	438'181	296'000	0	296'000	296'169	0	296'169

Commentaires

Les investissements, dans le cadre du programme d'éducation numérique, ont débuté en 2019 et sont en ligne avec le budget prévu.

2.8.5. Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE)

Missions principales

Le CMNE se déploie sur l'ensemble du canton et propose un enseignement musical aux Neuchâtelois-e-s de 2 à 101 ans. Sa mission prioritaire est l'enseignement amateur et préprofessionnel de la musique, mais également le développement de la culture musicale générale dans le canton, conformément à l'article 2 de la loi sur le Conservatoire de musique neuchâtelois (LCMN).

Ainsi, chaque année et pour répondre aux besoins de formation ou de développement culturel, le CMNE programme plus de 200 auditions de classes et plus de 100 prestations allant du concert des orchestres hors les murs à l'accompagnement d'un chœur amateur ou à l'animation d'une cérémonie privée ou politique. Le département Musique-École du CMNE porte la responsabilité de dynamiser la musique à l'école et d'accompagner les enseignant-e-s dans leur didactique.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le CMNE s'adresse à l'ensemble de la population, conformément à son adage « Musiques pour tous ! ».

La société évolue de manière conséquente. Les nouvelles technologies, les nombreuses sollicitations de tous ordres ainsi que les spécificités socio-culturelles des populations des régions incitent à fournir davantage d'efforts en soutien et d'augmenter la communication auprès d'elle.

Activités et réalisations

L'année écoulée a été marquée par de nombreuses réalisations et innovations au sein du Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE).

Un engagement fort auprès du public et des événements culturels

Le CMNE a joué un rôle de premier plan lors du **30^e anniversaire du Festival des Six Pompes**, avec un projet inédit : **une déambulation musicale unique** a mis en lumière près de 80 de nos élèves issus de diverses classes, en particulier ceux des classes de piano. **Quinze pianos ont été installés dans l'espace public**, et les passants ont pu vivre une expérience immersive en se déplaçant de l'un à l'autre, chaque élève proposant une performance différente.

Le CMNE a également pris part à **la Fête de la Musique**, mobilisant ses ensembles pour offrir au public des prestations variées.

Nouveaux projets pédagogiques et collaborations

Dès la rentrée scolaire 2024-2025, le CMNE propose une nouvelle activité musicale pour les enfants du collège de La Brévine. La chorale **L'Air du Froid** offre aux élèves une expérience immersive dans le chant choral.

Le CMNE poursuit son engagement dans **le Concert des écoliers**, qui se tient tous les deux ans en collaboration avec l'Ensemble Symphonique Neuchâtel (ESN). Lors de la dernière édition, **plus de 2400 élèves** issus de **30 classes** ont été préparés en chant par leurs enseignants, épaulés par deux intervenantes du département **Musique-École**.

Le label **Pre-College Music CH**, obtenu il y a deux ans par le CMNE et sept autres écoles suisses, continue d'être mis en valeur. Il permet aux élèves d'intégrer un parcours préprofessionnel sélectif avant d'entrer en Haute École de musique. À ce titre, le conservatoire qui a été l'instigateur de ce projet a eu l'honneur d'accueillir la première édition du week-end de rencontre des élèves de toutes les écoles labellisées.

Développement numérique et modernisation

Tout au long de l'année, le CMNE a travaillé à l'implantation de KLAPP, une plateforme de communication sécurisée dont toutes les données sont stockées en Suisse. KLAPP permet une connexion unique via le guichet unique (GU), garantissant une sécurité optimale. La phase de test a débuté en janvier 2025. Par ailleurs, un nouveau cahier des charges métier a été rédigé afin d'évaluer l'intégration du CMNE dans CLOEE, le logiciel actuellement utilisé par les écoles.

Une année riche en événements marquants

Le CMNE a accueilli plusieurs événements d'envergure, notamment :

- La finale nationale du Concours Suisse de Musique pour la Jeunesse (CSMJ).
- L'émission "Kiosque à Musique" de la RTS, diffusée en direct depuis la salle Faller de La Chaux-de-Fonds.
- Une série de concerts autour des compositeurs suisses, réunissant élèves, professeurs et chœurs du CMNE, avec des répertoires allant du classique au pop-jazz.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	2'371'887	2'573'100	2'386'264	-186'836	-7.3%	+14'377	+0.6%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	2'235'647	2'452'000	2'244'918	-207'082	-8.4%	+9'271	+0.4%
43 Revenus divers	117'842	121'100	140'795	+19'695	+16.3%	+22'953	+19.5%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	16'798	0	0	0	--	-16'798	-100.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	1'600	0	550	+550	--	-1'050	-65.6%
Charges d'exploitation	10'263'396	10'137'807	10'258'370	+120'562	+1.2%	-5'026	-0.0%
30 Charges de personnel	8'599'172	8'735'149	8'578'806	-156'343	-1.8%	-20'366	-0.2%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	471'671	423'156	434'597	+11'441	+2.7%	-37'074	-7.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	148'682	153'586	166'454	+12'868	+8.4%	+17'772	+12.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'043'871	825'916	1'078'513	+252'597	+30.6%	+34'642	+3.3%
Résultat d'exploitation	-7'891'509	-7'564'707	-7'872'106	-307'399	-4.1%	+19'402	+0.2%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	205	+205	--	+205	--
Résultat de financement	0	0	-205	-205	--	-205	--
Résultat opérationnel	-7'891'509	-7'564'707	-7'872'311	-307'603	-4.1%	+19'198	+0.2%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-7'891'509	-7'564'707	-7'872'311	-307'603	-4.1%	+19'198	+0.2%

Commentaires

L'augmentation des charges d'exploitation de CHF 120'562 s'explique d'une part par une diminution de la variation des provisions vacances d'environ pour CHF 117'000 et de l'augmentation de CHF 252'597 des imputations internes (groupe 39).

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Formation musicale (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	240'357	146'200	113'387
Coûts salariaux et de structure	8'210'319	8'253'049	8'613'510
Coûts des services centraux	963'757	1'019'022	1'068'119
Revenus	2'237'368	2'422'000	2'239'616
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	7'177'065	6'996'272	7'555'400

Commentaires

Ce groupe de prestation concerne l'enseignement à des amateurs de la musique et la formation préalable conduisant au concours d'entrée des Hautes Écoles de musique. Dans ce groupe de prestation, les écarts se trouvent essentiellement dans la répartition des coûts salariaux. Une répartition nouvelle des salaires de direction est intégrée dès 2024.

Développement de la culture musicale (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	45'162	55'680	58'233
Coûts salariaux et de structure	708'789	608'211	396'294
Coûts des services centraux	78'214	55'644	7'445
Revenus	115'676	151'100	142'955
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	716'489	568'436	319'017

Commentaires

Dans ce groupe on trouve principalement les prestations aux écoles obligatoires. Une répartition nouvelle des salaires de direction est intégrée dès 2024.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Frais de rappel	-2'045	0	-3'692
Total charges (+) / revenus (-) nets	-2'045	0	-3'692

Commentaires

Néant.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2023			Budget 2024			Comptes 2024		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Renouv. du parc pianistique 2024-2027	En cours	0	0	0	137'000	0	137'000	127'360	0	127'360
Renouvel. du parc pianistique 2020-2023	Clôturé	129'057	0	129'057	0	0	0	0	0	0
Renouv. salles cours La C.-de-F. et Ntel	Clôturé	37'844	0	37'844	0	0	0	40'186	0	40'186
Total		166'901	0	166'901	137'000	0	137'000	167'546	0	167'546

Commentaires

Il a été acquis un piano à queue ainsi qu'un piano droit dans le cadre du renouvellement du parc pianistique.

2.8.6. Service formation postobligatoire et orientation (SFPO)

Missions principales

Le service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO) est en charge du pilotage des formations qui se situent à la suite de l'enseignement obligatoire. L'information, l'orientation scolaire, professionnelle, universitaire et de carrière font également partie de ses missions. Pour les assumer, le SFPO est constitué de 5 offices :

- L'office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) ;
- L'office des apprentissages (OFAP) ;
- L'office de l'insertion des jeunes en formation professionnelle (OFIJ) ;
- L'office des formations professionnelles et académiques (OFPA) ;
- L'office des hautes écoles et de la recherche (OHER).

Les missions dédiées au SFPO sont :

- L'organisation et la surveillance de la formation professionnelle initiale ;
- L'organisation des procédures de qualification ;
- La délivrance des autorisations de former et l'organisation de formations pour des formatrices et formateurs en entreprise ;
- Le développement et la participation à la promotion de l'apprentissage ;
- La certification professionnelle pour adultes ;
- Le pilotage de la formation professionnelle relevant de la législation fédérale dans les établissements de formation ;
- Le pilotage de la formation académique dans les lycées ;
- La promotion et la stratégie en termes d'expériences linguistiques, culturelles et professionnelles ;
- La coordination de gestion et du développement de l'éducation numérique dans les écoles du secondaire 2 ;
- Le pilotage et la surveillance des institutions du tertiaire A ;
- L'information et le conseil aux élèves, aux jeunes adultes et aux adultes dans leur choix de formation scolaire, professionnelle, universitaire et de carrière ;
- L'insertion des jeunes présentant des difficultés multiples en visant l'obtention d'un diplôme reconnu du secondaire II ;
- Le pilotage et la surveillance des hautes écoles ;
- Le suivi des projets d'infrastructures et de bâtiments en tant qu'utilisateur-trice-s.

Évolution de l'environnement et des tâches

La digitalisation de toutes les activités dans lesquelles notre société évolue a mis en exergue l'importance de l'éducation numérique afin de permettre aux jeunes d'acquérir les compétences nécessaires pour évoluer et se développer socialement, civiquement et professionnellement. L'intelligence artificielle générative n'a fait qu'accentuer cette réalité. Le service reste toujours très impliqué dans le développement de l'éducation numérique que ce soit au niveau des comités techniques, administratifs mais surtout pédagogique. Il assure ainsi une très forte coordination entre les établissements des formations générale et professionnelle.

Le contexte économique et politique au niveau mondial ou régional a également une influence sur les jeunes et leur vision de l'avenir et peut fragiliser la santé psychique de certaines et certains d'entre eux. Tout en veillant fermement à rester centrée sur sa mission centrale (enseignement), l'école doit continuer à les rendre acteur-trice de leur vie, à les impliquer dans l'évolution de la société avec par exemple l'éducation à la citoyenneté ; les projets encourageant le sens de l'initiative et des responsabilités, les activités culturelles et sportives ou encore les journées ou semaines particulières liées à la santé ou au développement durable participent à cet effort.

Activités et réalisations

De nombreux dossiers qui structurent le paysage de la formation ont été conduits. Il s'agit par exemple, de la mise en place d'un nouveau dispositif des jeunes en formation professionnelle, Restart, de la constitution d'une équipe de projet pour assurer les travaux liés à l'évolution de la maturité gymnasiale (EVMG-NE) ou encore la collaboration de plusieurs offices, OHER, OFPA et OFAP ainsi que des écoles et hautes écoles BEJUNE, pour les travaux liés à l'initiative « pour des soins infirmiers forts » et aider les établissements de santé à relever le défi de taille qui est de former un plus grand nombre de diplômé-e-s HES et ES en soins infirmiers. Le service et ses offices ont également participé à de nombreuses consultations fédérales et ont dû analyser de nombreuses propositions de modifications du cadre légal fédéral lié à la formation professionnelle : ordonnance fédérale sur la culture générale, ordonnance fédérale sur la maturité professionnelle, loi fédérale sur la formation professionnelle.

Le SFPO a également collaboré aux différentes consultations liées au message « formation, recherche et innovation - FRI » de la Confédération qui fixe le cadre fédéral 25-28. Le service a également assuré l'implémentation opérationnelle de l'acceptation par le Grand Conseil de la fusion des fonds FFD et FFPP et de la nouvelle loi LFAPP (rapport 23.019). Finalement, le SFPO poursuit sa forte implication dans plusieurs projets d'infrastructures d'envergure, que cela relève du secondaire 2 avec la

Service formation postobligatoire et orientation (SFPO)

renovation de l'ensemble des lycées (LBC, LDDR et LJP), ou du tertiaire avec le projet de construction de nouveaux locaux répondant aux besoins des hautes écoles universitaires et spécialisées (UNIVERS, HDV7).

En 2024, le secteur de la certification professionnelle pour adultes (CPA) a poursuivi son développement, renforçant ainsi l'accès aux compétences de base et à la qualification professionnelle en faveur des personnes en emploi. Le nombre d'adultes engagés dans ces démarches de qualification a augmenté de 18 % en 2024 par rapport à 2023. Cette croissance s'accompagne d'une amélioration significative du taux de réussite aux procédures de qualification, qui atteint 82 % en 2024, témoignant de l'efficacité des dispositifs mis en place pour ce public. Le rapport politique 24.036, Stratégie en matière de formation continue pour les adultes, a permis d'approfondir l'analyse des prestations existantes. Les conditions-cadres cantonales en matière de formation continue pour adultes, notamment en compétences de base et en certification professionnelle, seront renforcées dès 2025.

L'OCOSP a été marquée cette année par le développement de ses activités d'orientation professionnelle universitaire et de carrière dans son nouveau lieu à Tivoli, à Neuchâtel. Après le déménagement de juin 2023 à la Chaux-de-Fonds, celui de juin 2024 à Tivoli a permis à l'OCOSP de tirer parti de ces espaces modernes pour se lancer dans le développement d'une meilleure communication sur ses offres destinées aux adultes et jeunes adultes. Ainsi, ces déménagements ont donné naissance en 2024 aux Centres d'orientation et de carrière, devenus des lieux clés pour toutes les questions liées à la carrière ou à l'évolution professionnelle. Ces centres ont aussi renforcé l'accompagnement des migrant-e-s primo-arrivant-e-s grâce à l'extension du projet préapprentissage d'intégration (PAI+), financé en partie par le Secrétariat d'État aux Migrations (SEM), et piloté par l'OFIJ. Une collaboration avec les communes a été mise en place, permettant à toute personne étrangère s'y installant d'être identifiée et orientée vers les services de l'État concernés. L'année 2024 a aussi été marquée par un programme événementiel toujours plus riche, permettant aux entreprises de présenter leurs métiers et aux jeunes de découvrir leurs possibilités.

Fort du partenariat étroit avec les entreprises et institutions formatrices, l'OFAP a continué à promouvoir la qualité et la pertinence de l'apprentissage dans le canton. En 2024, le taux de dualisation a continué d'augmenter pour atteindre 80.8%, démontrant ainsi l'attractivité croissante de la formation en mode dual avec 4'195 contrats validés au 15.10.2024. La formation professionnelle initiale continue de progresser de manière générale, avec plus de 200 contrats supplémentaires enregistrés lors des dix dernières années. Avec 151 nouvelles autorisations de former délivrées en 2024. Il est à relever l'engagement des 1'365 entreprises formatrices dans un processus de formation. Comparativement à 2023, le nombre d'entreprises formant actuellement des apprenti-e-s a légèrement diminué ; ce phénomène s'explique par un nombre accru de fusions, ainsi que par le développement de réseaux d'entreprises. En ce qui concerne les certificats AFP et CFC délivrés, le taux de réussite aux examens finaux se monte à 87.7%. Il reste stable comparativement à 2023. Au total, 1'528 personnes ont obtenu un CFC ou une AFP en 2024, soit 83 de plus qu'en 2023.

L'OFIJ a piloté les travaux pour permettre la concrétisation en 2024 de la mise en place d'un dispositif d'insertion professionnelle pour les jeunes en décrochage. Ce nouveau dispositif d'insertion, Restart, a débuté le 1er septembre 2024 et constitue une porte d'entrée unique. Le dispositif vise à accompagner les personnes de moins de 25 ans sans emploi et sans formation dans leur parcours vers un apprentissage. La communication effectuée au début du projet a entraîné de nombreuses demandes du public-cible. Au total, 599 nouvelles personnes se sont adressées à l'OFIJ et à Restart en 2024, ce qui constitue une forte hausse de 66% par rapport à l'année précédente. L'OFIJ assure l'insertion des jeunes présentant des difficultés multiples en visant l'obtention d'un diplôme reconnu du secondaire II. Il s'adresse en particulier aux jeunes quittant un cursus et se retrouvant sans activité quotidienne. 915 personnes ont été accompagnées pendant l'année (+47%). Sur les 349 situations clôturées en 2024, 206 ont eu une issue positive, ce qui représente un taux de « réussite » de 59%, légèrement en-dessous des années précédentes. Finalement, sur les 45 apprenti-e-s suivi-e-s par l'OFIJ se présentant aux procédures de qualification en 2024, 35 ont obtenu une AFP ou un CFC (78%), ce qui se situe dans la moyenne. L'intervention précoce auprès des élèves des écoles obligatoires s'est poursuivie, avec 20 élèves suivi-e-s pendant l'année. La collaboration avec l'Office de l'Assurance-Invalidité pour les élèves encore scolarisés à l'école obligatoire ou au pôle Préapprentissage et Transition du CPNE a été confirmée à l'été 2024. L'évolution du dispositif de soutien pour les personnes migrant-e-s arrivé-e-s tardivement en Suisse s'est poursuivie en 2024.

L'OFPA assure le pilotage des filières du secondaire 2 (S2) et des écoles supérieures (ES). Dans ce cadre, il assure le suivi des travaux pour la mise en place du projet Évolution de la maturité gymnasiale (EVMG-NE). Une équipe de projet a été mise sur pied et a entamé ses travaux en lien avec de nombreux partenaires dont les directions des lycées et également le service de l'enseignement obligatoire. L'OFPA a assuré le démarrage en 2024 du programme Jeunes Talents permettant à certain-e-s lycéen-ne-s de débiter des cours à l'UniNE dès leur 3e année. Il a également mené une première évaluation du projet pilote de MP flexible anticipée au pôle Santé Social du CPNE (CPNE-2S). L'OFPA a également coordonné la rédaction d'un code de déontologie pour les écoles du S2 et participé à la mise sur pied du projet pilote du Midi de l'impôt au pôle technologie et industrie du CPNE, qui vise à réduire les risques d'endettement. Enfin, l'OFPA a continué son pilotage de la plateforme move@ne pour la promotion des échanges linguistiques, assuré le soutien auprès des écoles et du public ainsi que le suivi avec les écoles privées, dont les élèves entrent ensuite dans les formations postobligatoires.

L'OHER a la responsabilité de la conduite des dossiers concernant les hautes écoles, sur le plan stratégique, réglementaire et financier. Durant l'année 2024, l'OHER a mené des dossiers stratégiques importants pour deux hautes écoles : l'UniNE pour la négociation du contrat de prestations couvrant la période 2023 à 2026 (l'adoption en octobre 2023 du mandat d'objectifs 2023-2026 a retardé la conclusion du contrat de prestations) ; la HES-SO avec l'adoption, par le comité gouvernemental, de la nouvelle convention d'objectifs 2025-2028 et de son plan de financement.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	54'256'494	55'037'622	51'031'160	-4'006'462	-7.3%	-3'225'334	-5.9%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'131'430	1'994'000	1'223'720	-770'280	-38.6%	+92'290	+8.2%
43 Revenus divers	2'151'057	931'230	558'887	-372'343	-40.0%	-1'592'170	-74.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	4'389'879	4'702'392	4'005'245	-697'147	-14.8%	-384'635	-8.8%
47 Subventions à redistribuer	46'584'128	47'410'000	45'158'095	-2'251'905	-4.7%	-1'426'033	-3.1%
49 Imputations internes	0	0	85'213	+85'213	--	+85'213	--
Charges d'exploitation	203'604'461	208'058'752	204'460'148	-3'598'604	-1.7%	+855'687	+0.4%
30 Charges de personnel	13'423'705	14'983'495	14'135'892	-847'603	-5.7%	+712'188	+5.3%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	2'784'777	3'232'511	3'066'504	-166'007	-5.1%	+281'727	+10.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	36'628	1'441'024	62'791	-1'378'233	-95.6%	+26'163	+71.4%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	136'040'655	137'228'761	137'458'391	+229'630	+0.2%	+1'417'737	+1.0%
37 Subventions redistribuées	46'584'128	47'410'000	45'158'095	-2'251'905	-4.7%	-1'426'033	-3.1%
39 Imputations internes	4'734'569	3'762'961	4'578'475	+815'514	+21.7%	-156'094	-3.3%
Résultat d'exploitation	-149'347'967	-153'021'130	-153'428'988	-407'859	-0.3%	-4'081'021	-2.7%
44 Revenus financiers	423'183	352'520	418'805	+66'285	+18.8%	-4'378	-1.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	423'183	352'520	418'805	+66'285	+18.8%	-4'378	-1.0%
Résultat opérationnel	-148'924'785	-152'668'610	-153'010'183	-341'574	-0.2%	-4'085'399	-2.7%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-148'924'785	-152'668'610	-153'010'183	-341'574	-0.2%	-4'085'399	-2.7%

Commentaires

Groupe 42 (CHF -0,8 million)

Comprend principalement les revenus liés aux taxes de cours, d'examens et des loyers.

Groupe 43 (CHF -0,4 million, -1,6 million)

Comptes 2023 enregistrent des revenus non-récurrents liés à la dissolution d'une provision 2022 en lien avec le mandat d'objectifs de l'université de Neuchâtel (UniNE, CHF -0,9 million) et les contributions pour l'Année propédeutique santé (APS) (CHF -0,5 million).

Groupe 46 (CHF -0,7 million)

La variation provient des revenus liés au projet préapprentissage d'intégration (PAI) en dessous du montant budgété (CHF -0,5 million). Cette baisse induit une baisse des coûts pour les charges liées à ces financements. De plus, les subventions fédérales accordées pour la formation professionnelle sont moins importantes que budgétées.

Groupe 30 (CHF -0,8 million)

Les charges du personnel s'expliquent par les salaires occasionnels (principalement indemnités d'experts-es aux examens), ainsi que par l'évolution des postes équivalents plein temps (EPT). Les écarts proviennent majoritairement des délais de carence appliqués lors de remplacements de poste et déductions pour absences longue durée pour le personnel.

Groupe 31 (CHF -0,2 million)

Le recours aux prestations de services de tiers a été légèrement plus bas que budgété et résulte des diverses petites variations.

Groupe 33 (CHF -1,4 million)

L'écart favorable des charges d'amortissement par rapport au budget s'explique par la modification de la répartition des amortissements entre services.

Groupe 36 (CHF +0,2 million)

Cette rubrique représente la grande majorité des charges du SFPO. Elle consiste en différentes subventions que le canton accorde aux acteurs de la formation du secondaire 2 et également du tertiaire. À noter que les coûts liés au financement des élèves neuchâtelois étudiants hors canton ont légèrement augmenté par rapport au budget ; +0,2 million pour le secondaire 2 et les HES, et +0,2 million pour les AIU sortants.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Pilotage recherche (CHF)	Hautes écoles et	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes		321'200	513'500	351'372
Coûts salariaux et de structure		672'039	874'576	711'030
Coûts des services centraux		305'580	190'957	223'465
Revenus		835'316	1'442'520	774'198
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)		463'503	136'513	511'670

Commentaires

Les charges directes des prestations de la Cité des étudiant-e-s, ainsi que ses revenus, ont été moins importantes que prévu.

Surveillance, apprentissage (CHF)	qualif. des	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes		3'077'555	2'873'100	3'284'323
Coûts salariaux et de structure		4'378'466	4'673'790	4'660'488
Coûts des services centraux		351'948	242'463	274'971
Revenus		945'513	902'100	703'977
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)		6'862'455	6'887'253	7'515'805

Commentaires

Les coûts et produits directement imputables dans ce groupe de prestations se composent principalement des prestations du secteur de procédures de qualification, ainsi que du traitement des cours destinés aux maîtres-tresses d'apprentissage. Les comptes de cette année sont plus élevés. Cela s'explique par l'effet conjugué de revenus plus bas qu'attendus (CHF -0,2 million) lié à des refacturations dans le domaine des procédures de qualifications, ainsi que par des coûts liés au nombre d'examens organisés dans les différents corps de métier et leurs sensibilités à l'inflation (énergie, matière première, etc.).

Orientation professionnelle (CHF)	scolaire et	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes		43'765	82'800	59'872
Coûts salariaux et de structure		5'621'445	6'078'524	5'968'026
Coûts des services centraux		435'753	326'199	358'597
Revenus		318'732	532'400	547'073
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)		5'782'232	5'955'123	5'839'423

Commentaires

Les coûts et produits directement imputables à ce groupe de prestations se composent d'une part des mandats interinstitutionnels pour des prestations hors scolarité et adultes et d'autre part des mandats avec le Centre suisse de services formation professionnelle (CSFO) pour diverses prestations de documentation et d'information. Les comptes bouclent sur un résultat légèrement en deçà des attentes budgétaires (CHF -0.1 coûts salariaux et de structure).

Service formation postobligatoire et orientation (SFPO)

Insertion des jeunes en formation profes (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	974'760	1'264'900	950'818
Coûts salariaux et de structure	1'895'018	2'145'021	2'097'575
Coûts des services centraux	323'827	220'782	253'180
Revenus	534'391	780'000	552'177
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'659'214	2'850'703	2'749'397

Commentaires

Les charges et produits directement imputables à ce groupe de prestations se composent des moyens mis à disposition pour le soutien aux jeunes de moins de 35 ans en difficultés multiples, afin qu'ils accèdent à la formation. Les démarches proactives pour entrer en contact avec les jeunes en décrochage, ainsi que la poursuite du dispositif d'insertion en formation professionnelle pour les personnes migrantes arrivées tardivement en Suisse ont des coûts en dessous des attentes, mais également en légère hausse par rapport à l'année précédente.

Pilotage des formations S2 et Tert. B (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	3'416	73'500	0
Coûts salariaux et de structure	623'510	645'092	721'161
Coûts des services centraux	295'180	189'086	221'484
Revenus	13'000	0	13'000
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	909'106	907'677	929'645

Commentaires

Les éléments directement imputables à ce groupe de prestations se composent des prestations fournies pour le pilotage des formations du secondaire 2 et du tertiaire B. Les comptes 2024 sont en ligne avec ceux de l'année précédente.

Certification prof. pour adultes (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	674'418	1'079'000	876'233
Coûts salariaux et de structure	223'599	716'469	206'469
Coûts des services centraux	0	183'142	0
Revenus	474'437	436'000	384'916
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	423'580	1'542'612	697'787

Commentaires

La mise en place du nouveau dispositif de certification professionnelle pour adulte dans le cadre du rapport stratégique en matière de formation pour adultes (rapports 24.036 et 21.016) a continué de progresser en 2024. En ce qui concerne le dispositif des compétences de base, la campagne cantonale de promotion continue à déployer ses effets et les effectifs continuent leur progression. Finalement, les chiffres restent tout de même inférieurs aux attentes budgétaires formulées pour 2024.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Amort subventions à l'invest - SFPO	253'244	253'243	253'243
Contrib. CIE	2'272'986	1'962'960	2'173'729
Contrib. Conf. Intercanto.	2'400	1'500	2'400
Contrib. cours préparatoires (brevets)	300'458	88'000	258'384
Contrib. CREME	20'772	24'000	21'060
Contrib. Ecole de Droguerie	150'000	150'000	150'000
Contrib. HE-ARC	6'029'000	6'289'000	6'029'000
Contrib. HE-ARC APS (MS et Prop.)	558'717	1'216'600	1'099'625
Contrib. HE-ARC Santé	399'126	403'000	406'848
Contrib. HEM	729'261	1'203'000	1'196'122
Contrib. HEP BEJUNE	11'186'296	10'538'000	11'102'486
Contrib. HES-SO	31'007'245	31'214'303	30'859'805
Contrib. HNE-ELM	153'000	153'000	153'000
Contrib. S2 Form. Acad. + Pass. / CIIP	485'325	808'200	503'316
Contrib. S2 Form. Prof. / AEPR	4'097'147	4'002'000	4'629'370
Contrib. TA HES / AHES	2'975'827	2'996'000	3'044'493
Contrib. TA HEU / AIU	21'181'468	18'980'000	19'145'142
Contrib. TB ES / AES	2'415'532	2'400'000	2'370'936
Dédom. div. Confédération	90'592	81'500	120'137
Formation initiale pour adultes	131'961	647'000	114'395
Subv. aux entrep. publiques (REFCOM)	11'000	40'000	18'000
Subv. en nature Cité ét.	213'142	202'520	225'174
Subvention BPUN	49'787	46'000	50'965
Subv. fédérales diverses	-2'201'836	-2'427'992	-2'192'370
Subv. organ. non lucrative (Capacité)	40'000	40'000	28'870
Total charges (+) / revenus (-) nets	82'552'449	81'311'834	81'764'131

Commentaires**Contribution CIE**

Pour mémoire, en 2021, la répartition des contributions entre l'État et le Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnel (FFPP) a été modifiée (avec une prise en charge plus importante par l'État par l'intermédiaire du double forfait).

Contributions. HE-ARC, APS (MS et Prop.), HEP-BEJUNE, HES-SO (ainsi que ESD-HEM-HNE)

Cette rubrique varie en fonction du nombre d'étudiant-e-s suivant une formation en haute école professionnelle. À noter que les contributions pour l'Année propédeutique santé (APS) ont été basses en 2023 suite à la dissolution d'une provision (CHF -0,5 million). La contribution HEM est en augmentation par rapport à l'année précédente.

Contribution. TA HEU / AIU, TB ES / AES / AEPR

Ces contributions sont versées pour les étudiant-e-s neuchâtelois suivants des écoles hors canton. Les augmentations des coûts liés à la mobilité des différents secteurs d'étude (professionnels, universitaires etc.) sont largement compensées par la baisse des tarifs suite à l'adhésion au nouvel accord AIU 2.

Subv. Fédérales diverses

Cette rubrique correspond à la subvention versée par le SEFRI pour la formation professionnelle de base. Cette recette est en ligne avec le montant reçu l'année précédente.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Contrib. à redistrib. TA HEU / AIU	-22'424'412	-22'610'000	-20'998'379
Contrib. Redist. TA HEU / AIU	22'424'412	22'610'000	20'998'379
FFPP	-17'770	-182'000	-194'537
Frais de rappel	-1'120	0	-2'080
Subv. fédérale à redistrib. (UNINE)	-24'159'716	-24'800'000	-24'159'716
Subv. fédérale redistrib. (UNINE)	24'159'716	24'800'000	24'159'716
Total charges (+) / revenus (-) nets	-18'890	-182'000	-196'617

Commentaires

Cette rubrique regroupe principalement les transferts de recettes encaissées par le canton au profit de l'Université de Neuchâtel. La seule recette non-compensée correspond à une refacturation de charges ; en ligne avec le budget.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2023			Budget 2024			Comptes 2024		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*Assain. et regroup. Lycée Jean-Piaget	En cours	0	0	0	0	0	0	15'896	0	15'896
Mandat d'objectifs 2019-2022 UNINE	Clôturé	50'191'136	900'000	49'291'136	0	0	0	-50'145'061	-900'000	-49'245'061
Mandat d'objectifs 2023-2026 UNINE	En cours	0	0	0	53'143'895	0	53'143'895	103'335'031	900'000	102'435'031
*PI-études invest. futurs	En cours	74'660	0	74'660	0	0	0	38'791	0	38'791
*PI-Réformes	En cours	0	0	0	115'000	0	115'000	8'973	0	8'973
*Progr. d'assainiss. du patrimoine immob	En cours	0	0	0	0	0	0	19'059	0	19'059
*Univers réalisation (Unihub)	A solliciter	0	0	0	26'076	0	26'076	0	0	0
Total		50'265'796	900'000	49'365'796	53'284'971	0	53'284'971	53'272'688	0	53'272'688

Commentaires

- La contribution pour le mandat de prestation de l'Université de Neuchâtel figure désormais dans les crédits d'engagement. Elle est identifiée par périodes quinquennales.
- Les crédits d'engagement liés aux travaux d'assainissement des lycées (programme d'impulsion, Assain. et regroupement, Unihub - Univers) se rapportent principalement à des heures œuvrées pour la gestion de ces différents projets.

2.8.7. Lycée Jean-Piaget, Lycée Denis-de-Rougemont et Lycée Blaise-Cendrars

Missions principales

Les lycées neuchâtelois ont pour mission d'offrir des voies de formation menant aux certificats de maturité gymnasiale, de maturité spécialisée et d'école de culture générale et de maturité professionnelle. Le transfert complet de cette filière professionnelle du LJP au CPNE est presque totalement achevé, la dernière volée d'élèves terminant sa formation en 2024-25. Une passerelle permettant aux personnes détentrices d'une maturité professionnelle ou spécialisée d'accéder aux études universitaires après une année de formation complémentaire et la réussite d'un examen est également proposée par le lycée Jean-Piaget.

Les lycées sont appelés à mettre en place des cours de qualité répondant aux conditions fixées par la CDIP et/ou la Confédération, à préparer les étudiant-e-s à leurs études tertiaires et à leur engagement citoyen ainsi qu'à développer chez elles et eux certaines aptitudes, comme l'esprit critique, l'ouverture au monde, l'argumentation ou encore l'analyse et la synthèse.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'évolution de l'environnement des tâches se caractérise par :

- La mise en œuvre du futur de système de formation gymnasiale en 4 ans ;
- L'implémentation des objectifs liés à l'éducation numérique ;
- L'accompagnement de l'utilisation de l'IA ;
- La rénovation et l'adaptation des infrastructures des bâtiments des trois lycées ;
- Le renforcement des liens et de la collaboration avec les partenaires du tertiaire.

Activités et réalisations

LYCÉE JEAN-PIAGET (LJP)

La démarche « École en action » initiée en 2023 pour l'ensemble du personnel a permis d'établir un diagnostic de la qualité de vie au Lycée Jean-Piaget, débouchant sur un plan d'action visant à améliorer cette dernière. En début d'année 2024, une journée d'ateliers a permis au corps enseignant et au personnel administratif et technique de réfléchir et de proposer des mesures permettant d'améliorer les conditions de travail, de réduire le stress et d'accroître le bien-être au travail.

Pour faire suite au rapport du Conseil d'État au Grand Conseil « Apprendre les gestes de premiers secours à l'école », les élèves du LJP de première année, à l'instar de celles et ceux du LDDR et du LBC, ont bénéficié, pour la 1ère fois, d'une sensibilisation aux gestes de premiers secours. Cette action a été accueillie très positivement tant par les élèves que par leurs parents.

Cette année a été marquée par le départ à la retraite de la tenancière de la cafétéria. Un nouveau tenancier a été trouvé ; son concept de bar à pâtes a séduit les étudiants et les étudiantes, ainsi que le personnel du Lycée.

Parmi les nombreuses activités hors cadre auxquelles ont pu prendre part certains élèves, on relèvera la visite du CERN, celle de l'exposition CargoCult, au Musée d'ethnographie ou encore, la visite du Musée de la communication de Berne.

Du vaste programme culturel, nous en citerons deux exemples : les classes de 2e année ont eu la chance d'explorer, en collaboration avec Violaine Bérot, les liens entre la littérature et le théâtre à travers une immersion dans l'univers de « Comme des Bêtes », une œuvre qui questionne les frontières entre l'humain et l'animal. Quant aux élèves de 3e année, ils et elles ont pu plonger dans le spectacle participatif Helvetia2050.

De nombreuses activités sportives ont été proposées aux élèves qui ont également pu participer à la régates interscolaire et à la 3e édition du tournoi sportif « inter-lycée du bas ».

Le projet YES au Lycée Jean-Piaget a fêté ses 10 ans de participation, élèves, ancien-ne-s élèves, parents et personnalités du monde politique et économique se sont retrouvés pour assister à la diffusion du film « 10 ans du Compagny Programme YES au Lycée Jean-Piaget ».

Encore une année riche au niveau des échanges : le Elsa-Brändström Gymnasium de Munich, le Lycée Kollegium Schwyz, la Kantonschule am Brühl de St-Gall. Dans le cadre du projet Neulex, les élèves neuchâtelois ont accueilli ceux de Lexington en retour, onze jours riches en partage autour des droits humains.

Plusieurs problématiques préoccupantes ont été abordées durant l'année :

- La violence chez les jeunes, en particulier au sein des couples a été abordée à travers une exposition intitulée « Sortir Ensemble et Se Respecter ».
- La fast fashion et de ses impacts sur les personnes travaillant dans les chaînes de production et sur notre planète « Fast-Fashion – qui en paie le prix », une exposition réalisée par Public Eye et qui a pris place dans l'établissement.
- L'égalité entre les genres à travers une exposition présentant deux femmes et deux hommes par branche d'études, soit 72 personnalités ayant marqué l'histoire.
- "C'est pas tabou d'être à bout", exposition interactive qui parle de la santé mentale et propose des outils concrets, a pris place, en fin d'année 2024 dans l'espace élève. Les élèves ont également participé à un micro-trottoir dans le cadre de la journée mondiale de la prévention du suicide.

Les élèves ont du talent... les enseignant-e-s également. Citons par exemple la Vidéo « Fleurescentes » qui a obtenu le premier prix de la catégorie Média, du concours Eduki 2023/2024 « Mon futur, mes idées ! », portant sur les objectifs de développement durable. La troupe d'improvisation du Lycée a participé au festival « ça Joue », festival romand entièrement dédié aux écoles, durant lequel deux élèves ont remporté un prix d'interprétation.

Éducation numérique

L'équipement des salles de classe avec du matériel multimédia pour le corps enseignant s'est achevé au Lycée Jean-Piaget, si bien que dès la rentrée 2024-2025, le corps enseignant intéressé s'est vu remettre un ordinateur portable d'entreprise adapté aux nouveaux fronts de classe. Cette offre a été très bien accueillie. Des formations dispensées par le SiS2 ont accompagné ce déploiement.

Travaux

La rentrée 2024-2025 a été marquée par le début des travaux de l'aile Ouest et la fermeture de l'aile Est, entraînant le déménagement d'un certain nombre de bureaux administratifs (direction et comptabilité) dans des locaux provisoires. Les leçons de musique peuvent désormais prendre place dans le magnifique espace qui leur est dédié.

LYCÉE DENIS-DE-ROUGEMONT (LDDR)

Le Lycée Denis-de-Rougemont poursuit son engagement en faveur d'une éducation globale et s'attache à offrir une expérience riche et variée en intégrant des activités aux multiples dimensions afin de développer les talents et encourager l'ouverture sur le monde.

Une conférence organisée par l'Association des amis et anciens élèves du Lycée Denis-de-Rougemont a permis de clore les festivités célébrant le 150^e anniversaire du lycée. Sur le thème « L'avenir est encore notre affaire : des prédictions de Denis de Rougemont et de celles d'aujourd'hui », elle a été animée par M. Jonathan Wenger, collaborateur du projet Rougemont 2.0.

En 2024, le concert au Temple du Bas a transporté le nombreux public au Far West. La formule alliant compositions des élèves de l'option spécifique (OS) musique et arrangements de répertoires existants, continue de séduire. L'organisation d'un tel événement reste un défi chaque année, et le soutien de Mme Alison Cullen comme répétitrice ainsi que de M. Aurélien Tschopp, stagiaire, a été précieux.

Cette année encore, le bal du lycée, sur le thème « Alice in Wonderland », a été une belle réussite, grâce notamment à l'excellente organisation du comité et à la participation enthousiaste des élèves et du corps enseignant.

M. Léo Moreno, en remplacement de la titulaire et en tant que spécialiste de l'improvisation, a conçu, avec les élèves de la Troupe Théâtre, une pièce semi-improvisée dans un univers « steampunk ». Jouée six fois au Théâtre du Pommier, « La Sagesse du Scorpion » a rencontré un beau succès et son format inédit a permis aux comédiens et comédiennes amateur-e-s de gagner en assurance et en esprit d'équipe. Pour la première fois, et sous la direction de Mme Madeleine Cognard, un stage de théâtre sur inscription a été proposé aux élèves de 1^{ère} et 2^e année en fin d'année scolaire. Cette première édition a rencontré un beau succès avec 27 participant-e-s dont une part importante a décidé de rejoindre la Troupe à la rentrée scolaire. Plusieurs membres du corps enseignant ont à nouveau pu profiter du festival de films germanophones (Festiv'alem). A l'initiative de M. Cyril Hofer, une projection du film « Colportage interdit » de Daniel Duqué a été organisée à l'aula du lycée en présence du réalisateur.

Le sport a une fois de plus connu un vif succès. Le sport facultatif a pris la forme de tournois (football et volley). Quatre élèves ont participé à la régate inter-écoles, Le défi LDDR-LJP a vu les classes de 2MG s'affronter en football, streetbasket et volley. Quatre camps de ski et un camp de Freeride ont été organisés pendant que les élèves resté-e-s à Neuchâtel ont pu bénéficier d'activités sportives diversifiées, telles que tir à l'arc, sports de raquettes, cross fit, foot flag et boxe. Une première édition du « Défi des Rameurs », en remplacement de la « Vogalonga », a conduit huit élèves et neuf membres du corps enseignant à parcourir 50 km à la rame entre Yverdon et Saint-Blaise sur deux jours, offrant une expérience unique sur le lac. Le défi « Paris à Vélo » a rassemblé 45 élèves et une quinzaine d'accompagnant-e-s.

En 2023-24, en plus des échanges habituels du Lycée avec l'Allemagne et Bilbao, l'échange thématique NeuLex II a eu lieu. Les élèves d'OS de langue italien ont pu participer à un voyage culturel d'une semaine à Bologne.

L'organisation d'échanges et de projets de groupe se poursuit activement. Pour l'édition 2024 des voyages de maturité, les élèves sont parti-e-s à la découverte de destinations variées, telles que notamment Vienne, Amsterdam, Rome, Berlin, Rimini, Munich ou Bruxelles.

En lien avec notre partenariat avec le NIFFF, toutes les classes de 2^e année ont assisté à la projection scolaire du film « Les Bêtes du sud sauvage » (2012) de Ben Zeitlin.

Dans le cadre des activités à la carte, diverses sorties pédagogiques, conférences, spectacles et ateliers artistiques ont pu enrichir la créativité et la culture générale des élèves, tout en les sensibilisant à des enjeux sociétaux à travers des projets solidaires, des actions en faveur du développement durable et des journées thématiques impliquant toute la communauté éducative.

Le corps enseignant poursuit son développement professionnel en suivant des formations individuelles ou en groupe. Le lycée a organisé cette année une journée thématique en lien avec l'arrivée de l'IA et son impact sur les pratiques pédagogiques.

Dès 2023/24, le cursus des élèves des classes terminales a intégré un cours d'initiation au suisse allemand (1 période hebdomadaire) axé principalement sur une sensibilisation à la culture et à la découverte de cette langue.

Les travaux préparatoires en vue de l'assainissement des travaux du nouveau bâtiment dont le début du chantier commencera en juin 2025 se poursuivent.

Dans le cadre du projet « évolution de la maturité gymnasiale -EVMG » et du passage de la formation de 3 à 4 ans, le directeur, a accepté un mandat de trois ans à 40% comme chargé de projet EVGM-NE. Un poste partiel de direction adjointe a donc été mis au concours.

LYCÉE BLAISE-CENDRARS (LBC)

Projets culturels

Le chœur du LBC, réunissant environ 150 élèves, a présenté au Temple Farel en février 2024 *Demain dès l'aube*, spectacle construit avec trois élèves qui ont réalisé dans ce cadre leur travail de maturité ; la troupe théâtrale a mis en scène en mars 2024 *Par-dessus bord*, pièce du dramaturge français Michel Vinaver ; le ciné-club animé par un groupe d'une quinzaine d'élèves supervisés par un enseignant a mis en place une nouvelle saison complète d'exploration de divers genres cinématographiques, parachevée par une nuit du cinéma en avril 2024.

Chaque année, la commission culturelle du LBC façonne un programme visant à proposer deux à trois activités extra-muros à toutes les classes, si possible en les accompagnant de médiation culturelle afin d'en assurer la valorisation pédagogique et si possible en utilisant de façon équilibrée la programmation de tous les théâtres et centres culturels de la région, à savoir le TPR, le Centre de Culture ABC et les théâtres du Casino et de la Grange Deluxe. Parmi les activités phares, on retiendra l'adaptation modernisée de *Don Quichotte* de Cervantès, *Nous ne sommes plus de Tatiana Frolova* et *Black Light*.

Divers conférenciers sont intervenus devant les élèves, soit au Club 44, soit directement au Lycée : Philippe Bihouix, ingénieur spécialiste des ressources minières et des low-techs (dans le cadre d'un partenariat de 15 ans avec le Rotary Club de La Chaux-de-Fonds), Michel Pastoreau, historien spécialiste de l'histoire des couleurs et des animaux, Gigi Riva, journaliste spécialiste des dérives extrémistes à l'œuvre dans les démocraties actuelles (partenariat avec l'association « Graine de génie et graine de citoyen »).

Economie et Droit : poursuite du renforcement initié en 2023

Deux actions lancées en 2023 dans le but d'enrichir l'OS et l'option complémentaire (OC) EcoDroit prisées par de nombreux élèves ont été reconduites : d'une part, l'organisation d'une semaine économique proposée par la Fondation Schmiedheiny et la CNCI au profit des élèves de 3e OS ; d'autre part, l'intégration du LBC au projet YES (Young Enterprise Switzerland) permettant à deux équipes d'élèves de 2e année de créer et d'animer une année durant une mini-entreprise. Les deux équipes qui ont participé au projet en 2023-2024 ont terminé dans les 8 meilleures équipes lors de la finale nationale à Zurich !

Échanges linguistiques

La mobilité des élèves a été valorisée en 2024 de diverses manières : échanges individuels et collectifs avec Föhr en Allemagne, échanges individuels avec Rostock et divers gymnases partenaires de Suisse alémanique (Zurich, Bâle, Saint-Gall), échange collectif avec Bilbao pour l'OS espagnol, avec un financement une fois encore très important de Movetia, réactivation des échanges linguistiques individuels avec Dublin. Au total, ce sont 65 élèves qui auront tiré parti de ces possibilités d'échanges.

Éducation numérique

L'installation des équipements numériques dans l'ensemble des espaces d'enseignement a été achevée en automne 2024. Le corps enseignant s'est vu remettre un ordinateur portable individuel en automne. Cette solution, plus sobre en termes de consommation d'énergie, permettra de remplacer les ordinateurs présents jusqu'ici de façon permanente dans les salles de classe, ordinateurs qui seront retirés en mars 2025.

Renouvellement de la communication du lycée

Après l'élaboration d'une nouvelle brochure de présentation, d'une nouvelle ligne graphique et d'un nouveau logo en 2022, le travail de renouvellement de la communication du LBC s'est poursuivi avec le lancement en automne 2024 du nouveau site internet du lycée.

Rénovation du bâtiment du Lycée Blaise-Cendrars

Après la tempête du 24 juillet 2023 qui a déferlé sur La Chaux-de-Fonds et passablement endommagé le Lycée Blaise-Cendrars, le projet de rénovation du bâtiment est devenu prioritaire dans le programme d'assainissement du patrimoine immobilier de l'Etat. Une structure de projet a été mise en place par le DFFD et une commission de construction est désormais à pied d'œuvre, des études préalables sont en cours.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	5'597'561	4'361'400	4'302'029	-59'371	-1.4%	-1'295'532	-23.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'679'517	1'651'200	1'613'751	-37'449	-2.3%	-65'766	-3.9%
43 Revenus divers	38'972	31'000	32'923	+1'923	+6.2%	-6'049	-15.5%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	3'693	61'000	11'587	-49'413	-81.0%	+7'895	+213.8%
46 Revenus de transfert	1'756'089	1'503'200	1'242'751	-260'449	-17.3%	-513'338	-29.2%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	2'119'291	1'115'000	1'401'017	+286'017	+25.7%	-718'274	-33.9%
Charges d'exploitation	49'596'273	50'674'449	49'000'916	-1'673'534	-3.3%	-595'357	-1.2%
30 Charges de personnel	41'073'913	41'274'751	39'574'080	-1'700'671	-4.1%	-1'499'833	-3.7%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	2'860'642	2'950'140	2'552'228	-397'912	-13.5%	-308'414	-10.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	303'890	905'691	868'944	-36'747	-4.1%	+565'054	+185.9%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	1'888	+1'888	--	+1'888	--
36 Charges de transfert	20'355	26'000	18'450	-7'550	-29.0%	-1'905	-9.4%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	5'337'473	5'517'867	5'985'326	+467'458	+8.5%	+647'853	+12.1%
Résultat d'exploitation	-43'998'712	-46'313'049	-44'698'886	+1'614'163	+3.5%	-700'175	-1.6%
44 Revenus financiers	21'089	19'700	20'972	+1'272	+6.5%	-117	-0.6%
34 Charges financières	0	0	166	+166	--	+166	--
Résultat de financement	21'089	19'700	20'806	+1'106	+5.6%	-283	-1.3%
Résultat opérationnel	-43'977'623	-46'293'349	-44'678'081	+1'615'269	+3.5%	-700'458	-1.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-43'977'623	-46'293'349	-44'678'081	+1'615'269	+3.5%	-700'458	-1.6%

Commentaires

Les variations significatives à relever entre le budget 2024 et les comptes 2024 sont les suivantes :

Groupe 46

Diminution des dédommagements en raison d'une évaluation trop optimiste du nombre d'élèves hors canton.

Groupe 49

Refacturation des coûts liés à l'intégration des jeunes Ukrainien-e-s au service de la cohésion multiculturelle.

Groupe 30

L'écart favorable des charges de personnel par rapport au budget s'explique principalement par les éléments suivants :

- Variation à la baisse des provisions du personnel enseignant par le SRHE (CHF -0.7 million) ;
- Ouverture d'un nombre de classes inférieur aux prévisions (CHF -0.5 million) ;
- Coût des remplacements du corps enseignants inférieur à la moyenne des années précédentes (CHF -0.2 million) ;
- Diverses autres variations immatérielles (CHF -0.3 million).

Groupe 31

Baisse des biens, services et autres charges d'exploitation principalement liée à une gestion prudente du renouvellement des équipements (CHF -0.2 million), à une évolution favorable des coûts des activités culturelles et sportives (CHF -0.1 million) ainsi notamment qu'à la mise en place d'une nouvelle gestion des achats d'ouvrages pour les élèves.

Groupe 39

Enregistrement au budget annuel d'écarts statistiques négatifs par le SRHE.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Formation professionnelle initiale LJP (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	15'774	2'000	7'332
Coûts salariaux et de structure	2'197'723	1'037'168	997'596
Coûts des services centraux	205'511	94'114	98'840
Revenus	2'924'080	1'784'500	1'476'522
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-505'073	-651'217	-372'755

Commentaires

Ce groupe se compose des prestations liées à la maturité professionnelle dispensée par le LJP. La baisse des charges s'explique par la diminution du nombre de classes dans cette filière en phase de transfert au CPNE. Les produits proviennent principalement des subventions fédérales versées par le SEFRI (CHF 0.4 million) ainsi que de la bonification budgétaire relative au financement de la pratique professionnelle à plein temps (CHF 1 million).

Maturité gymnasiale LJP (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	66'984	3'000	74'380
Coûts salariaux et de structure	10'726'854	11'469'387	10'532'571
Coûts des services centraux	997'308	1'043'237	1'027'041
Revenus	376'539	274'000	390'221
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	11'414'607	12'241'624	11'243'771

Commentaires

Ce groupe se compose des prestations liées à la formation gymnasiale dispensée par le LJP. La baisse des coûts salariaux et de structure s'explique principalement par l'ouverture d'un nombre de classes inférieur aux prévisions.

Ecole de culture générale LJP (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	49'664	24'500	59'651
Coûts salariaux et de structure	5'661'513	6'288'443	5'954'579
Coûts des services centraux	522'458	568'546	577'418
Revenus	221'463	176'800	212'767
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	6'012'173	6'704'689	6'378'880

Commentaires

Ce groupe se compose des prestations liées aux formations de culture générale et de maturité spécialisée dispensées par le LJP. Les coûts nets restent relativement stables en termes d'évolution dans les années et par rapport au budget.

Autres formations LJP (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	63'346	98'100	59'247
Coûts salariaux et de structure	668'742	718'286	652'734
Coûts des services centraux	58'068	60'338	59'594
Revenus	352'922	383'800	313'769
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	437'234	492'923	457'805

Commentaires

Ce groupe se compose des prestations liées à la formation complémentaire permettant une passerelle vers l'université, aux centres de langues ainsi qu'aux cours de vacances du LJP. Les coûts nets restent stables en termes d'évolution dans les années et par rapport au budget.

Maturité gymnasiale LBC (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	372'701	444'400	385'594
Coûts salariaux et de structure	10'013'475	10'177'006	10'300'242
Coûts des services centraux	1'728'386	1'770'164	1'782'661
Revenus	912'859	922'200	978'576
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	11'201'704	11'469'370	11'489'920

Commentaires

Ce groupe se compose des prestations liées à la formation gymnasiale dispensée par le LBC. Les coûts nets restent stables en termes d'évolution dans les années et par rapport au budget.

Maturité gymnasiale LDDR (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	988'248	964'100	844'525
Coûts salariaux et de structure	13'985'269	14'490'930	14'099'383
Coûts des services centraux	1'108'444	1'119'030	1'117'999
Revenus	757'604	726'600	674'104
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	15'324'357	15'847'459	15'387'803

Commentaires

Ce groupe se compose des prestations liées à la formation gymnasiale dispensée par le LDDR. Les coûts nets restent stables en termes d'évolution dans les années et par rapport au budget.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Subsides à tiers LBC	9'590	6'000	9'385
Subsides à tiers LDDR	1'425	7'000	925
Subsides à tiers LJP	9'340	13'000	8'140
Total charges (+) / revenus (-) nets	20'355	26'000	18'450

Commentaires

Ces charges représentent les subsides accordés aux élèves pour financer leur participation aux activités culturelles et sportives organisées par les lycées.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Frais de rappel	-6'680	0	-3'280
Total charges (+) / revenus (-) nets	-6'680	0	-3'280

Commentaires

Néant.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2023			Budget 2024			Comptes 2024		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*Programme éducation numérique	En cours	773'503	0	773'503	1'009'600	0	1'009'600	973'362	0	973'362
Total		773'503	0	773'503	1'009'600	0	1'009'600	973'362	0	973'362

Commentaires

Ces charges concernent la mise en œuvre du projet éducation numérique (rapport 19.032). Elles se composent des éléments suivants :

- Salaire d'un expert en éducation numérique et coût de formation du personnel enseignant ;
- Frais d'installation d'infrastructures et d'équipements informatiques dans les salles de classes.

2.8.8. Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE)

Missions principales

Le Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE) a pour mission d'offrir des prestations en matière de formation professionnelle (formation initiale, maturité professionnelle, formation professionnelle supérieure et formation des adultes).

Le CPNE se focalise sur le développement, la transmission et la promotion des compétences et des valeurs visant à l'intégration socio-économique et citoyenne des personnes en formation, dans les domaines suivants : Arts Appliqués, Artisanat et Services, Bâtiment et Construction, Commerce et Gestion, Santé et Social, Technologies et Industrie, Terre et Nature. Par ailleurs, le pôle Préapprentissage et Transition propose des mesures préparatoires de transition entre la fin de la scolarité obligatoire et la formation professionnelle pour les élèves qui n'ont pas trouvé de place d'apprentissage à l'issue de leur scolarité obligatoire et / ou qui ont besoin de consolider leurs connaissances scolaires.

Le CPNE vise à offrir un environnement qui favorise la qualité de l'apprentissage, à fournir des professionnel-le-s aux compétences attendues par le marché du travail, à offrir un cadre de travail motivant pour les collaboratrices et collaborateurs. Le CPNE a également pour mission de favoriser l'intégration professionnelle des apprenti-e-s et des adultes en formation tout en entretenant des liens étroits avec les entreprises locales, en développant des programmes de formation en réponse aux besoins du marché du travail et des entreprises partenaires. Il encourage la collaboration avec les entreprises et les organisations professionnelles pour améliorer la qualité de la formation professionnelle.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement qui influencent la marche du CPNE sont :

- Les fluctuations économiques et démographiques ;
- La réglementation fédérale en matière de formation professionnelle (Formation professionnelle 2030) ;
- Les travaux liés à la poursuite de la mise en place du CPNE (rapport 21.014) ;
- La création, le déplacement ou la fermeture de filières de formations ;
- La consolidation du contrat formation – dualisation des formations et son financement ;
- Les impacts liés à la modification de la loi cantonale sur la formation professionnelle (rapport 23.608) ;
- Le dispositif de financement des formations adultes par la voie de l'article 32 de l'OFPr ;
- Le développement des demandes de formations supérieures et continues ;
- Les partenariats avec les associations professionnelles pour les cours inter-entreprises (CIE) ;
- Les réformes et modifications des ordonnances et plans de formation édictés par le SEFRI à la demande des organisations du monde du travail (OrTra) ;
- Le développement de la numérisation dans le monde du travail et dans l'enseignement (rapport 19.032) ;
- L'émergence de l'intelligence artificielle (IA) ;
- Les difficultés d'apprentissage auxquelles une partie des jeunes est confrontée.

Activités et réalisations

Direction générale (CPNE-DG)

La première édition de la semaine du développement durable du CPNE s'est déroulée du 18 au 22 mars 2024 sur tous les sites du CPNE. Cette édition a offert aux personnes en formation des activités thématiques, conférences sur le climat, visites, ateliers interactifs, expositions et concours. Le bilan a été très positif avec une participation de plus de 1'800 élèves à 75 activités. La prochaine édition aura lieu du 24 juin au 1er juillet 2026.

L'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) du CPNE s'engage pour l'acquisition d'une culture du sport en dispensant des cours dans le cadre de la formation initiale et en organisant des activités de sport complémentaires et plusieurs camps sportifs. De plus, la journée sportive du CPNE a eu lieu le jeudi 19 septembre 2024 sur 3 sites : Pierre-à-Bot à Neuchâtel, La Charrière à La Chaux-de-Fonds et le Communal au Locle. Cette manifestation a réuni 1'096 élèves pour les Montagnes et 978 élèves pour le Littoral et Val-de-Ruz.

Lors de son audit de surveillance du 6 au 7 novembre 2024, la Société Générale de Surveillance (SGS) a félicité le CPNE, certifié ISO 9001 depuis le 13 décembre 2023, notamment pour l'implication du personnel dans le système qualité, la quantité et la qualité des documents, ainsi que la bonne maîtrise des processus.

Pôle Arts Appliqués (CPNE-AA) - École d'Arts Appliqués

L'année 2024 a été une nouvelle fois marquée par la réalisation de nombreux mandats par les personnes en formation pour des entreprises ou institutions comme, Muzoo, InnoCité, Fondation Neuchâteloise d'assurance, Imprimerie Courvoisier, Association Saut du Doubs, Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP), Musée d'histoire de la Chaux-de-Fonds, Société de chronométrie, Chancellerie d'Etat, Andersen Genève. Ces mandats touchent des domaines très variés: élaboration d'identité

visuelle, élaboration de communication, championnat suisse de bijouterie, défilé de mode, élaboration de design de montre et création de bijoux.

De nombreux voyages d'études ont été organisés dans les villes suivantes : Lyon, Paris, Amsterdam, Bruxelles et Berlin. Par ailleurs, les élèves ont eu l'opportunité de participer à diverses sorties culturelles, telles que des visites d'expositions, des représentations théâtrales, des spectacles de danse et des projections cinématographiques.

Pôle Artisanat et Services (CPNE-AS)

L'année 2024 a été marquée par une série d'événements et d'initiatives variés. Les apprenti-e-s ont brillamment illustré leur savoir-faire et leur engagement lors de moments forts tels que le salon Capa'Cité, Chocolatissimo, la finale romande et tessinoise des jeunes confiseurs, le Swiss Bakery Trophy et le concours du Poivrier d'Argent. Ces compétitions, véritables défis professionnels, ont permis de mettre en avant leur créativité et leurs compétences. Par ailleurs, des projets pédagogiques innovants, comme la création de pâtes farcies à base de produits locaux et de saison, ont témoigné de leur investissement dans des pratiques durables.

Le pôle a continué à intégrer les nouvelles technologies, avec l'utilisation régulière de l'intelligence artificielle via une plateforme d'apprentissage, répondant ainsi aux besoins des personnes en formation et anticipant les évolutions du monde professionnel.

Pôle Bâtiment et Construction (CPNE-BC)

Les OrTras du gros œuvre ont décidé de transformer les formations de chef-fe de chantier et de conductrice/teur de travaux ES vers des formations de type brevet fédéral et diplôme fédéral. Dans ce contexte, le CPNE-BC a ouvert en 2024 une filière de préparation à l'examen du nouveau diplôme fédéral de conducteur-trice de travaux. Cette filière regroupe des personnes en formation de l'ensemble des cantons romands et se déroule sur quatre sites (VS, VD, FR et NE).

Un groupe de 5 apprentis maçons de 2e année du CPNE, accompagnés par leurs formateurs, s'est rendu à Stade, en Basse-Saxe, pour un programme d'échange du 10 au 23 novembre 2024. Cet échange avait pour objectif de renforcer les compétences professionnelles et personnelles des apprentis tout en favorisant les échanges culturels et linguistiques. En février 2025, le CPNE-BC et quelques entreprises du gros œuvre du canton accueilleront à leur tour 7 élèves allemands apprentis en maçonnerie.

Le 25 novembre 2024 le CPNE-BC a organisé une journée pédagogique avec les élèves dessinateur-trice-s sur le site de l'EPFL à Lausanne. Le thème de cette journée était « Begin Again. Fail Better ».

Pôle Commerce et Gestion (CPNE-CG)

Le programme Vente +, soutenu par MOVETIA a permis à une apprentie gestionnaire du commerce de détail d'effectuer le semestre 4 de son apprentissage dans une entreprise en Suisse allemande et de suivre les cours professionnels en allemand également. Au printemps 2025, ce sont deux apprentis gestionnaires du commerce de détail qui expérimenteront ce programme, un à Zurich et l'autre à Bellinzona.

Les premiers examens AFP des assistant-e-s du commerce de détail de la nouvelle ordonnance de formation ont eu lieu en juin 2024 sous forme de compétence opérationnelles.

Pôle Préapprentissage et Transition (CPNE-PT)

Cette année encore de nouveaux partenariats ont vu le jour avec certaines OrTra et de grandes entreprises formatrices. Ces contacts permettent aux élèves du CPNE-PT d'y effectuer des stages en vue de la signature d'un contrat d'apprentissage. Les visites et les présentations de métiers ont été reconduites avec succès cette année et accompagnées d'une soirée de rencontre directe des élèves avec des entreprises formatrices en recherche de nouvelles candidatures pour les places d'apprentissage qu'elles offrent.

Le personnel enseignant, chargé d'accompagner les élèves bénéficiant de l'une ou l'autre des offres de préapprentissage, doit constamment se réinventer pour proposer des réponses utiles à rattraper les retards dans l'évolution des projets de formation professionnelle des nouveaux élèves.

Pôle Santé et Social (CPNE-2S)

Un nouveau plan de formation a été mis en place dans les filières ES, validé par le SEFRI lors des vérifications des plans d'études cadre (PECs). En août, la première promotion de la maîtrise socioprofessionnelle (MSP) a démarré avec 16 étudiant-e-s, et la formation est en cours d'accréditation par le SEFRI.

Durant l'automne, d'importants travaux de rénovation de la façade est du bâtiment de Prévoyance ont été entrepris, pour la plus grande satisfaction des usagers et usagères.

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire et la précarité, un Free Go a été inauguré dans la cafétéria de Prévoyance. Cette initiative a été menée grâce à une association neuchâteloise, qui récolte les invendus et surplus de marchandises pour les mettre à disposition gratuitement dans des frigos en libre-service.

Dans le cadre de la semaine du développement durable, deux élèves ont proposé un système de récupération du matériel scolaire. Une grande armoire avec différents bacs a été installée pour recueillir et redistribuer des documents, livres ou classeurs en surplus.

Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE)

Du 16 au 20 décembre, pour la troisième fois, une action a été organisée sur le site de Prévoyance pour l'opération de la RTS « Cœur à Cœur ». Grâce à la générosité des apprenti-e-s et du corps enseignant, une vente de hot-dogs a permis de récolter 2'200 CHF pour lutter contre la maltraitance envers les enfants. Une classe a même été interviewée en direct lors du passage de l'émission à La Chaux-de-Fonds.

Pôle Technologies et Industrie (CPNE-TI)

En 2024, les quatre filières ES ont obtenu la reconnaissance du SEFRI, attestant de la qualité du déploiement du plan d'études cadre technique.

Lors des dernières portes ouvertes du CPNE-TI sur le site de Klaus au Locle, un nouveau centre d'usinage, acquis grâce à un partenariat avec la marque horlogère Patek Philippe SA, a été présenté. Cette machine CNC est destinée à la réalisation de projets pédagogiques en formation professionnelle dans les métiers de l'horlogerie et de la microtechnique. La nouvelle machine 5 axes a été inaugurée le mardi 19 novembre 2024 en présence de la cheffe du DFFD et de Monsieur Nicolas Couturier, directeur de production chez Patek Philippe.

La matinée pédagogique du 6 juillet été consacrée à l'intelligence artificielle ; la conférence a permis au corps enseignant et à la direction de mieux comprendre les enjeux et opportunités, les risques et les biais ont également été abordés.

Pôle Terre et Nature (CPNE-TN) :

Le CPNE–TN, en collaboration avec le centre de Formation Professionnelle Nature et Environnement de Lullier (GE), a organisé un échange de deux jours pour ses fleuristes de 2e année. Il offre à ces élèves une opportunité unique d'élargir leurs compétences, de découvrir de nouvelles approches professionnelles, de s'ouvrir à d'autres pratiques du métier et de se créer un réseau de contacts dans le métier au-delà des limites du canton.

Lignum - Neuchâtel a reconduit le 3 octobre 2024, en collaboration avec les associations professionnelles, le CPNE-TN et le CPNE-BC, une journée d'échange pour les personnes en formation de menuisier et de forestier-bûcheron. Le partage des connaissances mutuelles des conditions de production du bois et celles de sa transformation ne peuvent qu'apporter une meilleure maîtrise de la valeur de la formation aux apprenti-e-s.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	51'506'562	54'049'085	49'419'749	-4'629'336	-8.6%	-2'086'813	-4.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	11'304'106	11'320'500	9'956'140	-1'364'360	-12.1%	-1'347'965	-11.9%
43 Revenus divers	460'103	1'892'000	549'857	-1'342'143	-70.9%	+89'754	+19.5%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	3'348	0	0	0	--	-3'348	-100.0%
46 Revenus de transfert	22'379'595	24'948'500	22'538'864	-2'409'636	-9.7%	+159'270	+0.7%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	17'359'411	15'888'085	16'374'887	+486'802	+3.1%	-984'524	-5.7%
Charges d'exploitation	114'339'260	119'099'212	116'578'437	-2'520'775	-2.1%	+2'239'177	+2.0%
30 Charges de personnel	84'645'773	90'844'159	86'097'361	-4'746'798	-5.2%	+1'451'588	+1.7%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	12'148'543	13'056'000	12'252'969	-803'030	-6.2%	+104'426	+0.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	550'410	869'296	1'188'305	+319'009	+36.7%	+637'895	+115.9%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	23'130	+23'130	--	+23'130	--
36 Charges de transfert	35'308	35'308	35'308	0	0.0%	0	0.0%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	16'959'225	14'294'449	16'981'363	+2'686'914	+18.8%	+22'138	+0.1%
Résultat d'exploitation	-62'832'698	-65'050'127	-67'158'688	-2'108'561	-3.2%	-4'325'990	-6.9%
44 Revenus financiers	330'224	227'000	330'077	+103'077	+45.4%	-147	-0.0%
34 Charges financières	0	0	1'866	+1'866	--	+1'866	--
Résultat de financement	330'224	227'000	328'211	+101'211	+44.6%	-2'013	-0.6%
Résultat opérationnel	-62'502'474	-64'823'127	-66'830'478	-2'007'351	-3.1%	-4'328'004	-6.9%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-62'502'474	-64'823'127	-66'830'478	-2'007'351	-3.1%	-4'328'004	-6.9%

Commentaires

Les variations significatives à relever entre le budget 2024 et les comptes 2024 sont les suivantes :

Groupe 30 (CHF -4.7 millions)

- Effet moindre de l'indexation des salaires dû au taux de rotation du personnel.
- Taux d'absentéisme du personnel enseignant (remplacements) plus faible que budgétés.
- Nombre de classes induit par les élèves venant d'Ukraine moins important que planifié.
- Annulation de cours de formation supérieure et de formation continue en raison du faible nombre d'inscriptions.
- Variation favorable de la provision vacances.

Groupe 31 (CHF -0.8 million)

- Baisse des biens, services et autres charges d'exploitation principalement liée à une gestion rigoureuse des coûts.
- Mise en place d'une nouvelle organisation avec deux économats, l'un sur le site du Locle et l'autre sur le site de Neuchâtel avec une reprise des activités de logistique par des prestataires tiers.

Groupe 39 (CHF +2.7 millions)

- Part de l'écart statistique du service déterminé par le SRHE, prévu au budget mais n'apparaissant pas dans les comptes.

Groupe 42 (CHF -1.4 million)

- Recettes de cours plus basses que budgété en raison d'annulations de cours, respectivement de baisses de fréquentation.
- Mise en place d'une nouvelle organisation de l'éconamat avec une reprise des activités de logistique par des prestataires tiers.
- Recettes de voyages d'études plus basses que budgété en raison de courses scolaires et voyages non organisés.

Groupe 43 (CHF -1.3 million)

- Recettes plus basses qu'escomptées (compensées par la baisse des coûts du personnel).

Groupe 46 (CHF -2.4 millions)

- Subvention de la Confédération allouée au CPNE plus basse que projetée.
- Recettes des refacturations aux autres cantons pour leurs ressortissants plus basses que budgétées.

Groupe 49 (CHF +0.5 million)

- Attribution issue du contrat formation (FFD) au CPNE plus favorable que prévu au budget.
- Financement global des CIE, de la formation des adultes en art. 32 et du Projet Start-Intégration plus élevé que prévu.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

ECG (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	7'550	13'000	0
Coûts salariaux et de structure	114'906	114'500	118'157
Coûts des services centraux	0	1'721	1'720
Revenus	46'983	30'000	87'801
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	75'472	99'221	32'077

Commentaires

Prestation transversale, l'enseignement de la culture générale (ECG) est dispensé dans toutes les formations initiales. Elle transmet des compétences fondamentales permettant aux personnes en formation de se développer sur les plans personnel et social. Au niveau budgétaire, les coûts liés à l'enseignement sont directement absorbés par les pôles de compétences. Seuls les coûts non imputables directement à une filière de formation (formation pour adultes selon l'article 32, activités culturelles globales) ressortent au niveau du groupe de prestations ECG.

EPS (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	62'784	80'000	70'533
Coûts salariaux et de structure	16'181	4'000	24'424
Coûts des services centraux	0	0	0
Revenus	59'096	60'000	58'244
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	19'869	24'000	36'714

Commentaires

Prestation transversale, la mission du service des sports est de dispenser les périodes d'éducation physique et sportive (EPS) obligatoires pour les étudiant-e-s de l'ensemble des pôles du CPNE. Le service des sports organise également des camps de sport extra-muros. Au niveau budgétaire, les coûts liés à l'enseignement sont directement absorbés par les pôles de compétences. Seuls les coûts non imputables directement (camps notamment) ressortent au niveau du groupe de prestations EPS.

P-TI (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	1'540'333	1'242'000	1'397'506
Coûts salariaux et de structure	30'968'457	31'526'607	31'606'843
Coûts des services centraux	7'063'285	7'221'732	7'229'891
Revenus	16'781'029	17'841'585	15'220'069
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	22'791'045	22'148'754	25'014'171

Commentaires

Le pôle Technologies et Industrie (CPNE-TI) dispense des formations initiales et supérieures dans toute une palette de métiers indispensables au tissu industriel régional (automation, horlogerie, microtechnique, mécanique, électroplastie, informatique, carrosserie et mécanique automobile). Il dispense aussi un cours passerelle permettant à un titulaire d'une maturité gymnasiale de poursuivre ses études en HES. Le CPNE-TI est également chargé par les Organisations du monde du Travail (OrTra) de mettre sur pied les cours interentreprises d'une partie des professions qui y suivent les cours professionnels. Il dispense aussi des formations d'adultes (cours préparatoires au brevet d'expert-e de production et d'agent de maintenance ; formations modulaires en horlogerie et mécanique ; art. 32 OFPr dans le domaine technique).

Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE)

La péjoration du résultat s'explique par des recettes moins importantes que budgétées, une diminution des recettes des refacturations aux autres cantons pour leurs ressortissant-e-s, une diminution de l'attribution de la subvention fédérale et une hausse de l'attribution issue du contrat formation (FFD).

P-AS (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	410'622	364'000	299'645
Coûts salariaux et de structure	4'838'979	5'037'098	4'831'645
Coûts des services centraux	732'774	700'560	703'170
Revenus	2'597'274	2'261'500	2'274'367
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	3'385'101	3'840'157	3'560'093

Commentaires

Le pôle Artisanat et Services (CPNE-AS) dispense les cours professionnels aux formations de l'artisanat au sens large tels que la coiffure, les métiers de bouche, l'intendance, ainsi que les assistant-e-s en promotion de l'activité physique et sportive. Il est essentiellement actif au niveau des formations initiales (CFC et AFP). Il dispense aussi des formations d'adultes (cours préparatoires aux brevets et certificats de formation d'adultes ; spécialiste en promotion de l'activité physique et de la santé ; art. 32 OFPr domaine artisanat et services). Le CPNE-AS est également chargé par les Organisations du monde du Travail (OrTra) de mettre sur pied les cours interentreprises de la majorité des professions qui y suivent les cours professionnels.

Les coûts nets restent relativement stables en termes d'évolution dans les années par rapport au budget.

P-CG (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	745'166	898'000	541'995
Coûts salariaux et de structure	13'965'701	16'056'576	14'119'559
Coûts des services centraux	2'025'658	1'914'639	1'920'840
Revenus	5'940'887	8'983'500	5'638'685
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	10'795'638	9'885'715	10'943'709

Commentaires

Le pôle Commerce et Gestion (CPNE-CG) propose des formations initiales dans les domaines du commerce et de la vente. Des formations supérieures y sont aussi proposées (économiste d'entreprise et informaticien-ne de gestion, en emploi ; post-diplôme ES de Direction d'institution de l'enfance). Le CPNE-CG dispense aussi des formations d'adultes (cours préparatoires aux certificats et brevets Leadership & Management, Comptabilité et finance, RH ; art. 32 OFPr domaine commerce et gestion).

L'écart budgétaire au niveau des charges et des revenus s'explique en grande partie par un changement de plans d'études, avec pour conséquence une diminution du nombre de périodes enseignées. La diminution des revenus trouve son origine dans une attribution du contrat formation moins importante que prévu pour le CPNE-CG.

P-PT (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	52'403	94'000	51'785
Coûts salariaux et de structure	6'535'472	7'086'777	6'920'649
Coûts des services centraux	728'222	710'032	712'316
Revenus	2'038'717	1'801'000	2'847'390
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	5'277'380	6'089'808	4'837'361

Commentaires

Le pôle Préapprentissage et Transition (CPNE-PT) joue un rôle essentiel dans le passage entre l'école obligatoire et une formation via un apprentissage, permettant l'élaboration d'un projet professionnel. Il est également impliqué dans le cadre de l'accueil des jeunes ukrainien-ne-s et plus largement dans les offres pour les personnes issues de la migration (classes JET). La hausse des revenus s'explique par un financement par le COSM (service de la cohésion multiculturelle) de l'intégration des jeunes ukrainiens plus important que prévu au budget.

Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE)

P-2S (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	461'342	463'000	287'800
Coûts salariaux et de structure	12'023'075	12'030'335	11'811'889
Coûts des services centraux	1'235'941	1'248'432	1'253'980
Revenus	6'465'144	4'266'000	5'590'984
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	7'255'214	9'475'766	7'762'685

Commentaires

Le pôle Santé et Social (CPNE-2S) dispense des formations initiales et supérieures dans les domaines de la santé et du social. Il dispense également des formations d'adultes (art. 32 OFPr domaine santé social). L'amélioration des revenus trouve son origine dans une attribution du contrat formation plus importante que prévu pour ce pôle.

P-BC (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	1'555'025	1'530'000	1'259'308
Coûts salariaux et de structure	10'036'321	10'372'038	10'947'342
Coûts des services centraux	2'894'612	2'915'463	2'920'684
Revenus	7'859'285	8'033'000	7'487'818
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	6'626'672	6'784'501	7'639'517

Commentaires

Le pôle Bâtiment et Construction (CPNE-BC) dispense des formations initiales et supérieures en emploi dans le domaine du bâtiment et de la construction. Il propose aussi des formations d'adultes (cours préparatoires aux brevets et certificats, ainsi qu'aux art. 32 OFPr dans les domaines du bâtiment et de la construction). Le CPNE-BC est également chargé par les Organisations du monde du Travail (OrTra) de mettre sur pied les cours interentreprises d'une partie des professions qui y suivent les cours professionnels.

La diminution des recettes s'explique par une facturation aux autres cantons, pour leurs ressortissants, moins importante que prévue ainsi que par l'externalisation des activités de l'économat.

P-AA (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	470'103	406'000	339'225
Coûts salariaux et de structure	6'940'433	7'274'037	7'159'724
Coûts des services centraux	1'619'237	1'641'171	1'642'150
Revenus	5'226'587	5'077'000	4'807'166
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	3'803'186	4'244'208	4'333'933

Commentaires

Le pôle Arts Appliqués (CPNE-AA) dispense des formations initiales dans les domaines de l'objet (bijouterie, sertissage et gravure), de la mode (création des vêtements-couture) et de la communication visuelle (interactive media design, graphisme). Il propose également une formation professionnelle supérieure (ES) unique en Suisse de Designer d'objets horlogers. Les coûts nets restent relativement stables en termes d'évolution dans les années et par rapport au budget.

P-TN (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	433'982	412'000	369'760
Coûts salariaux et de structure	2'132'318	2'346'769	2'190'886
Coûts des services centraux	494'223	502'476	503'784
Revenus	1'145'798	1'737'500	968'366
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'914'725	1'523'745	2'096'064

Commentaires

Le pôle Terre et de la Nature (CPNE-TN) dispense des cours théoriques aux agriculteur-trice-s CFC, aux forestier-ère-s bûcheron-ne-s CFC, aux fleuristes CFC, aux horticulteur-trice-s paysagistes CFC et AFP, aux horticulteur-trice-s-floriculteur-trice-s CFC ainsi qu'aux horticulteur-trice-s-plantes vivaces CFC pour l'Arc jurassien.

La diminution des revenus s'explique par des recettes moins importantes que budgétées ainsi que par une reprise des cours interentreprises des horticulteur-trice-s paysagistes, des horticulteur-trice-s-floriculteur-trice-s ainsi que des horticulteur-trice-s-plantes vivaces par l'organisation du monde du travail (OrTra) dès la rentrée scolaire 2024/2025.

ESD (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	432'288	508'000	435'121
Coûts salariaux et de structure	1'745'740	1'805'461	1'678'606
Coûts des services centraux	84'028	29'483	29'809
Revenus	1'845'972	1'844'000	1'818'144
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	416'085	498'944	325'393

Commentaires

L'École Supérieure de Droguerie (ESD) est l'unique centre de compétence de la branche pour toute la Suisse. Elle est implantée à Neuchâtel depuis 1905. L'ESD dispense des cours de niveau CFC et ES. L'école est soutenue par l'Association Suisse des Droguistes (ASD) qui couvre intégralement le déficit de la formation ES. L'effort financier fourni par l'ASD est considérablement dépendant du nombre d'étudiant-e-s dans chaque volée, ainsi que de l'évolution des tarifs intercantonaux définis dans le cadre de l'AES (Accord sur les Écoles Supérieures), étant donné la part importante d'élèves hors canton.

La filière ES de l'École supérieure de droguerie étant autofinancée, l'excédent de charges résiduel ne concerne que la filière CFC ainsi que les charges indirectes de structure non allouées à la filière ES.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Amort subventions à l'invest - CPNE	35'308	35'308	35'308
Total charges (+) / revenus (-) nets	35'308	35'308	35'308

Commentaires

Néant.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Frais de rappel	-12'638	-9'000	-11'431
Total charges (+) / revenus (-) nets	-12'638	-9'000	-11'431

Commentaires

Néant.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2023			Budget 2024			Comptes 2024		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
**CIFOM-PTI-Amén. locaux ateliers horlog	Clôturé	217'864	0	217'864	0	0	0	0	0	0
DataCenter SIS2	Clôturé	0	0	0	520'000	0	520'000	0	0	0
**Enveloppe équipement 2022 - CPNE	Clôturé	115'333	0	115'333	237'000	0	237'000	231'952	110'000	121'952
Equipements didactiques 2024-27 PAA	En cours	0	0	0	45'000	0	45'000	51'315	0	51'315
Équipements didactiques 2024 PAS	Clôturé	0	0	0	85'000	0	85'000	84'175	0	84'175
Equipements didactiques PBC 2023-2026	En cours	112'862	0	112'862	151'000	0	151'000	189'624	0	189'624
Equipements didactiques PTI 2023	Clôturé	375'377	0	375'377	0	0	0	0	0	0
Equipements didactiques PTI 2024	Clôturé	0	0	0	570'000	0	570'000	536'788	0	536'788
**Extension médiathèque	A solliciter	0	0	0	50'000	0	50'000	0	0	0
**Médiathèque AA	Clôturé	0	0	0	250'000	0	250'000	301'376	0	301'376
*Programme éducation numérique	En cours	531'109	0	531'109	718'700	0	718'700	882'448	0	882'448
**Signalétique Formation Pro NE (CIFOM)	Clôturé	197'754	0	197'754	0	0	0	97'140	0	97'140
**SIS2 Montagnes - Enveloppe équipements	En cours	65'142	0	65'142	55'000	0	55'000	43'694	0	43'694
**Switchs et Extension réseau SIS2	En cours	68'138	0	68'138	40'000	0	40'000	36'581	0	36'581
Total		1'683'579	0	1'683'579	2'721'700	0	2'721'700	2'455'091	110'000	2'345'091

Commentaires

- L'enveloppe d'équipements 2022 du CPNE-TI incluait notamment un centre d'usinage 5 axes pour lequel un partenaire s'était engagé à hauteur de CHF 110k, somme qui a été comptabilisée en 2024.
- Le budget de CHF 520k pour le remplacement du DataCenter du SIS2 a été transféré au SIEN dont les nouvelles infrastructures hébergeront également les centres de données du SIS2.
- Concernant les médiathèques, le budget de CHF 50k prévu en 2024 pour une extension sur le site de Colombier a été transféré sur le budget de rénovation de la médiathèque du site de la Paix-Jardinière-Serre à La Chaux-de-Fonds.
- La signalétique du CPNE a été terminée en 2024 ; le coût total du projet est resté en deçà du budget prévu (- CHF 74k).

2.8.9. Service financier (SFIN)

Missions principales

Les missions principales du service financier se caractérisent par :

- Planification, analyse et contrôle budgétaire (Budget et PFT, prévision des comptes, contrôle de gestion, préavis, gestion des crédits) ;
- Comptabilité financière et analytique (comptabilité auxiliaires et générale, comptabilité analytique, boucllements périodiques et annuels, reporting financier, gestion de la dette, inventaire des engagements, TVA et trafic des paiements) ;
- Gestion des assurances de l'État (analyse de risque, suivi du portefeuille d'assurance et des sinistres) ;
- Gestion du recouvrement (du recouvrement judiciaire à la gestion de la relance des actes de défaut de bien, en passant par l'aide au désendettement) ;
- Élaboration, mise en place, exploitation et contrôle d'exécution du SCI financier, accompagnement des services de l'État pour la gestion des risques essentiels et la mise en œuvre des contrôles requis dans le cadre des processus financiers transverses ;
- Direction et coordination, avec le service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) et les services métiers, des évolutions du système d'information et de gestion de l'État sous l'angle des flux métiers impactant la gestion financière, en amenant une vision consolidée transversale et des processus standards harmonisés avec les services concernés selon la stratégie du Conseil d'État ;
- Support aux communes pour les aspects financiers et péréquatifs.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'évolution de l'environnement et des tâches se caractérisent par :

- L'appui aux services, aux départements et au Conseil d'État, dans les démarches devant permettre de consolider l'assainissement structurel des finances et de garantir le respect des mécanismes du frein à l'endettement ;
 - Le suivi des dossiers fédéraux, dans lesquels le Conseil d'État s'engage activement pour défendre les intérêts de notre canton ;
 - Le maintien du respect du référentiel comptable MCH2, accompagné de l'amélioration permanente de la gestion des données financières et annexes liées à SIGE, avec un le support aux utilisateurs, tant sur des aspects techniques que de gestion ;
 - L'analyse permanente des flux d'informations des services de l'État, permettant au fil du temps de gagner en efficience, en maintenant un système de contrôle interne financier ;
 - Un large soutien au service des contributions pour l'optimisation des flux comptables et la révision du traitement informatique de la perception des impôts directs ;
 - Une gestion de la dette et de la trésorerie permettant de consolider des emprunts à long terme avec des taux d'intérêts très compétitifs ;
 - Un soutien efficace aux citoyens en difficulté financière, avec l'aide de partenaires sociaux selon les directives liées au désendettement ;
 - Une analyse permanente des risques par le suivi du SCI financier et la gestion des assurances de l'État ;
- Un soutien à toutes les communes neuchâteloises dans les domaines financiers.

Activités et réalisations

En 2024, le SFIN a réorganisé ses activités en supprimant l'OREE et créant un office dédié au désendettement (Office du contentieux et du désendettement). Cette réorganisation effectuée en même temps que le déménagement du service sur le nouveau site de Tivoli a permis de spécialiser les activités et intensifier les interactions dans les différents domaines du service.

Le nouveau domaine « finances communales et gestion fiduciaire » a repris au 1er mai 2024 les activités de soutien aux administrations communales dans le domaine financier, et se charge des tâches effectuées précédemment par le service des Communes. Dans ce contexte le SFIN a visité en 2024 toutes les communes neuchâteloises. En outre la partie fiduciaire de ce nouveau domaine a acquis quelques mandats comptables d'entités publiques, permettant ainsi une mutualisation de la fonction finance et donc des gains financiers.

SIGE fait toujours l'objet de multiples sous-projets conséquents dans lesquels le SFIN collabore ou pilote le processus. Un grand nombre de ces sous-projets déjà annoncés ces dernières années sont en cours ou en phase d'analyse préalable. L'objectif prioritaire reste de simplifier et d'automatiser les processus administratifs et financiers. La comptabilité des engagements (achats, ventes, contrats) n'étant toujours pas déployée.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	297'854'760	334'532'568	307'560'164	-26'972'404	-8.1%	+9'705'405	+3.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	19'638	27'020'000	20'204	-26'999'796	-99.9%	+566	+2.9%
42 Taxes	6'735'007	11'310'255	6'752'733	-4'557'522	-40.3%	+17'726	+0.3%
43 Revenus divers	372'119	280'000	426'013	+146'013	+52.1%	+53'894	+14.5%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	290'063'238	295'104'001	299'705'014	+4'601'013	+1.6%	+9'641'776	+3.3%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	664'758	818'312	656'201	-162'111	-19.8%	-8'557	-1.3%
Charges d'exploitation	34'370'022	17'136'396	25'867'733	+8'731'337	+51.0%	-8'502'289	-24.7%
30 Charges de personnel	5'420'902	6'479'240	5'733'222	-746'018	-11.5%	+312'320	+5.8%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	11'986'443	7'742'240	8'207'424	+465'184	+6.0%	-3'779'019	-31.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	24'504	+24'504	--	+24'504	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	15'988'089	1'840'226	10'376'289	+8'536'063	+463.9%	-5'611'799	-35.1%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	974'588	1'074'690	1'526'293	+451'603	+42.0%	+551'705	+56.6%
Résultat d'exploitation	263'484'738	317'396'172	281'692'432	-35'703'741	-11.2%	+18'207'694	+6.9%
44 Revenus financiers	36'906'231	40'337'200	42'472'784	+2'135'584	+5.3%	+5'566'553	+15.1%
34 Charges financières	17'473'095	27'400'000	20'081'013	-7'318'987	-26.7%	+2'607'918	+14.9%
Résultat de financement	19'433'136	12'937'200	22'391'771	+9'454'571	+73.1%	+2'958'635	+15.2%
Résultat opérationnel	282'917'874	330'333'372	304'084'203	-26'249'169	-7.9%	+21'166'329	+7.5%
48 Revenus extraordinaires	24'386'941	45'994'829	25'039'665	-20'955'164	-45.6%	+652'725	+2.7%
38 Charges extraordinaires	54'247'824	14'908'644	53'279'196	+38'370'552	+257.4%	-968'628	-1.8%
Résultat extraordinaire	-29'860'883	31'086'185	-28'239'531	-59'325'716	-190.8%	+1'621'353	+5.4%
Résultat total	253'056'991	361'419'558	275'844'672	-85'574'886	-23.7%	+22'787'682	+9.0%

Commentaires

Le résultat d'exploitation affiche un écart défavorable par rapport au budget de CHF -35,7 millions, qui s'explique essentiellement par la part cantonale au bénéfice de la BNS non distribuée en 2024 (CHF -27 millions), et par la réévaluation globalement, à la baisse des participations du patrimoine administratif, qui se matérialise par une charge de CHF 8,5 millions non prévue au budget.

Le groupe de revenus 42 est inférieur au budget pour un montant de CHF -4,6 millions. La récupération des créances amorties a été inférieure au budget pour CHF 3,6 millions, mais reste relativement stable par rapport aux chiffres de 2023 (CHF 3,3 millions). En 2024, l'office du recouvrement a été réorganisé et plusieurs engagements ont eu lieu. Les collaborateurs doivent être formés et les procédures de recouvrement sont parfois longues, ce qui ralentit l'évolution des résultats. Le transfert des frais de poursuites sur les débiteurs du recouvrement a été également moins élevé que prévu (CHF -0,7 million). L'écart défavorable s'explique par la problématique du schéma comptable des frais de poursuites revu en 2021, ce qui a provoqué une surestimation du budget des frais de poursuites et de facto des revenus du groupe 42.

Les revenus divers (groupe 43) ont, quant à eux, clôturé avec un écart favorable de CHF +0,1 million, en raison d'une ristourne de courtage supérieure au budget pour CHF 91'172, une succession dévolue à l'État de CHF 14'786 non budgétée et la dissolution de provisions pour CHF 32'212.

Les revenus de transfert (groupe 46) enregistrent un écart favorable de CHF 4,6 millions par rapport au budget, en raison de la part cantonale à l'impôt anticipé qui a été supérieure aux prévisions.

Les charges relatives aux biens, services et aux charges d'exploitation (BSM : groupe 31) présentent un écart défavorable par rapport au budget de CHF +0,5 million. Pour rappel, un écart statistique sur les BSM a été prévu au budget du SFIN pour un

montant de CHF 1,6 million dans le cadre des amendements adoptés par le Grand Conseil. Les frais de poursuites sont inférieurs au budget pour un montant de CHF -0,9 million. Le ducroire sur les créances fiscales et de débiteurs tiers a été réévalué à la hausse (CHF +1,5 million). En revanche, les honoraires ont été inférieurs au budget pour CHF -0,8 million, les projets prévus n'ayant pas été réalisés. En ce qui concerne les frais bancaires et taxes CCP, ils ont été transférés dans les charges financières (groupe 34), à la suite des nouvelles recommandations MCH2, pour un montant de CHF 0,6 million.

Les charges de transferts (groupe 36) présentent un écart défavorable au budget de CHF 8,5 millions qui s'explique par la réévaluation globalement à la baisse des participations du patrimoine administratif. Ces réévaluations, qui ne sont pas budgétées, enregistrent notamment une baisse de la participation au RHNe (CHF -9,6 millions), à la BNS (CHF -1,8 millions) et au TransN (CHF -1,4 millions). En revanche, les participations du Groupe E (CHF +2,9 millions) et Greenwatt SA (CHF +0,2 million), des Salines Suisses SA (CHF +0,4 million), Viteos SA (CHF +0,4 million) et BLS SA (+0,1 million) enregistrent une hausse de valeur.

Les charges financières (groupe 34) sont inférieures au budget pour un montant de CHF -7,3 millions. Les intérêts sur la dette ont été inférieurs aux prévisions (CHF -8,4 millions). Les frais bancaires et taxes CCP comme évoqué plus haut, ont été transférés dans les charges financières pour CHF 0,6 million. Les revenus financiers (groupe 44) sont supérieurs au budget de CHF 2,1 millions. Les intérêts sur placements ont eu un rendement supérieur au budget de CHF +2,1 millions, les agios sur emprunts sont inférieurs au budget pour un montant de CHF -0,3 million et les intérêts encaissés sur les swaps se chiffrent à CHF 0,7 million. Toutefois les dividendes encaissés sont inférieurs au budget pour CHF -0,3 million et la part au bénéfice de l'ECAP est inférieur au budget de CHF -0,5 million. La rémunération sur les cautions a été supérieure au budget de CHF 0,4 million.

Le résultat extraordinaire affiche une perte de CHF 28,2 millions, soit un écart défavorable de CHF -59,3 millions avec le budget, essentiellement en lien avec les éléments suivants :

- Les revenus extraordinaires (écart de CHF -21,0 millions par rapport au budget) : les prélèvements prévus au budget à la réserve de politique conjoncturelle (CHF 13,1 millions) et à la réserve de développement durable (CHF 6 millions) n'ont finalement pas été nécessaires.
- Les charges extraordinaires (écart de CHF +38,7 millions par rapport au budget) : une attribution à la réserve de lissage pour un montant de CHF 50,4 millions a été réalisée alors que le budget prévoyait un prélèvement de CHF 14,9 millions.

En ce qui concerne les effectifs, le SFIN clôture avec 6,3 EPT vacants ce qui explique l'écart favorable par rapport au budget de CHF -0,7 million. Les engagements ont été repoussés car une importante réorganisation a eu lieu en 2024. Les engagements sont prévus pour 2025. Au 1er janvier 2025, 2 EPT ont été engagés afin de renforcer le nouvel office du contentieux et désendettement.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Planification, analyse et risques (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	164	0	108'748
Coûts salariaux et de structure	1'237'894	1'354'695	960'639
Coûts des services centraux	301'913	385'905	259'162
Revenus	0	0	465'849
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'539'971	1'740'600	862'700

Commentaires

Le groupe de prestations planification, analyse et risques correspond aux prestations en lien avec la gestion du budget et du PFT, à l'actualisation des prévisions des comptes, le système de contrôle interne, ainsi que l'analyse des dossiers soumis aux instances politiques. Les coûts salariaux et de structure ainsi que les coûts des services centraux restent relativement conformes aux montants prévus au budget. Suite à la réorganisation du service ayant eu lieu en juin 2024, les prestations liées aux assurances ont été intégrées au domaine.

Comptabilité financière et analytique (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	656	0	4'570'594
Coûts salariaux et de structure	1'573'613	2'253'539	2'511'340
Coûts des services centraux	386'168	643'174	798'888
Revenus	1	108'200	3'096'635
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'960'436	2'788'513	4'784'188

Commentaires

Le présent groupe de prestations correspond à la gestion de la comptabilité centrale de l'État, à la comptabilité analytique, à la gestion de la trésorerie et de la dette de l'État, le tout basé sur le respect des normes comptables du MCH2. Suite à la réorganisation du service ayant eu lieu en juin 2024, les prestations liées au contentieux ont été intégrées à ce domaine.

Recouvrement (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	10'182'703	6'500'000	2'502'491
Coûts salariaux et de structure	2'828'617	3'394'510	957'890
Coûts des services centraux	267'551	428'071	140'099
Revenus	6'652'580	11'106'055	-3'463
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	6'626'291	-783'474	3'603'944

Commentaires

L'office de recouvrement s'occupe de la gestion des actes de défaut de bien, ainsi que du désendettement. Suite à la réorganisation du SFIN en juin 2024, une partie du recouvrement a été intégrée à comptabilité financière et analytique.

Assurances (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	791'306	882'000	725'864
Coûts salariaux et de structure	57'222	150'236	40'933
Coûts des services centraux	14'042	42'878	13'857
Revenus	423'427	376'000	96'644
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	439'144	699'114	684'010

Commentaires

La gestion des assurances centralisée au SFIN traite des assurances de choses et de personnes. Les charges directes correspondent au volume de primes, aux frais de courtage ainsi qu'aux franchises d'assurances. Les revenus sont constitués par les ristournes de courtage. Suite à la réorganisation en juin 2024, les prestations aux assurances ont été intégrées au domaine planification, analyse et risques.

Finances communales & gestion fiduciaire (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	0	0	143'300
Coûts des services centraux	0	0	30'048
Revenus	0	0	42'000
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	0	0	131'347

Commentaires

Dès juin 2024, le SFIN s'est doté d'un nouveau domaine. Il œuvre comme sous-traitant pour la tenue des comptes d'entités publiques (interne et externe à l'administration) qui ont un volume d'activité faible ne nécessitant pas un comptable à plein temps. Il apportera également un soutien aux administrations communales.

Contentieux et désendettement (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	0	0	887'602
Coûts des services centraux	0	0	185'589
Revenus	0	0	3'457'975
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	0	0	-2'384'784

Commentaires

À la suite de la réorganisation du service ayant eu lieu en juin 2024, un nouvel office a vu le jour, l'office du contentieux et du désendettement.

Analyses processus financiers (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	0	0	489'012
Coûts des services centraux	0	0	71'185
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	0	0	560'196

Commentaires

Le groupe de prestations analyse processus financiers œuvre à la gestion du projet SIGE (SAP avec les interfaces des données financières et de gestion) et à l'optimisation du système par l'implantation des fonctionnalités manquantes et la simplification de certains flux.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Désendetttement	360'000	360'000	378'000
Impôt anticipé	-8'886'196	-11'922'000	-16'523'182
RPT	-279'562'250	-281'701'775	-281'701'606
Transfert aux églises	1'560'000	0	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	-286'528'446	-293'263'775	-297'846'788

Commentaires

Les charges de transfert liées au désendetttement (CHF 0,4 million) correspondent aux contrats gérés par le SFIN dans le cadre du nouveau dispositif de désendetttement, qui a permis de scinder les contrats des partenaires engagés dans cette tâche, entre le DECS pour la prévention et le DFFD pour la gestion. La RPT est proche du budget 2024. La part cantonale à l'impôt anticipé est inférieure au budget (CHF -4,6 millions), mais elle est nettement supérieure aux comptes 2023 (CHF +7,6 millions).

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Autres charges & recettes	12'445'137	-286'200	32'594
Cautions	-1'185'473	-600'000	-1'049'681
Dette	13'543'892	24'274'850	15'446'424
Ecart rapprochement	-1'593	0	-219
Ecart petite caisses	0	0	0
Écart statistique BSM	0	-1'630'000	0
Frais bancaires	640'059	785'000	551'636
Frais de rappel	-40	0	-40
Impôts, taxes et redevances	35'516	23'000	23'455
Lissage des recettes fiscales	54'247'824	14'908'644	50'443'424
Participation BCN	-30'034'000	-35'000'000	-34'991'000
Participation BNS	0	-27'000'000	0
Participation ECAP	-188'000	-500'000	0
Pertes et gains de change	75'435	0	21'346
Réévaluation participations PA/PF	0	0	8'492'231
Régales des sels	-19'638	-20'000	-20'204
Réserve conjoncturelle	0	-13'102'000	2'835'772
Réserve de réévaluation	-23'411'567	-23'350'446	-23'350'446
Réserve développement durable	0	-6'000'000	0
Réserve du programme d'impulsion	-975'373	-3'542'383	-1'689'219
Revenus nets s/placement financiers	-2'239'894	-1'561'000	-2'987'311
Successions dévolues à l'Etat	-29'465	0	-9'344
Total charges (+) / revenus (-) nets	22'902'820	-72'600'535	13'749'419

Commentaires

Les « autres charges et recettes hors exploitation » affichent un résultat de CHF 32'594, l'écart important entre le budget et les comptes correspond à une vente d'actions prévue en 2024 mais qui s'est finalement réalisée en 2023. Quant à l'écart entre les comptes 2023 et 2024 s'explique par le transfert des réévaluations des participations dans la catégorie « Réévaluation participation PA/PF ». En ce qui concerne les réévaluations des participations du patrimoine administratif, elles enregistrent globalement une baisse qui se matérialise par une charge, non prévue, de CHF 8,5 millions. Les participations du Groupe E (CHF +2,9 millions) et Greenwatt SA (CHF +0,2 million), des Salines Suisses SA (CHF +0,4 millions), Viteos SA (CHF +0,4 million) et BLS SA (+0,1 million) enregistrent une hausse de valeur. En revanche, les participations au RHNe (CHF -9,6 millions), à la BNS (CHF 1,8 million) et au TransN (CHF -1,4 million) sont à la baisse.

La rémunération des « cautions » a été budgétée pour un montant de CHF 0,6 million, mais elles ont finalement été facturées à hauteur de CHF 1 million.

La « dette » a été budgétée pour un montant de CHF 24,7 millions et clôture avec un écart favorable de CHF -8.8 millions. Le budget 2024 a été élaboré dans un environnement particulièrement incertain, marqué par l'inflation, la hausse généralisée des taux d'intérêt, les tensions géopolitiques, ainsi que par la crise énergétique et des matières premières. Ce contexte a rendu particulièrement complexe les estimations budgétaires relatives aux charges d'intérêt. Par ailleurs, les hypothèses relatives à l'évolution des charges d'intérêts se basaient sur une augmentation significative de la dette, afin de financer le volume minimum des investissements de l'État, et le renouvellement de plusieurs emprunts arrivant à échéance en 2023 et 2024, à des taux supérieurs à 2%.

Le budget prévoyait, pour les frais bancaires et CCP, une charge de CHF 0,8 million. Le réel affiche un total de CHF 0,6 million. La hausse des taxes CCP annoncée par PostFinance a été moins importante que prévu.

La rémunération de la BCN est conforme au budget (CHF 35 millions). En revanche, compte tenu de la perte sur l'exercice 2023, la part au bénéfice de la BNS n'a pas été distribuée en 2024 (CHF -27 millions). De plus, suite à la tempête qui s'est abattue à La Chaux-de-Fonds en juillet 2023, l'ECAP n'a pas distribué de part à son bénéfice.

Le budget prévoyait un prélèvement à la réserve conjoncturelle de CHF 13,2 millions, qui n'a finalement pas été nécessaire. Les comptes 2024 ont permis d'attribuer un montant de CHF 2,8 millions à ladite réserve. En ce qui concerne la réserve du programme d'impulsion, elle enregistre un prélèvement de CHF 1,7 million. Les coûts du programme ont été inférieurs par rapport au budget (CHF -1,8 million).

Le budget prévoyait une attribution à la réserve liée au lissage des recettes fiscales de 14,9 millions, elle enregistre finalement une attribution à ladite réserve à hauteur de CHF 50,4 millions. Quant à la réserve de développement durable, aucun mouvement n'a été comptabilisé alors que le budget prévoyait un prélèvement de CHF 6 millions.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2023			Budget 2024			Comptes 2024		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Caisses automatiques et coffre-fort - NE	Clôturé	50'295	0	50'295	0	0	0	95'295	0	95'295
Caisses automatiques - La CdF	En cours	0	0	0	100'000	0	100'000	0	0	0
Collectivités et fondations PA	En cours	0	322'543	-322'543	0	322'543	-322'543	0	322'543	-322'543
Fds d'aide aux com. en sit. difficiles	En cours	0	30'000	-30'000	0	15'000	-15'000	0	15'000	-15'000
Fonds de désendettement - OREE	En cours	0	22'576	-22'576	0	8'353	-8'353	0	7'220	-7'220
*PI-Réformes	En cours	-2'908	0	-2'908	0	0	0	0	0	0
Prêts office du logement	En cours	0	329'840	-329'840	0	329'840	-329'840	0	329'840	-329'840
Régions de montagne	En cours	0	23'000	-23'000	0	22'500	-22'500	0	23'000	-23'000
Réserve développement durable invest	A solliciter	0	0	0	0	2'000'000	-2'000'000	0	0	0
Transferts du PA au PF ou du PF au PA	En cours	0	18'967'064	-18'967'064	0	0	0	7'515	11'379'496	-11'371'981
Total		47'387	19'695'023	-19'647'636	100'000	2'698'236	-2'598'236	102'810	12'077'099	-11'974'289

Commentaires

Les positions « collectivités et fondation PA », « fonds d'aide aux communes en situations difficiles », « prêts office du logement » ainsi que « régions de montagnes » sont des prêts dont la gestion s'opérait directement via des comptes de bilan avant le passage au MCH2. Dès 2018, avec l'introduction du MCH2, les dépenses et les recettes en lien avec ces prêts doivent figurer dans le compte des investissements. Par conséquent, ces éléments sont présentés pour information dans le tableau ci-dessus mais ne sont formellement pas portés par des crédits d'engagements. Bien que la nature de ces différents prêts n'ait aucun lien avec les activités du SFIN, ce dernier est responsable de leur gestion opérationnelle.

Un prélèvement de CHF 2 millions était prévu à la réserve de développement durable destiné aux investissements. Finalement il n'a pas été nécessaire. Le projet VITAMINE a nécessité l'acquisition de caisses automatiques pour la réception de Tivoli à Neuchâtel. Une demande de dépassement de crédit a été nécessaire afin de transférer le crédit de CHF 100'000 du projet caisse à la Chaux-de-Fonds à celui à Neuchâtel. Le déménagement ayant pris du retard, le budget s'était décalé.

En 2024, le volume des transferts du patrimoine administratif vers le patrimoine financier est particulièrement élevé par rapport aux années précédentes, principalement en raison de la cession du Grand-Pont (5,7 millions), d'une partie de la H18 (CHF 0,6 mio) et de la RC1320 (CHF 2,2 millions) à la Ville de La Chaux-de-Fonds, de la vente d'actions CADBAR (CHF 2,7 millions), ainsi que des diverses autres ventes et cessions réalisées au cours de l'année.

2.8.10. Service des contributions (SCCO)

Missions principales

Les missions principales du service des contributions comprennent la taxation et la perception pour :

- les impôts directs fédéral, cantonal et communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales ;
- l'impôt sur les successions et les donations entre vifs ;
- l'impôt sur les gains immobiliers, les droits de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt foncier cantonal et communal.

Dans le cadre de ses attributions, le service procède aux investigations et enquêtes fiscales permettant d'assurer des taxations conformes à la loi, d'établir les rappels d'impôts, d'infliger les amendes pour soustractions fiscales et de dénoncer les actes délictueux au Ministère public. Il tient à jour le dossier fiscal des contribuables qui peuvent être des personnes physiques (env. 111'930) ou des personnes morales (env. 11'840). Il doit être capable à tout moment d'informer le contribuable sur sa situation fiscale et sur les règles en vigueur dans ce domaine.

Il est responsable du contrôle des demandes de restitution de l'impôt anticipé fédéral des personnes physiques et de l'application des traités internationaux pour éviter les doubles impositions. Il procède également à l'évaluation des titres non cotés en bourse pour l'impôt sur la fortune et à l'estimation cadastrale des immeubles.

Il collabore avec diverses collectivités publiques (cantons, Confédération, communes, diverses administrations, etc.) et les assiste conformément aux législations. En matière fiscale et informatique, il collabore avec les partenaires fédéraux, cantonaux et communaux. Il tient à jour la législation fiscale cantonale et appuie la cheffe de département dans la conduite des dossiers politiques.

Évolution de l'environnement et des tâches

En 2024, le service des contributions a poursuivi son évolution, en mettant particulièrement l'accent sur le renouvellement de ses logiciels informatiques, piloté par le programme INOV qui implique trois services : SCCO, SIEN et SFIN. Le programme est constitué des trois projets suivants :

- Impôts 4.0, en charge de la gestion du développement de nouveaux logiciels ou de l'acquisition auprès d'autres administrations de logiciels métiers ;
- Task Force, destiné à maintenir les logiciels actuels jusqu'à leur remplacement ;
- MCO (Maintien en Condition Opérationnelle), qui s'occupe du maintien des nouveaux logiciels.

Concernant les recettes, nous bénéficions d'une forte embellie conjoncturelle. Néanmoins, nous récoltons également le fruit d'un travail de plusieurs années à tisser des liens privilégiés avec les acteurs économiques du canton. Ces bons résultats sont aussi le retour des réformes fiscales entreprises toutes ces années, ainsi que les premiers effets de l'impôt minimum sur les multinationales.

Le service des contributions reste attentif à l'évolution fiscale : l'abandon de l'imposition de la valeur locative et l'introduction de l'imposition individuelle sont suivis attentivement. Au niveau des mesures de l'OCDE, l'impôt minimum de 15% sur les sociétés a été appliqué au 1er janvier 2024. Et le nouveau logiciel, élaboré par le domaine IT de la Conférence suisse des impôts (CSI), permettant aux cantons d'appliquer cet impôt minimum, est opérationnel depuis janvier 2025.

Le 1% linéaire du barème d'impôt introduit en 2024, ainsi que la baisse du coefficient de 1 point pour 2025 sont valables jusqu'à fin 2025.

Activités et réalisations

L'ensemble des données des déclarations d'impôts des personnes physiques a été numérisé, notamment, pour plus d'un tiers, par le biais du Guichet unique (44'569 déclarations transmises), ce qui contribue à améliorer la disponibilité des guichets et de la centrale téléphonique pour le bénéfice des usagers et usagères. Cela permet également de concentrer les compétences des collaboratrices et collaborateurs, sur les tâches et demandes prioritaires et plus complexes.

Le service a répondu à près de 101'500 demandes téléphoniques et 53'700 demandes par courriel.

Les prestations restent de qualité, même si nous devons encore nous améliorer dans certains secteurs. Les collaboratrices et collaborateurs du service ont intégré l'évolution permanente de leur travail et ont du plaisir à travailler au sein du service des contributions.

L'efficacité du traitement et de l'analyse des dossiers reste la préoccupation première du service. Il en va de même de la dynamique initiée il y a quelques années, visant à permettre à la/au contribuable de n'avoir plus qu'une seule interlocutrice ou qu'un seul interlocuteur pour l'ensemble de ses questions fiscales, qu'il s'agisse de taxation, de perception ou d'autres questions.

Le souci d'améliorer la qualité des relations avec les contribuables, a participé à une meilleure compréhension de l'impôt de la part de ces derniers. Ces améliorations contribuent aussi fortement à la productivité du service et à accroître le rendement de l'impôt.

S'agissant de la taxation, le rythme soutenu de ces dernières années n'a pas faibli. Les employé-e-s ont parfaitement intégré la nouvelle philosophie combinant télétravail et travail sur site. Une amélioration du rendement a été constatée et le contrôle des dossiers a démontré que la qualité du travail est restée au même niveau.

Nous souhaitons également souligner les activités suivantes, destinées à des échelons politiques différents et qui ont été nombreuses :

- Les réponses à des consultations fédérales ;
- Les sollicitations de la part des communes dans le cadre de l'élaboration de leurs budgets.

Pour ce dernier point, il est à noter que les communes sont désormais systématiquement informées tout au long de l'année sur l'évolution de leurs recettes et sur les événements exceptionnels qui peuvent impacter leurs finances.

Un des enjeux pour le service dans les années à venir, sera de faire progresser les compétences de ses équipes, afin de répondre au mieux aux évolutions de la fiscalité, de l'informatique et de la gestion financière, ainsi qu'aux besoins croissants d'information des partenaires de l'État. En parallèle, le service continue de remplir sa mission principale, soit la détermination de l'impôt et son encaissement. Le mariage de ces domaines d'activité est un défi que le service relève constamment.

De manière générale, les recettes fiscales ont été supérieures aux prévisions budgétées. Elles ont encore enregistré le résultat lié à une bonne conjoncture. Toutefois, certains nuages s'amoncellent et pourraient impacter les futures recettes.

Ce beau résultat est également le fruit d'un travail de plusieurs années et d'une intense collaboration avec les acteurs économiques du canton qui se sont développés et qui continuent d'investir dans notre région.

Évolution des différents impôts (tranches et bordereaux)

Impôt ordinaire des personnes physiques	2024	2023
	mio CHF	mio CHF
Perception provisoire année courante	710.8	694.3
Bordereaux soldes taxation année précédente	33.5	31.5
Gains de loterie	0.0	0.0
Corrections taxations antérieures, insuffisances, rappels, amendes, etc., y.c. amnistie	18.8	11.6
Impôt à la source	32.3	26.8
Total impôt ordinaire personnes physiques	795.4	764.2

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'236'733'286	1'187'180'000	1'342'237'460	+155'057'460	+13.1%	+105'504'174	+8.5%
40 Revenus fiscaux	1'107'608'161	1'079'450'000	1'200'714'586	+121'264'586	+11.2%	+93'106'426	+8.4%
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	6'171'296	5'710'000	6'362'255	+652'255	+11.4%	+190'960	+3.1%
43 Revenus divers	159'566	20'000	3'566	-16'434	-82.2%	-156'001	-97.8%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	122'794'264	102'000'000	135'157'052	+33'157'052	+32.5%	+12'362'789	+10.1%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	38'205'272	35'645'086	43'298'502	+7'653'417	+21.5%	+5'093'230	+13.3%
30 Charges de personnel	16'148'016	17'753'121	16'477'193	-1'275'928	-7.2%	+329'176	+2.0%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	17'623'950	13'746'500	21'515'238	+7'768'738	+56.5%	+3'891'288	+22.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	149'973	270'000	153'946	-116'054	-43.0%	+3'973	+2.6%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	4'283'333	3'875'465	5'152'125	+1'276'661	+32.9%	+868'792	+20.3%
Résultat d'exploitation	1'198'528'014	1'151'534'914	1'298'938'957	+147'404'043	+12.8%	+100'410'944	+8.4%
44 Revenus financiers	10'986'425	9'000'000	9'492'241	+492'241	+5.5%	-1'494'184	-13.6%
34 Charges financières	175'469	140'000	199'294	+59'294	+42.4%	+23'825	+13.6%
Résultat de financement	10'810'956	8'860'000	9'292'947	+432'947	+4.9%	-1'518'009	-14.0%
Résultat opérationnel	1'209'338'969	1'160'394'914	1'308'231'904	+147'836'990	+12.7%	+98'892'935	+8.2%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	1'209'338'969	1'160'394'914	1'308'231'904	+147'836'990	+12.7%	+98'892'935	+8.2%

Commentaires

Impôt des personnes physiques

En 2024, l'adaptation des salaires à l'inflation, ainsi que les dividendes résultant de la bonne conjoncture 2022-2023 ont influencé positivement l'impôt des personnes physiques.

La baisse du chômage a également eu un effet sur les recettes.

Toutefois, depuis quelques temps, nous enregistrons un certain nombre de licenciements liés au ralentissement de la conjoncture.

Impôt des personnes morales

Le résultat 2023 des entreprises, qui fait l'objet du travail principal de taxation en 2024, reflétait la bonne conjoncture. De plus, certains acteurs ont vu leur activité se développer de manière importante.

Cependant, depuis le dernier semestre 2024, nous observons quelques signaux annonçant une baisse d'activité. L'incertitude géopolitique liée aux différents conflits internationaux pourrait impacter également les recettes futures.

Impôt fédéral direct

La hausse de l'IFD est en corrélation avec la hausse des recettes fiscales de l'impôt cantonal, tant pour les personnes morales que pour les personnes physiques, qui traduit l'augmentation des revenus en lien avec la bonne tenue de la conjoncture.

Personnel administratif

Comme chaque année, le service mène une réflexion sur les besoins, lors de chaque départ. Il a également constaté la difficulté actuelle d'engagement. Ces deux effets corrélés, expliquent en grande partie l'écart entre les comptes et le budget.

Biens, services et autres charges d'exploitations

L'écart de 7,8 millions de francs provient principalement des impôts irrécouvrables supérieurs à nos estimations pour les comptes 2024. L'augmentation des prix à la consommation (inflation) peut, en partie, expliquer cette hausse.

Revenus financiers

L'augmentation des intérêts est en partie due à la hausse des bordereaux soldes, mais est nettement inférieure à l'écart de l'année passée.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Communication / Accueil (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	3'231'666	2'488'431	3'265'101
Coûts des services centraux	856'722	809'309	1'057'443
Revenus	124'573	140'000	128'810
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	3'963'815	3'157'741	4'193'734

Commentaires

Les demandes de renseignements continuent de progresser et leurs coûts également.

Formation externe (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	44	0	0
Coûts salariaux et de structure	118'267	105'155	102'367
Coûts des services centraux	33'060	34'199	33'545
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	151'371	139'354	135'912

Commentaires

Plusieurs séminaires ont été suivis par une partie des collaboratrices et collaborateurs, ainsi que les cours CSI.

Gestion du dossier fiscal (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	1'610'082	1'291'500	1'546'653
Coûts salariaux et de structure	12'862'698	13'689'101	12'539'036
Coûts des services centraux	3'390'290	4'452'088	4'060'002
Revenus	5'995'602	5'590'000	6'234'361
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	11'867'468	13'842'689	11'911'330

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Prestations diverses (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	0	2'104	0
Coûts des services centraux	0	684	0
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	0	2'788	0

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Prestations politiques (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	7'058	99'993	3'685
Coûts des services centraux	1'767	32'521	1'136
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	8'825	132'514	4'821

Commentaires

Une partie des coûts se retrouve dans la catégorie "Communication / Accueil" ci-dessus.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Impôt fédéral direct	-122'793'934	-102'000'000	-135'156'662
Projets intercantonaux	149'973	270'000	153'946
Total charges (+) / revenus (-) nets	-122'643'961	-101'730'000	-135'002'716

Commentaires

L'augmentation de la part à l'impôt fédéral direct est en parfaite corrélation avec la hausse de l'impôt cantonal des personnes physiques et des personnes morales.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Frais de rappel	-4'486	0	-3'040
ID, à la source	-26'844'727	-29'000'000	-32'338'927
ID, pers. morales	-222'519'069	-198'000'000	-242'304'071
ID, pers. Physiques	-737'623'757	-736'000'000	-763'149'532
ID, trav. frontaliers	-13'857'955	-14'000'000	-16'015'757
Impôt foncier	-29'895'869	-28'200'000	-29'995'230
Impôts irrécouvrables	15'943'611	12'370'000	19'892'060
Impôts successions	-18'737'085	-18'750'000	-22'683'660
Imp. s/gains immob.	-29'184'758	-28'000'000	-37'993'396
Intérêts payés par contrib.	-10'972'693	-9'000'000	-9'492'241
Intérêts versés aux contrib.	175'469	140'000	199'243
Lods	-29'165'169	-27'500'000	-56'233'971
Total charges (+) / revenus (-) nets	-1'102'686'488	-1'075'940'000	-1'190'118'523

Commentaires

L'adaptation des salaires à l'inflation, ainsi que les dividendes résultant de la bonne conjoncture 2022-2023 ont influencé positivement l'impôt des personnes physiques. Le résultat 2023 des entreprises, qui fait l'objet du travail principal de taxation en 2024, reflétait la bonne conjoncture. De plus, certains acteurs ont vu leur activité se développer de manière importante.

Cependant, depuis le dernier semestre 2024, nous observons quelques signaux annonçant une baisse d'activité qui aura une incidence sur les salaires (chômage) et les revenus des entreprises.

En outre, l'incertitude géopolitique liée aux différents conflits internationaux pourrait impacter également les recettes futures. L'augmentation des recettes concernant les lods est engendrée par un rattrapage du retard dans ce domaine et liée également à une modification du processus décisionnel.

2.8.11. Service informatique entité neuchâteloise (SIEN)

Missions principales

Le Service informatique de l'entité neuchâteloise a la responsabilité de l'informatique de l'État et de partenaires sous conventions. Ses missions principales sont les suivantes :

- Coordonner la gouvernance de l'entité neuchâteloise informatique (Services de l'administration cantonale, communes, santé et écoles) ;
- Orchestrer la démarche de digitalisation de l'État, en collaboration avec ses partenaires ;
- Étudier, proposer et mettre en œuvre la politique informatique de l'État et de ses partenaires sous convention ;
- Soutenir l'ensemble des utilisatrices et utilisateurs dans le cadre de l'emploi des outils bureautiques ;
- Installer, maintenir, faire évoluer et administrer le parc informatique de l'administration cantonale, des écoles (primaire et secondaire I) et de ses partenaires ;
- Développer, maintenir, exploiter et faire évoluer les applications informatiques ;
- Gérer les réseaux informatiques neuchâtelois (nœud cantonal et réseau pédagogique neuchâtelois) ;
- Exploiter les infrastructures du Guichet sécurisé unique (GSU) des collectivités publiques neuchâteloises ;
- Gérer les bases de données relatives aux personnes et entreprises utiles à l'ensemble de l'administration ;
- Gérer le réseau téléphonique de l'État et, en collaboration avec le service des bâtiments, le câblage des bâtiments ;
- Assurer la sécurité des systèmes d'information et des données associées.

Le SIEN collabore, en matière informatique, avec les partenaires fédéraux, cantonaux et communaux.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le rapport (23.044) a été présenté et validé par le Grand Conseil en juin 2024, décrivant le nouveau schéma directeur informatique 2024-2029.

L'évolution des technologies continue d'impacter considérablement l'économie, l'État et la société. L'informatique est stratégique pour le bon fonctionnement de notre administration et celle de nos partenaires. Ce patrimoine doit être protégé pour assurer la disponibilité des services, l'intégralité des données traitées et la confidentialité des accès.

Pour faire face à la progression continue des menaces numériques, les collaborations intercantionales, ainsi que celles menées avec la Confédération se renforcent, favorisant le partage d'informations et l'échange de bonnes pratiques. Le SIEN s'inscrit pleinement dans cette dynamique en poursuivant l'amélioration de ses dispositifs de sécurité, en développant des partenariats stratégiques et en investissant dans la formation et la sensibilisation du personnel de l'administration cantonale.

Activités et réalisations

Les principales activités du SIEN se déclinent par centres de compétence, de la manière suivante :

Centre de solutions État (CSET)

Au niveau des outils de développement, le SIEN a cumulé au fil des années les plateformes de développement avec la difficulté de maintenir les solutions vieillissantes au niveau des fonctionnalités, des technologies et bien entendu au niveau des compétences pour le maintien en condition opérationnelle. Une réflexion de fond se mène actuellement pour harmoniser les standards technologiques et orienter les architectures des systèmes d'information vers des technologies innovantes et modulaires en assurant une gestion des données optimisée.

Domaine de la police et de la justice

Plusieurs projets ambitieux sont menés, dont celui du remplacement de la solution métier centrale de la police. Ce projet a aussi été l'opportunité de reprendre la modélisation des processus métiers cible. La solution métier du domaine de la justice doit également être modernisée, en vue de ses liens avec les projets fédéraux Justitia et HIJP.

Domaine du Guichet sécurisé unique (GSU)

L'évolution des prestations se poursuit ainsi qu'une réflexion concernant la migration de la plateforme actuelle du GSU vers une plateforme mutualisée entre plusieurs cantons suisses, iGovPortal. Les analyses sur la faisabilité d'une telle migration sont en cours.

Centre de solutions des communes (CSCO)

Le centre de solutions des communes joue un rôle clé dans la transformation numérique et l'optimisation des outils informatiques des collectivités et institutions partenaires. Il intervient à toutes les étapes, de l'analyse à la mise en œuvre, afin de concevoir, adapter et maintenir des solutions répondant aux besoins spécifiques des communes, écoles et entités parapubliques. Son action repose sur une collaboration étroite avec les parties prenantes, garantissant des solutions évolutives, sécurisées et adaptées aux enjeux métiers, que ce soit par le développement de logiciels sur mesure ou l'intégration de solutions existantes.

L'année 2024 a été marquée par des évolutions importantes, avec la conduite de projets stratégiques, des migrations techniques d'envergure et l'amélioration continue des solutions déployées. La fusion de la commune de Laténa a représenté un défi majeur, nécessitant des travaux de migration conséquents pour assurer l'intégration harmonieuse des processus et des données au sein des solutions. Dans le même temps, la solution CLOEE, la plateforme de gestion administrative des écoles a fait l'objet de plusieurs analyses - sécurité, technique et interface utilisateur - visant à renforcer sa fiabilité et son ergonomie. D'autres solutions métiers mutualisées à toutes les communes ont connu des avancées significatives.

L'ERP Abacus a poursuivi son expansion en 2024, consolidant sa présence au sein des structures publiques et parapubliques. Son déploiement s'est étendu avec l'intégration de nouvelles entités, notamment le Centre pédagogique de Malvilliers (CPM) et la Fondation Sombaille Jeunesse Jeanne-Antide. En parallèle, de nouveaux modules ont été déployés chez des clients existants, notamment les modules salaires et gestion des temps (GTA).

Centre innovation et expérience utilisateurs (CIEU)

L'année 2024 a été marquée par deux projets d'importance : d'une part, le déménagement du SIEN, opération d'envergure qui a nécessité la mise en place de flux logistiques et une adaptation de l'ensemble de nos processus, et d'autre part l'aménagement de Vitamine à Tivoli, où plus de 480 places de travail ont été installées.

Côté support, le CIEU qui assure l'assistance à plus de 20'000 utilisatrices et utilisateurs, a traité un volume conséquent de 51'200 tickets en 2024, dont 30% de ces demandes ont été résolues dès le premier niveau. De plus, 18'434 incidents ont été signalés par téléphone, et le solde via nos outils numériques. Nous pouvons également signaler que 102 incidents urgents hors support ont été traités dans le cadre de notre service de piquet, garantissant une assistance rapide et efficace en cas de problème critique.

Centre d'exploitation des solutions informatiques (CESI)

En 2024, le centre d'exploitation des solutions informatiques a poursuivi sa mission essentielle : assurer la gestion et l'évolution des infrastructures systèmes de l'État de Neuchâtel et de ses partenaires. Le CESI joue un rôle stratégique, de la conception et la maintenance des "Data Centers" à l'administration des infrastructures de virtualisation et des services horizontaux critiques. Parmi ces services figurent notamment les annuaires centraux pour les domaines NE, SNE, RPN, HEP, GU, CLEN et VITEOS, ainsi que la gestion de la messagerie et l'intégration des applications métiers utilisées par nos partenaires. En 2024, les équipes ont géré une infrastructure de plus de 2'843 serveurs, garantissant la continuité et la performance des services numériques.

Centre de gouvernance des SI, sécurité et qualité (CGSQ)

Le centre de gouvernance, sécurité et qualité a été créé pour renforcer la gouvernance, la sécurité et la qualité des services numériques fournis par le SIEN. Plusieurs projets ont été lancés durant l'année, notamment le renforcement du Centre Opérationnel de Sécurité (SOC), la gouvernance de la donnée et l'alignement des initiatives numériques responsables avec les enjeux environnementaux du Canton. À la suite d'un appel d'offres réalisé fin 2023, le SOC du SIEN a vu son périmètre de surveillance élargi et sa supervision assurée 24/7 en partenariat avec un prestataire basé en Suisse. Par ailleurs, les campagnes de sensibilisation à la sécurité sont désormais obligatoires et réalisées chaque année pour toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de l'administration cantonale. De plus, un exercice de gestion de crise a été organisé en septembre 2024, afin de tester les plans de crise et d'améliorer la préparation face aux incidents de cybersécurité.

Centre réseau et télécommunication (CTEL)

L'informatique occupe une place croissante dans la vie courante, et l'enseignement s'appuie de plus en plus sur les nouvelles technologies pour apprendre à nos jeunes les compétences informatiques. Dans ce contexte, le Canton s'est doté d'une infrastructure Wifi "pédagogique" à destination des élèves et enseignant-e-s. Cette structure répondant aux critères environnementaux, de santé et de sécurité, a commencé à être déployée dans les classes de 7ème à 11ème HarmoS. Le réseau informatique cantonal a été étendu dans le nouveau "Data Center" de Cadolles 9. Le réseau informatique câblé et Wifi dans les nouveaux locaux de Tivoli dans le cadre du projet Vitamine, afin de recevoir plus de 500 utilisatrices et utilisateurs a également été déployé.

Centre de relation client (CRC)

L'année 2024 a marqué une étape clé dans l'évolution de ce centre. Son périmètre d'action s'est élargi aux services et offices de l'État de Neuchâtel, à la Ville de La Chaux-de-Fonds ainsi qu'à plusieurs institutions du secteur social. Parallèlement, le centre a assuré la coordination des demandes internes et externes, renforçant ainsi son rôle transversal au sein de l'organisation ainsi que dans la coordination transversale d'un grand nombre de demandes d'intégration et de projets majeurs émanant des partenaires du SIEN.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
	2023	2024	2024	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	48'737'810	54'432'525	51'409'661	-3'022'864	-5.6%	+2'671'852	+5.5%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	26'660'373	28'578'000	26'460'812	-2'117'188	-7.4%	-199'561	-0.7%
43 Revenus divers	364'096	1'338'938	459'540	-879'398	-65.7%	+95'444	+26.2%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	21'713'341	24'515'587	24'489'309	-26'278	-0.1%	+2'775'968	+12.8%
Charges d'exploitation	56'659'777	52'284'181	53'682'409	+1'398'228	+2.7%	-2'977'368	-5.3%
30 Charges de personnel	24'667'715	26'231'878	26'367'384	+135'506	+0.5%	+1'699'669	+6.9%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	16'187'363	16'844'000	18'266'604	+1'422'604	+8.4%	+2'079'240	+12.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	14'448'675	8'711'056	7'659'836	-1'051'220	-12.1%	-6'788'840	-47.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'356'023	497'247	1'388'586	+891'339	+179.3%	+32'563	+2.4%
Résultat d'exploitation	-7'921'967	2'148'344	-2'272'748	-4'421'092	-205.8%	+5'649'220	+71.3%
44 Revenus financiers	1'039	0	0	+0	--	-1'039	-100.0%
34 Charges financières	-5'141	0	6'067	+6'067	--	+11'208	-218.0%
Résultat de financement	6'180	0	-6'067	-6'067	--	-12'247	-198.2%
Résultat opérationnel	-7'915'788	2'148'344	-2'278'815	-4'427'159	-206.1%	+5'636'973	+71.2%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-7'915'788	2'148'344	-2'278'815	-4'427'159	-206.1%	+5'636'973	+71.2%

Commentaires

Le compte de résultats présente un excédent de charges de 2,3 millions de francs.

Les principaux écarts par rapport au budget sont les suivants :

- **Groupe 31** : Demande de compensation pour les charges liées au projet INOV. Augmentation des demandes des services de l'État pour le renouvellement des systèmes d'information. Maintenance en augmentation due aux nouvelles technologies.
- **Groupe 33** : Une diminution est constatée dans les amortissements faisant suite aux dépenses intervenues en 2023. Le calcul des amortissements est centralisé au SFIN.
- **Groupe 42** : le budget 2024 a été surévalué. Les comptes 2024 suivent la même courbe que les comptes 2023.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

BDP / BDE (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	33'862	0	0
Coûts salariaux et de structure	210'195	0	0
Coûts des services centraux	12'301	0	0
Revenus	0	0	0
Revenus de la facturation des services centraux	157'023	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	99'336	0	0

Commentaires

La prestation a été regroupée dans les solutions informatiques.

Services applicatifs (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	2'373'331	2'386'800	1'887'141
Coûts salariaux et de structure	11'868'569	3'545'011	5'416'837
Coûts des services centraux	242'532	192'227	272'299
Revenus	4'522'454	6'650'000	5'177'526
Revenus de la facturation des services centraux	3'152'164	2'141'535	3'196'935
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	6'809'813	-2'667'497	-798'184

Commentaires

Les services applicatifs couvrent la gestion de l'infrastructure des salles machines, ainsi que l'exploitation et les maintenances des serveurs.

Les charges directes sont moins élevées qu'au budget, car l'ensemble des prestations liées à la sécurité ont été regroupé dans un groupe de prestations propres. Les coûts salariaux et de structures sont supérieurs au budget à cause des amortissements.

Services de base aux utilisateurs (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	5'140'197	7'197'000	6'030'781
Coûts salariaux et de structure	6'898'205	7'386'597	7'218'049
Coûts des services centraux	347'047	400'264	362'604
Revenus	13'029'673	12'305'000	11'462'323
Revenus de la facturation des services centraux	4'322'826	3'651'227	2'254'940
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-4'967'049	-972'367	-105'830

Commentaires

Les services de base aux utilisateurs couvrent la gestion du poste de travail (achat, installation, maintenance, support, services réseau, sécurité).

Les charges directes sont moins élevées que prévu, notamment en raison du délai de la migration des postes de travail et du transfert des budgets pour les solutions informatiques. Les coûts salariaux et de structures sont en légère diminution à la suite de la création d'une nouvelle fonction, celle d'opérateur en informatique (inférieure à la fonction de technicien). Les revenus sont inférieurs aux comptes 2023 en raison d'une distribution différente au niveau analytique.

Services de télécommunication (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	1'330'625	1'336'900	1'998'143
Coûts salariaux et de structure	3'677'943	1'397'973	1'028'444
Coûts des services centraux	52'377	75'805	51'655
Revenus	3'014'841	3'294'000	3'190'936
Revenus de la facturation des services centraux	539'862	363'237	456'619
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'506'242	-846'559	-569'314

Commentaires

Ce groupe de prestations a pour objectif de gérer l'infrastructure de télécommunication du nœud cantonal et de l'interconnexion des bâtiments. Les coûts se composent de la location des lignes de télécommunication et de la maintenance du matériel actif du réseau.

Les charges directes sont plus élevées que prévu, notamment au niveau de la maintenance du "backbone" (changement de vision du fournisseur), de l'augmentation du périmètre et du changement d'imputation analytique.

Services de téléphonie (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	845'267	1'029'000	633'097
Coûts salariaux et de structure	1'930'207	574'345	411'234
Coûts des services centraux	30'598	31'144	20'661
Revenus	889'041	867'000	1'347'788
Revenus de la facturation des services centraux	1'775'430	771'629	1'019'132
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	141'602	-4'141	-1'301'928

Commentaires

Les imputations analytiques ont été modifiées durant l'année 2024 en utilisant le groupe des services de télécommunication.

Solutions informatiques (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	5'605'680	3'805'800	6'060'770
Coûts salariaux et de structure	13'054'809	19'880'531	19'298'659
Coûts des services centraux	634'125	676'899	640'571
Revenus	5'065'846	4'742'000	5'411'387
Revenus de la facturation des services centraux	11'103'607	16'877'316	16'877'314
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	3'125'162	2'743'914	3'711'300

Commentaires

Ce groupe de prestations englobent toutes les solutions des systèmes d'informations.

Les charges directes sont supérieures au budget en raison de nouvelle maintenance applicative, à des augmentations de tarifs de nos fournisseurs, ainsi qu'à une forte croissance des demandes des services de l'État et de nos partenaires. De plus, les coûts liés au projet INOV ont été imputés dans ce groupe de prestations en utilisant une compensation budgétaire d'un autre service.

Pour 2024, une réduction du budget avait été demandé. Cependant, les comptes 2024 sont le reflet des comptes 2023.

Sécurité (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	553'366
Coûts salariaux et de structure	0	0	121'495
Coûts des services centraux	0	0	6'078
Revenus	0	0	0
Revenus de la facturation des services centraux			
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	0	0	680'939

Commentaires

Ce groupe de prestations a pour objectif de suivre les coûts liés à la définition des politiques et directives de sécurité, la gouvernance et les analyses stratégiques, ainsi que la conception et la réalisation.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Frais de rappel	-1'336	0	372
Total charges (+) / revenus (-) nets	-1'336	0	372

Commentaires

Les coûts sont liés à des factures impayées dans les délais.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2023			Budget 2024			Comptes 2024		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Dével. 2016-2023 des syst. d'information	En cours	2'325'784	0	2'325'784	0	0	0	1	0	1
Développement systèmes information 24-29	En cours	0	0	0	3'486'000	0	3'486'000	3'848'385	0	3'848'385
Fédération données en formation prof.	Clôturé	0	0	0	215'400	0	215'400	0	0	0
Gestion d'affaires	Clôturé	5'912	0	5'912	0	0	0	0	0	0
*PI-Réformes	En cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0
*Programme éducation numérique	En cours	266'807	0	266'807	258'523	0	258'523	0	0	0
Renouvellement des infrastructures info	Clôturé	3'466'247	0	3'466'247	0	0	0	0	0	0
Renouvellement infrastructures IT 24-29	En cours	0	0	0	2'600'000	0	2'600'000	3'427'271	0	3'427'271
*Sécurisation de l'outil de prod. info.	En cours	-439	0	-439	1'037'000	0	1'037'000	0	0	0
Transition numérique	A solliciter	0	0	0	200'000	0	200'000	0	0	0
*Vitamine	En cours	352'730	0	352'730	345'992	0	345'992	749'611	0	749'611
Total		6'417'042	0	6'417'042	8'142'915	0	8'142'915	8'025'267	0	8'025'267

Commentaires

- Développement des systèmes d'information 24-29 : le projet DEBIT n'était pas prévu au Schéma directeur ; les projets pour la refonte du site Internet, l'intégration de SODA et la migration CLOEE ont dépassé les estimations. Les compensations ont été effectuées par d'autres budgets au SIEN.
- Le projet "Fédération données en formation professionnelle" a été transféré sur le projet ci-dessus.
- Renouvellement infrastructures IT 24-29 : mises à jour des infrastructures centrales et du réseau de télécommunication, ainsi que de la mise en place du nouveau "Data Center" à Cadolles 9.
- Le budget du projet "Sécurisation de l'outil de production informatique" a été transféré au SBAT.
- À la suite d'une révision de la planification, les dépenses ont été reportées en 2024 pour le projet Vitamine.

Crédit d'engagement en faveur du développement 2024-2029 des systèmes d'information

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2023	Comptes 2024	Solde disponible
				Brut	Brut	Brut	Brut
Développement 2024-2029 des systèmes d'information	SIEN	En cours	25.06.2024	29'800'000	-	3'848'385	25'951'615
Dév. guichet sécu. unique					-	248'970	
Refonte du site internet					-	523'435	
Projet SENE - Application LIMS					-	12'126	
OSUR					-	206'363	
New plateforme développ Low Code					-	307'566	
Migrations des systèmes applicatifs					-	41'974	
Evolution JURIS					-	212'448	
Gest. autorisations transports (OATE)					-	27'166	
Programme DEBIT					-	217'254	
Projet Sirona					-	10'594	
Projet GED					-	-1'271	
Programme SOFY					-	105'325	
Projet LIANE					-	62'947	
Migration CLOEE					-	436'436	
Projet HAKA					-	275'227	
Projet GERE-EO (gestion remplaçants)					-	33'814	
Concept. et dépl. place de travail					-	118'267	
Gouvernance des données					-	66'871	
Form. sensibil. utilisateurs-trices					-	163'790	
Projet SODA					-	195'637	
Optimisation de la fonction de support					-	77'746	
Projet Evolu'SIEN					-	357'396	
Projet ITIL					-	18'919	
Projet SLA					-	119'818	
Projet outils de communication					-	9'568	

Commentaires

Conformément à l'article 5 du décret du 25 juin 2024, portant octroi d'un crédit-cadre de 29'800'000 francs en faveur du développement 2024-2029 des systèmes d'information de l'État de Neuchâtel, le tableau ci-dessus présente la répartition des dépenses liées au crédit d'engagement en différents crédits d'objets.

2.8.12.Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual

Missions principales

La loi instituant un fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (LFFD), entrée en vigueur au 1er janvier 2020, repose sur un financement des employeurs sous la forme d'une contribution sur la masse salariale (0.42% en 2024). Ce fonds a pour but d'inciter à la formation en mode dual, par l'octroi de primes aux entreprises et institutions formatrices. Le montant de la prime annuelle par apprenti-e et par année se monte en moyenne à CHF 5'000. Dans le but d'inciter les entreprises et institutions formatrices à former encore plus dans certains secteurs économiques, là où le taux de dualisation est faible, ces primes peuvent être plus élevées : les montants octroyés oscillent donc entre 3'000 et 6'000 francs, à quoi s'ajoute un supplément de CHF 1'300 pour une maturité professionnelle intégrée.

Une fois les subventions versées aux entreprises et institutions formatrices et les coûts liés au fonctionnement du fonds prélevés, le solde des ressources est dévolu au financement de la formation à la pratique professionnelle initiale dispensée par les établissements scolaires de la formation professionnelle du canton.

Le fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual est géré par un conseil de gestion nommé par le Conseil d'État et composé de huit membres selon la représentativité suivante :

- L'État (deux personnes)
- Les communes (une personne)
- Les employeurs institutionnels (une personne)
- Les autres employeurs (quatre personnes)

La loi donne les compétences suivantes au conseil de gestion :

- Être consulté sur l'élaboration des stratégies visant à accroître le taux de dualisation,
- Déterminer les principes régissant le calcul des prestations du fonds
- Proposer au Conseil d'État le montant des différentes prestations prévues pour les entreprises et institutions formatrices.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs suivants influencent les missions du fonds :

- Léger recul du nombre de places d'apprentissage en mode dual (4'195 contrats au 15 octobre 2024, soit une diminution de 74 par rapport à l'année précédente),
- Taux de dualisation de 85% : ce taux était de 80.8% au 15 octobre 2024, soit une augmentation de 0.7 points par rapport à l'année précédente.

Suite à l'adoption du rapport LFAPP ([23.019](#)) par le Grand Conseil en mars 2024, le projet de fusion du fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP) et du fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (FFD) a été mis en œuvre. Dès le 1er janvier 2025, le fond pour l'apprentissage et le perfectionnement professionnel (FAPP) sera rattaché à l'Etat et assurera les mêmes prestations que les deux fonds qu'il remplace. Le financement du FAPP, à l'instar des prestations, reste identique (addition des taux de contribution des deux précédents fonds).

Activités et réalisations

Le travail de démarchage auprès des entreprises et institutions se poursuit afin d'encourager les entreprises et institutions à accroître l'offre cantonale de places d'apprentissage. Pour l'année 2024, sept contrats de démarchage de l'apprentissage avec des organisations du monde du travail (OrTra) et/ou associations économiques ont été conclus.

La campagne de communication nommée "Tout t'est possible" a vu le jour en automne 2022 pour un déploiement à moyen terme. Elle promeut les nombreuses perspectives offertes par la voie de l'apprentissage et contribue à faire connaître la qualité de cette filière de formation. La campagne s'adresse aux jeunes et aux adultes relais qui les entourent et utilise les outils du storytelling et de l'information. Au printemps et en automne 2024, la population a découvert le portrait des 5 nouveaux ambassadeurs sous forme d'affiches partout dans le canton ainsi que de courtes vidéos diffusées sur les réseaux sociaux.

Le fonds a soutenu de manière générale diverses actions spécifiques, toujours dans un objectif d'accroître l'apprentissage en mode dual, par exemple les SwissSkills.

Cette année 2024 a aussi été dévolue à la mise en œuvre du projet de fusion des deux fonds cantonaux dédiés à la formation professionnelle (LFAPP, rapport 23.019). Dès le 1er janvier 2025, ce nouveau fonds est opérationnel.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	35'387'692	31'500'000	32'431'157	+931'157	+3.0%	-2'956'534	-8.4%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	35'387'692	31'500'000	32'431'157	+931'157	+3.0%	-2'956'534	-8.4%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	35'387'692	31'500'000	32'431'157	+931'157	+3.0%	-2'956'534	-8.4%
30 Charges de personnel	267'814	266'165	259'541	-6'624	-2.5%	-8'273	-3.1%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	240'990	437'500	218'389	-219'111	-50.1%	-22'601	-9.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	18'804'000	18'206'075	19'106'900	+900'825	+4.9%	+302'900	+1.6%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	16'074'888	12'590'260	12'846'327	+256'067	+2.0%	-3'228'561	-20.1%
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Groupe 46

Montant des contributions prélevées sur la masse salariale des employeurs du canton. Cette masse s'est avérée un peu plus élevée que prévu (+3%). Entre 2023 et 2024, le taux de contribution au fonds a passé de 0.45% à 0.42% de la masse salariale cantonale.

Groupe 31

Prestations de services et frais divers, inférieurs aux prévisions budgétaires. Le budget intègre dans cette rubrique également les frais de perception des caisses de compensation pour leur travail de prélèvement des contributions au fonds.

Groupe 36

Ce montant est fonction du nombre de contrats donnant droit à une prime.

Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Fds d'encour. format. prof. initial dual	18'804'000	18'206'075	19'106'900
Total charges (+) / revenus (-) nets	18'804'000	18'206'075	19'106'900

Commentaires

Ce montant représente les primes annuelles contrat-formation versées par le fonds aux entreprises et institutions formatrices, hors apprenti-e-s à l'État de Neuchâtel, pour chaque contrat d'apprentissage actif au 15 mai de l'année scolaire concernée.

Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE)

Synthèse du DDTE

Compte de résultats et effectif du DDTE

SDTE	Secrétariat général DDTE
SCAT	Service de l'aménagement du territoire
SCTR	Service des transports
SPCH	Service des ponts et chaussées
SENE	Service de l'énergie et de l'environnement
SFFN	Service de la faune, des forêts et de la nature
SAGR	Service de l'agriculture
SCAV	Service de la consommation et des affaires vétérinaires
SGRF	Service de la géomatique et du registre foncier

Fonds d'aménagement du territoire

Fonds cantonal de l'énergie

Fonds des eaux

Fonds forestier de réserve

Fonds de conservation de la forêt

Fonds agricole et viticole

Fonds des mensurations officielles

2.9. Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE)

2.9.1. Synthèse du DDTE

Après trois années marquées par la gestion de crises sanitaire, énergétique et d'une catastrophe naturelle, 2024 a signifié un retour aux activités courantes pour le département du développement territorial et de l'environnement (DDTE). Le pilotage de dossiers stratégiques prioritaires est ainsi revenu au centre des activités du DDTE et de ses services. La mise en œuvre du plan climat 1 et les travaux d'élaboration du plan climat 2 ont notamment beaucoup occupé le département. La finalisation de la stratégie pour le développement durable du canton de Neuchâtel, validée en septembre par le Conseil d'État, fait également partie des dossiers majeurs traités cette année. La révision des plans d'aménagement locaux ainsi que la concrétisation de la stratégie Neuchâtel Mobilité 2030 ont été les autres grands dossiers menés en 2024, à l'instar des années précédentes.

Ressources humaines, finances, réformes de l'État et communication

Le résultat aux comptes 2024 est inférieur aux prévisions de quelque CHF 9,8 millions. Cette dégradation s'explique principalement par la cession du Grand-Pont et des tronçons H18/RC1320 à la ville de La Chaux-de-Fonds (CHF 8,5 millions). Relevons aussi des indemnités de transport moins élevées que prévu (CHF -2 millions) ainsi que des dépenses plus basses au niveau du plan climat (-1,5 million) compensées par une bonification au fonds cantonal de l'énergie en faveur du Programme Bâtiments (CHF 3,9 millions). Le DDTE présente par ailleurs un effectif annuel moyen de 353.2 équivalents plein temps (EPT). La différence entre les effectifs réels et ceux inscrits au budget (359.1 EPT) est très faible (-1.9 EPT, soit 0.5%), représentant un taux d'occupation supérieur à 98%.

Depuis plusieurs années, le DDTE incite par ailleurs ses services à continuellement perfectionner leur fonctionnement afin d'accroître l'efficacité de leurs prestations et améliorer le cadre professionnel de leurs collaboratrices et collaborateurs.

Dossiers stratégiques du DDTE

En 2024, les dossiers stratégiques du DDTE furent les suivants :

- En matière de durabilité et de climat, l'année 2024 a été marquée par l'adoption de la première stratégie cantonale pour le développement durable et les premières réalisations concrètes découlant de la mise en œuvre de la 1^{ère} étape du Plan climat (PC1, 2023-2027). Citons en particulier le soutien financier pour la pose de panneaux solaires sur les grands toits, l'analyse climatique cantonale publiée sous forme de cartes interactives, l'entrée en vigueur des allègements tarifaires en faveur des usagères et les usagers des transports publics et du soutien en faveur de l'utilisation du bois neuchâtelois dans la construction. Par ailleurs, la cellule Développement durable et Climat a été fortement engagée sur le démarrage des travaux d'élaboration de la 2^{ème} étape du Plan climat. Elle a également accompagné le DECS dans le cadre du lancement du Programme Vivre ensemble.
- En 2024, la stratégie Neuchâtel Mobilité 2030 a connu des avancées significatives. En effet, plusieurs projets qui la composent ont débuté ou abouti. Citons en particulier l'ouverture au trafic motorisé et à la mobilité douce du nouvel ouvrage du Grand Pont à La Chaux-de-Fonds, la bonne avancée du contournement du Locle, la première étape de réalisation du contournement H18 de La Chaux-de-Fonds par le renouvellement du passage supérieur CFF des Petites Crosettes ainsi que l'achèvement de la galerie de sécurité du tunnel de La Clusette et sa mise à disposition en faveur de la mobilité douce. En matière de transports publics, l'acquisition de deux nouvelles rames ferroviaires sur la ligne R22 La Chaux-de-Fonds - Les Ponts-de-Martel et l'inauguration de nouvel arrêt de bus, à Malvilliers, sur la ligne 424 sont à relever. Enfin, les travaux de reconstruction de la chaussée de la route cantonale 5 entre Neuchâtel et Saint-Blaise ont débuté en avril et devraient se terminer fin 2028.
- A l'instar de l'année précédente, le DDTE a fourni un travail d'ampleur pour accompagner les CFF et l'Office fédéral des transports dans l'avant-projet de ligne directe Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds. Il participe ainsi activement à plusieurs groupes de travail concernant ce projet.

Au-delà de ces dossiers stratégiques, plusieurs dossiers ou travaux importants ont été conduits en 2024 :

- La gestion du loup sur le territoire neuchâtelois par la mise en œuvre du Concept cantonal de protection des troupeaux et des dispositions de la Confédération en matière de régulation ;
- La gestion globale et durable de l'eau ainsi que la préservation des ressources cantonales, notamment par la bonne mise en œuvre du plan phytosanitaire et biocide cantonal ainsi que l'ouverture de travaux de révision de la LPGE ;
- Une évaluation de la situation de l'agriculture et viticulture neuchâteloise dans le cadre du 5^{ème} rapport quadriennal pour la période 2019/22. Deux crédits d'engagement, de CHF 12'400'000 bruts en faveur des constructions rurales et de CHF 16'100'000 bruts destinés aux travaux d'améliorations foncières, ont par ailleurs été adoptés par le Grand Conseil ;
- Les opérations immobilières, dont les statistiques des mouvements des biens-fonds et des bâtiments intéressant l'État sont tenues par la cellule foncière, se sont plutôt concentrées dans la région des Montagnes neuchâteloises avec des achats pour CHF 2'500'000 et dans celle du Littoral avec des ventes d'environ CHF 1'500'000.

- La poursuite de la mise en œuvre du plan directeur cantonal des mobilités cyclables (PDCMC) par la réalisation des projets phares et prioritaires ainsi que par le monitoring du taux d'utilisation de la mobilité cyclable dans le canton. À noter que les travaux de révision du PDCMC ont démarré à l'automne 2024 pour pleinement mettre en œuvre la nouvelle loi fédérale.

L'année 2024 a aussi été marquée par un remaniement départemental, opéré au 1^{er} mars, qui a impliqué deux changements au sein du DDTE : le transfert du délégué à la domiciliation (transfert au NECO) et l'intégration de la cellule foncière (administrativement au SCAT). Enfin, arrivé au bout de la période de quatre ans à la présidence de la Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP), le chef du DDTE a quitté cette fonction à fin septembre comme le prévoient les statuts.

2.9.2. Compte de résultats et effectif du DDTE

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024 CHF	Écart C2024 - B2024 %	Écart C2024 - C2023 CHF	Écart C2024 - C2023 %
Revenus d'exploitation	257'904'808	269'633'632	261'039'720	-8'593'912	-3.2%	+3'134'912	+1.2%
40 Revenus fiscaux	59'758'135	54'252'500	53'506'365	-746'135	-1.4%	-6'251'769	-10.5%
41 Patentes et concessions	16'544'510	17'964'000	17'399'963	-564'037	-3.1%	+855'453	+5.2%
42 Taxes	16'825'160	17'960'450	16'658'815	-1'301'635	-7.2%	-166'345	-1.0%
43 Revenus divers	2'219'180	1'990'658	2'179'809	+189'151	+9.5%	-39'371	-1.8%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	3'778'256	14'815'626	6'949'112	-7'866'514	-53.1%	+3'170'855	+83.9%
46 Revenus de transfert	54'890'990	58'489'401	58'046'598	-442'803	-0.8%	+3'155'608	+5.7%
47 Subventions à redistribuer	95'976'722	96'380'047	95'448'099	-931'948	-1.0%	-528'623	-0.6%
49 Imputations internes	7'911'855	7'780'950	10'850'960	+3'070'009	+39.5%	+2'939'105	+37.1%
Charges d'exploitation	308'412'795	330'839'613	324'041'673	-6'797'941	-2.1%	+15'628'878	+5.1%
30 Charges de personnel	46'314'408	49'928'301	48'451'946	-1'476'356	-3.0%	+2'137'538	+4.6%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	16'856'543	24'445'430	22'683'670	-1'761'760	-7.2%	+5'827'127	+34.6%
33 Amortissements du patrimoine administratif	10'408'709	11'846'935	11'506'470	-340'465	-2.9%	+1'097'761	+10.5%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	14'028'078	7'226'071	11'479'034	+4'252'963	+58.9%	-2'549'044	-18.2%
36 Charges de transfert	107'957'257	124'780'766	113'931'259	-10'849'507	-8.7%	+5'974'002	+5.5%
37 Subventions redistribuées	95'976'722	96'380'047	95'448'099	-931'948	-1.0%	-528'623	-0.6%
39 Imputations internes	16'871'079	16'232'063	20'541'196	+4'309'132	+26.5%	+3'670'116	+21.8%
Résultat d'exploitation	-50'507'987	-61'205'981	-63'001'952	-1'795'971	-2.9%	-12'493'965	-24.7%
44 Revenus financiers	2'288'483	1'910'650	2'288'404	+377'754	+19.8%	-79	-0.0%
34 Charges financières	1'126'473	0	8'543'075	+8'543'075	--	+7'416'603	+658.4%
Résultat financier	1'162'010	1'910'650	-6'254'671	-8'165'321	-427.4%	-7'416'681	-638.3%
Résultat opérationnel	-49'345'977	-59'295'331	-69'256'623	-9'961'292	-16.8%	-19'910'647	-40.3%
48 Revenus extraordinaires	853'427	0	158'519	+158'519	--	-694'908	-81.4%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	853'427	0	158'519	+158'519	--	-694'908	-81.4%
Résultat total	-48'492'550	-59'295'331	-69'098'104	-9'802'773	-16.5%	-20'605'554	-42.5%

Effectif du personnel DDTE (EPT)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024 CHF	Écart C2024 - B2024 %	Écart C2024 - C2023 CHF	Écart C2024 - C2023 %
Secrétariat général (SDTE)	8.30	8.40	7.30	-1.10	-13.1%	-1.00	-12.0%
Service de l'aménagement du territoire (SCAT)	21.45	21.65	22.70	+1.05	+4.8%	+1.25	+5.8%
Service des transports (SCTR)	6.60	7.40	7.60	+0.20	+2.7%	+1.00	+15.2%
Service des ponts et chaussées (SPCH)	129.60	130.20	129.20	-1.00	-0.8%	-0.40	-0.3%
Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)	36.40	37.40	38.70	+1.30	+3.5%	+2.30	+6.3%
Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN)	34.70	34.80	33.30	-1.50	-4.3%	-1.40	-4.0%
Service de l'agriculture (SAGR)	31.75	32.50	31.75	-0.75	-2.3%	0.00	0.0%
Service de la consommation et des affaires vét. (SCAV)	37.29	37.79	38.29	+0.50	+1.3%	+1.00	+2.7%
Service de la géomatique et du registre foncier (SGRF)	46.25	48.95	48.30	-0.65	-1.3%	+2.05	+4.4%
Total	352.34	359.09	357.14	-1.95	-0.5%	+4.80	+1.4%

Commentaires

Les comptes 2024 du département présentent un résultat inférieur aux prévisions budgétaires. Sachant que le compte de résultat ci-dessus intègre les charges et revenus des services, mais aussi ceux des fonds, l'analyse nécessite d'être différenciée dans la mesure où les premiers impactent le résultat, mais pas les seconds. L'excédent de charges ou de revenus est en effet attribué ou prélevé à la fortune.

Au niveau des services, le résultat présente un écart défavorable de CHF 9,8 millions qui s'explique notamment par les éléments suivants :

- Cession du Grand-Pont, du tronçon H18 (Grand-Pont – Hôtel de Ville) et du tronçon RC1320 (Grillon – Grand-Pont) à la ville de la Chaux-de-Fonds (CHF -8,5 millions).
- Émoluments et prestations de services inférieurs aux prévisions (CHF -1,1 millions).
- Impôts sur les maisons de jeux impactés par l'offre en ligne et une accessibilité réduite au casino suite à des travaux (CHF -1 million).
- Charges d'amortissements moindres (CHF 0,9 million).
- Dépenses liées au crédit d'engagement « Plan climat » inférieures aux prévisions (CHF 1,5 million) mais attribution au fonds de l'énergie en faveur du Programme Bâtiments (CHF -3,9 millions).

Compte de résultats et effectif du DDTE

- Indemnités transports moins élevées que prévu (CHF 2 millions net).

Au niveau des fonds, les dépenses ont été moindres (en particulier au fonds des eaux en lien avec la réalisation de projets d'adduction et d'épuration des eaux) et les revenus plus élevés (en particulier au fonds de l'énergie qui a bénéficié d'une attribution de CHF 3,9 millions en faveur du Programme Bâtiments). Ces effets cumulés ont conduit à un prélèvement net à la fortune des fonds de CHF 2,1 millions au lieu d'un prélèvement de CHF 13,8 millions, soit CHF 11,7 millions de mieux.

Au niveau du personnel, notons que l'effectif réel (357.1 EPT) ne présente quasiment pas d'écart au budget. Quant au taux d'occupation des postes (>98%), il est également optimal avec un effectif moyen de 353,2 EPT.

2.9.3. Secrétariat général DDTE (SDTE)

Missions principales

Le secrétariat général du Département du développement territorial et de l'environnement (SDTE) est chargé des tâches de coordination, de planification, de conseil et d'information. Le SDTE effectue notamment les prestations suivantes :

- Conseiller et assister le chef de département en lui assurant un soutien rapide dans l'exécution des tâches départementales, gouvernementales et parlementaires ;
- Gérer et administrer le secrétariat du chef de département en assurant un fonctionnement optimal et en engageant au mieux les ressources à disposition ;
- Assurer la coordination et le suivi des travaux avec les services dans leur fonction de soutien stratégique au chef de département ;
- Assurer la coordination interdépartementale ;
- Piloter le domaine financier du département, notamment en coordonnant, en contrôlant et en donnant les instructions en matière de procédures financières ;
- Assumer les tâches lui incombant en matière de ressources humaines pour le département ;
- Appuyer la mise en œuvre de la stratégie du Conseil d'État en matière de relations extérieures et de communication ;
- Assurer la coordination ou le suivi de projets transversaux tels que le plan climat, la stratégie pour le développement durable et le projet d'agglomération ;
- Accompagner les entités autonomes rattachées au SDTE (SCAN et NEVIA) en tant qu'organe de liaison.

Évolution de l'environnement et des tâches

Durant l'année sous revue, le secrétariat général a poursuivi ses missions dans les affaires courantes et prioritaires du département et apporté son appui dans les dossiers stratégiques, tels que la mise en œuvre du plan climat, la stratégie pour le développement durable et la stratégie Neuchâtel Mobilité 2030.

Des changements sont par ailleurs intervenus au SDTE suite aux remaniements départementaux : départ, au 1er mars 2024, du délégué à la domiciliation (transfert au NECO) et intégration de la cellule foncière (au SCAT).

Activités et réalisations

Événements principaux

Janvier

- Communication sur la situation de l'agriculture et viticulture neuchâteloise dans le cadre du 5ème rapport quadriennal pour la période 2019/22.

Février

- Résultats du concours d'architecture dévoilés pour le centre d'entretien routier de Boudry ;
- Dans le dossier de la gestion du loup, point de situation et concept de protection des troupeaux neuchâtelois pour la prochaine saison de pâture.

Mars

- Annonce de la reconstruction complète, entre avril 2024 et novembre 2028, de la chaussée de la route cantonale 5 (RC5) entre Neuchâtel et Saint-Blaise. Des travaux qui permettront d'intégrer les besoins de la mobilité douce et des transports public.

Avril

- Une exposition itinérante "Par amour des aliments" consacrée à l'alimentation et au gaspillage alimentaire a fait escale pour la première fois dans le canton de Neuchâtel. Cette initiative s'est inscrite dans le déploiement des mesures opérationnelles du Plan climat 1 (2023-2027) ;
- À la Chaux-de-Fonds, début des travaux de réaménagement de la rue de l'Hôtel-de-Ville et de démolition de l'étroit passage supérieur CFF des Petites Crosettes. Un ouvrage plus large permettra notamment d'intégrer les aménagements nécessaires à la mobilité douce.

Mai

- Communication du nouvel horaire des transports publics 2025 impliquant des changements importants sur la ligne du pied du Jura vers l'Arc lémanique ;
- Réponse à la consultation fédérale concernant le projet de conception directrice nationale sur les aires de transit pour les convois nomades européens ;
- Adoption par le Grand Conseil de deux crédits d'engagement de CHF 12'400'000 destiné à subventionner les constructions rurales et de CHF 16'100'000 destiné à subventionner des travaux d'améliorations foncières.

Juin

- Acquisition de deux nouvelles rames ferroviaires sur la ligne R22 La Chaux-de-Fonds - Les Ponts-de-Martel.

Juillet

- Validation du calendrier d'élaboration du Plan climat 2 (2028-2031) par le Conseil d'État ;
- Établissement et signature du mandat de prestations 2024-2027 avec Neuchâtel - Vins et Terroir.

Septembre

- Après quatre ans à la présidence de la Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP), le chef du DDTE a quitté cette fonction à fin septembre ;
- Le Conseil d'État présente sa stratégie 2030 pour le développement durable.

Octobre

- Ouverture au trafic motorisé et à la mobilité douce du nouvel ouvrage du Grand Pont à la Chaux-de-Fonds, marquant la fin de près de 20 mois de travaux ;
- Présentation de l'avancement des travaux de réfection et de réaménagement de la route cantonale 1310 à la Maison de la Tourbière. Après un peu plus de quatre ans de travaux, la moitié du projet a été réalisée avec succès ;

Novembre

- Deux ans et demi après le début des travaux, la galerie de sécurité du tunnel de La Clusette est achevée. L'assainissement du tunnel lui-même a commencé.

Décembre

- L'État de Neuchâtel publie les premiers résultats de son étude sur l'évolution du climat neuchâtelois ;
- En application de la nouvelle loi fédérale sur les voies cyclables entrée en force le 1er janvier 2023, des travaux de deux planifications concernant la mobilité cycliste vont être lancés ;
- Renforcement des transports publics au Val-de-Ruz avec l'inauguration de l'arrêt "La Chotte", situé à Malviliers, de la ligne de bus 424 ;
- Adoption du rapport au Grand Conseil par le Conseil d'État d'un crédit d'engagement d'un montant de CHF 5'160'000 pour le déploiement d'un système de gestion des ouvrages routiers cantonaux, période 2025-2029 ;
- Communication sur les nouvelles mesures cantonales du Plan climat en faveur des utilisateurs-trices des transports publics du canton.

Dossiers du Grand Conseil en cours

- Au cours de l'année 2024 les sollicitations parlementaires au DDTE ont à nouveau été très importantes et ont nécessité un travail conséquent de coordination avec les services du département ;
- Suivi du traitement en commission législative du projet de loi 23.123 modifiant la loi sur la faune sauvage pour interdire la chasse aux espèces menacées et du rapport 22.044 en réponse au postulat 19.199 portant sur la protection du lièvre ;
- Participation au traitement en commission parlementaire Climat et énergie de divers projets de modifications législatives en lien avec les politiques énergétique et climatique ;
- Participation au début du traitement en commission Durabilité de la Stratégie 2030 pour le développement durable.

Conduite du service

- Gestion des ressources humaines, des finances, de la communication et de l'administration du SDTE en garantissant l'accomplissement des missions qui lui incombent ;
- Conduite du service selon les objectifs fixés dans l'accord de prestations GestionNE 2024 ;
- Mise en œuvre du système de contrôle interne (SCI) au sein du SDTE.

Conseils et assistance politiques

- Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie Mobilité 2030 avec le concept de ligne directe, la réalisation des contournements du Locle et de La Chaux-de-Fonds, ainsi que le projet de contournement H18 à la Chaux-de-Fonds ;
- Poursuite des activités dans le cadre de l'assainissement des finances et de la mise en œuvre des mesures prises dans le programme de législature ;
- Mise en œuvre du Plan climat 1 et démarrage des travaux d'élaboration du Plan climat 2 ;
- Intégration des retours de consultation publique et validation politique de la Stratégie 2030 pour le développement durable ;
- Gestion et suivi du transit et du séjour des convois nomades sur le territoire neuchâtelois.

Conseils et assistance stratégiques

- Coordination et suivi des travaux avec les services dans leur fonction de soutien stratégique au chef de département ;
- Poursuite de la collaboration avec l'association Ecoparc pour sensibiliser et informer les entreprises neuchâteloises (principalement du secteur du bâtiment et de la construction) à l'intégration des principes du développement durable dans leurs activités et prestations, tant sous l'angle des marchés publics que celui de l'innovation industrielle ;
- Poursuite des collaborations et coordinations intercantionales dans le cadre du Réseau cantonal de développement durable et du Cercle Climat ;
- Mise en œuvre de la stratégie de communication du Conseil d'État au niveau du DDTE.

Coordination, soutien et contrôle

- Appui aux services pour les projets stratégiques ;
- Accompagnement et soutien aux services du DDTE dans le cadre de l'utilisation du système d'information et de gestion de l'État (SIGE) ;
- Accompagnement et soutien aux services du DDTE dans les tâches financières et de gestion des ressources humaines ;
- Coordination et suivi des travaux budgétaires au sein du département dans le cadre de l'élaboration du budget 2025 et du PFT 2026-28 ;
- Soutien aux services dans le cadre des accords GestionNE ;
- Participation et soutien aux services dans le cadre du projet PartenariatsNE.

Administration, support au service

- Soutien administratif au chef du département dans la gestion, la logistique et le suivi des affaires départementales ;
- Accomplissement des travaux de secrétariat, d'assistance administrative et de comptabilité du secrétariat général ;
- Accueil, renseignements et conseils aux usager-ère-s internes et externes à l'administration cantonale.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	50'192'073	50'515'500	50'691'668	+176'168	+0.3%	+499'595	+1.0%
40 Revenus fiscaux	49'986'698	50'345'000	50'492'559	+147'559	+0.3%	+505'861	+1.0%
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	11'272	0	0	0	--	-11'272	-100.0%
43 Revenus divers	405	500	1'074	+574	+114.9%	+669	+165.3%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	178'425	170'000	198'035	+28'035	+16.5%	+19'610	+11.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	15'273	0	0	0	--	-15'273	-100.0%
Charges d'exploitation	5'194'878	5'377'290	5'118'488	-258'802	-4.8%	-76'390	-1.5%
30 Charges de personnel	1'195'897	1'262'448	1'205'817	-56'631	-4.5%	+9'920	+0.8%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'334'557	1'506'240	1'212'065	-294'175	-19.5%	-122'492	-9.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	116'922	166'400	126'680	-39'720	-23.9%	+9'757	+8.3%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	2'547'503	2'442'202	2'573'928	+131'726	+5.4%	+26'425	+1.0%
Résultat d'exploitation	44'997'195	45'138'210	45'573'180	+434'970	+1.0%	+575'985	+1.3%
44 Revenus financiers	794'415	615'000	951'653	+336'653	+54.7%	+157'238	+19.8%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	794'415	615'000	951'653	+336'653	+54.7%	+157'238	+19.8%
Résultat opérationnel	45'791'609	45'753'210	46'524'833	+771'623	+1.7%	+733'223	+1.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	45'791'609	45'753'210	46'524'833	+771'623	+1.7%	+733'223	+1.6%

Commentaires

Au niveau des revenus d'exploitation, le produit des taxes (groupe 40 "Revenus fiscaux") continue de se stabiliser.

Quant aux charges d'exploitation, elles sont inférieures aux prévisions essentiellement au niveau de la cellule développement durable et climat (CDDC) : faible engagement de dépenses sur la communication, sur les projets d'accompagnement au changement et sur la réalisation de la démarche participative avec la population prévue en 2025-2026.

Les revenus financiers (groupe 44) représentent, d'une part, la part au bénéfice du SCAN et, d'autre part, une redevance sur les capitaux propres disponibles du SCAN et de NEVIA. L'écart favorable provient du fait que le SCAN a reversé à l'État le 100% de son bénéfice dans la mesure où sa réserve générale a atteint la limite maximale prévue dans le mandat de prestations.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Secrétariat et administration (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	145'621	145'310	140'463
Coûts des services centraux	26'599	25'251	26'354
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	172'219	170'561	166'817

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend l'accomplissement des travaux de secrétariat et d'assistance administrative au chef du département dans la gestion, la logistique et le suivi des affaires départementales.

Stratégie et politique (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	8'303	19'100	6'472
Coûts salariaux et de structure	550'490	502'977	436'870
Coûts des services centraux	99'383	87'402	84'092
Revenus	11'272	0	423
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	646'904	609'479	527'011

Commentaires

Ce groupe de prestations recouvre notamment le conseil et l'assistance au chef du département dans l'exécution des tâches départementales, gouvernementales et parlementaires.

Finances et gestion (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	1'143'963	1'166'000	1'148'054
Coûts salariaux et de structure	221'554	279'374	257'040
Coûts des services centraux	40'896	48'549	48'552
Revenus	405	500	651
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'406'008	1'493'423	1'452'995

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend la gestion du domaine financier, des ressources humaines et de l'administration du département. Les charges directes incluent l'indemnisation du SCAN pour la gestion administrative du parc véhicules et bateaux neuchâtelois, ainsi que les frais d'entretien des installations liées à la sécurité nautique sur le lac de Neuchâtel. Les revenus proviennent de recettes diverses.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Conférences intercantionales	91'922	96'400	92'708
Redevance RPLP	-178'425	-170'000	-178'035
Subventions diverses	10'000	10'000	10'000
Total charges (+) / revenus (-) nets	-76'503	-63'600	-75'327

Commentaires

La Confédération indemnise annuellement le canton pour la gestion des véhicules soumis à la RPLP, dont le nombre varie peu d'une année à l'autre.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Part au bénéfice de NEVIA	-162'591	-125'000	-174'708
Part au bénéfice du SCAN	-631'824	-490'000	-776'945
Taxe de navigation	-2'037'679	-2'104'472	-2'051'596
Taxe s/vhc à moteur & cyclomoteurs	-45'569'419	-45'960'528	-46'046'163
Total charges (+) / revenus (-) nets	-48'401'513	-48'680'000	-49'049'412

Commentaires

Les revenus des deux premières lignes représentent la part au bénéfice du SCAN ainsi qu'une redevance sur les capitaux propres disponibles versée par le SCAN et NEVIA. Comme dit plus haut, le SCAN a reversé à l'État 100% de son bénéfice dans la mesure où sa réserve générale a atteint la limite maximale prévue dans le mandat de prestations.

Quant aux revenus cumulés des taxes de circulation et de navigation, ils totalisent quelque CHF 50,5 millions, montant duquel il faut déduire la part versée aux communes (CHF 1,5 million) et le financement de l'élimination des véhicules usagés (CHF 0,9 million).

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2023			Budget 2024			Comptes 2024		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*PI-accord position. Strat. (APS)	En cours	316'863	15'273	301'589	0	0	0	0	0	0
*Plan climat	En cours	93'685	0	93'685	393'464	0	393'464	322'062	0	322'062
*Plan climat 1b	En cours	66'000	0	66'000	323'464	0	323'464	151'021	20'000	131'021
Total		476'547	15'273	461'274	716'927	0	716'927	473'083	20'000	453'083

Commentaires

Le crédit d'engagement destiné à la mise en œuvre du Plan climat 1, de même que les moyens supplémentaires pour élaborer la prochaine étape (Plan climat 1b) ont été mis à contribution pour mettre en place et soutenir plusieurs projets à destination des jeunes, lancer les travaux sur le monitoring du Plan climat ainsi que les travaux d'élaboration du Plan climat 2. Comme dit plus haut, la réalisation de la démarche participative avec la population est prévue en 2025-2026, ce qui explique majoritairement les moindres dépenses en 2024. Les recettes correspondent à un soutien obtenu de la Confédération.

2.9.4. Service de l'aménagement du territoire (SCAT)

Missions principales

Planifier

Assurer la planification cantonale pour répondre aux objectifs politiques d'organisation et de structuration du territoire. Mener une réflexion stratégique pour le développement territorial du canton en partenariat avec les régions et les communes. À cet effet, veiller à la mise en place d'un instrument de monitoring. Le service établit et révisé la conception directrice de l'aménagement du territoire, un projet de territoire, ainsi qu'un plan directeur cantonal (PDC). Il établit des planifications sectorielles pour traiter les thématiques particulières telles que les rives, l'espace cours d'eau ou la gestion des matériaux minéraux. Les problématiques supra-communales, comme la planification éolienne ou la protection du vignoble, sont prises en charge à travers des plans d'affectation cantonaux.

Coordonner

En application des dispositions légales, assurer la coordination entre les plans d'affectation communaux et les plans directeurs régionaux et le PDC, ainsi qu'entre ce dernier et les plans sectoriels de la Confédération, et également entre les différentes instances administratives en matière de permis de construire. Le service établit les lois et règlements d'application cantonaux. Il analyse que les instruments de planification communaux respectent les lois et plans supérieurs et vérifie que, dans le cadre de l'autonomie communale, la pesée des intérêts a été correctement effectuée. En matière de permis de construire, le service vérifie, pour les communes ne disposant pas d'une délégation de compétence, que les projets de construction soient conformes aux lois et règlements.

Informier et conseiller

Informier et orienter les usager·ère·s sur leurs droits et devoirs en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions. Conseiller et soutenir, notamment les communes, sur la manière d'entreprendre leur tâche de planification et veiller à assurer l'efficacité des processus décisionnels et de planification auprès de l'ensemble des partenaires.

Évolution de l'environnement et des tâches

Planification directrice

Suite à l'entrée en vigueur de la LAT révisée au 1er mai 2014, les cantons disposaient de 5 ans pour conformer leur PDC à la nouvelle législation. Le plan directeur conforme à la LAT a été approuvé en février 2019, et la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT) a été adaptée en mai 2019. La procédure d'adoption de l'adaptation partielle 2021 du PDC a été finalisée en 2024. L'année 2024 a été marquée par le démarrage de la réalisation du plan directeur des chemins pour piétons et chemins de randonnées pédestre (PDChemins), le renouvellement de la convention avec Neuchâtel Rando et les travaux préparatoires pour la mise en œuvre de la loi fédérale sur les voies cyclables (VTT). Le service a accompagné le SGRF dans le cadre du Plan Climat (A1 : îlots de chaleur) en rédigeant un projet de guide de sensibilisation à l'intention des communes et des planificateurs, et a piloté l'étude de base sur les sites touristiques prioritaires. Les réflexions de planification ont été poursuivies concernant la future gare de Cernier, en lien avec la Ligne directe, avec le lancement d'un mandat d'études parallèles. Suite à la consultation publique du plan directeur de gestion intégrée des matériaux (PDS GIMM) fin 2023, ce plan a subi quelques modifications et précisions afin de répondre aux remarques des entités consultées. Il est prévu que le Conseil d'État l'adopte en 2025.

Consultations fédérales et cantonales

Dans le cadre de la révision de la LAT deuxième étape (LAT2), la collaboration entre la Confédération et les cantons a été poursuivie. Plusieurs adaptations de lois et ordonnances ont été soumises aux cantons, notamment l'OAT2, ainsi que diverses directives techniques. Le canton a été consulté par des modifications ponctuelles de plans directeurs des cantons voisins, et a émis des préavis spécialisés lors de consultations cantonales et fédérales. Le dispositif de la LAT2 est aujourd'hui quasiment connu et sera vraisemblablement validé au courant 2025 par le Conseil fédéral.

Révision des plans d'aménagement locaux et densification du territoire

Le service accompagne les communes en offrant une séance de premier contact, une analyse de leur pré-étude, une prise de position sur leur projet de territoire / plans directeurs et un préavis de synthèse sur le projet de plan d'aménagement local. En 2024, 4 communes ont adopté leur plan d'aménagement local.

Traitement des permis de construire

Durant l'année sous revue, le SCAT a traité 657 permis de construire (741 en 2023). Le guide des permis de construire a une utilisation stable depuis 2022 avec une fréquentation s'établissant entre 500 et 700 visites par mois. À relever que les plans d'aménagement locaux adoptés par le Conseil général imposent un double examen des permis de construire, sous l'angle de l'ancien et du nouveau droit tant que ceux-ci ne sont pas sanctionnés.

Activités et réalisations

Section planification cantonale et données de base

Type de dossier	Nbre	Remarques
Tâches de ligne		
Consultations cantonales et fédérales	23	Consultations coordonnées par le SCAT : modification et révision de lois fédérales et cantonales, plans sectoriels, PDC cantons voisins, directives.
Gestion et exploitation des données de base		Suite des travaux débutés en 2023 : Mise en ligne du nouveau plan directeur des chemins de randonnée pédestre (PDChemins) sur le géoportail du SITN ; Actualisation de la cartographie du futur plan directeur sectoriel de gestion intégrée des matériaux minéraux (PDS GIMM). Travaux effectués ou débutés en 2024 : Dans le cadre de la révision des PAL, établissement de préavis spécialisés relatifs aux géodonnées et production de documents d'aide à l'élaboration des préavis de synthèse du SCAT (cartographie interactive, automatisation des calculs de surfaces et de l'identification des secteurs soumis à plus-value) ; Actualisation bisannuelle des géodonnées et de la statistique des zones à bâtir non construites ; Établissement de plans de modifications de PAC (zone de crêtes et forêts) et relatifs aux perceptions de plus-value ; Sauvegarde de données nécessaires à l'application rétroactive de la LAT2 ; Cartographie du Plan directeur cantonal adapté ; Mise à disposition des documents des PAL révisés sur le Cadastre RDPPF à partir de l'adoption des dossiers par les Conseils généraux ; Actualisation périodique de la base de données relative aux affectations en vigueur et prévues par les nouveaux PAL des biens-fonds propriétés de l'État sur demande de la Cellule foncière.
Renseignement affectation	36	Attestations d'affectation de biens-fonds.
Téléphonie mobile	39	Préavis projets antennes de téléphonie mobile (nouveau ou modification).
Gestion du quota cantonal des surfaces d'assolement (SDA)	42	Prises de position (permis de construire, PAL, etc.), mise à jour annuelle de la base de données, contacts avec la Confédération, restructuration de la gestion SDA avec géodonnées.
Gestion réseaux officiels mobilité douce, loisirs	91	Prises de position (permis de construire, PAL, etc.). Renouvellement contrat de prestations Neuchâtel Rando, début réalisation PDChemins, consultation réseau équestre tronçons T4, T5, T6.
Management des ZAE		Suivi de la gestion des ZAE dans le cadre de la révision des PAL. Calcul des indicateurs pour le monitoring 2024.
Projets		
Plan directeur cantonal de l'aménagement du territoire		Finalisation du dossier d'adaptations 2021 en vue de l'adoption par le CE. Poursuite des travaux fiche R_32 sur les sites touristiques prioritaires. Discussion du rapport quadriennal sur l'aménagement du territoire (RAT 2023) en commission du Grand Conseil.
SDA		Rapport SDA selon PS SDA. Début de réflexion pour la stratégie de compensation des intérêts cantonaux prépondérants.
Plans directeurs sectoriels cantonaux		Établissement du cahier des charges pour l'établissement d'un plan directeur sectoriel VTT conformément à la nouvelle loi fédérale sur les voies cyclables, en vue de lancer le mandat en 2025.
Projet d'agglomération RUN 5		Accompagnement du projet pour les volets urbanisation et paysage.
Optimisation du sentier du Lac		Premier bilan suite à l'inauguration du secteur de Préfargier en été 2023. Ouverture de nouveaux tronçons en 2024 à Milvignes et à Vaumarcus. Poursuite des contacts avec les communes et les propriétaires pour l'établissement de plans et de conventions tripartites canton-commune-propriétaire pour formaliser la planification du sentier sur les terrains privés.
Pôle de gare de Cernier – Ligne directe		Poursuite des réflexions concernant l'aménagement de l'interface de la gare de Cernier, le pôle de gare et le PDE en lien avec le projet de Ligne directe, en collaboration étroite avec la commune, les CFF et les autres services concernés. Lancement et suivi de MEP sur le site de la gare et le PDE.
Plans d'affectation cantonaux		PAC PDE littoral EST : participation aux échanges d'écritures, suivi du recours au CDP. PAC Montagne de Buttes : décision du TF rejetant les recours et reprise de la procédure PC, recours au TF suite à la décision CDP; PAC Quatre Bornes (valant PC) : décision à la CDP suivi du recours au TF. PAC Mont-Perreux Eole de Ruz : traitement des oppositions par le CE ; PAC Crêt-Meuron : traitement des oppositions PC et décisions sur oppositions à rendre. PAC Les Grandes Crosettes : enquête et traitement de l'opposition.

Section planification cantonale et données de base

Le tableau ci-dessous énumère le nombre des diverses planifications traitées par le service cantonal de l'aménagement du territoire (SCAT). Il est indiqué que 33 planifications ont fait l'objet d'un préavis de synthèse (préavisées) et que 20 planifications ont été sanctionnées par le Conseil d'État (entrées en vigueur). En 2024, 19 planifications ont été réceptionnées au SCAT ; celles-ci feront l'objet d'un préavis de synthèse (à préavis) en 2025.

TYPE DE PLANIFICATIONS	ENTRÉS AVANT 2024 Traités en 2024		ENTRÉS EN 2024 Traités en 2024		ENTRÉS EN 2024 Dossiers ouverts au 01.01.25
	Préavisés	Sanctionnés	Préavisés	Sanctionnés	À préavis
Plan d'affectation cantonal		1	1		1
Plan d'aménagement local	9		6		10
Plan de quartier			1		
Plan de quartier équivalent à permis de construire			1		3
Plan spécial	1	2			1
Plan spécial équivalent à permis de construire	1	1	3	1	2
Modification du PAL / règlement			1	6	
Zone réservée communale		1	6	8	
Modification du plan d'alignement	1		1		
Cahier des charges			1		2
Total 2024	12	5	21	15	19

À fin 2024, l'avancement des 27 communes (avant fusion Laténa) dans leur révision des plans d'aménagement local est décrit ci-dessous :

- 4 communes ont adopté et mis à l'enquête publique leur plan d'aménagement local. Ces communes sont en train de traiter les oppositions ;
- 4 communes n'ont pas encore déposé leur projet de plan d'aménagement local ;
- 8 communes sont en train de mettre à jour leur projet à la suite d'un premier préavis de synthèse ;
- 1 commune est en train de mettre à jour son projet à la suite d'un second préavis de synthèse ;
- 5 communes sont dans l'attente d'un premier préavis de synthèse établi par le SCAT ;
- 5 communes sont dans l'attente d'un deuxième préavis de synthèse établi par le SCAT.

En novembre 2024, le Conseil d'État a accepté d'octroyer une subvention complémentaire de CHF 20'000 à toutes les communes ayant adopté leur plan d'aménagement local. Une subvention cantonale est également octroyée à toutes les communes sur la base de leur devis de révision du plan d'aménagement local, conformément à l'article 77a RELCAT.

La section aménagement local traite également les plans d'extraction. Fin 2023, un nouveau collaborateur a été engagé pour le suivi des plans d'extraction, pour la mise en œuvre du plan climat en lien avec la valorisation des matériaux minéraux et la finalisation du plan directeur sectoriel de gestion intégrée des matériaux minéraux (PDS GIMM).

Bureau des permis de construire (BPC)

En 2024, le BPC a établi :

- 657 préavis de synthèse (741 en 2023), dont : 628 avec préavis positifs et 379 dossiers avec des dérogations nécessitant une décision spéciale du SCAT
- 20 décisions coordonnées avec le service de l'agriculture (SAGR) de dossiers régis par la LDFR (18 en 2023)
- 33 pré-consultations (41 en 2023)
- 29 procédures fédérales (29 en 2023)
- 66 divisions parcellaires

Temps de traitement des dossiers SATAC par le SCAT en 2024, jours ouvrables

Type de dossiers	*Temps de traitement 90 %	*Temps de traitement 100 %	Commentaires
Dossiers complets et conformes en zone à bâtir	49,9 jours	56,6 jours	Préavis de synthèse favorable, sans dérogation, sans demande de complément, sans opposition
Dossiers complets non conformes en zone à bâtir	57,3 jours	64,8 jours	Préavis de synthèse favorable, avec dérogation, sans demande de complément, sans opposition
Dossiers complets et conformes hors zone à bâtir	65,8 jours	72,7 jours	Préavis de synthèse favorable, avec décision art 16ss, 18 et 22, sans demande de complément, sans opposition
Dossiers complets et non conformes hors zone à bâtir	64,8 jours	71,2 jours	Préavis de synthèse favorable, avec décision art 18a, 24ss et 37a, sans demande de complément, sans opposition
Ensemble des dossiers sortis du SCAT	73,5 jours	90,0 jours	Préavis synthèse positive ou négative, avec ou sans dérogation, demande complément, avec ou sans opposition

*Temps de traitement : nombre de jours ouvrables entre la date de réception du dossier par le SCAT et la date d'expédition du préavis de synthèse par le SCAT. 100% : moyenne de l'ensemble des dossiers traités. 90 % : moyenne ne comprenant pas les 10% de dossiers dont le temps de traitement est le plus long.

Les statistiques prennent en considération les dossiers qui sont sortis entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024. Les dossiers traités par les trois villes et ceux de minimales importances pilotés par les communes ne sont pas inclus.

Permis* octroyés par région pour les années 2023 et 2024

Régions	Permis octroyés 2023		Permis octroyés 2024		Estimation des travaux 2023		Estimation des travaux 2024	
	Nombre	%	Nombre	%	Fr.	%	Fr.	%
Littoral	973	55,0	866	53,1	517'962'095	61,6	533'556'229	54,3
Montagnes	376	21,2	388	23,8	189'831'639	22,6	339'591'338	34,6
Val-de-Ruz	227	12,8	189	11,6	56'622'002	6,7	59'302'602	6,0
Val-de-Travers	194	11,0	189	11,6	76'644'087	9,1	49'878'232	5,1
Total	1770	100,0	1632	100,0	841'059'823	100,0	982'328'400	100,0

*Ensemble des permis de construire délivrés par les communes

Guide des permis de construire <https://guide-permis-construire.ne.ch/>

Utilisation du site depuis 2022 : entre 500 et 700 visites par mois, pour une durée de 3,45 minutes par visite.

Personnel

Au 1^{er} janvier 2024, le service comptait 20,85 équivalents plein temps (EPT) et au 31 décembre 2024, 22,70 EPT, correspondant à 29 collaborateurs·trices.

Contacts

- La Communauté de travail pour l'aménagement du territoire (CTAT) assurant la coordination interservices a siégé à deux reprises en 2024.
- 3 rencontres avec les urbanistes du canton ainsi que 3 séances avec les architectes et les techniciens des villes ont eu lieu dont 1 dédiée à la formation AIHC.
- Participation au groupe de travail tripartite (Confédération, cantons, communes) et suivi des activités de Région capitale suisse et arcjurassien.ch, en ce qui concerne le volet aménagement du territoire. Participation au groupe de travail rédigeant le Projet de territoire Suisse.
- Participation à la Conférence des offices romands d'aménagement du territoire (CORAT), à l'assemblée générale et aux séances de la Conférence suisse des aménagistes cantonaux (COSAC), à l'assemblée générale et au comité d'Espace Suisse (auparavant ASPAN) ; participation à la Conférence centrale de la fédération suisse des urbanistes (FSU), participation à la révision de la norme SIA 111.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'614'646	1'632'384	1'441'298	-191'086	-11.7%	-173'348	-10.7%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'497'094	1'506'000	1'332'139	-173'861	-11.5%	-164'955	-11.0%
43 Revenus divers	1'635	0	11'980	+11'980	--	+10'346	+633.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	115'918	126'384	97'179	-29'205	-23.1%	-18'739	-16.2%
Charges d'exploitation	3'745'208	4'397'087	4'603'047	+205'960	+4.7%	+857'840	+22.9%
30 Charges de personnel	2'932'449	3'395'772	3'400'661	+4'889	+0.1%	+468'212	+16.0%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	171'529	564'290	568'277	+3'987	+0.7%	+396'748	+231.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	71'060	64'441	80'291	+15'850	+24.6%	+9'231	+13.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	115'840	125'840	125'890	+50	+0.0%	+10'050	+8.7%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	454'329	246'744	427'928	+181'184	+73.4%	-26'401	-5.8%
Résultat d'exploitation	-2'130'562	-2'764'703	-3'161'750	-397'046	-14.4%	-1'031'188	-48.4%
44 Revenus financiers	0	0	8'984	+8'984	--	+8'984	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	8'984	+8'984	--	+8'984	--
Résultat opérationnel	-2'130'562	-2'764'703	-3'152'766	-388'062	-14.0%	-1'022'204	-48.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-2'130'562	-2'764'703	-3'152'766	-388'062	-14.0%	-1'022'204	-48.0%

Commentaires

Les revenus d'exploitation sont composés très majoritairement des émoluments des permis de construire, mais aussi d'émoluments résultant de la planification régionale et communales de détails (groupe 42 "Taxes"), ainsi que du financement de 0,8 EPT par le fonds d'aménagement du territoire pour la mise en œuvre de la LAT (groupe 49 "Imputations internes"). L'écart budgétaire observé au niveau du groupe 42 reflète la baisse du nombre de demandes de permis de construire traitées par le SCAT en 2024.

Au niveau des charges d'exploitation, les "Charges de personnel" (groupe 30) correspondent au montant budgété. L'augmentation par rapport à 2023 reflète les effectifs liés au plan climat, une augmentation de 0,2 EPT (financée par la réserve du programme d'impulsion) pour l'accompagnement du projet d'agglomération jusqu'à fin 2025 et le transfert de la cellule foncière au SCAT. Le groupe 31 "Biens, services et autres charges d'exploitation" comprend principalement des frais de mandats dont en particulier les deux mandats attribués à Objectif:ne pour l'accompagnement, la mise en œuvre, et l'élaboration des projets d'agglomération RUN (Génération 1-4 et 5). Ces derniers étaient initialement prévus au budget du fonds d'aménagement du territoire. Il comprend aussi les honoraires du bureau qui assiste le SCAT pour l'organisation et le suivi des mandats d'études parallèles (MEP) pour la gare de Cernier. S'agissant des charges du groupe 33 "Amortissements du patrimoine administratif", elles correspondent majoritairement à des amortissements de crédits d'études. Enfin, les charges du groupe 36 "Charges de transfert" concernent des mandats de prestations avec des organisations à but non lucratif.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Autorisations (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	209'310	221'000	178'681
Coûts salariaux et de structure	1'406'601	1'470'772	1'464'130
Coûts des services centraux	155'531	149'234	138'206
Revenus	1'413'425	1'456'000	1'237'195
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	358'017	385'006	543'821

Commentaires

Les charges directes correspondent aux remboursements des frais de décisions spéciales aux services et aux frais facturés par l'ECAP dans le cadre des préavis émis concernant les demandes de permis de construire. Elles contiennent aussi les frais de publication des mises à l'enquête dans la feuille officielle. Quant aux revenus, ils représentent essentiellement les émoluments des permis de construire. La baisse observée reflète le nombre de préavis de synthèse (permis de construire) établis par le SCAT plus bas en 2024.

Planification régionale et communale (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	620	20'000	29'129
Coûts salariaux et de structure	915'802	712'271	1'131'903
Coûts des services centraux	100'726	71'767	106'725
Revenus	200'160	176'384	192'183
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	816'987	627'654	1'075'573

Commentaires

L'augmentation des coûts salariaux et de structure s'explique par une augmentation des heures de l'ensemble du service consacrées à la révision des plans d'aménagement des communes du canton. Les revenus concernent les émoluments pour les plans de quartier et plan spéciaux ainsi que le financement de 0,8 EPT par le fonds d'aménagement du territoire pour la mise en œuvre de la LAT.

Planification cantonale (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	36'747	140'000	55'678
Coûts salariaux et de structure	717'199	771'815	643'434
Coûts des services centraux	78'442	78'312	60'863
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	832'388	990'127	759'975

Commentaires

Les charges directes correspondent principalement à des mandats dont celui de l'étude de base portant sur les sites touristiques prioritaires. Son écart budgétaire s'explique par le report de mandats relatifs à la planification cantonale. La diminution des coûts salariaux et de structure provient du fait que l'équipe de la section "Planification cantonale" a soutenu la section "Aménagement local", consacrant donc moins d'heures à la planification cantonale.

Coordination cellule foncière (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	20'000	31'336
Coûts salariaux et de structure	0	194'680	161'838
Coûts des services centraux	0	19'616	14'704
Revenus	0	0	19'984
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	0	234'296	187'894

Commentaires

La cellule foncière a été transférée au SCAT en mars 2024. Les charges directes représentent les frais de notaires liés aux achats de terrains. S'agissant des revenus, ils comprennent les droits de superficie de terrains dont l'État est propriétaire.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Autres subventions	45'840	45'840	45'890
Sentiers pédestres	70'000	80'000	80'000
Total charges (+) / revenus (-) nets	115'840	125'840	125'890

Commentaires

Il s'agit des contrats de prestations avec les institutions suivantes :

- Pro Infirmis, pour l'analyse des demandes de permis de construire sous l'angle des règles SIA, LHand et LConstr.
- Architecture sans obstacle, pour les constructions adaptées aux personnes handicapées.
- Neuchâtel Rando, pour la mise en œuvre de la LI-LCPR (sentiers pédestres) dans le cadre de la planification pour le nouveau plan directeur des chemins de randonnée.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Frais de rappel	-1'060	0	-920
Total charges (+) / revenus (-) nets	-1'060	0	-920

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2023			Budget 2024			Comptes 2024		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Optimisation du tracé du Sentier du Lac	En cours	25'453	2'022	23'431	0	0	0	6'000	0	6'000
*PI-Accélération Projet agglo (PA3)	En cours	0	0	0	30'978	0	30'978	273'617	0	273'617
*Plan climat	En cours	8'390	0	8'390	370'803	0	370'803	186'915	0	186'915
Total		33'843	2'022	31'821	401'781	0	401'781	466'532	0	466'532

Commentaires

- Optimisation du tracé du Sentier du Lac : il s'agit de la mise en œuvre de la mesure MOB_A1 "Optimiser le sentier du Lac dans les secteurs identifiés, en s'appuyant sur le droit de marchepied" du plan directeur des rives du lac de Neuchâtel. Les discussions avec les propriétaires nécessitent plus de temps qu'anticipé.
- PI-Accélération Projet Agglo (PA3) : le montant concerne principalement les mandats attribués à Objectif:ne pour l'accompagnement, la mise en œuvre, et l'élaboration des projets d'agglomération RUN (Génération 1-4 et 5) ainsi que le travail effectué en interne pour l'accompagnement desdits projets. Le budget était initialement prévu au fonds d'aménagement du territoire avant d'être transféré au SCAT.
- Plan climat : il s'agit principalement de travail effectué en interne concernant la localisation et la lutte contre les îlots de chaleur ainsi que l'adaptation de la gestion des matériaux minéraux. L'écart budgétaire provient de mandats qui n'ont pas été attribués, le travail ayant été effectué en interne du service.

2.9.5. Service des transports (SCTR)

Missions principales

Les missions principales du service des transports sont les suivantes :

- Promotion des transports publics (TP) et de la coordination des prestations des entreprises de transport (ET) ;
- Commande de l'offre de TP auprès des ET, gestion des indemnités versées aux ET après négociation et refacturation de la part communale aux communes (pot commun) ;
- Validation des demandes des ET pour des moyens de production supplémentaires (investissements) ;
- Responsabilité du suivi de la planification des aménagements ferroviaires dans le cadre du trafic régional voyageurs conformément au règlement d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire ;
- Responsabilité du développement et de l'optimisation des réseaux TP Bus local et régional ;
- Coordination de la desserte en TP avec l'aménagement du territoire ;
- Contact étroit, en Suisse avec les communes neuchâteloises, l'Office fédéral des transports (OFT), les cantons (Berne, Vaud, Fribourg, Jura) et en France avec la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Évolution de l'environnement et des tâches

Environnement et perspectives

- Les CFF, sur mandat de l'OFT, ont lancé les études d'avant-projet de la ligne directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds. Le canton ainsi que les communes concernées participent au comité de pilotage et au suivi technique des études. Après avoir résolu les défis techniques, les coûts et les délais restent des sujets de vigilance ;
- La convention de financement du RE reliant Neuchâtel à Pontarlier et Frasnay, n'a finalement pas été signée par la Région Bourgogne-Franche-Comté en 2024. La Région Bourgogne-Franche-Comté ne paie plus sa part des indemnités ;
- La planification des horaires 2025 a nécessité de mobiliser d'importantes ressources du SCTR. Des adaptations seront encore nécessaires en 2025 ;
- Les études préliminaires sur le prolongement du Littorail vers l'Est et une nouvelle gare au droit de Malakoff sont terminées. Le lancement de l'avant-projet du Littorail devrait se concrétiser en 2025 ;
- La très forte augmentation du besoin en indemnités de transN a conduit à lancer un audit. Des mesures d'assainissement et de consolidation sont maintenant en cours d'études ;
- Les réflexions sur la suite de la décarbonation de la flotte de véhicules des entreprises de transports ont été lancées en cohérence avec les travaux de commission ;
- La préparation des mesures visant des facilités tarifaires a nécessité de nombreux échanges avec Onde verte.

Activités et réalisations

Indemnités transN

- D'importantes augmentations du besoin en indemnités de transN ont été constatées ;
- Un audit a été réalisé. Des groupes de travail ont été mis sur pied pour étudier et mettre en œuvre des mesures.

Optimisation de la desserte ferroviaire

- Le SCTR a participé aux réflexions sur le nouvel horaire 2025. Des discussions sous l'égide de la CTSO ont été menées pour fixer les mesures de compensation avec les CFF ;
- Un quai supplémentaire en gare de St. Blaise est planifié.

Optimisation de la desserte bus

- Le plan directeur TP partie bus sera mis en consultation auprès des communes au printemps 2025. Des améliorations sont prévues pour les horizons 2030 et 2040. Une vue globale des besoins financiers supplémentaires sera estimée ;
- Les groupes de travail de l'Entre-deux-lacs, et du Littoral ouest ont précisé leurs besoins ;
- Les différentes technologies pour les e-bus ont été analysées avec l'aide d'experts externes. transN lancera des appels d'offre courant 2025.

FAIF, Prodes 2035

- L'étude d'avant-projet de la ligne directe est en cours. La variante partiellement en surface a été retenue par la Confédération. L'étude de sa réception dans la gare de Neuchâtel est en cours ;
- Les communes concernées sont intégrées au COPIL depuis 2024 ;
- La modernisation de la gare de Neuchâtel est un projet important. L'étude préliminaire est en cours.

Autres études

- Le SCTR suit, conseille et cofinance les communes dans la mise aux normes LHand des arrêts de bus ;
- Une étude sur les développements possibles de la ligne des Horlogers est en cours ;
- La variante de tracé pour la future ligne de e-bus Le Locle - Les Brenets via la future N20 a été retenue ;
- L'étude préliminaire du prolongement du Littorail en ville de Neuchâtel est terminée. Le lancement de l'avant-projet devrait avoir lieu d'ici à mi-2025 ;
- L'avant-projet de la nouvelle halte de Orée-du-Bois (Malakoff, Est de La Chaux-de-Fonds) est terminé ;
- L'étude préliminaire de la nouvelle halte de Perreux est terminée.

Plan directeur cantonal (PDC) et plans directeurs régionaux (PDR)

- Le SCTR accompagne le service cantonal de l'aménagement du territoire (SCAT) dans le processus de révision des plans d'aménagement locaux (PAL).

Mise en œuvre de la mesure LHand du programme d'impulsion

- Le canton cofinance à hauteur de 20% les aménagements de mise aux normes LHand des arrêts de bus. Le délai a été prolongé à fin 2026.

Résultat financier**Compte de résultats : charges et revenus par nature**

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	32'144'181	35'588'353	34'765'604	-822'749	-2.3%	+2'621'424	+8.2%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	128'064	700	8'934	+8'234	+1'176.3%	-119'130	-93.0%
43 Revenus divers	89'071	88'412	98'385	+9'973	+11.3%	+9'314	+10.5%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	31'912'694	35'484'635	34'643'679	-840'956	-2.4%	+2'730'985	+8.6%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	14'352	14'606	14'606	0	0.0%	+254	+1.8%
Charges d'exploitation	71'825'851	81'284'231	78'381'815	-2'902'416	-3.6%	+6'555'964	+9.1%
30 Charges de personnel	1'061'234	1'190'000	1'140'384	-49'616	-4.2%	+79'150	+7.5%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	464'687	492'140	619'810	+127'670	+25.9%	+155'123	+33.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	941	0	-941	-100.0%	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	70'153'127	79'567'243	76'487'987	-3'079'256	-3.9%	+6'334'860	+9.0%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	146'803	33'907	133'634	+99'727	+294.1%	-13'169	-9.0%
Résultat d'exploitation	-39'681'670	-45'695'878	-43'616'210	+2'079'668	+4.6%	-3'934'540	-9.9%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-39'681'670	-45'695'878	-43'616'210	+2'079'668	+4.6%	-3'934'540	-9.9%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-39'681'670	-45'695'878	-43'616'210	+2'079'668	+4.6%	-3'934'540	-9.9%

Commentaires

Au niveau des revenus d'exploitation, le groupe 43 "Revenus divers" intègre les heures du personnel activées dans le cadre du programme d'impulsion. En ce qui concerne le groupe 46 "Revenus de transfert", il est composé de la part cantonale à la redevance sur le trafic poids lourds (RPLP) ainsi que de la part des communes aux subventions pour le transport et au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF). La baisse de cette dernière est corrélée à celle des indemnités de transport (groupe 36).

Concernant le groupe 31 "Biens, services et autres charges d'exploitation", il comprend essentiellement des frais d'honoraires pour des études, dont ceux relatifs à l'audit transN. Quant au groupe 36 "Charges de transfert", l'écart budgétaire résulte essentiellement d'indemnités moins élevées et de pertes de cofinancement fédéral inférieures aux prévisions.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Commandes (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	663'073	533'531	720'261
Coûts des services centraux	71'744	49'712	60'099
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	734'817	583'242	780'360

Commentaires

Ce groupe de prestations concerne le processus de commande des offres de transports publics. L'écart budgétaire résulte essentiellement de frais de structure.

Expertises / conseils (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	655'825	791'535	824'414
Coûts des services centraux	69'541	73'752	69'851
Revenus	14'352	14'606	14'606
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	711'014	850'681	879'658

Commentaires

Le service délivre des expertises et des conseils auprès de divers partenaires que sont la Confédération, les cantons, les communes et les entreprises de transport. Le revenu correspond au financement par le fonds d'aménagement du territoire de 0,1 EPT dédié à la mise en œuvre de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT).

Autorisations / approbations (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	51'768	29'635	30'599
Coûts des services centraux	5'518	2'761	2'965
Revenus	1'400	700	400
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	55'886	31'696	33'164

Commentaires

Le service est chargé d'octroyer des autorisations de trafic voyageurs bus et prend position dans le cadre de procédures d'approbation des plans. Les revenus sont des émoluments d'autorisations cantonales pour le transport des voyageurs.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Amort subventions à l'invest - SCTR	1'831'074	1'857'243	1'880'140
Lignes à l'essai et autres	2'961'685	8'320'000	4'741'688
Part au revenu de la RPLP	-4'588'940	-4'644'635	-4'876'332
Part. commu. entr. transp. & fonds infra	-27'323'754	-30'840'000	-29'767'347
Particip. cant. au fonds infra. ferrov.	8'293'240	8'510'000	8'544'016
Trafic régional voyageurs	24'995'190	25'170'000	26'558'068
Trafic urbain et trafic touristique	31'945'273	35'710'000	34'755'541
Total charges (+) / revenus (-) nets	38'113'769	44'082'608	41'835'774

Commentaires

Les "Charges nettes de transfert non incorporables aux prestations" sont inférieures au budget de CHF -2,2 millions, en raison des facteurs suivants :

- Amortissements des subventions à l'investissement : il s'agit principalement des charges d'amortissement des subventions d'investissement aux entreprises de transport;
- Lignes à l'essai et autres, Trafic régional voyageurs, Trafic urbain et touristique (CHF -3,1 millions) : l'augmentation de la prise en charge par le canton de prestations de transports, qui ne sont plus reconnues par la Confédération, a été moins importante que prévu. Les besoins effectifs en indemnités de transport ont également été inférieurs au budget basé sur les offres provisoires;
- Part au revenu de la RPLP : elle s'est révélée supérieure aux prévisions communiquées par la Confédération (CHF -0,2 million);
- Participations communales (CHF -1,1 million) : elles sont corrélées aux indemnités de transport (hors lignes à l'essai) et à la part cantonale au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF). Les indemnités versées par le canton aux entreprises de transport ayant diminué, la participation communale est aussi réduite;
- Participation cantonale au FIF : la contribution cantonale est définie via une clé de répartition par canton communiquée par l'OFT.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Frais de rappel	-20	0	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	-20	0	0

Commentaires

Pas de commentaire en particulier.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2023			Budget 2024			Comptes 2024		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Arrêt bus Bellevue, au Landeron	En cours	0	0	0	23'500	0	23'500	0	0	0
Concrétisation du RER neuchâtelois	En cours	0	0	0	1'100'000	0	1'100'000	391'561	0	391'561
Crédit const.halte ferroviair.de La Fiaz	En cours	200'000	0	200'000	1'860'000	0	1'860'000	1'860'000	0	1'860'000
*PI-Accélération Projet agglo (PA3)	En cours	0	0	0	88'746	0	88'746	15'994	0	15'994
*PI-études invest. futurs	En cours	253'606	0	253'606	676'610	0	676'610	142'832	0	142'832
*PI-mise en conformité arrêts bus	En cours	314'640	0	314'640	1'000'000	0	1'000'000	502'652	0	502'652
Prêts transports	En cours	0	681'484	-681'484	0	596'315	-596'315	0	846'485	-846'485
Soutien LHand ligne Ponts-de-Martel	Clôturé	666'666	0	666'666	0	0	0	0	0	0
Total		1'434'912	681'484	753'428	4'748'856	596'315	4'152'541	2'913'039	846'485	2'066'554

Commentaires

- Concrétisation du RER neuchâtelois : les études concernant la gare de Cernier dans le cadre du mandat d'études parallèles (MEP) ont eu lieu comme prévu. En revanche, les études budgétées pour La Voie Verte et la liaison ferroviaire Corcelles-Bôle ont été reportées.
- Crédit construction halte ferroviaire de la Fiaz : il s'agit du financement de la réalisation d'un nouveau block au Crêt-du-Loche afin de permettre une cadence à la demi-heure.
- PI-Accélération Projet agglo (PA3) : il s'agit de travail effectué en interne pour l'accompagnement des projets d'agglomération.
- PI-Études investissements futurs : il s'agit de travail effectué en interne pour les nouvelles haltes RER ainsi que des coûts de l'étude préliminaire pour la halte de Perreux. L'écart budgétaire provient de l'abandon de l'étude pour la halte de la Léchère et des coûts moindres pour l'étude de la halte de Perreux.
- PI-Mise en conformité arrêts bus : le canton cofinance à hauteur de 20% les aménagements de mise aux normes LHand des arrêts de bus. Cette subvention dépend donc de l'avancement des travaux entrepris par les communes. Le délai a été prolongé à fin 2026.
- Prêts transports : il s'agit des remboursements par les entreprises de transport des prêts émis par le SCTR en leur faveur. L'écart budgétaire provient d'un prêt aux CJ dont le solde a été entièrement remboursé fin 2024, selon accord avec l'entreprise.

2.9.6. Service des ponts et chaussées (SPCH)

Missions principales

Les missions principales du service des ponts et chaussées se caractérisent par :

- Construire et aménager le réseau routier cantonal, ainsi que ses ouvrages, reliant les localités entre elles, en tenant compte des interconnexions avec les réseaux des régions voisines ;
- Mettre en place et entretenir les dispositifs permettant d'assurer la sécurité à l'exploitation du réseau routier et de ses ouvrages ;
- Assainir le réseau routier pour respecter la législation fédérale en matière de bruit routier ;
- Mettre à jour périodiquement les valeurs de charges de trafic sur le réseau routier cantonal ;
- Assurer la viabilité et la pérennité du réseau routier cantonal, ainsi que de ses ouvrages, des cours d'eau cantonaux et des rives des lacs sur territoire neuchâtelois ;
- Aménager et entretenir les cours d'eau cantonaux, leurs berges et les rives des lacs sur territoire neuchâtelois ;
- Assurer le rôle de service répondant en matière de gestion des dangers naturels ;
- Répondre des questions liées à la géologie de manière générale, dangers naturels inclus ;
- Assurer la fonctionnalité du parc de véhicules et de machines du service des ponts et chaussées ;
- Mettre à disposition du personnel pour la conduite des véhicules du Conseil d'État ;
- Procéder aux acquisitions foncières nécessaires aux constructions et aménagements projetés par le service ;
- Conseiller les secteurs publics et tiers quant à l'application des législations relatives aux divers domaines d'activités du service ;
- Délivrer les concessions, permis et autorisations relatifs à l'utilisation de la force hydraulique et du domaine public cantonal, à l'usage commun et réservé des cours d'eau, à l'extraction des matériaux immergés, à l'exploitation des remontées mécaniques et à la signalisation routière ;
- Établir et cas échéant notifier les préavis sectoriels ou de synthèse relatifs à des dossiers transmis par d'autres services de l'État ou par des tiers, relativement aux domaines et compétences du service ;
- Procéder à des revues d'état et des essais de matériaux dans le cadre de l'accomplissement des missions du service et pour le compte de tiers ;
- Assurer la gestion administrative, technique et financière prévue dans la loi sur les routes et voies publiques ;
- Mettre en œuvre la planification cantonale en matière de mobilité douce utilitaire et attribuer les subventionnements prévus par la LMD pour les projets menés par les communes ;
- Assurer le rôle de service technique dans le cadre de la réalisation et de l'entretien des chemins pédestres ;
- S'assurer que le contrôle et l'inspection des mines et des carrières exploitées en galeries soient effectués ;
- Assurer la viabilité et la pérennité du réseau routier cantonal, ainsi que de ses ouvrages, des cours d'eau cantonaux et des rives des lacs sur territoire neuchâtelois.

Évolution de l'environnement et des tâches

Ces dernières années, le service a été confronté à nombre d'oppositions aux projets développés, y compris dans les domaines de la mobilité douce et de l'environnement. Dans un tel contexte, les autres tâches à effectuer, dont les modifications législatives, de processus ou d'outils de travail, absorbent des ressources et se traduisent inévitablement par la nécessité de dégager le temps et, cas échéant, les ressources financières nécessaires à l'attribution de mandats à des tiers.

En termes de projets, de nombreux chantiers très importants dans le domaine des routes et des ouvrages d'art sont planifiés pour les prochaines années : la poursuite de l'assainissement du tunnel de La Clusette, qui a débuté en 2022, la réalisation du contournement Est de La Chaux-de-Fonds par la H18, et d'autres travaux déjà lancés tels l'assainissement du bruit routier et la réalisation d'itinéraires de mobilité douce, la réfection/correction de la RC170 au Closel, de la RC1310 entre La Sagne - Les Ponts-de-Martel ou d'importants travaux d'entretien durable à Fontainemelon, à Colombier ou à Brot-Dessus.

Dans le domaine des cours d'eau et de la géologie, l'entretien des lits et berges, couplé au développement et à la réalisation des projets de revitalisation, qui s'additionnent encore à l'accompagnement des communes dans les projets de protection, que ce soit contre les crues ou contre les dangers de nature géologique, absorbent énormément de ressources. Dans un tel contexte, l'acquisition et la consolidation des données de base, ainsi que la planification et la priorisation des projets et interventions à mener constituent un réel défi.

Les nombreux projets et chantiers planifiés et en cours, qui se traduiront en millions de francs de dépenses annuelles durant les 5 à 6 prochaines années, représentent une charge de travail très importante pour tous les secteurs techniques et administratifs du service.

Activités et réalisations

Selon l'accord de prestation, les objectifs 2024 fixés pour le service se déclinaient comme suit :

- Mettre en œuvre le PDCMC validé par le Conseil d'État, par la réalisation des projets phares et prioritaires retenus et par le monitoring du taux d'utilisation de la mobilité cyclable dans le canton ;
- Investir dans l'entretien durable du réseau cantonal, tant pour les routes que pour les ouvrages d'art ;
- Mettre en œuvre les conventions-programmes en matière de protection de l'environnement ;
- Développer une planification et une stratégie de prévention dans le domaine des dangers naturels ;
- Participer à la mise en place du Plan climat cantonal.

Globalement, ces objectifs ont bien été tenus. Du point de vue technique, l'exécution de l'important projet du contournement est de La Chaux-de-Fonds par la H18 a pu commencer à mi-2024 suite au rejet du dernier recours pendant par le Tribunal fédéral.

Quant aux projets routiers, les principaux dossiers traités ont porté sur :

- H10 Bregot - Prise-Imer, projet de correction du tracé avec aménagement MD : en suspens ;
- H10 Rochefort - Bregot : bloqué par des oppositions ;
- H10 Brot-Dessous - Fretereules : en suspens ;
- H18, contournement est de La Chaux-de-Fonds : appel d'offres pour la suite des travaux lancé à fin 2024 ;
- RC 170 Champ-Berthoud - Les Grattes : projet bloqué par des oppositions.

Les principaux chantiers routiers ont concerné :

- RC 5 Monruz - St-Blaise, avec aménagements MD : en cours ;
- RC 5 Prébarreau - Poste, avec aménagements MD : reporté en 2025 ;
- RC 5 Colombier, carrefour des Chézards, avec aménagements MD : réalisé ;
- H10 Rochefort Dessus - Fretereules, avec aménagements MD : revêtement remplacé ;
- RC 169 Les Brenets, traversée du village, avec aménagements MD : en cours ;
- RC 170 Les Ponts-de-Martel, traversée du village : en cours ;
- RC 170 Le Closel, projet de correction du tracé, avec aménagements MD : en cours, après 2 ans de traitement d'oppositions ;
- RC 171 Haut de la Côte - Brot-Dessus : en cours ;
- RC 173 Colombier, Sombacour, avec aménagements MD : en cours ;
- RC 1002 Cortailod, rue du Sachet, avec aménagements MD : réalisé ;
- RC 1003 Engollon, aménagement batraciens STEP des Quarres : réalisé ;
- RC 1161 Thielle, traversée du village : en cours (conjoint avec l'OFROU) ;
- RC 1310 Les Ponts-de-Martel - Les Cœudres, avec aménagements MD : en cours ;
- RC 1320 Réaménagement Grillon - Grand-Pont, à La Chaux-de-Fonds, avec aménagements MD : achevé ;
- RC 1320 Le Crêt-du-Loche, avec aménagements MD : reporté en 2025 ;
- RC 1356 Fontainemelon, traversée du village, avec aménagements MD : en cours ;
- RC 1356 Chézard-Saint-Martin - Dombresson, avec aménagements MD : en cours ;
- RC 2185 Saint-Blaise, rue de la Maigroge, avec aménagements MD : terminé, suite en direction de Lignières dès 2025 ;
- RC 2186 Enges, traversée du village : achevé ;
- RC 2170 Fenin, traversée du village : en cours ;
- RC 2226 La Côte-aux-Fées, traversée du village : en cours ;
- RC 2232 Couvet, traversée du village : reporté en 2025 ;
- RC 2232 Môtiers, traversée du village : reporté en 2025 ;
- RC 2327 La Soldanelle - La Clé d'Or : terminé.

Les travaux réalisés en localité sont pratiquement systématiquement couplés avec des interventions communales et/ou de tiers sur les réseaux souterrains, ou complétés par des aménagements urbanistiques, ce qui en complique passablement la planification et conduit souvent à des retards ou à des reports.

Concernant les ouvrages d'art, les principaux projets et travaux ont concerné :

- RC 5, PS CFF de Cornaux, avec aménagements MD : travaux menés par les CFF, versement d'une participation cantonale ;
- H10 Assainissement du tunnel de la Clusette : en cours ;
- H10 Viaduc du Crêt-de-l'Anneau, poursuite des études préliminaires pour le remplacement de l'ouvrage en 2029-2030 ;
- H10 Assainissement du pont de Meudon : réalisé ;
- H18 PS des Petites-Crosettes, avec aménagements MD : ouvrage déconstruit et début de la construction du nouvel ouvrage ;
- RC 1320 Grand-Pont de La Chaux-de-Fonds, avec aménagements MD : ouvrage terminé et inauguré en octobre 2025.

En matière de mobilité douce, en sus des travaux déjà mentionnés ci-avant, le cadre et les lignes directrices de la stratégie de promotion ont été suivis en application du PDCMC. Les principaux projets et travaux ont porté sur les routes cantonales et principales suivantes :

- RC 5 Saint-Blaise - Cornaux : recours rejeté par le tribunal cantonal, début de la réalisation en 2025 ;
- Aménagements du réseau de chemins pédestres ;
- Mise en régime banalisé des marquages de plusieurs traversées de village au Val-de-Ruz.

Dans le cadre de la convention programme pour l'assainissement du bruit routier, les chantiers sont souvent couplés à des travaux d'entretien durable. Les tronçons routiers et localités suivants ont été concernés par la réalisation d'aménagements ou la pose de revêtements particuliers : Cornaux, Neuchâtel/Monruz - St-Blaise, Les Brenets, Les Ponts-de-Martel, Colombier, Cortailod, Fontainemelon, Saint-Blaise (Maigroge).

Par ailleurs, des subventions complémentaires faisant partie du programme d'impulsion et relatives au projet d'agglomération de 3ème génération ont été versées aux communes de La Chaux-de-Fonds, de Neuchâtel et de St-Blaise. Des subventions ont été comptabilisées en transitaires pour des mesures mises en place par les communes de Neuchâtel, Boudry, Le Locle et La Chaux-de-Fonds, dont les dossiers ne sont pas encore finalisés.

Quant aux lacs, cours d'eau et dangers naturels, les projets et travaux ont principalement porté sur :

- Revitalisation de l'embouchure du Bied de Môtiers, de la Pointe d'Areuse et du seuil de la Noiraigue ;
- Réalisation du sentier du lac ;
- Travaux d'aménagement du Seyon, de la Combe Girard, du Vivier (Cortailod) et de la Vieille Areuse ;
- Protection contre les crues dans les communes de Neuchâtel, Cressier, Val-de-Travers, Val-de-Ruz et Milvignes ;
- Établissement des données de base pour la protection contre les dangers naturels ;
- Protection contre les dangers naturels géologiques à Boudry, au Locle, à La Grande-Béroche, à La Chaux-de-Fonds et au Val-de-Travers ;
- Subventionnement à la commune de Val-de-Travers pour la protection contre les dangers géologiques à Noiraigue.

Par ailleurs, nombre de tâches d'appui ont été effectuées, tels les comptages routiers, le développement de systèmes de gestion des données routières (gestion des comptages, perturbations du trafic, axes routiers cantonaux et suivi de l'état des chaussées) ou l'intégration au guichet unique de prestations en relation avec les routes.

Les nombreuses interventions du laboratoire d'essais et d'analyses routières (LEAR), soit pour préparer des chantiers, soit pour le suivi de l'exécution, doivent aussi être relevées.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	27'055'336	28'385'314	25'334'142	-3'051'173	-10.7%	-1'721'194	-6.4%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	2'084'717	2'275'000	2'019'515	-255'485	-11.2%	-65'202	-3.1%
42 Taxes	1'398'947	1'080'750	1'165'462	+84'712	+7.8%	-233'486	-16.7%
43 Revenus divers	756'546	924'820	793'049	-131'772	-14.2%	+36'503	+4.8%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	603'867	980'000	626'869	-353'131	-36.0%	+23'002	+3.8%
46 Revenus de transfert	18'011'523	17'850'806	18'496'993	+646'187	+3.6%	+485'470	+2.7%
47 Subventions à redistribuer	2'677'036	3'841'938	694'955	-3'146'983	-81.9%	-1'982'081	-74.0%
49 Imputations internes	1'522'700	1'432'000	1'537'300	+105'300	+7.4%	+14'600	+1.0%
Charges d'exploitation	55'788'198	59'868'552	55'641'790	-4'226'762	-7.1%	-146'408	-0.3%
30 Charges de personnel	15'756'301	17'132'727	16'221'978	-910'749	-5.3%	+465'677	+3.0%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	5'133'891	5'783'970	5'790'430	+6'460	+0.1%	+656'539	+12.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	9'778'171	10'993'500	10'676'593	-316'907	-2.9%	+898'422	+9.2%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	7'177'894	7'188'071	7'228'335	+40'264	+0.6%	+50'441	+0.7%
36 Charges de transfert	11'353'452	11'233'287	10'827'340	-405'946	-3.6%	-526'112	-4.6%
37 Subventions redistribuées	2'677'036	3'841'938	694'955	-3'146'983	-81.9%	-1'982'081	-74.0%
39 Imputations internes	3'911'453	3'695'059	4'202'159	+507'100	+13.7%	+290'706	+7.4%
Résultat d'exploitation	-28'732'862	-31'483'238	-30'307'648	+1'175'590	+3.7%	-1'574'786	-5.5%
44 Revenus financiers	794'641	667'100	716'622	+49'522	+7.4%	-78'018	-9.8%
34 Charges financières	1'119'379	0	8'538'699	+8'538'699	--	+7'419'320	+662.8%
Résultat de financement	-324'738	667'100	-7'822'077	-8'489'177	-1'272.5%	-7'497'338	-2'308.7%
Résultat opérationnel	-29'057'601	-30'816'138	-38'129'725	-7'313'587	-23.7%	-9'072'124	-31.2%
48 Revenus extraordinaires	853'427	0	158'049	+158'049	--	-695'378	-81.5%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	853'427	0	158'049	+158'049	--	-695'378	-81.5%
Résultat total	-28'204'174	-30'816'138	-37'971'676	-7'155'538	-23.2%	-9'767'502	-34.6%

Commentaires

Au niveau des revenus d'exploitation, le groupe 46 "Revenus de transfert" (incluant les recettes fédérales liées à la RPLP et à l'impôt sur les huiles minérales) a été budgété sur la base d'estimations fournies par la Confédération, qui se sont avérées inférieures à la réalité.

Concernant les charges d'exploitation, des absences maternité et maladie de longue durée, ainsi que des congés non payés et l'engagement de personnes plus jeunes que leurs prédécesseurs ont fortement impacté les "Charges de personnel" (groupe 30). La diminution des "Charges de transfert" (groupe 36) est due à la modification du taux d'amortissement d'une immobilisation. Quant aux "Subventions à redistribuer" (groupes 37/47) relatives aux diverses générations du projet d'agglomération, elles ont été surestimées, les projets menés par les maîtres d'ouvrages concernés, soit presque exclusivement les communes, avançant à un rythme inférieur aux prévisions.

Concernant les "Charges financières" (groupe 34), elles sont dues à des moins-values sur les cessions de la RC1320 et du Grand-Pont à la ville de La Chaux-de-Fonds.

Quant à la comparaison entre 2023 et 2024, on peut relever les événements suivants ayant produit des variations significatives :

- La hausse des "Revenus de transfert" (groupe 46) est due à l'augmentation de la part cantonale aux recettes fédérales liées à la RPLP et à l'impôt sur les huiles minérales ;
- La hausse des "Biens, services et autres charges d'exploitation" (groupe 31) est due à un hiver plus rigoureux, des entretiens de routes et des réparations dues à des accidents plus conséquents ;
- La diminution des "Revenus extraordinaires" (groupe 48) concerne le prélèvement à la réserve liée au retraitement du patrimoine financier, les ventes d'immobilisations impactant cette réserve ayant fortement diminué en 2024.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Réseau routier (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	337'650	522'000	8'810'440
Coûts salariaux et de structure	7'725'579	7'581'463	7'938'152
Coûts des services centraux	976'146	519'167	557'536
Revenus	258'957	140'000	196'887
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	8'780'418	8'482'630	17'109'241

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts en lien avec les routes et plus spécifiquement la planification des projets, la mobilité douce, la gestion administrative de la signalisation, les données et comptages routiers, le cadastre du bruit routier, ainsi que les recettes découlant de la mise à disposition de personnel pour l'achèvement de la N5, pour la direction de l'UT IX et pour les prestations effectuées par NEVIA.

Les charges directes ont très fortement augmenté suite aux moins-values sur les cessions de la RC1320 et du Grand-Pont. Les coûts de structures ont augmenté suite à un volume d'heures effectué supérieur à celui budgété.

Ouvrages d'art (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	128'393	170'500	150'088
Coûts salariaux et de structure	683'836	705'051	762'091
Coûts des services centraux	91'513	48'287	53'457
Revenus	500	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	903'242	923'838	965'636

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts en lien avec les inspections et la surveillance des ouvrages d'art. Les coûts de structures ont augmenté suite à un volume d'heures effectué supérieur à celui budgété.

Entretien courant DIV I (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	445'561	498'100	684'674
Coûts salariaux et de structure	2'692'579	2'884'483	2'786'171
Coûts des services centraux	469'157	495'550	495'143
Revenus	33'827	67'800	108'189
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	3'573'470	3'810'333	3'857'799

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts d'entretien courant du service hivernal, les nettoyages, l'entretien des surfaces vertes, les réparations en cas d'accident et l'électromécanique, ainsi que les recettes des réparations en cas d'accident et des ventes de fondants chimiques aux communes du Littoral et du secteur de Rochefort.

Les charges directes ont augmenté suite à un hiver plus rigoureux et des dégâts plus importants dus aux accidents. Les revenus liés aux accidents ont de fait également été plus élevés.

Entretien courant DIV II (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	750'853	738'200	952'493
Coûts salariaux et de structure	3'800'183	3'727'644	3'752'342
Coûts des services centraux	591'359	1'082'488	1'081'979
Revenus	70'403	31'500	77'271
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	5'071'993	5'516'832	5'709'543

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts d'entretien courant du service hivernal, les nettoyages, l'entretien des surfaces vertes, les réparations en cas d'accident et l'électromécanique, ainsi que les recettes des réparations en cas d'accident et des ventes de fondants chimiques aux communes du Val-de-Travers et du sud-ouest des Montagnes neuchâteloises.

Les charges directes ont augmenté suite à un hiver plus rigoureux et des dégâts plus importants dus aux accidents. Les revenus liés aux accidents ont de fait également été plus élevés.

Entretien courant DIV III (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	984'272	933'100	919'618
Coûts salariaux et de structure	3'412'790	3'432'650	3'330'473
Coûts des services centraux	689'030	1'309'269	1'308'659
Revenus	897'819	620'100	698'098
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	4'188'275	5'054'918	4'860'652

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts d'entretien courant du service hivernal, les nettoyages, l'entretien des surfaces vertes, les réparations en cas d'accident et l'électromécanique, ainsi que les recettes des réparations en cas d'accident et des ventes de fondants chimiques aux communes de Val-de-Ruz et du nord-est des Montagnes neuchâteloises.

Les revenus ont été plus élevés suite aux prestations effectuées ainsi qu'aux ventes de fondants chimiques.

Signalisation et marquage (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	8'562	25'400	69'804
Coûts salariaux et de structure	1'192'341	1'185'315	1'047'002
Coûts des services centraux	256'188	168'084	167'846
Revenus	96'042	116'250	75'411
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'361'049	1'262'549	1'209'241

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut l'assainissement de la signalisation verticale et horizontale, les réparations des dégâts résultant d'accidents et les recettes de location de matériel de signalisation à des tiers.

Les charges directes ont été supérieures suite à des achats de signalisation plus importants.

Les coûts salariaux ont été moins élevés suite à un volume inférieur d'heures effectué consécutif à un effectif diminué.

Les revenus liés aux réparations résultant d'accidents ont été moins élevés.

Préavis, autorisations (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	101'293	60'500	37'870
Coûts salariaux et de structure	2'128'408	1'601'127	2'043'504
Coûts des services centraux	271'665	109'642	144'257
Revenus	181'922	254'600	414'010
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'319'444	1'516'668	1'811'622

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts en lien avec les permis d'exploitation pour les remontées mécaniques, les préavis concernant les demandes de permis de construire, la gestion des dossiers relatifs aux obstacles à la navigation aérienne, les consultations et auditions relatives aux préavis et permis, et les recettes provenant de divers émoluments, principalement pour l'utilisation du domaine public/privé géré par le service.

Les coûts de structures ont augmenté suite à un volume d'heures effectué supérieur à celui budgété.

Les revenus sont supérieurs au budget en raison de droits de superficie comptabilisés dans le groupe de prestations sous revue, mais budgétisés dans le groupe de prestations "Cours d'eau, dangers naturels et géologiques".

Essais de laboratoire (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	34'609	42'500	37'874
Coûts salariaux et de structure	1'597'589	2'933'766	1'774'905
Coûts des services centraux	198'769	200'898	127'799
Revenus	7'671	15'700	30'657
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'823'296	3'161'464	1'909'921

Commentaires

Ce groupe de prestations englobe les coûts engendrés par les essais, analyses et contrôles effectués par le laboratoire sur les routes et chantiers du canton, et les recettes pour le même genre de prestations effectuées pour des tiers, essentiellement des communes.

Les coûts de structure ont diminué suite à un volume d'heures effectué inférieur à celui budgété.

Cours d'eau, dangers nat.et géologiques (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	412'695	510'000	465'329
Coûts salariaux et de structure	2'129'057	3'044'488	2'863'685
Coûts des services centraux	270'611	208'475	201'793
Revenus	2'677'468	2'905'000	2'419'520
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	134'896	857'964	1'111'288

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts en lien avec les inspections et la planification des rives des lacs, des berges et des cours d'eau, à l'entretien courant des lacs et cours d'eau, aux stations hydrométriques, à la revitalisation des eaux, aux prestations en matière de géologie et aux dangers naturels, ainsi que les recettes des concessions hydrauliques, des redevances de dragage des sables et graviers et des concessions octroyées sur le domaine public Eau.

Les coûts de structures ont diminué suite à un volume d'heures effectué inférieur à celui budgété.

Les revenus sont inférieurs au budget en raison de droits de superficie comptabilisés dans le groupe de prestations "Préavis, autorisations" alors qu'ils étaient budgétisés dans le groupe de prestations sous revue. Cette diminution est accentuée par des redevances de gravières moins importantes que les années précédentes suite à des besoins de fournitures moindres.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Amort subventions à l'invest - SPCH	9'635'992	9'637'122	9'125'765
Contributions fédérales globales	-423'867	-800'000	-446'869
Part au revenu de la RPLP	-4'588'940	-4'644'635	-4'876'332
Part au revenu de l'impôt sur les huiles	-6'213'083	-6'018'100	-6'371'815
Part fédérale aux redevances hydraulique	15'019	15'000	12'925
Subventions aux communes	22'550	0	-6'150
Total charges (+) / revenus (-) nets	-1'552'328	-1'810'613	-2'562'476

Commentaires

Les amortissements des subventions à l'investissement ont diminué suite à la modification du taux d'amortissement d'une immobilisation.

Les coûts d'entretien courant liés aux routes principales suisses ont été inférieurs aux prévisions, ce qui a entraîné une diminution des contributions fédérales globales affectées aux prestations concernées.

Les parts cantonales réelles aux revenus fédéraux liés à la RPLP et à l'impôt sur les huiles minérales se sont avérées supérieures aux prévisions fournies par la Confédération en 2023, lors de l'établissement du budget 2024.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Frais de rappel	-179	0	-108
Plus/moins-values immobilisations SPCH	-191'018	0	-109'561
Total charges (+) / revenus (-) nets	-191'198	0	-109'668

Commentaires

La plus-value présentée ci-dessus concerne principalement la réévaluation de biens-fonds liés au patrimoine administratif (cf. groupe 43 "Revenus divers").

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2023			Budget 2024			Comptes 2024		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
12ème étape corr./aménagement. routes cant.	En cours	949'450	433'060	516'389	4'500'000	330'000	4'170'000	1'267'269	163'402	1'103'867
Alimentation eau Pré-Raguel	Clôturé	0	0	0	0	0	0	121'845	0	121'845
Aménagement réseau chemins pédestres	En cours	77'890	0	77'890	350'000	0	350'000	131'850	0	131'850
Assainis. et sécurisation, tunnel Cluset	En cours	8'595'191	5'128'115	3'467'077	8'556'250	5'100'000	3'456'250	10'087'360	6'018'628	4'068'732
Assainiss. bruit routier RC 2019-2022	En cours	767'830	-11'579	779'408	0	0	0	0	70'447	-70'447
Assainissement pont de Meudon H10	A solliciter	0	0	0	0	0	0	653'260	391'956	261'304
Assainissement routier H10	En cours	562'889	306'504	256'385	2'100'000	1'260'000	840'000	1'261'306	972'578	288'728
Autoroute A5 (LF 08.03.1960)	En cours	39'422	37'162	2'261	67'000	58'960	8'040	20'165	20'095	69
Construction du tunnel de Serrières	En cours	117'234	103'157	14'077	78'450	69'036	9'414	40'501	35'641	4'860
**CP Ouvrages de protection forêts 20-24	En cours	395'933	278'272	117'661	934'700	420'615	514'085	834'813	502'751	332'062
CP prot.crues LACE, 2020 - 2024	En cours	600'496	300'115	300'381	750'000	450'000	300'000	604'505	302'252	302'252
CP Revitalisation des eaux, 2020 - 2024	En cours	390'707	214'795	175'911	1'240'000	830'000	410'000	670'626	478'949	191'678
EM SGE Canton NE Etudes	En cours	40'984	0	40'984	100'000	60'000	40'000	211'225	126'735	84'490
Entr.durable-assain.bruit-MD 2022-2025	En cours	7'990'765	17'298	7'973'467	9'333'800	583'000	8'750'800	9'741'124	957'985	8'783'139
Equip. déneig. transp. privés 2018-24	Clôturé	46'994	0	46'994	50'000	0	50'000	54'050	0	54'050
Etudes détail liaison H18-H20	Clôturé	366'667	220'000	146'667	0	0	0	0	0	0
Etudes PS P-Crosettes et rue Hôtel-Ville	Clôturé	700'454	420'272	280'182	0	0	0	0	0	0
Etudes rempl. viad. Crêt-de-l'Anneau H10	En cours	180'328	108'197	72'131	50'000	30'000	20'000	174'107	104'464	69'643
H18 Contournement est Chaux-de-Fonds	En cours	1'634'495	934'558	699'938	5'755'000	3'302'115	2'452'885	4'494'955	2'562'820	1'932'135
MD - 1ère étape réalis. itinér. cyclable	Clôturé	789'850	0	789'850	0	0	0	-18'354	0	-18'354
*PI-Accélération Projet aggro (PA3)	En cours	562'314	0	562'314	672'735	0	672'735	47'242	0	47'242
*Plan climat	En cours	184'429	30'663	153'766	574'716	0	574'716	330'744	20'511	310'233
**Prot. catastrophes Noiraigue Clusette	En cours	2'268'654	1'200'004	1'068'650	876'131	419'335	456'796	1'407'306	737'327	669'980
PS CFF Malakoff H18	Clôturé	0	-63'468	63'468	0	0	0	0	0	0
RC 1162 Assainiss. du Pont de Saint-Jean	Clôturé	961'505	0	961'505	0	0	0	0	0	0
RC 5 - PS CFF de Cornaux	En cours	0	0	0	0	0	0	700'000	0	700'000
**Réalisation Sentier du Lac	En cours	35'238	0	35'238	300'000	0	300'000	57'035	0	57'035
Reconstr. RC1310 Ponts-Martel - Sagne	En cours	2'990'511	9'094	2'981'417	2'740'000	0	2'740'000	2'799'220	-36	2'799'256
Remplacement du Grand Pont Chx-Fds	En cours	7'079'538	4'071'285	3'008'254	6'545'000	3'900'000	2'645'000	6'653'547	3'966'577	2'686'970
Rénovation technique CTB (Boudevilliers)	Clôturé	0	0	0	100'000	0	100'000	0	0	0
Rénov. technique centre de La Brévine	Clôturé	0	0	0	100'000	0	100'000	0	0	0
Séc. et ét. Grand Pont La Chx-de-Fds	Clôturé	152'598	91'559	61'039	0	0	0	0	0	0
Travaux EM 2020 - 2023	Clôturé	114'439	0	114'439	0	0	0	0	0	0
Travaux EM 2024-2027	En cours	0	0	0	100'000	0	100'000	98'787	5'610	93'177
Travaux sur cours d'eau 2022 - 2023	Clôturé	206'343	8'296	198'047	0	0	0	0	0	0
Travaux sur cours d'eau 24-25	En cours	0	0	0	350'000	0	350'000	307'274	0	307'274
Travaux sur ouvrages d'art 2022 - 2023	Clôturé	282'650	0	282'650	0	0	0	0	0	0
Travaux sur ouvrages d'art 2024-2025	En cours	0	0	0	300'000	0	300'000	0	0	0
Total		39'085'799	13'837'358	25'248'440	46'523'782	16'813'061	29'710'721	42'751'760	17'438'693	25'313'067

Commentaires

Les nouveaux crédits acceptés en 2024 sont :

- Alimentation eau Pré-Raguel.
- Assainissement du pont de Meudon H10.
- RC 5 - PS CFF de Cornaux.
- Travaux EM 2024-2027.
- Travaux sur cours d'eau 24-25.
- Travaux sur ouvrages d'art 2024-2025.

Les crédits suivants ont été clôturés en 2024 :

- Alimentation eau Pré-Raguel.
- Assainissement bruit routier RPS 2019-2022.
- Équipement déneigement transporteurs privés 2018-2024.
- Études détail liaison H18-H20.
- Études PS Petites-Crosettes et rue de l'Hôtel-de-Ville.
- MD - 1ère étape réalisation itinéraire cyclable.
- PS CFF Malakoff H18.
- RC 1162 Assainissement du Pont de Saint-Jean.
- Rénovation technique CTB (Boudevilliers).
- Rénovation technique centre de La Brévine.
- Sécurisation et études Grand-Pont La Chaux-de-Fonds.
- Travaux EM 2020 – 2023.
- Travaux sur cours d'eau 2022 – 2023.
- Travaux sur ouvrages d'art 2022 – 2023.

Les principales variations entre budget et comptes sont commentées ci-dessous :

- 12ème étape, projet de réaménagement de la RC170 Montmollin - Les Grattes : ce projet est bloqué par des oppositions et doit être partiellement remis à l'enquête publique.
- Alimentation eau Pré-Raguel : une demande de dépassement de crédit de CHF 135'000 a été acceptée le 30.04.2024.
- L'installation de l'alimentation en eau permettra un meilleur accueil des convois nomades européens en transit.
- Assainissement et sécurisation du tunnel de La Clusette : une demande de dépassement de crédit de CHF 660'000 a été acceptée le 30.09.2024. Une modification du phasage des travaux pour améliorer la sécurité et supprimer une étape de travaux sous trafic prévue en 2026 (qui devrait générer des économies) a engendré des coûts supplémentaires en 2024.
- Assainissement pont de Meudon H10 : une demande de dépassement de crédit de CHF 670'000 a été acceptée le 08.05.2024. Ce financement a permis une intervention minimale sur les bancs de culées, le remplacement des appuis et une remise en état des joints de chaussée.
- Assainissement routier H10 : le projet Rochefort - Bregot (passage à niveau CFF) est bloqué par des oppositions.
- EM SGE Canton NE Etudes : une demande de dépassement de crédit de CHF 110'000 a été acceptée le 25.09.2024. Des besoins d'études complémentaires liés au choix stratégique de l'OFROU ont été nécessaires.
- Études rempl. viad. Crêt-de-l'Anneau H10 : une demande de dépassement de crédit de CHF 60'000 a été acceptée le 16.07.2024. En raison de la taille du nouvel ouvrage à construire en remplacement de l'actuel, l'élaboration d'une étude d'impact environnemental (EIE) en lieu et place de la notice d'impact (NIE) prévue est nécessaire.
- Contournement est de La Chaux-de-Fonds par la H18 : l'arrêt du TF rejetant le dernier recours est parvenu au canton en août 2024, ce qui a obligé à reporter le début des travaux préparatoires en février 2025.
- PI-Accélération Projet aggro (PA3) : les mesures des projets d'agglomération sont très majoritairement de compétence communale et constituent la base des demandes de subventions faites à la Confédération. Les besoins effectivement sollicités en 2024 ont été très inférieurs aux besoins annoncés lors de l'établissement du budget.
- Prot. catastrophes Noiraigue Clusette : une demande de dépassement de crédit de CHF 165'704 a été acceptée le 30.10.2024 permettant de poursuivre la réalisation de la dernière phase des travaux actuellement en cours de finalisation.
- RC 5 - PS CFF de Cornaux : une demande de crédit d'engagement et de dépassement de crédit de CHF 700'000 a été acceptée le 18.12.2024 pour payer la part forfaitaire cantonale aux travaux effectués par les CFF.

2.9.7. Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)

Missions principales

Le service de l'énergie et de l'environnement (SENE) est l'autorité chargée d'appliquer les législations cantonales et fédérales en matière d'énergie et de protection de l'environnement.

Une mission du SENE est d'appliquer la législation sur l'énergie, notamment de promouvoir une utilisation économe et efficace de tous les agents énergétiques, de garantir le passage à un approvisionnement en énergie basé sur un recours accru aux énergies renouvelables indigènes, de prendre les mesures visant à la réduction des émissions de CO₂, de promouvoir les innovations technologiques permettant d'atteindre ces objectifs et de diminuer la consommation d'énergie du canton en visant la neutralité climatique en 2040. Il rassemble les données permettant d'estimer l'évolution et de suivre les besoins et l'offre d'énergie du canton.

L'autre mission du SENE est de protéger l'homme et l'environnement des atteintes dont ils peuvent faire l'objet. À ce titre, il suit l'évolution de la qualité de l'air, des eaux et du sol et agit en faveur de ces milieux par l'intermédiaire de mesures touchant notamment l'utilisation du territoire, l'entreposage et l'utilisation de substances, de microorganismes pathogènes et produits, les eaux usées et les rejets dans l'air. En outre, il examine les sites pollués qui doivent être assainis ou surveillés pour maîtriser les nuisances, cherche à prévenir des accidents pouvant causer de graves dommages à la population et à l'environnement, veille à une bonne gestion des déchets et limite l'exposition au bruit, au radon et aux rayonnements non ionisants.

Évolution de l'environnement et des tâches

Dans le cadre des missions légales et des ressources qui lui sont confiées et sur la base du programme de législature et de sa feuille de route, le service veille à assurer de manière optimale notamment les objectifs suivants :

- Déployer la conception directrice de l'énergie en garantissant une utilisation économe et efficace de l'énergie ;
- Favoriser la production d'énergie issue de ressources renouvelables indigènes ;
- Prendre des mesures pour réduire les émissions de CO₂ pour tendre vers la neutralité carbone en 2040 ;
- Maintenir et améliorer la qualité de l'environnement, notamment celle de l'eau, de l'air, ainsi que la protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants ;
- Gérer les matières premières, les organismes génétiquement modifiés/pathogènes de manière adéquate, examiner et faire assainir les sites pollués.

Une évolution et une augmentation constantes des bases légales cantonales et fédérales dans les domaines de la politique énergétique, de la politique pour le climat et de la protection de l'environnement, dont la mise en œuvre, le suivi et la surveillance incombent au SENE, ont conduit le service à poursuivre l'évolution constante de ses tâches en les priorisant. Fin 2023, le SENE a bénéficié de 2,5 EPT en renfort pour la mise en œuvre du Plan climat cantonal.

Activités et réalisations

Événements principaux

- Le SENE a rédigé une vingtaine de projets de réponses du Conseil d'État concernant des auditions et consultations sur des ordonnances fédérales et autant de préavis pour d'autres offices fédéraux ou services ;
- La cellule « Stratégie énergie », réunissant 5 collaborateurs du SENE, le chef de service et son adjoint, a continué son activité débutée en août 2022 en soutenant l'EMCC ORCCAN dans la gestion du risque de pénurie énergétique ; le renforcement de la cellule par 2 chargées de mission a été reconduit pour une durée de 9 mois jusqu'à fin avril 2024. La situation s'étant détendue, il n'a pas été nécessaire de reconduire la cellule pour l'hiver 2024-2025.

Information

- Le SENE a poursuivi sa campagne scolaire de sensibilisation à l'énergie sur l'année scolaire 2023-2024 avec la visite de 117 classes de 3^{ème} et 4^{ème} années et 123 classes de 6^{ème} et 7^{ème} années pour un total de 4'416 élèves ciblés ;
- La sensibilisation à la gestion des déchets en milieu scolaire, soutenue par le service, a été réalisée par le biais de 221 animations qui ont pris place dans les classes neuchâteloises, principalement du niveau primaire.

Énergie

- Dans le cadre des lunchs-énergie, le service en a organisé trois sur les thèmes de « La psychologie environnementale, une des clés pour atteindre nos objectifs climatiques », « Mobilité électrique : focus sur les batteries » et « Et si nous n'achetions plus de pétrole ? » ;
- Le service a publié les statistiques sur l'énergie, a poursuivi les travaux en lien avec le plan cantonal de l'énergie et a accompagné plusieurs communes et un groupement de communes dans l'établissement de leur plan communal de l'énergie ; un nouveau modèle intégrant la problématique du climat a été ajouté afin de permettre aux communes d'élaborer des plans communaux des énergies et du climat ;

- Le service poursuit la démarche de suivi des gros consommateurs d'énergie (GCE) et la procédure d'exonération de la redevance énergétique en lien avec la loi sur l'approvisionnement en électricité. Au 31 décembre 2024, ce sont près de 200 GCE qui ont conclu une convention pour lesquels plus de 270 sites sont en possession d'une exonération ;
- Le service poursuit le suivi des "moyens consommateurs" dont la consommation annuelle d'électricité se situe entre 200'000 et 500'000 kWh. Pour rappel, ces derniers doivent procéder à une analyse de leur exploitation dans le but d'identifier les mesures d'optimisation. En 2024, ce sont environ 200 sites qui sont suivis dans ce cadre-là ;
- Dans le cadre de la mise en application de l'art. 5 al. 5 LCEn, les collectivités publiques doivent réduire d'au moins 20 % la consommation d'électricité globale de leurs bâtiments non affectés à l'habitation et de leurs installations ou couvrir ces 20 % par une production d'électricité d'origine renouvelable, ceci dans les 10 ans à partir d'une année de référence choisie entre 2015 et 2020. En 2024, le suivi des collectivités publiques s'est poursuivi ;
- Le service participe en tant qu'organe de conseil en énergie à des groupes de travail, notamment au sein du service des bâtiments (SBAT), de la Commission bois-énergie Lignum (COBEL) et AgroCleanTech ;
- Dans le cadre du Plan climat cantonal, le service suit la mise en œuvre de plusieurs mesures, dont la mesure R1 visant à augmenter le taux d'assainissement des bâtiments, la mesure R2 visant le subventionnement d'installations photovoltaïques sur de grands toits, la mesure R3 visant le soutien de la recherche et de l'innovation dans le domaine de l'énergie solaire photovoltaïque et du stockage, la mesure R13 visant à valoriser le potentiel de production de biogaz à partir de déchets agricoles et la mesure R21 visant le maintien du potentiel de valorisation thermique issue de l'incinération des déchets.

Projets de construction et chantiers

- Le volume des prestations pour rendre les préavis sur les demandes de permis de construire, les préavis pour plans d'aménagement locaux et pour les études d'impact sur l'environnement est resté très élevé ;
- Au vu du nombre de demandes de permis élevé et de diverses absences de longue durée, le service a tout de même pu s'organiser pour effectuer une centaine de visites de chantiers. Elles visaient en priorité le suivi de la gestion des déchets, mais également la protection des eaux ou la lutte contre les nuisances de chantier.

Déchets

- Le service a accompagné et conseillé la planification et l'élaboration de projets de gravières, carrières et décharges ; il a également participé à l'élaboration du Plan directeur sectoriel de gestion intégrée des matériaux ;
- La production des déchets urbains des ménages atteint 435 kg/hab. en 2023 alors qu'elle était de 428 kg/hab. en 2022 ;
- En 2024, la production de déchets spéciaux des ménages a atteint 88'801 kg, en diminution de 9 % par rapport à l'année précédente. La production de déchets spéciaux des ménages continue de diminuer régulièrement dans le canton ;
- Dans le cadre du Plan climat cantonal, le service réalise également la mesure R18 qui vise à informer et sensibiliser à la réduction de la production de déchets et la mesure R20 qui a pour objectif d'augmenter la valorisation en matière des déchets. En outre, il participe à la mesure R19 qui vise à augmenter la valorisation des matériaux minéraux ;
- Le SENE s'assure que l'ensemble des déchets spéciaux du canton suit la bonne filière de traitement et d'élimination.

Protection des eaux et du sol

- Les investigations et surveillances hydrogéologiques de plus de vingt anciennes décharges et installations de tir se sont poursuivies sous l'égide du service ou ont abouti à leur classement définitif ;
- Le service a en outre fait réaliser et suivi de nombreuses investigations de sites pollués liés à l'activité d'entreprises et fixé, sur le plan juridique, les responsabilités pour la prise en charge des coûts à charge des pollueurs ; en 2024, 2 nouveaux sites ont été classés comme nécessitant un assainissement ;
- Il a établi 22 autorisations de cession ou de division de bien-fonds sur lesquels se situent des sites pollués ;
- Des prélèvements de sols, souvent en relation avec des sites pollués, ont été effectués dans le cadre des campagnes annuelles d'analyses ;
- La carte de protection des eaux, comportant les secteurs, ainsi que les zones S de protection des eaux, est accessible au public sur le guichet cartographique. Sa mise à jour a été effectuée en fonction des nouvelles données à disposition ;
- Le SENE collabore avec les cantons de Fribourg et Berne pour la surveillance des lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat. 12 profils ont été réalisés au point le plus profond du lac (région Pointe du Grain à Bevaix) avec une sonde multi-paramètres ;
- Pour les eaux de surface, en plus du suivi des 4 points du réseau national NAWA et du Doubs, c'est le bassin versant du lac de Bienne qui a été évalué par 12 séries de prélèvements sur une dizaine de points pour analyses chimiques et évaluation de l'indice diatomées et indice du macro-zoobenthos (IBCH). Les prélèvements en continu sur la Sorge à Valangin se sont également poursuivis dans le cadre du plan d'action phytosanitaire de la Confédération. 3 autres stations de prélèvements en continu ont été mises en place sur l'Areuse, le Seyon et le Doubs en 2024 ;
- La surveillance des eaux souterraines s'est poursuivie en 2024 sur le réseau SENE, ainsi que sur les points du réseau de la confédération (NAQUA) ;
- L'étude pilote sur la mise en place d'une réglementation de l'utilisation agricole des terres situées en zones Sm Sh du puits de la Brévine s'est poursuivie. Le rapport de synthèse final est attendu pour début 2025.

Évacuation et traitement des eaux

- Les 23 stations d'épuration (STEP) communales et intercommunales et la station industrielle privée de l'entreprise FRIGEMO ont été contrôlées 4 fois au cours de l'année par notre service afin de vérifier l'autocontrôle de celles-ci. En plus des paramètres usuels, des analyses de micropolluants ont été effectuées sur une partie d'entre elles, et pour 2 d'entre elles pour le suivi effectif du traitement ;
- Toutes les STEP devant mettre en place un système de traitement des micropolluants ont reçu l'aval de la Confédération ;
- Les STEP de Val-de-Ruz et de La Chaux-de-Fonds traitent les micropolluants et sont exemptés de la taxe fédérale ;

- Les travaux d'assainissement de la STEP de Neuchâtel ainsi que la construction des installations pour le traitement des micropolluants sont en cours de réalisation ;
- Les conclusions du rapport relatif à la présence d'arsenic dans le site actuel de la STEP du Locle imposent la recherche d'un nouveau site ;
- Les boues des STEP sont éliminées en co-incinération avec les ordures ménagères. Seules les boues de FRIGEMO (exemptes de matières fécales) sont valorisées en agriculture.

Surveillance de la qualité de l'air

- Le réseau de surveillance de la qualité de l'air du canton de Neuchâtel est constitué de 3 stations de mesures installées dans les villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle, de 2 stations mobiles et d'un réseau de 50 capteurs passifs du dioxyde d'azote. Il est complété par une station au Landeron (propriété de la raffinerie) et une station à Chaumont (réseau de la Confédération – NABEL). Selon les relevés du SENE, en 2024, la qualité de l'air continue de s'améliorer, même si toutes les limites fixées par la législation suisse ne sont pas respectées ;
- Depuis maintenant 3 ans, le SENE publie un rapport annuel qui est un document de référence pour le suivi de l'environnement local qui présente la synthèse des mesures des polluants atmosphériques effectuées au cours de l'année précédente, ainsi que l'évolution de la situation dans le canton sur une période de plus de 30 ans d'enregistrement de données des stations de mesures ;
- En 2024, un nouveau plan de mesures OPair a été adopté par le Conseil d'État. Le plan des mesures a l'objectif d'assainir les zones à immissions excessives et de lutter contre les sources principales d'émission de polluants atmosphériques, dans un horizon temporel de 10 ans. Concrètement, le plan des mesures concerne la mobilité (5 mesures), l'aménagement du territoire (1 mesure), le secteur artisanal et industriel (4 mesures), les chauffages (2 mesures) ainsi que l'agriculture (1 mesure). La mise en œuvre et la réalisation de toutes ces mesures a pour but d'atteindre une meilleure qualité de l'air sur tout le territoire ;
- Le canton de Neuchâtel exploite un petit réseau de météorologie, dont il met les données à disposition de divers services de l'administration. Une convention le lie à MétéoSuisse pour la publication des données mesurées.

Bruit et radon et rayonnements non ionisants

- Le nombre d'oppositions en rapport avec les exigences de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) concernant des projets de différentes ampleurs a tendance à croître et demande un traitement laborieux des dossiers qui, dans ce contexte, doivent être systématiquement repris à plusieurs reprises ;
- Le service a réalisé une vingtaine de mesurages suite à des plaintes pour nuisances sonores ou dans le cadre de mesurages de contrôle de nouvelles installations ou d'installations modifiées ;
- Le SENE a traité environ 600 demandes d'installation de pompes à chaleur (PAC) air-eau, soit une quantité similaire à celle de l'année précédente. Au vu de la densification et de la généralisation de ce mode de chauffage, ce type de demandes continuera à prendre de l'ampleur et de la complexité ;
- Les demandes de permis de construire ainsi que les modifications des plans d'aménagement communaux ont également participé à une hausse globale non négligeable de la charge de travail. La révision des PAL est particulièrement astreignante et chronophage ;
- Dans le cadre de l'application de l'ordonnance sur la radioprotection (ORaP), le SENE doit veiller à ce que des mesures du radon soient effectuées dans les écoles et les jardins d'enfants. Au vu de la surcharge de travail, cette campagne a déjà fait l'objet de plusieurs reports et il semble peu réaliste qu'elle puisse se faire en 2025 ;
- Le SENE contrôle le respect des exigences de l'ordonnance contre le rayonnement non ionisant (ORNI) lors des procédures de permis de construire et de modifications des installations. Ceci concerne principalement les installations de téléphonie mobile, mais aussi les lignes de transport et les transformateurs d'électricité. Avec le développement de la technologie, le rythme et la complexité des dossiers ont augmenté. L'OFEV étudie actuellement une révision de l'exécution de l'ORNI et une augmentation considérable des tâches de contrôle pour les cantons pourrait en résulter ;
- D'une manière générale, la surcharge de travail est responsable de retards dans le traitement des dossiers et limite la capacité du SENE à effectuer tous les contrôles requis par la législation.

Entreprises et produits

- La quinzaine de rapports annuels devant être envoyés par les entreprises sur leurs autocontrôles des rejets d'eaux usées industrielles ont été examinés et validés. Une quinzaine d'autorisations de rejet d'eau usée industrielle ont été attribuées ou respectivement renouvelées à des nouveaux sites après visite de l'industrie ;
- Pour la branche automobile, l'autocontrôle des eaux usées est toujours en vigueur. Les laboratoires ont effectué plus de 33 prélèvements dans des garages. Seul un échantillon dépassait les normes et l'entreprise a été rappelée à l'ordre ;
- Le SENE procède à des contrôles de rejets atmosphériques dans les entreprises et vérifie également le respect des normes d'émissions sur la base de rapports de mesures de gros émetteurs devant procéder à des mesures en continu. Certains contrôles sont délégués à des entreprises spécialisées sur la base de cahiers des charges. Les résultats sont évalués par le SENE ;
- L'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) différencie maintenant les fréquences de contrôle obligatoire des chauffages au gaz et au mazout. De ce fait, les émoluments relatifs à ces contrôles sont plus importants en 2019 et 2020, puis chutent en 2021 et en 2022, et ce cycle devrait se répéter avec une fréquence de 4 ans ;
- Le SENE poursuit la mise en place du contrôle des chauffages au bois de puissance inférieure à 70 kW. Les contrôles sont délégués aux ramoneurs et aux entreprises spécialisées ;
- Le SENE s'est prononcé sur une dizaine de notifications relatives à la sécurité biologique. Il a procédé à l'inspection de 2 sites. Des adaptations ont été demandées et sont en cours de réalisation ;
- Les indications des 10 entreprises, grandes émettrices de polluants, ont été contrôlées et répertoriées dans le registre qui doit être tenu à ce sujet ;

Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)

- Le SENE a traité une quarantaine de demandes de remboursement de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils ;
- Une trentaine de dossiers relatifs à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs ont été traités, principalement en rapport avec l'aménagement du territoire et les permis de construire ;
- Le SENE poursuit ses activités de contrôle de révision de citernes à mazout ; il a répertorié toutes les installations encore en fonction dans certaines zones de protection des eaux ;
- Le contrôle pour la réduction des émissions d'hydrocarbures et de la reprise des vapeurs d'essence est effectué par des entreprises agréées qui collaborent avec le SENE ;
- Le laboratoire accrédité du SENE a analysé un peu moins de 3'000 échantillons environnementaux (eaux, sols, air, etc.). Les indicateurs tels que les produits phytosanitaires, les métaux lourds et résidus médicamenteux font notamment partie des paramètres examinés.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
	2023	2024		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	3'464'523	3'892'360	3'532'848	-359'512	-9.2%	+68'325	+2.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'074'515	1'548'500	1'166'222	-382'278	-24.7%	+91'707	+8.5%
43 Revenus divers	8'796	6'000	7'646	+1'646	+27.4%	-1'151	-13.1%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	211'170	187'860	187'860	0	0.0%	-23'310	-11.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	2'170'042	2'150'000	2'171'120	+21'120	+1.0%	+1'078	+0.0%
Charges d'exploitation	12'703'074	13'719'317	17'377'891	+3'658'574	+26.7%	+4'674'817	+36.8%
30 Charges de personnel	5'016'011	5'492'768	5'536'783	+44'015	+0.8%	+520'772	+10.4%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'256'101	1'933'400	1'708'451	-224'949	-11.6%	+452'350	+36.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	144'688	164'418	140'706	-23'712	-14.4%	-3'982	-2.8%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	3'777'774	4'091'804	3'949'960	-141'844	-3.5%	+172'186	+4.6%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	2'508'500	2'036'927	6'041'991	+4'005'064	+196.6%	+3'533'491	+140.9%
Résultat d'exploitation	-9'238'550	-9'826'957	-13'845'043	-4'018'086	-40.9%	-4'606'493	-49.9%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	+0	--	+0	--
Résultat de financement	0	0	0	-0	--	-0	--
Résultat opérationnel	-9'238'550	-9'826'957	-13'845'043	-4'018'086	-40.9%	-4'606'493	-49.9%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-9'238'550	-9'826'957	-13'845'043	-4'018'086	-40.9%	-4'606'493	-49.9%

Commentaires

Les revenus d'exploitation sont inférieurs au budget de -9,2%. Cette baisse provient principalement du groupe 42 "Taxes" et concerne les taxes sur les déchets. La diminution s'explique en raison d'une estimation budgétaire initiale fondée sur des données historiques qui ne reflètent plus les tendances actuelles. La valorisation accrue des matériaux a entraîné une diminution des volumes dirigés vers les décharges et la baisse des activités de construction dans le canton a réduit la production de déchets.

Les charges d'exploitation augmentent de +26,7% par rapport au budget, principalement en raison de l'imputation interne liée à une bonification exceptionnelle de CHF 3,9 millions au fonds cantonal de l'énergie en faveur du Programme Bâtiments. Cette mesure vise à compenser le recul de la part fédérale dans le financement du programme d'assainissement énergétique.

Le résultat d'exploitation se dégrade ainsi de CHF 4 millions par rapport au budget en raison de ces éléments exceptionnels.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Constructions et bâtiments (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	755'726	767'472	934'037
Coûts des services centraux	93'901	100'863	121'157
Revenus	75'142	73'500	73'420
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	774'486	794'835	981'775

Commentaires

L'augmentation des coûts nets provient essentiellement d'une hausse des coûts salariaux et de structure. Cette hausse s'explique par le renforcement des effectifs en lien avec la décision des trois villes de renoncer à leur délégation de compétences dans le domaine du contrôle des justificatifs énergétiques. Les coûts des services centraux augmentent également, reflétant une intensification des activités de conseil et de suivi technique.

Energie (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	30'139	25'500	3'967'909
Coûts salariaux et de structure	909'671	926'137	946'813
Coûts des services centraux	114'494	121'189	123'231
Revenus	136'704	187'500	156'023
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	917'600	885'326	4'881'931

Commentaires

La hausse très marquée des charges directes s'explique par une bonification exceptionnelle de CHF 3,9 millions au fonds cantonal de l'énergie en faveur du Programme Bâtiments pour compenser le recul de la part fédérale dans le financement du programme d'assainissement énergétique.

Protection de l'air (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	237'873	288'100	235'259
Coûts salariaux et de structure	583'918	582'074	603'012
Coûts des services centraux	73'627	76'498	78'299
Revenus	485'274	579'360	489'533
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	410'144	367'312	427'038

Commentaires

Ce groupe de prestations englobe les coûts des mandats externes ainsi que les frais d'analyses de la qualité de l'air. Les revenus proviennent surtout de la vente des vignettes pour le contrôle des chauffages au gaz et au mazout.

Protection ondes et le rayonnement (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	8'413	24'000	5'646
Coûts salariaux et de structure	288'650	305'104	248'044
Coûts des services centraux	36'257	40'097	32'360
Revenus	15'826	15'000	19'816
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	317'494	354'201	266'234

Commentaires

Ce groupe de prestations englobe les coûts des mandats externes relatifs à la lutte contre le bruit. Les produits correspondent à des prestations de service dans le domaine des rayonnements non ionisants (antennes de téléphonie mobile).

Protection des eaux et du sol (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	716	0	148
Coûts salariaux et de structure	1'122'642	1'188'988	1'311'005
Coûts des services centraux	141'194	156'258	170'791
Revenus	1'319'566	1'277'000	1'311'221
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-55'014	68'246	170'722

Commentaires

L'augmentation des coûts salariaux et de structure s'explique par une intensification des activités de suivi des sites pollués et de gestion des eaux souterraines.

Déchets (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	740'888	1'007'500	847'797
Coûts salariaux et de structure	604'190	746'714	615'291
Coûts des services centraux	75'215	97'872	78'304
Revenus	1'363'572	1'675'000	1'391'000
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	56'720	177'085	150'391

Commentaires

La diminution par rapport au budget s'explique par une baisse des coûts salariaux en raison de la réorganisation de certaines missions et du non-remplacement temporaire d'un collaborateur. L'augmentation par rapport à 2023 provient principalement de la hausse des charges directes liée à une intensification des opérations de traitement et de valorisation des déchets spéciaux. Quant à la baisse des revenus par rapport au budget, elle s'explique par une réduction des volumes de déchets dirigés vers les décharges, conséquence de la valorisation accrue des matériaux et du ralentissement des activités de construction dans le canton.

Autres nuisances, dangers, accidents (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	482'445	254'389	216'896
Coûts des services centraux	60'632	33'432	28'192
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	543'078	287'821	245'089

Commentaires

La forte baisse par rapport à 2023 s'explique par la fin des mesures spécifiques liées à la gestion de la crise énergétique. La diminution des coûts salariaux et de structure reflète cette réduction d'activité.

Laboratoire (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	186'308	176'000	196'988
Coûts salariaux et de structure	421'258	492'498	454'201
Coûts des services centraux	52'858	64'725	59'220
Revenus	12'429	30'000	35'781
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	647'995	703'223	674'628

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Amort subventions à l'invest - SENE	3'741'405	3'747'804	3'750'044
Conférences intercantionales	36'369	34'000	35'835
Dédomm. conf. & autr. cantons	-55'000	-55'000	-55'000
Total charges (+) / revenus (-) nets	3'722'774	3'726'804	3'730'879

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Frais de rappel	-1'009	0	-1'053
Total charges (+) / revenus (-) nets	-1'009	0	-1'053

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2023			Budget 2024			Comptes 2024		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
3e prog. assainis. inst. chauff.	Clôturé	58'878	0	58'878	0	0	0	0	0	0
Analyseurs pour les émissions	A solliciter	0	0	0	46'000	0	46'000	0	0	0
Analyseurs pour les immissions	A solliciter	0	0	0	30'000	0	30'000	0	0	0
*PI-mobilité durable	En cours	112'000	0	112'000	175'000	0	175'000	159'872	0	159'872
*Plan climat	En cours	1'903'460	0	1'903'460	2'562'104	0	2'562'104	2'347'411	0	2'347'411
Remplacement de l'analyseur UV	Clôturé	0	0	0	75'000	0	75'000	74'789	0	74'789
Total		2'074'337	0	2'074'337	2'888'104	0	2'888'104	2'582'073	0	2'582'073

Commentaires

Les projets relatifs aux analyseurs pour les émissions et immissions n'ont pas été réalisés en 2024 comme prévu. L'acquisition a été reportée en raison de la nécessité de revoir les spécifications techniques. Concernant le projet "PI-Mobilité durable", l'augmentation par rapport aux comptes 2023 est liée à une accélération du programme d'incitation à la mobilité électrique qui a suscité un intérêt croissant auprès des communes. Quant au Plan climat, la hausse par rapport à 2023 reflète la montée en puissance de celui-ci, notamment en lien avec l'augmentation des subventions pour les projets d'assainissement énergétique et de production d'énergies renouvelables. L'écart budgétaire s'explique par un léger décalage dans la mise en œuvre de certaines mesures.

2.9.8. Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN)

Missions principales

Les missions principales du service de la faune, des forêts et de la nature sont les suivantes :

- Assurer une gestion durable de la faune sauvage et de ses biotopes et veiller à conserver les espèces rares et menacées ;
- Réduire à une proportion supportable les dommages causés par la faune sauvage ;
- Aménager et gérer les forêts de manière multifonctionnelle en collaboration avec les propriétaires concernés ;
- Soutenir financièrement cette gestion par l'intermédiaire des programmes RPT ;
- Informer le public, promouvoir l'utilisation du bois local et s'engager dans la formation professionnelle forestière ;
- Protéger la nature et contribuer à sa gestion durable dans le sens de la création d'un réseau pour la biodiversité ;
- Évaluer les dossiers qui sont soumis au service afin de s'assurer qu'ils répondent au cadre légal et/ou peuvent être soutenus techniquement ou financièrement.

Évolution de l'environnement et des tâches

En 2024, le service a poursuivi son engagement dans la mise en œuvre des conventions-programmes conclues dans les domaines de la nature et du paysage, des forêts et de la faune. Pour la période 2020 à 2024, la Confédération a octroyé environ CHF 5,7 millions de subventions par année. Ce montant a été ramené à CHF 4,9 millions par année pour le prochain exercice, qui s'étendra de 2025 à 2028. Cette diminution est à mettre en lien avec les mesures d'économie décidées par la Confédération.

En ce qui concerne la gestion de la faune sauvage, le loup a poursuivi sa progression vers la partie Nord de l'Arc jurassien. La région compte désormais cinq meutes localisées pour l'essentiel dans le Jura vaudois et la France voisine. Pour la première fois en 2024, la meute de Jougne-Suchet, forte de huit individus, a été observée dans la partie Ouest du Val-de-Travers. Au niveau des dommages, dix-sept animaux de rente ont été tués ou blessés en 2024, dont cinq génisses. Dans deux cas, les dommages ont justifié le tir d'un loup isolé. Au niveau de la prévention, un accord de prestations a été établi entre le service et la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV) portant sur la sensibilisation, le conseil et l'aide à la mise en œuvre. Dans le cadre de ce mandat, la CNAV a organisé une séance d'information pour les propriétaires d'animaux de rente. Elle a également fourni des conseils personnalisés et a procédé à des expertises sur le terrain auprès de 15 exploitations. Des mesures de protection des troupeaux ont été mises en place pour un montant total de CHF 51'000.

Avec un résultat de 122 tonnes, les rendements de la pêche professionnelle ont été faibles en 2024 mais augmentent légèrement par rapport à 2023. En comparaison, ces rendements dépassaient les 300 tonnes par année entre 2012 et 2016, avant de baisser drastiquement. Dans ce contexte toujours difficile, les douze pêcheurs professionnels neuchâtelois ont bénéficié d'une aide de l'État pour un montant total de CHF 115'000.

Concernant les espèces exotiques envahissantes, le frelon asiatique poursuit son expansion en Suisse. En 2024, l'espèce a été signalée principalement sur le Littoral. Des mesures de lutte ont été prises en collaboration avec la Fédération Cantonale Neuchâteloise d'Apiculture (FCNA) aboutissant à la destruction de 16 nids. Afin de renforcer la lutte, un accord de prestations a été établi entre le service et la FCNA. Son entrée en vigueur est prévue en 2025.

Dans le domaine forestier, malgré des conditions plus favorables en 2024, le changement climatique continue d'impacter les écosystèmes et la transformation des forêts se poursuit. Celles-ci ont été à nouveau touchées par des dépérissements d'épicéas et de sapins blancs. Ces événements, lorsqu'ils viennent à se répéter, mettent à mal localement les actions habituelles de gestion sylvicole. Les travaux d'importance pour la forêt de demain doivent en effet être reportés. Notons également que la régénération naturelle n'est parfois pas suffisamment diversifiée ou est menacée, notamment en raison de l'abrutissement par le gibier. Celui-ci peut être localement problématique, en particulier dans les forêts protectrices.

En ce qui concerne la tempête de juillet 2023 et ses conséquences, les interventions d'assainissements des surfaces impactées se sont poursuivies et ont été achevées vers la fin de l'année 2024. Les montants débloqués à cet effet tant par le canton que par la Confédération ont permis à plusieurs propriétaires de compenser une partie du déficit d'exploitation.

Dans le domaine de la nature et du paysage, la phase de planification de l'infrastructure écologique (réseau écologique cantonal) est terminée. Le plan de l'état souhaité et le rapport descriptif ont fait l'objet d'une consultation des services concernés. Cette analyse a posé les bases de la prochaine étape consistant à définir les modalités de mise en œuvre. La conception paysage est également en cours d'élaboration. Les unités paysagères sont dorénavant décrites. La prochaine étape consistera à identifier les enjeux et les objectifs de qualité paysagère pour aboutir à un plan d'action.

Les travaux de revitalisation se sont poursuivis dans les tourbières des Ponts-de-Martel, avec la remise en eau de quatre secteurs à l'aide de palissades en bois pour une surface de 1,8 ha, et le comblement de 260 mètres linéaires de rigoles de drainage. Des travaux ont également été entrepris dans plusieurs sites de reproduction de batraciens d'importance nationale afin d'augmenter l'offre en sites de reproduction. Un ouvrage de franchissement pour les batraciens (crapauduc) a été aménagé à la hauteur de la STEP du Val-de-Ruz.

Enfin, le service a revu son fonctionnement dans le domaine de la surveillance des espaces naturels, de la flore et de la faune afin de renforcer l'efficacité de ses agents sur le terrain et de répondre ainsi aux attentes de la population.

Activités et réalisations

Gestion de la faune et des systèmes aquatiques

- En 2024, 760 permis annuels (stabilité par rapport à 2023) et 1'088 permis temporaires (légère baisse par rapport à 2023) ont été délivrés pour la pêche en rivière. Environ 2'800 truites ont été pêchées, dont 2'000 pour la seule Areuse. Ces chiffres sont en légère hausse par rapport à l'année précédente ;
- Pour le lac, les cantons de Fribourg, Neuchâtel et Vaud ont vendu 31 permis de pêche professionnelle (stabilité) et 3'901 permis de pêche de loisir (légère baisse par rapport à l'année précédente) ;
- Avec 122 tonnes, les rendements de la pêche professionnelle en 2024 ont été légèrement supérieurs à 2023 (106 tonnes) ;
- Le service a immergé dans le lac de Neuchâtel environ 9,3 millions d'œufs et d'alevins provenant de la pisciculture de Colombier. Le repeuplement concerne essentiellement les corégones et, dans une moindre mesure, le brochet et la truite de lac. Le résultat 2024 est en baisse par rapport à l'année précédente (35%). Cette tendance s'explique par une nette diminution des géniteurs de corégones et de brochets capturés par les pêcheurs professionnels ;
- Le service a poursuivi ses travaux en faveur des habitats des poissons menacés de nos rivières. En 2024, du gravier propice à la fraie des poissons a été remis dans le Vivier à Cortailod ;
- Les comptages de lièvres effectués au printemps 2024 sont en légère hausse par rapport aux deux années précédentes. D'une manière générale, les effectifs restent faibles dans le canton. De ce fait, la chasse n'a été ouverte que deux jours, poursuivant les efforts de conservation adoptés les saisons précédentes. Dix-huit individus ont été prélevés en 2024 ;
- Les comptages printaniers ont montré une légère augmentation des effectifs de chevreuil par rapport aux années précédentes. Cette augmentation n'est cependant pas significative. Il a donc été décidé de maintenir le plan de chasse réduit mis en place en 2021, soit deux individus par chasseur. Au total, 267 chevreuils ont été prélevés en 2024 ;
- Les recensements de chamois ont montré des résultats assez similaires à ceux des années précédentes, avec cependant une légère tendance à la hausse. Compte tenu des faibles effectifs présents dans le canton, le système de chasse limité, appliqué depuis 2015, a été maintenu. Le nombre d'animaux tirés en 2024 est de 27 chamois ;
- Les dégâts causés par le sanglier aux cultures se sont montés à environ CHF 150'000 en 2024. Il s'agit du montant le plus faible enregistré ces dix dernières années. La chasse a été ouverte dès le début du mois de juin 2024 et s'est poursuivie jusqu'au 15 février 2025. Un peu moins de 200 sangliers ont été prélevés par les chasseuses et chasseurs ;
- Les attaques de loups ont généré des dommages aux animaux de rente pour un montant de CHF 25'050 dont le 80% a été pris en charge par la Confédération.

Aménagement et gestion des forêts

- Le taux d'exploitation en regard de la possibilité dans les forêts publiques du canton s'est élevé à 105% (2023 : 111 %, 2022 : 85%) pour une quantité de 104'232 sylves exploitées (111'444 en 2023, 85'229 en 2022). Les exploitations régulières ont été menées en 2024 dans 199 divisions de forêts publiques (200 en 2023, 246 en 2022) ;
- La proportion des assortiments résineux / feuillus exploités en 2024 est de 84% / 16% (83% / 17% en 2023, 76% / 24% en 2022). Les proportions respectives d'assortiments exploités dans les forêts publiques sont les suivantes : bois d'œuvre, environ 53,9% (54,4% en 2023, 60% en 2022), bois d'industrie 8,3% (3,8% en 2023, 2,3% en 2022) et bois énergie 37,8% (41,8% en 2023, 41,7% en 2022) ;
- Dans les forêts privées, 824 autorisations de coupe ont été délivrées (746 en 2023, 777 en 2022, 710 en 2021), portant sur 95'624 sylves (71'942 sv en 2023, 105'984 sv en 2022) ;
- Le marché des bois pour l'exercice 2024 est resté relativement stable sur l'année, avec un fléchissement au 2ème semestre, sous l'effet de l'afflux de bois de chablis. Néanmoins, fin 2024, les prix des résineux sont restés stables pour les qualités de bois vert, alors que l'écoulement des bois bostrychés est devenu problématique, à l'exception de ceux exploités à temps. Cette situation n'a toutefois souvent pas permis de couvrir toujours les coûts, les bois bostrychés étant malheureusement parfois vendus à perte ;
- Le prix moyen des grumes résineuses saines en écorce s'est élevé en 2024 à CHF 76,39/m³ (CHF 75,51/m³ en 2023, CHF 83,33/m³ en 2022 : valeurs fournies par ForêtNeuchâtel sur la base de leurs courtages). Cette relative stagnation des prix s'explique entre autre par une relative baisse de la demande chez nos voisins français liée à un ralentissement ressenti dans le secteur de la construction dans ce pays. Concernant les feuillus, la reprise de la demande sur certaines essences s'est maintenue par rapport à l'année précédente, bien que celle en frêne et en érable ait ralenti ;
- La situation économique des entreprises forestières reste délicate et sujette à des variations de prix indépendantes des actions menées sur le terrain. Heureusement d'autres régions de Suisse n'ont pas été aussi impactées que le Jura par les dégâts de bostryche et la filière bois continue à assurer de nombreux et précieux emplois périphériques. Par ailleurs, les bénéfices des services environnementaux, sociétaux et de maintien de la biodiversité assurés par les forêts neuchâteloises surpassent la charge financière assumée par les propriétaires forestiers selon un facteur communément admis de 9 pour 1 ;
- Les montants supplémentaires alloués à fin 2022 par la Confédération dans le cadre de la RPT, (motion Fässler, second paquet) ont permis de poursuivre certaines actions de gestion nécessaires. Ces montants ont à nouveau permis de financer des mesures en faveur de la sécurisation des infrastructures en forêt ou favorables à l'adaptation des peuplements face aux changements climatiques ;
- En 2024, environ CHF 5'646'575 de subventions ont été versés aux propriétaires de forêts dans le cadre de la mise en œuvre des conventions-programme ;
- En 2024, le service s'est également attelé, en collaboration avec l'ECAP et le SSCM, à élaborer la deuxième phase du concept de gestion des incendies de forêt sous la forme d'un plan de prévention et d'intervention en matière d'incendies de forêt, devant permettre au canton de se préparer à une thématique en constante évolution sous l'effet des changements climatiques.

Gestion de la nature et réseau écologique

- Les travaux techniques concernant l'élaboration de l'infrastructure écologique (carte de l'état souhaité) ont été achevés ;
- L'élaboration de la conception paysage cantonale a débuté en collaboration avec le SCAT ; la première phase consistant à décrire les unités paysagères sous forme de fiches a été initiée ;
- Les travaux de mise en œuvre du PAC du Haut Plateau du Creux du Van se sont poursuivis en 2024 dans les domaines suivants : suivi des espèces et des milieux, extensification agricole et communication. L'aménagement du point de vue du Soliat, ainsi que du solde du chemin dans le pâturage au droit des secteurs interdits est maintenant terminé. Ce travail est réalisé en partie avec l'appui de groupes de travail et de mandataires ;
- En 2024, cinq écoréseaux ont été renouvelés. Dans le cadre de ces renouvellements, les surfaces de promotion de la biodiversité sont restées stables ou ont légèrement augmenté ;
- Depuis 2018, une étude est en cours dans le but d'évaluer l'effet des écoréseaux sur les espèces cibles. Toutes les régions du canton ont désormais fait l'objet des relevés initiaux et seront par la suite évaluées en principe tous les quatre ans ;
- Les surfaces de promotion de la biodiversité de niveau 2 continuent à progresser avec l'annonce de nouvelles parcelles et en raison de l'amélioration de leur qualité constatée lors des expertises de renouvellement ;
- La campagne de lutte contre les néophytes en bordure des cours d'eau, le long des rives du lac de Neuchâtel, dans l'IBN des Sagnettes et l'ICOP des Râpes s'est poursuivie avec l'arrachage manuel et l'évacuation de plusieurs tonnes de parties aériennes et souterraines de néophytes ; des cours sur la flore et les plantes problématiques ont été dispensés aux équipes de NEVIA en lien avec la thématique de la gestion des talus routiers ;
- Le service a poursuivi sa collaboration avec le SPCH concernant la gestion différenciée des talus routiers. Suite à la gestion de près de 240 talus concernés par l'entretien différencié favorable à la biodiversité, un ajustement de la couche informatique est en cours ;
- Le suivi floristique et/ou entomologique s'est poursuivi dans le site de Châtollion ;
- La reconstruction des murs de pierres sèches du Haut Plateau du Creux du Van a connu une nouvelle avancée importante. Une centaine de mètres ont été remis en état autour de l'estivage de La Baronne ;
- Une première version préliminaire des documents de l'Etude technique pour le PAC Préfargier a été élaborée ;
- En vue de l'établissement du PAC des Côtes du Doubs, le service a réalisé 2 ateliers thématiques supplémentaires avec les acteurs concernés afin de compléter les connaissances liées aux enjeux de l'exploitation forestière et de la force hydraulique (forces motrices du Châtelot) ; l'étude sur l'avifaune pour le site d'escalade de la Grande Beuge, lancée en 2021, a pu être terminée et des discussions ont eu lieu entre le Club alpin suisse et les ONG dans le but de concilier les différents intérêts ;
- Le service a poursuivi les travaux de régénération débutés en 2010 dans la tourbière de Sous-Martel-Dernier (commune des Ponts-de-Martel) ; quatre secteurs de la tourbière ont été remis en eau grâce à la construction de palissades en bois ; ces ouvrages ont pour but de restaurer l'équilibre hydrique sur une surface totale de 1,8 ha ; dans le même marais, le comblement de 260 mètres linéaires de rigoles de drainage avec un mélange de copeaux et de sciure a également pour but de restaurer l'équilibre hydrique en conservant l'eau dans la masse de tourbe ; l'entretien par curage de 4 plans d'eau existants a été réalisé, dont trois au Marais de Brot et un en bordure sud-est de la tourbière de Sous-Martel-Dernier ;
- Plusieurs travaux d'aménagement et d'entretien ont été réalisés dans les IBN afin d'offrir de nouveaux lieux de reproduction et de ponte pour les amphibiens ; de nouveaux étangs forestiers ont été créés, notamment à proximité du Merdasson (Milvignes) ;
- 200 mètres de barrières fixes et un ouvrage de franchissement (crapauduc) ont été aménagés à la hauteur de la STEP du Val-de-Ruz pour permettre le passage annuel d'environ 2'000 amphibiens entre le Seyon et l'étang de la STEP ;
- Une action d'envergure de sauvegarde des batraciens a été organisée avec l'appui du SPCH à Brot-Dessus. 5'666 amphibiens ont ainsi pu être récupérés et déplacés dans leur site de reproduction.

Prestations sociétales

- Le travail de sensibilisation et d'information de la population à la problématique de la sauvegarde de la région du Creux du Van – Gorges de l'Areuse s'est poursuivi. Comme l'année précédente, les gardes-faune, rangers ont mis l'accent sur le respect des secteurs interdits d'accès et sur la protection de la faune sauvage contre les dérangements ;
- Comme à l'accoutumée, le service a organisé de nombreuses séances et visites d'information à l'attention du grand public comme d'un public de connaisseurs.

Gouvernance

- Le service a évalué environ 700 dossiers afin de contrôler leur conformité avec les dispositions légales dont il a la responsabilité. 456 dossiers concernaient des demandes de permis de construire ;
- Le service a délivré dans le cadre de la législation sur la pêche et la faune sauvage : 55 autorisations selon la loi fédérale sur la pêche, 16 décisions selon la loi cantonale sur la faune sauvage et 101 décisions concernant l'indemnisation des dommages causés par la faune sauvage ;
- En matière de législation forestière, 280 dossiers ont nécessité une analyse portant sur la conservation de la forêt, soit 7 dossiers de moins qu'en 2023 et 70 de plus qu'en 2022. Ces analyses ont porté sur des dérogations à la distance des constructions par rapport à la forêt, des dérogations à l'interdiction de défricher, des autorisations pour exploitation préjudiciable, des demandes de partage de forêts privées ainsi que d'aliénation de forêts publiques ;
- En matière de législation sur la protection de la nature et du paysage, les décisions suivantes ont été délivrées : 7 décisions pour l'octroi d'une dérogation à la suppression des haies et des bosquets et 6 décisions pour l'octroi d'une dérogation en application de l'arrêté sur les opérations mécaniques lourdes dans les milieux naturels (girobroyages).

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	7'496'048	8'570'644	8'324'771	-245'874	-2.9%	+828'723	+11.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	464'504	539'000	440'843	-98'157	-18.2%	-23'661	-5.1%
42 Taxes	1'036'818	1'371'000	1'193'244	-177'756	-13.0%	+156'426	+15.1%
43 Revenus divers	651'638	295'975	380'997	+85'022	+28.7%	-270'641	-41.5%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	1'513'830	1'813'500	1'610'223	-203'277	-11.2%	+96'393	+6.4%
47 Subventions à redistribuer	3'631'356	3'903'109	4'513'722	+610'613	+15.6%	+882'366	+24.3%
49 Imputations internes	197'903	648'060	185'743	-462'317	-71.3%	-12'160	-6.1%
Charges d'exploitation	14'391'720	15'716'977	15'320'760	-396'217	-2.5%	+929'039	+6.5%
30 Charges de personnel	4'759'888	4'969'608	4'807'886	-161'722	-3.3%	+47'999	+1.0%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	2'274'019	2'465'620	2'352'783	-112'837	-4.6%	+78'764	+3.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	90'226	99'834	106'930	+7'095	+7.1%	+16'704	+18.5%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	2'237'294	3'138'297	2'202'807	-935'490	-29.8%	-34'487	-1.5%
37 Subventions redistribuées	3'631'356	3'903'109	4'513'722	+610'613	+15.6%	+882'366	+24.3%
39 Imputations internes	1'398'939	1'140'509	1'336'633	+196'124	+17.2%	-62'306	-4.5%
Résultat d'exploitation	-6'895'673	-7'146'333	-6'995'989	+150'344	+2.1%	-100'316	-1.5%
44 Revenus financiers	89'692	0	8'337	+8'337	--	-81'355	-90.7%
34 Charges financières	635	0	515	+515	--	-120	-18.9%
Résultat de financement	89'057	0	7'821	+7'821	--	-81'235	-91.2%
Résultat opérationnel	-6'806'616	-7'146'333	-6'988'168	+158'165	+2.2%	-181'552	-2.7%
48 Revenus extraordinaires	0	0	470	+470	--	+470	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	470	+470	--	+470	--
Résultat total	-6'806'616	-7'146'333	-6'987'698	+158'635	+2.2%	-181'081	-2.7%

Commentaires

Les revenus d'exploitation sont inférieurs au budget de l'ordre de 3%. Cette variation s'explique principalement par :

- Une diminution des subventions fédérales (groupe 46 "Revenus de transfert") en lien avec la convention-programme (CP) Forêts 2020-2024, certaines prestations n'ayant pu être réalisées dans les forêts cantonales.
- Le report de la mise en œuvre de la mesure relative au plan phytosanitaire cantonal pour une "qualité des eaux souterraines par une sylviculture proche de la nature". Les recettes de CHF 500'000 prévues au budget pour le financement du projet par le fonds des eaux (groupe 49 "Imputations internes") n'ont dès lors pas été perçues.

À noter que la baisse des revenus d'exploitation est partiellement compensée par l'allocation, par la Confédération, de suppléments de subventions à redistribuer (groupe 47 "Subventions à redistribuer") dans le cadre de la CP Forêts et suite à la tempête du 24 juillet 2023 à La Chaux-de-Fonds.

Les charges d'exploitation sont inférieures au budget de l'ordre de 2,5%. Cette variation s'explique principalement par :

- Le report à 2025 de la mesure du plan phytosanitaire décrite ci-avant (groupe 36 "Charges de transfert").
- Le report à 2025 des versements de subventions pour la mesure du plan climat "encourager les maîtres d'ouvrage à construire en bois". Ces subventions ne seront en effet versées qu'au moment de la réalisation des travaux planifiés dès 2025 (groupe 36 "Charges de transfert").
- La réalisation partielle de certaines prestations prévues dans la CP Forêts 2020-2024, plusieurs propriétaires forestiers n'ayant pas atteint l'intégralité des objectifs fixés dans leur accord de prestations (groupe 36 "Charges de transfert").
- Enfin, s'agissant des charges en personnel, elles sont légèrement inférieures au budget et stables par rapport aux comptes 2023.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Gest.faune&systèmes aquatiques (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	470'945	510'700	545'523
Coûts salariaux et de structure	1'188'811	1'304'757	1'361'164
Coûts des services centraux	338'786	378'936	370'486
Revenus	567'399	647'000	549'024
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'431'142	1'547'393	1'728'149

Commentaires

Ce tableau recouvre les coûts et revenus en lien avec la protection de la faune et de ses biotopes, la chasse et la pêche.

Les charges directes ont augmenté par rapport à l'exercice 2023 et au budget 2024. Cette hausse provient essentiellement de la poursuite des mesures prises pour la prévention et l'indemnisation des dégâts causés par les grands prédateurs. Les coûts salariaux correspondent aux heures effectivement prestées par les collaborateurs-trices sur ce groupe de prestations et sont conformes aux prévisions budgétaires. L'augmentation par rapport à l'exercice 2023 s'explique par la réorganisation de la surveillance sur le terrain (un garde-faune, ranger supplémentaire) ainsi qu'à l'augmentation des heures dévolues à la gestion des grands prédateurs.

Les revenus correspondent à la vente des permis de chasse et de pêche, ils restent en deçà du montant budgété.

Aménagement et gestion des forêts (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	1'198'701	1'186'500	1'291'232
Coûts salariaux et de structure	2'228'259	2'071'000	2'177'078
Coûts des services centraux	665'631	591'747	612'732
Revenus	986'750	1'260'000	1'129'977
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	3'105'841	2'589'247	2'951'064

Commentaires

Ce tableau résume les coûts et revenus en lien avec la gestion des forêts cantonales. Les prestations effectuées en forêts communales et privées, dont la responsabilité incombe à l'État, sont également considérées.

Les charges directes ont augmenté par rapport à l'exercice 2023 et au budget 2024. Il s'agit principalement des prestations de tiers (entreprises forestières) effectuées dans les forêts cantonales pour l'entretien et l'exploitation des bois. En corollaire à l'augmentation de ces coûts, les revenus relatifs à la vente des bois ont également augmenté par rapport à l'exercice 2023, mais restent en dessous des prévisions budgétaires (prix de vente relativement faibles).

Les coûts salariaux correspondent aux heures effectivement prestées par les collaborateurs-trices sur ce groupe de prestations. Ils restent relativement stables. À noter qu'en 2023 ces coûts ont été influencés par la tempête survenue à La Chaux-de-Fonds.

Gestion nature et réseau écologique (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	75'545	60'100	60'666
Coûts salariaux et de structure	423'378	379'089	498'492
Coûts des services centraux	124'788	109'287	142'572
Revenus	91'182	43'100	25'025
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	532'529	505'376	676'705

Commentaires

Ce tableau présente les coûts et revenus en lien avec la protection de la nature et du paysage. Les charges directes correspondent au montant budgété. Les revenus sont inférieurs au budget, certaines prestations "nature" effectuées auprès de tiers n'ayant pas été aussi importantes que prévues.

Les coûts salariaux correspondent aux heures effectivement prestées par les collaborateurs-trices sur ce groupe de prestations et sont supérieurs aux prévisions. Cette différence s'explique principalement par :

- Une sous-évaluation des heures budgétées, basées sur les statistiques de l'exercice 2022 ;
- L'engagement temporaire d'une collaboratrice pour appuyer le chef de la section.

Prestations sociétales (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	214'899	270'933	199'051
Coûts des services centraux	65'332	79'170	57'655
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	280'232	350'103	256'706

Commentaires

Les prestations sociétales comprennent l'information donnée au public, les soutiens accordés à la fonction d'accueil et de loisirs des espaces naturels et les activités liées à une meilleure valorisation de la filière bois et des services environnementaux fournis par la forêt. Les dépenses correspondent essentiellement aux activités des collaborateurs-trices du service si bien qu'aucune charge directe ni revenu ne figurent aux comptes.

Les coûts sont stables par rapport aux comptes 2023.

Gouvernance (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	133	0	0
Coûts salariaux et de structure	510'369	516'321	504'986
Coûts des services centraux	154'801	150'880	143'961
Revenus	74'082	10'000	8'260
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	591'222	657'201	640'687

Commentaires

Les dépenses inscrites correspondent essentiellement aux prestations effectuées par les collaborateurs-trices du service dans le domaine de l'évaluation des dossiers (permis de construire, autorisations, appréciations de projets, etc.).

Les coûts salariaux sont restés stables. Le volume de dossiers à évaluer en 2024 est demeuré important, notamment en lien avec le traitement des plans d'aménagement locaux (PAL).

Dossiers particuliers (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	11'291	54'207	24'093
Coûts des services centraux	3'423	15'840	6'211
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	14'714	70'047	30'304

Commentaires

Il s'agit pour l'essentiel de menus travaux effectués par les équipes forestières cantonales.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Amort subventions à l'invest - SFFN	23'831	25'292	67'964
Dédommagements et subventions Faune	39'995	37'500	51'887
Dédommagements et subventions Forêts	46'252	146'620	-53'786
Dédommagements et subventions Nature	279'463	352'900	302'931
Total charges (+) / revenus (-) nets	389'541	562'312	368'996

Commentaires

Ce tableau présente le solde net entre les subventions versées et reçues – hors crédits d'engagement - des différents partenaires.

En 2024, de nouvelles subventions "faune" ont été versées à des organisations à but non lucratif, notamment dans le domaine de la sensibilisation du public à la thématique des grands prédateurs.

Pour la section Forêts, la principale variation avec le budget concerne les subventions reçues dans le cadre de la formation professionnelle des forestiers-bûcherons (participation aux cours interentreprises des apprenti-e-s) qui sont supérieures aux prévisions budgétaires. Cette variation s'explique essentiellement par une augmentation du nombre d'apprenti-e-s ainsi que par un nouveau mode de calcul de la subvention à recevoir en fin d'année (actif transitoire).

En ce qui concerne la section Nature, les contributions versées aux agricultrices et agriculteurs pour des mises en réseau ont été supérieures à l'exercice 2023 mais restent inférieures aux prévisions budgétaires.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Frais de rappel	-780	0	-874
Patrimoine financier	-8'500	0	-7'800
Plus/moins-values immobilisations SFFN	-304'734	0	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	-314'014	0	-8'674

Commentaires

Les revenus du patrimoine financier correspondent à une rente mensuelle versée par une entreprise possédant un droit de superficie sur le terrain de l'ancienne pisciculture de Môtiers.

Les "plus/moins-value immobilisations SFFN" imputées dans les comptes 2023 du service concernaient la valorisation de deux terrains, qui n'étaient pas inventoriés dans les comptes de l'État.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2023			Budget 2024			Comptes 2024		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Acquisition Forêts	Clôturé	9'712	0	9'712	0	0	0	0	0	0
Aménagement rives, lacs et cours d'eau	Clôturé	22'797	0	22'797	19'500	7'800	11'700	6'502	11'720	-5'218
Conv. programme 2020-2024 section faune	En cours	134'315	69'888	64'427	97'478	70'000	27'478	120'311	75'106	45'205
CP Aménagement du paysage 2020-2024	En cours	232'360	149'372	82'988	387'150	216'000	171'150	209'214	124'085	85'129
CP forêts 2020-2024	En cours	4'330'176	3'654'931	675'244	4'383'690	4'192'550	191'140	4'675'960	4'624'264	51'696
CP Nature 2020-2024	En cours	1'994'485	1'482'469	512'016	2'124'535	1'509'235	615'300	2'097'595	1'515'422	582'174
Desserte forestière 22-24	En cours	83'508	0	83'508	73'000	0	73'000	-41'146	0	-41'146
Desserte forestière VdT 2024	Clôturé	0	0	0	45'000	30'000	15'000	40'257	27'259	12'998
Investissements forestiers	En cours	66'000	66'000	0	46'000	46'000	0	46'000	46'000	0
PAC Haut Plateau du Creux du Van	Clôturé	70'609	35'079	35'531	200'000	100'000	100'000	235'696	116'111	119'585
**Parcs régionaux - période 2020 -2024	En cours	0	0	0	256'000	0	256'000	274'203	0	274'203
Pisciculture - système de filtration	Clôturé	0	26'600	-26'600	0	16'077	-16'077	0	26'600	-26'600
*Plan climat	En cours	92'898	37'159	55'739	259'000	47'000	212'000	145'663	61'098	84'566
Total		7'036'862	5'521'498	1'515'363	7'891'353	6'234'662	1'656'691	7'810'256	6'627'664	1'182'592

Commentaires

Dans le cadre du crédit d'engagement "Aménagement rives, lacs et cours d'eau", la Confédération a accepté en 2024 de subventionner une dépense survenue en 2023. Les recettes 2024 sont dès lors supérieures aux dépenses.

S'agissant de la convention-programme 2020-2024 Faune, un crédit d'engagement complémentaire de CHF 150'000 a été octroyé par le Conseil d'État en date du 18 septembre 2024 afin de couvrir le dépassement de coût. Ce dernier est essentiellement lié à une sous-estimation, lors de l'établissement du crédit d'engagement initial, des heures de travail des gardes-faune, rangers nécessaires à la surveillance des sites fédéraux de protection de la faune sauvage.

L'augmentation des charges et des revenus constatés en 2024 sur le crédit d'engagement relatif à la convention-programme Forêts 2020-2024 s'explique essentiellement par l'allocation de suppléments de subventions fédérales à redistribuer dans le cadre du volet biodiversité de la CP Forêts et suite à la tempête du 24 juillet 2023 à La Chaux-de-Fonds.

Le crédit d'engagement "Desserte forestière 22-24" concerne des accords de prestations conclus avec des propriétaires forestiers pour le subventionnement de dessertes dans leurs forêts. Les travaux prévus n'ayant pas été réalisés par certains propriétaires, des remboursements partiels de subventions ont été encaissés.

Les dépenses 2024 relatives au crédit d'engagement "PAC Haut Plateau du Creux du Van" ont été supérieures à celles budgétées. En effet, certains travaux ont été plus importants que prévu en lien avec la configuration particulière du terrain.

Dans le cadre de la convention-programme "Parcs régionaux - 2020-2024", certains coûts non éligibles ont été mis à charge de la Confédération par le canton porteur. Il est probable que le canton de Neuchâtel soit mis à contribution à hauteur de sa quote-part pour une rétrocession à la Confédération. Un montant de CHF 17'500 a ainsi été provisionné lors du bouclage des comptes 2024.

Pour le crédit d'engagement portant sur le plan climat, le report à 2025 des versements de subventions pour la mesure "encourager les maîtres d'ouvrage à construire en bois" explique la différence entre les dépenses budgétées et les comptes.

À noter que les crédits d'engagement liés aux conventions-programmes 2020-2024 concernant l'aménagement du paysage, les forêts et la nature ne sont pas clôturés dans le tableau ci-dessus. Une prolongation sur l'exercice 2025 a en effet été octroyée par la Confédération.

2.9.9. Service de l'agriculture (SAGR)

Missions principales

Dans le cadre des missions légales et des ressources qui lui sont confiées ainsi que sur la base du programme de législation et de sa feuille de route, le service veille à assurer de manière optimale :

- l'application et l'exécution, au niveau cantonal, de la politique agricole fédérale (paiements directs, améliorations structurelles, droit foncier rural, bail à ferme agricole et viticulture) ainsi que l'exécution qui lui est délégué pour le domaine agricole par la réglementation cantonale (protection des eaux, application des produits phytosanitaires) ;
- la mise en œuvre de la politique agricole cantonale dans les domaines de la promotion de l'agriculture et des produits agricoles et viticoles, des mesures sociales d'accompagnement, de la vulgarisation et des améliorations structurelles (améliorations foncières et constructions rurales) ;
- l'accompagnement et le soutien au secteur agricole pour qu'il puisse garantir une production et un approvisionnement sûrs et compétitifs, utiliser avec efficacité les ressources naturelles et encourager une consommation durable, renforcer la vitalité et l'attractivité de l'espace rural, ainsi qu'encourager l'innovation et l'esprit d'entreprise dans l'agriculture ;
- la gestion et l'administration d'Evologia, pôle de développement du secteur primaire voué à la formation et à la sensibilisation à la terre et à la nature. En particulier, ses missions relèvent de la réinsertion des personnes en difficultés sur le plan social, de l'emploi et de la santé (AI) ; de l'organisation de manifestations dans le domaine culturel (musique, théâtre, créations ornementales) et populaire ;
- l'intendance complète du site d'Evologia à Cernier (entretien des bâtiments du site et des viabilités, gestion des biens immobiliers) et la formation des apprenti-es ;
- la mise en œuvre du plan phytosanitaire cantonal et du plan climat pour les aspects agricoles.

Évolution de l'environnement et des tâches

Sur le plan fédéral, la politique agricole 2024 a été principalement marquée par la révolte paysanne demandant une simplification du système et la revalorisation des prix des produits agricoles dans un contexte de coûts de production en hausse ainsi que la constante pression politique sur le budget agricole au niveau fédéral dans le cadre du frein à l'endettement. Même si les mesures de simplification doivent émaner d'abord de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), les services cantonaux sont également appelés à trouver des processus et contrôles adaptés aux réalités de la filière. D'autre part, les mesures d'économies fédérales suscitent souvent une compensation financière au niveau cantonal. La réflexion vers une véritable politique alimentaire et durable à l'horizon 2030 au niveau fédéral a commencé, mais reste encore une ambition difficile à atteindre.

Les exigences écologiques sur l'agriculture se maintiennent malgré le rejet de plusieurs initiatives populaires radicales ces dernières années. Ce sont notamment le plan d'action national et l'initiative parlementaire 19.475 visant à réduire le risque de l'utilisation des pesticides à l'horizon 2027 qui déploient maintenant leurs effets contraignants sur l'agriculture.

La politique agricole cantonale est largement calquée sur celle de la Confédération, mais le canton s'est également doté d'un plan phytosanitaire et biocides en 2021 ainsi que d'un plan climat en 2023 avec un nombre conséquent de mesures agricoles à mettre en œuvre. D'autre part, le Grand Conseil a voté des crédits d'engagement pour le soutien à la modernisation des fromageries en 2021 et pour le soutien aux constructions rurales et améliorations foncières en 2024. Ces projets indispensables pour l'agriculture neuchâteloise sont très attendus par le secteur, mais mobilisent des ressources importantes au service.

Le départ à la retraite du chef de service en 2024 a engendré diverses réflexions organisationnelles surtout concernant l'avenir et le statut d'Evologia. Le Conseil d'État a choisi l'option du statut quo+ par la création d'un office « Evologia » à rattacher au SAGR qui garde la haute surveillance et qui sera appuyé dans ses tâches par un organe stratégique consultatif constitué des partenaires importants d'Evologia.

Activités et réalisations

Direction

Le successeur de M. Pierre-Ivan Guyot a été désigné à la tête du service en la personne de M. Johannes Rösti, ancien chef de l'office de la viticulture et de l'agroécologie. Ce choix a permis d'assurer une certaine continuité dans la gestion du service. Néanmoins, un accent particulier a été rapidement mis sur la mise en œuvre du plan climat cantonal par une nouvelle fonction de chargée de mission à 60%. Du côté d'Evologia, la nouvelle direction bicéphale chargée des tâches opérationnelles a pu prendre davantage d'autonomie donnant la possibilité à la direction du SAGR de consolider les activités du site et de se concentrer sur les affaires agricoles.

Au printemps 2024, un cinquième rapport sur la situation de l'agriculture et de la viticulture a retracé les évolutions économiques, structurelles et la durabilité de cette branche de l'économie neuchâteloise et a exposé les fondements de son avenir. Ce rapport a été accompagné d'une demande de crédit de CHF 28,5 millions, dont CHF 14,5 millions à la charge du canton, destinés aux améliorations structurelles permettant la bonne évolution de l'agriculture du canton.

La direction du SAGR traite également les dossiers droit foncier rural (LDFR) et de bail à ferme agricole (LBFA). La commission foncière agricole (CFA) a produit 96 décisions dans le cadre de la LDFR et 69 attestations de charge maximale. La direction du SAGR a, en outre, rendu 13 préavis relatifs aux baux à ferme agricoles.

Le chef du service de l'agriculture est membre du conseil de gestion de CASEi, organisme intercantonal (FR, BE, NE) de conseil en économie laitière. Le conseiller rattaché au SAGR a effectué de nombreuses visites de fromageries en veillant tout particulièrement à la qualité du Gruyère AOP neuchâtelois.

Améliorations structurelles

Le secteur constructions rurales de l'office a poursuivi en 2024 son soutien financier en présentant 14 dossiers de subventionnement sur le plan cantonal (12 bâtiments d'exploitation, 1 installation pour objectifs environnementaux et 1 installation pour la commercialisation de produits régionaux). En outre, 42 crédits d'investissement et 1 aide aux exploitations (prêts fédéraux sans intérêt) ont été accordés dans le cadre de reprise de domaines agricoles, construction de maisons d'habitation, construction de bâtiments d'exploitation, installations pour la transformation, le stockage et la commercialisation de produits régionaux, locaux pour les poissons du pays et la pisciculture, installations photovoltaïques, achat de machines et de véhicules en commun et conversion de dettes.

L'office, qui examine également les demandes de prise en charge des intérêts par le fonds cantonal d'aménagement du territoire pour l'acquisition de terres agricoles à des prix non spéculatifs, a procédé au paiement d'intérêts bancaires pour 69 prêts en cours à fin 2024. Six demandes enregistrées durant l'année ont également fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'État.

L'office continue d'assurer la gérance des entreprises et immeubles agricoles de l'État avec en 2024 un accord de principe du Conseil d'État sur l'avenir des domaines agricoles au patrimoine financier de l'État.

Le projet de développement régional (PDR) du Val-de-Ruz a poursuivi sa phase de réalisation : plateforme de distribution de produits régionaux, fin des travaux de construction de tunnels et de pose de tuyaux d'irrigation pour le projet de maraîchage, fin des travaux de construction d'une étable pour l'élevage de veaux sous leurs mères, fin des travaux d'aménagement du local pour le pressage et la commercialisation d'huile de colza, travaux d'équipement pour la fromagerie, travaux pour l'atelier pour la viande séchée, travaux pour la diversification des activités de meunerie, travaux pour la production de l'activité horticole bio, ainsi que travaux de réhabilitation du four à pain. Les études se poursuivent pour un deuxième PDR dans notre canton, dans la vallée de La Sagne et des Ponts-de-Martel : la phase de documentation fait l'objet d'un soutien financier du canton et de la Confédération.

Pour le syndicat d'améliorations foncières (SAF) du site marécageux de la vallée de La Brévine, le projet est toujours en attente du résultat des études menées en lien avec la protection des eaux du puits de La Brévine. Pour les autres syndicats, l'activité a été fortement réduite en raison de l'occupation des collaborateurs de l'office sur les très nombreux dossiers de drainage.

Des réfections de chemins d'accès de fermes ont été soutenues à La Brévine, au Cerneux-Péquignot, à La Chaux-de-Fonds, à Cornaux, aux Ponts-de-Martel et à Rochefort. Des projets d'adduction d'eau (remplacement de conduites d'eau potable desservant des bâtiments agricoles, construction de citernes, aménagement d'un nouvel étang pour récolter les eaux pluviales) ont été soutenus au Cerneux-Péquignot, à La Chaux-de-Fonds, à La Grande Béroche, à La Sagne, aux Ponts-de-Martel, au Val-de-Ruz et au Val-de-Travers. Aux Ponts-de-Martel et au Val-de-Ruz, un soutien financier a également été accordé aux communes pour des réfections et curages de drainages.

En lien avec le plan phytosanitaire cantonal, des soutiens pour des places de lavage/remplissage se poursuivent au rythme des projets qui nous sont présentés. Nouveauté cette année, la plantation de cépages résistants a été soutenue à Saint-Blaise.

Au Val-de-Ruz principalement, mais aussi dans l'Entre-deux-Lacs et au Val-de-Travers, le secteur améliorations foncières de l'office a apporté son soutien technique pour plus de 122 projets de réfections et curages de drainages, soit plus du double que l'année précédente, conséquence aussi d'une année 2024 très pluvieuse. Le cadastre des drainages peut ainsi être mis à jour continuellement.

Paiements directs

L'office des paiements directs est chargé de l'octroi des paiements directs, des contributions d'estivage, des contributions à la culture des champs et des contributions pour la promotion de la biodiversité et la protection de la nature, en application de différentes ordonnances fédérales. Il tient le secrétariat de la commission de reconnaissance des exploitations agricoles (la reconnaissance est une condition pour l'obtention des paiements directs, d'aides fédérales et cantonales), le registre des exploitations agricoles et assure la coordination cantonale pour la banque de données sur les détenteurs et le trafic des animaux (BDTA).

Paielements directs versés en 2024

Types de contributions	Montants en CHF
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement (base, conditions difficiles, terres ouvertes, cultures pérennes) / 651 bénéficiaires	31'874'075,65
Contributions au paysage cultivé (paysage ouvert, pentes, mise à l'alpage, estivage) bénéficiaires	13'406'372,55
Contributions à la biodiversité (QI, QII, réseau, estivage)	7'924'120,00
Contributions aux systèmes de production (agri. biologique, extenso, SST/SRPA/MAP, PLVH) et à l'utilisation efficiente des ressources (diminution des émissions et des phytosanitaires, préservation du sol)	18'871'263,10
Contributions à la qualité du paysage (SAU et estivage)	4'654'944,30
Contributions à des cultures particulières (oléagineux, betteraves, etc.), supplément pour les céréales et in situ	1'197'085,85
Contributions à la transition	2'047'462,90
Total contributions 2024 / 651 bénéficiaires SAU et 149 estivages	79'975'324,35
Total contributions 2023 / 656 bénéficiaires et 149 estivages	79'148'579,25

NB : ces chiffres bruts ne tiennent pas compte des déductions administratives

Pour les contributions aux réseaux écologiques et pour la qualité du paysage, la Confédération exige une participation cantonale de 10%, soit une charge de CHF 783'269,45. Le 40% de la participation cantonale à la contribution à la qualité du paysage a été facturé aux communes, en fonction du domicile fiscal des bénéficiaires, à l'exception des estivages (mesure introduite en 2019). Les 128 exploitations en agriculture biologique représentent désormais 19,70% des exploitations, mais le respect des règles PER reste une condition de base pour l'obtention de paiements directs.

Contributions cantonales en faveur de l'élevage de bétail de rente : le marché de bétail de boucherie des Ponts-de-Martel fait partie d'un réseau de marchés surveillés en Suisse qui contribue à la régulation du marché du gros bétail de boucherie et à la transparence des prix. En 2024, 2'350 bêtes ont été commercialisées sur le marché des Ponts-de-Martel (-337 par rapport à 2023) par 175 agriculteurs (-25), avec une fréquentation moyenne de 98 bêtes (-14). À noter qu'aucun marché n'a été annulé, les 24 prévus ont eu lieu avec succès.

Viticulture et agroécologie

Organisation de l'office

L'année 2024 a été marquée par le remplacement, à la tête de l'office, de M. Johannes Roesti, désormais chef du service de l'agriculture, par M. Rémy Alain Reymond au mois de mai 2024. M. Roesti est resté en appui afin d'assurer la bonne marche de l'office et de garantir le bon déroulement des affaires courantes lors des premiers mois de la prise de fonction de M. Reymond. De même, le poste de collaboratrice scientifique à 60% concernant la vulgarisation viticole et le suivi de la surveillance des organismes de quarantaine a été repourvu par Mme Cécile Lambert, en juin 2024, suite au départ de Mme Charlene Contesse. La sollicitation, toujours croissante, du service d'analyse qu'offre le laboratoire cantonal ainsi que le non-remplacement d'un des deux postes d'apprenti, suite aux désistements successifs des postulants sélectionnés, a mis ce dernier en difficulté afin de respecter les délais et a occasionné un certain nombre d'heures supplémentaires. Par chance, cela a coïncidé avec l'acquisition d'un nouvel appareil d'analyse de type IRTF, ce qui a néanmoins permis d'effectuer les mêmes analyses plus rapidement, palliant partiellement le manque d'effectif. Il est important de rappeler qu'à l'horizon juillet 2025, le départ à la retraite du responsable de laboratoire et de la cave, M. Yves Dothaux, constituera un moment charnière lors de la restructuration de cette activité. Une gestion ad intérim pourra être effectuée pour les activités du laboratoire et de l'encavage de l'État avec les présences de Mme Lambert et M. Reymond qui sont tous deux au bénéfice d'un titre d'œnologue. Il est également convenu de recruter deux apprentis, ou un apprenti et un stagiaire pour l'été 2025.

Organismes de quarantaine

La surveillance des organismes, particulièrement nuisibles pour les cultures et imposée par la Confédération, est une tâche prioritaire pour l'office et s'est effectuée sans encombre en 2024. Seul organisme dont la présence a été confirmée cette année encore dans les cantons limitrophes proches de la frontière cantonale, la chrysomèle du maïs a nécessité la reconduite d'un périmètre de lutte en 2025 proche de celui qui a été instauré cette année. Toutefois, aucune capture du ravageur n'a été relevée sur le territoire cantonal cette année-ci, laissant présager que les mesures obligatoires de rotation des cultures de maïs, mises en place pour 2024, ont porté leur fruit. Il est à relever également que sur l'ensemble des agriculteurs ayant replanté du maïs, seuls trois n'avaient pas respecté le principe de rotation des cultures avant de modifier leur assolement. Compte tenu de la proximité de la chrysomèle, la reconduite d'un périmètre de lutte obligatoire, certes plus restreint qu'en 2024, a été ordonnée. Dès lors, il sera à nouveau interdit de planter du maïs sur les mêmes parcelles qu'en 2024 dans la majeure partie du Val-de-Ruz. Les 12 autres organismes de quarantaine qui ont fait l'objet d'une surveillance cantonale en 2024 n'ont pas été observés sur le canton. Il en va de même pour le canton de Fribourg où l'office phytosanitaire neuchâtelois est désormais responsable de la surveillance des organismes : Scaphoideus titanus, Xylela fastidiosa et flavescence dorée. Parmi les organismes le plus susceptible d'apparaître sur le canton en 2025, Popilla japonica semble être à la fois le plus probable et le plus nuisible. Dans ce cas il est important d'anticiper, conjointement avec l'ORCCAN, la mise en place de la détection de foyers de l'organisme.

Exécution de la réglementation viticole

Le canton de Neuchâtel a pu effectuer sa quatrième saison de recensement du cadastre viticole, du contrôle de la vendange et des stocks, sans encombre, avec le système intercantonal VV20 (VD, GE, NE, JU). 12 inspections de l'autocontrôle basées sur le risque ont été effectuées directement par l'office cette année. Aucun manquement d'importance n'a été relevé. Dans le cadre

de la distance de construction à la vigne, l'office a préavisé 95 demandes de sanction représentant une augmentation de 3% par rapport à 2022.

Vulgarisation et conseils vitivinicoles

L'office maintient son objectif de devenir le centre de compétence de référence du conseil et de la vulgarisation pour la région des Trois-Lacs. Les retours continuent d'être positifs et le programme sera répété en 2024. Le nouvel appareil d'analyse IRTF a permis d'effectuer un plus grand nombre d'analyses dans les mêmes délais lors du suivi des maturités, particulièrement dans le canton de Fribourg (région de Cheyres, dorénavant suivie). Lors de ce millésime difficile et éprouvant, l'équipe de la station s'est particulièrement tenue disponible pour répondre par mail ou téléphone aux multiples demandes d'exploitants en détresse, ce qui a particulièrement été apprécié. L'office a rédigé 23 bulletins de conseils et organisé plusieurs formations appréciées tant en français qu'en allemand dans les trois cantons. Cela a eu pour effet d'augmenter la sollicitation du laboratoire et donc du nombre de clients.

Protection phytosanitaire grandes cultures

La météo très humide de 2024 a fortement sollicité l'office qui a continuellement soutenu les exploitants dans la production en grandes cultures et en herbages en effectuant du conseil ciblé, basé sur des observations cantonales et nationales. De même, l'office a largement collaboré et échangé sur l'évolution de la situation avec ses homologues romands et a participé activement aux journées de formations de la CNAV dont il a rédigé des bulletins. Dans les herbages, des essais ont été mis en place pour tenter de trouver un moyen de lutte contre le *Bunia d'orient* (plante invasive).

Cette année, les analyses de conformité phytosanitaire effectuées sur les végétaux (mandats imposés aux cantons par la Confédération) n'ont pas montré de manquement à la législation. Ainsi, sur les sept échantillons prélevés, quatre en production biologique et trois en conventionnel, tous se sont montrés conformes. L'office a participé au contrôle des pulvérisateurs, a piloté, pour la dernière année autorisée, le système de subvention pour les acquisitions de pulvérisateurs de nouvelle génération et a veillé à la bonne application des produits phytosanitaires. Le règlement départemental pour le subventionnement des traitements viticoles aériens par drones a été reconduit avec succès pour sa deuxième année consécutive et a vu les surfaces inscrites et subventionnées légèrement augmenter en 2024. Ces subventions ont permis une nouvelle fois de remplacer totalement les traitements aériens par hélicoptère.

Encavage de l'État

2024 a vu l'Encavage de l'État de Neuchâtel remporter le prix ambassadeur de la sélection des vins neuchâtelois, couronnant la carrière du responsable de la cave et du laboratoire, M. Yves Dothaux, un an avant de prendre sa retraite. Il s'en est fallu de peu que l'Encavage de l'État ne réalise le doublé avec le titre de la « Gerle d'Or » en terminant à une heureuse et anonyme deuxième place, confirmant dans une relative confidentialité le maintien de la qualité des vins élaborés à la station. Profitant de cette occasion pour justifier une augmentation du prix de vente, l'office entend compenser les effets de l'inflation sur la rentabilité de ces produits de qualité en consolidant leurs marges de la sorte. L'année viticole 2024 fut un millésime difficile avec, au final, une qualité sanitaire plutôt médiocre dans les cépages sensibles, des taux de sucre discrets et des maturités phénoliques peu abouties. Les stocks en suffisance des produits traditionnels ont permis de faire l'impasse sur un certain volume de vins qui auraient pâti de la comparaison avec les millésimes précédents en vendant une partie de la vendange aux acteurs vinicoles locaux. Cette année particulièrement difficile aura nécessité des soins extraordinaires à la vigne qui se sont répercutés sur les coûts déjà en augmentation de par l'inflation, remettant en question le système de calcul de financement qui prévaut actuellement.

Evologia

Réinsertion sociale et professionnelle

Contre toute attente, le taux de remplissage de la mesure a été largement atteint et nous n'avons eu aucune peine à accueillir des bénéficiaires tout au long de l'année, même en période estivale. Le mandat de prestations avec le service de l'action sociale (SASO) portait sur un total de 27 places, réparties comme suit : 25 places pour le service de l'action sociale et 2 places pour le service des migrations. Dans le cadre de ce quota, le service de l'emploi peut placer des assurés-es afin de déterminer les soft skills. 105 personnes ont été placées en 2024 dans le cadre du programme d'insertion socioprofessionnelle. Un suivi personnalisé est mis en place pour chaque bénéficiaire. En outre, divers soutiens sont dispensés in situ en collaboration avec le Centre pédagogique de Malvilliers. La certification IN-Qualis a été reconduite pour une nouvelle période de trois ans.

Le partenariat avec l'office de l'assurance-invalidité du canton de Neuchâtel (OAI-NE) a été confirmé pour l'année 2024 avec un focus sur les jeunes en collaboration avec le Centre neuchâtelois de psychiatrie et les mesures de réadaptation en particulier en lien avec les burn-out professionnels. 20 à 25 assurés sont placés en permanence dans les différents ateliers. Un maître socioprofessionnel a vu son taux passé de 80% à 100% et un accompagnant socioprofessionnel à 80% a aussi pu être engagé au terme de sa reconversion professionnelle. Ce secteur a pu compter également sur une éducatrice sociale ES et assistante sociales HES en reconversion professionnelle. Cette dernière personne a réussi son bachelier et reste encore pour l'année 2025 en soutien au secteur OAI. La collaboration avec l'école obligatoire de la Ville de La Chaux-de-Fonds dans le cadre du projet OASIS Pro s'est poursuivie. Le placement de mineur-es dans le cadre de prestations personnelles s'est accentué tant avec l'office de protection de l'enfant que le Tribunal pénal des mineurs.

Programmation culturelle

Ce volet de l'activité d'Evologia est essentiel et participe au rayonnement du Val-de-Ruz et du canton. Il s'agit principalement des Jardins Extraordinaires, de l'estivage et de Fête La Terre. Les Jardins Musicaux et le Festival Poésie en arrosoir ont accueilli plusieurs dizaines de milliers de personnes. La Grange aux Concerts a également repris vie et plusieurs manifestations et

concerts s'y sont déroulés tout au long de l'année. Toutes ces manifestations ne pourraient voir le jour sans un large soutien logistique d'Evologia et de ses collaboratrices et collaborateurs.

Animations pédagogiques : en collaboration avec Parc Chasseral, nous nous partageons une collaboratrice scientifique qui a développé des parcours et animations pour les écoles et entreprises sur le site. Malgré une diminution des subventions de la Confédération, la collaboration avec Parc Chasseral sera maintenue en 2025, mais sans le bureau décentralisé à Evologia.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	81'977'476	82'894'250	82'719'919	-174'331	-0.2%	+742'443	+0.9%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	970'253	1'195'500	985'512	-209'988	-17.6%	+15'258	+1.6%
43 Revenus divers	290'166	298'750	346'993	+48'243	+16.1%	+56'827	+19.6%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	1'022'358	1'267'600	1'180'210	-87'390	-6.9%	+157'851	+15.4%
47 Subventions à redistribuer	79'000'550	79'500'000	79'540'559	+40'559	+0.1%	+540'010	+0.7%
49 Imputations internes	694'150	632'400	666'646	+34'246	+5.4%	-27'504	-4.0%
Charges d'exploitation	91'055'966	92'721'079	92'154'252	-566'827	-0.6%	+1'098'286	+1.2%
30 Charges de personnel	4'432'680	4'578'811	4'508'322	-70'489	-1.5%	+75'642	+1.7%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'840'832	1'938'450	2'037'635	+99'185	+5.1%	+196'803	+10.7%
33 Amortissements du patrimoine administratif	48'467	83'571	66'039	-17'532	-21.0%	+17'572	+36.3%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	4'470'210	5'002'395	4'360'131	-642'264	-12.8%	-110'078	-2.5%
37 Subventions redistribuées	79'000'550	79'500'000	79'540'559	+40'559	+0.1%	+540'010	+0.7%
39 Imputations internes	1'263'229	1'617'852	1'641'566	+23'714	+1.5%	+378'337	+30.0%
Résultat d'exploitation	-9'078'490	-9'826'829	-9'434'333	+392'496	+4.0%	-355'843	-3.9%
44 Revenus financiers	598'255	619'550	592'728	-26'822	-4.3%	-5'527	-0.9%
34 Charges financières	6'458	0	3'698	+3'698	--	-2'761	-42.7%
Résultat de financement	591'797	619'550	589'030	-30'520	-4.9%	-2'766	-0.5%
Résultat opérationnel	-8'486'694	-9'207'279	-8'845'303	+361'976	+3.9%	-358'610	-4.2%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-8'486'694	-9'207'279	-8'845'303	+361'976	+3.9%	-358'610	-4.2%

Commentaires

S'agissant des revenus d'exploitation, l'écart défavorable dans le groupe 42 "Taxes" correspond principalement au transfert des recettes liées aux cours caristes dans les revenus de transfert (CHF -127'000), à une baisse des prestations fournies pour des travaux de remaniement parcellaire (CHF -40'000) ainsi qu'aux recettes liées aux ventes de vins et du restaurant (CHF -50'000). Quant au groupe 43 "Revenus divers", la variation correspond à la mise en stock du vin en vrac et en bouteilles de la station viticole (CHF +48'000). Au niveau du groupe 46 "Revenus de transfert", la diminution enregistrée (malgré le transfert susmentionné des recettes liées aux cours caristes) est essentiellement due à la mesure du plan climat R15 "Élaborer un projet en faveur des circuits-courts dans la restauration collective" dont la mise en œuvre a été décalée (CHF -250'000). Quant aux subventions à redistribuer/ redistribuées (groupes 37/47), qui représentent les contributions fédérales en faveur des exploitants agricoles, elles restent stables. Enfin, l'écart favorable du groupe 49 "Imputations internes" correspond à une augmentation des ventes de vin et des recettes du restaurant pour les services de l'administration cantonale.

Concernant les charges d'exploitation, le groupe 30 "Charges de personnel" est stable alors que le groupe 31 "Biens, services et autres charges d'exploitation" a connu une augmentation des dépenses due à différents travaux urgents de maintenance non prévus initialement ainsi qu'à un remboursement de subventions à l'OFAG suite à la résolution d'un dossier de recours en suspens depuis plusieurs années. Quant au groupe 36 "Charges de transfert", la baisse est principalement due aux mesures du plan climat qui ont démarré tardivement ou qui ont été reportées (CHF -480'000) ainsi qu'aux charges d'amortissement des subventions à l'investissement (CHF -112'000).

Au niveau du résultat de financement, l'écart défavorable s'explique par une diminution des locations encaissées pour les locaux du site d'Evologia durant l'année.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Droit agricole (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	169'423	182'660	193'623
Coûts des services centraux	117'278	154'088	154'036
Revenus	48'260	50'000	33'630
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	238'441	286'747	314'029

Commentaires

Les coûts salariaux et de structure ainsi que les coûts des services centraux sont stables. Les revenus (émoluments perçus) n'ont pas atteint le montant prévu au budget en raison d'une baisse des demandes.

Améliorations structurelles (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	87'085	82'700	104'978
Coûts salariaux et de structure	915'876	962'175	865'848
Coûts des services centraux	242'666	316'099	315'997
Revenus	377'088	381'500	351'621
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	868'540	979'474	935'202

Commentaires

L'augmentation des charges directes est notamment due à des travaux à l'Abbaye à Bevaix. Les coûts salariaux et de structure sont inférieurs au budget en raison de charges d'amortissement moindres sur les subventions d'investissement et de l'affectation des coûts salariaux de la responsable des crédits dans un autre centre de coût. Les revenus concernent les prestations de l'office des améliorations structurelles dans le cadre des remaniements parcellaires et du suivi des travaux de drainages, ainsi que l'encaissement des fermages des domaines agricoles qui ont été inférieurs à l'estimation prévue au budget.

Paielements directs (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	3'844	12'000	195'749
Coûts salariaux et de structure	725'500	766'553	766'008
Coûts des services centraux	242'666	316'099	315'997
Revenus	15'241	13'000	11'550
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	956'770	1'081'652	1'266'204

Commentaires

Les coûts salariaux et de structure ainsi que les coûts des services centraux sont stables. La variation des charges directes est due à un remboursement de subventions à l'OFAG suite à la résolution d'un dossier de recours en suspens depuis plusieurs années. Quant aux revenus, ils varient en fonction des prestations fournies.

Viticulture et agroécologie (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	589'024	600'400	588'117
Coûts salariaux et de structure	873'578	1'004'333	882'545
Coûts des services centraux	245'560	319'017	318'915
Revenus	911'246	908'850	963'433
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	796'916	1'014'900	826'144

Commentaires

Les coûts salariaux et de structure sont inférieurs au budget suite au rattachement d'un poste à 60% à la direction du SAGR. Quant aux revenus, ils sont plus élevés que budgété en raison des ventes de raisin et d'une augmentation du stock des vins de l'Encavage de l'État.

Evologia - Réinsertion (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	1'073'109	1'076'000	1'111'747
Coûts salariaux et de structure	1'734'200	1'741'169	1'772'279
Coûts des services centraux	323'723	413'944	413'816
Revenus	1'914'969	2'098'450	2'093'673
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'216'063	1'132'662	1'204'170

Commentaires

L'augmentation des charges directes est notamment due à des réparations importantes et non-planifiables dans les différents bâtiments du site gérés par Evologia. Quant aux revenus, la forte augmentation entre 2023 et 2024 est due principalement au mandat de prestations avec l'assurance invalidité du canton de Neuchâtel.

Consultation fromagère (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	14'450	0	0
Coûts salariaux et de structure	154'051	153'414	162'768
Coûts des services centraux	59'653	78'034	78'009
Revenus	129'885	120'000	135'445
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	98'269	111'448	105'332

Commentaires

L'augmentation des coûts salariaux et de structure (qui représentent le salaire de notre consultant en matière d'économie laitière) est en corrélation avec les revenus. S'agissant des coûts des services centraux, ces derniers sont stables et n'appellent pas de commentaire particulier.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Amort subventions à l'invest - SAGR	2'863'003	2'871'895	2'759'303
Contribution qualité paysage	288'737	288'000	287'636
Contrôle agricole	190'000	190'000	190'000
Promo. éco. laitière & prod. bovine	169'921	183'000	172'688
Promotion de l'agriculture et du terroir	351'900	356'000	340'920
Subv. accordées aux entreprises privées	8'049	20'000	11'615
Vulgarisation et formation	401'488	401'500	401'488
Total charges (+) / revenus (-) nets	4'273'097	4'310'395	4'163'650

Commentaires

Les charges et revenus de transfert non incorporables aux prestations sont stables et conformes aux prévisions budgétaires.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Frais de rappel	-1'381	0	-1'987
Total charges (+) / revenus (-) nets	-1'381	0	-1'987

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2023			Budget 2024			Comptes 2024		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Appareil d'analyse des vins IRTF	En cours	0	0	0	0	0	0	54'050	0	54'050
Assain. énergétique bâtiments Aurore 6	Clôturé	127'968	0	127'968	0	0	0	0	0	0
Assainissement de fromageries	En cours	0	0	0	2'374'000	1'223'000	1'151'000	397'000	209'000	188'000
Assainissement fermes et terrains 2023	Clôturé	73'178	0	73'178	0	0	0	0	0	0
Assainissement fermes et terrains 2024	Clôturé	0	0	0	130'000	0	130'000	0	0	0
Assainissement villa Aurore 1	Clôturé	279'378	0	279'378	0	0	0	0	0	0
Braisière de la cuisine d'Evolugia	Clôturé	0	0	0	0	0	0	29'958	0	29'958
Exploitations paysannes	En cours	10'859'680	9'095'236	1'764'444	8'350'000	8'350'000	0	11'152'875	8'601'096	2'551'779
Gerbeur électrique pour station viticole	Clôturé	11'471	0	11'471	0	0	0	0	0	0
*Plan climat	En cours	39'865	0	39'865	540'000	250'000	290'000	34'457	1'898	32'559
Plan phyto - Drones	Clôturé	0	0	0	20'000	0	20'000	0	0	0
Plan phyto - Stations agrométéo	En cours	0	0	0	10'000	0	10'000	13'156	0	13'156
Projet de dévelop.régional du Val-de-Ruz	En cours	590'000	375'000	215'000	675'000	375'000	300'000	675'000	375'000	300'000
Remises en état agricoles Cressier 2021	En cours	0	0	0	0	0	0	21'000	6'000	15'000
Subv. constructions rurales (8.7.24)	En cours	0	0	0	2'000'000	1'000'000	1'000'000	125'600	62'800	62'800
Subvention plans de gestion intégrée	En cours	11'671	0	11'671	6'000	0	6'000	8'274	0	8'274
Subventions constructions rurales 2015	Clôturé	14'600	14'600	0	0	0	0	0	0	0
Subventions constructions rurales 2020	En cours	3'525'930	1'770'170	1'755'760	3'000'000	1'500'000	1'500'000	2'241'450	1'126'075	1'115'375
Toiture & introduction eau Abbaye Bevaix	Clôturé	0	0	0	0	0	0	45'410	0	45'410
Travaux améliorations foncières 2001	En cours	0	0	0	160'000	80'000	80'000	0	0	0
Travaux améliorations foncières 2007	En cours	0	0	0	40'000	20'000	20'000	0	0	0
Travaux améliorations foncières 2010	En cours	0	0	0	150'000	100'000	50'000	0	0	0
Travaux améliorations foncières 2015	En cours	0	0	0	1'300'000	600'000	700'000	36'210	0	36'210
Travaux améliorations foncières 2020	En cours	1'146'360	538'010	608'350	2'200'000	1'000'000	1'200'000	875'795	351'315	524'480
Travaux améliorations foncières (8.7.24)	En cours	0	0	0	500'000	250'000	250'000	2'106	0	2'106
Travaux remises en état agricoles VdR	Clôturé	102'106	84'000	18'106	0	0	0	0	0	0
Total		16'782'208	11'877'016	4'905'192	21'455'000	14'748'000	6'707'000	15'712'341	10'733'184	4'979'157

Commentaires

- Appareil d'analyse des vins IRTF : le remplacement de l'appareil d'analyse a été effectué en 2024 avec un dépassement de crédit qui a été intégralement compensé.
- Assainissement de fromageries : suite aux retards pris dans la mise en œuvre des projets, les subventions prévues au budget n'ont pas encore pu être versées en totalité.
- Exploitations paysannes (prêts) : la suppression du plafonnement des montants qui peuvent être alloués par la Confédération a engendré une forte augmentation des versements. De plus, la variation du fonds de roulement qui dépend des demandes financières déposées tout au long de l'année est difficile à estimer.
- Plans climat et phytosanitaires : le versement des subventions ont pris du retard en raison du report de la mise en œuvre de certaines mesures.
- Subventions constructions rurales : le montant des subventions accordées a suivi la ligne budgétaire en 2024, mis à part pour le crédit accordé en 2024 dont la mise en œuvre a été retardée.
- Travaux d'améliorations foncières : ils ont avancé moins vite que prévu, notamment ceux liés aux extensions des réseaux d'adduction d'eau. Ces projets nécessitent une importante coordination préalable et les phases de réalisation sont aussi tributaires de l'octroi des crédits de réalisation par les communes concernées.

2.9.10. Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Missions principales

Les missions principales du service de la consommation et des affaires vétérinaires sont les suivantes :

Protection des consommateurs dans les domaines suivants :

- Sécurité alimentaire ;
- Eaux de baignade ;
- Vérification des poids et mesures ;
- Lutte contre les zoonoses ;
- Police du commerce ;
- Produits du tabac ;
- La protection des consommateurs se concentre sur la lutte contre les risques pour la santé, contre la fraude et la tromperie et pour une information adéquate.

Protection des animaux dans les domaines suivants :

- Santé animale ;
- Bien-être des animaux.

Protection contre la gestion déloyale dans les domaines suivants :

- Commerce de denrées alimentaires et d'objets usuels ;
- Police du commerce ;
- Métrologie.

Perception de redevances dans le domaine suivant :

- Police du commerce.

Sécurité publique dans le domaine suivant :

- Protection contre les chiens dangereux.

Évolution de l'environnement et des tâches

Occupé par le remplacement de son système de management intégré (SMI), requis pour le maintien de sa certification ISO 9001 et de ses accréditations ISO 17020 et ISO 17025, le service a légèrement réduit ses tâches usuelles pour dégager le temps nécessaire à la refonte de son système qualité. Les travaux, débutés en 2023, touchent à leur fin en 2024.

Le transfert de nouvelles tâches et la densification législative, qui génèrent une surcharge importante de travail (ex. reprise des manifestations sportives, mise en vigueur du paquet Stretto IV du droit alimentaire, mise en vigueur de la loi fédérale sur les produits du tabac, lutte nationale contre le piétin du mouton, intensification de la lutte contre la BVD), ont été gérés à satisfaction.

L'évolution permanente des habitudes et des pratiques commerciales nécessite une modification étendue de la législation sur la police du commerce, qui, si elle est adoptée par le parlement début 2025, sera suivie par une refonte en profondeur de la réglementation d'exécution. 2024 a été consacrée à l'adoption du rapport par le Conseil d'État et aux travaux en Commission législative.

L'évolution de la prestation santé animale a été marquée par une augmentation des tâches en raison de la mise en œuvre du programme de lutte nationale contre le piétin du mouton (pour les 5 prochaines années) et de l'intensification de la lutte contre la BVD (pour les 4 prochaines années). Au niveau de la sécurité alimentaire, l'entrée en vigueur du paquet Stretto IV et de la loi fédérale sur les produits du tabac a conduit à une importante charge de travail supplémentaire (surveillance du marché, achats-tests, publicité, etc.).

Activités et réalisations

Événements principaux

- Refonte complète du système de management intégré (SMI) ;
- Travaux en commission législative sur une optimisation des lois sur la police du commerce ;
- Lancement de la lutte nationale contre le piétin du mouton ;
- Forte épidémie de maladie de la langue bleue (bovins, moutons) ;
- Conclusion de conventions dans le domaine de la lutte contre les épizooties ;
- Lutte contre les PFAS et le chlorothalonil ;
- Participation à l'élaboration du plan climat 2 ;
- Mise en ligne d'un outil de réservation des autocontrôles de l'eau ;
- Augmentation marquée du nombre de morsures de chiens ;
- Enquête de satisfaction auprès des client-es du centre collecteur.

Sécurité alimentaire

- 4 interdictions de livraison de lait pour présence d'antibiotiques (3x) et de cellules (1x) ;
- 1003 inspections effectuées dans le domaine alimentaire, dont 65 avec infractions sanctionnées par une ordonnance pénale ;
- 433 kg de denrées alimentaires retirés du marché, ainsi que 152 objets usuels (bijoux, etc.) ;
- 139 concepts d'autocontrôle d'hygiène validés ;
- 126 interventions dans le terrain pour le suivi des réseaux d'eau potable ;
- 3 interventions d'urgence en lien avec la pollution de l'eau potable ;
- 53 prélèvements officiels de l'eau des plages pour en vérifier la conformité ;
- 643 échantillons de denrées alimentaires prélevés dans les commerces et les établissements publics pour en vérifier les teneurs en germes, dont 122 n'étaient pas conformes (19%) ;
- 8 campagnes romandes de surveillance analytique effectuées à Neuchâtel dans le domaine de la biologie moléculaire, portant sur la présence d'ingrédients carnés dans les alternatives végétales à la viande (0 échantillon non conforme sur 54 échantillons analysés), sur l'identification des espèces animales dans les produits de Noël (18 échantillons), sur l'identification des espèces de poissons/crustacés dans les sushis (21 non conformes sur 56), sur l'identification des espèces animales dans la viande de gibier (1 non conforme sur 36), sur les produits étiquetés sans gluten (biscuits, cakes, farines, pains, pâtes) (0 non conforme sur 12), sur l'identification des espèces animales dans les viandes ou les préparations à base de viande hachée (12 non conformes sur 56), sur l'authenticité du safran (6 non conformes sur 60), sur l'identification des espèces animales dans les grillades (4 non conformes sur 33) ;
- 7 campagnes de surveillance analytique effectuées dans le domaine de la chimie, portant sur les acrylamides dans les frites (2 échantillons non conformes sur 21 échantillons analysés), sur les acrylamides dans le café (1 non conforme sur 112); sur le % volume d'alcool et les sulfites dans les bières (5 non conformes sur 19), sur la mesure de la qualité chimique des eaux de piscines (18 non conformes sur 52), sur la fraction polaire des huiles de friture (6 non conformes sur 8), sur l'analyse de l'oxyde d'éthylène et du 2-chloroéthanol dans les épices (14 non conformes sur 105), sur l'analyse des MIT/MCIT dans les shampoings/savons d'hôtel (0 non conforme sur 19) ;
- 6 campagnes de prélèvements neuchâtelois, portant sur OGM et mycotoxines dans les farines locales et importées (1 non conforme sur 24), sur les épices - Mycotoxines, métaux, colorants, authenticité, sel (6 non conformes sur 27), PCB & Dioxines, métaux, amines biogènes, espèces et PFAS dans les poissons gras du lac et étrangers (1 non conforme sur 12), sur les allergènes non-déclarés dans les glaces et sorbets (4 non conformes sur 22), sur la concentration en PFAS et l'authenticité des œufs (1 non conforme sur 8), sur les pesticides et pesticides polaires dans les pommes de terre (0 non conforme sur 15) ;
- 606 décisions prononcées et 65 ordonnances pénales émises pour des infractions au droit alimentaire; un recours perdu.

Santé animale

- 88 cas d'épizooties diagnostiqués et gérés, à savoir 42 cas de maladie de la langue bleue, 5 cas de piétin, 14 cas de coxiellose, 6 cas de salmonellose, 1 cas de salmonelles chez la volaille, 5 cas de campylobactériose, 2 cas de paratuberculose et 13 cas de varroase ;
- 658,7 tonnes de cadavres d'animaux et de déchets de boucherie collectés et éliminés, représentant 5'291 cadavres d'animaux, dont 3200 bovins, 507 porcs, 75 chevaux, 420 ovins et caprins, 624 chiens et chats et 465 animaux sauvages ;
- 22'508 analyses effectuées, dont 3'178 dépistages d'ESB ("maladie de la vache folle"), 1333 analyses de laits de mammite, 8'377 recherches de trichinelles, 7'384 analyses BVD, 156 analyses IBR/IPV, 243 recherches de Dichelobacter nodosus (piétin), 84 recherches de salmonelles et 1'756 analyses de recherche des causes d'avortement.

Protection des animaux

- 122 dénonciations de mauvais traitements envers des animaux reçues et traitées, portant dans 63 cas sur des chiens, dans 35 cas sur des chats, dans 35 cas sur des animaux de rente et dans 18 cas sur d'autres animaux, découlant sur 36 avertissements, 18 décisions administratives, 17 interdictions de détenir des animaux, 7 séquestres d'animaux, 12 ordonnances pénales et 1 dénonciation au Ministère public ;
- 130 animaux trouvés, dont 113 chats, 6 chiens et 11 autres.

Métrologie

- 2'301 instruments vérifiés, dont 210 contestés ;
- 9 entreprises pratiquant le préemballage contrôlé : 12 lots vérifiés, dont 0 non conforme ;
- 28 points de vente contrôlés dans le cadre de la surveillance du marché, dont 2 non conformes ;
- 10 inspections du casino effectuées.

Police des chiens

- 93 morsures sur des personnes annoncées et traitées, dont 4 morsures graves et 7 récidives, découlant sur 27 avertissements, 15 décisions administratives et 5 euthanasies ;
- 75 morsures sur des animaux annoncées et traitées, dont 4 mortelles et 13 récidives, découlant sur 36 avertissements, 17 décisions administratives et 2 euthanasies ;
- 11'611 chiens soumis à la taxe, pour un montant encaissé de CHF 348'330, dont CHF 58'055 alloués aux refuges pour chiens ;
- 92 classes visitées dans le cadre du programme PAM (prévention des accidents par morsure), bénéficiant à 1'408 élèves de 3ème année.

Affaires vétérinaires

- 15 autorisations de pratiques délivrées ;
- 4 pharmacies vétérinaires inspectées.

Prestations vétérinaires mixtes

- 204 contrôles de base effectués dans les exploitations agricoles ;
- 14 contrôles de suivi, dont 10 non conformes.

Mandats pour tiers

- 215 analyses microbiologiques de denrées alimentaires pour le canton du Jura ;
- 20 analyses d'échantillons d'eau pour le canton du Jura ;
- 148 analyses microbiologiques dans le cadre de l'autocontrôle des denrées alimentaires ;
- 34 analyses microbiologiques dans le cadre de l'autocontrôle des eaux de baignade ;
- 110 analyses de carcasses pour l'abattoir des Ponts-de-Martel ;
- 13 analyses d'acrylamide dans les frites pour la RTS.

Police du commerce

- 142 contrôles de l'indication des prix ;
- 304 contrôles d'établissements publics ;
- 12 fermetures d'établissements publics ;
- 2'027 autorisations délivrées, dont 159 pour des établissements publics, 146 permis pour des propriétaires d'immeubles abritant des établissements publics, 1'180 pour des manifestations publiques, 60 pour des commerces de boissons alcooliques, 37 pour des lotos, loteries et tombolas et 12 pour la vente d'engins pyrotechniques ;
- 1'282 établissements publics répertoriés à fin 2024, soit 4 de moins qu'une année auparavant ;
- 464 commerces de boissons alcooliques répertoriés à fin 2024, sans changement par rapport à une année auparavant.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
	2023	2024	2024	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	11'851'519	12'287'000	11'104'906	-1'182'094	-9.6%	-746'613	-6.3%
40 Revenus fiscaux	3'584'398	3'800'000	2'841'095	-958'905	-25.2%	-743'304	-20.7%
41 Patentes et concessions	3'682'437	3'900'000	3'703'727	-196'273	-5.0%	+21'289	+0.6%
42 Taxes	4'096'115	4'127'000	4'060'706	-66'294	-1.6%	-35'409	-0.9%
43 Revenus divers	53'111	50'000	80'016	+30'016	+60.0%	+26'905	+50.7%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	421'028	410'000	419'363	+9'363	+2.3%	-1'665	-0.4%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	14'430	0	0	0	--	-14'430	-100.0%
Charges d'exploitation	10'991'797	11'429'913	11'733'356	+303'442	+2.7%	+741'558	+6.7%
30 Charges de personnel	4'813'401	5'146'876	5'172'215	+25'339	+0.5%	+358'814	+7.5%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'440'532	1'646'120	1'616'522	-29'598	-1.8%	+175'990	+12.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	237'691	401'825	397'507	-4'318	-1.1%	+159'816	+67.2%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	3'662'309	3'456'000	3'658'524	+202'524	+5.9%	-3'785	-0.1%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	837'865	779'093	888'588	+109'496	+14.1%	+50'723	+6.1%
Résultat d'exploitation	859'722	857'087	-628'449	-1'485'536	-173.3%	-1'488'171	-173.1%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	12	+12	--	+12	--
Résultat de financement	0	0	-12	-12	--	-12	--
Résultat opérationnel	859'722	857'087	-628'461	-1'485'548	-173.3%	-1'488'183	-173.1%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	859'722	857'087	-628'461	-1'485'548	-173.3%	-1'488'183	-173.1%

Commentaires

Le service n'a pas pu atteindre le résultat budgété à la suite de la très forte diminution de l'impôt perçu sur les maisons de jeux (groupe 40). Le développement de l'offre en ligne ainsi que les travaux à proximité du casino de Neuchâtel ont impacté fortement les recettes de ce dernier impliquant pour l'État un écart budgétaire de près de CHF 1 million. Au niveau des "Patentes et concessions" (groupe 41), les redevances sur le commerce de détail de boissons alcooliques ont généré des recettes inférieures au budget de l'ordre de CHF 190'000. S'agissant du groupe 42 "Taxes", il a également enregistré des recettes légèrement inférieures au budget sur les amendes et les émoluments administratifs pour un montant de CHF 66'000.

Au niveau des groupes 30 "Charges de personnel" et 31 "Biens, services et autres charges d'exploitation", le budget est respecté. Quant à l'écart budgétaire du groupe 36 "Charges de transfert", il s'explique par une sous-estimation du budget ainsi que par une augmentation des indemnités versées au monde agricole par suite de cas d'épizootie.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Sécurité alimentaire (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	296'614	409'800	431'594
Coûts salariaux et de structure	2'532'089	2'816'916	2'860'894
Coûts des services centraux	389'516	426'796	417'781
Revenus	294'528	360'000	348'797
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'923'692	3'293'512	3'361'471

Commentaires

L'essentiel des charges directes se compose d'acquisition de consommables pour l'exécution des analyses de laboratoire ainsi que d'honoraires payés pour le contrôle des viandes aux abattoirs. Les émoluments perçus pour la validation des concepts d'autocontrôle et les analyses effectuées, ainsi que les ordonnances pénales constituent l'essentiel des recettes. Les coûts et recettes de ces prestations sont en ligne avec les prévisions budgétaires.

Santé animale (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	319'526	681'100	451'567
Coûts salariaux et de structure	640'009	652'549	640'402
Coûts des services centraux	92'088	106'317	92'174
Revenus	350'634	340'000	298'296
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	700'990	1'099'966	885'847

Commentaires

Les charges directes se composent de coûts pour la surveillance des épizooties, pour l'élimination des cadavres d'animaux et pour l'acquisition de consommables pour l'exécution des analyses de laboratoire. Les produits sont liés à la refacturation partielle des coûts de surveillance des épizooties et d'élimination des cadavres d'animaux au monde agricole. À noter qu'une campagne contre des épizooties (BVD, Piétin) générant des charges directes a débuté plus tardivement que les prévisions budgétaires.

Protection des animaux (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	60'574	58'600	58'094
Coûts salariaux et de structure	505'187	407'023	488'821
Coûts des services centraux	81'308	66'315	78'605
Revenus	49'217	74'000	53'673
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	597'852	457'938	571'846

Commentaires

Les charges directes sont composées des frais de pension pour des animaux séquestrés et les recettes des émoluments, ordonnances pénales et refacturation de frais y relatifs. Les charges et recettes sont stables par rapport à l'exercice 2023. Quant aux ordonnances pénales, elles ont été moins importantes que les prévisions budgétaires.

Métrologie (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	31'336	36'100	34'005
Coûts salariaux et de structure	299'611	317'078	292'515
Coûts des services centraux	47'466	48'597	46'472
Revenus	250'422	280'000	251'840
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	127'992	121'775	121'153

Commentaires

Les coûts et recettes des prestations dans le domaine de la métrologie sont stables.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Affaires canines (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	1'815	12'000	2'475
Coûts salariaux et de structure	166'303	301'212	193'280
Coûts des services centraux	26'663	49'075	30'902
Revenus	361'424	340'000	363'619
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-166'643	22'287	-136'962

Commentaires

Les revenus sont composés de la recette encaissée auprès des communes pour la taxe sur les chiens dont une partie est allouée aux refuges pour chiens dans les charges de transfert non incorporables aux prestations.

Eaux de baignade (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	24'536	6'194	28'248
Coûts des services centraux	3'820	939	4'180
Revenus	220	0	594
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	28'136	7'133	31'834

Commentaires

Les eaux des plages du lac de Neuchâtel sont contrôlées et génèrent des coûts stables.

Affaires vétérinaires (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	3'013	6'000	4'277
Coûts salariaux et de structure	822	27'825	5'905
Coûts des services centraux	137	4'534	887
Revenus	4'152	5'000	5'087
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-179	33'359	5'983

Commentaires

La surveillance des pharmacies vétérinaires génère des coûts et produits globalement stables.

Prestations vétérinaires mixtes (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	48'843	63'000	48'865
Coûts salariaux et de structure	166'340	111'542	142'974
Coûts des services centraux	20'208	18'173	15'932
Revenus	54'711	56'000	52'000
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	180'680	136'714	155'771

Commentaires

Un montant de CHF 43'000 est versé à l'ANAPI (Association neuchâteloise des agriculteurs en production intégrée) pour des contrôles vétérinaires officiels. Les revenus proviennent d'un mandat de la Confédération relatif à la protection des espèces animales.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Mandats pour tiers (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	167'751	9'100	163'370
Coûts salariaux et de structure	366'936	309'180	442'356
Coûts des services centraux	58'133	49'432	71'191
Revenus	521'380	515'000	526'451
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	71'439	-147'288	150'466

Commentaires

Des prestations analytiques effectuées pour le canton du Jura dans le cadre d'une convention sont facturées forfaitairement. De plus, des prestations de laboratoire pour la santé animale et des certificats sanitaires sont facturés et complètent les revenus. Durant l'exercice 2024, la clé de répartition pour les consommables de laboratoire affectés aux mandats pour tiers a été réévaluée. Les charges directes de cette prestation n'étant pas facilement attribuable ont été incorporées dans les prévisions budgétaires en santé animale et en sécurité alimentaire.

Police commerce (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	39'836	17'500	47'534
Coûts salariaux et de structure	734'411	709'365	754'691
Coûts des services centraux	116'667	118'032	126'393
Revenus	608'780	600'000	659'811
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	282'133	244'897	268'807

Commentaires

Les émoluments prélevés pour la délivrance d'autorisations dans le domaine de la police du commerce constituent l'essentiel des produits.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Amort subventions à l'invest - SCAV	20'000	20'000	20'000
Indemnité bétail abattu	12'177	20'000	31'590
Redevances pol. com. formation	383'000	350'000	393'968
Redevances pol. com. tourisme	1'149'001	1'050'000	1'181'905
Subvention aux refuges	58'335	56'000	58'055
Taxes de séjour	2'019	-40'000	3'370
Total charges (+) / revenus (-) nets	1'624'532	1'456'000	1'688'889

Commentaires

Les charges et revenus de transfert non incorporables aux prestations sont stables et conformes aux prévisions budgétaires.

Le seul écart budgétaire s'explique par une sous-estimation du budget relatif à la redistribution des redevances encaissées dans le domaine des manifestations et établissements publics à Tourisme Neuchâtel et à la CPNHR pour le développement de l'offre touristique et le développement de la formation dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Frais de rappel	-18'469	-10'000	-21'887
Impôt maisons jeux	-3'580'348	-3'797'000	-2'839'095
Redevances police du commerce	-3'621'991	-3'818'200	-3'652'155
Taxes de séjour	-36'340	0	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	-7'257'147	-7'625'200	-6'513'136

Commentaires

Le développement de l'offre en ligne des maisons de jeux, non compris dans les impôts cantonaux, ainsi que des travaux à proximité du casino de Neuchâtel ont généré un manque de recettes de près de CHF 1 million. Quant aux redevances sur le commerce de détail de boissons alcooliques, elles ont été inférieures aux prévisions de l'ordre de CHF 190'000.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2023			Budget 2024			Comptes 2024		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Acqui. d'équipements labo. vétérinaire	Clôturé	44'998	0	44'998	0	0	0	0	0	0
Application et logiciel DGWeb	Clôturé	0	0	0	95'000	0	95'000	0	0	0
CC équip. analytiques dom. conso. 23-24	Clôturé	37'313	0	37'313	45'000	0	45'000	44'426	0	44'426
CC équip. laboratoire vétérinaire 24-25	En cours	0	0	0	50'000	0	50'000	49'842	0	49'842
Chromatographe en phase liquide	Clôturé	0	0	0	300'000	0	300'000	299'917	0	299'917
Chromatographe phase gazeuse	Clôturé	249'723	0	249'723	0	0	0	0	0	0
Densimètre	En cours	0	0	0	0	0	0	21'188	0	21'188
Equipeement PCR	Clôturé	197'900	0	197'900	0	0	0	0	0	0
Hottes laboratoires	Clôturé	298'011	0	298'011	0	0	0	0	0	0
Logiciel de gestion des manif.publiques	Clôturé	0	0	0	200'000	0	200'000	0	0	0
Logiciel de gestion Police du commerce	Clôturé	0	0	0	200'000	0	200'000	0	0	0
*Plan climat	En cours	25'529	0	25'529	41'818	0	41'818	36'492	0	36'492
Séquenceur	Clôturé	0	0	0	0	0	0	59'996	0	59'996
Système TEMPO	Clôturé	0	0	0	90'000	0	90'000	86'725	0	86'725
Ventilation laboratoires	Clôturé	454'624	0	454'624	0	0	0	0	0	0
XRF Portable	Clôturé	0	0	0	90'000	0	90'000	47'672	0	47'672
Total		1'308'098	0	1'308'098	1'111'818	0	1'111'818	646'258	0	646'258

Commentaires

Des renouvellements d'appareil ont été effectués via un crédit-cadre propre à chaque laboratoire. En parallèle, deux appareils d'analyse, entièrement amortis et indispensables, ont été remplacés. Il s'agit d'un système pour l'identification des micro-organismes (Système Tempo) et d'un chromatographe. Quant aux logiciels qui doivent être créés dans le domaine de la police du commerce, leur développement a débuté en 2024 et les crédits ont été repris par le service informatique de l'État de Neuchâtel. Enfin, la création d'un logiciel DGWeb (qui permet de donner des mandats de prélèvements aux vétérinaires et à ces derniers de déposer leurs demandes d'analyses directement dans le système informatique utilisé par les laboratoires) n'a pas été développé au vu du rapport coûts - bénéfices d'une telle application. Le budget ainsi libéré a permis de compenser l'acquisition indispensable d'équipements de laboratoire (séquenceur et densimètre).

2.9.11. Service de la géomatique et du registre foncier (SGRF)

Missions principales

Les missions du SGRF, notamment dans son rôle de garant de la propriété foncière, sont les suivantes :

- Assurer l'acquisition, la gestion, la mise à jour et la diffusion des données de la mensuration officielle sur l'ensemble du territoire cantonal ;
- Mettre en œuvre l'infrastructure cantonale de données géographiques appelée système d'information du territoire neuchâtelois (SITN) ;
- Assurer la tenue du registre foncier (transferts immobiliers, inscriptions de propriétés par étage, de servitudes et de gages immobiliers) et la diffusion d'informations sur les droits réels immobiliers ;
- Assurer la tenue d'un cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF).

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement qui influencent la marche du service sont :

- Informatisation des données et des processus liés à la mensuration officielle, au registre foncier et au cadastre RDPPF ;
- Développements d'applications par le SITN qui facilitent l'accès à l'information et qui permettent une gestion plus précise, plus globale et plus intégrée du territoire ;
- Exigences des professionnel-le-s et des citoyen-ne-s plus élevées face au service d'où des prestations plus performantes ;
- Complexité plus grande des dossiers.

Activités et réalisations

Système d'Information du Territoire Neuchâtelois (SITN)

Le SITN en 2024, c'est près de 50 applications de cartographie interactive touchant l'ensemble des départements et de très nombreux domaines. Il est devenu un système d'information stratégique du canton et est interconnecté avec les autres systèmes d'information stratégiques du canton. Les principales réalisations en 2024 sont les suivantes :

SITN - Géoinfrastructure

- Mandat commun de 4 partenaires à l'HEIG-VD (2 géoportails cantonaux et 3 géoportails régionaux) sur une large analyse de satisfaction et expertise technique des géoportails actuels avec près de 1'600 participant-e-s à l'enquête dont 427 pour Neuchâtel. Le géoportail du SITN est le mieux noté de tous les géoportails avec un très haut niveau de satisfaction. L'objectif de l'enquête était de définir les pistes d'améliorations et souhaits pour les futures versions ;
- Intensification du développement collaboratif GeoGirafe pour la future version du géoportail cantonal avec intégration de nouveaux partenaires, intégration de nouvelles fonctions (3D, profil LiDAR avancé) et mise en ligne d'un prototype fonctionnel pour soumettre aux utilisateur-trice-s ;
- Consolidation de l'infrastructure technique du géoportail (mise à jour des serveurs, mise en place de Harbor) ;
- Mise en place d'une plateforme de géoservices et sa documentation pour faciliter la diffusion des géodonnées ;
- Le SITN a organisé plusieurs formations utilisateur-trice-s sur les logiciels de cartographie.

SITN - Géodonnées

- Consolidation de toutes les géodonnées issues de l'étude climatique et publication sous forme de géoservices ;
- Valorisation des données LiDAR pour différentes thématiques avec notamment le développement d'une méthode novatrice basée sur l'IA pour la détection des essences d'arbres ;
- Mise en production de nouveaux produits cartographiques : nouvelle version du plan de ville avec les toits de bâtiments, nouveau modèle numérique de canopée ;
- Organisation et planification des prochains relevés LiDAR aériens et mobile (routes cantonales) avec les différents partenaires ;
- Cadastre 3D: mise à jour des bâtiments 3D et saisie des principaux ouvrages ;
- Publication des géodonnées au modèle minimal sur geodienste.ch.

SITN - Géoprojets

- Pour le Plan climat cantonal, finalisation de l'étude climatique cantonale : suivi du mandat, rédaction d'un rapport technique, rédaction d'une brochure simplifiée, publication des données sur le géoportail cantonal, communication aux services, aux communes et à la presse, préparation des prochaines étapes ;
- Suite du développement d'une application pour le suivi des objets parlementaires ;
- Santé : publication d'une application pour la disponibilité des médecins qui a connu un immense succès ;
- Santé : analyse spatiale des trajets des ambulances en vue d'une potentielle réorganisation ;
- Mobilité : mise en œuvre d'un observatoire du trafic basé sur les données WAZE ;
- Mobilité : mise à jour de l'application de calcul des stationnements avec l'intégration du calcul pour les vélos, les deux-roues motorisés et les bornes de recharge pour véhicules électriques ;

- Sols : lancement d'une démarche pour une cartographie d'indices de qualité des sols (IQS) en collaboration avec les HES, les services métiers et la ville de Neuchâtel ;
- Dangers naturels : collaboration avec le SPCH pour la mise en œuvre des cadastres des événements et des ouvrages de protection, intégration des mises à jour des cartes de dangers ;
- Cartographie d'urgence : mise en place d'un concept pour la cartographie d'urgence (rapid mapping), présentation des développements réalisés pour la gestion de la tempête du 24.07.23 à l'ORCCAN, au canton de Vaud (DGE & ECA), rédaction de deux articles (Géomatique suisse, Revue XYZ en France) sur l'expérience et les apports de la géomatique dans la gestion de crises.

Le SITN participe à l'organisation de la journée romande de la géoinformation 2025 comprenant environ 800 personnes. Le SITN a lancé l'organisation d'une conférence intitulée "LiDAR HD, un nouveau regard sur nos territoires" qui a attiré 225 personnes. La conférence aura lieu en février 2025. Le SITN présentera son expérience avec ces données pour de nombreux domaines et les derniers développements en matière d'IA pour valoriser ces géodonnées.

Le SITN a collaboré activement avec le STDL (Swiss Territorial Data Lab) qui a pour objectif de résoudre les problématiques concrètes des administrations publiques en utilisant la science des données appliquée aux géodonnées. Cette initiative fait partie de la stratégie suisse pour la géoinformation afin d'encourager l'innovation dans les administrations publiques.

Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF)

Le but du cadastre RDPPF est de mettre à disposition des citoyennes et citoyens les restrictions de droit public à la propriété foncière ayant la foi publique d'une manière centralisée. Les principales réalisations relatives au cadastre RDPPF en 2024 sont les suivantes :

- Le cadastre RDPPF est utilisé pour informer les citoyennes et citoyens sur l'effet anticipé de la révision des plans d'affectation lorsque celle-ci a été acceptée par le Conseil général ;
- Coordination du groupe utilisateur, des développements et de l'évolution du projet intercantonal pyramid_oereb ;
- La Confédération a versé un montant de CHF 106'180 au SGRF pour les travaux en lien avec le cadastre RDPPF ;
- L'extrait statique du cadastre RDPPF est de plus en plus utilisé. 70'435 extraits ont été générés depuis le géoportail (55'976 en 2022, 63'370 en 2023).

Mise à jour de la mensuration officielle (MO)

En tant que responsable de la mise à jour de la MO et de sa diffusion, le service a travaillé ensemble avec d'autres services pour améliorer l'efficacité du système d'annonce afin de garantir la qualité de la mise à jour permanente et de réduire les délais de traitement y relatifs. Les principales réalisations relatives à la MO en 2024 sont les suivantes :

- Le service a réalisé 692 dossiers de mutations (729 en 2023) ;
- Le total général des factures produites pour l'exercice 2024 s'élève à CHF 885'871, soit un chiffre d'affaires plus élevé que 2023 (+ CHF 54'000) ;
- Le service a réalisé des travaux de renouvellement de la mensuration officielle, étendu le registre des bâtiments et des logements et amélioré le cadastre 3D pour un montant de CHF 504'000 (CHF 560'000 en 2023) ;
- 13 dossiers de plans de quartier et plans spéciaux élaborés par les urbanistes ont été soumis à l'examen du service afin de contrôler leur conformité aux dispositions légales en matière de mensuration officielle (7 en 2023) ;
- Mise à jour du tableau des émoluments de la géomatique.

Registre foncier (RF)

RF - Tenue du registre foncier

L'année 2024 a été principalement marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la numérisation du registre foncier. En effet, l'environnement technique lié à la numérisation des servitudes a été entièrement repensé et intégré dans le processus global afin de gagner en productivité et en qualité. La numérisation des dossiers CVAL et la saisie des dossiers de propriété par étage ont été finalisées. Les autres éléments traités au RF en 2024 sont :

- Renforcement des mesures liées à la protection des données sensibles sous format papier ;
- Développement d'outils d'analyses ad hoc ;
- Poursuite de la migration du logiciel Terris vers une nouvelle version ;
- Préparation et coordination de la mise en œuvre de la plateforme de consultation Terravis ;
- Préparation de la révision des différents règlements du registre foncier ainsi que du tarif des émoluments fixes.

Les délais de traitement et de restitution des réquisitions du registre foncier sont excellents. La plupart des actes sont ainsi traités en moins de 2,5 mois.

RF - Autorité de surveillance et législation

- Aucun recours n'a été déposé auprès du département concernant la tenue du registre foncier ;
- 65 décisions de la commission foncière agricole relatives à la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR) ont été transmises au service par délégation du département, en sa qualité d'autorité de surveillance LDFR. Aucun recours n'a été déposé ;
- Adoption par le Conseil d'État, le 18 décembre 2024, de l'arrêté déterminant le champ d'application de la LVAL, après consultation des communes et des milieux intéressés.

RF- Consultation en ligne - Guichet unique

Plus de 98 entités inscrites au GU, dont 77 ont été actives en 2024, représentant plusieurs centaines d'utilisateur-trice-s qui consultent en ligne la base de données du registre foncier (notaires, avocat-e-s, géomètres privé-e-s, banques et autres institutions pratiquant le crédit hypothécaire).

RF - Report des servitudes en cas de divisions et réunions cadastrales

Le préposé aux servitudes a traité 240 plans de mutation (264 en 2023) établis par le géomètre cantonal, impliquant l'analyse juridique et graphique de 1'800 servitudes et mentions.

RF - Remaniements parcellaires et autres améliorations foncières

- Tenue à jour des états de propriété des syndicats d'améliorations foncières de Gorgier, Engollon, Savagnier, La Côte-aux-Fées, La Côtière (Fenin-Vilars-Saules) et La Brévine ;
- Les travaux préparatoires à l'enquête sur les servitudes des syndicats d'améliorations foncières de La Côtière et de Savagnier n'ont pu être effectués, car les plans du nouvel état parcellaire n'ont pas été livrés par l'OASA.

RF - Secrétariat de commissions

- 8 décisions d'autorisation d'acquisition ont été rendues par la commission concernant la sanction d'acquisitions immobilières par des personnes à l'étranger (COMACQ) ;
- 242 décisions d'autorisations ont été rendues par la commission (19 selon l'art. 6 al. 1 LVAL, 2 selon l'art. 6 al.2a, 25 selon l'art. 6 al. 2b et 196 selon l'art. 6 al. 2c, 0 rejet) concernant la mise en vente d'appartements loués (CVAL).

RF - Gestion et statistiques

- 7'260 réquisitions d'inscription (7'140 lors de l'exercice précédent) ;
- 1'285 transformations de cédules papier en cédules de registre ;
- Les émoluments facturés présentent une hausse (+ CHF 110'798).

L'année 2024 a été une bonne année concernant les émoluments. Le nombre de transferts immobiliers et de gages a cependant diminué (mais la valeur de transaction a augmenté). Le total des émoluments s'élève à CHF 5'603'298 (CHF 5'492'500 en 2023) pour un budget CHF 5'900'000.

RF - Développements informatiques

- Développement d'un tableau interactif de gestion des émoluments (feuille de frais) ;
- Intégration du registre des servitudes dans le guichet du registre foncier ;
- Numérisation et automatisation d'une partie du processus de demande d'extrait ;
- Poursuite du développement de la consultation en ligne pour les pièces justificatives du RF ;
- Développement d'un webservice permettant de moderniser l'infrastructure logicielle en lien avec l'établissement d'extraits non certifiés sur le guichetUnique et EasyRF ;
- Préparation de la plateforme de consultation Terravis ainsi que de l'introduction du numéro AVS ;
- Préparation et nombreux tests en vue d'une migration du logiciel métier Terris ;
- Participation au groupe de travail technique visant à élaborer l'ordonnance découlant de la Loi sur le notariat électronique.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	7'243'602	7'736'000	7'302'637	-433'363	-5.6%	+59'036	+0.8%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	6'379'560	7'060'000	6'532'857	-527'143	-7.5%	+153'297	+2.4%
43 Revenus divers	6'027	4'000	10'547	+6'547	+163.7%	+4'521	+75.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	198'734	100'000	106'180	+6'180	+6.2%	-92'554	-46.6%
47 Subventions à redistribuer	0	0	51'840	+51'840	--	+51'840	--
49 Imputations internes	659'281	572'000	601'213	+29'213	+5.1%	-58'068	-8.8%
Charges d'exploitation	7'839'217	8'184'340	7'878'267	-306'073	-3.7%	+39'050	+0.5%
30 Charges de personnel	6'284'951	6'680'455	6'393'891	-286'564	-4.3%	+108'940	+1.7%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	395'912	480'700	335'517	-145'183	-30.2%	-60'395	-15.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	38'406	38'405	38'405	0	0.0%	-1	-0.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	51'840	+51'840	--	+51'840	--
39 Imputations internes	1'119'948	984'780	1'058'614	+73'833	+7.5%	-61'335	-5.5%
Résultat d'exploitation	-595'615	-448'340	-575'629	-127'289	-28.4%	+19'986	+3.4%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	151	+151	--	+151	--
Résultat de financement	0	0	-151	-151	--	-151	--
Résultat opérationnel	-595'615	-448'340	-575'780	-127'440	-28.4%	+19'835	+3.3%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-595'615	-448'340	-575'780	-127'440	-28.4%	+19'835	+3.3%

Commentaires

Au niveau des revenus d'exploitation, bien que ceux du groupe 42 "Taxes" soient inférieurs au budget, ils sont plus élevés qu'en 2023. Ils sont composés d'émoluments et de prestations de services. Concernant les émoluments du registre foncier, le SGRF a terminé de rattraper le retard et le rythme est maintenant stable. Quant aux prestations de services, il y a eu moins de demandes de divisions parcellaires. En effet, après le pic post-COVID en 2022, un ralentissement est observé au niveau du marché de l'immobilier, ce qui impacte les revenus de prestations. S'agissant des revenus de transfert du groupe 46, ils correspondent aux subventions fédérales relatives à la convention-programme RDPPF. Au niveau du groupe 49 "Imputations internes", il s'agit principalement du financement par le fonds des mensurations officielles des mises à jour périodiques effectuées par le service.

S'agissant des charges d'exploitation, l'écart budgétaire concernant le groupe 30 "Charges de personnel" s'explique par des vacances temporaires lors de renouvellements de postes et par la baisse temporaire de taux d'activité demandée par les collaborateurs-trices. Quant au groupe 31 "Biens, services et autres charges d'exploitation", ce sont principalement les frais d'honoraires qui ont été plus bas que budgétés, le service s'étant focalisé prioritairement sur les mandats liés au plan climat.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Renseign. & conseils à la clientèle (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	170'220	130'296	188'284
Coûts des services centraux	28'713	20'616	29'287
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	198'933	150'912	217'571

Commentaires

L'objectif de ces dernières années a été de poursuivre le développement des portails internet et intranet pour les domaines du registre foncier et de la géomatique afin de diminuer le temps consacré au téléphone et au guichet. Cependant, bien que le budget tablait sur une diminution du temps consacré au téléphone et au guichet, il apparaît que la demande d'un guichet physique est quelque chose à laquelle les administré-e-s restent attaché-e-s, et qu'un minimum incompressible a été atteint.

Diffusion de la mensuration officielle (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	93'255	98'119	84'797
Coûts des services centraux	13'274	11'725	11'171
Revenus	24'954	10'000	40'979
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	81'575	99'844	54'989

Commentaires

Les produits proviennent de prestations de service dans le cadre de la diffusion d'extraits cadastraux. À noter que 98% des demandes des utilisateurs-trices sont traitées dans les 24 heures. Pour mémoire, le produit de la vente des données numériques via le Geoshop alimente le fonds des mensurations officielles.

Prod. des documents de mutation (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	4	0	0
Coûts salariaux et de structure	810'419	940'198	799'613
Coûts des services centraux	138'681	130'578	128'350
Revenus	719'039	979'000	687'517
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	230'066	91'776	240'447

Commentaires

Les revenus proviennent essentiellement de prestations de service pour l'établissement des plans de division et des plans de cadastration. Bien qu'inférieurs au budget, ils sont dans le même ordre de grandeur qu'en 2023. Après un pic post-COVID observé en 2022, le nombre de demandes de divisions parcellaires a diminué en 2023 et 2024, reflétant un ralentissement au niveau du marché de l'immobilier.

Renouvellement du cadastre (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	365'101	631'288	248'125
Coûts des services centraux	61'091	87'676	39'677
Revenus	78'000	0	42'300
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	348'191	718'963	245'502

Commentaires

La baisse des charges reflète la diminution des travaux de renouvellement du cadastre. Les revenus proviennent du fonds des mensurations officielles pour le financement des travaux de renouvellement du cadastre effectués par le service.

Maintenance rés. pts fixes & bornes (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	129'938	80'468	121'602
Coûts des services centraux	22'021	11'176	19'502
Revenus	86'080	75'000	86'991
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	65'879	16'644	54'113

Commentaires

Les charges et revenus sont stables par rapport à 2023.

Contrôle des dossiers de PPE (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	136'589	184'700	138'034
Coûts des services centraux	21'441	21'541	21'731
Revenus	102'555	125'000	136'088
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	55'476	81'241	23'678

Commentaires

Les charges sont stables par rapport à 2023. Suite à la mise en œuvre de la nouvelle directive concernant les PPE, on constate que les coûts salariaux et de structure sont couverts par les revenus des prestations de service en lien avec ce domaine.

SITN (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	1'199'107	1'253'454	1'288'146
Coûts des services centraux	166'431	146'026	165'524
Revenus	29'313	25'000	42'494
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'336'225	1'374'479	1'411'176

Commentaires

Le travail en interne a été consacré en majorité aux géoprojets mais aussi au géoportail, aux géodonnées et à la géoformation. Les revenus concernent principalement les conventions liant le service et les villes de La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel.

Projets d'intérêts généraux (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	673'188	689'929	773'505
Coûts des services centraux	104'833	88'822	114'201
Revenus	680'734	600'000	570'282
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	97'287	178'751	317'424

Commentaires

Il s'agit principalement de travaux d'acquisition de géodonnées de référence. Les produits concernent essentiellement des prestations de service financées par le fonds des mensurations officielles, comme la mise à jour périodique et la réalisation du cadastre RDPPF.

Gestion des droits du registre foncier (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	1
Coûts salariaux et de structure	2'178'223	2'264'715	2'097'171
Coûts des services centraux	363'601	358'337	325'293
Revenus	4'828'555	5'151'000	4'834'464
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-2'286'731	-2'527'948	-2'411'999

Commentaires

Les charges et revenus sont stables par rapport à 2023, reflet de la stabilité du nombre de transactions des gages immobiliers et des transferts de propriété. Les revenus proviennent principalement des émoluments relatifs aux transferts immobiliers et aux gages immobiliers.

Diffusion de documents RF (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	2'203	0	1'044
Coûts salariaux et de structure	485'720	386'749	561'060
Coûts des services centraux	81'001	61'194	87'100
Revenus	569'503	620'000	702'291
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-579	-172'057	-53'088

Commentaires

Ce groupe de prestations concerne d'une part les consultations payantes en ligne (données du registre foncier au travers du guichet unique, registre des servitudes et dossiers de PPE) et d'autre part les demandes d'extraits sous format papier du registre foncier. Ces dernières ont augmenté par rapport à 2023.

Expertises & analyses (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	161'945	174'210	132'063
Coûts des services centraux	27'060	27'564	20'179
Revenus	1'820	5'000	1'190
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	187'185	196'774	151'051

Commentaires

Il s'agit essentiellement de conseils juridiques donnés aux notaires. Ceux-ci sont rarement facturés, car ils sont ensuite compensés par les émoluments administratifs et par un traitement plus rapide en aval.

Prestations inspectorat (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	217'832	251'432	277'443
Coûts des services centraux	36'452	39'783	43'290
Revenus	85'535	114'000	66'090
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	168'749	177'215	254'643

Commentaires

La baisse des revenus s'explique par la diminution du report de servitudes, elle-même reflétant la diminution du nombre de divisions.

Secrétariat de commissions (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	43'604	37'770	52'694
Coûts des services centraux	7'271	5'976	8'262
Revenus	34'830	32'000	35'740
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	16'045	11'746	25'216

Commentaires

Il s'agit des commissions pour la mise en vente d'appartements loués (CVAL) et pour la sanction d'acquisitions immobilières par des personnes à l'étranger (COMACQ).

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Frais de rappel	-2'684	0	-4'370
Total charges (+) / revenus (-) nets	-2'684	0	-4'370

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2023			Budget 2024			Comptes 2024		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*Plan climat	En cours	100'000	0	100'000	50'000	0	50'000	48'995	0	48'995
Total		100'000	0	100'000	50'000	0	50'000	48'995	0	48'995

Commentaires

Le travail du SGRF dans le cadre du plan climat s'est focalisé comme prévu sur la localisation des îlots de chaleur. En 2023, le SITN avait mandaté une entreprise afin d'effectuer une étude climatique couvrant tout le territoire cantonal. Le travail s'est terminé en 2024.

2.9.12.Fonds d'aménagement du territoire

Missions principales

En application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, les cantons mettent en place un système de compensation des avantages et des inconvénients liés aux mesures d'aménagement. Les cantons disposent d'une marge de manœuvre pour décliner le dispositif fédéral. Le canton de Neuchâtel connaît un tel système de compensation depuis l'introduction de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT) en 1986.

Selon les articles 33 et suivants LCAT, le propriétaire d'un bien-fonds dont la valeur augmente grâce à une mesure d'aménagement du territoire doit verser au fonds d'aménagement du territoire une contribution de plus-value correspondant au 30% de l'augmentation de valeur de son bien-fonds si celle-ci constitue un avantage majeur (nouvelle affectation à la zone à bâtir, changement d'affectation vers une zone de plus grande valeur, augmentation des droits à bâtir pour la partie qui dépasse les 50% de droits supplémentaires).

En vertu de l'article 41 LCAT, le fonds participe :

- a) aux dépenses imposées à l'État et aux communes dans le cadre des procédures d'expropriation matérielle au sens de la présente loi ;
- a bis) aux dépenses convenues par l'État et les communes avec les propriétaires dans le cadre d'un contrat de droit administratif réglant la compensation entre la contribution de plus-value et l'indemnisation de l'expropriation matérielle ;
- b) à la prise en charge d'intérêts de fonds empruntés par des exploitants pour l'achat de terres agricoles à des prix non spéculatifs ;
- c) à d'autres mesures d'aménagement prises par le canton ou les communes qui visent à assurer le respect des principes de l'article 3 LAT.

Le fonds est géré par le service cantonal de l'aménagement du territoire, sauf en ce qui concerne la prise en charge d'intérêts qui est de la compétence du service de l'agriculture.

Évolution de l'environnement et des tâches

La modification de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) est entrée en vigueur le 1er mai 2014. En application de l'article 5 de ladite loi, les cantons doivent obligatoirement se doter d'un système de compensation des avantages et des inconvénients liés aux mesures d'aménagement du territoire. La loi fédérale impose un prélèvement d'au moins 20% de la plus-value foncière résultant d'une mesure d'aménagement, ainsi que la taxation des cas d'attribution d'un bien-fonds à la zone à bâtir. Les cantons disposaient de 5 ans à compter du 1er mai 2014 pour adapter leur loi d'application. Le rapport du Conseil d'État a été remis en mai 2018 au Grand Conseil. Une commission ad hoc sur l'aménagement du territoire a traité le projet de loi durant le 2ème semestre 2018 et le début de l'année 2019 et a permis au Grand Conseil d'adopter la loi lors de sa session du 26 mars 2019. Afin de garantir le financement des indemnités pour expropriations matérielles qui seront dues en raison du redimensionnement de la zone à bâtir, le nouveau système propose un prélèvement de 30% sur les nouvelles affectations à la zone à bâtir, sur les changements d'affectation ainsi que sur les augmentations conséquentes de droits à bâtir pour la part qui dépasse les 50% de nouveaux droits à bâtir.

Activités et réalisations

- En 2024, une seule décision relative à la perception de la plus-value a mené à la facturation d'une contribution de CHF 207'897, encaissée la même année. Les autres contributions sur plus-value encaissées en 2024, en application des articles 33 à 37 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), représentent un montant de CHF 205'654, et découlent de décisions prises en 2004, 2014, 2018 et 2021 ;
- Des subventions ont été versées à deux communes pour la révision de leur plan d'aménagement local suite au préavis du chef de département, pour un montant de CHF 35'000. De plus, une de ces communes a reçu la subvention complémentaire de CHF 20'000 allouée par le canton ;
- Le fonds a été sollicité à hauteur de CHF 121'800 pour compenser la moins-value d'un bien-fonds lors de l'exercice sous revue ;
- En 2024, 8 nouvelles demandes de prise en charge des intérêts de fonds empruntés pour l'achat de terre agricoles ont été enregistrées, dont 6 ont fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'État. Les intérêts sur un montant total de CHF 784'825 seront pris en charge pour des prêts variant d'une durée de 10 à 15 ans. Cette aide a permis d'acquérir 105,5 hectares de terres agricoles. Le montant total des intérêts payés par le fonds en 2024 s'élève à CHF 129'526,25 et les amortissements se sont élevés à CHF 640'255,20. À fin 2024, 69 prêts dont le total des soldes s'élève à CHF 5'262'713,40 bénéficient de cette mesure.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	6'192'994	1'139'990	540'457	-599'533	-52.6%	-5'652'537	-91.3%
40 Revenus fiscaux	6'187'039	107'500	172'712	+65'212	+60.7%	-6'014'327	-97.2%
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	5'955	0	2'305	+2'305	--	-3'650	-61.3%
43 Revenus divers	0	0	40	+40	--	+40	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	1'032'490	121'800	-910'690	-88.2%	+121'800	--
46 Revenus de transfert	0	0	243'600	+243'600	--	+243'600	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	6'192'994	1'139'990	540'457	-599'533	-52.6%	-5'652'537	-91.3%
30 Charges de personnel	4'880	6'000	0	-6'000	-100.0%	-4'880	-100.0%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	87'908	359'000	6'004	-352'996	-98.3%	-81'904	-93.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	5'730'091	0	4'795	+4'795	--	-5'725'296	-99.9%
36 Charges de transfert	128'984	520'000	306'326	-213'674	-41.1%	+177'342	+137.5%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	241'130	254'990	223'332	-31'659	-12.4%	-17'799	-7.4%
Résultat d'exploitation	0	0	0	+0	+100.0%	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	+0	+100.0%	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	+0	+100.0%	0	--

Commentaires

Les revenus du groupe 40 "Revenus fiscaux" correspondent aux nouvelles décisions de contributions de plus-values de 2024. Pour rappel, le montant très élevé de 2023 reflétait un changement de méthode : alors qu'elles avaient été jusque-là comptabilisées à l'encaissement, le CCFI a demandé qu'elles soient enregistrées au moment de la décision. Le montant de 2023 comprend donc le montant de la correction. Au niveau de l'encaissement, les montants sont généralement dus à 10 ans. Il arrive toutefois que certains terrains soient rapidement vendus ou construits après la mise en zone. Quant au groupe 46 "Revenus de transfert", un revenu non budgété a été perçu au titre de dédommagement suite à une moins-value sur un terrain appartenant à l'État.

Au niveau des charges d'exploitation, l'écart budgétaire du groupe 31 "Biens, services et autres charges d'exploitation" s'explique par le fait que les deux mandats attribués à Objectif.ne pour l'accompagnement, la mise en œuvre, et l'élaboration des projets d'agglomération RUN (Génération 1-4 et 5) émergent dorénavant au SCAT. Par ailleurs, les autres mandats ont engendré moins de frais que prévu. S'agissant des charges d'exploitation du groupe 36 "Charges de transfert", elles comprennent les subventions pour la prise en charge d'intérêts sur des emprunts contractés par des exploitants pour l'achat de terres agricoles ainsi que les subventions cantonales allouées aux communes dans le cadre de la révision de leur plan d'aménagement local lors du préavis du chef du DDTE et lors de l'adoption du PAL par le Conseil Général. Ces dernières ont été plus basses que budgétées et seront versées ultérieurement selon le rythme d'avancement des travaux des communes.

Enfin, les dépenses du groupe 39 "Imputations internes" correspondent au financement des postes impliqués dans la mise en œuvre de la LAT (à savoir : 0,3 EPT au service de la faune, des forêts et de la nature, 0,1 EPT au service des transports, 0,5 EPT au service de l'énergie et de l'environnement et 0,8 EPT au service de l'aménagement du territoire).

Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Indemnisation	-871	0	-124'105
Mesures de soutien	128'984	120'000	129'526
Plans d'aménagement	0	400'000	55'000
Total charges (+) / revenus (-) nets	128'113	520'000	60'421

Commentaires

- Indemnisation : le revenu net concerne le dédommagement d'une commune pour compenser la moins-value d'un bien-fonds dont l'État est propriétaire, ceci suite à une modification d'un plan d'aménagement.
- Mesures de soutien : il s'agit des subventions pour la prise en charge d'intérêts sur des emprunts contractés par des exploitants pour l'achat de terres agricoles.
- Plans d'aménagement : il s'agit des subventions cantonales allouées aux communes dans le cadre de la révision de leur plan d'aménagement local lors du préavis du chef du DDTE et lors de l'adoption du PAL par le Conseil général. Ces dernières ont été plus basses que budgétées et seront versées ultérieurement selon le rythme d'avancement des travaux des communes.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Contrib. s/plus-val.	-6'187'039	-107'500	-172'712
Frais de rappel	-20	0	-40
Total charges (+) / revenus (-) nets	-6'187'059	-107'500	-172'752

Commentaires

Il s'agit des nouvelles décisions de contributions de plus-values de 2024. Comme expliqué ci-dessus, le montant très élevé de 2023 reflétait un changement de méthode : alors qu'elles avaient été jusque-là comptabilisées à l'encaissement, le CCFI a demandé qu'elles soient enregistrées au moment de la décision. Le montant de 2023 comprend donc le montant de la correction.

2.9.13.Fonds cantonal de l'énergie

Missions principales

Le fonds cantonal de l'énergie est destiné à soutenir, notamment via le Programme Bâtiments, les objectifs de la loi cantonale sur l'énergie (LCEn), en particulier l'utilisation économe et efficace de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables indigènes. Il est financé par la redevance cantonale sur l'électricité, les contributions globales de la Confédération et par des annuités budgétaires.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le Programme Bâtiments mis en place par les cantons et la Confédération est un pilier essentiel de la politique énergétique et climatique de la Suisse. Il encourage l'efficacité énergétique et l'exploitation des énergies renouvelables dans le domaine du bâtiment. Son financement est assuré par l'affectation partielle de la taxe sur le CO2 octroyée par la Confédération au canton de Neuchâtel, sous forme de contributions globales, ainsi que par le fonds cantonal de l'énergie alimenté depuis 2018 par la redevance cantonale sur l'électricité (LAEL).

Activités et réalisations

Le Programme Bâtiments continue de rencontrer un grand succès dans le canton en 2024 avec 833 promesses de subvention pour un montant réservé (incluant l'ensemble des subventions tant cantonales que fédérales) d'environ CHF 9,15 millions (notamment 314 octrois pour l'isolation de bâtiments, 9 octrois pour l'amélioration de classe CECB, 16 octrois pour le solaire thermique, 49 octrois pour le chauffage au bois automatique, 310 octrois pour des pompes à chaleur et 115 octrois pour des raccordements à des réseaux de chaleur).

En 2024, le fonds cantonal de l'énergie a été sollicité pour des paiements de subventions cantonales ainsi que pour divers mandats et mesures de communication, d'un montant global d'environ CHF 2,98 millions.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	10'113'396	10'610'436	13'445'719	+2'835'284	+26.7%	+3'332'323	+32.9%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	1'623'148	1'650'000	1'629'421	-20'579	-1.2%	+6'273	+0.4%
42 Taxes	0	0	25	+25	--	+25	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	525'436	0	-525'436	-100.0%	0	--
46 Revenus de transfert	312'677	350'000	270'171	-79'829	-22.8%	-42'506	-13.6%
47 Subventions à redistribuer	6'317'572	6'635'000	6'196'103	-438'897	-6.6%	-121'469	-1.9%
49 Imputations internes	1'860'000	1'450'000	5'350'000	+3'900'000	+269.0%	+3'490'000	+187.6%
Charges d'exploitation	10'113'396	10'610'436	13'445'719	+2'835'283	+26.7%	+3'332'323	+32.9%
30 Charges de personnel	47'970	54'936	56'091	+1'155	+2.1%	+8'120	+16.9%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	339'646	555'500	352'366	-203'134	-36.6%	+12'720	+3.7%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	1'071'145	0	4'214'933	+4'214'933	--	+3'143'788	+293.5%
36 Charges de transfert	2'335'921	3'365'000	2'626'227	-738'773	-22.0%	+290'307	+12.4%
37 Subventions redistribuées	6'317'572	6'635'000	6'196'103	-438'897	-6.6%	-121'469	-1.9%
39 Imputations internes	1'144	0	0	0	--	-1'144	-100.0%
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

En ce qui concerne les revenus, le groupe 41 "Patentes et concessions" reste stable par rapport à 2023 (+0,4 %), ce qui reflète une consommation électrique similaire à celle de l'année précédente. Le groupe 46 "Revenus de transfert" affiche une baisse de -13,6 % par rapport à 2023, en raison d'un dédommagement fédéral moindre lié à un volume de dossiers traités dans le cadre du Programme Bâtiments légèrement inférieur à celui de l'année précédente. Quant au groupe 49 "Imputations internes", il connaît une forte hausse (+187,6 %) en raison de la mise en œuvre des mesures du Plan climat et de la bonification au fonds cantonal de l'énergie. Cette dernière vise à pallier l'insuffisance de financement estimée à CHF 6,4 millions entre 2023 et 2027 en raison du recul de la part fédérale dans le cadre du Programme Bâtiments. Cette mesure permet de garantir la continuité du soutien financier aux bénéficiaires en attendant les décisions fédérales concernant le plan d'économies.

S'agissant des charges, le groupe 31 "Biens, services et autres charges d'exploitation" reste maîtrisé, en baisse de -36,6 % par rapport au budget, du fait de la non-réalisation de certains mandats externes pour le traitement des dossiers du Programme Bâtiments. Le groupe 36 "Charges de transfert" est en progression de +12,4 % par rapport à 2023, traduisant une augmentation du volume de projets soutenus dans le cadre dudit programme.

Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Programme Bâtiment - Part cantonale	1'987'244	3'015'000	2'324'556
Total charges (+) / revenus (-) nets	1'987'244	3'015'000	2'324'556

Commentaires

Le montant net au budget correspond aux subventions cantonales allouées aux ayants droit (personnes physiques, communes, entreprises) auxquelles se soustrait le dédommagement de la Confédération pour le traitement des dossiers du Programme Bâtiments.

En 2024, les charges nettes de transfert s'élèvent à CHF 2'324'556, soit un écart de CHF -690'444 par rapport au budget. Il s'explique par le fait que le montant des subventions versées dépend des projets effectivement terminés, avec un délai d'exécution pouvant atteindre trois ans entre l'octroi et le paiement effectif de la subvention. La décision de renforcer le fonds cantonal de l'énergie permettra de garantir la continuité du soutien aux projets énergétiques dans les années à venir.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Programme Bâtiment - Part fédérale	0	0	-8'066
Total charges (+) / revenus (-) nets	0	0	-8'066

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

2.9.14.Fonds des eaux

Missions principales

Le fonds cantonal des eaux est destiné à soutenir les communes et les syndicats intercommunaux pour financer les études, les mesures d'organisation du territoire et les travaux nécessaires à l'alimentation en eau potable, à l'évacuation et à l'épuration des eaux ainsi qu'à l'assainissement des sites pollués qui incombent à l'État.

Il est financé par le produit de la redevance sur la consommation d'eau potable. Depuis les modifications récentes de la loi sur le fonds cantonal des eaux, les coûts relatifs à l'assainissement des sites pollués sont également pris en charge par ce fonds. À noter qu'une partie du plan phytosanitaire est également financée par celui-ci.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le fonds cantonal des eaux a été sollicité en 2024 conformément au budget. Quelques projets initialement prévus en 2023 ont également été réalisés sur cet exercice.

Activités et réalisations

Le fonds cantonal des eaux a été sollicité pour différents projets dans les domaines de la protection des eaux et des sites pollués à hauteur de CHF 14,5 millions répartis de la manière suivante :

• Subventions pour l'épuration des eaux	CHF 8,3 millions (36)
• Subventions pour l'adduction en eau potable	CHF 0,4 million (36)
• Mandats eaux	CHF 0,4 million (31)
• Mandats sites pollués	CHF 5,4 millions (31) (en partie subventionnés par la Confédération)

Adduction et assainissement

- En 2024, plus d'une quarantaine de projets dans ces domaines ont bénéficié de subventions provenant du fonds cantonal des eaux. Pour rappel, la redevance a été augmentée à 80 cts/m³ au 1er janvier 2024.

Décharges et autres sites pollués

- Les investigations et surveillances hydrogéologiques d'une vingtaine d'anciennes décharges et d'installations de tir à charge du canton se sont poursuivies ;
- Les travaux d'assainissement du site CISA à La Chaux-de-Fonds ont débuté avec une année de retard en raison de la découverte de substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) dans le sous-sol du site. Après mise en soumission, les travaux ont été attribués pour un montant de CHF 7'500'000 environ. La première phase des travaux (terrassment) s'est terminée en 2024, avec un très léger dépassement de budget. La deuxième phase (soil mixing) débutera au printemps 2025 ;
- En faisant réaliser de nombreuses investigations de sites pollués liés à l'activité d'entreprises, le fonds cantonal des eaux a contribué financièrement aux frais dus par les responsables défaillants, sur la base de l'article 16d de la loi sur les déchets et les sites pollués (LDSP) ;
- L'Office fédéral de l'environnement a accordé la participation financière du fonds fédéral pour les sites pollués (fonds OTAS) pour 7 sites industriels et 5 anciennes décharges, pour un montant total de CHF 240'104.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	16'267'469	23'922'900	20'224'597	-3'698'303	-15.5%	+3'957'128	+24.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	8'689'704	9'600'000	9'606'458	+6'458	+0.1%	+916'754	+10.5%
42 Taxes	20	0	0	0	--	-20	-100.0%
43 Revenus divers	36'918	0	43'473	+43'473	--	+6'555	+17.8%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	2'909'042	11'517'900	5'875'642	-5'642'258	-49.0%	+2'966'600	+102.0%
46 Revenus de transfert	281'576	305'000	248'104	-56'896	-18.7%	-33'472	-11.9%
47 Subventions à redistribuer	4'350'209	2'500'000	4'450'920	+1'950'920	+78.0%	+100'711	+2.3%
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	16'267'469	23'922'900	20'224'597	-3'698'303	-15.5%	+3'957'128	+24.3%
30 Charges de personnel	1'644	10'900	0	-10'900	-100.0%	-1'644	-100.0%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'475'240	5'990'000	5'770'096	-219'904	-3.7%	+4'294'857	+291.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	9'137'898	13'622'000	8'711'967	-4'910'033	-36.0%	-425'931	-4.7%
37 Subventions redistribuées	4'350'209	2'500'000	4'450'920	+1'950'920	+78.0%	+100'711	+2.3%
39 Imputations internes	1'302'479	1'800'000	1'291'615	-508'385	-28.2%	-10'865	-0.8%
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Les revenus du groupe 41 "Patentes et concessions" concernent la redevance sur la consommation d'eau potable. Au niveau du groupe 46 "Revenus de transfert", le montant correspond à la participation fédérale pour le financement de projets d'épuration des eaux et de gestion des sites pollués. La diminution par rapport à 2023 s'explique par un nombre légèrement inférieur de projets réalisés. Quant aux revenus du groupe 47 "Subventions à redistribuer", ils sont en lien avec les subventions pour les stations d'épuration des eaux (STEP). L'augmentation de +78,0% par rapport au budget reflète le rythme soutenu de réalisation des projets en 2024.

Les charges du groupe 31 "Biens, services et autres charges d'exploitation" sont inférieures au budget en raison du retard dans la mise en œuvre de plusieurs projets d'assainissement et de gestion des sites pollués. Cependant, elles restent nettement supérieures à 2023 (+291,1%), ce qui s'explique par le début des travaux sur le site CISA à La Chaux-de-Fonds et par l'augmentation des coûts liés à la gestion des PFAS. S'agissant du groupe 36 "Charges de transfert", il représente les subventions cantonales pour les projets d'adduction et d'épuration des eaux. La diminution de -36,0% par rapport au budget s'explique par le fait que plusieurs projets d'envergure n'ont pas été engagés par les maîtres d'ouvrage, en particulier les communes. Enfin, l'écart budgétaire du groupe 39 "Imputations internes" s'explique par le fait que la mesure A15 du plan phytosanitaire (contribution à la qualité des eaux souterraines par une sylviculture proche de la nature), en collaboration avec le SFFN, n'a pas encore été mise en œuvre.

Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Dédomm. Conf. routes nat. sites pollués	-10'000	-5'000	-8'000
Eaux	8'866'322	13'322'000	8'471'863
Total charges (+) / revenus (-) nets	8'856'322	13'317'000	8'463'863

Commentaires

Ces charges de transfert concernent essentiellement les subventions cantonales allouées pour les projets d'adduction et d'épuration des eaux et correspondent à la recette d'investissement permettant d'équilibrer les subventions d'investissement accordées aux communes. À ces charges s'ajoutent notamment les dédommagements accordés aux communes pour leurs tâches de perception de la redevance. L'écart budgétaire s'explique par le fait que plusieurs projets d'envergure relatifs à l'adduction et à l'épuration des eaux n'ont pas été engagés par les maîtres d'ouvrage, en particulier les communes.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Frais de rappel	-20	0	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	-20	0	0

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2023			Budget 2024			Comptes 2024		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Epuration des eaux et adduction	En cours	9'015'488	9'015'488	0	13'500'000	13'500'000	0	8'588'567	8'588'567	0
Total		9'015'488	9'015'488	0	13'500'000	13'500'000	0	8'588'567	8'588'567	0

Commentaires

Les subventions d'investissement relatives à l'adduction en eau potable et à l'épuration des eaux sont couvertes par une recette équivalente émanant du fonds des eaux. La dépense nette est donc nulle.

2.9.15.Fonds forestier de réserve

Missions principales

Selon l'art. 70 LCFo, le but du fonds forestier de réserve est de permettre le financement d'améliorations forestières telles qu'achats d'équipement, établissement et réfection d'infrastructures, acquisitions de forêts ou mesures favorisant l'utilisation du bois.

Évolution de l'environnement et des tâches

Compte tenu de la morosité du marché du bois en 2024, les recettes provenant de la vente du bois issu des forêts de l'État n'ont pas permis de couvrir les coûts. En conséquence, le fonds forestier de réserve n'a pas été approvisionné.

Le fonds remplit par ailleurs son rôle légal et est utilisé comme tel. Il est par exemple très utile pour permettre le décaissement de projets ponctuels subventionnés (infrastructures, réserves forestières, etc.).

Activités et réalisations

- L'année 2024 a été marquée par un contrôle strict des dépenses en raison du faible niveau de fortune du fonds. Celles-ci se sont limitées au soutien aux associations Lignum Neuchâtel et ForêtNeuchâtel ;
- Divers baux de terrain ont par ailleurs été encaissés ainsi que des taxes d'exploitation de gravières.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
	2023	2024	2024	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	82'884	66'500	50'651	-15'849	-23.8%	-32'232	-38.9%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	36'041	20'000	43'270	+23'270	+116.4%	+7'229	+20.1%
43 Revenus divers	0	1'000	0	-1'000	-100.0%	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	46'843	45'500	7'381	-38'119	-83.8%	-39'462	-84.2%
Charges d'exploitation	94'365	75'500	60'732	-14'768	-19.6%	-33'632	-35.6%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'expl.	17'915	10'000	2'260	-7'740	-77.4%	-15'655	-87.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	48'949	38'000	30'972	-7'028	-18.5%	-17'977	-36.7%
36 Charges de transfert	27'500	27'500	27'500	0	0.0%	0	0.0%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	-11'481	-9'000	-10'081	-1'081	-12.0%	+1'400	+12.2%
44 Revenus financiers	11'481	9'000	10'081	+1'081	+12.0%	-1'400	-12.2%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	11'481	9'000	10'081	+1'081	+12.0%	-1'400	-12.2%
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Les revenus du fonds proviennent :

- De la perception des taxes relatives à l'extraction de gravier (groupe 42 "Taxes"). Les volumes extraits par l'entreprise exploitant la gravière ont augmenté par rapport à l'exercice précédent et expliquent la hausse des revenus.
- Des subventions fédérales reçues en lien avec l'entretien des forêts, propriétés du fonds forestier de réserve, dans le cadre de l'accord de prestations relatif à la convention-programme 2020-2024. Depuis 2021, ces subventions transitent par le service de la faune, des forêts et de la nature avant d'être versées - au travers des imputations internes - au fonds forestier de réserve (groupe 49 "Imputations internes"). En 2024, les travaux prévus dans l'accord de prestations n'ayant pas été réalisés, aucune subvention n'a été versée.
- Des fermages encaissés par le service de l'agriculture et reversés au fonds sous revue (groupe 49 "Imputations internes").
- De diverses locations, en particulier des locaux du centre forestier de la Gréville (groupe 44 "Revenus financiers").

Au niveau des charges d'exploitation, outre les subventions versées annuellement à deux associations pour leurs prestations d'intérêt général, le fonds a été sollicité pour informatiser le relevé de données en forêts.

Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Appui organismes but non lucratif	27'500	27'500	27'500
Subv. féd. acq. infrastruct. & biodiv.	-23'097	-38'000	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	4'404	-10'500	27'500

Commentaires

Les charges correspondent aux soutiens financiers versés à deux associations forestières pour leurs prestations d'intérêt général.

En ce qui concerne les revenus et comme mentionné ci-avant, les travaux d'entretien dans les forêts du fonds prévus dans le cadre de la convention-programme Forêts 2020-2024 n'ayant pas été réalisés, aucune subvention fédérale n'a été encaissée.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Frais de rappel	-20	0	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	-20	0	0

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

2.9.16.Fonds de conservation de la forêt

Missions principales

Le fonds de conservation de la forêt a pour but de permettre la remise en état de sites exploités ayant bénéficié d'une autorisation de défrichement, d'assurer le reboisement de compensation et de financer d'autres mesures visant à des améliorations qualitatives du milieu boisé (art 73 LCFo).

Évolution de l'environnement et des tâches

Le fonds de conservation de la forêt est alimenté par les taxes de compensation et les contributions de plus-value versées par les bénéficiaires d'autorisations de défrichement (art. 13, 14 et 73 LCFo). Lorsque le service est en charge de l'exécution d'une obligation liée à une autorisation de défrichement, il prélève les avances déposées dans le fonds à cet effet. Les nouvelles demandes de défrichement sont relativement rares et les dossiers importants peuvent passer par une caution bancaire de garantie plutôt que par un versement au fonds. Il subsiste cependant quelques travaux à financer via ce fonds. Il s'agit de mesures régulières de reboisement et de compensation d'autre nature liées à d'anciens défrichements ou à d'autres atteintes à l'écosystème forestier.

Activités et réalisations

En 2024, le fonds de conservation de la forêt a été utilisé pour des prestations en lien avec la protection de la faune en forêt et la lutte contre les plantes exotiques envahissantes.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
	2023	2024	2024	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	8'429	20'000	2'714	-17'286	-86.4%	-5'715	-67.8%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	1'000	0	-1'000	-100.0%	0	--
43 Revenus divers	1'069	200	0	-200	-100.0%	-1'069	-100.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	7'360	18'800	2'714	-16'086	-85.6%	-4'646	-63.1%
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	8'429	20'000	2'714	-17'286	-86.4%	-5'715	-67.8%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'expl.	8'429	20'000	2'714	-17'286	-86.4%	-5'715	-67.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Durant l'exercice 2024, le fonds a été sollicité pour financer des travaux forestiers en lien avec la lutte contre les néophytes.

2.9.17.Fonds agricole et viticole

Missions principales

Le fonds agricole et viticole est régi par la loi sur la promotion de l'agriculture et son règlement. Il est alimenté par une contribution annuelle obligatoire perçue des exploitants-es de vigne qui s'élève désormais à CHF 400 par hectare de vigne. Une autre contribution obligatoire concerne la perception de CHF 2,50 par quintal de raisin à chaque encaveur de vendange neuchâteloise. Puis celle perçue par la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture auprès des exploitants-es (propriétaires ou fermiers-ères) de biens-fonds agricoles, qui est de CHF 2 par hectare de surface agricole (SAU).

Ses missions principales sont les suivantes :

- soutien à la filière viti-vinicole ;
- soutien aux filières agricoles ;
- promotion des produits du terroir et des vins.

Évolution de l'environnement et des tâches

Afin de pouvoir accéder au soutien fédéral supplémentaire pour la promotion des vins neuchâtelois, Neuchâtel - Vins et Terroir doit pouvoir disposer davantage de fonds propres. Par conséquent, l'Interprofession viti-vinicole neuchâteloise a accepté lors de son assemblée générale du 21 novembre 2023 d'augmenter la contribution viticole de CHF 295 à CHF 400 par hectare de vigne et la contribution des encavages de CHF 2 à CHF 2,50 par quintal (100 kg) de raisin. Cette augmentation a permis d'alimenter le fonds agricole et viticole avec environ CHF 80'000 de plus par an.

Par conséquent, le nouveau contrat de prestation avec Neuchâtel - Vins et Terroir pour la période 2024 à 2027 prévoit le versement d'une contribution financière globale fournie par l'État et financée par le fonds agricole et viticole d'un montant de CHF 1'620'000 sur 4 ans principalement destinée à couvrir la promotion des produits du terroir.

Activités et réalisations

Le fonds agricole et viticole a été principalement utilisé afin de contribuer à la promotion des vins et produits du terroir. Cette contribution annuelle est convenue dans le cadre d'un mandat de prestations, entre l'Association Neuchâtel - Vins et Terroir et le DDTE, qui a été renouvelé en 2024. Autrement, une grande partie des dépenses est liée à la défense professionnelle viti-vinicole selon le règlement général d'exécution de la loi sur la promotion de l'agriculture.

Comme tous les ans et selon le budget, une somme de CHF 118'987,40 a été prélevée à la fortune du fonds afin d'équilibrer les comptes. Considérant qu'il reste une fortune de CHF 1'615'064,03 à fin 2024, le fonds pourra encore soutenir ses activités pour environ 13-14 ans avant de s'épuiser.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
	2023	2024	2024	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	447'130	472'000	527'841	+55'841	+11.8%	+80'711	+18.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	20	0	0	0	--	-20	-100.0%
43 Revenus divers	323'185	321'000	405'590	+84'590	+26.4%	+82'406	+25.5%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	123'211	151'000	118'987	-32'013	-21.2%	-4'223	-3.4%
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	714	0	3'263	+3'263	--	+2'549	+357.0%
Charges d'exploitation	447'130	472'000	527'841	+55'841	+11.8%	+80'711	+18.1%
30 Charges de personnel	7'103	7'000	7'919	+919	+13.1%	+815	+11.5%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	0	0	3	+3	--	+3	--
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	440'026	465'000	519'920	+54'920	+11.8%	+79'893	+18.2%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Le résultat du fonds agricole et viticole est constitué essentiellement de revenus issus des contributions des propriétaires de vigne, des encaveurs et agriculteurs (groupe 43 « Revenus divers »).

Par rapport à 2023, CHF 50'000 supplémentaires ont été versés à Neuchâtel - Vins et Terroir selon le nouveau contrat de prestations pour la période 2024 à 2027 dans le but de couvrir la promotion des produits du terroir. Cette hausse des subventions est entièrement compensée par l'augmentation des revenus du fonds agricole et viticole.

Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Subventions liées à la viticulture	440'026	465'000	519'920
Total charges (+) / revenus (-) nets	440'026	465'000	519'920

Commentaires

Les subventions liées à la viticulture englobent la subvention à l'Association Neuchâtel - Vins et Terroir pour la mise en valeur des produits du terroir et la subvention en faveur de la défense professionnelle viti-vinicole. Les comptes 2024 sont en hausse par rapport au budget. Notamment CHF 50'000 de plus ont été versés à Neuchâtel - Vins et Terroir selon le nouveau contrat de prestation pour la période 2024 à 2027 dans le but de couvrir la promotion des produits du terroir. Cette hausse des subventions est entièrement compensée par l'augmentation des revenus du fonds agricole et viticole.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Frais de rappel	-380	0	160
Total charges (+) / revenus (-) nets	-380	0	160

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

2.9.18.Fonds des mensurations officielles

Missions principales

Le fonds a été créé par la loi cantonale sur la mensuration officielle en 1995 avec comme but de couvrir les frais consécutifs à l'abornement, à la nouvelle mensuration, au renouvellement, à des travaux considérés comme adaptations particulières qui présentent un intérêt national élevé et à la mise à jour périodique.

Les objectifs stratégiques pour la période 2024 à 2027 conformément à la convention-programme signée entre la Confédération et le canton sont :

- Atteindre le standard de qualité MO93 sur l'ensemble du territoire cantonal ;
- Maintenir la qualité et l'actualité des données de la mensuration officielle ;
- Introduire le modèle de géodonnées de la mensuration officielle DMAV, version 1.0 ;
- Rendre aisément accessibles les informations foncières publiques ;
- Participer à l'élaboration du concept d'un jeu de données regroupant les différentes caractéristiques des bâtiments ;
- Étendre la mensuration officielle en direction d'un cadastre en 3D ;
- Développer une vision commune pour la mensuration officielle ;
- Optimiser les tâches et les processus ;
- Soutenir la transformation numérique ;
- Permettre la documentation numérique de la propriété par étages ;
- Harmoniser le mode de gestion des servitudes ;
- Retirer les niveaux de tolérance et transposer le concept d'IND-MO à la mensuration officielle ;
- Vérifier les contenus de la mensuration officielle "Couverture du sol" et "Objets divers".

Évolution de l'environnement et des tâches

Le canton a signé 8 conventions-programmes et 27 accords de prestations avec la Confédération. Ces mandats ont une durée d'exécution de plusieurs années et sont gérés par le fonds avec une certaine flexibilité.

Considérant que tous les travaux de nouvelle mensuration ont été adjugés, le fonds servira ces prochaines années aux paiements des travaux adjugés ainsi qu'aux travaux considérés comme adaptations particulières qui présentent un intérêt national élevé et à la mise à jour périodique, conformément aux engagements pris dans la convention-programme entre la Confédération et le canton.

Activités et réalisations

Événements principaux

- Les travaux de renouvellement du secteur des Gorges de l'Areuse ont pu être lancés. Il s'agit de travaux d'amélioration des lacunes constatées du projet pilote des années 1990 ;
- La mise à jour périodique a pu être effectuée sur une surface importante du canton. Les travaux ont été effectués aussi bien en zones urbanisées qu'en secteurs agricoles et forestiers ;
- Des travaux préparatoires pour la migration au DMAV ont été initiés. Les corrections en lien avec l'adaptation des tolérances des overlaps ont été effectuées ;
- Afin de garantir la cohérence entre le registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) et la mensuration officielle, un envoi mensuel aux communes avec les erreurs à corriger basé sur le contrôle de l'OFS - swisstopo a été mis en place.

Convention-programme 2024-2027 et accord de prestations 2024 entre la Confédération et le canton

L'accord de prestations (AP) 2024, signé par la Direction fédérale des mensurations cadastrales (ci-après "MENSURATION") et le chef du DDTE, le 4 juillet 2024, se base sur les conditions cadres spécifiées dans la convention-programme 2024-2027 signée par le Conseil d'État le 5 juin 2024.

Convention-programme 2024-2027

Il s'agit d'un document d'intention pour ces 4 années qui concrétise le concept cantonal de réalisation. Les caractéristiques principales de ce document sont les suivantes :

- La mise à jour périodique des couches d'information "Couverture du sol" et "Objets divers" couvrant une surface de 14'385 ha ;
- Le montant prévu des indemnités versées par la Confédération étant de CHF 404'100 pour atteindre l'objectif susmentionné.

Accord de prestations 2024

Les priorités en 2024 pour le canton de Neuchâtel ont été les suivantes :

- Lancer le mandat de renouvellement du secteur des Gorges de l'Areuse ;
- Améliorer l'homogénéité et la qualité des données de la mensuration officielle du canton.

Les prestations de la "MENSURATION" sont les suivantes :

- Paiements d'acomptes pour les entreprises de mensuration officielle lancées en 2009, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2023 ainsi que pour les travaux en lien avec le cadastre RDPPF pour un montant de CHF 440'931,67.

Suite aux différents rapports envoyés en cours d'année à la "MENSURATION", la Confédération a déjà honoré la totalité des différentes prestations à fin 2024.

Premiers relevés et renouvellements

Entreprises en cours

Au 31 décembre 2024, 2 entreprises de premiers relevés couvrant une surface de plus de 750 ha sont en cours pour l'ensemble du canton ayant une valeur contractuelle d'environ CHF 200'000.

Entreprises de MO finalisées en 2024

Des mandats d'une valeur contractuelle de CHF 302'081,15 dont CHF 181'248,69 de participation de la Confédération ont été finalisés en 2024.

Cadastre 3D

La mise à jour a été effectuée sur les objets importants de La Chaux-de-Fonds et de ses environs, de la Grande Béroche et du Val-de-Ruz.

Mise à jour périodique

Même si les données de la mensuration officielle sont mises à jour d'une manière permanente, la cohérence des données par rapport au terrain ne peut pas toujours être garantie. Les raisons principales sont les suivantes :

- Modification naturelle (p.ex. cours d'eau) ;
- Non-existence d'un système d'annonce efficace avant 2006 : le système actuel a été mis en place en 2006. Il est possible que des constructions antérieures ne soient pas représentées ;
- Constructions non annoncées ;
- Considération économique : de petits bâtiments de faible importance n'ont pas été relevés dans le cadre de la mise à jour permanente en raison des coûts engendrés ;
- Modifications du cadre normatif.

La mise à jour périodique a pu être effectuée sur une surface importante du canton. Les travaux ont été effectués aussi bien en zones urbanisées qu'en secteurs agricoles et forestiers.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
	2023	2024	2024	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'753'103	1'900'000	1'029'947	-870'053	-45.8%	-723'156	-41.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	190'485	50'000	168'139	+118'139	+236.3%	-22'347	-11.7%
43 Revenus divers	615	0	18	+18	--	-597	-97.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	134'777	590'000	203'099	-386'901	-65.6%	+68'322	+50.7%
46 Revenus de transfert	826'976	550'000	442'182	-107'818	-19.6%	-384'795	-46.5%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	600'250	710'000	216'509	-493'491	-69.5%	-383'741	-63.9%
Charges d'exploitation	1'753'103	1'900'000	1'029'947	-870'053	-45.8%	-723'156	-41.3%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'expl.	615'346	700'000	308'738	-391'262	-55.9%	-306'609	-49.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'137'757	1'200'000	721'209	-478'791	-39.9%	-416'548	-36.6%
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Les revenus du groupe 42 "Taxes" proviennent de la diffusion des données de la mensuration officielle. L'écart budgétaire s'explique par la signature de nouveaux contrats d'utilisateurs suite à la livraison de nouvelles données cadastrales et de nouveaux produits. Concernant le groupe 46 "Revenus de transfert", il intègre la participation de la Confédération au projet Swiss Territorial Data Lab (STD L) et à la nouvelle mensuration. Quant au groupe 49 "Imputations internes", il concerne la participation du canton aux travaux de renouvellement du cadastre.

Au niveau du groupe 31 "Biens, services et autres charges d'expl.", il s'agit principalement d'honoraires pour le projet STD L (cofinancé par la Confédération). Il intègre également des remboursements d'acomptes payés par les communes à la fin des travaux. Enfin, le groupe 39 "Imputations internes" comprend notamment le financement des travaux effectués par le SGRF pour le renouvellement du cadastre et la mise à jour périodique.

Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Fds des mensurations officielles	-849'469	-550'000	-442'182
Total charges (+) / revenus (-) nets	-849'469	-550'000	-442'182

Commentaires

Ce montant représente la participation de la Confédération pour les projets en lien avec la stratégie suisse pour la géoinformation (STD L) et la nouvelle mensuration. Pour cette dernière, la participation fédérale dépend des mandats finalisés. Il n'y a aucune contribution aux frais de nouvelles mensurations de la part des propriétaires fonciers en 2024, car il n'y a pas eu de facturation de travaux.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Frais de rappel	-1'290	0	-17
Total charges (+) / revenus (-) nets	-1'290	0	-17

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS)

Synthèse du DECS

Compte de résultats et effectif du DECS

SECS	Secrétariat général DECS
SEMP	Service de l'emploi
SMIG	Service des migrations
COSM	Service de la cohésion multiculturelle
SASO	Service de l'action sociale
SAHA	Service accompagnement et hébergement de l'adulte

2.10. Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS)

2.10.1. Synthèse du DECS

L'année 2024 passée sous revue a vu la concrétisation de plusieurs projets de la législature 2022-2025 portés par le Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS). Cette année de fin de législature mérite donc quelques considérations particulières du point de vue du département.

Tout d'abord, l'année 2024 a été caractérisée à nouveau par une période d'instabilité et des crises géopolitiques, susceptibles de mettre à mal la cohésion sociale, dans notre pays également. Cela semble malheureusement avoir été un trait marquant de toute la présente législature : commençant à la fin de la crise COVID qui s'est distinguée par une polarisation très forte de la population face à la vaccination, la législature a ensuite été fortement impactée par la guerre en Ukraine et son afflux de personnes cherchant refuge dans nos régions. Dans le sillage de ce conflit, les incertitudes liées à une possible pénurie énergétique, la forte inflation et l'augmentation des primes d'assurance-maladie ont fortement pesé sur le pouvoir d'achat de la population et précarisé encore davantage certaines catégories de personnes déjà fragilisées. Par ailleurs, les effets du changement climatique se font de plus en plus sentir et les terribles conflits actuels, largement relayés dans les médias, sont susceptibles d'impacter la cohésion sociale, même dans nos régions.

Si la conjoncture a d'abord été favorable à la sortie de la crise COVID, avec un taux de chômage encore historiquement bas en juin 2023 (2,4%), ce taux s'est progressivement relevé pour atteindre, à la fin du mois de décembre 2024, un taux de 4,2% et afficher une moyenne annuelle de 3,6%. Durant l'année 2024, les indicateurs conjoncturels ont ainsi montré un ralentissement notable qui s'est encore renforcé sur le 2^e semestre ; cette tendance à la baisse s'est observée partout en Suisse. Le canton, avec son économie fortement dépendante des exportations vers l'étranger, est toutefois plus spécifiquement touché par ces cycles conjoncturels et la branche horlogère et ses sous-traitants ont été fortement impactés. Cela s'est traduit par une importante augmentation des recours aux indemnités de réduction de l'horaire de travail (RHT) durant l'année 2024 ; selon les expert-e-s, une normalisation de la conjoncture internationale ne devrait pas intervenir avant 2026.

Dans ce contexte, les politiques publiques menées par le DECS en faveur de l'emploi et de la cohésion sociale revêtent une importance toute particulière et le département a pu compter sur des équipes engagées et compétentes pour faire face aux difficultés rencontrées et pour imaginer les solutions possibles pour y remédier au mieux.

En termes d'emploi et d'intégration professionnelle, le point culminant de l'année 2024 a certainement été le traitement du rapport [24.006](#) « Politique de l'emploi », un rapport d'information du Conseil d'État au Grand Conseil concernant la politique publique cantonale de l'emploi pour les années 2024 à 2027. Dans un monde en transformation où la digitalisation, la transition énergétique et les évolutions démographiques marqueront toujours plus fortement le marché de l'emploi, la politique cantonale de l'emploi vise à participer à un marché de l'emploi équilibré dans une perspective de durabilité. Pour ce faire, le Conseil d'État a défini trois orientations stratégiques majeures : la poursuite de la stratégie actuelle de l'intégration professionnelle, tout en renforçant le soutien à la reconversion professionnelle dans les domaines de la transition énergétique et de la santé ; la promotion des conditions de travail respectueuses et la prévention des risques psychosociaux (cette dernière a fait l'objet d'une campagne publique de sensibilisation lancée en avril 2024) ainsi que la création d'une plateforme pour l'emploi, avec pour but de décrypter, analyser et anticiper de manière transversale les mutations du marché du travail, notamment en regard du vieillissement de la population.

L'intégration professionnelle a également été au cœur de plusieurs projets transversaux menés au sein du DECS et même de manière interdépartementale. C'est ainsi que la « *task-force* » dédiée spécifiquement à l'employabilité des personnes issues de la migration, créée en 2023, a poursuivi ses travaux en déployant plusieurs projets concrets pour lever les principaux freins à l'emploi identifiés. Le « *Réseau Joker* », sous la forme d'un accompagnement plus individualisé de certains profils, a fait l'objet d'une expérience-pilote concluante en 2024 et continue de déployer. Le dispositif des cours de français, notamment pour les personnes en provenance d'Ukraine, a été massivement renforcé et une réflexion est lancée avec le Département de la santé, des régions et des sports (DSRS) pour trouver une solution concernant la problématique de la garde d'enfants. Ces mesures continueront à être déployées en 2025 également. Par ailleurs, plusieurs services du DECS ont été étroitement impliqués dans la mise en place du dispositif « Restart » qui, sous l'égide du service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO), s'adresse à toutes et tous les jeunes Neuchâteloises et Neuchâtelois de 15 à 25 ans en situation de décrochage, pour les accompagner vers un parcours de formation.

La cohésion sociale constitue le dénominateur commun et la boussole de la très grande partie des politiques menées par le DECS. C'est par exemple un enjeu majeur dès qu'il s'agit d'accueillir et d'intégrer les personnes migrantes venues d'ailleurs. Les défis de cette cohabitation ont particulièrement été cristallisés en 2024 autour des problématiques de sécurité liées au Centre fédéral d'asile de Boudry, où une minorité de requérants d'asile ont commis des incivilités à plusieurs reprises, engendrant un sentiment d'insécurité auprès de la population locale et des jeunes filles en particulier. Le DECS collabore étroitement avec les différents acteurs concernés, que ce soit au niveau fédéral, cantonal ou communal, pour mettre en place les mesures nécessaires destinées à apaiser les tensions, en déployant des patrouilles de sécurité dans les transports publics ou en engageant des travailleurs sociaux de proximité. Même si la situation semble aujourd'hui moins problématique, l'année 2024 a été marquée par la visite du conseiller fédéral Beat Jans à Boudry ou encore par le dépôt d'une pétition citoyenne munie de 2'282 signatures qui témoignait le désarroi de la population.

La cohésion sociale est également au cœur des politiques de lutte contre la précarité. L'année 2024 a marqué l'aboutissement du 3^e volet de la redéfinition des prestations sociales, avec l'adoption par le Conseil d'État du rapport [24.057](#). Ce rapport prévoit plusieurs mesures concrètes pour améliorer la situation des catégories de personnes les plus précarisées. Parmi celles-ci, on notera en particulier la politique des subsides LAMal dont le nombre de bénéficiaires a nettement progressé en 2024. Il atteint aujourd'hui près de 40'000 personnes, pour un montant total de CHF 148,2 millions (contre CHF 135,5 millions en 2023 et CHF 120 millions en 2022). Plusieurs propositions concrètes du rapport 24.057 émanent aussi directement des recommandations de la démarche des Assises de la cohésion sociale (www.ne.ch/acs). Cette démarche avait été menée entre 2022 et 2023 par le DECS, pour identifier les champs d'action prioritaires en termes de politique sociale, sur la base de l'expérience des personnes concernées. La publication en 2024 du [rapport social 2023](#), un outil précieux de référence, participe elle aussi à l'orientation de cette politique. La lutte contre la précarité se traduit aussi par la prévention et la lutte contre le surendettement qui s'est concrétisée en 2024 par l'élaboration d'un plan d'action pour les années 2025-2028, orienté sur les thèmes prioritaires de la parentalité et du divorce. Enfin la Stratégie neuchâteloise Addictions (rapport [24.032](#)) propose une approche globale de cette problématique pour les années 2024 à 2034.

La cohésion sociale se trouve aussi renforcée par la lutte contre les discriminations. Pour l'année 2024, il convient de citer la formation « Administration égalitaire et ouverte à la diversité » dispensée en ligne à l'ensemble des employé-e-s de l'administration cantonale pour les sensibiliser aux comportements, gestes et attitudes susceptibles d'être interprétés comme discriminatoires, et à réduire ainsi les incidents de racisme et de discrimination. Le rapport [24.031](#) vise lui aussi la lutte contre toutes les formes de discriminations et pose les bases d'une meilleure protection des personnes LGBTIQ dans le Canton de Neuchâtel.

« Rien sur nous, sans nous » : cette devise chère au DECS oriente l'élaboration des politiques publiques du département, en particulier (mais pas seulement) dans le domaine de l'inclusion. À cet égard, on peut relever par exemple la première session inclusive qui s'est déroulée le 13 juin 2024 au Grand Conseil pour clôturer les journées nationales d'action pour les droits des personnes vivant avec un handicap. Le but de cette séance inédite était de sensibiliser et de promouvoir une réflexion collaborative sur les droits politiques et leur accessibilité. La volonté d'une co-construction est aussi clairement affirmée dans la conduite du programme « vivre ensemble » (www.ne.ch/vivre-ensemble), financé dans le cadre du plan climat neuchâtelois 2022-2027 pour renforcer la résilience sociale face au changement climatique. Ce programme est mené en étroite collaboration entre canton, communes et société civile et vise à soutenir des actions qui favorisent l'entraide et la solidarité, dans le contexte de la transition climatique.

Après ce tour premier tour d'horizon non exhaustif des principaux travaux menés par le DECS durant l'année 2024, les différents projets et actions susmentionnés peuvent être complétés et/ou précisés pour les différentes entités du département comme suit :

Le **secrétariat général du DECS (SECS)** a joué, en 2024 également, sa mission première de coordonner les différentes activités du département entre les services et sa direction. Parallèlement à ces tâches récurrentes, l'année 2024 a encore été consacrée en particulier à la conception puis à la coordination du programme « vivre ensemble » susmentionné. Lancé en mai, l'appel à projets a suscité le dépôt de 46 demandes et 20 projets ont pu être soutenus pour un total de CHF 102'000.-. Les actions sélectionnées permettent notamment de favoriser la mobilité douce, d'inciter à la réparation d'objets, de lutter contre le gaspillage, d'initier à l'échelon local des réflexions sur la transition nécessaire ou encore de fédérer les différent-e-s actrices et acteurs autour de cette thématique. Ces démarches aident à concevoir un avenir meilleur et à trouver ensemble des solutions aux défis climatiques. La démarche des Assises de la cohésion sociale, également coordonnée par le SECS, s'est poursuivie en 2024 avec l'organisation d'un rendez-vous annuel pour présenter des mesures concrètes mises en œuvre dans les quatre domaines d'actions prioritaires identifiés. Par ailleurs, le SECS a accompagné les travaux d'élaboration de contrats de prestations avec les institutions dépendantes du SAHA. Il a encore coordonné les échanges entre les autorités cantonales, les services concernés et les partenaires de la CCT-ES, notamment en regard de la politique salariale du secteur social. Pour finir, il a continué à assurer la surveillance des caisses ALFA.

Rattaché au SECS, l'**office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE)** a consacré une partie importante de ses ressources à la prévention et la lutte contre les violences domestiques. En 2024, il a notamment publié le premier monitoring cantonal en la matière et participé au lancement du nouveau Centre neuchâtelois de médecines des violences ([CNMV](#)). Par ailleurs, l'OPFE assure depuis mai 2024 la co-présidence de la Conférence suisse contre la violence domestique, en parallèle de la présidence de la Conférence latine contre la violence domestique. À côté des actions de sensibilisation et de prévention visant à protéger les personnes LGBTIQ liées au rapport [24.031](#) mentionné ci-dessus, l'OPFE a encore abordé le volet de la politique familiale sous l'angle de la conciliation entre vie professionnelle et familiale en menant une enquête dans les entreprises, en collaboration avec la CNCI et Pro Familia. L'OPFE a également participé au comité de pilotage du projet [MAE](#) (projet d'école à journée continue).

Pour le **service de l'emploi (SEMP)**, comme déjà mentionné en introduction, l'année 2024 a été marquée par une forte augmentation du taux de chômage qui a obligé le service à opérer à un redéploiement rapide et au redimensionnement de ses prestations et processus afin d'assurer un accompagnement conforme à la LACI ainsi qu'aux besoins des demandeur-ses d'emploi. En ce qui concerne les relations et conditions de travail et en sus des objectifs annuels liés aux contrôles des conditions de travail, l'année 2024 s'est concentrée sur l'évaluation et la poursuite de plusieurs campagnes de prévention, notamment sur les risques psychosociaux. Parmi les évolutions notables, on peut encore citer l'envoi d'enquêtes de satisfaction systématique pour évaluer les mesures du marché du travail ou encore la centralisation des sanctions, transférées au secteur surveillance et juridique depuis le 1^{er} janvier 2024. S'agissant des projets transversaux, l'année 2024 a été consacrée à la réalisation des

travaux de modélisation de la plateforme pour l'emploi, objectif phare du rapport quadriennal déjà mentionné ci-dessus. Par ailleurs, à l'interne, la direction du SEMP a vu l'arrivée d'une cheffe de service adjointe ainsi qu'un changement à la tête de l'OMAT et au domaine finances, RH et logistique.

Pour le **service des migrations (SMIG)**, le contexte migratoire en 2024 a été relativement stable même si le conflit ukrainien a continué d'occuper de manière intense les collaborateurs et les collaboratrices de l'aide sociale du domaine de l'asile. Le nouvel objectif fixé par la Confédération visant un taux d'entrée sur le 1^{er} marché du travail de 40% pour les personnes en provenance d'Ukraine à fin 2024, a nécessité la mise en œuvre d'une systématisation des suivis et un travail de suivi individualisé en collaboration avec le COSM afin d'identifier et rencontrer les personnes potentiellement « employables ». En matière d'accueil en hébergement collectif, la stabilisation du dispositif d'accueil s'est poursuivie, en mettant l'accent sur la pérennisation de la nouvelle équipe d'éducateurs et d'éducatrices et une définition plus précise des missions et des responsabilités de chaque collaboratrice et collaborateur. En ce qui concerne le 2^e accueil (en appartement), la complexité du marché immobilier sur le territoire neuchâtelois et le manque de logements vacants correspondant aux normes financières déterminées dans le domaine de l'asile continuent à être des défis de taille pour le SMIG qui a également constaté une inquiétante augmentation de personnes vulnérables, nécessitant des soins médicaux importants et/ou présentant des handicaps lourds. À noter encore que le SMIG a changé de direction en 2024, suite au départ de Serge Gamma qui avait dirigé le service pendant 23 ans.

En ce qui concerne le **service de la cohésion multiculturelle (COSM)**, l'année 2024 a vu l'entrée en vigueur, au premier janvier, du programme d'intégration cantonal 3 (PIC3), signée avec la Confédération et portant sur la période la période 2024-2027. Basé sur une large consultation des partenaires, le PIC 3 s'inspire des recommandations de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM) pour les années 2022-2025 et trouve son ancrage dans les ambitions politiques du Conseil d'État. Dans le cadre du contexte ukrainien, le COSM continue d'être très impliqué dans le suivi individuel de personnes bénéficiant du statut de protection S. À fin 2024, le dispositif Ukraine concerne 5 EPT, lesquels viennent s'ajouter au 15.5 EPT du service. La majeure partie des coûts de prestations fournies concerne les cours de langue. Les prestations de consultations sociales ainsi que de traduction et d'interprétariat ont passablement augmenté en 2024 et le COSM a animé de nombreuses interventions sur la diversité dans les centres de formation. En cohérence avec la feuille de route du Conseil d'État pour une administration égalitaire et ouverte à la diversité, le COSM a conçu et diffusé, comme déjà mentionné ci-dessus, une formation sur l'anti-discrimination à tou-te-s les fonctionnaires de l'État de Neuchâtel, soit près de 3'000 collaborateurs-trices. 90% des fonctionnaires avaient terminé la formation à l'échéance. Cette formation a été accompagnée par l'ouverture d'un bureau des plaintes pour racisme, discrimination et/ou violence commise par des titulaires de fonction publique.

Pour le **service de l'action sociale (SASO)**, la détérioration de la conjoncture économique et l'augmentation du taux de chômage dans le Canton de Neuchâtel sont évidemment des facteurs explicatifs essentiels de l'évolution marquée de l'environnement socio-économique du canton. Ainsi, dans le domaine de l'aide sociale par exemple, la baisse continue enregistrée à Neuchâtel depuis 2017 a connu un coup d'arrêt et les consultations sociales généralistes fournies par les différents partenaires du réseau socio-sanitaire ont connu une forte sollicitation de la part la plus fragilisée de la population neuchâteloise. En parallèle, les sept Guichets sociaux régionaux (GSR) ont aussi fait face en 2024 à une hausse des demandes. Ces éléments mettent en lumière une sensibilité accrue de la population neuchâteloise à la forte augmentation des primes d'assurance-maladie, soit près de 10% en moyenne pour la deuxième année consécutive. Afin de mieux connaître le quotidien de certains publics à l'aide sociale, le service de l'action sociale a confié en avril 2023 un mandat à la Haute école de gestion Arc (HES-SO), permettant de mener une très large enquête à laquelle plus de 600 bénéficiaires ont répondu. Les résultats ont alimenté le rapport [24.057](#) déjà mentionné ci-dessus. Comme également indiqué ci-dessus, **face à la spectaculaire hausse des primes LAMal pour la 2^e année consécutive, le Conseil d'État, puis le Grand Conseil, ont amendé le budget 2024 afin d'améliorer le soutien à la population par la réduction individuelle des primes.**

En ce qui concerne le **service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA)** et en complément des réalisations déjà mentionnées dans l'introduction générale, l'année 2024 a été notamment dédiée à la réalisation du rapport [25.002](#) du Conseil d'État au Grand Conseil concernant la planification de l'offre de prestations sociales pour les adultes dans les domaines du handicap, de l'addiction et de la grande précarité pour la période 2025-2029. Ce rapport inscrit la volonté du Conseil d'État de soutenir activement le développement d'alternatives aux prestations institutionnelles traditionnelles, tout en continuant de répondre aux besoins des personnes vulnérables par des prestations de qualité. L'année 2024 a aussi vu le traitement du rapport [24.018](#) « Langage simplifié » élaboré en réponse à deux postulats pour adapter les documents officiels de l'État en langage simplifié et pour simplifier l'information pour les votations. Par ailleurs, le SAHA a lancé le 3 décembre 2024 un appel à projets pilotes en matière d'accompagnement, d'hébergement et d'inclusion professionnelle des personnes vivant avec un handicap (PVH) afin de soutenir l'autodétermination, l'inclusion et l'innovation sociale. En parallèle, le SAHA continue de promouvoir le projet aliaCap qui met en relation des personnes vivant avec un handicap mental et cherchant à travailler sur le 1^{er} marché de l'emploi, avec des employeuses et employeurs désireux de promouvoir la diversité et développer les valeurs humaines.

2.10.2.Compte de résultats et effectif du DECS

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024 CHF	Écart C2024 - B2024 %	Écart C2024 - C2023 CHF	Écart C2024 - C2023 %
Revenus d'exploitation	303'848'358	330'829'168	324'898'771	-5'930'397	-1.8%	+21'050'413	+6.9%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	194'363	200'000	181'928	-18'072	-9.0%	-12'435	-6.4%
42 Taxes	13'055'039	14'446'300	13'707'546	-738'754	-5.1%	+652'506	+5.0%
43 Revenus divers	788'607	212'000	350'043	+138'043	+65.1%	-438'564	-55.6%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	231'863'548	252'256'068	245'098'178	-7'157'890	-2.8%	+13'234'630	+5.7%
47 Subventions à redistribuer	30'971'722	33'914'000	35'688'083	+1'774'083	+5.2%	+4'716'361	+15.2%
49 Imputations internes	26'975'079	29'800'800	29'872'993	+72'193	+0.2%	+2'897'915	+10.7%
Charges d'exploitation	628'967'870	662'216'299	666'728'553	+4'512'254	+0.7%	+37'760'682	+6.0%
30 Charges de personnel	41'086'401	47'094'991	44'141'785	-2'953'206	-6.3%	+3'055'384	+7.4%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	4'692'715	4'953'550	4'709'681	-243'869	-4.9%	+16'966	+0.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	10'454	10'454	12'314	+1'860	+17.8%	+1'860	+17.8%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	518'459'619	540'472'470	543'680'221	+3'207'751	+0.6%	+25'220'602	+4.9%
37 Subventions redistribuées	30'971'722	33'914'000	35'688'083	+1'774'083	+5.2%	+4'716'361	+15.2%
39 Imputations internes	33'746'959	35'770'834	38'496'469	+2'725'635	+7.6%	+4'749'509	+14.1%
Résultat d'exploitation	-325'119'513	-331'387'131	-341'829'782	-10'442'651	-3.2%	-16'710'269	-5.1%
44 Revenus financiers	0	0	0	+0	--	+0	--
34 Charges financières	7	0	543	+543	--	+536	+7'410.2%
Résultat financier	-7	0	-543	-543	--	-535	-7'404.1%
Résultat opérationnel	-325'119'520	-331'387'131	-341'830'325	-10'443'194	-3.2%	-16'710'805	-5.1%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-325'119'520	-331'387'131	-341'830'325	-10'443'194	-3.2%	-16'710'805	-5.1%

Effectif du personnel DECS (EPT)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024 CHF	Écart C2024 - B2024 %	Écart C2024 - C2023 CHF	Écart C2024 - C2023 %
Secrétariat général (SECS)	8.60	9.00	9.00	0.00	0.0%	+0.40	+4.7%
Service de l'emploi (SEMP)	110.70	117.70	118.70	+1.00	+0.8%	+8.00	+7.2%
Service des migrations (SMIG)	90.50	98.40	91.60	-6.80	-6.9%	+1.10	+1.2%
Service de la cohésion multiculturelle (COSM)	16.58	16.46	15.48	-0.98	-6.0%	-1.10	-6.6%
Service de l'action sociale (SASO)	43.70	44.50	43.00	-1.50	-3.4%	-0.70	-1.6%
Service de l'accomp. et de l'héberg. de l'adulte (SAHA)	7.15	7.85	7.85	0.00	0.0%	+0.70	+9.8%
Total	277.23	293.91	285.63	-8.28	-2.8%	+8.40	+3.0%

Commentaires

L'année 2024 a été impactée par plusieurs facteurs qui influencent, soit à la hausse, soit à la baisse, les comptes du Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS). Il s'agit notamment de :

- La poursuite de l'accueil des personnes en provenance d'Ukraine qui a été, dans son volume, nettement inférieur aux prévisions budgétaires ;
- La hausse du taux de chômage ;
- La diminution tendant vers une stabilisation du recours à l'aide sociale ;
- L'inflation ;
- L'impact de la hausse des primes maladies sur les potentiels bénéficiaires de PC.

Au niveau des revenus de transfert (groupe 46), l'écart entre le budget et les comptes de CHF -7,2 millions est principalement lié à la diminution des forfaits reçus par la Confédération dans le cadre de la crise ukrainienne, à la participation des communes à la facture sociale ainsi qu'aux revenus du recouvrement du contentieux LAMal moins élevés qu'escompté. Il est atténué par l'augmentation de subventions de la Confédération dans le cadre des prestations complémentaires et des subsides LAMal.

Au niveau des charges de transfert (groupe 36), on observe une augmentation des charges de CHF +3,2 millions par rapport aux prévisions budgétaires. L'augmentation s'explique notamment par le surcroît des charges du contentieux LAMal ainsi que

l'évolution des dépenses des prestations complémentaires, aussi en lien avec l'augmentation des primes LAMaI. Ces éléments qui sont partiellement compensés par la diminution des effectifs des bénéficiaires de l'aide sociale et des arrivées notamment pour les titulaires de permis N, F et les réfugié-e-s.

Les effectifs du DECS sont inférieurs à hauteur de 8,28 EPT (-2,8%), au 31 décembre 2024, par rapport au budget.

Les effectifs du SECS et du SAHA sont conformes au budget.

Les effectifs du SEMP augmentent de 1 EPT en raison du transfert de 0,5 EPT à la PONE en début d'année ainsi qu'une augmentation de 1,5 EPT liée au remplacement temporaire, financé par la Confédération, de deux fonctions clés suite au départ à la retraite des titulaires. Hormis ces éléments, les effectifs sont complètement utilisés compte tenu de l'augmentation du taux de chômage.

Les effectifs du SMIG sont inférieurs à hauteur de 6,8 EPT par rapport au budget en raison de soldes de postes vacants dans le domaine social et à l'office des conditions de séjour (-1,2 EPT), du transfert de contrat occasionnel en contrat de droit public prévu mais non réalisé (-2 EPT), du départ de deux collaboratrices (-1,8 EPT) et, enfin, du non-renouvellement de postes de juriste et d'intendant (-1,8 EPT).

À noter que l'effectif Ukraine est de 44,8 EPT au 31 décembre 24.

Les effectifs du COSM sont inférieurs à hauteur de 0,98 EPT par rapport au budget. Cet écart s'explique principalement par le poste de la responsable du domaine de la petite enfance non-occupé au 31 décembre 2024. Ces effectifs ne tiennent pas compte des personnes engagées en lien avec la crise ukrainienne, soit 8 personnes (5 EPT), dont 3 nouveaux engagements liés à la crise ukrainienne en 2024 pour un équivalent plein temps net de +2,2 EPT.

Finalement pour le SASO, l'écart de -1,5 EPT entre les comptes 2024 et le budget 2024 est principalement dû au non-remplacement de postes vacants suite à des départs en retraite anticipée et à diverses réductions de taux d'activité.

2.10.3. Secrétariat général DECS (SECS)

Missions principales

Dans un environnement politique, économique et social sensible, le secrétariat général du département de l'emploi et de la cohésion sociale est chargé, au niveau du département, des tâches de coordination, de planification, de conseil et d'information.

Le SECS est également chargé d'assurer la surveillance de l'application de la législation en matière d'allocations familiales et d'assurer le secrétariat de l'office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs du travail (OCCCCT).

Depuis la nouvelle législature, l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE) lui rattaché administrativement.

Évolution de l'environnement et des tâches

Durant l'année sous revue, le SECS avait les principaux objectifs stratégiques suivants ; l'état d'avancement de chacun est précisé :

- Appuyer et coordonner la mise en œuvre du programme de législature, et du plan financier : la mise en œuvre est en cours ;
- Appuyer et coordonner la mise en œuvre de la stratégie du Conseil d'État en matière de relations extérieures et de communication ; la stratégie a été déclinée au niveau du département et de la majeure partie des services ;
- Assurer la responsabilité ou le suivi de projets transversaux (lutte contre les abus, intégration professionnelle, redéfinition des prestations sociales, lutte contre le surendettement, etc.) ; l'état d'avancement des projets en cours est précisé au chapitre suivant ;
- Poursuivre l'intégration de la surveillance des caisses ALFA et préparer la mise en œuvre de la surcompensation intégrale des charges décidée par la Confédération ; l'intégration est en cours et la mise en place de la surcompensation est en attente de la réglementation fédérale d'application ;
- Mettre en œuvre une politique visant à concrétiser les principes de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale et de l'équité des chances ; la mise en œuvre est en cours ;
- Assurer l'existence et le suivi du dispositif de lutte contre la violence domestique ; le suivi du dispositif est en cours.

Activités et réalisations

Secrétariat et administration

Les prestations de ce groupe n'appellent pas de remarques particulières.

Stratégie et politique

L'année 2024 a servi à poursuivre plusieurs travaux transversaux qui ont été menés ou accompagnés par le SECS. Ainsi, les réflexions initiées en 2023 dans le cadre de la « Task Force Employabilité des personnes migrantes » (TFEM) ont abouti à plusieurs projets concrets. En réponse aux principaux freins identifiés par les services concernés pour l'accès à l'emploi des personnes rencontrant plus de difficulté à s'intégrer sur le premier marché du travail, un « réseau joker » a été mis en place dans le cadre de la stratégie d'intégration professionnelle (IP). Ce dispositif, qui repose sur une collaboration étroite entre les conseillères-ers ORP et les conseillères-ers en insertion socio-professionnelle (CISP) prévoit un suivi spécifique de personnes se situant « dans la zone grise » de l'employabilité telle que précisée dans le premier diagnostic (P1) de la stratégie IP. Au terme d'une expérience-pilote de plusieurs mois, ce dispositif a été intégré dans les prestations courantes de l'office du marché du travail (OMAT). Les travaux de la TFEM ont également porté sur un dispositif temporaire de garde d'enfants pour faciliter l'intégration professionnelle de parents ne répondant pas aux exigences de disponibilité immédiate, faute de solution de garde. Différentes solutions ont été esquissées et seront précisées en collaboration avec le service de la protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) et l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE). Troisièmement, un travail d'harmonisation des bases de données des différentes entités impliquées dans la TFEM est en cours, pour améliorer le pilotage stratégique des enjeux et facteurs de freins à l'employabilité et la mise sur pied des mesures adéquates.

Le SECS a aussi coordonné la poursuite des travaux liés à deux motions visant à interdire les publicités sexistes pour l'une et pour les petits crédits pour l'autre. Ces deux motions n'ont pas fait l'objet d'un rapport ad hoc pour des questions de cohérence d'ancrage légal. La motion 21.127 (petits crédits) a été traitée dans le cadre du rapport de prévention et de lutte contre le surendettement. La motion 21.109 (publicités sexistes) sera traitée dans le cadre d'une prochaine révision de la loi cantonale sur la politique familiale et l'égalité entre hommes et femmes.

Par ailleurs, le SECS a continué d'être impliqué, aux côtés du service des migrations (SMIG), dans le dossier du Centre fédéral d'asile de Boudry et des conséquences des comportements problématiques d'une minorité de ses occupant-e-s. Ces situations, qui ont affecté le sentiment de sécurité de la population locale, ont mobilisé des ressources pour répondre aux besoins identifiés. Des mesures ont ainsi été mises sur pied pour assurer une meilleure sécurité, dans les transports publics notamment, et améliorer les relations entre la population résidente et les personnes hébergées au centre, avec l'engagement conjoint par le canton et la Confédération de deux travailleurs socio-éducatifs.

Finances et gestion

Dans la continuité de l'année précédente, un appui important a été donné dans le cadre des travaux d'élaboration de contrats de prestations avec les institutions dépendantes du SAHA ainsi que dans le cadre du renouvellement du crédit cadre de 72 millions destinés au cautionnement du fonds de roulement des institutions sociales et écoles spécialisées d'une durée de 2 ans.

La mise en œuvre de la mesure du plan financier de législature (PFL) « Renforcement du recours aux allocations pour impotent-e-s (API) pour les personnes au bénéfice d'une rente AVS ou AI » est coordonnée par le SECS, avec l'appui de l'office assurance-invalidité (OAI), de la caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC) et du service cantonal de la santé publique (SCSP). À la suite de la distribution d'un flyer et à l'engagement d'une personne par l'office AI et financé par le canton, on peut constater pour 2024 que le nombre de demandes API AVS est toujours supérieur de 25% par rapport à 2022 mais a diminué par rapport à 2023, période durant laquelle la campagne de communication a été réalisée. Pour les octrois, nous constatons une évolution positive pour l'API AVS de 30% par rapport à 2022 et de 7% par rapport à 2023 et pour l'année 2024 à 479 octrois. De plus, pour 115 dossiers, l'API a été augmentée en 2024 (98 en 2022 et 114 en 2023). En ce qui concerne les API AI et API mineur, le nombre d'octrois est de 115 en 2024 contre 99 en 2022 et 102 en 2023.

Enfin, le SECS a coordonné les échanges entre les autorités cantonales, les services concernés et les partenaires de la CCT-ES, notamment en regard de la politique salariale du secteur social. Un travail d'analyse de la structure salariale des différentes entités est en cours, en collaboration avec le service des ressources humaines (SRHE), le service de statistique (STAT) et les représentantes de la CCT-ES.

Prestations de département DECS

Surveillance caisses Alfa

Les deux chambres fédérales ont adopté en fin d'année 2023, une surcompensation intégrale des charges dans le domaine des allocations familiales. L'adoption de la loi a eu lieu 15.03.2024 au niveau des chambres fédérales et la mise en œuvre doit être faite dans les 3 ans, le canton attend désormais la réglementation fédérale afin de d'y donner suite.

Les travaux de surveillance et de tenue du registre ont pu être stabilisés cette année avec la venue d'une nouvelle personne.

Statut des caisses	2023	2024	2025*
Actives	41	42	43
Inactives	5	5	4

* annoncées au 31.01.2025

Secrétariat de l'OCCCT

Les prestations de ce groupe n'appellent pas de remarques particulières.

Office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE)

À l'instar des années précédentes, 2024 a été marquée par la montée en puissance du dispositif de prévention et de lutte contre la violence domestique. Ce secteur est de loin celui qui utilise le plus de ressources – tant financières qu'humaines – de l'OPFE, raison pour laquelle il ouvre ce rapport. Cette année, l'office a :

- Publié le 1er monitoring cantonal de la violence domestique ;
- Organisé la « [journée réseau](#) » cantonale sur les violences sexuelles, suivie par 100 professionnel-les ;
- Mis sur pied deux sessions de la formation [DOSAVI](#) (40 personnes), dont une spécifiquement pour les sages-femmes de RHNe ;
- Étendu le programme [As de cœur](#) (anciennement Sortir ensemble et se respecter) dont ont bénéficié tous les élèves de première année du Lycée Jean-Piaget (14 classes, 343 élèves) et deux classes du CPNE pôle Terre et Nature ;
- Poursuivi la formation en ligne destinée aux pharmaciennes (240 inscriptions, 9 labellisations) ;
- Participé au lancement du nouveau Centre neuchâtelois de médecines des violences ([CNMV](#)), en collaboration avec le service de la santé publique (SCSP), la police neuchâteloise (PONE), les autorités judiciaires et le Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe).

Parmi les autres actions en lien avec la violence domestique figurent les réunions régulières, sous la responsabilité de l'OPFE, de la « Commission technique LVD » qui regroupe l'ensemble des partenaires de ce domaine et permettent tant l'échange d'informations que la coordination et la construction d'actions communes. Enfin, l'OPFE assure depuis mai 2024 la coprésidence de la Conférence suisse contre la violence domestique, en parallèle de la présidence de la Conférence latine contre la violence domestique.

En matière de promotion de l'égalité, l'OPFE a organisé au début de l'année trois soirées pour les candidates aux élections communales, dont deux en ligne afin de faciliter la participation indépendamment de la domiciliation, suivies en fin d'année par une soirée « Politique et égalité » à l'intention des partis politiques. Ont également été reconduits la journée [Futur en tous genres](#), à laquelle 71% des élèves de 9e année ont participé, ainsi que les six cours de sensibilisation aux thématiques de l'égalité et de la famille pour les étudiant-es du pôle santé et social du CPNE. Enfin, la collaboration et coordination avec les déléguées à l'égalité de l'UniNE et de la HE-Arc s'est poursuivie, débouchant en mai sur l'organisation d'une [conférence](#) intitulée « Égalité en temps de crise », par Mme Nuria Sanchez, professeure de sociologie à l'UniNE.

Dans sa mission de service général de l'administration, l'OPFE a, comme chaque année, participé à la formation des personnes nouvellement engagées à l'État ainsi qu'à celle des nouveaux cadres, sensibilisant ces derniers aux enjeux de l'égalité, de la promotion des femmes à des postes de cadres et du langage non genré. En automne, l'OPFE a relancé les « Lunchs de l'égalité », élargissant la formule d'avant-COVID à l'ensemble du personnel de l'État. Le premier lunch, auquel Mme Stéphanie Lachat, nouvelle co-chef du Bureau fédéral de l'égalité (BFEG), était invitée à présenter les enjeux du BFEG, a été rapidement complet et a pu être dédoublé pour faire deux fois salle comble. Dans le cadre de la formation continue de l'État, l'OPFE a donné sa formation permettant d'expérimenter les différentes manières d'utiliser un langage non genré. Comme chaque année, il a également soutenu plusieurs services dans la formulation non genrée de rapports ou documents externes.

Concernant la thématique LGBTIQ, le Grand Conseil a débattu en septembre du rapport [24.031](#) répondant au postulat 21.180, Pour une protection multifactorielle des personnes LGBTIQ dans le Canton de Neuchâtel, ainsi que des résultats de l'enquête menée par l'OPFE à l'appui de ce rapport. Le classement du postulat a été accepté sans opposition. Considérant que la lutte contre ces discriminations doit être transversale et qu'elle rejoint en grande partie la lutte contre les stéréotypes de genre, le Conseil d'État a désigné l'OPFE comme service ressource en matière LGBTIQ, chargeant ce dernier de travailler en concertation avec le SCSP pour la réalisation des axes définis dans le rapport, à savoir des actions de sensibilisation et prévention auprès des jeunes, des professionnel·les et du large public, ainsi qu'un soutien aux partenaires privés.

Le volet de la politique familiale a quant à lui été abordé sous l'angle de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale en menant, en collaboration avec la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI) et Pro Familia, la [présentation](#) publique des résultats d'une enquête sur la conciliation des vies dans les entreprises. Les co-chef-fes de l'OPFE ont également donné une conférence sur le top-sharing aux cadres de RHNe.

Par ailleurs, l'office participe au comité de la crèche Tic-Tac et au comité de pilotage du projet [MAE](#) (projet d'école à journée continue), dont les phases pilotes (écoles du Crêt-du-Chêne et de Serrières) ont démarré en août et rencontré un franc succès.

Durant l'année sous revue, outre le rapport 24.031 déjà mentionné, l'office a appuyé divers services chargés de répondre aux objets parlementaires suivants : trois interpellations ([23.204](#), [23.205](#) et [24.119](#)), deux questions ([24.367](#) et [24.421](#)), la motion populaire [24.203](#), le postulat [24.134](#) et le projet de décret [23.244](#).

Prestations transversales

Les deux mesures transversales du Plan climat neuchâtelois 2022-2027 qui ont été initiées en 2023 et qui sont menées par le SECS (mesures T6 et T7) ont commencé à être déployées durant l'année passée sous revue.

La première mesure (T6) a pour objectif d'accompagner la population vers les nouveaux métiers induits par la transition énergétique et les changements climatiques. Elle prévoit la réalisation d'une étude permettant d'identifier les nouveaux métiers et les nouvelles possibilités d'emploi induits par la transition énergétique et les changements climatiques pour le Canton de Neuchâtel, et d'identifier les besoins en formation y relatifs. Le déploiement de cette étude se fera dans le cadre de la plateforme pour l'emploi, mise en place suite à l'adoption du rapport quadriennal sur l'emploi ([24.006](#)) et dont la mission est, notamment, d'analyser les mutations du marché du travail et anticiper les enjeux actuels et futurs qui l'influenceront.

Programme « vivre ensemble »

La deuxième mesure du Plan climat attribuée au SECS (T7) vise à atténuer les conséquences sociales des effets découlant du réchauffement climatique. En effet, lors de l'adoption du Plan Climat neuchâtelois, le Grand Conseil a voté un crédit supplémentaire de 400'000 francs (répartis sur les années 2024 à 2027), dans le but de se préoccuper des enjeux sociaux et sociétaux liés aux changements climatiques, en particulier auprès des personnes les plus vulnérables. Pour répondre à cette injonction politique, le Conseil d'État neuchâtelois a lancé le 7 mai 2024 le programme « vivre ensemble », un programme cantonal de soutien financier à des actions qui encouragent la solidarité, créent du lien social, renforcent la collaboration de proximité et améliorent la résilience locale dans le contexte de la transition énergétique et climatique (www.ne.ch/vivre-ensemble). L'idée est celle de mobiliser la population neuchâteloise le plus largement possible et le programme est mené en étroite collaboration entre canton, communes et société civile. La coordination générale du programme est assurée par le SECS, qui gère également le crédit d'engagement de cette mesure.

Dans une logique d'accompagnement au changement, la finalité du programme « vivre ensemble » est de renforcer la résilience de la société neuchâteloise dans le contexte particulier de la transition climatique. Ce programme repose sur les deux fondements suivants :

- Le changement climatique pose des défis et enjeux très importants. Il provoquera (et provoque déjà) de l'instabilité, des difficultés et même des crises. Dans ce monde en mutation, les liens de proximité, la collaboration, l'entraide et la solidarité sont les premiers remparts contre les conséquences sociales des changements annoncés. Les collectivités publiques ont donc aujourd'hui la responsabilité de tout mettre en œuvre pour favoriser les conditions-cadres propices à leur émergence.
- Pour lutter contre le changement climatique, il faut des mesures fortes, globales et transversales. Des mesures qui demandent d'adapter les comportements de toute la population en matière de consommation, de loisirs, de déplacements et d'alimentation. Le programme « vivre ensemble » se veut donc aussi une réponse pour accompagner ce changement nécessaire et pour fédérer toutes les idées utiles pour y parvenir.

Lancé en mai 2024, le premier volet du programme a consisté en un appel à projets pour initier et encourager des actions répondant aux objectifs et pour mobiliser les personnes et organisations intéressées. Deux délais de dépôt avaient été fixés et l'appel à projets a rencontré un succès certain : 46 projets ont été déposés, dont 20 actions ont été soutenues pour un montant global de 102'000 francs.

En parallèle, il a d'emblée été souhaité non seulement de soutenir de nouveaux projets dans un laps de temps donné, mais de favoriser également la création et la consolidation durable de réseaux solidaires. La suite des activités menées (2e phase) dépendra ainsi des initiatives exprimées, dans une logique de co-construction. La volonté est celle de créer des réseaux d'actrices et d'acteurs qui s'engagent à ce que la population locale soit mieux à même de faire face aux changements induits par le changement climatique dans le Canton de Neuchâtel.

Assises de la cohésion sociale

Initiée fin 2021 et lancée en 2022, la démarche des Assises de la cohésion sociale s'est depuis traduite par de nombreux événements de rencontres, de débats, de dialogues et de réflexions. En partant des expériences du terrain, elle a permis de faire remonter les besoins de la population neuchâteloise et d'identifier des champs d'action prioritaires en termes de politique sociale.

Cette démarche s'est poursuivie en 2024 avec le rendez-vous annuel des Assises qui s'est tenu le 18 novembre au Mycorama. À cette occasion, des mesures mises en œuvre dans les quatre domaines d'actions prioritaires identifiés par les Assises ont été présentées à un public mêlant professionnel-les et représentant-es de la société civile :

- Axe 1 « Accès à l'emploi » : présentation du projet-pilote « Réseau joker » par Valérie Gianoli, cheffe du SEMP ;
- Axe 2 « Assurer la participation des personnes concernées » : présentation de l'enquête menée auprès de bénéficiaires de l'aide sociale par des chercheurs à la HE-Arc ;
- Axe 3 « Favoriser l'accès aux aides et prestations existantes » : présentation du « Projet IA » par Hubert Péquignot, directeur de Caritas Neuchâtel et membre de la Plateforme Précarité ;
- Axe 4 « Valoriser le bénéfice social de certaines activités non-rémunérées » : présentation du programme « vivre ensemble » par Nathalie Ljuslin, coordinatrice auprès de la société civile.

La partie publique de cet événement était précédée d'une après-midi réservée aux personnes ayant participé à l'enquête menée par des chercheurs à la HE-Arc, au cours de laquelle les résultats de cette recherche ont été présentés de manière détaillée puis discutés avec les personnes présentes. Cette enquête, réalisée sur mandat du service de l'action sociale, visait à explorer toutes les formes d'engagement de ces bénéficiaires, autres que le travail salarié (activités domestiques liées au ménage, activités bénévoles formelles et informelles, proche aidance ou encore engagement en faveur de l'environnement). Ses résultats ont notamment permis d'alimenter l'élaboration de politiques publiques déployées dans le cadre du 3e volet de la redéfinition des prestations sociales (rapport [24.057](#)).

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	66'865'889	66'082'500	69'295'273	+3'212'773	+4.9%	+2'429'384	+3.6%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	6'039'938	6'395'600	6'923'723	+528'123	+8.3%	+883'785	+14.6%
43 Revenus divers	540'993	180'000	20	-179'980	-100.0%	-540'973	-100.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	55'284'994	54'500'600	57'508'791	+3'008'191	+5.5%	+2'223'797	+4.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	4'999'963	5'006'300	4'862'738	-143'562	-2.9%	-137'225	-2.7%
Charges d'exploitation	152'752'278	149'795'649	154'398'786	+4'603'137	+3.1%	+1'646'508	+1.1%
30 Charges de personnel	1'416'190	1'473'128	1'453'665	-19'463	-1.3%	+37'475	+2.6%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	947'273	830'950	969'635	+138'685	+16.7%	+22'362	+2.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	149'899'973	147'195'900	151'444'197	+4'248'297	+2.9%	+1'544'224	+1.0%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	488'842	295'671	531'289	+235'618	+79.7%	+42'447	+8.7%
Résultat d'exploitation	-85'886'390	-83'713'149	-85'103'513	-1'390'364	-1.7%	+782'876	+0.9%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	29	+29	--	+29	--
Résultat de financement	0	0	-29	-29	--	-29	--
Résultat opérationnel	-85'886'390	-83'713'149	-85'103'542	-1'390'393	-1.7%	+782'848	+0.9%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-85'886'390	-83'713'149	-85'103'542	-1'390'393	-1.7%	+782'848	+0.9%

Commentaires

Le total des revenus d'exploitation est supérieur au budget pour un montant de CHF +3,2 millions en raison des principaux éléments suivants. L'augmentation des revenus de transfert (groupe 46) est liée à l'augmentation du taux de subventionnement de la Confédération ainsi que de la part des charges subventionnées (PC). L'écart de CHF -179'980 des revenus divers (groupe 43) est lié à un élément unique en lien avec la suppression du fonds agricole pour les allocations familiales, impact entièrement enregistré en 2023 mais initialement budgété sur 2023 et 2024. Finalement, les taxes (groupe 42) présentent un écart de CHF +528'123 en lien avec des demandes de restitutions supérieures à celles prévues au budget.

Les charges de personnel (groupe 30) sont inférieures de CHF -19'463, principalement en raison de la vacance de divers postes et de traitements occasionnels inférieurs au budget.

En ce qui concerne les biens, services et autres charges d'exploitation, l'écart de CHF +138'685 réside principalement dans les pertes sur créances constatées dans le domaine des prestations complémentaires (AVS et AI). Pour les charges de transfert (groupe 36), l'écart de CHF +4,2 millions est expliqué dans les tableaux suivants.

L'écart sur les prestations internes (groupe 39) est lié d'une part à l'écart statistiques RH et, d'autre part, à l'augmentation du remboursement des subsides LAMal récupérés par la CCNC au SASO.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Secrétariat et administration (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	196'634	191'989	177'263
Coûts des services centraux	24'531	24'740	20'713
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	221'164	216'728	197'976

Commentaires

Les coûts des services centraux sont inférieurs car les forfaits du SBAT prévus au budget comprenaient tant les coûts du SECS que de l'OFPE. Ceci a été corrigé pour les comptes.

Stratégie et politique (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	16'515	18'800	83'884
Coûts salariaux et de structure	403'316	443'264	333'239
Coûts des services centraux	53'744	57'119	43'039
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	473'574	519'183	460'163

Commentaires

Dans ce groupe de prestations, l'augmentation des charges directes s'explique notamment par le mandat Compas Management portant sur la stratégie générale du CNIP; ce mandat n'était pas prévu au budget initial. Les coûts salariaux et de structure inférieurs au budget dans ce groupe de prestations sont finalement compensés par des coûts supérieurs enregistrés sous finances et gestion.

L'écart en lien avec les services centraux est le même que pour le groupe de prestations précédent, auquel s'ajoutent des coûts du STAT moins importants. Pour rappel, les forfaits du STAT tiennent compte des heures effectivement prestées par ce service pour le SECS.

Finances et gestion (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	17	0	240
Coûts salariaux et de structure	311'703	331'162	465'585
Coûts des services centraux	40'973	42'673	56'903
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	352'692	373'836	522'728

Commentaires

Les commentaires sont identiques au groupe de prestations "Stratégie et politique".

Prestations de département DECS (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	79'704	119'350	55'169
Coûts salariaux et de structure	489'317	515'713	499'192
Coûts des services centraux	61'105	52'506	52'572
Revenus	98'564	77'100	84'895
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	531'562	610'468	522'039

Commentaires

Dans ce groupe de prestations figurent toutes les charges et revenus de fonctionnement de l'OPFE ainsi que la surveillance des caisses ALFA. L'augmentation des revenus est liée à l'intégration de nouvelles caisses en 2024, ainsi qu'aux inscriptions externes pour un événement organisé par l'OPFE. Les charges directes inférieures aux prévisions budgétaires s'expliquent notamment par des charges de l'OPFE pour des projets reportés.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Allocations familiales	4'297'519	4'618'000	4'662'069
Conférences intercantionales	41'600	38'600	40'700
Egalité, politique familiale et violence	197'537	228'700	130'673
Frais administratifs	2'829'053	2'427'200	2'545'179
Insertion socio-professionnelle	100'000	140'000	140'000
Prestations complémentaires	81'458'710	79'264'300	80'347'947
Remise de cotisation	4'168	15'000	3'793
Total charges (+) / revenus (-) nets	88'928'588	86'731'800	87'870'360

Commentaires

L'écart de la rubrique liée aux allocations familiales provient de la recette du fonds prévu par la Loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture (LFA) qui a été dissout intégralement en 2023 suite à la décision du Conseil fédéral. Le capital a été transféré aux cantons ; la part pour Neuchâtel se montait à CHF 540'000. Initialement, il était prévu de lisser cette dissolution sur 2023 et 2024, impactant ainsi favorablement le budget 2024. Cependant, l'imputation totale a été en définitive effectuée sur l'exercice 2023.

Le dépassement des frais administratifs est consécutif à l'engagement de personnel supplémentaire au sein du service des prestations complémentaires de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC) pour faire face à la surcharge de travail ainsi qu'aux coûts en lien avec la migration informatique que connaîtra la CCNC en juin 2025.

L'évolution des dépenses des prestations complémentaires en 2024 a nécessité une demande de crédit supplémentaire. D'une part, le montant de la PC AVS moyenne a augmenté et d'autre part le nombre de dossiers a progressé à la hausse en raison de l'augmentation des primes LAMaL. Cette dernière a incité les assuré-e-s à déposer des demandes PC auprès des agences régionales AVS. De plus, le budget initial intégrait des économies en lien avec les conditions d'octrois plus strictes consécutives à la fin de la période transitoire de la réforme PC fédérale ; celles-ci ne se sont pas réalisées dans l'ampleur prévue. En ce qui concerne les PC AI, l'augmentation est liée à d'importants droits à des prestations rétroactives.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Ecart statistique RH	0	-32'567	0
Frais de rappel	-20	0	-20
Total charges (+) / revenus (-) nets	-20	-32'567	-20

Commentaires

Pas de commentaires particuliers.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2023			Budget 2024			Comptes 2024		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*Plan climat 1b	En cours	0	0	0	150'000	0	150'000	39'200	0	39'200
Total		0	0	0	150'000	0	150'000	39'200	0	39'200

Commentaires

Cette rubrique concerne deux mesures transversales du Plan climat neuchâtelois 2022-2027 qui ont été initiées en 2023 et qui sont menées par le SECS (mesures T6 et T7). Les explications ci-dessus sous Prestations transversales et Programme vivre ensemble. Pour l'instant, les charges constatées sont inférieures aux prévisions budgétaires mais on devrait s'attendre à une augmentation d'ici fin 2025.

Facture sociale

Charges (+) / revenus (-) nets de la facture sociale (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Alfa Sal	-4'799'763	-4'763'300	-4'619'738
Insertion socio-professionnelle	-100'000	-140'000	-140'000
PC transitoires	-100'200	-103'000	-103'000
Subsides LAMal PC	308'074	150'000	353'835
Total charges (+) et revenus (-) nets	-4'691'889	-4'856'300	-4'508'904

Commentaires

Concernant la rubrique Subsides LAMal PC, les mesures entrées en vigueur en janvier 2021 consistant à demander en restitution les prestations aux héritiers-ères des bénéficiaires PC déploient de plus en plus d'effets. Cette tendance, constatée la première fois au bouclage des comptes 2023, n'était pas connue lors de l'établissement du budget 2024.

2.10.4. Service de l'emploi (SEMP)

Missions principales

Le service de l'emploi (SEMP) assure, en collaboration avec les actrices et acteurs politiques, économiques et sociaux, le développement équilibré du marché de l'emploi. Dans ce but, et dans le respect des législations fédérales et cantonales, le SEMP :

- Participe à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la politique de l'emploi et de sa stratégie ;
- Développe des relations étroites avec les employeur-euses pour répondre à leurs besoins de compétences à court, moyen et long terme, en leur fournissant des conseils et en traitant efficacement leurs demandes ;
- Contribue à la préservation de l'emploi et au maintien de l'employabilité ;
- Déploie les actions permettant une intégration professionnelle réussie ;
- Veille au respect de la santé et de la sécurité dans le cadre professionnel ;
- Lutte contre la fraude et les abus.

Évolution de l'environnement et des tâches

Au centre des stratégies d'intégration professionnelle et de lutte contre les abus, adoptées par le Grand Conseil, le service de l'emploi (SEMP) se veut :

- un partenaire reconnu des employeur-euses dans la réponse à leurs besoins en compétences à court, moyen et long terme ;
- un service reconnu par les demandeuses et demandeurs d'emploi pour l'efficacité de leur accompagnement en vue de la réalisation d'un projet professionnel adapté à leur potentiel et à leurs compétences ;
- un service reconnu pour son impact positif sur l'amélioration des conditions de travail en collaboration avec les employeur-euses et les partenaires sociaux.

Durant l'année 2024, les indicateurs conjoncturels ont montré un ralentissement notable sur le premier semestre pour se dégrader un peu plus fortement sur le deuxième semestre, conformément aux prévisions du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et des instituts de prévisions économiques. Dans un contexte d'instabilité mondiale et de ralentissement plus marqué sur les marchés chinois et européens, cette tendance à la baisse s'est observée sur l'ensemble du territoire national. Elle est toutefois plus marquée dans les cantons industriels, fortement dépendants de ses exportations à l'international. Après une période de rattrapage post-COVID, certaines branches de l'économie neuchâteloise ont été plus fortement impactées, telles que la branche horlogère et les sous-traitants. Le recours aux indemnités de réduction de l'horaire de travail (RHT) a fortement augmenté durant l'année 2024. Le Groupe d'experts de la Confédération a revu légèrement à la baisse ses prévisions de croissance pour 2025 et la normalisation de la conjoncture internationale ne devrait pas intervenir avant 2026.

Historiquement bas au mois de juin 2023 (2,4%), le taux de chômage s'est progressivement relevé pour atteindre, à la fin du mois de décembre 2024, un taux de 4,2% et afficher une moyenne annuelle de 3,6%.

En raison de la forte fluctuation du taux de chômage qui l'oblige à s'adapter en permanence, l'activité du SEMP durant l'année 2024 a été impactée par un impératif de redéploiement rapide et par le redimensionnement de ses prestations et processus afin d'assurer un accompagnement conforme à la LACI ainsi qu'aux besoins des demandeur-euses d'emploi. Les enjeux se sont donc redessinés dans une courte temporalité et dans un contexte de forte et rapide augmentation du chômage : préparer la reprise économique en assurant un suivi performant des demandeur-euses d'emploi et redimensionner l'offre de formation pour répondre à l'augmentation des flux.

En ce qui concerne les relations et conditions de travail et en sus des objectifs annuels liés aux contrôles des conditions de travail, l'année 2024 s'est concentrée sur l'évaluation et la poursuite de plusieurs campagnes de prévention, notamment sur les risques psycho-sociaux. Une sollicitation accrue du secteur surveillance, compétent pour examiner les conditions d'éligibilité de la RHT, est également à relever. Fortement sollicité durant la deuxième moitié de l'année 2024, ce secteur a dispensé, en raison du retour à la procédure ordinaire et numérisée de surcroît, de nombreux appuis-conseils aux employeur-euses pour permettre une bonne compréhension des exigences requises par les dispositions légales.

Les enjeux financiers sont également de taille. La hausse massive du nombre de demandeur-euses d'emploi a impliqué une augmentation du budget fédéral pour les activités liées à l'assurance-chômage, ce qui se traduit notamment par une augmentation des effectifs afin de respecter les exigences de la LACI, sous haute surveillance du SECO. Cette tendance devrait se poursuivre sur 2025.

Parallèlement, il s'agira de maintenir la capacité à mener des projets dans les perspectives décrites dans le rapport quadriennal. La grande flexibilité et agilité des équipes du service est à relever, passant, en l'espace de 6 mois, d'efforts de réduction de l'activité en raison de contraintes budgétaires à une dynamique d'ajustements massifs des moyens.

Activités et réalisations

Prestations employeur-euses

Globalement, le nombre de postes annoncés a fortement diminué, passant de 15'180 en 2023 à 9'110 en 2024. Cette baisse est due d'une part à la détérioration de la conjoncture économique qui a notamment touché les secteurs exportateurs et, d'autre part, à la fin de l'obligation d'annonce pour la profession d'opérateur-trice en horlogerie, qui a conduit à une chute des postes annoncés pour cette profession de 5'140 en 2023 à 510 en 2024.

Pour ce qui concerne la transmission de postes non soumis à l'obligation d'annonce, les chiffres sont passés de 1'230 postes en 2023 à 970 postes en 2024. Cette diminution, proportionnellement moins marquée que celle observée au niveau des chiffres globaux (-20% vs -40%), souligne l'importance des partenariats établis avec les entreprises du canton. Dans le but de développer et de renforcer ces partenariats, un événement intitulé « Industry'day » a été organisé en mai 2024. Mettant à l'honneur l'industrie neuchâteloise, cette rencontre a permis de mieux comprendre les enjeux des entreprises actives dans ce secteur, afin d'adapter le dispositif cantonal aux besoins évolutifs du marché de l'emploi.

Le nombre de placements réussis a également baissé, passant de 820 engagements en 2023 à 600 en 2024, principalement en raison de la contraction de l'activité économique.

En raison de la forte hausse du nombre de demandeur-euses d'emploi enregistrée à partir de l'été 2024, les visites auprès des entreprises par les conseiller-ères employeur-euses ont été suspendues progressivement, afin de concentrer les ressources sur les tâches prioritaires, telles que le traitement des annonces de postes et le suivi des demandeur-euses d'emploi. Cela s'est ressenti sur le nombre de visites qui est passé de 80 en 2023 à 60 en 2024.

Le nombre de stages professionnels a chuté de 1'140 en 2023 à 90 en 2024, reflétant là encore la réduction générale des opportunités liée à la baisse de l'activité économique. Une évolution identique a été observée au niveau des aides financières à l'engagement, dont le nombre est passé de 330 en 2023 à 240 en 2024.

Prestations employé-es

Si l'essentiel des ressources du secteur ProEmployés-ORP a dû être mobilisé pour faire face à l'augmentation du nombre de demandeur-euses d'emploi, plusieurs développements ont pu être menés visant à améliorer la qualité des prestations offertes. Parmi les évolutions notables, on peut citer l'envoi automatisé d'enquêtes de satisfaction après chaque formation pour évaluer la qualité des mesures du marché du travail, ainsi que la mise en place de rappels du début des formations par SMS.

Un autre changement majeur a été la centralisation des sanctions, transférées au secteur surveillance et juridique dès le 1er janvier 2024. Les objectifs visés par cette centralisation étaient de simplifier les processus, faciliter la formation des collaborateur-trices internes et d'offrir un ou une interlocuteur-trice unique au sein du service, contribuant ainsi à l'amélioration de l'efficacité du service de l'emploi dans son ensemble.

Une nette augmentation des entrées a été observée depuis 2023 (8'525 en 2024 contre 7'670 en 2023). Les sorties ont quant à elles diminué (7'226 en 2024 contre 7'501 en 2023), générant ainsi une augmentation du volume moyen des demandeur-euses d'emploi devant être pris en charge par l'ORP.

En termes de suivi des demandeur-euses d'emploi, l'intensité des entretiens a augmenté, avec un nombre moyen d'entretiens de conseil mensuels par conseiller-ère passant de 72 en 2023 à plus de 90 en 2024. Ces entretiens se poursuivent en alternance, à la fois en présentiel et à distance par visio-conférence ou par téléphone.

Le nombre de décisions d'octroi de formation a également progressé, passant de 6'700 en 2023 à 7'870 en 2024, reflétant l'augmentation du nombre de personnes ayant bénéficié des prestations de l'ORP.

Le catalogue de mesures a été étoffé à l'aune des évolutions technologiques, avec notamment la mesure « IA et emploi », qui intègre des fonctionnalités liées à l'intelligence artificielle pour connaître les bonnes pratiques dans le cadre des recherches d'emploi et répondre ainsi aux besoins émergents du marché du travail. L'introduction du bilan digital a également permis d'évaluer le niveau de digitalisation des demandeur-es d'emploi, à travers un bilan exhaustif.

Dans le cadre de la stratégie d'intégration professionnelle, la collaboration interinstitutionnelle s'est poursuivie avec les partenaires du domaine de l'asile et des services sociaux, notamment au sein des réseaux Joker, permettant l'intégration de profils plus éloignés du premier marché de l'emploi. Par ailleurs, 2024 a été marqué par le lancement de la plateforme « Restart », offrant une prise en charge centralisée des jeunes en situation de décrochage, qu'ils ou elles soient inscrit-es ou non à l'assurance chômage. Ce projet interdépartemental, conduit sous l'égide du service des formations postobligatoire et de l'orientation (SFPO), a notamment pour objectif d'améliorer l'accès aux places d'apprentissage pour ce public cible.

Santé et sécurité au travail

En raison de l'évolution des chiffres basés sur des études scientifiques démontrant l'ampleur de la problématique, une campagne de prévention des risques psychosociaux a été menée en 2024. Celle-ci a eu lieu en deux phases, une en avril et l'autre en octobre. Les résultats seront analysés en 2025. Le coût total sur trois exercices (2023, 2024 et 2025) est d'environ CHF 60'000.

Sur les 81 cas d'accidents professionnels signalés par la police, 22 cas ont été dénoncés au ministère public en 2024. Par ailleurs, 1'193 préavis sur plans ont été rendus. 318 permis de travail de nuit et du dimanche ont été délivrés (pour CHF 31'796 d'émoluments). 327 contrôles en entreprises ont été effectués.

Toutes les activités menées par le secteur santé et sécurité au travail - Inspection du travail (SST-IT) en lien avec la loi fédérale sur l'assurance-accident (LAA), font l'objet d'une convention de prestations entre la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) et le canton de Neuchâtel. En 2024, un montant de CHF 412'041.54 a ainsi été versé au canton de Neuchâtel.

L'équipe de ce secteur a donné 126 heures de cours dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail en 2024.

Contrôle du marché de l'emploi

Dans le domaine des mesures d'accompagnement, des contrôles ont été effectués à raison de 336 sociétés pour un total de 997 travailleurs et travailleuses et 32 indépendant-es. Une enquête en observation renforcée a été menée dans la branche des bureaux d'architecture. Les résultats réjouissants ont été communiqués à la fin de l'année 2024.

Dans le domaine du travail au noir, 319 entreprises pour 682 travailleurs et travailleuses et 87 indépendants ont été contrôlé-es.

Dans le domaine des abus aux prestations sociales, 71 rapports d'enquête finalisés en 2024 (indépendamment de la date d'ouverture du dossier) ont été transmis au ministère public pour un montant de préjudices de CHF 702'978.65 à l'aide sociale et de CHF 75'763.90 aux subsides d'assurance maladie. 11 perquisitions ont en outre été effectuées durant l'année.

Dans le domaine d'application de la loi sur la prostitution et la pornographie, 8 nouvelles autorisations d'exploiter un salon ont été délivrées pour des émoluments se montant à CHF 12'240.00. Des émoluments annuels à raison de CHF 44'834.20 ont également été encaissés.

Enfin, après plusieurs années de travail et de mobilisation des utilisateurs-rices, une nouvelle base de données est entrée en production le 1er octobre pour ce secteur.

Surveillance et juridique

Le regroupement des sanctions envers les demandeur-ses d'emploi dans un seul office s'est passé de manière fluide et aucune rupture du flux de cette activité n'a été constatée. Au niveau des prestations ordinaires, 3'914 décisions de sanction envers les demandeur-euses d'emploi ont été rendues et 531 décisions concernant l'aptitude au placement.

343 décisions de RHT ont été rendues dans un délai moyen de 9,3 jours.

Sur le plan de la surveillance des agences de placement, 15 révisions d'agences ont pu être menées. À fin 2024, 92 agences bénéficiaient d'autorisations de location de services ou de placement privé dans le canton (stabilité par rapport à l'année précédente).

D'autre part, le contrôle de l'obligation d'annonce des postes vacants a engendré 271 contrôles « sur écran » et 73 contrôles sur le terrain. 3 dossiers ont fait l'objet de dénonciations pénales. La loi prévoyant une suppression du financement fédéral pour cette prestation à fin 2023, il n'y a pas eu de recettes en 2024 sur ces contrôles.

Prestations transversales

À l'interne, la direction du service s'est vue renforcée par l'arrivée de la cheffe de service adjointe au mois de mars 2024. Le poste de chef-fe de l'OMAT a également été repourvu au 1er octobre 2024. La fonction de responsable du domaine finances, RH et logistique a également été repourvu au 1er novembre 2024, avec un appui bienvenu dès le mois d'août.

S'agissant des projets transversaux, les travaux de modélisation de la plateforme pour l'emploi, objectif phare du rapport quadriennal, se sont poursuivis en collaboration avec les acteurs internes.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	35'623'911	40'393'200	40'994'501	+601'301	+1.5%	+5'370'590	+15.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	789'576	552'500	630'498	+77'998	+14.1%	-159'078	-20.1%
43 Revenus divers	835	0	1'175	+1'175	--	+340	+40.8%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	12'490'837	14'210'600	12'916'640	-1'293'960	-9.1%	+425'803	+3.4%
47 Subventions à redistribuer	10'441'919	13'157'000	14'666'786	+1'509'786	+11.5%	+4'224'867	+40.5%
49 Imputations internes	11'900'743	12'473'100	12'779'402	+306'302	+2.5%	+878'659	+7.4%
Charges d'exploitation	36'793'022	40'794'457	42'184'792	+1'390'335	+3.4%	+5'391'770	+14.7%
30 Charges de personnel	14'240'927	15'576'110	14'950'317	-625'793	-4.0%	+709'390	+5.0%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	355'288	424'500	387'331	-37'169	-8.8%	+32'043	+9.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	10'454	10'454	12'314	+1'860	+17.8%	+1'860	+17.8%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	10'109'417	10'796'300	9'870'629	-925'671	-8.6%	-238'789	-2.4%
37 Subventions redistribuées	10'441'919	13'157'000	14'666'786	+1'509'786	+11.5%	+4'224'867	+40.5%
39 Imputations internes	1'635'016	830'093	2'297'415	+1'467'322	+176.8%	+662'398	+40.5%
Résultat d'exploitation	-1'169'111	-401'257	-1'190'291	-789'034	-196.6%	-21'179	-1.8%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	30	+30	--	+30	--
Résultat de financement	0	0	-30	-30	--	-30	--
Résultat opérationnel	-1'169'111	-401'257	-1'190'321	-789'064	-196.6%	-21'210	-1.8%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'169'111	-401'257	-1'190'321	-789'064	-196.6%	-21'210	-1.8%

Commentaires

Hors charges de transfert (groupe 36) et subventions redistribuées (groupe 37), les charges de fonctionnement du service se montent à CHF 17,1 millions. Ces charges sont en partie couvertes par des revenus, CHF 14,1 millions, principalement des subventions fédérales. Une partie de ces charges de fonctionnement, environ CHF 1,8 million, est transférée à la facture sociale dans le cadre des activités de lutte contre les abus. Le solde, CHF 1,2 million, représente la charge nette des prestations du service à charge du canton.

Le budget initial découlant de l'application de la LACI (Loi fédérale sur l'assurance-chômage) a été établi sur la base de 5'000 demandeurs-euses d'emploi en moyenne annuelle. Au terme de l'année 2024, cette moyenne s'est élevée à 5'128 demandeurs-euses d'emploi.

Les revenus de transfert (groupe 46) couvrent principalement les charges effectives et subventionnées par la LACI. Ces dernières ont été globalement inférieures et justifient une partie de l'écart de CHF -1,3 million. Le solde est lié à des refacturations internes au service (CHF 517'000) qui ont été faites par les prestations internes (groupe 49) au lieu du groupe 46.

En raison de la hausse du taux de chômage, du nombre de demandeurs-euses d'emploi et par conséquent de l'adaptation du budget fédéral, les subventions à redistribuer (groupe 47) ont été plus élevées. L'écart de CHF +1,5 million est identique à celui des subventions redistribuées (groupe 37) ; il correspond à l'utilisation effective des coûts des mesures du marché du travail.

L'écart constaté au niveau des prestations internes (groupe 49) résulte du transfert moins élevé à la facture sociale des charges nettes effectives et aux refacturations susmentionnées.

Les charges de personnel (groupe 30) présentent un écart de CHF -626'000 en raison principalement de la vacance de postes et de remboursements des différentes assurances (AI, APG, ...).

L'écart de CHF -925'000 des charges de transfert (groupe 36) est lié à plusieurs raisons. Un écart de CHF -382'000 provient des différents boucllements définitifs en cours d'année des comptes 2023 (écart entre transitoires et décomptes définitifs). A ceci s'ajoute le changement de comptabilisation des montants à rembourser par les partenaires pour CHF -347'000. Ces montants sont, dès l'exercice 2024, portés en diminution des natures comptables 36 au lieu d'apparaître dans les taxes (groupe 42). Le solde est composé d'écarts entre l'utilisation des différentes mesures.

Les prestations internes (groupe 39) présentent un écart CHF -1'467'000 composé principalement par les écarts statistiques (CHF -1'062'000) et l'augmentation des facturations internes au service (CHF -530'000).

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Prestations Employeur (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	16'700	6'060
Coûts salariaux et de structure	2'135'192	2'300'129	1'967'797
Coûts des services centraux	0	0	0
Revenus	2'135'318	2'315'100	1'973'858
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-126	1'729	0

Commentaires

L'écart sur les coûts salariaux et de structure est principalement lié à la vacance de postes.

Prestations employés (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	1'738	5'000	88'144
Coûts salariaux et de structure	8'891'213	9'920'047	9'365'531
Coûts des services centraux	0	0	0
Revenus	8'922'441	9'917'700	9'431'607
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-29'489	7'347	22'069

Commentaires

L'écart sur les coûts salariaux et de structure est principalement lié à la vacance de postes. Les charges directes correspondent aux montants mis à charge du canton dans le cadre d'un audit du SECO. Ce montant est réduit par la bonification pour risque de responsabilité. Le solde qui est indiqué sous la ligne "coûts nets / revenus nets" correspond à la charge nette du canton dans le cadre de ces mises à charge.

Santé et sécurité au travail (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	114'750	107'754	103'956
Coûts salariaux et de structure	1'506'647	1'643'134	1'527'351
Coûts des services centraux	0	0	0
Revenus	539'354	530'700	532'917
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'082'043	1'220'188	1'098'390

Commentaires

Les coûts salariaux et de structure sont moins élevés notamment en raison d'un nombre d'heures fournies moins élevé que prévu lors du budget.

Contrôle du marché de l'emploi (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	190'306	164'230	162'833
Coûts salariaux et de structure	2'139'284	2'336'600	2'123'481
Coûts des services centraux	0	0	0
Revenus	493'870	526'400	531'502
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'835'720	1'974'430	1'754'812

Commentaires

Les coûts salariaux et de structure sont moins élevés notamment en raison d'un nombre d'heures fournies moins élevé que prévu lors du budget.

Surveillance et juridique (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	7'271	2'000	13'954
Coûts salariaux et de structure	1'170'838	1'407'214	1'771'085
Coûts des services centraux	0	0	0
Revenus	1'060'587	1'177'200	1'609'142
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	117'523	232'014	175'898

Commentaires

Les coûts salariaux et de structure sont plus élevés notamment en raison d'un nombre d'heures fournies plus élevé que prévu lors du budget. Une part importante de ces heures étant financée par la LACI, les revenus sont par conséquent plus élevés.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Mesures employés	3'025'092	3'290'000	3'011'053
Mesures employeurs	1'949'732	1'910'000	1'677'505
Part. aux coûts du service de l'emploi	5'008'000	5'266'300	5'646'055
Total charges (+) / revenus (-) nets	9'982'824	10'466'300	10'334'613

Commentaires

Les "mesures employés" indique un écart CHF -279'000 consécutif au bouclage définitif 2023. Comme prévu au budget, cette rubrique comprend, dès 2024, le suivi de l'accompagnement spécialisé en réseau IP (intégration professionnelle). En cours d'année, il s'est ajouté le coût du personnel et des charges indirectes du secteur formation pour le suivi des mesures d'intégration professionnelles cantonales. Lors du dernier audit sur les Mesures du Marché du Travail (MMT), le SECO a exigé que le canton prenne en charge cette part cantonale.

Les "mesures employeurs" sont moins élevées de CHF -233'000 et concernent les principales mesures AFOC (allocations de formation cantonales), AIP (allocations d'intégration professionnelle) et LPP (prise en charge de la part patronale LPP).

La participation cantonale aux coûts des services de l'emploi a été plus élevée de CHF +380'000 que les prévisions transmises par le SECO.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Coûts MMT LACI	10'441'919	13'157'000	13'504'883
Ecartés statistiques RH	0	-1'061'652	0
Frais de rappel	-840	0	-1'140
Subvention MMT LACI	-10'441'919	-13'157'000	-13'504'883
Total charges (+) / revenus (-) nets	-840	-1'061'652	-1'140

Commentaires

Compte tenu de l'augmentation progressive du taux de chômage, le budget des mesures du marché du travail (MMT/Confédération) s'adapte automatiquement. Le dispositif a ainsi été adapté au fur et à mesure de l'évolution des besoins. Les mesures individuelles, imputées au net dans la comptabilité analytique, se sont élevées à CHF 1'161'903 et les mesures collectives à 13'504'883. L'ensemble des mesures s'est élevé à CHF 14'666'785.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2023			Budget 2024			Comptes 2024		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Appareil de mesure de poussière fine	Clôturé	0	0	0	0	0	0	22'323	0	22'323
Total		0	0	0	0	0	0	22'323	0	22'323

Commentaires

L'investissement susmentionné est lié au remplacement de l'appareil utilisé par le LIST (Laboratoire intercantonal de santé au travail). Pour rappel, les coûts du LIST, dont les amortissements des immobilisations, sont répartis entre les trois cantons (Jura, Fribourg et Neuchâtel).

Facture sociale

Charges (+) / revenus (-) nets de la facture sociale (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Financement LACI	-5'008'000	-5'266'300	-5'646'055
Intégration socio-professionnelle	-4'974'824	-5'200'000	-4'793'454
Lutte fraude	-1'835'720	-1'972'800	-1'754'812
Total charges (+) et revenus (-) nets	-11'818'544	-12'439'100	-12'194'321

Commentaires

Les montants transférés à la facture sociale concernent :

- La composante "Financement LACI" qui comprend la facturation par la Confédération des coûts liés aux services de l'emploi. La prévision du SECO est supérieure au budget de CHF 380'000 ;
- Les coûts liés aux mesures d'intégration socio-professionnelle. La part transférée est inférieure de CHF 407'000 par rapport au budget ;
- Les coûts liés à la composante "lutte contre les abus" contiennent la charge nette du secteur contrôle de l'office des relations et conditions au travail (ORCT). Cette composante boucle en-dessous du budget pour un montant de CHF 218'000.

2.10.5. Service des migrations (SMIG)

Missions principales

Le SMIG est chargé de la mise en œuvre de la législation fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) ainsi que de celle sur l'asile (LAsi) en matière de procédure, d'accueil et d'encadrement des requérants-es d'asile. Il applique en outre les législations fédérales et cantonales régissant le domaine de la main-d'œuvre étrangère. Il est également l'autorité cantonale compétente au sens de la législation sur les travailleurs-euses détaché-e-s. Enfin le SMIG est l'instance chargée de l'exécution des expulsions pénales prononcées par les autorités judiciaires.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'évolution de l'environnement et des tâches du service a été principalement influencée par les facteurs suivants :

- Les flux migratoires en provenance d'Ukraine en raison de la poursuite du conflit dans ce pays ;
- Le nouvel objectif fixé par la Confédération visant un taux d'entrée sur le 1er marché du travail de 40% à fin 2024 pour les personnes en provenance d'Ukraine ;
- Le déploiement de la stratégie cantonale d'intégration professionnelle (IP) et du Programme d'intégration cantonal (PIC 2bis puis, dès 2024, PIC 3) ;
- L'automatisation informatique des échanges d'informations entre le SMIG, le Secrétariat d'État aux Migrations (SEM) et les communes ;
- Les déménagements des entités du service dans les locaux de la Serre à La Chaux-de-Fonds et sur le site de Tivoli à Neuchâtel dans le cadre du programme Vitamine.

Activités et réalisations

Aide sociale dans le domaine de l'asile

Le contexte migratoire en 2024 a été relativement stable même si le conflit ukrainien a continué d'occuper de manière intense les collaborateurs et les collaboratrices de l'aide sociale du domaine de l'asile. Le nombre de personnes au bénéfice de l'aide sociale « asile » s'est ainsi stabilisé à 1'800 personnes environ tout statut confondu. À noter une augmentation du nombre de personnes indépendantes financièrement puisque 421 personnes sont dénombrées à la fin de l'année 2024 contre 362 en début d'année (+16.3%).

S'agissant des personnes en procédure d'asile, le chiffre, stable, se monte à 85 personnes. Le nombre de personnes ayant un statut de protection (permis S) se monte à 1'345 personnes (+2.4%) alors que celles en attente d'un permis S sont au nombre de 86 personnes contre 29 au début de l'année. Cette différence s'explique par le traitement en procédure étendue de certains dossiers par le SEM dont la durée est plus longue. Une légère baisse du nombre de personnes à l'aide d'urgence pour un total de 62 personnes à la fin de l'année est constatée.

Le nouvel objectif fixé par la Confédération visant un taux d'entrée sur le 1er marché du travail de 40% pour les personnes en provenance d'Ukraine à fin 2024, a nécessité la mise en œuvre d'une systématisation des suivis et un travail de suivi individualisé en collaboration avec le service de la cohésion multiculturelle (COSM) afin d'identifier et rencontrer les personnes potentiellement « employables ». Ce processus s'est terminé à fin 2024 et permet une vision claire de la situation pour une prise en charge de ce public similaire à l'Agenda Intégration Suisse (AIS). À fin 2024, le taux de prise d'emploi a atteint 19%, un chiffre dans la bonne moyenne des cantons romands mais en-dessous de la moyenne suisse. Différents facteurs limitants sont pointés, tels que le grand nombre de femmes sans solution de garde d'enfant dans le canton, un temps « conséquent » à l'acquisition d'un niveau de langue suffisant, des profils professionnels peu en adéquation avec le tissu économique régional et des cursus de formation non équivalents au système suisse ou mal reconnus. Des problèmes de santé ou des handicaps sont également à relever, empêchant une insertion professionnelle immédiate ou ordinaire.

Office social de l'asile en premier accueil (OSAP)

Durant l'année sous revue, l'OSAP a été en mesure de fournir un accueil, un hébergement et une aide matérielle aux 656 personnes qui lui ont été attribuées par la Confédération sans devoir augmenter de manière urgente sa capacité de prise en charge. Ce contexte a permis de poursuivre les travaux en cours afin de stabiliser et renforcer le fonctionnement et l'organisation des trois structures d'accueil en hébergement collectif, ainsi que l'harmonisation des pratiques dans le suivi des personnes par les collaboratrices et collaborateurs sociaux.

Depuis décembre 2024, l'ensemble des requérant-e-s d'asile arrivant dans notre canton (migrant-e-s d'autres pays ou en provenance d'Ukraine) sont pris en charge par les centres de Tête-de-Ran et de Perreux. Le centre de Couvet est uniquement dédié aux mineur-e-s non-accompagnés (MNA). La stabilisation du dispositif d'accueil s'est poursuivie en mettant l'accent sur la pérennisation de la nouvelle équipe d'éducateurs et d'éducatrices du centre de Couvet et la sortie de fonctionnement en mode gestion de crise notamment du centre de Perreux, avec à la clé une définition des missions et des responsabilités de chaque collaboratrice et collaborateur. Par ailleurs, la prise en charge des MNA a donné lieu à une collaboration avec les CISP (conseiller-ère-s en insertion socio-professionnelle) afin d'offrir un accompagnement adapté, dans la limite des moyens à disposition.

Office social de l'asile en second accueil (OSAS)

L'office est constitué de deux bureaux d'accueil (Neuchâtel et Chaux-de-Fonds) et d'un secteur logement pour un total de 42 collaboratrices et collaborateurs, dont 25 sous contrat Ukraine.

Considérant une relative stabilité des bénéficiaires de l'aide sociale résidant en appartement, l'office a maintenu ses efforts dans le domaine de l'hébergement, notamment par le transfert des personnes des centres d'hébergement collectifs en appartement et par l'entretien des appartements des bénéficiaires (570 contrats de bail OSAS au 31.12.2024). Enfin, 105 personnes hébergées auprès de 55 familles d'accueil sont dénombrées.

La complexité du marché immobilier sur le territoire neuchâtelois et le manque de logements vacants aux normes asile forcent toujours le service à rechercher des solutions d'hébergement adéquates en fonction des profils des personnes à héberger.

Les prestations de l'office sont notamment axées sur la délivrance des besoins de base mais se concentrent également sur l'orientation des bénéficiaires vers des mesures d'intégration sociale en collaboration avec l'office de l'intégration et la formation dans le domaine de l'asile (OIFA).

À noter que le service continue de constater une inquiétante augmentation de personnes nécessitant des soins médicaux importants notamment s'agissant d'interventions chirurgicales et de soins psychiques ainsi que des personnes présentant des handicaps lourds. Ces situations dites de « personnes vulnérables » sont réparties par le SEM de manière proportionnelle selon la clé de répartition des cantons (2% pour le Canton de Neuchâtel).

Office de l'intégration et la formation dans le domaine de l'asile (OIFA)

L'enseignement des compétences de base dispensé au sein d'ESPACE a poursuivi son adaptation en fonction des fluctuations des demandes. Le nombre de classes ouvertes a sensiblement augmenté en 2024 pour passer à 32, comprenant 27 classes en journée et 5 en soirée, le tout réparti entre les sites de Neuchâtel, Chaux-de-Fonds et Couvet, pour un total de 360 apprenant-e-s. Les cours de français pour les niveaux A1 et A2 sont entrés dans une phase de certification FIDE, ce qui implique un plan de formation FIDE pour les enseignant-e-s non encore certifié-e-s, une attention soutenue portée au contenu de l'enseignement et au respect de standards de qualité communs ainsi qu'un travail important de réflexion et de réunion de preuves, habituel pour ce type de processus. La visite des experts FIDE à fin 2024 s'est soldée sur un préavis positif pour lancer la demande officielle afin de pouvoir obtenir le label en 2025.

Les structures d'ESPACE se spécialisent dans la prise en charge des niveaux Alphas avec une méthode novatrice qui fournit des premiers résultats très encourageants. Une ligne pédagogique unique, réunissant les cours en compétences de base, de citoyenneté et d'autres activités est également en développement, à l'échelle globale de la structure, afin de fournir un continuum clair dans l'enseignement de ces différentes prestations pour chaque classe, impliquant un travail interdisciplinaire et une collaboration importante entre les multiples acteurs de la structure. Cela contribue au développement et au renforcement d'un sentiment d'appartenance commun.

Les conseillers et conseillères en insertion socio-professionnelle (CISP) ont poursuivi leur travail, notamment avec un public jeune, le même qui suit ou qui a suivi les cours à ESPACE. Le nombre de suivis actifs est important et une nouvelle collaboratrice a rejoint l'office en renfort. En 2024, ce sont 124 contrats de stages longue durée qui ont été conclus. La prise en charge spécifique des personnes par les CISP a permis notamment de conduire à 52 prises d'emploi stables pour les personnes faisant partie de l'AIS et 68 autres prises d'emploi pour le public hors AIS (F+, N, RAD sous car de rigueur). 20 bénéficiaires ont intégré un apprentissage, une HES ou une université et 42 autres sont entrés en filière préapprentissage au sein du CPNE.

Les CISP collaborent intensément avec divers partenaires pour mener à bien leurs différentes missions, notamment leurs homologues des œuvres d'entraide, le COSM, le SFPO pour toutes les mesures de préapprentissage et le service de l'emploi (SEMP) à travers IP-asile et le « réseau joker » qui a conduit au développement de liens précieux avec nos collègues du SEMP dans l'accompagnement de situations individuelles. Enfin, une nouvelle collaboration a été initiée par le service de la santé publique (SCSP) pour augmenter le nombre de professionnel-le-s de la santé formés. Celle-ci se poursuivra en 2025.

Au terme de cette année, le canton abrite 1'345 personnes avec permis S et 86 en attente de permis. Parmi elles, 821 personnes ont entre 16 et 60 ans et 63% sont des femmes. Depuis le début de la crise ukrainienne, 490 suivis individuels ont été mis en place par l'OIFA, 89 stages en entreprise organisés, 42 allocations d'intégration professionnelle accordées. 139 personnes ont trouvé un emploi, 96 personnes sont entrées en formation certifiante et 55 situations actives ont été adressées à l'ORP, jugeant ces bénéficiaires aptes pour l'emploi.

Les travaux d'utilité publique ont poursuivi leur mission, permettant à un certain nombre de bénéficiaires de pratiquer une activité ponctuelle ou de plus longue durée ; parmi elles et eux un nombre croissant de personnes en provenance d'Ukraine. Les partenariats avec les communes et les structures paraétatiques sont restés stables et les liens de confiance établis de longue date maintenus. Une très belle édition 2024 de la fête des vendanges a notamment été vécue.

Main-d'œuvre**Procédure d'annonce (90 jours max. par année civile)**

Cette procédure concerne trois catégories de travailleur-euse-s :

- Les travailleur-euse-s détaché-e-s UE AELE ;
- Les travailleur-euse-s UE AELE engagés par un-e employeur-euse suisse ;
- Les prestataires de services indépendants UE AELE.

	2023	2024
Total annonces	15'425	15'622
Travailleur-euse-s détaché-e-s	4'939	5'660
Prestataires de service indépendants	2'597	3'082
Agences de placement et de travail temporaire suisse	5'332	3'873
Autres employeur-euse-s suisses	2'557	3'007

Le nombre d'annonces traitées annuellement peut varier d'une année à l'autre en fonction de la conjoncture économique et des besoins des entreprises.

Annonces d'activité (admis-e-s provisoires et réfugié-e-s admis-e-s provisoirement, Permis F et réfugié-e-s, Permis B)

550 annonces traitées (annonce de début d'activité, de changement d'employeur-euse, de fin d'activité).

Autorisations de travail

Période de contingentement pour spécialistes qualifiés des États-tiers (du 1er janvier au 31 décembre) = 26 unités annuelles (permis B) et 42 unités de courte durée (permis L).

Unités supplémentaires demandées sur la réserve fédérale : 40 permis B et 20 permis L (motif : demande constante des entreprises du canton travaillant à l'international pour l'engagement de spécialistes qualifié-e-s).

En plus, traitement des demandes des employeur-euse-s pour l'engagement :

- des personnes relevant de l'asile (requérants d'asile - permis N) et des personnes au bénéfice du statut de protection S (Ukraine)
- des étudiant-e-s extra-européen-ne-s (activité accessoire 15h/sem. max.)
- des travailleur-euse-s UE AELE détaché-e-s pour une durée supérieure à 90 jours

Nombre de dossiers traités

879 demandes de main-d'œuvre étrangère traitées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024.

Sanctions administratives**Loi sur les travailleur-euse-s détaché-e-s (Ldét)**

15 dénonciations reçues (ORCT + Commissions paritaires + Administration fédérale des douanes) :

- 7 classements
- 5 sanctions administratives (interdiction un an ou sanction pécuniaire)
- 3 dossiers encore en cours de traitement

Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

- 16 avertissements infligés à des employeur-euse-s suisses qui n'ont pas appliqué correctement les dispositions légales pour l'engagement de ressortissants étrangers.

Séjour

L'année 2024 a été marquée par une stabilisation dans le domaine du séjour. Les chiffres très élevés des demandes dans les domaines des travailleurs et travailleuses frontalier-ère-s et européen-ne-s ont légèrement diminué, reflétant un certain ralentissement de la demande sur le marché de l'emploi. La tendance à des engagements toujours plus segmentés, avec des contrats à durée déterminée qui se renouvellent, reste d'actualité, ce qui maintient un volume des demandes conséquent à traiter au niveau administratif.

L'année sous revue a ainsi vu l'office des conditions de séjour (OCSE) ramener les délais de traitement de l'ensemble des domaines de quelques jours à quelques semaines. En particulier, le secteur des demandes de transformations de permis F en permis B, lequel accusait un retard chronique depuis de nombreuses années, est désormais à jour dans le traitement des demandes, lesquelles reçoivent toutes une première réponse dans les semaines qui suivent le dépôt.

À fin 2024, l'office a définitivement fait migrer l'ensemble des demandes liées aux permis frontaliers sur une plateforme informatique : le portail Easy-Gov opéré par la Confédération. Désormais, plus aucune demande n'est déposée devant les

contrôles des habitant-e-s des communes, ce qui répond à un souhait exprimé depuis de nombreuses années. Cela allège encore les tâches des communes dans le domaine migratoire et l'ensemble des émoluments de prestations passe désormais dans les finances cantonales.

Sur l'année 2024, l'office a rendu 262 décisions formelles susceptibles de recours concernant l'octroi, la révocation ou la prolongation des autorisations de séjour et d'établissement, en suivant parfois les procédures de recours jusqu'au Tribunal fédéral.

S'agissant des renvois forcés, ainsi que des expulsions pénales dont le service est l'autorité d'exécution, on notera que 129 départs de Suisse ont été organisés.

Enfin, l'office a assuré le traitement de 5 consultations fédérales.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	49'554'121	58'164'400	52'041'964	-6'122'436	-10.5%	+2'487'844	+5.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	2'254'745	1'945'200	2'099'196	+153'996	+7.9%	-155'549	-6.9%
43 Revenus divers	2'407	2'000	58'722	+56'722	+2'836.1%	+56'315	+2'339.5%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	38'382'949	47'428'000	41'329'899	-6'098'101	-12.9%	+2'946'950	+7.7%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	8'914'020	8'789'200	8'554'148	-235'052	-2.7%	-359'872	-4.0%
Charges d'exploitation	52'082'953	61'478'107	55'040'756	-6'437'350	-10.5%	+2'957'803	+5.7%
30 Charges de personnel	15'739'673	19'447'436	17'555'592	-1'891'844	-9.7%	+1'815'919	+11.5%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'442'063	1'333'800	1'279'102	-54'698	-4.1%	-162'961	-11.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	32'032'351	37'864'000	33'136'377	-4'727'623	-12.5%	+1'104'026	+3.4%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	2'868'866	2'832'871	3'069'685	+236'814	+8.4%	+200'819	+7.0%
Résultat d'exploitation	-2'528'832	-3'313'707	-2'998'792	+314'915	+9.5%	-469'960	-18.6%
44 Revenus financiers	0	0	0	+0	--	+0	--
34 Charges financières	7	0	267	+267	--	+260	+3'591.7%
Résultat de financement	-7	0	-266	-266	--	-259	-3'585.6%
Résultat opérationnel	-2'528'840	-3'313'707	-2'999'059	+314'648	+9.5%	-470'219	-18.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-2'528'840	-3'313'707	-2'999'059	+314'648	+9.5%	-470'219	-18.6%

Commentaires

La situation financière du service des migrations reflète une année relativement stable sur le plan des fluctuations migratoires. En général, en comparant la situation financière de 2023 à celle de 2024, on observe une progression linéaire d'environ 5 % tant pour les recettes que pour les dépenses.

Les recettes liées à la facturation des émoluments et aux revenus du groupe 42 dépendent principalement des rythmes de renouvellement des permis et du volume des demandes de permis pour étrangers-ères, notamment les frontaliers-ères, ainsi que des prestations facturées par l'office de la main d'œuvre étrangère. Depuis octobre 2023, le service des migrations facture l'ensemble des émoluments relatifs aux permis de séjour, auparavant gérés par les communes. Le revenu dû aux communes est désormais versé mensuellement. Cette nouvelle procédure permet à l'État de Neuchâtel de mieux suivre les débiteurs-trices et a généré un revenu non négligeable dans le groupe 43, correspondant aux frais de rappel des usagers-ères.

Les revenus de transfert (groupe 46) associés aux dépenses d'aide sociale présentent un écart de CHF -6,1 millions. Cet écart doit être mis en perspective avec les charges de transfert (groupe 36), qui enregistrent un écart de CHF -4,7 millions (réduction de 13% pour chaque groupe). Ces écarts s'expliquent par un effectif relativement stable de personnes en provenance d'Ukraine, contrairement aux prévisions budgétaires qui tablaient sur une augmentation linéaire, sans que cela se réalise malgré un conflit persistant. Le nombre moyen de personnes en provenance d'Ukraine prévu était de 1'470, avec une progression de 0,61 %, tandis que la réalité est demeurée stable à 1'395 personnes. L'explication de cet écart réside dans un constat similaire pour les autres statuts liés à la migration, à savoir une diminution de l'effectif des bénéficiaires de l'aide sociale et la diminution des arrivées, notamment pour les titulaires de permis N, F et les réfugié-e-s.

Cette situation a un impact direct sur les charges d'exploitation et explique les écarts observés. Les charges de personnel (groupe 30) prévoyaient un effectif de 60,2 EPT, alors que le service des migrations a effectivement engagé en moyenne 44.9 EPT en 2024 pour gérer la crise ukrainienne. L'écart de CHF 1.9 million correspond principalement aux effectifs non utilisés.

Enfin, comme mentionné précédemment, les charges de transfert (groupe 30) ont diminué dans la même proportion que les revenus de transfert, en raison de l'effectif réduit par rapport aux prévisions budgétaires.

En ce qui concerne les ressources humaines, il convient de préciser qu'à la fin de l'année 2024, 44,8 EPT sont affectés à la gestion de la crise ukrainienne, en plus de 6,1 EPT en contrats occasionnels. Ces EPT ne sont pas inclus dans les effectifs du service.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Main d'œuvre (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	1'645	5'000	49
Coûts salariaux et de structure	218'262	343'532	221'764
Coûts des services centraux	7'841	29'016	4'035
Revenus	313'223	150'000	255'679
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-85'476	227'548	-29'832

Commentaires

La situation financière de la prestation Main-d'œuvre reste globalement stable, bien que des écarts avec le budget 2024 soient constatés, contrairement aux comptes de 2023. Les charges directes, principalement liées aux pertes sur créances, sont quasiment inexistantes en 2024. Concernant les coûts salariaux et de structure, il convient de noter qu'une collaboratrice consacre une partie de son temps aux prestations de séjour, ce qui n'était pas prévu dans le budget 2024. Par ailleurs, la répartition des coûts des services centraux est toujours effectuée selon les clés de répartition basées sur les heures des prestations, ce qui entraîne des coûts inférieurs à ceux anticipés, comme mentionné précédemment. Enfin, les revenus surpassent les prévisions budgétaires en raison de l'augmentation du nombre de prestations facturées.

Séjour (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	692'933	745'000	661'211
Coûts salariaux et de structure	3'867'263	4'017'526	4'027'816
Coûts des services centraux	473'008	310'224	369'459
Revenus	1'899'713	1'815'200	1'844'841
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	3'133'490	3'257'550	3'213'645

Commentaires

L'office des conditions de séjour a connu une année sans impact financier majeur. Les charges directes se sont principalement concentrées sur les coûts des licences du progiciel Symic de la Confédération, ainsi que sur les frais liés au renvoi et aux services biométriques facturés par le service cantonal de la population.

Aide sociale (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	200'000	118'000	200'023
Coûts salariaux et de structure	10'351'217	12'995'929	10'779'368
Coûts des services centraux	1'448'339	2'104'412	2'068'486
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	11'999'556	15'218'341	13'047'877

Commentaires

La prestation de l'aide sociale ne comprend pas les charges et revenus d'aide sociale qui figurent dans la prestation "autres charges et revenus de transfert".

Comme mentionné dans le commentaire des comptes financiers, la principale explication de la baisse des résultats par rapport au budget réside dans une planification trop élevée des ressources humaines pour l'encadrement des personnes en provenance d'Ukraine. En revanche, il est possible d'observer une progression logique par rapport à l'année 2023.

Formation et intégration (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	7'604	40'000	47'909
Coûts salariaux et de structure	2'478'792	3'034'250	3'334'141
Coûts des services centraux	113'867	66'237	81'731
Revenus	2'096'000	938'200	1'179'192
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	504'263	2'202'287	2'284'589

Commentaires

Les résultats de la prestation Formation et intégration est stable par rapport au budget 2024. La réduction des revenus par rapport au comptes 2023 provient d'un transfert de recette en diminution avec le service de la cohésion multiculturelle (COSM) qui prend en charges les frais d'intégration financés par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM).

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Aide sociale migration sauf réfugiés	-3'095'276	-5'348'000	-4'770'497
Aide sociale réfugiés	-3'037'461	-4'353'000	-3'261'279
Renvoi	-68'223	137'000	-55'232
Total charges (+) / revenus (-) nets	-6'200'960	-9'564'000	-8'087'008

Commentaires

L'aide sociale pour les migrant-e-s sauf réfugié-e-s, ainsi que celle destinée aux réfugié-e-s, affiche des résultats plus favorables par rapport à 2023. Cette amélioration peut être attribuée à une progression continue du nombre de personnes intégrées sur le marché du travail, un processus amorcé dès 2022. Le budget 2024 prévoyait des résultats particulièrement optimistes qui n'ont pas pu être atteints.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Ecart statistique RH	0	-195'019	0
Frais de rappel	-4'520	0	-57'398
Total charges (+) / revenus (-) nets	-4'520	-195'019	-57'398

Commentaires

Pas de commentaires particuliers.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2023			Budget 2024			Comptes 2024		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*COVID - Aides aux partenaires	Clôturé	506	0	506	0	0	0	0	0	0
Total		506	0	506	0	0	0	0	0	0

Commentaires

Pas de commentaires particuliers.

Facture sociale

Charges (+) / revenus (-) nets de la facture sociale (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Aide sociale	-5'684'074	-6'464'000	-6'365'268
Subsides LAMAL	-1'133'946	-1'369'000	-1'009'688
Total charges (+) et revenus (-) nets	-6'818'020	-7'833'000	-7'374'956

Commentaires

La facture sociale liée au domaine de l'asile se divise en plusieurs volets, parmi lesquels figurent la « perte d'asile », ainsi que les dépenses et recettes des personnes déboutées ou admises provisoirement depuis plus de 7 ans.

La « perte d'asile » s'élève à CHF 4 millions. Elle englobe l'ensemble des dépenses dans le domaine de l'asile, ainsi que les forfaits versés par le SEM. On observe que la Confédération finance désormais 91 % des dépenses liées à l'asile, un pourcentage en hausse par rapport aux années précédentes. Cette évolution s'explique par une diminution proportionnelle des dépenses d'aide sociale, conséquence d'une part de l'intégration de plus en plus marquée des personnes dans le domaine de l'emploi, d'autre part des efforts fournis par le service pour optimiser les charges dans ce domaine.

Enfin, les subsides LAMal couvrent les frais de maladie et les primes LAMal des personnes déboutées ou admises provisoirement depuis plus de 7 ans, qui ne sont pas financés par le SEM (à l'exception d'un forfait unique pour chaque décision négative, d'un montant de CHF 0,2 million).

2.10.6. Service de la cohésion multiculturelle (COSM)

Missions principales

Le service de la cohésion multiculturelle (COSM) est chargé de l'application des législations fédérale et cantonale sur l'intégration des personnes étrangères ainsi que la lutte contre le racisme et les discriminations. L'objectif de la politique d'intégration interculturelle du canton est de « favoriser la cohésion sociale, l'égalité dignité et le bien-être de toute personne vivant dans le Canton de Neuchâtel » (art. 1 de la loi cantonale).

Les missions principales du service de la cohésion multiculturelle se caractérisent par :

- Œuvrer à la construction et à la valorisation d'une société neuchâteloise ouverte, inclusive dans sa diversité et garante de l'égalité dignité ;
- Agir afin de permettre le développement, la participation et le bien-être de toutes et tous pour vivre en harmonie et en cohésion ;
- Soutenir l'intégration sociale et professionnelle des personnes issues de la migration ;
- Assurer le rôle de conseil, information, sensibilisation et orientation auprès de toute personne indépendamment de son statut ;
- Être porteur de la promotion de la diversité et de la lutte contre la discrimination ;
- Mobiliser et appuyer l'ensemble des acteur-trice-s qui s'engagent pour une société inclusive, interculturelle et ouverte, indépendamment de leur lien avec la migration ;
- Être l'interface entre l'État, les communautés, les associations et les institutions, notamment au travers du/de la délégué-e aux étranger-ère-s, pour créer des ponts, favoriser les synergies et en assurer la complémentarité des actions ;
- Promouvoir et accompagner l'adaptation des structures ordinaires à la diversité ;
- Valoriser, partager et renforcer notre expertise en matière d'interculturalité, de lutte contre les discriminations et d'intégration.

Évolution de l'environnement et des tâches

La marche du service est largement influencée par les flux migratoires, les modifications législatives et les subventionnements fédéraux. Conformément à la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) entrée en vigueur le 1er janvier 2019, la Confédération et les cantons mettent en œuvre l'encouragement de l'intégration par des programmes d'intégration cantonaux (PIC). Pour renforcer les efforts en la matière, la Confédération et les cantons ont adopté en 2019 l'Agenda Intégration Suisse (AIS) afin de favoriser l'intégration socio-professionnelle des personnes relevant des forfaits fédéraux d'intégration (permis B avec statut et qualité de réfugiés, permis F avec qualité de réfugiés, permis F admis provisoire). Après une phase intermédiaire de deux ans appelée "PIC 2 bis" en 2022-2023, une nouvelle convention-programme de quatre ans nommée "PIC 3" a commencé depuis cette année et continuera jusqu'en 2027.

Déposé en 2023 et entré en vigueur au premier janvier de l'année passée en revue, le « PIC 3 » est construit en cohérence avec l'actuel programme de législature du Conseil d'État et s'inspire des recommandations de la communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM) pour les années 2022-2025. Il trouve son ancrage dans les ambitions politiques du Conseil d'État et se base également sur une large consultation des principaux partenaires impliqués dans la mise en œuvre des politiques d'intégration cantonale et communale. Les axes stratégiques établis dans le "PIC 3" sont la consolidation des collaborations interinstitutionnelles (y.c. les communes), le renforcement de l'assurance qualité de l'encouragement linguistique, la poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route pour une administration égalitaire et ouverte à la diversité. Un accent particulier est également prévu dans les domaines de la communication et de l'intégration professionnelle. Le plan quadriennal du programme permet de mettre en œuvre une meilleure stabilisation des prestations fournies améliorant ainsi la qualité de l'accueil des nouvelles et nouveaux citoyen-ne-s du canton.

Dans le cadre du contexte ukrainien, le COSM continue d'être très impliqué dans le suivi individuel de personne bénéficiant du statut de protection S. Le 4 septembre 2024, le Conseil fédéral a décidé pour la troisième fois de ne pas lever le statut de protection S et de prolonger le Programme S. Sous réserve d'un changement fondamental de la situation, cette décision est valable jusqu'au 4 mars 2026.

Durant l'année 2024, une nouvelle direction du service a été mise en place. Quelques mouvements au sein du personnel sont également à noter. Le service finit l'année 2024 avec son effectif complet et sans absence de longue durée.

Activités et réalisations

Expertise

Le COSM assume le secrétariat de la communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM). Il est également chargé de la coordination du groupe interdépartemental de coordination Intégration (GICI) qui réunit les principaux services de l'administration concernés par la mise en œuvre de la politique d'intégration.

En raison de la transversalité de ses missions, le service est associé à de nombreux groupes de pilotage et commissions aux niveaux cantonal, fédéral et international. Au niveau cantonal, il s'agit de la commission de naturalisation, la commission consultative en matière d'asile (CCMA), la collaboration interinstitutionnelle (CII), la coordination des mesures d'intégration professionnelle (CMES), l'intégration professionnelle (COPIL-IP) et l'aide sociale (GT-CIPOS), ainsi que la Task-force départementale liée à l'employabilité des migrant-e-s (TFEM). Le service est par ailleurs membre actif de la Conférence Suisse des délégué-e-s cantonaux, communaux et régionaux à l'intégration (CDI) et de la Conférence Suisse des services d'intégration (CoSi). Le canton, via le COSM, est aussi membre du réseau international des cités interculturelles (Conseil de l'Europe) et de la coalition européenne des villes contre le racisme (ECCAR).

Accueil, conseil et information

Les prestations de consultation, médiation, formation, interprétariat ainsi que les actions d'information et de sensibilisation ont augmenté en 2024, notamment pour ce qui concerne la formation, avec de nombreuses interventions sur la diversité animée dans les centres de formation.

Le secteur a réalisé plus de 807 consultations (+172, soit +27%) avec des personnes, des responsables d'association et d'autres institutions ainsi que des professionnel-le-s des structures ordinaires. Les nombres de médiations restent stables et s'établissent à 41.

Le centre d'interprétariat et de traduction (127 interprètes pour 48 langues) a observé une augmentation du nombre d'heures d'interprétariat communautaire de 20.8 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 21'876 heures de travail.

Dans le domaine de la prévention du racisme et des discriminations, le service a traité 20 situations individuelles (22 consultations) liées au racisme et à la discrimination, soit une augmentation de +3 (+18%). Il a participé à plusieurs séances de coordination nationale ou régionale ou encore à la formation de professionnel-le-s à l'accompagnement de la diversité et au dialogue interculturel.

Suivant la feuille de route du Conseil d'État pour une administration égalitaire et ouverte à la diversité, le service a conçu et diffusé une formation de base individuelle sur l'anti-discrimination à tou-te-s les fonctionnaires de l'État de Neuchâtel, soit près de 3'000 collaborateurs-trices. Cette formation comprenait une injonction du Conseil d'État employeur, une séquence d'apprentissage en trois chapitres sur une meilleure compréhension des stéréotypes, en vue de réduire les comportements discriminatoires ainsi qu'une notification des comportements non souhaités et de l'ouverture d'un bureau des plaintes pour racisme, discrimination et/ou violence commise par des titulaires de fonction publique. 90% des fonctionnaires avaient terminé la formation à l'échéance. Les collaborateurs-trices restant-e-s suivront la formation au printemps 2025. Le COSM a consécutivement ouvert un bureau des signalements et mis à disposition des usagers-ères des formulaires de signalements simples pour déposer plainte ou simplement signaler des comportements problématiques en matière de racisme à supprimer.

Finalement, la semaine d'action contre le racisme (SACR), parrainée en 2024 par Junior Tshaka, auteur, compositeur et interprète, a été réalisée durant les mois de mars à avril sous la bannière : « Droits humains : défis et urgences ». La Journée des réfugié-es, organisée par l'Association éponyme comprenant différentes associations et groupements des réfugié-es et de migrant-es en étroite collaboration avec le COSM, s'est tenue le 15 juin 2024 sous le slogan « Grandir en toute insouciance même après l'exil. Les enfants ont toutes et tous les mêmes droits ». Elle a mis l'accent sur l'accueil et la protection des enfants. Par ailleurs, le Prix interculturel neuchâtelois « Salut l'Étranger » a été remis à deux lauréat-e-s en décembre 2024.

Encouragement de l'intégration

Ce secteur d'activités comprend la gestion des forfaits d'intégration, le traitement des demandes de subvention, la gestion de projets et de programmes et le soutien aux projets.

L'activité du secteur a principalement porté sur la mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse (AIS) dont l'objectif est de renforcer l'intégration sociale et professionnelle des personnes relevant des forfaits fédéraux d'intégration, des personnes réfugiées et admises provisoires (B-5 et F-7). Cet Agenda vient en complément du programme d'intégration cantonal (PIC). Les champs d'action afin de permettre aux bénéficiaires d'atteindre l'autonomie, respectivement de rejoindre les structures ordinaires (formation et emploi) afin de poursuivre leur intégration, ont été les suivants :

- Compétences de base : subventions à des structures (associatives, fondations, etc.) pour un apprentissage de l'alphabétisation au niveau A2 ;
- Intégration sociale : soutien aux projets tant au niveau cantonal que communal par le biais de subventions et/ou de coaching aux projets favorisant le vivre ensemble, la lutte contre les discriminations et l'employabilité ;
- Primo-information : assurance qualité effectuée sur trois dispositifs de primo-information collective (également en bilingue) et formation des enseignant-e-s à la co-construction ainsi qu'à l'enseignement plurilingue. En 2024, une « carte de bienvenue » multilingue a été conçue par le service afin d'informer les personnes s'installant dans le canton de l'existence de cette prestation de primo-information personnalisée. Elle est distribuée à toutes les personnes qui s'installent, au moment

où elles se présentent au service cantonal de la population pour la saisie de leurs données personnelles en vue de l'établissement de leur permis de séjour ;

- Employabilité : suivi des personnes relevant de l'asile par les conseillers-ères en insertion socioprofessionnelle (CISP) afin de définir les besoins individuels et les mesures pour y parvenir (stage, cours de compétences de base, acquisition de soft skills). Poursuite du projet Aides financières (AFI) du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) pour inciter les employeurs-euses à engager des migrant-e-s. Ce programme intègre depuis 2022 la collaboration des CISP.
- Formation : suivi du projet « Préapprentissage d'intégration » (PAI) du SEM. Également à noter la formation de polissage à la charge du COSM au Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP) suivie par 8 personnes ;
- Petite enfance : une collaboration forte existe avec le service de la protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ), l'office de la promotion de la santé et de la prévention (OPSP), l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE) ainsi que le secteur de la déléguée à la jeunesse (DEJ) dans le cadre de la plateforme enfance, jeunesse et parentalité (PEJP). Des mesures de garde d'enfants ont en outre été soutenues pour permettre aux parents de suivre les mesures d'intégration proposées et offrir un lieu de socialisation et de valorisation de la diversité ;
- ESPACE : Espace social et professionnel d'acquisition de compétences et d'expériences. Suivi de l'exploitation des deux sites à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, avec plus de 360 apprenant-es.

Naturalisation

Le secteur « Naturalisations » est mandaté par le service cantonal de la population pour réaliser les enquêtes et entretiens de naturalisation. En 2024, 547 dossiers ont été reçus. 401 ont été finalisés et 146 sont en cours de traitement.

Ukraine

Durant cette année, le Canton de Neuchâtel recense en moyenne 1'345 personnes avec le statut de protection S sur son territoire, soit une augmentation de +2.4% par rapport à 2023.

À fin 2024, le dispositif Ukraine concerne 5 EPT, lesquels viennent s'ajouter au 15.5 EPT du service. Deux collaboratrices sont originaires d'Ukraine, dont une chargée de projet à 100% qui est titulaire du permis S. La majeure partie des coûts de prestations fournies concerne les cours de langue.

En 2024, 513 bénéficiaires avec statut de protection S ont pris part à un cours de langue (alphabétisation, A1 ou A2) organisé avec 9 partenaires différents.

L'encouragement spécifique de l'intégration dans les lycées ainsi que le Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE) concerne également une grande partie des prestations. Plusieurs projets pilotes sont en cours d'évaluation : une mise à disposition des centres scolaires particulièrement concernés par la présence d'enfants réfugié-e-s, d'une assistante socio-éducative spécialiste de l'interculturalité et le financement d'un poste d'éducateur-trice dans le centre scolaire du lieu de domicile de nombreuses familles récemment arrivées d'Ukraine.

Des solutions alternatives de garde d'enfants dans le cadre des cours de langue des parents, ainsi que des prestations dans les domaines de l'employabilité ont été menées durant cette année. À noter également que des contrats de prestation ont été établis dans le domaine du vivre-ensemble, de la primo-information et des compétences de base permettant ainsi de tendre vers une homogénéisation des mesures existantes en faveur du public AIS.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	10'332'089	11'576'559	11'064'970	-511'589	-4.4%	+732'881	+7.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	17'473	0	19'447	+19'447	--	+1'974	+11.3%
43 Revenus divers	28'830	22'000	44'557	+22'557	+102.5%	+15'727	+54.6%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	9'743'170	11'194'559	10'647'907	-546'652	-4.9%	+904'737	+9.3%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	542'616	360'000	353'058	-6'942	-1.9%	-189'558	-34.9%
Charges d'exploitation	11'938'051	12'665'404	12'158'207	-507'197	-4.0%	+220'155	+1.8%
30 Charges de personnel	2'731'123	3'172'921	2'867'721	-305'200	-9.6%	+136'598	+5.0%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	368'652	545'900	281'564	-264'336	-48.4%	-87'087	-23.6%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	5'766'652	7'461'190	6'313'543	-1'147'647	-15.4%	+546'891	+9.5%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	3'071'625	1'485'393	2'695'379	+1'209'986	+81.5%	-376'246	-12.2%
Résultat d'exploitation	-1'605'963	-1'088'845	-1'093'237	-4'392	-0.4%	+512'725	+31.9%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-1'605'963	-1'088'845	-1'093'237	-4'392	-0.4%	+512'725	+31.9%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'605'963	-1'088'845	-1'093'237	-4'392	-0.4%	+512'725	+31.9%

Commentaires

Le résultat total de l'année 2024 est conforme au budget.

Les revenus d'exploitation sont composés à plus de 96% par les revenus de transfert (groupe 46), principalement par les subventions de la Confédération liées aux forfaits d'intégration du domaine asile et à la crise ukrainienne ; à elles seules, celles-ci représentent 88% des revenus de transfert. En valeurs absolues, les montants s'élèvent respectivement à CHF 5,4 millions et CHF 4 millions sur un total de subventions prélevées de CHF 10,6 millions.

Les écarts les plus importants sur les revenus d'exploitation, tant par rapport à l'année 2023 que par rapport au budget, sont liés aux revenus de transfert (groupe 46) correspondant aux prélèvements des subventions. Ceux-ci sont en hausse par rapport à l'année 2023 (CHF +0,9 million), mais en légère baisse par rapport aux prévisions budgétaires (CHF -0,5 million).

L'écart des revenus de transfert (groupe 46) par rapport à l'année précédente s'explique par l'augmentation des subventions liées à la crise ukrainienne (CHF +1,4 million). L'écart par rapport au budget s'explique par une utilisation inférieure des subventions relatives aux forfaits d'intégration (CHF -0,4 million) ainsi que celles liées aux contributions d'encouragement à l'intégration (CHF -0,1 million). Pour le solde, la diminution des revenus d'exploitation par rapport aux comptes 2023 s'explique par des imputations internes (groupe 49) moins élevées entre le service de la cohésion multiculturelle et le service de l'action sociale (CHF -0,1 million) ainsi qu'une écriture technique passée en 2023 concernant le transfert analytique « Transition AIS » pour CHF -0,1 million.

Pour rappel, une subvention reçue de la Confédération apparaît dans les comptes de résultats dès lors que cette dernière est prélevée, et donc justifiée par une dépense figurant dans les charges d'exploitation de l'année en cours.

Service de la cohésion multiculturelle (COSM)

Les charges de transfert (groupe 36) représentent 52% des charges d'exploitation, et incluent notamment les contrats de prestations avec les partenaires (CHF 3 millions), les mesures de cours de langue collectifs (CHF 2,3 millions), ainsi que les mesures individuelles visant faciliter l'accès à l'emploi (CHF 0,8 million).

Les charges de personnel (groupe 30) représentent plus de 23% des charges d'exploitation comprenant des salaires administratifs (CHF 2,1 millions), des salaires liés à la crise ukrainienne (CHF 0,58 million) ainsi que des salaires occasionnels principalement liés à l'enseignement de la primo-information et de l'interprétariat (CHF 0,15 million).

Les imputations internes (groupe 39) représentent 22% des charges d'exploitation (CHF 2,7 millions). Les principales imputations internes concernent l'enseignement de la structure ESPACE géré par le SMIG et refacturé en partie au COSM (CHF 1 million), les prestations fournies par les lycées et le CPNE relatives aux dispositifs liés à la crise ukrainienne (CHF 1 million) et les forfaits des services centraux (CHF 0,5 million).

Les charges d'exploitation enregistrent une légère hausse par rapport à l'exercice précédent (CHF +0,2 million). Cette évolution est liée à l'augmentation des charges de transfert (groupe 36) (CHF +0,5 million) ainsi qu'aux charges de personnel (groupe 30) (CHF +0,1 million). Ces augmentations sont atténuées par la baisse des imputations internes (groupe 39) (CHF -0,4 million). Les charges d'exploitation sont inférieures au budget de CHF -0,5 million (4%). Cet écart s'explique d'une part par la baisse des charges de transfert (groupe 36) liées à la crise ukrainienne pour lesquelles les besoins se sont avérés moins élevés que prévu notamment dans les domaines langue et employabilité (CHF -1,1 million), d'autre part par la baisse des biens, services et autres charges d'exploitation (groupe 31) et des charges de personnel (groupe 30) en raison de la diminution des besoins de traductions écrites Ukraine et au report de projets liés aux domaines employabilité, primo-information et conseil (CHF -0,6 million). Ces baisses sont compensées par des imputations internes (groupe 39) plus élevées que prévu (CHF +1,2 million) en raison notamment des refacturations liées aux classes JET (UKR) (CHF +0,9 million) ainsi que celles liées à l'enseignement dans la structure ESPACE (CHF +0,4 million).

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Expertise (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	3'011	0	2'322
Coûts salariaux et de structure	67'509	66'983	40'976
Coûts des services centraux	6'958	5'554	1'836
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	77'478	72'537	45'134

Commentaires

Au niveau de charges directes, l'écart par rapport au budget provient des frais de déplacement et d'organisation d'événements de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM) qui n'ont pas été budgétés.

Par rapport au budget, les coûts salariaux et de structure se sont avérés moins élevés de CHF -26'000. Cet écart s'explique d'une part par la baisse des indemnités versées aux membres de la CICM (CHF -9'000), d'autre part par la masse salariale globale du service plus faible que prévue, combinée à une proportion plus faible des heures attribuées à la prestation « Expertise » (CHF -17'000). Au niveau des coûts des services centraux, seule la proportion plus faible des heures attribuées à la prestation explique l'écart car le coût global réel des services centraux est stable par rapport au budget.

Accueil, conseil et information (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	86'385	302'100	141'674
Coûts salariaux et de structure	830'140	1'397'868	1'121'131
Coûts des services centraux	78'433	114'890	113'850
Revenus	709'844	1'465'932	1'007'915
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	285'113	348'926	368'740

Commentaires

L'écart au niveau des charges directes par rapport au budget (CHF -160'000) s'explique par des frais moins élevés pour les honoraires d'interprétariat et de primo-information (CHF -81'000), les honoraires liés au développement du site Internet (CHF -61'000) ainsi que les frais d'honoraires pour la feuille de route et plus précisément la formation anti-discrimination de tous les fonctionnaires de l'État (CHF -23'000).

Au niveau des coûts salariaux et de structure, l'écart de CHF -276'000 provient principalement des salaires occasionnels liés à l'enseignement à ESPACE (CHF -100'000) et aux traductions écrites (CHF -90'000) prévues pour le public ukrainien essentiellement. Par ailleurs, la proportion des heures attribuées à la prestation « Accueil, conseil et information », et plus précisément à la feuille de route, a été plus faible que prévue.

Les écarts mentionnés ci-dessus concernent en majeure partie le public AIS ainsi que le public ukrainien. Ces prestations sont subventionnées par la Confédération à hauteur de 100% impactant ainsi d'un montant équivalent les revenus.

Encouragement de l'intégration (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	267'504	226'600	123'193
Coûts salariaux et de structure	1'648'148	1'510'184	1'474'671
Coûts des services centraux	342'470	331'210	344'466
Revenus	1'917'186	1'917'137	1'713'815
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	340'936	150'857	228'515

Commentaires

Les charges directes pour ce groupe de prestations sont inférieures de CHF -113'000 par rapport au budget. Cette évolution s'explique principalement par le report du projet relatif à la sensibilisation et à l'intégration professionnelle innovatrice, et de ses honoraires. Les coûts salariaux et de structure ainsi que ceux des services centraux sont stables par rapport au budget. La baisse des revenus s'explique d'une part par la diminution des charges directes mentionnées qui touche le public AIS

(subventionnement 100% par la Confédération), d'autre part par un changement de choix de subventionnement pour les prestations qui le permettaient (initialement prévues par le subventionnement AIS 100% Confédération, les prestations liées à l'ancrage ont finalement été subventionnées par les fonds CEI 50% Confédération).

Enquêtes d'intégration (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	300
Coûts salariaux et de structure	198'330	215'085	247'538
Coûts des services centraux	23'819	22'235	26'434
Revenus	211'350	225'000	271'450
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	10'799	12'320	2'823

Commentaires

L'évolution du nombre de dossiers traités relatifs à la naturalisation a augmenté les coûts de cette prestation dans une proportion légèrement plus faible que l'évolution des revenus rapprochant ainsi le résultat net proche de l'autofinancement.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Programme AFI	0	0	0
Prog. d'intégration cantonal 2024-2027	0	206'900	188'267
Programme d'intégration	210'564	0	0
Projets d'intégration	260'000	300'000	260'000
Programme R	0	0	0
Transition AIS	421'173	0	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	891'737	506'900	448'267

Commentaires

Le programme AFI correspond à un projet pilote de la Confédération appelé « Aides financières pour l'intégration professionnelle des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire ». Ce programme pluriannuel est financé à hauteur de 50% de part cantonale financée par les forfaits d'intégration (AIS et S) et 50% de part fédérale spécifique au projet AFI. Pour l'année 2024, le coût brut de ce projet s'est élevé à CHF 340'000.

Les coûts bruts du programme d'intégration cantonal 2024-2027 (anciennement nommé programme d'intégration dans le tableau ci-dessus), sont de CHF 7,5 millions et sont subventionnés par la Confédération à hauteur de 97% faisant apparaître une charge cantonale nette de CHF 190'000. Les projets d'intégration concernent la participation cantonale à ESPACE pour l'achat de mesures en compétences de base ; l'écart par rapport au budget (CHF 40'000) est lié à des projets d'intégration prévus en 2024 mais reportés en 2025. Le programme R « Programme de stabilisation et activation des ressources des personnes ayant des besoins particuliers » a commencé en 2023 et s'est terminé fin 2024. Les coûts bruts du programme pour cette année ont été de CHF 410'000, le tout entièrement subventionné par la Confédération.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Ecart statistique RH	0	-2'697	0
Frais de rappel	-100	0	-240
Total charges (+) / revenus (-) nets	-100	-2'697	-240

Commentaires

Pas de commentaires particuliers.

2.10.7. Service de l'action sociale (SASO)

Missions principales

Le SASO est chargé des missions suivantes :

- appliquer la législation sur l'action sociale ;
- appliquer la législation concernant l'harmonisation et la coordination des prestations sociales ;
- appliquer la législation sur le recouvrement et l'avance des contributions d'entretien ;
- appliquer la législation sur les aides à la formation (bourses et prêts d'études) ;
- appliquer la loi d'introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie ;
- appliquer la législation sur la lutte et la prévention contre le surendettement ;
- assurer la coordination de l'action sociale dans le canton ;
- prévenir les causes d'indigence et d'exclusion sociale ;
- favoriser l'autonomie et l'intégration sociale et professionnelle des personnes dans le besoin ;
- conseiller et surveiller les autorités d'aide sociale.

En complément à ces missions listées à l'article 10 du règlement d'organisation du DECS, le SASO est également en charge de la gestion de la facture sociale harmonisée (article 12a LASoc).

Évolution de l'environnement et des tâches

La marche des affaires dans l'industrie s'étant détériorée en 2024, le taux de chômage dans le Canton de Neuchâtel est reparti à la hausse après une importante décade sur plusieurs années. Ce sont évidemment des facteurs explicatifs essentiels de l'évolution marquée de l'environnement socio-économique du canton.

Dans le domaine de l'aide sociale par exemple, la baisse continue enregistrée à Neuchâtel depuis 2017 a connu un coup d'arrêt. Le recours à l'aide sociale est toutefois resté stable en comparaison avec l'année 2023. Les consultations sociales généralistes ouvertes à la population en différents endroits du canton par les organisations partenaires du réseau socio-sanitaire (Caritas, le Centre social protestant, Pro Senectute ou le Cora) ont connu une forte sollicitation de la part la plus fragilisée de la population neuchâteloise. Les sept Guichets sociaux régionaux ont aussi fait face en 2024 à une hausse des demandes (Agences AVS/AI et Guichets ACCORD).

Ces éléments mettent en lumière une sensibilité accrue de la population neuchâteloise à la forte augmentation des primes d'assurance-maladie, soit près de 10% en moyenne pour la deuxième année consécutive. Ils ont aussi conduit les autorités à développer de manière marquée les soutiens financiers dans le domaine de la réduction individuelle des primes, avec un accroissement important du nombre de bénéficiaires de subsides LAMal. La fragilisation de la population est aussi révélatrice des effets du chômage partiel non compensé (RHT) sur le pouvoir d'achat des salarié-e-s disposant de revenus modestes.

Activités et réalisations

Politique d'action sociale

Si les statistiques montrent une diminution du taux d'aide sociale dans le Canton de Neuchâtel sur plusieurs années, force est de constater que le nombre de bénéficiaires de longue durée (plus de 3 ans) augmente, en pourcentage et en valeur absolue. Les familles monoparentales représentent quant à elles plus de 16% de tous les ménages neuchâtelois à l'aide sociale. Afin de mieux connaître le quotidien de certains publics à l'aide sociale, le service de l'action sociale a confié en avril 2023 un mandat à la Haute école de gestion Arc (HES-SO), permettant notamment de mener une très large enquête à laquelle plus de 600 bénéficiaires ont répondu. Certains résultats de cette étude ont permis d'étayer les propositions que fait le Conseil d'État, dans un document de référence quadriennal qui a nécessité de gros travaux préparatoires en 2024 : le rapport [24.057 Redéfinition des prestations sociales ; 3e volet](#) (p.33 et suivantes).

En décembre 2024 est paru le [Rapport social NE 2023](#), outil de référence pour la politique sociale du canton, édité tous les deux ans par le service cantonal de l'action sociale, en collaboration avec le service cantonal de statistique. L'analyse de la période 2019-2023, couverte par le Rapport social NE 2023, offre un éclairage objectif sur des sujets tels que le pouvoir d'achat, le risque de pauvreté ou l'évolution des prestations sociales cantonales. Ainsi, sur la base des données fiscales 2021, on fait le constat que 14.9% de la population neuchâteloise vit sous le seuil de pauvreté relatif. La proportion de personnes en situation de pauvreté dans le Canton de Neuchâtel reste stable et se situe légèrement en dessous de la moyenne nationale qui était de 15.6% en 2022.

Sur le front de la lutte contre le surendettement, le dispositif cantonal a continué à se développer en 2024. En matière de prévention, on peut signaler l'octroi d'un soutien financier à trois projets par le biais du Fonds neuchâtelois de prévention du

surendettement, ainsi que l'organisation d'un Midi de l'impôt pour les apprenant-e-s du Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE). Concernant la détection précoce, quelque 66 personnes ont pu profiter de conseils gratuits auprès de spécialistes du surendettement, grâce à la remise d'un coupon par divers services publics. Cela correspond à un taux d'utilisation des coupons distribués en 2024 de 19.5%, meilleur taux depuis l'introduction de cette mesure. Par ailleurs, huit entreprises de taille importante ont participé aux premières sessions de la formation nouvellement proposée par le SASO dans le domaine de la détection précoce du surendettement des employé-es. Enfin, la plateforme cantonale de lutte contre le surendettement a finalisé l'élaboration d'une proposition de plan d'action 2025-2028, à destination du Conseil d'État et orienté sur les thèmes prioritaires de la parentalité et du divorce.

Contributions d'entretien

En 2024, l'office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (ORACE) a ouvert 188 nouveaux dossiers (199 en 2023). Le nombre total de dossiers traités par l'office s'élève quant à lui à 2939 (3085 en 2023). Concernant la dépense effective à charge de la Facture sociale harmonisée (différence entre les avances accordées par l'État et les avances recouvrées), elle se chiffre à CHF 511'763. Cela correspond à un taux de recouvrement exceptionnel de 78%, chiffre jamais atteint auparavant par l'ORACE. Cet excellent résultat est certainement le fruit de la conjoncture économique et des nouvelles procédures de recouvrement introduites par l'Ordonnance fédérale sur l'aide au recouvrement (OAiR). En effet, l'office a su parfaitement intégrer et exploiter à bon escient les nouveaux outils, en dépit d'une charge de travail élevée. Dans le cadre de ses démarches de recouvrement, qui constituent l'essentiel de son activité, l'ORACE a entrepris en 2024 un total de 332 procédures judiciaires.

En matière de politique sociale et de développement des « aides en amont », la réforme du régime des avances, initiée en 2019, continue de produire des résultats réjouissants, puisqu'en 2024 elle a permis à 140 personnes de ne pas ou de ne plus dépendre de l'aide sociale. Sur l'ensemble de l'année, le montant total des avances octroyées par l'office s'élève à CHF 2'310'000, contre CHF 2'400'000 en 2023. Cette légère baisse se retrouve également dans le nombre de bénéficiaires d'avance qui, en moyenne mensuelle, passe de 356 personnes en 2023 à 319 en 2024.

Aide sociale

En 2024, la tendance au recours à l'aide sociale dans le Canton de Neuchâtel est restée stable par rapport à 2023. Dans l'attente des statistiques officielles de l'Office fédéral de la statistique (OFS), l'office cantonal de l'aide sociale (ODAS) relève en effet que le nombre de dossiers ouverts en 2024 s'est élevé à 2'391 contre 2'332 l'année précédente. Les fermetures de dossiers se situant au même niveau que les années précédentes, on enregistre une quasi-stabilité du nombre moyen de dossiers : 4'988 sur l'année 2024 contre 4'995 en 2023. Ce résultat s'explique par la conjoncture économique, qui reste globalement favorable, et par les efforts fournis dans l'insertion.

Concernant les dépenses d'aide sociale générées en 2024, soit l'aide matérielle versée par les autorités d'aide sociale (services sociaux régionaux/SSR et services sociaux privés pour les réfugié-e-s statutaires) et autres charges de l'ODAS, leur montant, encore provisoire à ce stade, est estimé à quelque 94 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 2.29% par rapport à l'année précédente. Cette hausse de 2,1 millions de francs provient essentiellement de l'aide matérielle délivrée dans les SSR (par exemple, en raison de la hausse des charges locatives).

Les travaux préparatoires en vue de la mise en œuvre du « suivi différencié harmonisé » (Projet SDH/RAISONE), déjà entamés en 2023, se sont poursuivis et intensifiés tout au long de l'année 2024. Plusieurs formations ont été organisées par l'ODAS (grandes lignes du SDH, les outils du SDH, les bases légales et la formation initiale du SDH), en collaboration avec les différents partenaires et Objectif:ne, permettant ainsi de présenter le projet aux 9 services sociaux neuchâtelois et d'identifier avec les professionnel-le-s concerné-es les éventuels points d'attention. Des formations pour les personnes chargées du suivi administratif ont également été organisées, de manière à permettre à l'ensemble des personnels un démarrage de cette réforme majeure de l'aide sociale au début de l'année 2025.

Dans le domaine de l'insertion sociale et socio-professionnelle (ISP), l'ODAS a organisé des programmes ou mesures proposant en 2024 quelque 520 places socio-professionnelles (à mi-temps). Ainsi, pas moins de 1'376 bénéficiaires de l'aide sociale ont signé un contrat d'insertion (1'319 en 2023, soit + 4.32%). Parmi ceux-ci, 63% ont intégré un programme d'insertion financé par l'ODAS et 37% ont bénéficié d'un placement ISP individuel. Au final, on relève un beau résultat en comparaison annuelle : 19.4% des participant-e-s ont connu un débouché positif, soit en trouvant un emploi, soit en reprenant des études ou une formation. Et 15.5% de bénéficiaires supplémentaires ont atteint le niveau du Pronostic 1, nécessaire pour intégrer la stratégie d'intégration professionnelle mise en place avec le service de l'emploi. On notera enfin qu'en début d'année, le programme Jobtrotter est venu compléter de manière novatrice le panel d'offres du dispositif ISP, dans le domaine de l'insertion des jeunes par le sport, l'art, le développement personnel et le digital. En fin d'année, il a été mis un terme à la collaboration avec la mesure de coaching Conversio. Enfin, l'ODAS a participé activement au démarrage à la rentrée de l'été 2024 du Dispositif Restart, porte d'entrée unique dans le canton pour tous les jeunes gens de 15 à 25 ans en situation de décrochage.

Aides à la formation

Lors de l'année scolaire 2023-2024, le nombre de personnes au bénéfice de bourses d'études délivrées par l'office cantonal de l'assurance-maladie (OCAB) a une nouvelle fois diminué dans tous les degrés (secondaire 2 et tertiaire ; -1,15% au total). On enregistre toutefois une légère hausse du montant total des prestations versées (CHF 58'470. -), puisque le montant moyen de la bourse octroyée a augmenté. Sur un total de 2'123 demandes examinées par l'OCAB, seulement 42,2% ont abouti à l'octroi d'une bourse : 13,38% ont été rejetées pour non-conformité aux conditions d'octroi (personne ou formation), et 41,7% ont été refusées en raison de moyens financiers jugés suffisants selon la réglementation actuelle. À ce propos, le Conseil d'État a livré une analyse et présenté des mesures correctrices, en prévision de la rentrée 2025-2026, dans le rapport sur la redéfinition des prestations sociales (tome 3, Rapport 24.057).

Le nombre de bénéficiaires de prêts (à rembourser sans intérêt) a légèrement augmenté (+5), tout comme le montant total attribué. Le montant moyen des prêts pour une année est de CHF 6'842.-, soit une diminution de montants alloués en moyenne de 3,9% par rapport à l'année 2022-2023.

Le tableau ci-dessous, établi par l'OCAB, présente le résultat synthétique des deux dernières années sur le plan de l'octroi des bourses d'études (prestations non remboursables) et des prêts d'études. Les statistiques 2023-2024, arrêtées à mi-février 2025, sont harmonisées avec celles de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Niveau de formation	2022-2023			2023-2024 (état au 14.2.2025)			Variations en %	
	Nb. Boursiers	Montants CHF	Moyenne CHF	Nb. Boursiers	Montants CHF	Moyenne CHF	Nb. Boursiers	Montants
Secondaire II	467	2'548'217	5'456	460	2'667'871	5'799,72	-1,50%	4,70%
Tertiaire	406	3'583'088	8'825	403	3'525'404	8'747,90	-0,74%	-1,61%
Formation continue	1	3'500	3'500	0	0	0	-100%	-100%
Total bourses	873	6'134'805	7'027	863	6'193'275	7'176,45	-1,15%	0,95%
Prêts d'études	15	106'770	7'118	20	136'840	6'842	33,33%	28,16%

Assurance-maladie (LAMal)

En moyenne en 2024, les primes d'assurance-maladie (incl. franchises à option et modèles particuliers d'assurance), toutes classes d'âges confondues, ont augmenté de 9,8% dans le Canton de Neuchâtel. Dans le détail, les primes adultes (dès 26 ans) ont augmenté en moyenne de 9,2% (à CHF 498.- /mois), celles des jeunes adultes (19-25 ans) ont connu une hausse de 8,4% (à CHF 340.30 /mois) et celles des enfants (0-18 ans) ont cru de 8,2% (à CHF 126.60 /mois).

Face à la spectaculaire hausse des primes LAMal pour la 2e année consécutive, le Conseil d'État a amendé, le 15 novembre 2023, son projet de budget 2024 de quelque 8,3 millions de francs, afin d'améliorer le soutien à la population par la réduction individuelle des primes. Le 5 décembre 2023, le Grand Conseil a voté un amendement complémentaire au budget affecté aux subsides LAMal de 1,7 million de francs. Grâce à ces moyens supplémentaires, un nouveau subside a été introduit pour les adultes et jeunes adultes, avec enfants, appartenant aux classifications « ordinaires » S11 à S15, avec pour objectif de mieux soutenir les familles de la classe moyenne inférieure. Une prime de référence a été établie pour les bénéficiaires des classifications « ordinaires » (S1 à S15), en découplant la prime de référence pour les subsidé-e-s de l'aide sociale (PARC) et la classification S1 (montant du subside le plus élevé). Cela a d'ailleurs nécessité une modification de l'art. 15a al. 3 LILAMal. Enfin, les dernières limites de revenus donnant accès aux subsides (classifications S10 et S15) ont été majorées pour l'ensemble des typologies de ménages, en intégrant les limites de revenus mises en place en 2023 dans le cadre du SEPA (subside extraordinaire « pouvoir d'achat »).

En 2024, le nombre total de bénéficiaires de subsides LAMal a nettement progressé et s'est élevé dans le Canton de Neuchâtel à près de 40'000 personnes, pour un montant total de CHF 148,2 millions (CHF 135,5 millions en 2023 et CHF 120 millions en 2022). Vu les mesures prises et mentionnées ci-dessus, l'augmentation entre 2023 et 2024 du montant total des subsides versés concerne uniquement les effectifs des bénéficiaires de subsides de « classifications ordinaires » (hors aide sociale et PC AVS/AI). Elle est importante : + 44% à ce stade des relevés. On enregistre par contre une légère baisse du nombre de personnes subsidiées provenant de l'aide sociale et du domaine des prestations complémentaires à l'AVS-AI.

Au 31.12.2024, la répartition des bénéficiaires dans les différentes catégories se présentait comme suit :

Catégories de bénéficiaires	En millions de CHF	*Nombre de personnes
PC à l'AVS-AI	78,7	12'237
Aide sociale	36,5	8'280
Subsides ordinaires (class. S1-S15)	33,0	18'914
**Total	148,2	39'431

* Considère une moyenne arithmétique (nombre de mois subsidiés divisé par 12 mois)

** Ces données recensent uniquement les subsides attribués et validés par les assureurs du 1er janvier au 31 décembre de l'année (incl. les correctifs des années antérieures à 2024) et ne considèrent, en conséquence, pas les écritures transitoires.

À noter que les effectifs des bénéficiaires de subsides de classification « ordinaires » sont encore appelés à évoluer à la hausse, dans la mesure où l'OCAB doit encore rendre des décisions en 2025, avec effet sur 2024 (traitements en retard).

Enfin, dans le cadre du système de la « quasi-automaticité » sur la base des taxations fiscales communiquées à l'OCAB, 5'750 coupons ont été retournés dans les délais et traités par l'office (4'498 en 2023). Sur les 5'750 coupons traités, 4'528 ont donné droit à l'attribution directe d'un subside, 1'108 ont dû faire l'objet d'un renvoi auprès d'un guichet social régional pour examen détaillé du droit à la prestation (suite à un changement de situation financière et/ou personnelle) et 114 personnes n'ont formellement pas revendiqué de subside.

Prestations transversales

En vue de renforcer les compétences transversales de l'ensemble des entités du SASO, la direction du service a entrepris des démarches en matière de ressources humaines. Ainsi, un analyste d'affaires (1 EPT) a été engagé à la fin du 1er semestre 2024, afin d'accompagner l'évolution des systèmes d'informatique et de gestion et de coordonner le développement du système de contrôle interne (SCI). Une analyste de données (0.5 EPT) a été recrutée en collaboration avec le service de statistique. Reste que sur le plan de la charge de travail, l'ensemble des équipes a été fortement sollicité et se prépare à affronter un rythme au moins aussi soutenu en 2025.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	140'885'339	151'614'709	148'587'561	-3'027'148	-2.0%	+7'702'222	+5.5%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	3'953'307	5'553'000	4'034'681	-1'518'319	-27.3%	+81'375	+2.1%
43 Revenus divers	134'986	8'000	245'568	+237'568	+2'969.6%	+110'583	+81.9%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	115'649'508	124'872'309	122'675'047	-2'197'262	-1.8%	+7'025'539	+6.1%
47 Subventions à redistribuer	20'529'803	20'757'000	21'021'297	+264'297	+1.3%	+491'494	+2.4%
49 Imputations internes	617'735	424'400	610'967	+186'567	+44.0%	-6'769	-1.1%
Charges d'exploitation	294'482'366	306'171'083	312'397'120	+6'226'036	+2.0%	+17'914'754	+6.1%
30 Charges de personnel	5'936'904	6'246'116	6'194'725	-51'391	-0.8%	+257'821	+4.3%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'335'239	1'564'400	1'712'789	+148'389	+9.5%	+377'550	+28.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	241'130'696	247'341'492	253'668'952	+6'327'460	+2.6%	+12'538'256	+5.2%
37 Subventions redistribuées	20'529'803	20'757'000	21'021'297	+264'297	+1.3%	+491'494	+2.4%
39 Imputations internes	25'549'724	30'262'075	29'799'357	-462'719	-1.5%	+4'249'632	+16.6%
Résultat d'exploitation	-153'597'027	-154'556'374	-163'809'559	-9'253'184	-6.0%	-10'212'532	-6.6%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	217	+217	--	+217	--
Résultat de financement	0	0	-217	-217	--	-217	--
Résultat opérationnel	-153'597'027	-154'556'374	-163'809'776	-9'253'401	-6.0%	-10'212'749	-6.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-153'597'027	-154'556'374	-163'809'776	-9'253'401	-6.0%	-10'212'749	-6.6%

Commentaires

Le résultat d'exploitation boucle avec des charges nettes de CHF -9,3 millions vs budget et de CHF -10,2 millions par rapport aux comptes 2023. Les revenus pour l'année 2024 sont inférieurs au budget de CHF -3,0 millions alors que les charges sont plus élevées de CHF +6,2 millions. Au regard des comptes 2023, l'augmentation des charges (CHF +17,9 millions) est partiellement compensée par une amélioration des revenus (CHF +7,7 millions). Les variations les plus importantes relèvent des charges et revenus de transfert, de même que, s'agissant de la comparaison avec le budget, des taxes.

S'agissant des revenus d'exploitation, les principaux écarts par rapport au budget concernent les revenus de transfert (groupe 46) et les taxes (groupe 42). Pour le groupe 46, l'écart s'explique par la diminution de la participation des communes à la facture sociale (CHF -0,9 million), ainsi que par des revenus du recouvrement du contentieux LAMal moins élevés qu'escompté (CHF -1,2 million). L'écart du groupe 42 s'explique principalement par des remboursements d'aide sociale inférieurs aux prévisions. Cette baisse résulte notamment du fait que les héritages encaissés par l'État sont désormais comptabilisés via un compte de bilan plutôt qu'un compte de revenus. En 2024, un montant de CHF 1,39 million a ainsi été reversé aux SSR. Par rapport aux comptes 2023, les revenus de transfert augmentent de CHF + 7,0 millions en raison d'une part de la hausse des participations communales à la facture sociale et des subsides fédéraux (CHF +8,1 millions), d'autre part de la baisse des revenus liés au recouvrement du contentieux LAMal (CHF -1,1 million).

S'agissant des charges d'exploitation, les principaux écarts par rapport au budget sont liés aux charges de transfert (groupe 36) et aux imputations internes (groupe 39). Le groupe 36 présente un dépassement budgétaire de CHF +6,3 millions principalement imputable à l'évolution du contentieux LAMal (CHF +11 millions). Ce dernier a fait l'objet d'un crédit supplémentaire de CHF 7 millions alloué par le Grand Conseil. L'évolution du contentieux LAMal s'explique en grande partie par des effets de rattrapage liés à la période Covid et à des éléments ponctuels d'ordre technique (changement d'application informatique ou organisationnel chez certains assureurs), mais aussi par une augmentation significative du défaut de paiement chez les assuré-e-s, confronté-

e-s à des hausses massives de primes tant en 2023 qu'en 2024. À noter que la majeure partie de l'augmentation du contentieux LAMal est comptabilisée hors facture sociale. Le domaine de la réduction individuelle des primes (subsides LAMal), présente pour sa part un dépassement budgétaire de CHF 1,4 million en raison de l'élargissement des conditions d'accès à la prestation. À l'inverse, d'autres composantes présentent des comptes meilleurs que le budget, notamment dans les bourses d'études et l'aide matérielle et permettent ainsi de réduire le montant total du dépassement constaté. L'augmentation entre 2023 et 2024 des charges de transfert (CHF +12,5 millions) est principalement imputable à l'évolution des charges du contentieux LAMal (CHF +7,1 millions) ainsi que des subsides LAMal, suite aux efforts entrepris par le Conseil d'État et le Grand Conseil pour élargir le cercle des bénéficiaires ordinaires et compenser par des subsides accrus l'effet de la forte augmentation des primes sur les assuré-e-s (CHF +6,6 millions). Dans le groupe 39, les charges refacturées au SASO par d'autres services affichent un écart de CHF -0,5 million par rapport au budget. Cet écart est détaillé dans les fiches des services SECS, SEMP, SAHA et SMIG.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Contributions d'entretien (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	2'925	9'200	2'403
Coûts salariaux et de structure	1'148'148	1'225'058	1'234'230
Coûts des services centraux	228'742	370'944	388'173
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'379'815	1'605'202	1'624'806

Commentaires

Les variations découlent pour l'essentiel des heures productives effectivement ventilées sur les prestations ainsi que des coûts imputés par les services centraux.

Aide sociale (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	2'090	0	79'567
Coûts salariaux et de structure	1'695'099	1'881'630	1'800'944
Coûts des services centraux	337'784	569'752	567'103
Revenus	64'724	96'400	147'051
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'970'249	2'354'982	2'300'563

Commentaires

Les variations découlent pour l'essentiel des heures productives effectivement ventilées sur les prestations, des coûts imputés par les services centraux, ainsi que des revenus de refacturation de prestations internes.

Aide à la formation (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	400	400	400
Coûts salariaux et de structure	399'294	384'692	506'546
Coûts des services centraux	79'464	116'484	159'213
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	479'158	501'576	666'159

Commentaires

Les variations découlent pour l'essentiel des heures productives effectivement ventilées sur les prestations ainsi que des coûts imputés par les services centraux.

Assurance-maladie (LAMal) (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	2'220'396	2'155'971	2'203'459
Coûts des services centraux	443'038	652'822	692'897
Revenus	14'245	8'000	5'610
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'649'189	2'800'793	2'890'746

Commentaires

Les variations découlent pour l'essentiel des heures productives effectivement ventilées sur les prestations ainsi que des coûts imputés par les services centraux.

Politique d'action sociale (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	12'431	10'800	11'532
Coûts salariaux et de structure	499'979	403'934	498'487
Coûts des services centraux	99'736	121'704	156'490
Revenus	105'278	100'000	112'593
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	506'868	436'439	553'916

Commentaires

Les variations découlent pour l'essentiel des heures productives effectivement ventilées sur les prestations, des coûts imputés par les services centraux, ainsi que des revenus de refacturation de prestations internes.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Contentieux LAMal	11'667'551	7'529'633	19'085'853
LAVI	843'504	110'000	300'154
Participation aux SSR et GSR	4'651'701	5'400'000	4'680'727
Subsides LAMal extraordinaires	1'421'962	0	110
Subventions institutions privées	22'198	18'600	74'277
Total charges (+) / revenus (-) nets	18'606'916	13'058'233	24'141'121

Commentaires

La forte progression des charges constatée tant en regard du budget que des comptes 2023 s'explique pour l'essentiel par le contentieux LAMal, volet primes / intérêts et frais de poursuite hors facture sociale, dont il a déjà été fait mention dans les commentaires généraux ci-dessus. D'autres variations importantes bien que nettement plus faibles en montants absolus peuvent être observées dans les autres composantes, principalement en raison d'éléments ponctuels ou liées à des questions d'imputation comptables. Les subsides LAMal extraordinaires en soutien du pouvoir d'achat décidés par le Grand Conseil (volet hors facture sociale) n'ont pas été reconduits.

La participation de l'État aux charges des SSR et GSR est moins élevée que le montant porté au budget. Le Suivi Différencié Harmonisé (SDH/RAISONE) qui débutera en 2025, n'a pas entraîné les conséquences imaginées en termes de dotation en personnel dans les services sociaux (augmentation minime dans certains SSR).

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges subventions redistribuées	20'529'803	20'757'000	20'976'847
Frais de rappel	-2'220	0	-1'700
Revenus subventions redistribuées	-20'529'803	-20'757'000	-20'976'847
Total charges (+) / revenus (-) nets	-2'220	0	-1'700

Commentaires

Les écarts entre les charges et revenus redistribués (groupe 37 et 47) qui se compensent mutuellement, résultent des fluctuations des montants du pot commun à répartir entre les communes dans les domaines des charges d'aide matérielle des SSR et des frais de personnel des GSR/SSR.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2023			Budget 2024			Comptes 2024		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*PI-Réformes	En cours	102'986	0	102'986	147'000	0	147'000	121'080	0	121'080
Prêts d'étude 2020-2023	En cours	106'870	8'275	98'595	0	60'000	-60'000	0	32'399	-32'399
Prêts d'étude 2024-2027	En cours	0	0	0	150'000	0	150'000	203'520	3'000	200'520
Prêts d'études	En cours	0	165'915	-165'915	0	141'100	-141'100	0	93'085	-93'085
Total		209'856	174'190	35'666	297'000	201'100	95'900	324'600	128'484	196'116

Commentaires

Le crédit d'engagement PI-Réformes (rapport 20.013) sert à l'octroi de mandats pour les travaux liés à la redéfinition des prestations sociales dans le cadre du Projet RAISONE (Repenser l'aide sociale neuchâteloise) mené conjointement par l'État et les communes. Les mandats externes nécessaires à sa réalisation ont été moins sollicités que prévu, entraînant des charges inférieures de CHF 26'000 par rapport au budget.

Facture sociale

Charges (+) / revenus (-) nets de la facture sociale (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Aide sociale	59'263'145	60'890'263	59'614'302
Alfa Sal	2'879'858	2'857'980	2'771'843
Avances contribution d'entretien	395'836	495'600	309'601
Bourses d'études	3'313'523	4'100'400	2'886'356
Financement LACI	3'004'800	3'159'780	3'387'633
Intégration socio-professionnelle	5'693'456	6'224'400	5'791'108
Lutte contre les abus	1'101'432	1'183'680	1'052'887
Partenariat social privé	3'363'966	5'029'249	4'965'591
Subsides LAMal	45'325'376	49'710'799	50'718'661
Subsides LAMal extraordinaires (SPA)	3'555'155	0	274
Total charges (+) et revenus (-) nets	127'896'547	133'652'150	131'498'256

Commentaires

En 2024, la part assumée par l'État dans la facture sociale est inférieure de CHF -2,15 millions aux prévisions budgétaires. Cet écart s'explique par la stabilité du nombre de dossiers d'aide sociale, les dépenses inférieures en matière de bourses d'études et la réduction des coûts dans certaines composantes, notamment l'intégration socio-professionnelle et les contributions d'entretien.

L'aide sociale enregistre une baisse des charges de CHF -1,28 million, en raison d'une stabilité des dossiers et d'une meilleure intégration professionnelle des bénéficiaires. Les bourses d'études affichent également une diminution de CHF -1,2 million, liée à une moindre sollicitation des crédits. Ces économies sont partiellement compensées par une hausse des charges des subsides LAMal de CHF +1 million, due à l'élargissement du droit pour certains bénéficiaires.

Par rapport à 2023, les charges de la facture sociale augmentent de CHF +3,6 millions, principalement en raison de la hausse des subsides LAMal (CHF +5,39 millions), impactés par la hausse des primes, et du partenariat social privé (CHF +1,6 million), notamment avec l'intégration de la charge nette de la FADS refacturée par le SAHA. Cette augmentation est partiellement compensée par la hausse des subsides fédéraux (CHF +5,6 millions).

2.10.8. Service d'accompagnement et hébergement de l'adulte (SAHA)

Missions principales

Le service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA) a principalement pour mission de :

- Favoriser l'inclusion des personnes vivant avec un handicap dans la société neuchâteloise et leur égalité de traitement ;
- Garantir un dispositif de prestations en faveur des personnes vivant avec un handicap, en situation d'addiction ou de grande précarité sociale ;
- Assurer la pertinence de l'orientation en adéquation avec les besoins des personnes ;
- Planifier le développement des offres en tenant compte de l'évolution de la demande et des modes de prise en charge ;
- Garantir la qualité, le subventionnement et la surveillance du dispositif de prestations.

Évolution de l'environnement et des tâches

La loi sur l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap (LIInCA), adoptée à l'unanimité le 2 novembre 2021 par le Grand Conseil, est entrée en vigueur le 1er janvier 2022. Elle offre un cadre légal complet au domaine du handicap comportant deux volets :

- le domaine de l'inclusion ;
- le domaine de l'accompagnement et de l'hébergement des personnes vivant avec un handicap.

L'entrée en vigueur de la LIInCA a impliqué de nouvelles missions légales pour le SAHA dans les deux domaines de prestations précités ainsi qu'une réorganisation du service et des processus de travail. Le SAHA est en effet chargé de mettre en œuvre la loi (élaboration d'un plan d'action en matière d'inclusion, généralisation des contrats de prestations notamment). Au niveau des relations avec les partenaires institutionnels, un délai de trois ans dès l'entrée en vigueur de la loi est prévu pour la mise en conformité.

En 2024, l'une des priorités a été de procéder à un processus de consultation auprès des partenaires institutionnels concernant le règlement d'exécution de la LIInCA (ReLIInCA), dont le premier projet a été adopté en mars 2023 par le Conseil d'État. Le ReLIInCA sera un élément clef pour poser les bases des futures collaborations dans le cadre des prochains contrats de prestations dès 2026.

La planification de l'offre de prestations sociales pour les adultes dans les domaines du handicap, de l'addiction et de la grande précarité 2025-2029 a également mobilisé un intense travail d'identification du dispositif et de son évolution, en collaboration avec les partenaires institutionnels.

Activités et réalisations

Inclusion et hébergement

Commissions

La Commission pour l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap (CIAP), constituée le 6 avril 2023, comporte 11 membres, principalement auto-représentant-e-s du monde du handicap, et est présidée par la cheffe du département de l'emploi et de la cohésion sociale.

La Commission cantonale addictions (CCA) a été un partenaire stratégique dans l'élaboration de la [Stratégie neuchâteloise Addictions](#) (SNA). Composée des principaux services et milieux professionnels spécialisés, elle assure la coordination entre les différentes instances ou entités concernées par les problèmes d'addictions, ainsi que par la politique cantonale en la matière.

La Commission des plaintes (CoP) a été désignée par le Conseil d'État en mars 2024. Elle s'est réunie à cinq reprises en 2024 afin d'établir la manière dont elle allait fonctionner et d'élaborer un règlement correspondant.

Coordination intercantonale

Le SAHA assume la présidence de la Commission latine des organismes responsables des institutions sociales (COLORIS). Il est membre du comité de la Conférence Suisse des Délégués cantonaux aux questions de handicap (CDQH). En septembre 2024, la CDQH a tenu pour la première fois son assemblée générale à Neuchâtel réunissant des délégué-e-s des administrations cantonales ainsi que des auto-représentant-e-s de toute la Suisse.

La préposée à l'inclusion participe au réseau national d'échanges entre spécialistes de l'égalité des personnes vivant avec handicap sous l'égide du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH). Elle est notamment membre du comité scientifique du CAS en Handicap et interprofessionnalité de la Haute école de travail social de Fribourg.

Le SAHA a été interviewé à plusieurs reprises dans le cadre de recherches d'envergure nationale ou romande.

Inclusion des personnes vivant avec un handicap

Plan d'action en matière d'inclusion des personnes vivant avec un handicap

La mise en œuvre du plan d'action en matière d'inclusion, adopté par le Conseil d'État le 16 août 2023, s'est poursuivie en 2024. Elle s'est notamment illustrée par une collaboration avec l'office d'assurance-invalidité (OAI) pour l'élaboration d'un flyer visant à diffuser largement les informations utiles pour déposer une demande de contribution d'assistance (CDA), ainsi que, en collaboration avec le service des sports (DSRS/SSPO), par le programme Unified, soutenu par le SAHA à 50% comme projet pilote, qui a rencontré un vif succès et sera pérennisé via le SSPO.

Préposée à l'inclusion

En 2024, la préposée à l'inclusion a répondu à 28 demandes de conseils ou d'informations. 8 d'entre elles proviennent de citoyen-ne-s du canton. Les autres demandes sont issues d'organismes de soutien en faveur des personnes vivant avec un handicap (5), d'étudiant-e-s (2), d'institutions sociales (2), des services de l'administration cantonale (7), d'autres cantons (3), ou du monde politique (1).

En plus de la présentation de la politique cantonale en matière d'inclusion aux séminaires d'accueil des nouvelles et nouveaux cadres et collaboratrices et collaborateurs de l'administration cantonale, elle a effectué 11 présentations tant au niveau cantonal, intercantonal que national. Elle a notamment présenté le plan d'action cantonal en matière d'inclusion à l'Assemblée générale du Comité des délégué-e-s aux questions du handicap (CDQH) et au Congrès suisse de pédagogie spécialisée organisé par le Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS).

Campagne Avenir inclusif - Journées d'action

Pour la première fois, une campagne nationale nommée « Avenir inclusif » a eu lieu dans tout le pays en l'honneur des 10 ans de la ratification de la CPDH et des 20 ans de l'entrée en vigueur de la LHand. Des actions visant à promouvoir les droits des personnes vivant avec un handicap ont été organisées dans toute la Suisse. Dans le Canton de Neuchâtel, environ 40 actions se sont déroulées entre le 16 mai et le 13 juin 2024. Le SAHA a coordonné la campagne au niveau cantonal et a pris part activement à différentes actions. Les actions ont pu être soutenues financièrement afin de favoriser une accessibilité pour tous les types de handicaps.

Les retombées médiatiques de la campagne ont été assez importantes dans le canton, notamment grâce à l'action cantonale de clôture organisée par la Commission pour l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap (CIAP) et le secrétariat général du Grand Conseil, qui a consisté en une session inclusive au Grand Conseil. Environ 30 binômes composés de personnes vivant avec un handicap et de député-e-s élu-e-s ont débattu de 2 pétitions durant cette première session inclusive cantonale.

Projets pilotes en matière d'inclusion

L'appel à projets pilotes en matière d'inclusion a été ouvert du 30 septembre au 31 décembre 2024. Les projets déposés devaient s'inscrire dans 4 thèmes choisis : l'égalité, la communication, les proches aidant-e-s et la culture, les sports et les loisirs. Ces projets seront sélectionnés durant le premier trimestre 2025 après avoir été examinés dans un groupe d'accompagnement composé de membres de la CIAP.

À noter également que la politique cantonale d'inclusion des PVH a été présentée par la cheffe de département dans le cadre de l'assemblée plénière de la Conférence des directrices et directeurs de l'action sociale (CDAS) en juin 2024.

Accompagnement et hébergement des personnes vivant avec un handicap

Planification des prestations

L'année 2024 a été notamment dédiée à la réalisation du rapport [25.002](#) du Conseil d'État au Grand Conseil concernant la planification de l'offre de prestations sociales pour les adultes dans les domaines du handicap, de l'addiction et de la grande précarité pour la période 2025-2029. Ce rapport inscrit la volonté du Conseil d'État de soutenir activement le développement d'alternatives aux prestations institutionnelles traditionnelles, tout en continuant de répondre aux besoins des personnes vulnérables par des prestations de qualité.

Évolution du dispositif de prestations

Les prestations s'adressent aux personnes vivant avec un handicap, en situation d'addiction ou de grande précarité sociale. Dans le cadre des budgets alloués, le dispositif de prestations compte, en 2024, près de 1645 places théoriques. Cela concerne 581 places en hébergement avec ou sans occupation (dont 6 places en unité d'accueil temporaire ou d'urgence), 716 places en ateliers (productifs, formatifs, socialisants ou intégrés) et 103 places en centres de jour (comme en 2023). 245 places pour des suivis socio-éducatifs à domicile sont également dénombrées.

Balance intercantonale

Le nombre de personnes hébergées hors canton a diminué en 2024. 66 Neuchâtelois-es étaient ainsi accueilli-es dans un autre canton au 31 décembre 2024 (contre 72 en 2023). Les hébergements ont lieu principalement dans le Canton de Vaud (43 personnes contre 47 en 2023). Cette diminution s'explique notamment par un nombre d'entrées en institutions (9) moins élevé que celui des sorties (15) pour l'année 2024.

Service d'accompagnement et hébergement de l'adulte (SAHA)

En parallèle, une légère augmentation du nombre de personnes d'autres cantons présentes dans le dispositif neuchâtelois est constatée (107 personnes en 2023 ; 113 en 2024). Ces personnes viennent principalement de Berne, du Jura, de Genève et de Fribourg.

Orientation

134 évaluations des besoins ont été réalisées en 2024 par Pro Infirmis dans le cadre du dispositif d'orientation JUNORAH (contre 101 en 2023). Comme en 2023, la majeure partie des demandes (44%) concernent des personnes vivant avec un handicap psychique (contre 36% en 2023). Parmi les autres demandes, 29% concernent des personnes vivant avec un handicap mental, y compris avec trouble du spectre autistique, et 22% des personnes vivant avec un handicap physique, neurologique ou cérébro-lésé. Les orientations proposées concernent principalement les institutions sociales neuchâteloises 60% (52.5% en 2023) contre 13% adressées hors canton. Pour les 27% restant, 22 personnes ont été orientées vers le réseau des EMS, 13 vers des institutions non reconnues CIIS, 7 ont pu être maintenues à domicile et 6 demandes n'ont pas abouti (décès, déménagement, abandon de la demande).

Soutien au réseau associatif

Le SAHA a en outre poursuivi son soutien à plusieurs associations telles qu'Antenne Handicap, la Fédération Suisse des Sourds, la Fondation serei, Inclusion Handicap ou Pro Infirmis, qui offrent des conseils sociaux et juridiques, des services de relègue pour les proches aidant-e-s et organisent des activités de formation et de loisirs, dans l'objectif d'une meilleure inclusion.

Projets pilotes dans le domaine de l'accompagnement

Appel à projets « Vie, logement, carrière »

Dans le cadre du crédit d'impulsion dédié, le SAHA a lancé le 3 décembre 2024 un appel à projets pilotes en matière d'accompagnement, d'hébergement et d'inclusion professionnelle des personnes vivant avec un handicap (PVH) afin de soutenir l'autodétermination, l'inclusion et l'innovation sociale. Les projets pilotes doivent répondre aux besoins des personnes concernées en favorisant leur autodétermination, en retardant ou évitant l'institutionnalisation, tout en créant un cadre de vie de qualité qui favorise leur participation sociale et citoyenne. Par ailleurs, les projets peuvent aussi porter sur l'inclusion professionnelle des PVH, en facilitant leur accès au 1er marché de l'emploi ou en renforçant le lien entre ce marché de l'emploi et les places de travail en milieu protégé.

Projet pilote « aliaCap »

Depuis mars 2023 pour une phase pilote de 3 ans, un premier projet, intitulé aliaCap, est promu et réalisé par le SAHA. Il met en relation des personnes vivant avec un handicap mental et cherchant à travailler sur le 1er marché de l'emploi, avec des employeuses et employeurs désireux de promouvoir la diversité et développer les valeurs humaines. Lancé il y a 18 mois, aliaCap a permis à 6 personnes de trouver un emploi dans le 1er marché du travail, tandis que 3 sont en stage et 4 en recherche. Il propose un concept novateur, en adéquation avec les besoins du terrain et qui assure la perméabilité entre le 1er marché de l'emploi et le second marché. Son objectif est d'élargir le choix professionnel des jeunes, en particulier vivant avec une déficience mentale, en leur donnant accès au premier marché de l'emploi.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
	2023	2024	2024	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	587'010	2'997'800	2'914'502	-83'298	-2.8%	+2'327'492	+396.5%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	194'363	200'000	181'928	-18'072	-9.0%	-12'435	-6.4%
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	80'556	0	0	0	--	-80'556	-100.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	312'091	50'000	19'894	-30'106	-60.2%	-292'197	-93.6%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	2'747'800	2'712'680	-35'120	-1.3%	+2'712'680	--
Charges d'exploitation	80'919'200	91'311'599	90'548'892	-762'707	-0.8%	+9'629'692	+11.9%
30 Charges de personnel	1'021'584	1'179'280	1'119'765	-59'515	-5.0%	+98'181	+9.6%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	244'200	254'000	79'259	-174'741	-68.8%	-164'941	-67.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	79'520'529	89'813'588	89'246'523	-567'065	-0.6%	+9'725'994	+12.2%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	132'886	64'731	103'345	+38'614	+59.7%	-29'541	-22.2%
Résultat d'exploitation	-80'332'190	-88'313'799	-87'634'390	+679'409	+0.8%	-7'302'201	-9.1%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-80'332'190	-88'313'799	-87'634'390	+679'409	+0.8%	-7'302'201	-9.1%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-80'332'190	-88'313'799	-87'634'390	+679'409	+0.8%	-7'302'201	-9.1%

Commentaires

Les revenus d'exploitation présentent un écart défavorable de CHF 83'000 par rapport au budget. Celui-ci s'explique notamment par les revenus de transfert (groupe 46) qui ont été inférieurs au montant budgété CHF -30'000 ainsi que par les imputations internes (groupe 49) correspondant à la charge nette de la Fondation en faveur des adultes en difficultés sociales (FADS) dans la facture sociale, dont les revenus ont été inférieurs de CHF -35'000 par rapport au budget. Le solde de l'écart concerne la contribution de la loterie romande pour la lutte contre la dépendance au jeu dont le montant reçu a été inférieur de CHF -18'000 par rapport au montant budgété.

L'écart favorable de CHF 60'000 des charges de personnel (groupe 30) est lié à la temporalité de l'engagement d'un poste vacant (0,5 EPT).

Les charges relatives au biens, services et autres charges d'exploitations présentent un écart favorable par rapport au budget de CHF 175'000. Cet écart est essentiellement lié au transfert des coûts de la prestations JUNORAH dans les charges de transfert (groupe 36).

Les charges de transfert présentent, quant à elles, un écart de CHF -567'000. Celui-ci se compose de plusieurs éléments qui font l'objet de commentaires détaillés dans les tableaux ci-après.

Globalement, le résultat d'exploitation affiche une baisse de charge de l'ordre de CHF -0,7 million par rapport au budget.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Inclusion et accompagnement (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	230'495	246'000	73'437
Coûts salariaux et de structure	971'024	1'065'195	1'023'677
Coûts des services centraux	126'644	101'038	103'345
Revenus	0	0	158
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'328'164	1'412'233	1'200'300

Commentaires

L'écart dans les charges directes résulte principalement du transfert des coûts de la prestation JUNORAH dans les charges de transfert du groupe 36 (CHF -144'000). La différence constatée dans les coûts salariaux et de structure provient de l'engagement plus tard que prévu d'un poste vacant (0,5 EPT).

Concernant les coûts des services centraux, ils sont restés relativement stables par rapport au montant prévu au budget.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Amort subventions à l'invest - SAHA	45'000	45'000	45'000
Inst. dans canton adu.	60'062'314	68'764'600	67'988'359
Inst. hors canton adu.	8'082'941	9'150'000	9'569'938
Lutte addiction jeu	194'363	200'000	181'928
Lutte c/addictions	10'186'268	10'459'500	10'755'959
Prestations ambulatoires aux invalides	637'553	844'488	685'603
Total charges (+) / revenus (-) nets	79'208'438	89'463'588	89'226'787

Commentaires

Au niveau des institutions neuchâteloises, la différence de CHF -776'000 est liée au bouclage 2023 pour lequel les projections annuelles avaient été surévaluées au moment de l'établissement des transitoires (CHF -560'000). Le solde (CHF -216'000) correspond à l'écart favorable identifié lors de la validation des annexes financières des contrats de prestations 2024 avec les institutions sociales.

En ce qui concerne les institutions hors canton, malgré une légère baisse du nombre de bénéficiaires neuchâtelois-e-s accueillis hors canton, la différence de CHF +420'000 est essentiellement liée à la hausse des prix de journée.

Dans le domaine de l'addiction, l'écart de CHF +0,3 million provient, comme pour les institutions neuchâteloises, d'une part du bouclage 2023 pour lequel les projections annuelles avaient été surévaluées au moment des transitoires (CHF -60'000) et d'autre part du dépassement identifié lors de la validation des annexes financières des contrats de prestations 2024 (CHF +360'000).

Le report de projets pilotes notamment dans le domaine de l'innovation sociale et de l'inclusion professionnelle induit une baisse des charges aux comptes d'un montant de CHF -168'000.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Contribution LORO addiction jeu	-194'363	-200'000	-181'928
Total charges (+) / revenus (-) nets	-194'363	-200'000	-181'928

Commentaires

Pas de commentaires particuliers.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2023			Budget 2024			Comptes 2024		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*COVID - Aides aux partenaires	Clôturé	0	80'556	-80'556	0	0	0	0	0	0
*PI-Virage ambulatoire handicap	En cours	70'507	0	70'507	385'778	0	385'778	101'911	0	101'911
Total		70'507	80'556	-10'049	385'778	0	385'778	101'911	0	101'911

Commentaires

En ce qui concerne le programme d'impulsion, les charges 2024 correspondent essentiellement à la ressource engagée depuis le 1^{er} mars 2023 à 60% pour le projet AliaCap.

Facture sociale

Charges (+) / revenus (-) nets de la facture sociale (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges nettes FADS	0	-2'747'800	-2'712'680
Total charges (+) et revenus (-) nets	0	-2'747'800	-2'712'680

Commentaires

Il s'agit de la première année où la charge nette de la FADS est intégrée dans la facture sociale. Lors de la négociation de l'annexe financière du contrat de prestations 2024-2025 en fin d'année 2023, la subvention a pu être négociée légèrement à la baisse par rapport au budget, ce qui explique l'écart favorable de CHF 35'000.